UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01691582 9

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/philippevetlacou03baud

I

# PHILIPPE V

ET

# LA COUR DE FRANCE

vol. III

*Droits de reproduction et de traduction réservés*

*pour tous les pays,*

*y compris la Suède et la Norvège.*

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

# PHILIPPE V

ET

# LA COUR DE FRANCE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS TIRÉS DES ARCHIVES ESPAGNOLES
DE SIMANCAS ET D'ALCALA DE HÉNARÈS
ET DES ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A PARIS

PAR

ALFRED BAUDRILLART
PRÊTRE DE L'ORATOIRE
PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS
CORRESPONDANT ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE ROYALE D'HISTOIRE, A MADRID

TOME TROISIÈME

PHILIPPE V, LE DUC DE BOURBON ET LE CARDINAL DE FLEURY

MAISON DIDOT
FIRMIN-DIDOT ET C^IE, ÉDITEURS
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT
56, RUE JACOB
PARIS

HSP
B3425ph
636364
29.5.56

# PHILIPPE V

ET

# LA COUR DE FRANCE

1724 — 1729

---

## INTRODUCTION

Le grand changement qui s'est fait dans ma vie et qui, du monde et de l'Université, m'a conduit à l'Oratoire, a retardé de plusieurs années la publication de ce volume. Peut-être quelques personnes estimeront-elles qu'il eût mieux valu y renoncer tout à fait et que le prêtre se doit à d'autres questions qu'aux problèmes de l'histoire diplomatique des siècles passés. Sans trop de peine, je souscrirais à leur avis ; j'ai cru pourtant, et d'autres ont pensé comme moi, qu'il y avait une espèce de devoir à ne pas laisser cet ouvrage inachevé. La mission que m'avait confiée le gouvernement, l'accueil que j'avais rencontré dans les archives de France et d'Espagne, la quantité même des notes que j'avais accumulées, m'obligeaient moralement à livrer au public les résultats de mes recherches. J'aurais voulu du moins les condenser en un seul volume; cela ne m'a pas été possible. Les relations

de la France et de l'Espagne au XVIII^e siècle, celles même des diverses puissances de l'Europe entre elles, sont connues dans leurs traits essentiels; on n'en peut renouveler l'histoire que par le détail précis et vivant. Les vingt-quatre premières années du règne de Philippe V avaient exigé deux volumes; les vingt-deux dernières, auxquelles il faut joindre les deux années qui séparent la mort de ce roi du traité d'Aix-la-Chapelle, conclusion de toutes les négociations antérieures, en demanderont autant. Malgré de trop nombreuses occupations, j'espère ne pas faire attendre plus de quelques mois le quatrième et dernier volume de mon ouvrage.

Le troisième, qui paraît aujourd'hui, conduit le récit jusqu'à la fin de 1729, c'est-à-dire jusqu'au traité de Séville; il commence au lendemain de la mort du Régent et de l'abdication de Philippe V. Cette période de six années voit, avec de notables différences dans le détail des événements et le caractère des personnages, se reproduire les péripéties de la phase précédente. C'est l'effort fait par la France, non seulement pour conserver l'alliance de l'Espagne, mais même la haute main dans ses affaires. Envoyé par le duc de Bourbon, le maréchal de Tessé s'évertue à réorganiser le gouvernement espagnol, livré à la pire anarchie par le partage du pouvoir entre Saint-Ildefonse et Madrid, entre Philippe V et Louis I^er; il échoue dans toutes ses tentatives; mais, après la mort du jeune Roi, il a du moins le bonheur de déterminer le petit-fils de Louis XIV à remonter sur le trône; il indique à la reine Élisabeth la politique qu'elle doit suivre pour éviter une nouvelle abdication et demeurer la maîtresse. Hélas! le premier usage que la souveraine fait de sa puissance reconquise, c'est de se tourner, outrée des lenteurs du congrès de Cambrai, vers la cour de Vienne, la traditionnelle ennemie de la maison de Bourbon, et de solliciter, avec son alliance, la main de Marie-Thérèse, fille de l'Empereur, pour son fils bien-aimé don Carlos. Presque au même moment, le duc de Bourbon renvoie l'Infante Anne-Marie-Victoire : c'est la brouille entre les deux branches de la maison de Bour-

bon et la paix de l'Europe menacée. Car, tandis que la reine d'Espagne conclut à n'importe quel prix les traités qui vont la lier à la cour de Vienne, la France resserre ses alliances avec les puissances maritimes et cherche de nouveaux appuis au cœur de l'Allemagne. L'Europe se divise en deux ligues prêtes à se déchaîner l'une contre l'autre. Mais l'auteur du renvoi de l'Infante est expulsé du pouvoir; un prélat lui succède qu'inspirent la fidélité au sang de Louis XIV, l'amour de la paix, le bien de la chrétienté; il multiplie les démarches auprès de la cour de Madrid, très vainement d'abord; cependant il circonscrit la lutte entre l'Espagne et l'Angleterre; il tente adroitement l'ambitieuse Farnèse par la perspective éventuelle du trône de France; il gagne la confiance de l'Empereur; Philippe V reçoit enfin les lettres de son neveu, le roi de France, et signe des préliminaires de paix qu'après bien des chicanes il exécute; c'est la réconciliation de famille obtenue et le repos de tous sauvegardé par la sage et lente diplomatie de Fleury premier ministre. Heureux résultat, qui ne paraît pas encore suffisant; il reste à faire rentrer l'Espagne dans l'orbite politique de la France et à la rattacher au groupe de ceux qui naguère étaient ses ennemis; Élisabeth Farnèse hésite et frémit; faut-il donc renoncer à ce rêve grandiose dont elle a vécu près de cinq ans : faire de don Carlos l'universel héritier de la maison d'Autriche? Elle s'y décide enfin et le roi, son docile époux, appose sa signature au traité de Séville; c'est l'accord politique restauré, au prix d'incroyables efforts, entre Philippe V et Louis XV; c'est l'action commune inaugurée en vue de l'établissement des Bourbons en Italie.

Tout ce temps, l'alliance anglaise est demeurée le point fixe de notre politique; au cardinal de Fleury comme au duc de Bourbon, elle semble préférable même à l'alliance espagnole; les Walpole sont pour notre premier ministre des conseillers presque toujours écoutés et lui-même est pour eux l'ami le plus dévoué; que d'ennuis il leur épargne avec ce Parlement, dont le spectre redouté se dresse devant tous les ministres anglais et

apparaît, dans chaque négociation, comme le monstre qu'il faut à tout prix satisfaire ! L'alliance autrichienne et l'union de l'Europe catholique, un moment entrevues, cèdent à leur tour devant la fidélité aux engagements conclus par le Régent. Gouvernée par un prince de l'Église romaine, la France, comme au temps de Richelieu et de Mazarin, fait une fois de plus cause commune avec l'Europe protestante. Elle n'a pas encore sonné, l'heure du rapprochement entre les deux grandes maisons, dont la rivalité a si souvent déchiré la Chrétienté.

Obligé de toucher à beaucoup de questions générales, je me suis efforcé, comme dans les deux premiers volumes de cette histoire, de ne pas sortir du sujet que je m'étais donné. J'ai voulu me borner à montrer les relations qui ont subsisté, pendant le règne du premier des Bourbons d'Espagne, entre ce prince et les membres de sa famille restés en France ; à faire ressortir aussi l'action que notre pays a exercée, durant la première moitié du dix-huitième siècle, sur la politique espagnole ; à démêler en un mot les origines du *Pacte de famille*. Mais, comme au fur et à mesure qu'on avance dans le règne de Philippe V, ces relations des deux familles prennent un caractère de plus en plus politique, de moins en moins privé, on ne s'étonnera pas de voir la politique et la diplomatie tenir une place beaucoup plus importante dans les chapitres qu'on va lire. Et, puisque la question capitale qui domine toute cette époque de 1724 à 1729 est celle-ci : l'Espagne prendra-t-elle la France ou l'Autriche pour le pivot de sa politique et de ses alliances? on comprendra sans peine que j'aie dû faire plus d'une excursion sur le terrain des relations de l'Autriche, soit avec la France, soit avec l'Espagne. J'ai eu le bonheur d'ajouter quelques données nouvelles à l'ouvrage justement célèbre du chevalier d'Arneth sur le *Prince Eugène* et même au tout récent, très riche et très vivant travail de M. Syveton sur le *Baron de Ripperda*.

Je prierai cependant les critiques de vouloir bien s'abstenir de me chercher querelle, si je n'ai pas accroché à l'objet particulier

qui m'occupait toute l'histoire diplomatique de cet âge si fertile en traités. Les diverses parties en sont inséparables, me diront-ils, et c'est fausser le récit d'une négociation que de la présenter isolée. Je le sais; mais il faut aussi s'imposer des limites et ne les dépasser, quand il y a lieu, que pour marquer quelques points de repère. C'est ce que j'ai fait autant que possible, disant, ce me semble, l'essentiel sur la politique de l'Angleterre et de l'Autriche qui, avec la France et l'Espagne, sont à cette date les grands facteurs de toutes les combinaisons diplomatiques. Ma crainte est que le lecteur n'estime encore bien long, bien sec et bien monotone, l'exposé des subtiles négociations auquel j'ai dû plus d'une fois le condamner.

*
* *

Il aura du moins quelque compensation dans l'agréable rencontre d'originaux assez piquants. Il retrouvera de vieilles connaissances : avant tout le roi et la reine d'Espagne, transformés en ermites, cachés, au milieu des fauves, dans les forêts de Saint-Ildefonse, bientôt rendus, par la mort de leur fils, tous deux au trône, Philippe à ses folles manies, Élisabeth à sa dévorante ambition; le timide et sauvage prince des Asturies, devenu le roi Louis I^er^, avec sa femme-enfant, grossière et scandaleuse, que le malheur même n'a pu rendre touchante; le vieux maréchal de Tessé, toujours dévoué, toujours léger; le petit Grimaldo, habile et patelin, qui finira par se casser les reins, après plus de vingt ans d'un ministère fort rempli; le Père Bermudez, arbitre de la politique comme de la conscience du Roi, mais que guette et précipite la disgrâce, quand l'ambassadeur impérial est devenu l'oracle de la cour; Laura, la nourrice, « ce dragon, ce brulôt », qui marie sa fille au fils du premier diplomate de l'Espagne, un grand seigneur, le marquis de Monteléon; parmi les Anglais, l'aimable et fier Stanhope, capable de faire accepter, en les dictant, les volontés du Roi

son maître; à Vienne, le puissant trio d'Eugène, de Sinzendorf et de Stahremberg.

Puis les nouveaux venus. En France, le Régent n'est plus là; mais il y a son cousin, le duc de Bourbon, « le vilain borgne », chef très peu brillant et moins encore sympathique du gouvernement de Louis XV; hypocrite et plat, lorsqu'il écrit à Philippe V, qu'il voudrait servir tant il déteste les d'Orléans, il le blesse cruellement par une mesure que la raison d'État légitime, mais qu'il ne sait ni préparer, ni rendre acceptable; il tombe, laissant la France sous le joug de l'alliance anglaise mal comprise, et menacée d'une guerre générale. A la place du cardinal Dubois, on a vu s'élever l'évêque de Fréjus; rusé, maître de lui, caressant ou grondeur, il joue à merveille de la reine d'Espagne, tout en s'en faisant détester; passionnément attaché à la paix qu'il croit nécessaire à la France, sincèrement épris du bien de l'Europe, il rachète par de louables et généreuses intentions l'incontestable faiblesse de son âge; il sait faire sortir cette paix des dispositions les plus belliqueuses et y contraindre, sans paraître les violenter, ceux-là même qui souhaitent ardemment la guerre. Le placide Louis XV est encore dans la coulisse; un peu plus tard seulement, nous le verrons au premier plan. On le marie, on le démarie, on se dispute sa succession, sans qu'il ait presque l'air de s'en apercevoir; il chasse, il traverse des crises inquiétantes, il préside le conseil; mais il ne parle pas et laisse faire son vieux précepteur qu'il respecte et qu'il aime.

A Madrid, le plus étrange des aventuriers, le plus impudent des menteurs, s'impose à la souveraine, parce qu'il flatte sans vergogne sa passion maternelle; le baron de Ripperda se fait écouter de Charles VI; il ose dire « l'Empereur et moi »; il devient l'artisan de l'alliance hispano-autrichienne; par des propos que, sans la moindre précaution, il met dans la bouche de l'Empereur, il arrache à ses maîtres un *ministère universel;* pendant quatre mois, il peut disposer de l'Espagne; encore quelques semaines, et ce malheureux royaume, engagé sans

ressource dans la plus folle des guerres, est perdu; heureusement, le fourbe se trahit et la raison reprend ses droits. Un honnête homme, timide mais appliqué, continue la politique de l'alliance autrichienne, dont, avec la Reine, il a eu la première idée; c'est Orendayn, marquis de La Paz, étoile de moyenne grandeur, qu'éclipsera bientôt le soleil levant d'un des meilleurs ministres qu'ait eus l'Espagne, Joseph Patiño. Quand le traité de Séville sera signé, ce patriote intelligent, énergique, fécond en expédients, sera de fait le premier ministre de Philippe V; nous suivrons le progrès de sa fortune méritée.

De 1724 à 1729, les intrigues n'ont, pas plus qu'aux époques précédentes, fait défaut à la cour d'Espagne. Je passe sur celles qui ne concernent que le gouvernement intérieur, la rivalité par exemple de Madrid et de Saint-Ildefonse, pendant le règne éphémère de Louis I^er^, celle encore de La Paz et de Patiño; ou plutôt je n'en dis que ce qu'il est nécessaire de faire connaître pour expliquer l'action qu'elles ont eue sur les dispositions de tel ou tel à l'égard de la France et de ses représentants. J'expose avec plus de détails celles dont la politique étrangère s'est trouvée le principal enjeu. Tout autour du prince des Asturies, Ferdinand, s'agite un parti qui voudrait le substituer à son père trop incapable, à sa belle-mère trop ambitieuse; Espagnols, Français, Italiens, recherchent l'influence; et le gouvernement de Versailles se demande avec anxiété si au petit-fils de Louis XIV, annihilé par une Italienne dont le cœur est allemand, il ne doit pas préférer un prince, né espagnol, mais susceptible de penser et de vouloir. A Paris, la veuve de Louis I^er^, la fille du Régent, révoltée contre ses beaux-parents qui sont ses maîtres, entretient un foyer permanent de difficultés et d'ennuis que fomente la maison d'Orléans. De Madrid à Versailles, vont et viennent les agents secrets, ceux surtout qui se sont donné la tâche de réconcilier Philippe V et Louis XV, ou d'aider le roi d'Espagne à reprendre ses droits sur le trône de France. De tous le plus curieux est assurément l'abbé de

Montgon, un intrigant modèle, très versé dans l'Écriture sainte, très expert en matières spirituelles, encore plus habile à se mêler de tout; son histoire, qui se développe comme un roman comique, s'achève douloureusement par les persécutions du Cardinal qui ne peut pas souffrir le pauvre abbé.

De nos ambassadeurs auprès de Philippe V, je ne dirai rien ici; leurs actes les feront suffisamment connaître. A part le maréchal de Tessé, ils n'ont point le rôle prépondérant dont avaient joui beaucoup de leurs prédécesseurs. L'héritier des ambassadeurs de Louis XIV, c'est, pour quelques années, le représentant de l'Empereur, le comte de Kœnigsegg, gracieux avec la Reine, désagréable et hautain avec le reste du monde. L'abbé de Livry, qui vient relever Tessé, n'est que l'infortuné destiné à se faire mettre à la porte pour avoir annoncé le renvoi de l'Infante aux souverains espagnols. Le comte de Rottembourg et le marquis de Brancas apparaissent comme d'aimables personnages, adroits à se faire accepter, très conciliants, mais dépourvus d'influence personnelle, le second surtout, sur la direction des affaires. Fleury les domine plus que ne faisait Torcy sous Louis XIV; il en use de même, il est vrai, à l'égard des secrétaires d'État, le comte de Morville, l'instrument du duc de Bourbon, sera brisé quand l'intérêt du rapprochement avec l'Espagne le demandera. A sa place, on mettra Chauvelin, de qui les vues plus originales n'offusqueront pas tout d'abord l'ombrageux premier ministre. C'est avec les souverains eux-mêmes que Fleury aime à traiter : bien peu de temps après son avènement au pouvoir, il prendra l'habitude de leur écrire directement; ceux-ci sauront flatter sa manie et en tirer parti.

Ainsi, grandes et petites questions, problèmes internationaux, simples curiosités de mœurs politiques ou privées, rempliront ce volume comme les précédents : l'exposé que j'en ferai donnera, je l'espère, au lecteur, l'impression d'un tableau exact et vivant; je puis affirmer encore une fois qu'il a été tracé en conscience et sous l'action immédiate des documents originaux.

*
* *

Les principaux m'ont été fournis par les archives d'Alcala, de Simancas et de notre ministère des Affaires étrangères. Le *Dépôt de la Guerre* ne renferme à peu près rien, — à part une assez remarquable correspondance de Chavigny, résident à Ratisbonne, — sur cette période pacifique de notre histoire.

A Alcala, on rencontre un assez grand nombre de lettres de Louis XV au roi et à la reine d'Espagne, mais la plupart sont de pure cérémonie; et celles-là même qui offrent un certain intérêt, — comme celles de 1724 et de 1727, au moment de la rupture puis de la réconciliation des deux couronnes, — n'ont aucun caractère personnel; ce sont des documents rédigés par les ministres et mis sous le nom du Roi, en raison de la gravité des circonstances; Louis XV a pris la peine de les signer, rien de plus. Les lettres de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse à leur neveu ont une allure plus spontanée, parce que la reine d'Espagne aimait à faire les choses par elle-même; elles sont, sauf exception, de médiocre importance. Combien nous sommes loin de la précieuse correspondance de Louis XIV et de son petit-fils!

Rien non plus qui rappelle les lettres échangées entre le roi d'Espagne, son père et ses frères. Seul de tous les princes français, le duc de Bourbon écrit à Philippe V en dehors des occasions fixées par l'usage; il le fait d'abord comme premier ministre, et, plus tard, une fois rentré en grâce, parce qu'il demeure le fidèle partisan des droits de Philippe au trône de France. Ses lettres se partagent entre Alcala et Simancas.

Les huit mois du règne de Louis I^er^ sont représentés, dans le premier de ces dépôts, par une série assez complète de documents relatifs à l'abdication de Philippe V, au mariage, à la maladie, au testament, à la mort de Louis I^er^, à la reprise du pouvoir par son père; parmi les plus intéressants, on peut citer quelques lettres du jeune roi et du Père Bermudez, ainsi qu'un

curieux mémoire adressé par le maréchal de Tessé à la reine Élisabeth Farnèse.

Tandis que les dépêches de Laulès, ambassadeur d'Espagne à Paris, sont conservées à Simancas, c'est à Alcala que l'on peut consulter les lettres secrètes qu'il écrivait, en français, au roi son maître. On y trouve d'intéressants détails sur les partis à la cour de France, notamment sur la rivalité des maisons de Condé et d'Orléans : l'une des plus curieuses, datée du 14 juillet 1724, mentionne les premiers bruits du renvoi de l'Infante et le désir exprimé par le duc de Bourbon d'assurer à Philippe V la succession de Louis XV si ce prince vient à mourir sans enfant mâle. Pendant la période de rupture diplomatique qui suivit le renvoi d'Anne-Marie-Victoire, les échanges entre les deux cours furent naturellement assez rares; d'où la pénurie des Archives pour les années 1725-1727. Alcala garde de très précieux documents sur la mission à Vienne du baron de Ripperda, principalement les lettres que lui fit parvenir Orendayn, en mars et avril 1725, c'est à dire au moment de la crise décisive des négociations avec l'Empereur, et celles que l'aventurier lui-même écrivit, soit en espagnol, soit en français, aux malheureux souverains qui avaient l'imprudence de l'employer et de le croire. L'histoire de la réconciliation des deux couronnes peut être éclairée par les lettres secrètes du comte de Marcillac à Philippe V (avril-novembre 1727); si elles ne dénotent pas chez leur auteur un très grand esprit politique, elles sont du moins fort utiles par les renseignements qu'elles fournissent. On y peut voir l'attitude de Fleury et de tous les ministres vis à vis de l'Espagne et suivre par le menu tout ce qui fut tenté du côté de la France pour se rapprocher du roi Philippe. Le rôle de Fleury surtout est parfaitement mis en lumière.

Les lettres de ce ministre à la reine d'Espagne seraient au nombre des joyaux d'Alcala, si elles n'avaient été dispersées; plusieurs, des plus secrètes, ont été rendues à leur auteur; d'autres, en notable quantité, sont à Simancas, mêlées à la correspondance diplomatique; bref Alcala n'en a plus que des dé-

bris. Heureusement, le ministère des affaires étrangères, à Paris, est en possession de la plupart des minutes des lettres du Cardinal; à tous points de vue, elles méritent d'attirer l'attention.

Une liasse de documents secrets relatifs à la reine Louise-Élisabeth d'Orléans, veuve de Louis Ier (lettres du cardinal de Fleury, du duc d'Antin, du P. Lallemand, du prince de Robecq, du chevalier du Bourck, des dames de la maison de la Reine), révèle les intrigues de la triste cour du Luxembourg et les efforts faits par les deux gouvernements de Versailles et de Madrid pour y mettre un terme.

J'ai déjà signalé dans l'introduction des deux précédents volumes une partie des pièces, déposées à Alcala, qui attestent la persistance des prétentions de Philippe V à la couronne de France, en dépit des renonciations de 1713. Il en est d'autres qui se rattachent à la période de 1724 à 1729; ce sont d'abord deux *Mémoires* anonymes, en français, sur les dispositions du royaume et de la cour de France à l'égard du roi d'Espagne et de la maison d'Orléans; ce sont des lettres de Laulès, de Marcillac, de Fleury et du duc de Bourbon; ce sont les originaux des textes reproduits par l'abbé de Montgon dans ses Mémoires, *Instructions*, *Lettres au Parlement*, etc.; ce sont enfin les documents très secrets relatifs aux résolutions décisives prises par Philippe V, du 6 au 9 novembre 1728, lorsqu'il crut Louis XV gravement malade; il arrêta toutes les mesures nécessaires pour se rendre en France au plus tôt et s'y faire reconnaître, comme roi légitime, par les Parlements de Toulouse et de Paris; le cardinal de Fleury et, à son défaut, le duc de Bourbon reçurent des pleins pouvoirs pour gouverner l'État avant l'arrivée du souverain; on peut lire à Alcala l'intéressante réponse de ces deux personnages aux avances du roi d'Espagne.

Sur toutes les matières que je viens d'énumérer, les archives de Simancas détiennent un certain nombre de documents complémentaires de ceux d'Alcala, lettres du cardinal de Fleury, du duc de Bourbon, de l'abbé de Montgon, du maréchal de Villars,

du duc de Noailles, du marquis de Pompadour et de divers personnages que l'abbé de Montgon induisit à protester de leur fidélité au petit-fils de Louis XIV. Mais, nous l'avons déjà dit, la grande richesse de Simancas, à notre point de vue, c'est la correspondance des ministres et des ambassadeurs. Pour le présent volume, j'ai dû consulter celle de don Patricio Laulès avec les ministres d'État Orendayn et Grimaldo; elle donne d'intéressants détails sur les affaires générales traitées entre l'Espagne et les puissances signataires de la quadruple alliance; elle demeure toutefois très inférieure, politiquement parlant, à celle du marquis de Monteléon; celle-ci, non seulement nous renseigne sur la mission spéciale dont cet ambassadeur fut chargé en 1724 et 1725, mais elle révèle en maint endroit la pensée d'un véritable homme d'État. Il faudrait dire tout le contraire des dépêches que les plénipotentiaires de Cambrai, Santisteban et Berreti-Landi, envoient à Orendayn et à Grimaldo; elles sont bien pauvres et les lettres des ministres ne le sont pas moins; personne sans doute ne prenait fort au sérieux cette grave assemblée. Plus intéressants et de beaucoup sont les plénipotentiaires de Soissons : le duc de Bournonville, le marquis de Santa-Cruz et Barrenechea. Ce n'est pas que le Congrès auquel ils prennent part soit même l'équivalent de celui de Cambrai. Mais les uns et les autres ont négocié avec Fleury, et, si on peut leur reprocher parfois une excessive crédulité, leurs dépêches confidentielles sont pour l'historien une mine abondante. A côté d'eux, il importe de citer don Melchor Macanaz, intelligence hors ligne, mais imagination trop féconde : ses lettres au marquis de La Paz, rapprochées de quelques écrits du duc de Bournonville, nous montrent ce qui fut tenté en 1728 pour unir en une même alliance toutes les puissances catholiques. Les instructions et les lettres du marquis de La Paz couronnent ce très bel ensemble de documents diplomatiques.

Notre ministère des affaires étrangères forme à lui seul le pendant de Simancas et d'Alcala. Ses archives, admirablement classées, m'ont fourni cette fois la trame même de mon récit.

Aux six années dont j'ai entrepris l'histoire répondent trente-cinq volumes de *correspondance*, sans compter la série des *Mémoires et Documents* (France et Espagne). Là aussi se trouvent, rangées à leur date, les pièces officielles qui forment comme l'ossature de toute négociation. Si j'ai pu dire des correspondances et des instructions contemporaines du Régent et de Dubois qu'elles étaient de plusieurs degrés inférieures à celles du règne de Louis XIV, je dois porter un jugement aussi sévère sur les documents de 1724 à 1729. Ce n'est pas qu'on ne retrouve des qualités très françaises et très brillantes chez les Tessé, les Livry, les Rottembourg et les Brancas; Tessé est toujours le conteur spirituel qu'il nous a été donné d'entendre et de goûter à Turin et à Madrid, du vivant du grand Roi; mais il se contredit souvent, et, pourvu qu'un fait soit piquant, une appréciation mordante, il en risque le récit, sans trop se soucier de savoir s'il est vrai; ses lettres sont une jolie collection d'anecdotes; l'abbé de Livry n'a fait que passer et pleurer sur la douloureuse mission qui lui était dévolue; Rottembourg et Brancas racontent tout ce qu'ils voient, ce dont il convient de leur savoir gré, mais ils sont diffus et manquent de nerf. A tous, on sent que font défaut le monarque et le ministre qui, avant 1715, les soutenaient et les élevaient, pour ainsi dire au dessus d'eux-mêmes. Morville et Chauvelin rédigent incontestablement avec netteté, voire même avec une certaine force, leurs instructions et leurs lettres; mais il faut avouer que les matières qu'ils traitent ne les portent pas et ne font naître, ni dans leur esprit, ni sous leur plume, de ces nobles formules par lesquelles Torcy résumait une grande politique. Somme toute, c'est encore la correspondance de Fleury qui prime sur toutes les autres; elle est un peu lâche et flasque elle aussi, mais elle dit quelque chose et l'homme s'y montre toujours derrière le ministre. Quel que soit le rédacteur des *instructions* pour les plénipotentiaires de Soissons, Fleury ou Chauvelin, il s'est surpassé : cet écrit, où est discuté tout le système d'alliances qui convient à la France, est digne de la meilleure époque. Les *Mémoires* rédigés par le

premier commis Le Dran m'ont encore servi pour ce troisième volume et je lui paie de nouveau le tribut de ma reconnaissance.

Parmi les *Mémoires* imprimés, ceux de *Saint-Philippe* m'ont apporté quelques documents et quelques appréciations; l'agréable compilation, qualifiée du nom de *Mémoires de Tessé*, n'ajoute que quelques traits à la correspondance du Maréchal; bref les *Mémoires de Villars* et ceux de *l'abbé de Montgon* sont les seuls qui, pour la période de 1724 à 1729, donnent un contingent appréciable de renseignements. Les premiers sont extrêmement précieux puisqu'ils contiennent le journal même des séances du conseil; tels que les a publiés M. le marquis de Vogüé ils sont d'une parfaite exactitude et rendent les mêmes services que le journal de Torcy pour une époque antérieure. Les mémoires de l'abbé de Montgon fatiguent à la longue par d'interminables bavardages et la continuelle apologie que l'auteur fait de sa conduite; mais ils ne sont nullement à dédaigner comme source historique. Bien que le cardinal de Fleury ait enlevé à l'infortuné narrateur tous les papiers qui pouvaient lui servir de justification, l'abbé de Montgon est resté parfaitement sincère et exact; de très nombreuses preuves me permettent de l'affirmer (1).

Parmi les ouvrages qui traitent du sujet auquel je me suis consacré, on me permettra de laisser de côté et les histoires générales et ceux que j'ai déjà signalés en tête de mes deux précédents volumes. Je ne mentionnerai donc que quelques écrits particuliers auxquels je dois beaucoup; plusieurs chapitres du troisième volume de la biographie du Prince Eugène par le chevalier d'Arneth (2); l'histoire du baron de Ripperda par M. Syveton, de qui j'ai déjà dit tout le bien que je pense (3);

(1) C'était d'ailleurs l'avis de *Lémontey*, dans *l'Histoire de la Régence*, t. II, p. 254, note 1 : « Depuis qu'il ne résidait plus de ministre français à Madrid, M. le Duc y avait quatre correspondants secrets : Sartine, Marcillac, Stalpart et *Montgon : leurs lettres m'ont donné une idée assez favorable de l'exactitude des mémoires de ce dernier.* »

(2) Arneth, *le Prince Eugène de Savoie*, 3 vol. 8°, Vienne, 1858.

(3) G. Syveton, *Une Cour et un Aventurier au XVIII^e siècle; le Baron de Ripperda*, in-12. Paris, Leroux, 1896.

l'agréable et solide travail de M. Paul de Raynal, le *Mariage d'un Roi* (1); la monographie de Patiño, écrite par M. Rodriguez Villa (2), et l'article du même historien sur le baron de Ripperda (3); les premiers chapitres de la grande histoire de Charles III par M. Danvila y Collado (4); les deux études de M. Maldonado Macanaz sur don Rafael Melchor Macanaz (5). Combien je regrette les difficultés qui ont entravé la publication de l'histoire de Philippe V par cet écrivain qui connaît si parfaitement l'histoire de la première moitié du XVIII^e siècle en Espagne (6)!

*
* *

Il n'est que juste de rendre hommage aux chercheurs qui nous ont précédé dans la voie et dont les travaux forment comme le support du nôtre. Mais il est encore d'autres collaborateurs à qui ne saurait manquer d'aller notre gratitude. Au premier rang, j'aime à placer M. Xavier Charmes, l'éminent directeur du ministère de l'Instruction publique, qui m'a procuré, comme à tant d'autres, mais avec une particulière bienveillance, la facilité de poursuivre, hors de France, les recherches nécessaires. Par de nouveaux services, messieurs les archivistes des affaires étrangères, de Simancas et d'Alcala, ont augmenté ma dette à leur égard. La gracieuse hospitalité, qui m'a été accordée pendant deux mois par les pères Oratoriens d'Alcala, m'a laissé de trop excellents souvenirs pour que je

(1) Paul de Raynal, *le Mariage d'un roi*. In-12. Paris, Calmann Lévy, 1887.

(2) Rodriguez Villa, *Patiño y Campillo*, In-12. Madrid, 1882.

(3) Boletin de la real Academia de la Historia, janvier 1897.

(4) Danvila y Collado, *Reinado de Carlos III*, 5 vol. grand in-8°, dans la *Historia general de España*, écrite par les membres de l'académie d'histoire. Madrid. 1893.

(5) *Don Rafael Melchor Macanaz, considerato como politico y como regalista*. Brochure in-8°. Madrid 1886; et biographie du même en tête du premier volume de la *Biblioteca juridica de Autores españoles*. Madrid. 1879.

(6) Cette histoire de Philippe V doit faire partie de la collection à laquelle appartient le Charles III de M. Danvila y Collado.

veuille la passer sous silence. Enfin, comment pourrais-je, au moment où un odieux et tragique attentat vient de priver l'Espagne de son grand homme d'État, Cánovas del Castillo, ne pas me rappeler avec émotion l'accueil dont il voulut bien m'honorer; il tint à présenter lui-même à l'Académie d'histoire les deux premiers volumes de mon *Philippe V;* le jugement qu'il en porta devant cette illustre compagnie est demeuré dans ma mémoire comme un singulier encouragement à continuer l'œuvre commencée.

Alfred Baudrillart.

# LIVRE PREMIER

PHILIPPE V, LOUIS Ier, ET LE DUC DE BOURBON.
TENTATIVES POUR RESTAURER L'INFLUENCE FRANÇAISE
EN ESPAGNE.

JANVIER 1724-MARS 1725.

## CHAPITRE PREMIER.

La mission du maréchal de Tessé et le gouvernement espagnol : Philippe V et Louis Ier.

JANVIER-AOUT 1724.

Le règne du fils aîné de Philippe V a été de si courte durée et la dépendance de ce prince infortuné si étroite qu'à peine le nom de Louis Ier est-il connu hors de l'Espagne. Cependant, sous ce règne, la France a fait un effort sérieux pour rétablir dans la Péninsule son influence telle qu'elle s'était exercée aux beaux jours de Louis XIV, et, sans l'accident fatal qui, peu de mois après la mort de ce prince, amena la rupture des deux puissances, il est probable qu'elle y fût parvenue. C'est par cette tentative d'étroit rapprochement que le duc de Bourbon inaugura ses relations avec le nouveau régime espagnol.

### I.

Né en 1707, Louis Ier avait un peu plus de seize ans lorsque l'abdication de son père le fit monter sur le trône « avec aussi peu d'expérience que de pouvoir (1) ». Néanmoins les Espagnols

(1) Coxe, trad. Muriel, *Histoire de l'Espagne sous la maison de Bourbon*, t. III, p. 75.

accueillirent par de joyeuses manifestations l'avènement d'un souverain qui n'était plus pour eux l'étranger, et lorsque le vieux cri : « Castilla, oid, oid, oid, por Luis primero Rey de Castilla, Leon y Arragon! » retentit sur ses places publiques, Madrid retrouva l'enthousiasme dont il avait, en pleine guerre de succession, salué la venue au monde du premier Bourbon né dans ses murs (1). Le jeune roi avait de bonnes inclinations : un fond de religion qui n'avait encore été attaqué par nulle passion coupable, un amour inné de la justice, un respect scrupuleux de la parole donnée, un vif désir que tout allât bien, un secret impénétrable, une déférence sans bornes à l'égard de ses parents ; mais l'étrange façon dont il avait été élevé avait exagéré jusqu'à la sauvagerie sa timidité naturelle, sa lenteur, pour ne pas dire sa paresse, à parler, peut-être même à penser, ses scrupules sur les partis à prendre, sa défiance envers ceux qui l'approchaient. A peine semblait-il avoir quelque ouverture avec trois ou quatre des « moindres garçons de sa chambre » ; il ne se communiquait à personne ; les manières prévenantes et affables, le goût de la bonne compagnie, naturels aux princes de la maison de Bourbon, lui faisaient presque entièrement défaut. Nulle connaissance des hommes et des affaires, une regrettable puérilité dans le choix des plaisirs (2), c'en eût été assez pour substituer en peu de temps l'inquiétude à l'espérance, si la physionomie de Louis Ier, rappelant celle du roi de Sardaigne, n'avait fait concevoir l'idée que le prince se développerait et montrerait un jour les talents politiques de son aïeul et de sa mère (3).

La reine Louise-Élisabeth d'Orléans n'était pas, tant s'en faut,

(1) Stalpart à Morville, 7 février 1724. A. É. Esp., t. 333, f° 230 ; « C'est après demain que S. M. doit être proclamée en cette ville ; la cérémonie est simple. Le corps des échevins vient à la place du Palais et à trois ou quatre autres où il y a de vilains échaffauds dressés. L'*alferes mayor* de la ville qui est le Grand Enseigne du royaume portant un étendard à la main qu'il lève trois fois en trois temps en disant : *Castilla*, etc. » Cf. Danvila y Collado, *Reinado de Carlos III*, t. I, p. 29.

(2) Voir les exemples qu'en donne Coxe, *op. cit.*, p. 76, d'après les dépêches de Stanhope à lord Carteret.

(3) Cf. t. II, p. 237 ; et les lettres de Tessé à Morville ou au roi de France, surtout celles du 7 mai et du 6 juillet 1724. A. É. Esp., t. 33 , f° 307 et t. 335, f° 137.

la femme capable de donner l'essor aux qualités latentes de son mari et de faire un homme et un roi de l'adolescent farouche auquel la politique l'avait unie avant qu'elle eût elle-même accompli sa douzième année. On a dit la tristesse et le scandale qu'avait apportés à la cour de Madrid cette enfant dont le cœur et l'esprit avaient été si tôt corrompus par le spectacle quotidien du libertinage d'un père et de deux sœurs aînées (1). Louise-Élisabeth ne fit rien pour atténuer l'impression fâcheuse qu'elle avait produite : l'inconséquence, c'est trop peu, l'indécence, quelquefois brutale et grossière, de ses propos et de ses actes, allait bientôt fournir une ample matière aux dépêches malignes et plus que grivoises du vieux maréchal de Tessé, charmé de faire sa cour au duc de Bourbon, aux dépens de la fille du Régent (2). La jeune Reine n'avait point d'égards pour le Roi, son mari; en voiture, elle affectait de lui tourner le dos, à table, de le regarder manger sans toucher à son repas, pour courir aussitôt après partager celui des caméristes. Elle méprisait les représentations sages et modérées de la cour de Saint Ildefonse et ne paraissait pas se soucier davantage des réprimandes de Louis I^er^. Aussi l'antipathie du Roi pour sa femme était telle qu'on assure qu'il ne consomma jamais son mariage (3) : peut-être même songea-t-il à en solliciter l'annulation (4).

Si le nouveau roi d'Espagne ne trouvait dans son intérieur ni les éléments du bonheur, ni ceux du progrès, le gouvernement qui devait l'initier à la politique ne paraissait pas destiné non plus à lui donner de brillantes leçons. Ce n'était pas qu'il

(1) Cf. t. II, p. 501.

(2) Lémontey (*Histoire de la Régence*, t. II, p. 114) qualifie cette correspondance d'*obscène*. Le mot n'est par excessif, si on lit la correspondance secrète du duc de Bourbon et du maréchal de Tessé; de la part de ce vieillard, elle est honteuse. Continuez, lui écrit Bourbon, car cela est tout à fait *réjouissant*. Tessé attise autant qu'il le peut la haine du duc de Bourbon contre la mémoire du duc d'Orléans et contre toute sa famille. Il dit entre autres choses que Philippe a toujours craint d'être empoisonné par le Régent et que cette crainte a été une des raisons qui a fait les mariages. A. É. France. *Mém. et doc.*; t. 490. 28 février 1724.

(3) *Mémoires de Villars*, t. IV, p. 294.

(4) Coxe croit pouvoir l'affirmer d'après certains *Mémoires;* mais ses autorités me paraissent suspectes et je n'en ai, quant à moi, trouvé aucune preuve ni à Paris, ni à Alcala, ni à Rome. Voir *Mémoires de Tessé*, t. II, p. 362.

ne comptât quelques hommes capables, mais il était trop dépourvu d'autorité propre pour faire autre chose que se débattre dans l'impuissance et dans l'anarchie.

Philippe V, avant d'abandonner la couronne, avait confié le pouvoir à un conseil de cabinet composé de sept membres : le Président de Castille, l'Archevêque de Tolède, le grand Inquisiteur, le marquis de Valero, don Miguel Guerra, le comte de Santisteban et le marquis de Lède. Quelques-uns de ces personnages nous sont déjà connus.

Don Luis de Miraval, le chef de ce conseil, sur qui même on avait à certains moments jeté les yeux pour le poste de premier ministre, remplissait depuis longtemps l'éminente fonction de président de Castille. Philippe V avait pris l'habitude de le consulter sur toutes sortes de matières, politiques, ecclésiastiques, militaires; il passait pour homme de peu d'esprit, mais de bon sens, d'expérience et d'application.

L'archevêque de Tolède, don Diego d'Astorga, avait dû son éclatante fortune moins à ses talents, en somme ordinaires, qu'à ses vertus privées, rehaussées par un entier dévouement à la cause des Bourbons. En politique, sa science était des plus minimes, tout comme celle du grand Inquisiteur, le doux et modeste Camargo, ancien évêque de Pampelune et canoniste distingué. Le gouvernement français faisait cas du marquis de Valero qui, à défaut d'autre mérite, aurait à tout le moins gardé celui d'avoir déclaré le prince des Asturies héritier de ses immenses richesses. Ces trois conseillers se bornaient en général à opiner du bonnet. Une pénible infirmité, bientôt une attaque de paralysie, réduisaient à un même effacement un homme que l'on tenait non sans raison pour l'une des meilleures têtes de l'Espagne, Don Miguel Guerra, « ce demi-ecclésiastique, pourvu de bénéfices », comme l'appelle Saint-Simon, instruit, laborieux, sorti avec honneur des plus grands emplois. Frère du confesseur de la reine Élisabeth, il était regardé comme placé sous la protection spéciale de cette princesse. Le comte de Santisteban del Puerto n'était autre que le premier plénipotentiaire

d'Espagne au congrès de Cambrai et l'on ne comptait pas le rappeler de sitôt à Madrid. Sa nomination n'avait donc été que pour la forme. Quant au marquis de Lède, ce Flamand, d'origine obscure, avait acquis, par ses hauts commandements et ses succès militaires, la renommée du meilleur général que possédât l'Espagne et par là même une grande influence; on se demandait pourtant s'il parviendrait à la conserver, quoique étranger, sous un gouvernement tout espagnol.

Au titre de membre du Conseil de cabinet, le comte de Santisteban et le marquis de Valero joignaient la présidence, l'un du Conseil des Ordres et l'autre du Conseil des Indes. Le marquis d'Ayetona, dont on a déjà signalé l'attachement particulier à la personne de Philippe V, exerçait la présidence du Conseil de la guerre; celle du Conseil des Finances fut bientôt donnée à Don Blas Orosco.

Dans les départements ministériels, Orendayn, connu plus tard sous le nom de marquis de la Paz, avait pris à la Secrétairerie d'État la place de Grimaldo, dont il avait été le page, puis le premier commis; sans initiative aucune, il ne jouait encore qu'un personnage fut obscur, moins insignifiant toutefois que celui d'Antonio Sopeña, autre commis de Grimaldo, promu au secrétariat de la Marine et des Indes; Castelar avait conservé la Guerre, et Verdès de Montanegro s'était élevé aux Finances par la grâce de Miraval (1).

On tenait à l'écart l'homme le plus capable de relever et d'organiser les différentes parties de l'administration : le frère de Castelar, don José Patiño, intendant général de la Marine. Cet ancien Jésuite, sorti de gré ou de force de la Compagnie sans y avoir reçu les ordres sacrés, s'était révélé, dès la guerre de succession, comme un administrateur de premier ordre en Estrémadure et en Catalogne; principal auteur de tout ce qui s'était exécuté de bien sous le gouvernement d'Alberoni, créa-

(1) A. É. Esp., t. 333, f° 129. Liste des personnes nommées pour le gouvernement de l'État par le R. C. avant son abdication; *ibid.*, f° 6. Mémoire pour servir d'instruction au maréchal de Tessé, 15 janvier 1724; *ibid.*, f° 162 : Le Roi au maréchal de Tessé, 31 janvier 1724 : f° 221. Morville à Tessé, 15 février 1724.

teur des armées et des flottes qui avaient fait les expéditions de Sardaigne et de Sicile, il était comme en exil à Cadix, occupé à transférer dans ce port, mieux situé, les services coloniaux qui avaient si longtemps fait la gloire de Séville (1). Il est aisé de voir par cette simple nomenclature que tous ces personnages étaient ou des hommes dévoués à l'ancienne cour, ou des subalternes qui devaient tout à Grimaldo, ou des non-valeurs : Philippe V n'avait pas entendu livrer à lui-même le gouvernement de Louis Ier.

Au surplus, la présence de Grimaldo à Saint-Ildefonse eût suffi à marquer que la vieille cour ne se désintéressait pas tout à fait de la direction politique du royaume. Avant d'abdiquer, Philippe V avait récompensé ce ministre fidèle et soumis par les titres de Grand d'Espagne et de Chevalier de la Toison d'Or. Depuis l'abdication, Grimaldo venait une fois le jour chez son maître pour dépêcher les affaires devant la Reine et répondre aux lettres du gouvernement madrilène (2).

Louis Ier ne songeait pas, loin de là, à protester contre cette tutelle. Un jour, la reine sa femme voulait absolument quelque chose que l'on ne voulait point à Saint-Ildefonse; elle se fâcha, bouda, pleura, et enfin : « N'êtes-vous pas le Roi, s'écria-t-elle, et ne suis-je pas la Reine? — Oui, reprit le Roi ; je suis le Roi et vous êtes la Reine; mais le Roi mon père est mon maître et le vôtre (3). »

Toutefois, quelques dispositions que l'on eût prises pour subordonner le nouveau ministère, quelque soumission que manifestât spontanément Louis Ier, était-il possible d'échapper longtemps aux effets de ces lois naturelles qui veulent que tout être constitué tende à son plein développement et que tout pouvoir apparent aspire à se transformer en pouvoir réel? Était-il vrai-

(1) Sur les premières années de Patiño, consulter l'intéressant travail de M. Antonio Rodriguez Villa : *Patiño y Campillo;* Reseña historico-biografica de estos dos ministros de Felipe V (Madrid, 1872); p. 11-61.

(2) A. É. Esp., t. 332, f° 362. Observations sur la retraite du Roy Philippe V d'Espagne. Ces observations ont pour auteur Holzendorf, secrétaire du comte de Stanhope et elles sont adressées au roi de Prusse, de Madrid, le 27 avril 1724. A. É. France, *Mém. et Doc.*, t. 490, f° 155.

(3) A. É. Esp., t. 335, f° 15. Tessé à Morville, 5 juin 1724.

semblable que, de ces deux gouvernements placés face à face, l'un ne cherchât point à absorber l'autre; et les chances n'étaient-elles pas pour le plus jeune, en vertu du proverbe qui veut que le soleil levant ait plus d'adorateurs que le soleil couchant?

Grave embarras pour le négociateur que le duc de Bourbon avait destiné à rétablir l'influence française à la cour d'Espagne et qui, par une singulière complication, se trouvait obligé de représenter son maître auprès de deux souverains, de deux ministères et de deux cours, également à ménager (1).

## II.

Cet ambassadeur, on ne l'a point oublié, était le vieux maréchal de Tessé, beau-père de ce Maulevrier si regretté de la cour d'Espagne, lui-même personnellement aimé de Philippe V. D'anciens et chers souvenirs, — le voyage de 1700, le retour de la princesse des Ursins, le siège de Barcelone, — ne rapprochaient-ils pas l'ambassadeur et le monarque? Près d'un quart de siècle s'était écoulé; Tessé avait soixante-treize ans; depuis 1717, il vivait retiré dans la petite maison qu'il avait achetée aux Camaldules de Grosbois, et, bien qu'il y vît « force compagnie d'hommes et de femmes », il ne paraissait plus connaître d'autre ambition que celle du ciel. Il avait pourtant consenti à répondre au premier appel du duc de Bourbon. A peine eut-il repris pied à la cour qu'il se retrouva tel qu'il avait toujours été, aimable, spirituel et léger, parfait courtisan, médiocre politique. Les dé-

(1) Le Roi mon oncle et le Roi mon cousin, dira Louis XV. A propos de ces titres de parenté notons cette particularité : « Vous remarquerez peut-être que dans la suscription de la lettre à la jeune Reine il n'y a que le traitement de *cousine*, au lieu que dans celle que vous aviez pour elle comme princesse des Asturies il y avait celui de *tante*. On le lui avait donné parce qu'il se trouve dans son contrat de mariage par un effet de l'imagination de feu M. le Cardinal Dubois qui s'est obstiné de tout temps à faire des oncles et des tantes du Roi de tous les enfants de Mgr le duc d'Orléans. Mais on ne pourrait conserver à cette princesse le titre de tante sans donner à son époux celui d'oncle, à quoi le Roi véritablement répugne personnellement, outre qu'il est bon puisque S. M. est le chef de la maison qu'il n'accoutume pas le roi d'Espagne à recevoir d'elle un titre supérieur de parenté qu'il n'a pas. A. É. Esp., t. 333, f° 172. Morville à Tessé, 31 janvier 1724.

pêches de 1724 rappellent, à les confondre, celles de 1705; c'est le même ton grand seigneur, les mêmes formes plaisantes appliquées aux plus graves objets, la même démangeaison de se mettre en scène et de prodiguer les conseils, pour tout dire, la même outrecuidance, avec les mêmes vues superficielles et les mêmes jugements précipités.

Les passeports du Maréchal étaient déjà préparés, lorsque, le 20 janvier 1724, on avait appris à la cour de France la nouvelle de l'abdication de Philippe V. Douloureusement surpris (1), le duc de Bourbon avait enjoint au maréchal de Tessé de partir au plus tôt pour Saint-Ildefonse, sans laisser au comte de Morville, secrétaire d'État des affaires étrangères, le temps de modifier des instructions rédigées depuis plusieurs jours. Le premier ministre se contenta de les compléter verbalement (2).

Les instructions écrites marquaient une certaine réaction contre la politique toute anglaise de Dubois et de Grimaldo; elles laissaient percer une sourde hostilité contre la maison d'Orléans que l'on rendait responsable de tous les malentendus survenus entre la France et l'Espagne; elles attestaient de la part du gouvernement français la ferme résolution de marcher au congrès de Cambrai, d'accord avec le gouvernement espagnol; elles prescrivaient enfin à l'égard de l'entourage de Philippe V, certaines règles de conduite, grâce auxquelles notre ambassadeur pourrait, pensait-on, amener les conseillers du Roi à se conformer en toutes choses aux vues de la France (3).

Quant aux instructions verbales, on peut conjecturer, non seulement à l'aide des circonstances, mais des lettres mêmes de Tessé, qu'elles se réduisirent à recommander à l'ambassadeur de rechercher avec un soin minutieux les vraies causes

(1) Nous avons prouvé à la fin du tome II que l'abdication de Philippe V ne fut nullement concertée avec le gouvernement français.

(2) De Raynal, *le Mariage d'un roi*, p. 53. — Charles-Jean-Baptiste de Fleuriau d'Armenonville, comte de Morville, fils du garde des sceaux d'Armenonville, avait succédé en août 1723 au cardinal Dubois dans le département des affaires étrangères; il devait donner sa démission le 19 août 1727.

(3) A. É. Esp., t. 333, f° 49. *Mémoire secret pour servir à l'instruction du maréchal de Tessé*, 15 janvier 1724.

de l'abdication et les conséquences qu'elle pouvait entraîner tant pour l'Espagne que pour la France, notamment en cas de mort de Louis XV (1). Tracer la ligne à suivre, c'était chose qu'on ne pouvait faire à Versailles avant d'être plus amplement renseigné.

En route, Tessé devait, sur sa demande, échanger le titre d'ambassadeur contre celui de plénipotentiaire, qui lui donnerait plus libre accès auprès de Leurs Majestés Catholiques et lui permettrait aussi de limiter sa mission à un temps plus court. (15 février 1724.)

Si le vieux maréchal s'était, comme tout porte à le croire, éloigné de Versailles avec le secret espoir de faire révoquer ce que, dans une lettre au comte de Morville, il appelait chez le roi d'Espagne « la saillie d'un esprit malade », il ne lui fut pas donné de conserver longtemps cette illusion. Un courrier de Madrid, rencontré près de Notre-Dame de Cléry, le mit au fait des mesures décisives prises par Philippe V et de l'organisation du nouveau gouvernement. « Je n'envisage pas, écrit-il, même en avançant vers les Pyrénées, que je trouve en delà l'ouvrage de roses sur lequel je m'étais embarqué : après cela, Monsieur, je dis comme finissent les almanachs : Dieu sur tout (2). » Une conversation qu'il eut à Bayonne avec la veuve de Charles II ne fit qu'augmenter ses appréhensions.

A Saint-Ildefonse, où il parvint le 23 février, tout donnait l'impression de la plus rigoureuse solitude. « Lieu de retraite le plus sauvage et le moins bien placé pour la commodité qu'il y ait peut-être au monde, marquait l'ambassadeur au

(1) Cependant le duc de Bourbon dit positivement dans la lettre qu'il écrivit à Philippe V, le 2 février 1727, au moment de la mission de l'abbé de Montgon : « La principale raison qui m'avait déterminé à proposer au Roi le maréchal de Tessé pour l'envoyer auprès de V. M. était qu'il était presque le seul à qui je me puisse ouvrir sur cet article et la principale commission que je lui eusse donnée était de savoir les intentions de V. M. et de la presser de prendre les mesures nécessaires. » Simancas, *Est.* l. 8, 107. On voit par une correspondance de Vienne (23 février 1724) que dans cette cour on crut l'abdication de Philippe V hâtée par la mort du Régent et qu'on imputa à la reine Élisabeth le désir d'une entreprise d'importance en France. *Arch. de la Guerre.* Supplt. 4012.

(2) A. É. Esp., t. 332. Tessé à Morville, 29 janvier 1724; d'après Raynal, *op. cit.*, p. 54-55.

Roi son maître; le spectacle d'un homme de mon âge et de mon état, enfermé dans sa chaise, conduite par six bœufs, avec des hommes qui faisaient le chemin au travers des neiges, n'aurait pas laissé de réjouir Votre Majesté, si elle s'était trouvée en chassant sur le passage d'un semblable cortège et d'élever quelques risées dans sa jeune cour. » En approchant du palais, « entre la neige et le parc, dans des bois clairs, » M. de Tessé avait pu voir deux ou trois cents gros cerfs, dont le moindre portait vingt-deux, vingt-quatre et vingt-six. » Tel était le séjour que Philippe avait imposé aux siens. « La vie que ces deux personnes royales ermites mènent, écrivait au roi de Prusse le secrétaire de Stanhope, se réduit à passer chaque matinée à leur chapelle, à ouïr plusieurs messes, et, si c'est jour de fête, à confesser leurs péchés, à communier, à aller les après-midi aux couvents et églises de Ségovie, ou à d'autres couvents les plus proches où l'on célèbre quelque fête de saint, ou sinon ils vont à la chasse, ou se promènent par le jardin, ou par les campagnes, ou jouent au billard s'il fait mauvais temps, et, en revenant sur le soir le Père Confesseur reste régulièrement quelque temps avec le Roi, sans compter la quantité de fois qu'il le fait appeler par jour; ensuite le marquis de Grimaldo entre chez Sa Majesté (1) ». De temps à autre, Philippe V invitait quelques personnes de distinction à faire auprès de lui un bref séjour; les Infants eux-mêmes ne venaient que rarement à Saint-Ildefonse. Grimaldo, Valouse, galant homme de peu de talent, la nourrice de la Reine, Laura Piscatori, toujours aussi fidèle, toujours plus familière, la brillante princesse de Robecq, et les deux confesseurs, formaient à eux seuls le cercle de l'intimité royale. Le confesseur de la Reine, Don Francisco Guerra, chanoine de Ségovie, très honnête homme mais d'une intelligence plus que bornée, était éclipsé par le confesseur du Roi, le Père Bermudez, le vrai maître de la cour : « Ce qui s'appelle en Espagne un confesseur s'appellerait ailleurs

(1) A. É. Esp., t. 332, f° 362. *Observations sur la retraite du roi Philippe.*

un premier ministre; » écrira bientôt à son sujet le maréchal de Tessé (1).

Dès sa première visite à la cour, l'ambassadeur put reconnaître à des signes non équivoques « qu'à part le Roi, qu'un fond véritable de religion soutenait et soutiendrait, tous étaient au désespoir de vivre en ce désert ». Dans le courant de la conversation qui ne dura pas moins de deux heures, il parla de l'abdication et insinua respectueusement « qu'il eût été à désirer qu'il parût à toute l'Europe que le petit-fils de Louis le Grand n'avait pas pris un parti de cette nature sans avoir au moins agi de concert avec le roi son neveu, dont les intérêts de toute manière devaient être unis aux siens ». La reine l'arrêta par quelques paroles destinées à prévenir la moindre idée d'un retour possible sur le fait accompli : « Aucune réflexion, disait-elle, n'avait échappé, et il y avait quatre ans que l'on y travaillait. » Mais lorsque Tessé ajouta que le roi de France espérait que son oncle et sa tante n'abandonneraient pas tout à fait le gouvernement, la figure d'Élisabeth Farnèse laissa clairement deviner avec quelle complaisance ce langage était accueilli. Peu d'instants après, le maréchal parla dans le même sens au marquis de Grimaldo qui « s'échauffa » et s'écria d'un air de triomphe : « Le Roi n'est pas mort et je ne le suis pas non plus, ni n'ai dessein de mourir. Je ne puis pas vous en dire davantage (2). » Cinq jours ne s'étaient point écoulés qu'avant même d'avoir mis le pied à Madrid et vu le roi Louis, le représentant de la France semblait avoir fait son choix entre les deux gouvernements de l'Espagne : « Je répète, écrivait-il au comte de Morville, qu'il faut faire l'impossible pour que toutes les décisions passent par le roi Philippe et par le marquis de Grimaldo. » Et il ne craignait pas d'affirmer que le marquis de Miraval était non seulement espagnol mais autrichien (3). A coup sûr, le sentiment entrait plus que la réflexion dans le parti qu'avait

(1) A. É. Esp., t. 334, f° 348. Tessé à Morville, 19 mai 1724.
(2) A. É. Esp., t. 333, f^os 280 et 286. Tessé au Roi, 23 et 24 février 1724.
(3) A. É. Esp., t. 333, f° 314. Tessé au comte de Morville, 28 février 1724.

pris M. de Tessé; âgé, attaché au roi Philippe V, il avait naturellement incliné vers la vieille cour plutôt que vers la jeune. Détermination peut-être imprudente, en tout cas trop rapidement formée et trop tôt déclarée, de la part d'un homme en qui l'on saluait déjà le vrai successeur des Estrées et des Amelot, l'ambassadeur premier-ministre qu'avaient connu en Espagne les débuts de la maison de Bourbon (1).

## III.

Le maréchal de Tessé augurait trop mal des dispositions du gouvernement de Madrid. Sans doute l'avènement de Louis Ier, par une inévitable réaction, avait donné le signal d'un réveil de l'esprit national. Le premier acte du Roi avait été de rétablir aux applaudissements de la grandesse, l'ancienne étiquette supprimée par son père (2). Bientôt le partage des affaires étrangères entre les divers membres du Conseil allait marquer un second pas vers la reprise des vieux usages (3). Mais Louis Ier n'en était pas moins décidé à maintenir l'union la plus étroite avec la France; il disait même qu'il n'entendrait jamais à aucune proposition dont il ne fît part au Roi son cousin (4).

Le confesseur du Roi, le Père Marin, était un vieillard infirme, prudent, pieux, paisible, incapable de se mêler d'affaires; celui de la Reine, le Père de Laubrussel, ancien précepteur de Louis, était Français de cœur comme de naissance (5).

D'autres Français, M. de Stalpart, le comte de Marcillac, Sartine, pour ne point parler de ces malheureux Bretons réfugiés à Madrid depuis 1719 (6), contribuaient à maintenir

(1) A. É. Esp., t. 332, f° 231. Le comte de Marcillac au duc de Bourbon, 7 février 1724.

(2) *Ibid.*, t. 333, f° 198. Stalpart à Morville, 24 janvier 1724.

(3) *Ibid.*, t. 333, f° 5. Tessé à Morville, 6 mars 1724.

(4) *Ibid.*, t. 335, f° 137. Tessé à Louis XV, 6 juillet 1724.

(5) Diverses lettres de Tessé et le P. Ramos au duc de Bourbon, 17 janvier 1724. A. É. Esp., t. 332, f° 209.

(6) Ces malheureux essayaient de persuader au duc de Bourbon qu'ils ne s'étaient soulevés jadis que pour le bien du royaume. Tessé demandait leur grâce en les traitant de pauvres diables : « Il est certain qu'ils sont d'une figure à ne pas croire qu'ils pussent être fort utiles à faire révolter la Bretagne. » Il transmet leurs suppliques à Louis XV.

l'influence de leur patrie. Le premier, né gentilhomme et mari d'une femme de grande condition, sachant plusieurs langues, expert en affaires, était venu s'établir à Cadix en 1699; il y avait fait pendant dix-huit ans le commerce le plus étendu et le plus honorable; son nom était connu dans toutes les colonies espagnoles; sa maison avait été l'asile et, comme il disait assez spirituellement, le *réfectoire* de tous les officiers de terre et de mer. En 1713, plus que millionnaire, il avait voulu se retirer dans son pays; sur les instances personnelles du roi d'Espagne, abandonnant ses propres affaires, il s'était consacré à la réforme du commerce des Indes et finalement il s'était à peu près ruiné au service du Roi. Dans l'attente d'un nouvel emploi, il vivait à Madrid avec sa femme, fort mêlé à la société, au courant de tout, et renseignant à merveille le gouvernement français, qui n'oubliait que de l'en récompenser (1).

Avec moins d'esprit politique et de talent, le comte de Marcillac avait fait une fortune plus solide; il était lieutenant général; mais il s'ennuyait en Espagne et croyait faire, en y restant, un grand sacrifice à la France. Sartine était toujours l'un des hommes les plus répandus et les mieux informés de Madrid; il eût rendu les plus grands services à la cause française si son attachement au duc d'Orléans ne l'avait fait tenir pour suspect par le duc de Bourbon (2). Au sein même du gouvernement, Orendayn, le secrétaire d'État des Affaires étrangères passait pour plus attaché que Grimaldo à l'alliance française (3).

Enfin, quelques tendances autrichiennes que notre ambassadeur crût découvrir en lui, le parti espagnol lui-même n'était

A. É. Esp., t. 333, f° 200. Stalpart à Morville, 24 janvier 1724. — *Ibid.*, t. 334, f° 4, 99, 119. Tessé à Morville, 6, 27 mars 1724.

(1) Dubois lui avait promis le titre d'Intendant du commerce de France, mais Dubois était mort. Sur la carrière de Stalpart, deux lettres fort développées de Stalpart à Fleury (24 janvier 1724) et à Tessé (12 mars 1724) sont confirmées par Tessé qui ajoute : « L'on ne peut pas agir avec plus d'exactitude et de fidélité qu'a fait le Sr Stalpart. » A. É. Esp., t. 333, f° 202 et t. 334, f° 33.

(2) Sur Sartine, voir tome II, p. 418.

(3) A. É. Esp., t. 333, f° 162. Le Roi au maréchal de Tessé, 31 janvier 1724; *ibid.*, t. 334, f° 303. Tessé à Morville, 7 mai 1724; t. 335, f° 268, 28 juillet 1724.

pas foncièrement hostile à la France, et rien n'eût été plus facile que de lui donner satisfaction. Le chef de ce parti, le marquis de Miraval, était sans doute très porté à rétablir les anciens usages et naturellement défiant à l'égard des étrangers quels qu'ils fussent; mais, de l'aveu du comte de Morville, il n'avait jamais donné à la France un motif sérieux de se plaindre de lui (1).

Son confesseur, le Père Ramos, procureur-général des Jésuites de la Vieille-Castille, passait pour plus redoutable; de tous les *Espagnols* le plus fanatique, il aspirait au confessionnal du Roi; intrigant à l'extrême, malgré ses protestations contraires, il gouvernait la cour, sans sortir de sa cellule. Mais, à l'insu de tous et même de notre ambassadeur, il entretenait une correspondance secrète avec le premier ministre de Louis XV; le duc de Bourbon le flattait au delà de toute mesure et traitait avec lui nombre de questions importantes, en particulier celle des rapports de la France et de l'Espagne avec les Anglais (2).

Bientôt même, grâce au Père Ramos, le duc de Bourbon et le marquis de Miraval entraient en relations directes : « Je me flatte, écrivait le premier, que nous serons toujours d'accord. La France et l'Espagne ne doivent être regardées que comme

(1) Le comte de Morville en rendait témoignage même dans le secret. A. É. Esp., t. 333, f° 221. Morville à Tessé, 15 février 1724.

(2) Les lettres du P. Ramos au duc de Bourbon se trouvent aux Affaires étrangères : Esp., t. 332 et France. *Mém. et Doc.*, t. 460. Dès le 7 février, le P. Ramos écrit au duc de Bourbon : « Il y a une chose sur laquelle je ne puis être d'accord avec V. A. S., c'est qu'elle me croit de quelque utilité dans cette cour. Que peut un simple procureur-général de la province de la Vieille-Castille ? Je ne suis chargé que des affaires de nos Maisons. A la vérité, plusieurs de nos ministres me donnent de grandes preuves de confiance et de bonté, mais il siérait mal à un Religieux de faire ostentation de l'amitié des ministres. Je traite toutes mes affaires avec simplicité, sans ombre d'artifices. J'ai de l'horreur pour les cabales et les intrigues. Je ne sors jamais des bornes de mon état, et je ne dis rien aux ministres qu'il soit périlleux de publier; ainsi je parlerai naturellement sur l'état présent de nos affaires. » Là-dessus, il commence à traiter des affaires publiques. Un autre jour, il écrit : « Hier j'eus une longue conférence de toutes les affaires d'ici et de chez vous avec le chef de cabinet Miraval; il les entend et entre bien dans toutes. » Il promet au duc de Bourbon de lui faire savoir ce qu'il apprendra par les autres confesseurs de la famille royale. Le duc de Bourbon lui écrit le 27 mars : « Quant à la bonne opinion que vous avez de moi, je ne la mérite encore que par l'estime que j'ai pour vous; mais j'espère qu'avec le temps je la mériterai par ma conduite qui tendra toujours à la gloire de l'Espagne et à votre satisfaction particulière. »

une seule nation indivisible. » Et le second s'empressait de répondre « que l'union des deux monarchies devait être si parfaite qu'elles parussent gouvernées par un même esprit. » Tous deux songeaient à s'entendre aux dépens du commerce de l'Angleterre. Jusqu'à la fin du règne de Louis Ier cette correspondance entre les deux ministres se poursuivra, sans que Tessé la découvre et deviendra de jour en jour plus franche et plus ouverte (1).

Au fond, les plus Espagnols ne demandaient aux Français que de s'abstenir de toute ingérence indiscrète dans le gouvernement intérieur de leur monarchie, et, moyennant cette satisfaction légitime, ils étaient disposés à maintenir un accord dont ils sentaient toute l'utilité (2). Un fort joli mot d'un de leurs politiques les plus distingués, le marquis de Monteléon, paraît dépeindre à merveille leur état d'esprit. Quelques Espagnols lui représentaient que leur gouvernement s'était bien passé de la France pendant deux ou trois siècles et qu'il pouvait et devait encore s'en passer.

« Messieurs, leur dit-il, le Français doit être dans tout bon Espagnol ce que la bile est dans notre corps. Quand il y a trop de bile, il faut l'évacuer ou par une saignée, ou par une médecine, ou par quelque autre moyen; parce que la bile par ses différents caprices peut donner quelque agitation à la machine, mais, si vous la videz toute vous êtes mort, et souvenez-vous, que vous êtes tous perdus si la bile ne vous soutient (3). »

Le maréchal de Tessé n'était malheureusement pas disposé à demeurer dans la juste réserve qu'eût souhaitée le parti

(1) A. É. France, *Mém. et Doc.*, t. 490. — Le duc de Bourbon à Dn Luis de Miraval, 13 mars 1724, et Dn Luis de Miraval au duc de Bourbon, 27 mars. « Il faut, dit encore Bourbon maintenir la bonne intelligence avec l'Angleterre, mais sans qu'elle puisse jamais s'imaginer être préférée par la France à l'Espagne et par l'Espagne à la France, » Voir aussi lettres des 6, 26 juin, 24 août 1724.

(2) C'est ce que dit très justement le roi de Sardaigne au cardinal de Rohan, lors du passage de celui-ci. A. É. France, *Mém. et Doc.*, t. 490, f° 140. Le cardinal de Rohan au duc de Bourbon, 19 avril 1724.

(3) A. É. Esp., t. 335, f° 20. Tessé à Morville, 5 juin 1724.

espagnol; il était venu pour rétablir le règne de la France et il entendait se mêler de tout; Marcillac et d'autres l'y poussaient d'ailleurs de toutes leurs forces et ne cessaient de lui répéter que les affaires de la péninsule ne devaient être traitées qu'entre quatre personnes : le roi et la reine de Saint-Ildefonse, le roi Louis, et l'ambassadeur du roi de France (1). Résolu à sacrifier le gouvernement de Madrid à celui de Balsaïn, Miraval à son ennemi personnel, le marquis de Grimaldo, Tessé devait nécessairement s'appuyer sur Orendayn et chercher à capter la confiance du jeune Roi; tel fut le parti auquel il s'arrêta sitôt qu'il fut à Madrid, c'est-à-dire au commencement de mars 1724. Dès les premiers tête à tête, il entretint Louis de l'hostilité du Président de Castille et de Grimaldo; avec respect mais avec fermeté, il reprocha au prince le rétablissement de l'ancienne étiquette, qui le ramènerait sûrement au misérable état de Charles II; puis il lui fit promettre de prendre confiance en celui que Louis XV lui envoyait et de ne rien décider sans l'aveu du roi Philippe. Le jeune prince avait dit « oui » à tout, mais il avait fallu lui arracher les paroles; était-ce timidité? Tessé le croyait. « La même difficulté de parler, disait-il, qui prend à la gorge le Roi notre maître est égale en celui-ci *comme deux prunes* (2). »

Le parti espagnol avait-il eu vent des paroles prononcées par l'ambassadeur à Saint-Ildefonse? Toujours est-il qu'il avait vu clair dans ses manœuvres et résolu de les arrêter tout net.

Orendayn se vit brusquement retirer la direction des affaires extérieures et dut passer par l'humiliation d'aller dire en personne au maréchal de Tessé que l'ambassadeur du roi de France « était un trop grand personnage pour traiter avec d'autres qu'avec le président de Castille ». Le marquis de Valero fut chargé des rapports avec Rome; au marquis de Lède, l'Angleterre; à l'archevêque de Tolède, Venise; au grand Inquisiteur, le Portugal;

(1) Voir notamment des lettres au duc de Bourbon des 21 février et 14 mars 1724. A. É. France, *Mém. et Doc.*, t. 490, f^os 44 et 84. Outre sa correspondance avec le duc de Bourbon, Marcillac en entretient une avec Philippe V.

(2) A. É. Esp., t. 334, f° 5. Tessé à Marcillac, 6 mars 1724 et f° 50, 14 mars 1724.

à Don Miguel Guerra, Parme, la Moscovie et Gênes. Orendayn ne fut désormais que le simple rapporteur de leurs délibérations (1). Le comte de Morville se moqua du nouveau système (2); et Tessé, suivant sa coutume, en fit matière à plaisanteries, mais l'un et l'autre avaient senti le coup : « Ah! s'écriait notre ambassadeur, la patience de Grisélidis n'est pas de trop ici. Les Français y marchent sur les sables de l'Arabie, et l'on est plus Autrichien dans cette cour que les bourgeois de la rue Saint-Denis ne sont Parisiens. Il ne reste qu'à répéter ce que le maréchal de Créqui disait en mourant au père de Mouchy son confesseur : « Je vois bien, mon père, qu'il faut que je me jette à bride abattue dans les ténèbres de la Providence. »

## IV.

Le gouvernement français avait approuvé les conseils donnés par son représentant à la cour de Saint-Ildefonse, tout en estimant qu'il avait « un peu trop *appuyé* (3) ». D'instinct, le duc de Bourbon haïssait en Louis Ier le gendre du Régent et craignait les liaisons de la jeune cour d'Espagne avec ce qu'on appelait à Versailles « l'ancien gouvernement (4) ». Mais il redoutait à plus juste titre les funestes conséquences que ne manqueraient pas d'avoir pour la politique française les divisions de l'Espagne, si elles étaient poussées au point de faire de

(1) A. É. Esp., t. 334, f° 5. Tessé à Morville, 6 mars 1724; Stanhope à lord Carteret, 23 mars, d'après Coxe, t. III, p. 99. *Mémoires de Villars*, t. IV, p. 284.

(2) Était-ce, demandait-il ironiquement, dans sa charge de premier gentilhomme de la chambre ou dans sa vice-royauté des Indes que Valero par exemple avait appris à négocier avec Rome? *Ibid.*, f° 20, 21 mars 1724.

(3) A. É. Esp., t. 333, f° 342. Louis XV à Tessé; et A. É. France,. *Mémoires et Doc.*, t. 490, f° 49. Le duc de Bourbon au maréchal de Tessé, 11 mars 1724.

« Je trouve seulement que vous avez un peu trop appuyé sur ce que nous ne voulions avoir affaire qu'au roi Philippe. Il est bon qu'il sache que nous comptons principalement sur lui, mais il faut prendre garde de ne rien dire qui pût indisposer le ministère de Madrid si cela lui revenait, d'autant plus qu'il y a des ministres du cabinet sur la bonne volonté desquels j'ai lieu de compter plus que sur Grimaldo qui ne laisse pas de m'être suspect de partialité pour l'Angleterre. »

(4) *Ibid.*, t. 332, f° 209. Le Père Ramos au duc de Bourbon, 17 janvier 1724; t. 333, f° 223. Morville à Tessé, 15 février 1724 et t. 334, f° 127. Tessé à Morville, 27 mars 1724, au sujet du marquis de Clermont envoyé par le duc d'Orléans à la Reine, sa sœur.

cette puissance une alliée inutile ou gênante. Il ordonna donc au maréchal de Tessé de se garder d'exciter l'antipathie des deux cours l'une contre l'autre et l'engagea même à travailler à la réconciliation du marquis de Grimaldo et du Président de Castille (1). Vains efforts! Tout en reconnaissant que « les affaires ne pourraient aller tant qu'ils penseraient différemment et *se barreraient* l'un l'autre », le Président de Castille répondit que « jamais il ne se réconcilierait avec Grimaldo (2) ». Dans la même conversation, il osa dire, — et le mot parut fort à Versailles, — « que le roi Philippe et la reine Élisabeth n'étaient que les premiers vassaux du roi Louis (3) ».

La situation s'aggravait; le maréchal de Tessé ne crut pouvoir y porter remède qu'en s'engageant plus avant dans son système. Au moment même où le duc de Bourbon commençait à s'entendre par lettres avec Miraval, il proposa brusquement aux deux cours de Versailles et de Saint-Ildefonse la complète transformation du gouvernement de Madrid (4).

(1) A. É. Esp., t. 333, f° 442. Louis XV à Tessé. — *Ibid.*, t. 334, f^os 50, 76, 129. Tessé à Morville, 14, 20, 26 mars 1724. — f° 62. Louis XV à Tessé, 28 mars.

(2) *Ibid.*, Tessé à Morville, mêmes lettres et 31 mars 1724 (f° 161).

(3) *Ibid.*, t. 334, f^os 50 et 62. Tessé à Morville 14 mars et Louis XV à Tessé, 28 mars 1724.

(4) *Ibid.* t. 334. Tessé à Morville, 31 mars 1724 : « Ce que je vois c'est que l'état de confusion où sont les choses ne peut pas durer; ce qui s'appelle le cabinet est moins que rien, aucune affaire n'y finit; tous ceux qui sont en place sont ignorants ou présomptueux. Le Président de Castille avait cru qu'en décriant le ministère du marquis de Grimaldo et publiant, car il ne ménage pas les termes, qu'il est un fripon vendu aux Anglais; que Orendayn était dans les mêmes principes et qu'il fallait le chasser; que le marquis de Castelar n'était pas capable de la guerre, quoique ce soit le seul homme qui puisse en être le secrétaire d'État et qu'en éloignant Patiño qui seul est capable de la marine, le susdit Président de Castille avait cru qu'il empaumerait l'esprit du jeune Roi auquel il répondait de tout; qu'il l'éloignerait de suivre les avis de son père, et que de tout cela il se ferait premier ministre. Voilà, Monsieur, de belles idées; mais, soit que le jeune Roi s'en soit aperçu et qu'il en ait rendu compte au Roi son père, soit que la cour de Saint-Ildefonse eût pénétré ce dessein, je crois en savoir assez pour être certain qu'il n'est aimé, ni estimé, ni de la vieille, ni de la jeune cour, et que, sans faire semblant de rien, et avec des manières humbles, Orendayn est mieux avec le jeune Roi et avec la vieille cour qu'aucun autre secrétaire d'État. Je ne serais point en peine d'unir le marquis de Castelar et Patiño avec Orendayn et ces trois hommes-là tout seuls gouverneraient l'État et le gouverneraient mieux que la quantité de juntes et de conseils dont le crédit tomberait bientôt; mais en même temps il me faudrait un roi qui sût seulement dire : Je le veux ou ne le veux pas, et voilà ce que d'ici à longtemps nous n'attraperons ni du père ni du fils. A cela vous me direz : Mais pourquoi ne prend-on pas un premier ministre? et moi je vous répondrai : Où est-il? car je n'en connais aucun. Le marquis de Monteléon en serait capable; mais il ne le veut, ni ne le voudra jamais. »

A défaut d'un premier ministre qu'au fond Tessé croyait nécessaire, mais dont il savait que ni Philippe V ni Louis Ier ne voulaient (1), l'ambassadeur proposait tout simplement le régime qui avait prévalu en France au temps de Louis XIV : des Secrétaires d'État, un Conseil d'en haut sous le nom de Cabinet, et la volonté du Roi pour servir de lien à toutes les parties du gouvernement. Sans doute Louis Ier n'était pas Louis XIV; cependant avec une heure par jour d'attention sérieuse aux affaires, il suffirait au principal de sa tâche.

Chacun des secrétaires recevrait le titre de ministre d'État pour avoir entrée au Conseil de cabinet et serait maître dans son département : à l'un les affaires étrangères, avec celles des Indes et du Mexique; à l'autre, tout ce qui concernait la guerre, au troisième la marine, au quatrième les finances. Plus de partage d'attributions, moins de juntes, moins de conseils; par suite plus d'unité et plus de force dans l'action. L'ambassadeur désignait même les titulaires des secrétaireries d'État : Orendayn aux affaires étrangères, Castelar à la guerre, Patiño à la marine; quant aux finances, il ne savait qui, dans l'état déplorable où elles étaient tombées, pourrait les relever.

Toutes les décisions prises à Madrid devraient être communiquées à Saint-Ildefonse, examinées par Grimaldo et acceptées par le roi Philippe (2).

Ce plan n'était nullement déraisonnable; le comte de Morville en fit compliment à l'auteur et lui enjoignit de travailler à le faire adopter (3). Mais comment y parvenir?

Tessé comptait exclusivement sur l'intervention de la vieille cour. Aussi, dès les premiers jours d'avril, résolut-il de se rendre à Saint-Ildefonse, en même temps que le roi Louis, afin d'y préparer les voies par d'insinuantes conversations.

Une commission particulière donnée par le duc de Bourbon servit d'occasion au voyage. Ce prince mettait quatre cordons

(1) A. É. Esp., t 334, f° 161. Tessé à Morville, 31 mars 1724.
(2) A. É. Esp., t. 334, f° 267. Tessé à Philippe V, 27 avril 1724.
(3) A. É. Esp., t. 334, f°s 287 et 321. Morville à Tessé, 16 et 23 mai 1724.

bleus à la disposition du roi d'Espagne et demandait pour lui-même la Toison d'Or qu'il craignait de voir octroyée au duc d'Orléans (1). Appréhension justifiée! Élisabeth et Philippe venaient à peine d'obtempérer gracieusement au désir du premier ministre, que le roi leur fils, entrant à l'improviste, leur dit que pour complaire à sa femme, il avait promis au duc d'Orléans son beau-frère la première Toison vacante.

« Il m'a fallu un bref du Pape, s'écria le scrupuleux Philippe, pour me relever de ce que j'avais donné des Toisons au delà du nombre porté par les statuts; je ne conseillerai jamais à mon fils de mettre sa conscience dans le même embarras où a été la mienne pour cela. » Puis il se leva et dicta lui-même une note par laquelle il priait le comte de Morville, à qui la Toison avait été promise antérieurement, de céder son tour au duc de Bourbon : « Nous avons, dit la Reine, trois ou quatre vieux chevaliers qui ne dureront pas deux mois. M. de Morville n'attendra pas longtemps. »

L'heure du *Rosaire* étant arrivée, on remit au lendemain de distribuer les cordons bleus, non sans avoir échangé aux dépens des candidats quelques plaisanteries peu charitables (2).

(1) A. É. France. *Mém. et Doc.*, t. 490, f° 50. Le duc de Bourbon à Tessé, 11 mars 1724 : « Si on la donne au duc d'Orléans, je serais au désespoir qu'on ne me la donnât pas. Si on ne la donne qu'à moi, cela me fera grand plaisir,... si on nous la donne à tous deux, j'en serai encore bien aise; mais le plaisir sera bien moins vif. A bon entendeur salut! »

(2) « Monsieur le maréchal, dit cependant la Reine, qui croyez-vous que nous choisirons? — Ma foi, Madame, répondit Tessé; je ne lis ni dans votre cœur ni dans vos intentions. Si j'y avais eu quelque crédit, vous n'auriez pas fait l'abdication que vous avez faite tous deux. — C'est une autre affaire, reprit la Reine; mais encore sur qui croyez-vous que nous jetions les yeux? — J'ai ordre, Madame, de vous offrir quatre cordons bleus; mais si vous me pressez davantage, je vous dirai qu'alors que je suis parti de France, il me semble qu'on disait que vous en destiniez un au marquis de Grimaldo. — Oh! pour cela, non, interrompit le Roi, je suis très content de lui, mais je ne veux point auprès de moi, dans ma retraite, aucune marque extérieure ni mondaine qui puisse élever davantage le cœur de ceux qui sont retirés avec moi. Je suis très content du marquis de Grimaldo, mais je lui ai donné plus qu'il ne pouvait espérer, et de l'avoir fait chevalier de la Toison d'Or est au delà de ses espérances, joint que si je le faisais Cordon bleu, j'élèverais une jalousie entre Valouze et lui, qui me désolerait tous les jours, outre que j'ai tellement élevé le président de Castille, auquel je ne veux pas donner cet honneur, que ce serait un coup mortel pour lui de donner cette préférence au marquis de Grimaldo, auquel je ne l'ai jamais fait espérer. »

Alors la Reine, en se levant, dit... « Quand je vois le président de Castille, je crois voir le cheval de l'Apocalypse. — En vérité, Madame, reprit Tessé, je ne l'ai jamais vu que des-

Tessé avait, dira plus tard le duc de Bourbon, l'ordre de proposer le Président de Castille pour l'un de ces cordons (1); sur un mot de Philippe V, il garda sa demande *in petto* et n'en fut pas fâché. Cinq cordons bleus furent donnés au lieu de quatre; les élus furent le duc del Arco, le marquis de Santa-Cruz, le comte de Santisteban, le comte d'Altamira et le duc de Saint-Pierre (2).

A diverses reprises, le maréchal de Tessé mit sur le tapis la question des réformes; on l'écouta avec la déférence qui lui était due; on lui donna de bonnes paroles; la Reine le pria même d'entretenir avec elle une correspondance secrète sur laquelle il édifia les plus grandes espérances (3); bref il quitta Sainte-Ildefonse, plein de confiance, sans se douter, le malheureux, qu'il n'avait persuadé personne.

Les semaines se passèrent et Tessé n'entendit plus parler de ses propositions. Philippe V (4) et, symptôme plus inquiétant, Élisabeth Farnèse elle-même affectaient de jouer pour lui la comédie de la retraite la plus absolue :

« Vous savez, écrivait-elle au maréchal, que le Roi ne renonça à son royaume que pour être tranquille. Il est vrai, comme vous savez, qu'il ne refuse pas ses conseils à son fils quand il les lui demande, mais il est bien éloigné de les vouloir donner quand on ne les lui demande pas et de se mêler de choses qui ne le regardent plus. Pour moi, vous savez bien que je ne suis bonne à rien, mais à cette heure encore moins, ayant perdu dans le désert, avec les cerfs et les sangliers, ce que j'a-

siné dans des tapisseries, comme un grand cheval maigre. — Oui, dit la Reine, qui veut tout faire et ne fait rien. »

(1) A. É. France, t. 490. Le duc de Bourbon à Miraval, 6 juin 1724.

(2) *Ibid.*, f° 115. Tessé au duc de Bourbon, 7 avril 1724.

(3) Le duc de Bourbon aussi, mais il recommande à Tessé de tenir ce commerce extrêmement secret et de prier la Reine de brûler ses lettres. A. É. Esp., t. 334, f° 389. Morville à Tessé, 13 juin 1724.

(4) A. É. France, t. 490, f° 143. Tessé au duc de Bourbon, 24 avril 1724. « Je n'ai point encore travaillé avec le Roi sur les projets que l'on fit à Saint-Ildefonse, écrivit-il au duc de Bourbon, le 24 avril; le roi Philippe affiche qu'il ne veut se mêler de rien; cependant il ne se donnerait pas ici une lieutenance d'infanterie qu'il ne l'eût approuvé. S'il était possible que je fusse toujours à son oreille, la Reine et moi le déciderions certainement dans bien des choses, mais il est soupçonneux; il est défiant et très difficile à servir; cependant d'ici à longtemps le Roi ne fera rien que par lui. »

vais pu gagner à la cour d'où je suis très contente d'être éloignée, bien que j'aie si peu de crédit auprès de vous pour ne me pas croire, et je suis plus contente d'entendre les rossignols de notre jardin que votre bel opéra de Madrid. »

Et comme l'aimable courtisan s'obstinait à douter, elle le raillait agréablement : « Il y aura toujours des incrédules au monde; et, si un apôtre l'a été de son maître, il n'est pas extraordinaire que vous le soyez d'une pauvre femme qui ne lui reste autre chose que la figure pour ne pas dire qu'elle est une bête. Oh! voyez si vous vous adressez bien pour que je vous aide. Je souhaite de tout mon cœur que vous jouissiez bien des plaisirs d'Aranjuez; mais, pendant ce temps-là, n'oubliez pas ceux qui vivent dans le désert (1). »

Aux instances de l'ambassadeur, si faiblement soutenues par la cour de Saint-Ildefonse, il fallut bien cependant que le gouvernement de Louis Ier se décidât à faire une réponse; elle fut si catégorique et de tournure si espagnole, selon Élisabeth Farnèse (2), qu'elle avait été à coup sûr dictée au jeune roi : « Vous direz au maréchal de Tessé, mandait Louis à son père, que V. M. lui est bien obligée de ses bonnes intentions, et qu'elle espère de voir que le duc de Bourbon contribuera à la gloire des deux couronnes; touchant au second point, V. M. pourra lui répondre que, quoiqu'il y ait actuellement quelque division entre les ministres, cela se remédiera avec le temps; que, touchant au premier ministre, je n'en ai ni n'aurai que le cabinet; je veux le conserver; qu'enfin de donner aux secrétaires le caractère de Ministres d'État, c'est une matière indifférente qu'il faut regarder pour telle (3). » Quinze jours plus tard, Orendayn se chargeait de faire part à l'ambassadeur français, en termes plus courtois de la résolution qu'avaient prise les ministres espagnols (4).

(1) A. E. Esp., t. 334. f° 317 et 337. Élisabeth à Tessé, 11 et 15 mai 1724.

(2) *Ibid.* t. 334, f° 337. La reine Élisabeth à Tessé, 15 mai 1724.

(3) *Ibid.*, f° 339. Un extrait de la lettre de Louis est joint à la lettre de la Reine.

(4) *Ibid.*, f° 389. Orendayn à Tessé, 28 mai 1724. Tessé fait part de cette lettre à la Reine 29 mai, f° 396) et ne tarit pas sur les mérites de son défunt projet.

Tessé se sentit blessé au vif : « Madame, écrivit-il sur le champ à la Reine, voilà donc la meilleure partie des projets que l'on fit à Saint-Ildefonse éboulés ! V. M. certainement ne fait pas un jugement téméraire quand elle croit que ce n'est pas le Roi tout seul qui a donné cette réponse qui élude le bien et la gloire de son service. » Dans son dépit, l'ambassadeur laissait même entrevoir l'abandon par la France des intérêts de l'Espagne : « S. M. dit qu'elle est persuadée que le duc de Bourbon contribuera à la gloire des deux couronnes. Je le suis aussi, mais quand la France verra une éternelle division dans les conseils, une indécision perpétuelle pour prendre aucun parti,... comment ne pas faire le raisonnement que fit le roi Guillaume : « C'est, disait-il, en parlant de l'union de l'Espagne avec la France, attacher un corps mort avec un corps qui vit encore. Le mort achèvera de détruire le vivant. » L'Angleterre et l'Empire feront la même réflexion ; et alors que deviendra l'infant don Carlos ? » Prévoyant l'objection qu'après tout ce n'était pas à lui de gouverner l'Espagne, Tessé la repoussait par cette véhémente protestation : « Je ne cherche point du tout à me faire premier ministre de vos royaumes et j'espère recevoir bientôt la permission que je sollicite d'en repartir (1). »

Élisabeth et Philippe s'efforcèrent, par des explications délicatement données, de mettre un peu de baume sur la plaie de l'homme qui, pour eux comme pour le roi de France, était un serviteur fidèle et zélé : « Je vois, disait la Reine, par votre lettre du 17 que j'ai montrée au Roi, qui vous écrit la ci-jointe, que vous êtes fâché contre nous et que vous ne voulez plus rien dire. J'en suis très fâchée, mais je sais que votre cœur est trop bon pour garder rancune contre de pauvres gens qui sont certainement bien de vos amis. Vous trouvez mauvais que mon pauvre mari ait demandé conseil à son fils, mais que voulez-vous qu'il fasse? Voulez-vous qu'il mette le couteau à la gorge à son fils et qu'il lui dise : Je veux absolument que vous fassiez

(1) A. É. Esp., t. 334, f° 342. Tessé à la reine Élisabeth, 17 mai 1724.

cela, sachant qu'il n'en a point envie et qu'il le manifesta même avant de sortir d'ici. Posons même qu'il l'eût fait, sachez que le jeune Roi aime son autorité aussi bien qu'un autre, et, s'il voyait peut-être qu'on voulût lui faire faire par force quelque chose, ce serait peut-être, dis-je, justement le moyen qu'il ne le fît pas et ce serait une chose dure pour le Roi de recevoir un refus de son fils. Enfin soyez bien persuadé que nous vous estimons infiniment... »

Philippe exprimait les mêmes idées et ajoutait : « Ce que vous dites vous-même sur l'envie qu'on pourrait avoir de mettre de la division entre lui et moi peut vous faire connaître qu'il ne me convient pas, par la même raison, de vouloir le pousser à des résolutions qui ne seraient pas de son goût... Au reste, il me semble que la forme du gouvernement ne doit rien influer sur l'union des deux couronnes qui doit toujours être la même (1). »

Des explications si amicales et si franches auraient dû désarmer M. de Tessé; il n'en fut rien. Dans sa colère il s'en prenait à tous, mais beaucoup plus aux conseillers de Philippe V qu'à ceux de Louis Ier. Bermudez et Grimaldo surtout étaient criblés de traits. « J'ai déjà eu l'honneur de vous mander, écrivit Tessé à Morville au lendemain de la lettre de Philippe V, que ce qui s'appelle en Espagne un confesseur s'appellerait ailleurs un premier ministre. Le Père Bermudez, confesseur du roi Philippe, ne cesse de lui dire qu'après son abdication il ne peut plus en conscience se mêler de rien. Ce Père Bermudez est sourdement uni à la faction espagnole contraire aux intérêts du Roi, à laquelle est aussi sourdement uni le Président de Castille et peut-être encore le confesseur du roi Louis. Si j'étais obligé de parier pour une chose incertaine, je gagerais que la phrase espagnole dont la Reine parle est du Père confesseur que le Roi aura eu la faiblesse ou scrupule de consulter. Pourquoi ne le ferait-il pas puisque sur la promotion d'un enseigne il est consulté (2)? »

(1) A. É. Esp., t. 334, f° 346. Lettres du roi et de la reine d'Espagne au maréchal de Tessé 18 mai 1724.

(2) A. É. Esp., t. 334, f° 348. Tessé à Morville, 19 mai 1724.

Grimaldo, ce même Grimaldo par qui quelques jours auparavant on souhaitait faire passer toutes les affaires, n'était plus qu'un ministre pernicieux, le pire ennemi de la France « vendu aux Anglais, comme on vend du bœuf à la boucherie (1) », d'ailleurs menacé dans son crédit, et à qui « il fallait donner quelques coups de coude pour le précipiter (2) ». Soyez certain, comme un et un sont deux qu'alors que le marquis de Grimaldo s'est aperçu du projet que j'ai envoyé, il en a fait rompre l'effet par le Père Bermudez et qu'actuellement le Père Bermudez a travaillé, travaille et a réussi à réunir le marquis de Grimaldo avec le Président de Castille, de sorte que toutes les choses dont j'étais convenu avec les deux Rois et la Reine ont été renversées par ledit Père Bermudez à la sollicitation du marquis de Grimaldo, lequel a fait des avances au Président de Castille pour se raccommoder avec lui et détruire Orendayn que Grimaldo hait comme un crapaud (3). »

En vain le gouvernement français croyait-il que l'opposition était plutôt venue de Madrid que de Saint-Ildefonse et chargeait-il même Orendayn (4), Tessé tenait bon contre Grimaldo : « Soyez certain comme si vous le voyiez, répétait-il, que le marquis de Grimaldo qui a eu connaissance du projet a dit au Roi, suivant son patelinage ordinaire, qu'il ne pouvait donner son avis sur une affaire aussi importante, que le Roi en savait plus

(1) A vrai dire, il y avait longtemps que Tessé accusait Grimaldo d'être vendu aux Anglais et ce mot même est tiré d'une lettre du 14 mars 1724 (à Morville, A. É. Esp., t. 334, f° 50), où Tessé dit encore : « Feu M. le Cardinal Dubois, en recevant une pension du roi d'Angleterre, manda au marquis de Grimaldo qu'il lui en avait ménagé autant. Ce n'est pas un conte de fée que je vous mande, mais ce qu'il y a de beau est que feu M. le duc d'Orléans a donné la main à ces deux pensions. » Mais cette considération n'avait pas empêché Tessé de vouloir faire de lui une sorte de premier ministre et c'est seulement à partir de la fin de mai 1724, qu'il se déchaîne contre lui dans ses lettres. Au sujet de cette pension de Grimaldo, on lit dans les *Observations sur la retraite de Philippe V* (A. É. Esp., t. 332, f° 362) : « Pour ce qui regarde ses richesses, elles ne sont pas fort considérables, tant par rapport à la grande dépense de sa femme et de ses enfants que par rapport au peu d'occasions qu'il a eues d'en ramasser, sinon dans les trois dernières années que le Roi a augmenté ses appointements et qu'il a reçu de gros présents d'Angleterre et de France, mais avec le consentement de son souverain. »

(2) A. É. Esp., t. 333, f^os 104 et 117. Tessé à Morville et Morville à Tessé, 26 juin et 11 juillet 1724.

(3) *Ibid.*, f° 19. Tessé à Morville, 5 juin 1724.

(4) A. É. Esp., t. 335, f° 62. Morville à Tessé, 24 juin 1723.

que lui. Mais, en même temps, le petit vilain a remué le père confesseur, lequel a averti le confesseur du roi Louis, et ledit confesseur du roi Louis a découvert le pot aux roses au Président de Castille. Cette confidence a servi à raccommoder au moins pour quelque temps ledit Président de Castille avec Grimaldo et ces quatre honnêtes gens-là ont fait ébouler notre affaire sans qu'aucun paraisse extérieurement y avoir eu part. Il y a longtemps que vous connaissez les menées de Grimaldo livré aux Anglais par tout l'argent qu'il en a reçu et pour démasquer une fois le caractère dudit Grimaldo, comptez que depuis quinze ans il a mené le Roi en lui disant toujours qu'il n'est qu'un petit scribe, qu'il n'entend pas les affaires, que le Roi est seul capable de gouverner par lui-même et pourtant il l'a toujours déterminé à tout et toujours en tout ce qu'il a pu contre la France. La Reine me l'a avoué et qu'il n'y avait pas en Espagne un si dangereux homme pour la France que lui, quoiqu'il ait toujours protesté le contraire (1). »

Toute cette colère ne pouvait dissimuler la défaite de l'ambassadeur, encore moins la réparer : comme il avait perdu la première partie, le maréchal de Tessé venait de perdre la seconde.

## V.

Peut-être le duc de Bourbon commençait-il à se défier de l'adresse ou de la fermeté de son ambassadeur (2), toujours est-il que, sans l'en avertir, il se jeta dans une troisième aventure, plus chanceuse encore que les précédentes, nous dirions presque extraordinaire, si cette période du dix-huitième siècle n'en avait vu de si étranges. Il revint à l'idée que Marcillac lui avait tant de fois suggérée (3), de donner à l'Espagne un

(1) A. É. Esp., t. 335, f° 148. Tessé à Morville, 6 juillet 1724.

(2) *Mémoires de Tessé*, t. II, pages 356-357.

(3) A. É. France, *Mém. et Doc.*, t. 490, f° 84. Marcillac au duc de Bourbon, 14 mars 1724 : « Que celui qui aura la place sente qu'il ne peut s'y soutenir que par la protection de Son Altesse. »

premier ministre de sa main et de mériter enfin ce titre de « protecteur de deux grands royaumes » que les flatteurs ne manquaient pas de lui décerner (1). Il s'efforça de convertir à ce projet le Père Ramos et son illustre pénitent le Président de Castille (2), résolu à se servir d'eux pour arriver au but; mais il se garda de leur dire sur qui il avait jeté les yeux pour un poste aussi élevé : son candidat n'était autre en effet que le cardinal Alberoni.

Dès la fin de mars, le duc de Bourbon avait confié au cardinal de Rohan, qui se rendait à Rome pour le conclave, d'où devait sortir l'élection du pape Benoît XIII, la mission très secrète de rapprocher du nouveau gouvernement de Versailles celui qui avait été l'implacable adversaire du Régent. Rohan devait donner à Alberoni « des espérances proportionnées à l'utilité qu'il y trouverait, pourvu toutefois qu'il eût reconnu que cela ne causait aucun déplaisir au roi d'Espagne, Sa Majesté préférant à tout de marquer ses égards pour ce prince » (3). Bientôt, le duc de Bourbon avait fait dire au Cardinal « qu'il portait attention à sa conduite et lui en savait gré (4). » En même temps, il ordonnait à M. de Rohan de « chercher à obtenir la confiance » de l'ancien ministre de Philippe V.

L'élévation de Benoît XIII vint fort à propos tirer Alberoni

(1) Cette expression se retrouve dans diverses lettres adressées au duc de Bourbon; A. É. France, *Mém. et Doc.*, t. 490.

(2) Voir notamment les lettres de Bourbon au marquis de Miraval et au P. Ramos du 6 juin et du 24 août 1724 (A. É. France, *Mém. et Doc.*, t. 490, f^os 199 et 260). Après avoir parlé des obstacles qui s'opposent à l'union parfaite de la France et de l'Espagne, il ajoute (6 juin) : « Il y a bien des années que l'Espagne est déchue de son ancienne gloire, parce que vos rois de la Maison d'Autriche ne savaient qu'abandonner leurs affaires à un grand nombre de conseils. Vous n'avez que trop éprouvé le mauvais de cette sorte de gouvernement. Il serait donc capital pour le service du roi d'Espagne comme pour le bien de ses sujets qu'il choisît un premier ministre. Les affaires s'en font plus promptement, plus sûrement, et l'autorité du roi en est plus absolue. Si vous pensez comme moi, apprenez-moi si c'est par Saint-Ildefonse que nous pourrions réussir. Quelle personne serait capable de déterminer l'un des Rois, ou tous deux à prendre ce parti; marquez-moi aussi naturellement ce que je pourrais faire pour gagner absolument cette personne. » Le 26 juin, Miraval répond par une fort longue lettre où il expose toute la différence entre le gouvernement par les Conseils tel qu'il se pratiquait du temps de la Maison d'Autriche et le présent gouvernement; il ne faut point, dit-il, de premier ministre; le cabinet actuel suffit. Le 24 août, le duc de Bourbon revient à la charge d'une façon plus pressante.

(3) A. É. Rome, t. 655, f^o 133. Mémoire secret pour le Cardinal de Rohan, 29 mars 1724.

(4) *Ibid.*, t. 656, f^o 24. Morville au Cardinal de Rohan, 17 mai 1724.

de la situation humiliée où l'avait laissé le pontificat précédent. Benoît XIII s'intéressa au sort de cet homme qui lui ressemblait si peu, le plaignit, le recommanda à Louis XV, représentant qu'au dernier conclave il avait été tout à la France et à l'Espagne, et demanda finalement qu'on le laissât reprendre possession de son évêché de Malaga; « il était, disait le saint pontife, contraire à la conscience d'obliger un évêque à ne pas résider ». Le cardinal de Rohan supplia le pape de n'aller pas trop vite et de tâter le terrain par quelques brefs favorables à Alberoni qu'il adresserait aux rois Philippe et Louis (1). Le duc de Bourbon trouva cette conduite fort prudente et promit d'écrire de son côté au maréchal de Tessé afin qu'il préparât les maîtres de l'Espagne à entrer au moins en partie dans ce que leur demanderait le Saint-Père (2).

On avait précisément appris depuis peu de jours à Versailles l'insuccès du projet de réforme présenté par notre ambassadeur à Madrid. Cette circonstance, jointe à certains détails rapportés au duc de Bourbon par un riche négociant espagnol de passage à Paris (3), fit avancer la négociation avec Alberoni. Vers la mi-juin le cardinal de Rohan reçut l'ordre de lui transmettre des offres positives. Le ministre déchu parut touché, protesta une fois de plus « qu'il avait toujours eu à cœur les intérêts de la France et n'avait éprouvé d'aversion que pour les injustes projets de Dubois. » Mais l'expérience et le malheur l'avaient instruit; « l'état où il savait l'Espagne lui persuadait que de vouloir reprendre le gouvernement de cette monarchie, ce serait une action hardie et téméraire qui lui attirerait une haine universelle et suivie de nouvelles disgrâces; après être sorti d'Espagne de la manière que chacun connaissait, il y aurait de la folie de sa part à vouloir y retourner; il n'avait d'autre parti à prendre que de finir en paix ses jours à Rome, toujours disposé et résolu néanmoins à s'employer en tout ce qui pourrait

(1) A. É. Rome, t. 656, f° 268. Le Cardinal de Rohan à Morville, 7 juin 1724.

(2) *Ibid.*, f° 308. Le Roi au Cardinal de Rohan, 24 juin 1724.

(3) Voir une curieuse lettre du 2 juin 1724, citée dans les *Mémoires de Tessé*, t. p. 358.

s'offrir pour le service des deux couronnes et de S. A. le duc de Bourbon, à l'égard de qui il conserverait toujours inclination, respect, fidélité et attachement. »

A cette défaite facile à prévoir, le cardinal de Rohan riposta « que, le cas arrivant, Alberoni aurait pour garant le roi de France et pour protecteur le duc de Bourbon, dont il avait justement une si haute opinion. »

Les deux interlocuteurs tombèrent d'accord sur « la nécessité qui s'imposait à S. A. d'avoir en Espagne, et au plus tôt, un homme capable de réparer un mal qui pouvait devenir irrémédiable, toute personne sensée convenant qu'il n'était point de l'intérêt de la France de laisser perpétuer en Espagne un gouvernement aussi pernicieux. » Il fallait, disait encore Alberoni, « toucher le roi Philippe du côté de la conscience, lui faisant connaître l'état déplorable de la monarchie, et remontrer à la Reine le préjudice qui résulterait pour elle, pour l'Infant Don Carlos et pour le duc de Parme, si la France venait à être obligée d'abandonner l'Espagne à son mauvais gouvernement (1). » C'était la corde qu'avait touchée le maréchal de Tessé.

Tout en paraissant éloigné de l'idée de revenir jamais au pouvoir, Alberoni n'était pas homme à refuser d'entrer dans la voie que venait de lui ouvrir le ministère français; il avait senti l'espérance renaître au fond de son cœur; il s'agissait de la transformer en une réalité solide. De là deux mémoires fort habiles qu'il fit parvenir au duc de Bourbon (2); l'un reconnaissait les obstacles que sa qualité d'étranger, surtout, pourrait susciter de la part des Espagnols heureux de posséder enfin un gouvernement national; « si donc le duc de Bourbon jugeait convenable de le rétablir en Espagne, il ne saurait y travailler

(1) A. É. Rome, t. 656, f° 369. Le Cardinal de Rohan au Comte de Morville. 20 juin 1724; et f° 372, *Mémoire sur Alberoni*, même date.

(2) Bien que ces deux Mémoires parlent d'Alberoni à la troisième personne ils sont certainement l'œuvre du Cardinal lui-même. Rohan les tient pour tels et, d'après lui, Lémontey (qui se trompe en attribuant la négociation à Polignac). A. É. Rome, t. 656, f° 372 et A. É. Esp., t. 332, f° 226.

avec trop de secret. » Mais dans le second mémoire les obstacles s'aplanissaient par enchantement; la reine Élisabeth serait ravie de sortir par ce moyen de l'esclavage de Grimaldo; le jeune roi, déjà fort prévenu de la capacité d'Alberoni, ne tarderait pas à connaître que s'il avait auprès de lui un tel ministre, il le tirerait de l'importune dépendance, où il vivait, des *hermites* de Balsaïn; bref tout le monde trouverait son compte à cette restauration, le duc de Bourbon, parce que le ministre, rétabli par son influence, se tiendrait à sa discrétion; la France, parce qu'il priverait les Anglais de tout ce qu'ils s'étaient assurés en Espagne; et l'Espagne enfin, parce qu'Alberoni était seul capable de remettre ses affaires et de la relever (1).

Séduit par de telles perspectives, le duc de Bourbon ordonna à l'une des victimes de la conspiration de Cellamare, le cardinal de Polignac, depuis peu chargé à Rome des affaires de France (2), de proposer une pension de douze mille livres à l'instigateur de ce romanesque complot (3). Alberoni refusa et n'accepta qu'un peu plus tard un présent de trente mille livres (4).

Tel fut l'unique résultat de la mystérieuse négociation entamée par le cardinal de Rohan; la mort de Louis I^er^ n'allait pas tarder à renverser de nouveau les grands projets qu'Alberoni avait édifiés sur la parole du duc de Bourbon; bien peu de mois devaient s'écouler avant que Philippe et sa femme, revenus au pouvoir, se fussent abandonnés à un premier ministre, mais ce premier ministre fut l'aventurier Ripperda. L'entremise de la France ménagea pourtant au cardinal Alberoni sa réconciliation personnelle avec ses anciens maîtres et lui permit de vendre chèrement sa démission de l'évêché de Malaga. A défaut de sa grandeur passée, il eut la richesse, « appareil doux, comme on l'a dit, mais insuffisant pour les plaies de l'ambition (5). »

(1) A. É. Esp., t. 332, f° 226. *Mémoire du Cardinal Alberoni pour être communiqué au duc de Bourbon* (sans date).

(2) A la place de l'abbé de Tencin, promu à l'archevêché d'Embrun.

(3) A. É. Rome, t. 661, f° 68. Morville au Card. de Polignac, 5 septembre 1724.

(4) *Ibid.*, t. 662, f° 63. Le Card. de Polignac à Morville, 26 septembre et 30 octobre 1724.

(5) Lémontey. *Histoire de la Régence*, t. II, p. 119.

Le Père Ramos et le Président de Castille avaient tenu bon jusqu'à la fin et protesté sans relâche contre l'idée de subordonner à la direction d'un premier ministre le gouvernement espagnol.

## VI.

La mission du Maréchal de Tessé était loin d'avoir produit les résultats qu'on en avait attendus. L'ambassadeur en avait le sentiment et, perdu dans des intrigues dont il ne possédait pas tous les fils, il demandait son rappel. Le duc de Bourbon était décidé à le lui accorder et peut-être, selon le conseil que lui donnaient d'importants personnages de France et d'Espagne, à le remplacer par un administrateur éclairé et appliqué, capable de reprendre, grâce à un travail assidu avec les ministres espagnols, les traditions du grand ambassadeur de Louis XIV, Amelot (1).

Mais il fallait auparavant que Tessé eût mené à terme certaines affaires particulièrement délicates que seul un courtisan aussi délié et aussi agréable que lui aux maîtres de l'Espagne pouvait faire aboutir. C'est ce que le duc de Bourbon lui fit savoir par une lettre du 16 juillet, où il lui recommandait surtout une affaire mystérieuse qu'il lui avait confiée par une lettre du 23 avril et par un post-scriptum du 3 mai. — « Observez exactement, ajoutait le prince, ce que je vous ai marqué par cette lettre de ne parler sur cette matière que comme de vous-même et laissant entendre seulement que vous espérez de me disposer à entrer dans les arrangements dont vous pourrez convenir à ce sujet. J'espère que vous ne négligerez aucun des moyens favorables que vous pourrez avoir pour entrer en matière sur ces différents points que j'ai commis particulièrement à vos soins, parce que ma confiance en vous est sans bornes et que je désirerais ardemment que vous les finissiez, parce que

(1) On voit par la lettre du 2 juin 1724, citée dans les *Mémoires de Tessé*, qu'un certain nombre de négociants espagnols demandaient Amelot lui-même.

vous sentez bien qu'ils sont si délicats que je ne puis m'ouvrir qu'à vous (1). »

Quelle était donc cette négociation si secrète que M. de Morville lui-même n'en avait aucune connaissance, si difficile que M. de Tessé la comparait plaisamment à des charbons ardents qu'il faudrait manier sans se brûler, si importante enfin qu'on ne devait point épargner les courriers pour s'en transmettre les détails (2)? C'est malheureusement ce qu'il nous est impossible de dire. Par une fidélité peu commune, les deux correspondants, Bourbon et Tessé, semblent bien s'être tenus l'un à l'autre la promesse de brûler leurs lettres touchant cette matière.

S'agissait-il — beaucoup ont cru que là était le véritable but de l'ambassade de Tessé (3), — d'obtenir de Philippe V lui-même qu'il renonçât au mariage de sa fille avec le roi de France et négociât sans retard l'union de l'Infante avec le Prince de Brésil? Mais Tessé, dans ses lettres, a maintes fois et très ouvertement parlé des bruits qui coururent à ce sujet; le duc de Bourbon nia toujours qu'il eût l'intention de renvoyer la jeune princesse; et l'ambassadeur ne se fit pas faute de déclarer qu'il n'était pas homme à s'acquitter d'une commission de ce genre, à supposer qu'elle lui fût confiée (4).

Faut-il croire que le duc de Bourbon, toujours préoccupé des visées de la maison d'Orléans et qu'inquiétait plus particulièrement, en avril 1724, le mariage convenu entre le chef de cette maison et la princesse de Bade (5), ait essayé de con-

(1) A. É. France. *Mém. et Doc.*, t. 490, f° 230. Le duc de Bourbon au maréchal de Tessé, 16 juillet 1724.

(2) Voir les pièces à l'Appendice n° I.

(3) A. É. Esp. t. 332, f° 353. Le père Ramos au duc de Bourbon, 27 avril 1724. — *Mémoires de Tessé*, t. IV, p. 352; — *Mémoires de Saint-Philippe*, t. IV, pp. 170 et 171.

(4) Voir ci-dessous, livre II, chapitre Ier.

(5) A. É. Esp., t. 334, f° 228. Tessé à Morville, 17 avril 1724. « Je ne puis pas m'abstenir de vous dire pour en faire part à S. A. S. que le mariage de Mgr le duc d'Orléans fortifie en Espagne cette cabale de Vienne et je sais comme un et un font deux que M. Stanhope a dit à un de ses confidents qui lui demandait ce qu'il croyait de ce mariage, le dit M. Stanhope lui répondit : Il n'est pas si sot qu'on le croit, et je ne doute point qu'il ne l'ait fait de concert avec le roi d'Angleterre. Par cette alliance M. le duc d'Orléans se fait une protection contre Mgr le duc en cas que le roi de France vînt à manquer. »

naître exactement les vues du roi d'Espagne sur la valeur de ses renonciations au trône de France? L'ordre qu'il donna trois mois plus tard au cardinal de Polignac d'exposer à Alberoni le désir qu'il avait d'obtenir pour la France un des fils de Philippe V si Louis XV venait à mourir sans enfant (1), rendrait l'hypothèse vraisemblable. Mais nous savons que Tessé, bien qu'assez familier avec le Roi pour lui demander son sentiment, n'osa jamais le faire, à cause de la présence de la Reine, et qu'il dut se contenter des confidences que voulut bien lui répéter la nourrice Laura Piscatori. Cette femme, à qui Philippe se fiait encore plus qu'à la Reine (2), demanda un jour au Roi « ce qu'il ferait ou souffrirait faire au Roi son fils en cas de malheur du Roi notre maître. » Philippe répondit « qu'il n'aimait pas à parler de la mort d'autrui, ni de prévoir que ce grand malheur pût arriver. » Mais il laissa entendre « qu'en cas de malheur il s'abandonnerait aux décisions du duc de Bourbon et lui dirait : « Prenez celui de mes fils que vous voudrez et faites valoir ses droits; car je ne croirai jamais qu'il convienne à la France et à l'Espagne que le duc d'Orléans puisse devenir roi de France (3). »

L'ambassadeur demanda à son ministre s'il convenait de

(1) *Mémoire des conférences avec Alberoni*, cité par Lémontey, t. II, p. 118.

(2) A. É. Esp., t. 334, f° 228. Tessé à Morville, 17 avril 1724. « Mgr le duc doit savoir encore que la seule personne en qui le roi Philippe ait confiance entière encore plus qu'à la Reine sa femme... Cette personne est la nourrice de la Reine... C'est elle qui dans les grandes vapeurs et frayeurs du Roi passait les jours et les nuits auprès de son lit à laver ses chemises et à mettre des doublures neuves aux vestes et habits qui lui venaient de France, au point qu'un jour ayant donné à sa petite femme de chambre une chemise pour le Roi à laquelle par curiosité le cardinal Alberoni toucha, Madame Laura prit la chemise et la jeta au feu. »

(3) A. É. Esp., t. 334, f° 228. Tessé à Morville, 17 avril 1724. « Je serais bien assez familier avec le roi Philippe pour lui demander ses sentiments, mais ce ne pourrait jamais être que devant la Reine; et, outre que je ne puis le faire sans ordre, c'est que je ne serais pas assuré que ce Prince voulût me répondre positivement, car au travers de tout cela, j'entrevois qu'en cas de malheur le roi Philippe voudrait continuer sa vie de retraite et mettre sur le trône de France un de ses enfants au choix de Mgr le duc de Bourbon, mais en même temps j'entends bien que cela ne conviendra jamais à l'Europe et que ce serait recommencer une furieuse guerre. Ainsi je décide de moi qu'il faudrait en cas de malheur qui n'arrivera pas, mais qu'il est sage de prévoir, ou que le roi Philippe et tous ses enfants passassent en France ou qu'ils restent tous en Espagne à jamais, et que ceux de la maison de Bourbon qui sont en France y restent à jamais sans songer à la branche d'Espagne. »

pousser ses investigations; Morville conseilla d'attendre (1). La mission de Tessé s'acheva sans que l'occasion favorable se fût présentée.

Supposerons-nous enfin que le duc de Bourbon poursuivait la satisfaction de quelque intérêt particulier, la reconnaissance par le roi d'Espagne des singulières prétentions qu'il songeait à émettre au congrès de Cambrai sur la souveraineté du Montferrat, ou tout simplement le succès de cette requête étrangement scabreuse qu'il voulait faire parvenir jusqu'au vertueux monarque de Saint-Ildefonse (2)? « Comme il faut, Monsieur, mandait-il à l'ambassadeur, qu'il vous passe par les mains des affaires de toute espèce, en voici une toute nouvelle : Madame de Prie désire ardemment que son mari ait un rang qui contribue à l'établissement de ses enfants, et moi je le désire fort aussi. Si vous n'étiez pas habitant des Camaldules, je vous dirais pourquoi; mais, comme vous l'êtes, je vous le laisse à deviner. Elle avait d'abord songé au duché; mais comme il s'y rencontre des inconvénients insurmontables, elle souhaiterait à cette heure une grandesse. Elle vous écrit sur cela par ce courrier. C'est à vous à manier cette affaire avec votre habileté et votre dextérité ordinaire, d'autant que je ne voudrais pas que mon nom y parût. Vous pourrez bien laisser entendre que cela ne peut manquer de me faire plaisir, mais de manière que l'on ne croie pas que je sois instruit des démarches que vous ferez pour la réussite de cette affaire, en sorte que, si elle se fait, je puisse dire que je ne m'en suis pas mêlé (3). »

Assurément ce n'était point là une matière commode à traiter; l'embarras du maréchal de Tessé qui « ne sait comment jeter

(1) A. É. Esp., t. 334, f° 255. Morville à Tessé, 10 mai 1724 : « Quelque important qu'il fût de savoir le parti que prendrait le roi dans le cas dont vous me faites mention, je n'entreprendrai point de vous exhorter à vous mettre trop en peine de le pénétrer, et je crois qu'il suffit de ne pas perdre les moments où ce prince pourrait de lui-même vous donner lieu de l'amener sans qu'il s'en aperçût au point de se développer un peu là-dessus. »

(2) C'est l'opinion de M. de Raynal, *le Mariage d'un Roi*, p. 73, mais il se trompe, comme nous le ferons voir.

(3) A. É. France. *Mém. et Doc.*, t. 490. Le duc de Bourbon au maréchal de Tessé, 16 juillet 1724. Lettre citée par Raynal, *le Mariage d'un Roi*, p. 71.

l'hameçon, » est aussi comique que grande est sa bonne volonté (1). Mais ce n'est pas encore *l'affaire des charbons*, car, outre que celle-ci remonte au mois d'avril, tandis que l'autre surgit en juillet, l'ambassadeur en parle dans ses dépêches sans la moindre réticence et le secrétaire d'État Morville la suit avec un zèle empressé (2).

Il faut se résigner à ne pas connaître le secret qu'ambassadeur et ministre ont si bien su garder (3).

## VII.

Les passes difficiles se succédaient sur le chemin de M. de Tessé. Aux commissions embarrassantes qui lui venaient du ministère français s'ajoutaient les conflits de la cour d'Espagne, conflits dans la famille royale, conflits dans le gouvernement,

(1) A. É. France. *Mém. et Doc.*, t. 490. Tessé au duc de Bourbon, 28 juillet 1724. « Il est bien sûr qu'en parlant au nom du Roi ou en votre nom, c'est une affaire que je croirais finir aisément. Vous me défendez, comme de raison, d'en parler de la part du Roi ; vous ne voulez pas que j'en parle de la vôtre directement ; il ne me reste donc d'expédient que de faire entendre, moitié figue, moitié raisin, que cette grâce que vous ne voulez pas demander directement ne laisserait pas de vous faire le même plaisir que si vous pouviez ou osiez la demander. » Le 5 août, le duc de Bourbon insiste et rappelle que M. de Prie est parrain du Roi ; le maréchal dit qu'il a un peu laissé *mitonner* l'affaire, qu'il n'a pu encore jeter l'hameçon, etc. »

(2) A. É. Esp., t. 335, f° 122. Morville à Tessé, 11 juillet 1724 : « J'ai l'honneur, Monsieur, de vous écrire pour vous proposer une petite négociation qui ne tient nullement aux affaires d'Etat, mais qui n'en demande pas moins toute votre dextérité et toute la délicatesse des insinuations que vous avez toujours l'art de placer mieux que les autres. Madame la marquise de Prie ne désirerait rien plus vivement que de pouvoir assurer la fortune de ses enfants par un titre qui serait donné à M. de Prie. Quoiqu'il soit d'une naissance à pouvoir espérer une pareille grâce en France, cependant différentes circonstances la rendraient difficile dans le moment présent. Ne pourriez-vous point, Monsieur, lui procurer en Espagne un titre de Grand de la première classe ? Vous ne pouvez douter que cela ne fît un extrême plaisir à S. A. S. et je crois qu'elle vous le marque elle-même par la lettre qu'elle vous écrit, mais en même temps elle désirerait que son nom ne fût pas compromis, et en vous permettant de laisser voir qu'elle y serait très sensible elle souhaiterait néanmoins que cela ne pût jamais avoir l'air d'une demande qu'elle ferait. Elle pousse même la délicatesse jusqu'à désirer qu'il parût en quelque sorte et que le roi d'Espagne pût croire qu'elle l'ignore. Je sais, Monsieur, toute la difficulté de ce que je vous expose, mais ce n'est qu'à ces conditions que S. A. S. veut bien entrer dans cette affaire et il n'y a que vous seul au monde capable de l'entreprendre. »

(3) Tessé lui-même distingue nettement *l'affaire des charbons* de celle de Madame de Prie. Dans sa lettre du 28 juillet, il dit qu'il a répondu tout au long par une grande lettre chiffrée sur la première affaire, puis il aborde la seconde, et il dit : « Que si S. A. S. me répond quelque chose à la grande lettre chiffrée qui me donne lieu de m'ouvrir davantage, j'y chercherai l'occasion favorable d'insinuer ce qui regarde Madame de Prie. »

et la situation de notre ambassadeur à Madrid était telle qu'il lui était impossible de ne pas prendre parti.

Le 4 juillet au soir, le bruit se répandait dans Madrid que la jeune Reine, bannie du Retiro par son mari, était prisonnière au Palais, sous la garde de caméristes soigneusement triées.

En vain la malheureuse princesse écrivit au Roi son mari; elle ne reçut nulle réponse, et se vit interdire même la promenade dans les jardins du Palais; elle se crut à la veille d'être enfermée dans un château fort (1).

Quels incidents avaient provoqué un traitement aussi rigoureux? Depuis quatre mois, le roi Louis avait avoué à ses parents « qu'il aimerait mieux être aux galères que de vivre avec une créature qui n'observait nulle bienséance, nulle complaisance pour lui, qui ne songeait qu'à manger, à se montrer toute nue au grand scandale au moins de ses domestiques et qu'il ne convenait point à une reine d'Espagne de mener le train de vie dont il ne pouvait la corriger, qu'il lui en avait parlé quarante fois en particulier et qu'elle n'avait fait que se moquer de ses remontrances. » Enfin, pendant un séjour de ses enfants à Saint-Ildefonse, sur l'instante prière de son fils, Philippe triomphant de ses répugnances et de sa timidité, s'était décidé à semoncer lui-même et très vertement sa belle-fille. Elle avait pleuré et paru touchée de repentir. Le soir même et le lendemain, nouvelle folie, nouveau scandale! Les remontrances avaient recommencé et les deux rois avaient convenu que « si dans deux fois vingt-quatre heures, étant retournés à Madrid, cette conduite continuait, le Roi imposerait une pénitence à sa femme et la tiendrait enfermée. » A peine montée en carrosse avec son mari, Louise-Élisabeth s'était abandonnée à toutes ses impertinences accoutumées et le châtiment avait été résolu (2).

(1) A. É. Esp., t. 335, f° 143 et 191. Tessé à Morville, 6 et 8 juillet 1724. — *Mémoires de Villars*, t. IV, p. 294.

(2) Tous ces détails ont été donnés au maréchal de Tessé par le roi et par la reine de Saint-Ildefonse eux-mêmes : A. É. Esp., t. 335, f° 243. Tessé à Morville, 24 juillet 1724. Cf. *ibid.*, f° 124, lettre du 3 juillet : « Le Roi qui ne devait faire que deux jours de séjour à Saint-Ildefonse y en a fait trois. Je ne crois pas qu'il s'y soit passé rien de bien important, excepté que, les deux fois que le Roi père a parlé tout seul à la jeune Reine, je sais que

Le marquis de Valero, la comtesse d'Altamira et un exempt des gardes en avaient été les exécuteurs.

Envoyé du duc de Bourbon et chargé par lui de contrecarrer en tout l'influence de la maison d'Orléans (1), Tessé ne pouvait que se réjouir d'une mésaventure aussi humiliante pour la fille du Régent et il ne se fit pas faute d'en conter les détails avec force interprétations malignes et sombres pronostics pour l'avenir du ménage royal (2). Ambassadeur de France, il était tenu de paraître s'intéresser au sort d'une princesse française. Dès le lendemain de l'événement, il se rendit au lever du Roi; puis, dans son cabinet, la porte fermée, il lui demanda ce qu'il devait mander en France. « C'est, dit le Roi, une mortification que j'ai voulu donner à la Reine pour la corriger de sa conduite. Je lui en ai parlé plusieurs fois; le Roi mon père lui en a parlé de même. Elle n'en a fait ni plus, ni moins. » — « Sire, reprit Tessé, je vois bien que ce sont de petites enfances de son âge dans lesquelles il n'y a rien de criminel; et que c'est une pénitence que Votre Majesté lui impose qui fera, à ce que j'espère,

sa timidité naturelle renforcée et décidée par son confesseur l'obligea de lui dire tout ce dont il est capable, qu'il était informé de toutes ses sottises et que, si elle ne se corrigeait, l'on prendrait des mesures pour l'enfermer dans un couvent et que le Roi son fils, par attachement pour lui et par obéissance, ferait sur tout cela tout ce qu'il lui ordonnerait. Cette belle correction aura peut-être été oubliée quand la montagne aura été passée. Je sais aussi qu'elle a beaucoup pleuré. Au surplus, l'amour, la tendresse et la soumission du jeune Roi pour son père et l'amitié particulière qu'il a marquée à la Reine Mère ne se peuvent pas imaginer. »

(1) Cf. les Instructions données à Tessé, le 15 janvier 1724; la lettre de Morville à Tessé, du 15 février, et celle de Tessé à Morville, du 27 mars, au sujet de la mission confiée à M. de Clermont par le duc d'Orléans auprès de la reine sa sœur. Le 11 mars, le duc de Bourbon écrit au maréchal de Tessé : « Je suis charmé que la jeune Reine n'ait point de crédit sur le jeune Roi, la raison en est aisée à deviner. » A. É. France, *Mém. et Doc.*, t. 490, f° 50.

(2) P. ex. dans les lettres de Tessé à Morville, 6, 10 et 24 juillet 1724. Le 6, il écrit que le jour du départ de Saint-Ildefonse, le confesseur de la Reine-Mère lui a fait écrire par le marquis de Monteléon : « La correction que le Roi a faite à la jeune Reine n'a produit aucun effet, la chose devient plus sérieuse Necesse est ut eveniant scandala..... » « Entre vous et moi, ceux qui l'approchent de plus près la croient folle. » Le 8, il parle de l'antipathie profonde qu'il y a entre le roi et la reine. Le 10 : « Entre Monseigneur le Duc, vous et moi, car au nom de Dieu, ne me fourrez par aucun coin dans ce qui peut revenir à M. et à M^me^ d'Orléans, il y avait quasi tous les soirs une petite fondation de litanies entre la Reine et trois ou quatre caméristes sur lesquelles je crois que la bombe tombera. Or ces pieuses litanies étaient composées de tout ce qu'il y a d'ordures les plus libres et d'expressions les plus significatives. Je ne crois pas que ceux ou celles qui les ont composées s'en vantent, mais il y avait régularité à les réciter. » Le 24, il annonce qu'il y aura de nouvelles bourrasques.

impression sur son esprit. Oui, dit le Roi, nous verrons si cette mortification la corrigera (1). »

Deux jours après, l'ambassadeur s'offrit à aller voir la Reine; mais le Roi, « qui n'avait jamais paru si gai que depuis cette séparation de corps, » ne l'y autorisa qu'au bout d'une semaine, le jour même où Louise-Élisabeth devait recevoir son pardon. Le vieillard profita de la circonstance pour exhorter paternellement la jeune princesse; par Orendayn, il avait fait conseiller à Louis d'écrire lui-même au duc d'Orléans et à sa mère ce qui s'était passé. Parfait courtisan, il avait su concilier à merveille toutes les convenances et se rendre agréable aux deux partis (2).

Politique moins consommé, il se trouvait désormais hors d'état d'aider l'Espagne à sortir du chaos gouvernemental, où il s'égarait lui-même. Il en était venu à accepter de toutes parts les anecdotes les plus suspectes et à voir partout la main de la maison d'Autriche ou celle des Jésuites; un jour, la restitution de ses biens confisqués à M^me^ del Carpio, réfugiée à Vienne, lui paraissait un indice certain des progrès du parti autrichien (3); bientôt, de pauvres pélerins se rendant au Montserrat devenaient sous sa plume des soldats de l'Empereur déguisés et prêts à soulever la Catalogne (4). Miraval et Grimaldo, Bermudez et Ramos lui étaient également suspects et il souhaitait les faire chasser tous quatre (5); il n'était pas jusqu'au père Daubenton que sa folle défiance ne poursuivît au delà du tombeau (6).

Il est vrai que la déplorable impuissance des souverains avait de quoi décourager même plus jeune et plus capable que le maréchal de Tessé. Philippe V savait à quoi s'en tenir sur les dispositions de Miraval et paraissait disposé à le frapper. Mais il suffisait d'un mot de Bermudez : « Sire, vous déshonorez un

(1) A. É. Esp., t. 335, f° 143. Tessé à Morville, 6 juillet 1724.
(2) *Ibid.*, f° 191. Tessé à Morville, 8 et 24 juillet 1724.
(3) *Ibid.*, t. 334, f° 228. Tessé à Morville, f° 228; le duc de Bourbon au marquis de Miraval, 6 juin 1724. A. É., France, *Mém. et Doc.*, t. 490, f° 199.
(4) A. É. Esp., t. 335, f° 334. Tessé à Morville, 14 août 1724.
(5) *Ibid.* Le même au même, 24, 28 juillet, 14 août 1724.
(6) *Ibid.* Le même au même, 24 juillet et 14 août 1724.

homme; votre conscience ne vous le permet pas! » pour arrêter son bras. Il craignait les intrigues du Père Ramos : « Mais il est Jésuite, s'écriait le confesseur, et la mortification qu'il subira retombera sur toute la Compagnie! » Il était las de Grimaldo, mais il se bornait, ainsi que la Reine, à lui faire endurer de petites vexations indignes d'un souverain (1).

A Madrid, théâtre des mêmes intrigues et des mêmes faiblesses, la diplomatie secrète du duc de Bourbon augmentait encore le désordre et l'incertitude, sans que l'ambassadeur en pût démêler la cause. Attaqués à fond par le maréchal de Tessé qu'approuvait le comte de Morville, le président de Castille et le père Ramos se savaient défendus sous main par le premier ministre français (2). Quelle ne dut pas être la surprise de M. de Tessé lorsqu'au moment où l'on parla de donner à Louis un autre confesseur, le duc de Bourbon exprima l'avis que le choix du Père Ramos ne serait pas aussi dangereux qu'on se plaisait à le croire (3)!

Pour maintenir son influence et celle de la France, l'ambassadeur, usait de tous les procédés, on pourrait presque dire qu'il s'accrochait à toutes les branches. Il écrivait à la Reine-mère et surtout au confesseur de cette princesse, Domingo Guerra, quitte à chercher ensuite à reprendre ses lettres (5) ; il

(1) A. É. Esp., t. 335, f° 240. Le même au même, 24 juillet 1724. Voir à l'Appendice, n° II.

(2) Le duc de Bourbon écrit au marquis de Miraval, le 6 juin 1724 (A. É. France, *Mém. et Doc.*, t. 490, f° 199), qu'il peut compter sur lui pour les petites choses comme pour les grandes; le 24 août (f° 260), il lui écrit sur le ton le plus amical et le plus ouvert. Or le 28 juillet, Tessé écrit à Morville : « Vous avez bien raison de dire, Monsieur, qu'il serait à désirer qu'Orendayn fût affermi. L'insolence envenimée de la cabale espagnole est allée au point de le faire menacer..... C'est le P. Ramos qui est le souverain et le confesseur de tous ces gens-là et de tous les grands Espagnols. Qui serait assuré à Rome du Père général des Jésuites, il n'y aurait pas grand mal à obtenir de lui qu'il le fît sortir de ce royaume, mais peut-être ferait-il encore pis si on l'appelait à Rome. Cependant il y aurait ici bien des escabelles renversées et des cabales et des confessions dérangées s'il en partait. » Le 8 août, Morville écrit à Tessé (A. É. Esp., t. 335, f° 281) : « Mais une destruction que je désirerais bien plus fortement serait celle entière du président de Castille, ou du moins du peu de crédit qui lui reste. »

(3) Morville avait écrit à Tessé le 23 mai qu'il y aurait lieu de désespérer de l'Espagne si le roi Louis prenait pour confesseur le P. Ramos, et le 30 (A. É. Esp., t. 335, f° 359), il écrit que *le duc de Bourbon a reçu des renseignements* favorables sur le P. Ramos et qu'il serait moins à craindre qu'on ne l'a cru, etc.

(4) A. É. Esp., t. 335, f° 104. Tessé à Morville, 26 juin 1724. « Comme j'ai devers moi les

se livrait sans réserve à Orendayn, avec qui, ainsi que Stanhope, il avait enfin obtenu de traiter directement (1); mais Orendayn avait sa fortune à faire et ne tenait pas plus qu'un autre à se compromettre au service de qui que ce fût; il exhortait enfin le roi Louis XV à demander lui-même par une lettre de sa main au roi son cousin les choses qu'il considérait comme essentielles au bien des deux monarchies, il le remerciait avec chaleur d'une première intervention de ce genre (3).

Mais il était bien évident, comme le disait Morville, que c'était là un remède auquel il ne fallait recourir que dans les cas extrêmes (4).

Si la France exerçait à l'ordinaire une très réelle action sur la politique et même dans une certaine mesure sur l'administration de l'Espagne (5), elle n'avait pas reconquis dans ses

originaux des lettres écrites de la propre main de la Reine, je saurai la première fois que j'irai à Saint-Ildefonse si elle voudra les reprendre en me rendant les miennes et les brûler toutes ensemble et si par hasard elle me disait qu'elle a brûlé toutes les miennes je ne lui rendrais pas les siennes. » A propos de la correspondance avec le confesseur, Morville écrit le 11 juillet (f° 117) : « Monseigneur le Duc fait grand cas de cette correspondance et vous exhorte très-fortement à faire en sorte qu'elle continue et qu'elle se fortifie. » Et le 8 août (f° 281) : « Monseigneur le Duc a été d'autant plus content d'apprendre que vous avez fortifié votre intelligence et votre commerce avec le confesseur de la reine Élisabeth qu'il n'y a absolument que cet ecclésiastique en qui l'on puisse prendre confiance à la cour de Saint-Ildefonse. »

(1) A. É. Esp., t. 335, f° 268. Tessé à Morville, 28 juillet 1724 et (f° 281) Morville à Tessé, 8 août, 1724.

(2) *Ibid.*, f° 89. Tessé à Morville, 19 juin 1724. » Quand vous voudrez absolument, quelque chose de cette cour et que ce quelque chose sera de la dernière importance j'estime qu'il faudrait que le Roi prît lui-même la peine de signer, comme l'on dit, une lettre de sa main au Roi son cousin *pour exiger ce qui sera du bien de son service et de celui des deux couronnes* et que Monseigneur le Duc écrivit pareillement au roi Philippe et au roi Louis. »

(3) *Ibid.*, f° 137. Tessé au Roi, 6 juillet 1724. Il a lu au roi Louis « la magnifique lettre » de S. M. Je dis magnifique, Sire, parce qu'elle l'est dans toutes les circonstances de diction, de sentiments, de dignité etc., etc. (La lettre était cette fois adressée à l'ambassadeur, mais pour être lue au roi Louis).

(4) *Ibid.*, f° 89. Morville à Tessé, 3 juillet 1724.

(5) Par exemple, l'ambassadeur doit inviter le roi Louis, si Castelar malade vient à manquer, à donner le secrétariat de la guerre à D^n José Patiño. (A. É. Esp., t. 334, f° 68. Morville à Tessé, 28 mars 1724). On le pousse également à choisir pour ambassadeur à Vienne un Espagnol « dont la morgue et le faste imposent à la brutalité allemande. » (*Ibid.*, f° 370. Morville à Tessé, 6 juin). Tessé répond le 19 : « Il n'est plus question en Espagne de chercher ni de trouver des Espagnols qui veuillent réveiller les dépenses ni du duc d'Ossone préparées pour Utrecht ni des anciens comtes de Fuentes, ni de tout ce que les relations disent de la dépense et magnificence des Castillans. Depuis que les fêtes de taureaux sont abolies, il n'y a ni galanteries, ni livrées, ni équipages, ni ostentation qui soit en

conseils la place prépondérante qu'elle avait rêvé d'y reprendre; elle ne pouvait la déterminer à se mettre promptement en état de faire meilleure figure sur terre et sur mer; elle n'inspirait point au commerce espagnol une confiance telle qu'il se tournât plus volontiers vers elle que vers l'Angleterre (1); la situation même de nos nationaux dans la péninsule était encore incertaine et l'on ne parvenait pas à faire reconnaître des privilèges que l'on fondait sur d'anciens traités (2).

L'échec d'une dernière tentative pour renverser Miraval et Grimaldo détermina le maréchal de Tessé à redemander son appel :

« Je bénirai le jour, écrivit-il à M. de Morville le 14 août, que je pourrai sortir de cette Babylone où l'on ne voit que des mécontents et où tous ceux qui ont du crédit et sont dans les affaires sont plus autrichiens que le meilleur bourgeois de Paris n'est fidèle au Roi (3). »

Un nouveau coup de la Providence, plus imprévu encore que

usage. Il ne reste que de beaux noms et nulle volonté de représenter. » (*Ibid.*, t. 335, f° 88).

(1) Toutes ces considérations sont développées dans l'importante lettre du 2 juin 1724, citée dans les *Mémoires de Tessé*, t. II, p. 354. — A rapprocher du peu que l'on faisait alors pour relever la marine de l'Espagne, ce fait que la Russie lui offrit en 1724 de lui vendre 30, 40 et jusqu'à 60 vaisseaux de ligne.

(2) A. É. Esp., t. 335, f° 85. Le Roi à Tessé 28 mars 1724. « Je crois qu'il n'y a point en effet de meilleur moyen pour mettre en règle et pour établir solidement les privilèges de nos sujets en Espagne que de ne point s'arrêter à ceux qui ont été accordés et ensuite supprimés, remis depuis et attaqués de nouveau et qu'il faut faire une fois pour toutes un traité le plus étendu et le plus clair qu'il se pourra, après lequel il ne soit plus besoin de recourir aux anciennes conventions. » Le Roi fera partir à cet effet le sieur Robin « ou toute autre personne également apte. »

(3) *Ibid.*, f° 334. Tessé à Morville, 14 août 1724. « Le roi Louis, revint avant hier et ne m'a pas encore parlé. Je crois en effet, Monsieur, qu'il n'a rien de bien important à me dire. Il était quasi convenu avec moi en partant qu'il se déferait du Président de Castille. La Reine avait promis qu'elle se servirait de l'absence du marquis de Grimaldo, qui était venu à Madrid pour la cérémonie de la Toison, pour lui faire envoyer l'ordre de ne plus retourner à Saint-Ildefonse. Rien de tout cela n'a été exécuté, parce que le Père Bermudez a dit qu'il se retirerait; que le roi Philippe était damné; que le Père Marin, de son côté, ne pouvait point donner l'absolution au jeune Roi. Que vous dirai-je à cela, sinon que les deux confesseurs de concert avec le marquis de Grimaldo feront chasser le roi d'Espagne quand ils le voudront. Orendayn lui-même sait où il en est, car il est menacé et accusé d'être livré à la France. C'est peut-être le plus grand malheur qui puisse arriver à un Espagnol. J'attendrai encore quelques jours pour éclaircir un peu davantage tout cela avant que d'aller faire un tour à Saint-Ildefonse. Je continue d'y avoir un commerce très secret par le canal que vous savez. »

celui qui avait, sept mois auparavant, hâté le départ de l'ambassadeur, — la mort inopinée du jeune Roi, — allait retenir en Espagne le maréchal de Tessé, donner à sa mission un épilogue inattendu et permettre à ce fidèle serviteur de la maison de Bourbon de rendre à ses maîtres un dernier et incontestable service. Par ses conseils il devait rétablir sur le trône le prince qu'il avait voulu empêcher d'en descendre. Mais avant de raconter cette crise singulière, où l'un des premiers rôles était réservé au représentant de la France, il importe de faire connaître les événements qui s'étaient succédés au congrès de Cambrai pendant le règne éphémère de Louis Ier.

## CHAPITRE II.

Le Congrès de Cambrai de l'avènement à la mort de Louis Ier.

JANVIER-AOUT 1724.

S'il était encore nécessaire d'établir que le principal ressort du gouvernement espagnol se trouvait à Saint-Ildefonse, les instructions des plénipotentiaires de Cambrai serviraient de nouvelles preuves. Non seulement, à l'avènement de Louis Ier, ils avaient reçu l'ordre de ne point s'écarter de la ligne qui leur avait été tracée par le précédent gouvernement, mais l'affaire des duchés italiens, c'est à dire l'affaire propre de la reine Élisabeth, demeurait au premier rang de leurs préoccupations (1).

### I.

On se souvient que la cour de Vienne s'était décidée, le 9 décembre 1723, à accorder, sous quelques restrictions (2), à l'Infant Don Carlos l'investiture éventuelle de la Toscane, de Parme et de Plaisance. Peu s'en fallut que, l'envoi de l'acte à Cambrai coïncidant avec la nouvelle de l'abdication de Philippe V, tout ne se trouvât remis en question. Mais les plénipotentiaires français avertis les premiers (3), les Anglais entraînés

(1) Simancas, Est., l. 4346. Orendayn à Laulès, 22 janvier 1724. — Laulès à Orendayn 8 février 1724..... « que S. M. esta resuelto à seguir religiosamente las mismas reglas, y maximas del Rey su Señor y padre en todos los negocios pendientes de su Monarchia, y que caminaran por su parte sobre el proprio pie y ideas los que deven tratarse en el Congreso de Cambray, con cuya mira ha revalidado S. M. y confirmado de nuevo todas las instrucciones y ordenes generales y particulares que la Mag. del Rey su Padre tenia dadas etc. »

(2) La réversibilité à l'Empire et la suzeraineté impériale. Danvila y Collado, *Reinaldo de Carlos III*, t. I, p. 23.

(3) *Mémoires de Villars*, t. IV, p. 281.

par eux, et les Espagnols, malgré la stupeur où les jeta l'événement de Madrid, surent jouer à merveille vis à vis des Impériaux la comédie de l'ignorance; ils allèrent dîner chez Pendtenriedter, qui ne soupçonnait rien, échangèrent les signatures au sortir de table, et ne quittèrent pas leur amphytrion sans lui avoir donné, en bonne et due forme, le reçu de la pièce qu'il leur avait innocemment livrée (1) (23 janvier 1724).

Toutefois, quelques compliments que valût aux ministres des puissances alliées leur parfaite dextérité et quelque reconnaissance qu'en témoignât l'Espagne (2), rien n'était vraiment fini par ce décret d'investiture éventuelle, si habilement tiré des mains de l'ambassadeur impérial. Ce n'était là, au bout du compte, qu'un papier ajouté à beaucoup d'autres; Élisabeth Farnèse ne tenait pas encore la proie depuis si longtemps convoitée (3).

En Toscane, le grand-duc, Jean-Gaston de Médicis, n'était point revenu sur la protestation qu'il avait fait porter à Cambrai six semaines auparavant; il se refusait à admettre que l'on disposât sans lui de sa succession et surtout que l'on portât quelque atteinte aux prétentions de sa sœur, la veuve de l'électeur palatin. Cette princesse vivait à Florence et y conservait un parti,

(1) Simancas, Est., l. 7527. Santisteban à Grimaldo, 25 janvier 1724 et A. É. France, *Mém. et Doc.*, t. 485, f° 34. Saint Contest et Rottembourg à Morville, 24 janvier 1724. — La scène est assez joliment contée. Les plénipotentiaires allemands Windischgraetz et Pendtenriedter viennent annoncer que Molidor a apporté l'acte d'investiture. Peu après arrive le courrier de France avec la nouvelle de l'abdication. Les plénipotentiaires français sont stupéfaits: ils courent néanmoins chez les ministres d'Angleterre et s'entendent avec eux; ils font chercher Santisteban; nouvelle scène de surprise; alors on arrange la comédie à jouer chez les plénipotentiaires allemands qui n'apprennent la chose qu'au bout de quatre jours. — La lettre autographe de Santisteban à Grimaldo contient les réflexions faites par un chacun, notamment celles des Anglais qui soupçonnent tout de suite quelque visée de Philippe V sur la couronne de France en cas de mort de Louis XV.

(2) A. É. France, *Mém. et Doc.*, t. 485. Morville à St-Contest et à Rottembourg 25 janvier 1724. *Ibid.*, t. 490, f° 41. Le comte de Morville au duc de Bourbon, 7 février 1724. — Simancas, Est., l. 4346. Laulès à Orendayn, 29 février 1724, lettre où l'on voit que Louis I^er^ a chargé Laulès d'aller remercier le duc de Bourbon et Morville.

(3) Syveton, *Une Cour et un Aventurier au XVIII^e^ siècle; le baron de Ripperda*; p. 20. Nous aurons souvent l'occasion de citer cet excellent ouvrage pour les événements de 1724-1726. — A l'occasion de cette investiture, le jeune don Carlos écrivit à ses parents une lettre qui lui valut de Philippe et d'Élisabeth une réponse où ils donnent au jeune prince leurs premiers conseils politiques, 4 février 1724. Alcala, Est., l. 2732. cf. Danvila y Collado. *Reinaldo de Carlos III*, t. I, p. 29.

tandis que d'autres Florentins caressaient l'espoir de restaurer l'antique constitution républicaine. Autant d'intrigues que l'Empereur favorisait sous main dans l'espérance de se débarrasser d'engagements où il n'était entré qu'à son corps défendant (1).

A Parme, autres difficultés. Si le duc François Farnèse favorisait à ce point les projets de la reine sa nièce qu'il défendît à son frère Antoine de se marier, il ne pouvait empêcher ce prince, s'il survivait, de régner après lui et de contracter alors quelque alliance qui pût prolonger la descendance masculine de sa maison. Charles VI ne manquait pas de témoigner au prince Antoine sa sympathie. D'ailleurs, à supposer que la succession de Parme et de Plaisance finît par échoir à Don Carlos, ne risquait-elle pas de lui parvenir singulièrement amoindrie? Le Saint-Siège ne paraissait guère disposé à restituer Castro et Ronciglione qui lui avaient été livrés naguère comme garantie d'un prêt. L'Empereur lui-même, en faisant le cadastre du Milanais, ne s'était point privé d'empiéter sur les frontières de François Farnèse; enfin, par une interprétation abusive du traité de la quadruple alliance, il entendait exercer dès à présent, et il exerçait de fait, par des passages de troupes et par des levées d'argent, la suzeraineté qui lui était promise le jour où Don Carlos entrerait en jouissance (2).

Les Italiens, bien que préoccupés de ces usurpations de la Maison d'Autriche, les toléraient. « Ils aiment les Allemands, même lorsqu'ils en sont maltraités; » écrivait à M. de Morville l'abbé de Tencin. Et s'ils craignaient l'accroissement démesuré de la puissance de l'Empereur, ils redoutaient bien davantage l'union des forces de la France et de l'Espagne en Italie. Les Romains en particulier, — surtout la prélature, — ne pouvaient s'accoutumer à l'idée de voir un prince de la Maison de Bourbon s'établir aux portes de l'État pontifical; leur opposition, il

(1) Syveton, *op. cit.*, p. 21. L'auteur cite à l'appui le *Protocole de la Conférence secrète du 27 janvier* 1724. Wiener-Staatsarchiv. *Conclusum* de la Conférence.

(2) Syveton, *op. cit.*, p. 21. Cf. Danvila y Collado, *Reinado de Carlos III*, t. I, p. 23.

est vrai, était médiocrement dangereuse, et le gouvernement français affectait de la mépriser (1).

Pour triompher de ces obstacles, Élisabeth Farnèse comptait sur les alliés avec qui elle marchait d'accord depuis 1721, c'est-à-dire sur la France et l'Angleterre; et elle avait raison. Le gouvernement français avait enjoint à ses plénipotentiaires, Saint-Contest et Rottembourg, de soutenir, comme aux derniers temps de la Régence, les prétentions de la reine d'Espagne en Italie (2). Quant aux Anglais, leur tactique était en général de renchérir sur les offres de service de la France, toutes les fois qu'il s'agissait de la péninsule; pousser les Espagnols vers l'Italie, n'était-ce pas payer à bon compte les privilèges commerciaux qu'on leur avait arrachés, détourner leur pensée de Gibraltar et, du même coup, tracasser l'Empereur qui, par sa

(1) A. É. Esp., *Mém. et Doc.*, t. 143. L'abbé de Tencin à Louis XV, Rome, 15 février 1724. « Les nouvellistes et les politiques qui sont ici en plus grand nombre qu'ailleurs donnent carrière à leurs réflexions sur les effets que peut avoir l'abdication du roi d'Espagne par rapport aux affaires générales de l'Europe et surtout par rapport à celles d'Italie. Toutes les fois qu'il se présente un évènement considérable, on remarque dans les Italiens un désir secret de voir les nœuds de la quadruple alliance rompus, et le projet de l'établissement de don Carlos en Italie renversé. Mais ils ne voudraient point en sortir par la porte qui semble leur être offerte, et dans le fond ils conviennent qu'ils vivent dans un véritable esclavage sous la domination de l'Empereur. *Ils aiment les Allemands même lorsqu'ils en sont maltraités.* Ils craignent à la vérité l'accroissement de la puissance de l'Empereur. Mais ils craignent encore davantage celle qui unirait en Italie les forces de V. M. avec celle d'Espagne et les Romains surtout ne se consoleront jamais de l'établissement en Toscane d'un prince qui, par ses alliances, sera en état de leur donner la loi à eux qui l'imposaient aux autres. Ce n'est pas que les Espagnols ne soient désirés en Italie, mais ils cessent de l'être sitôt qu'on les croit liés avec les Français pour lesquels la plus grande partie de la Prélature a une antipathie insurmontable. » Le comte de Morville répond le 7 mars (f° 160) : « Vous représentez dans le vrai le caractère, le génie et les affections des Italiens en général et des Romains en particulier. C'est depuis longtemps leur destin de sentir tout le poids de l'esclavage de la domination de l'Empereur, et cependant de s'opposer à tout ce qui peut en délivrer.

..... La manière de penser des Romains pour les Français est très indifférente à S. M. Comme fils aîné de l'Église, le Roi marquera toujours son zèle pour la Religion et la saine doctrine, son attachement pour le Saint-Siège et le vicaire de Jésus-Christ; et comme roi de France uni par le sang et par les intérêts avec le roi d'Espagne il s'appliquera à mettre en Italie pour le bien des deux couronnes un contrepoids à la puissance de l'Empereur. Du reste, Sa Majesté se soucie fort peu des sentiments des Italiens, et l'affection de la Prélature romaine ne vaut pas la peine que Sa Majesté l'envie à l'Empereur. »

(2) Simancas, Est., l. 7527. Santisteban à Orendayn, 5 février 1724. Il dit qu'il ne peut « dejar de hazer la justicia assi à los Ministros de Francia como à los de Inglaterra de que despues de savida la gran novedad sucedida en España, han obrado y obran en todo lo que se ha ofrecido con el mismo celo, fineza y actividad que lo hacian antes. » *Ibid.*, l. 4346. Les lettres de Laulès disent la même chose, notamment celle du 8 février.

compagnie d'Ostende, provoquait la jalousie mercantile de la Grande-Bretagne (1)?

Cependant, sur ces alliances mêmes, quelques nuages ne planaient-ils pas? Qu'arriverait-il si Philippe V, lassé de tant de remises, réclamait brusquement Gibraltar en vertu de la promesse de Georges Ier? La France appuierait-elle la réclamation du roi d'Espagne au risque de se brouiller avec la puissance à qui elle avait tant sacrifié depuis la mort de Louis XIV? Et s'il fallait employer la force pour se mettre en possession des duchés italiens, la France et l'Angleterre iraient-elles, pour satisfaire Élisabeth Farnèse, jusqu'à l'abandon de cette politique pacifique qui était presque l'unique mobile de leurs combinaisons? En tout cas, l'Espagne n'allait pas tarder à mettre à l'épreuve la solidité des sentiments de ses alliés (2).

## II.

Peu de jours après que l'affaire de l'investiture éventuelle eut été terminée, les ministres de toutes les puissances qui prenaient part au Congrès tinrent une conférence à l'Hôtel de Ville de Cambrai et ils se remirent réciproquement des copies de leurs pleins pouvoirs. Cet échange, qui ne devait être qu'une simple formalité, fut pourtant la cause d'un premier orage.

L'Empereur en effet, dans ses actes, se qualifiait de Comte d'Artois et de Roussillon, de duc de Mantoue et de landgrave d'Alsace; d'autre part, il s'abstenait de mentionner la médiation des rois de France et d'Angleterre. Windischgraetz et Pendtenriedter soutenaient que ces deux puissances ne pouvaient être médiatrices parce qu'elles étaient elles-mêmes en guerre contre l'Espagne, à moins qu'elles n'eussent fait la paix à l'insu des Allemands. Anglais et Français répondaient à cette mau-

(1) A. É. Esp., tt. 333 et 334. Morville dans ses lettres de février-mars 1724 parle même de l'approbation outrée que le gouvernement anglais donne aux fantaisies du gouvernement espagnol, et se plaint du rôle ingrat et odieux que les Anglais font ainsi jouer à la France.

(2) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 24.

vaise plaisanterie qu'ils n'avaient fait la guerre à l'Espagne que pour l'obliger à adhérer à la quadruple alliance et que l'accession de Philippe V avait remis toutes choses en leur premier état. Mais la discussion prit mauvaise tournure; Milord Polwarth et Pendtenriedter en vinrent à échanger des paroles amères. Le comte de Morville informé fit savoir que, si l'Empereur persistait à prendre le titre de landgrave d'Alsace, on ne recevrait pas ses pouvoirs. Ainsi la négociation à peine entamée se trouva suspendue (1).

Au même moment, une nouvelle difficulté surgissait en Italie et se compliquait d'une autre, plus grosse encore, à Madrid.

Le Grand Duc de Toscane acceptait de recevoir de l'Empereur l'investiture de l'état de Sienne; Charles VI s'empressait de désigner le maréchal de Colmenero pour la lui conférer. Orendayn protestait que cette démarche était un attentat aux droits du roi d'Espagne qui avait le domaine direct de Sienne et réclamait l'intervention énergique des puissances médiatrices. Mais, à la surprise des Français, les Anglais déclaraient que la prétention de Louis 1er leur semblait injustifiée; par la quadruple alliance, le roi d'Espagne avait, disaient-ils, renoncé à tous droits en Italie (2). Le Comte de Morville prit le parti de faire traiter la question à Vienne même par notre représentant et maintint sur ce point ses instructions favorables aux exigences espagnoles (3).

Avant que l'opposition des Anglais fût connue à Paris, Laulès présentait à Morville une autre requête du gouvernement ma-

(1) A. É. Esp., *Mém. et Doc.*, t. 143, f° 148; Morville à Tessé, 8 février 1724. — A. É. France, *Mém. et Doc.*, t. 485, f° 116. Morville aux plénipotentiaires, 21 février 1724. — W. S. A. Pendtenriedter et Windischgraetz à l'Empereur, 10 février 1724. — Simancas, Est., l. 7527. Santisteban à Orendayn, 12 février 1724 : « Han dicho los ministros mediadores que han sido terribles las altercaciones que han tenido con los ministros imperiales, que han llegado hasta decirse durezas unos à otros particularmente Milord Polworth y M. de Pendtenriedter..... » Ils se jettent à la tête tous les services que l'Empereur a rendus au roi d'Angleterre et inversement.

(2) A. É. Esp., *Mém. et Doc.*, t. 143, f° 150. Morville aux plénipotentiaires français, 24 février 1724.

(3) *Ibid.*, f° 165.

drilène. Don Carlos ne pourrait-il passer promptement en Italie? N'y aurait-il pas lieu de lui donner dès maintenant le titre et les armes de grand-prince de Toscane et de le faire reconnaître comme tel, aussitôt après le congrès, par les ministres étrangers présents à Madrid? N'était-ce pas la conséquence naturelle de l'investiture accordée par l'Empereur? Cette fois, ce fut au ministre français de juger déraisonnable et dangereux le projet imaginé à Saint-Ildefonse.

Il ordonna au maréchal de Tessé de tout tenter pour en prévenir l'effet; quel rôle honteux jouerait l'Infant d'Espagne, s'il lui fallait, un jour, le grand-duc venant à avoir des enfants, abandonner ce titre qu'on lui aurait prématurément conféré (1)!

Le Président de Castille écouta les raisons de l'ambassadeur et prétendit qu'il n'y avait eu là qu'une fantaisie de Grimaldo (2).

Élisabeth Farnèse se réservait de revenir à la charge le plus tôt qu'il se pourrait, mais, en attendant, elle réclama l'envoi à Florence d'un ministre muni des pouvoirs de l'Infant pour prendre possession de la Toscane en cas de mort du Grand Duc (3). Or cela même paraissait imprudent au gouvernement français. A quel titre Louis Ier entretiendrait-il auprès de Jean-Gaston un ministre de ce genre, puisque la quadruple alliance interdisait à tout roi d'Espagne d'exercer la tutelle de l'infant comme grand-duc de Toscane? Ne faudrait-il pas un bien grand personnage pour que sa présence seule suffît, le cas échéant, à établir la souveraineté du prince? Encore serait-il nécessaire, au moment de faire usage du pouvoir, que ce personnage se démît de toute fonction qui pût le faire considérer comme représentant du roi d'Espagne? Et dès lors que vaudraient ses

(1) A. É. Esp., t. 333, f° 257. Morville à Tessé, 29 février et 5 mars 1724. *Ibid. Mém. et Doc.* f° 155. — Simancas, Est., l. 7527; Santisteban et Beretti-Landi à Orendayn, mars 1724.

(2) *Ibid.*, t. 334, f° 43. Tessé au Roi, 14 mars 1724.

(3) C'est alors que la Reine songe à envoyer Monteléon à Paris et à Londres. A. É. Esp., t. 334, f° 161. Tessé à Morville, 31 mars 1724; *ibid. Mém. et Doc.*, t. 143, f° 160. Le Roi à Tessé, 5 mars 1724.

protestations en face d'une opposition organisée et décidée à repousser Don Carlos (1)?

Ces arguments n'étaient pas sans réplique et ne marquaient au fond de la part de la France qu'un vif désir de ne pas brusquer les choses. L'Angleterre adopta une attitude plus propre à lui gagner les cœurs en Espagne; Stanhope commençait à prendre ombrage du séjour et de la faveur du maréchal de Tessé. De son côté Beretti-Landi affectait à Cambrai un langage vif et haut qui n'était pas sans causer de sérieux embarras aux Français (2).

Cependant la fermeté des plénipotentiaires espagnols à rejeter les avances insidieuses des impériaux qui souhaitaient les amener à traiter directement avec eux finit par triompher de la mauvaise volonté de l'Empereur à l'égard des puissances médiatrices (3). Le 6 avril 1724, les plénipotentiaires français firent savoir à Louis XV que Charles VI acceptait sa médiation et consentait à omettre dans les pleins pouvoirs de ses représentants les titres de landgrave d'Alsace, de comte de Roussillon et d'Artois; quelques jours plus tard, il abandonnait une dernière et puérile chicane, en daignant traiter de « frère » le Roi Très-Chrétien (4).

Toutes ces difficultés aplanies, on put espérer que les conférences, depuis près de trois mois interrompues, allaient reprendre. En effet les puissances intéressées se mirent en devoir de produire leurs demandes.

(1) A. É. Esp., *Mém. et Doc.*, t. 143, f° 160. Le Roi à Tessé, 15 mars 1724.

(2) *Ibid.* et t. 333, f° 257. Morville à Tessé, 29 février 1724. Déjà dans les instructions remises au maréchal de Tessé le gouvernement français se plaignait des vivacités de Beretti-Landi et disait à Tessé « qu'il ferait une chose très capable d'avancer la conclusion des affaires à Cambrai s'il pouvait porter le roi d'Espagne à mettre entre ses deux plénipotentiaires la différence qui en doit être faite, c. à d. à regarder la sagesse et la prudence du Comte de Santisteban comme beaucoup plus propres à le bien servir que ne le sont la vivacité et les saillies du zèle souvent mal réglé du Mis Beretti-Landi. »

(3 Simancas, Est., l. 7527. Santisteban à Orendayn, 4 mars 1724.

(4) A. É. France, *Mém. et Doc.*, t. 486, f° 14. Les plénipotentiaires français au Roi, 6 et 20 avril 1724.

## III.

L'Espagne avait déjà communiqué les siennes, avant d'en faire le dépôt officiel, aux plénipotentiaires de la France et d'Angleterre. Le catalogue en était long, — dix-huit articles, d'importance fort inégale, il est vrai. Elle voulait : 1° que l'Empereur possédât la Sicile aux conditions stipulées par la cession qui en avait été précédemment faite au duc de Savoie dans le traité d'Utrecht, à l'exception du droit de réversion; 2° que l'on déclarât les biens allodiaux et les rentes échues dans le royaume de Sicile, jusqu'au jour de l'évacuation faite par le Marquis de Lède, propriété du roi d'Espagne qui en jouirait de la manière stipulée à Utrecht en faveur du duc de Savoie; exception était faite de ce qui serait contraire aux dispositions de l'article 8 de la quadruple alliance à l'égard des biens confisqués de l'un et l'autre parti; 3° qu'on annulât une proclamation, publiée par le duc de Monteléon, pendant sa vice-royauté de Sicile, qui abolissait les grâces faites par S. M. C. quand elle était en possession de ce royaume; 4° que les places communément appelés *Presidios* de Toscane restassent à l'Espagne avec Portolongone; 5° que l'Ordre de la Toison d'Or demeurât au roi d'Espagne et qu'en conséquence l'Empereur restituât à S. M. C. tout ce qu'on appelait le trésor de cet ordre, reliques, ornements, vases, archives etc., resté à Bruxelles; 6° et 7° que l'Empereur restituât à S. M. C. le palais de l'ambassade d'Espagne, à Vienne, et l'artillerie prise sur le vaisseau Santa-Rosolea, lors de la conquête de la Sicile; 8° que l'Empereur renonçât au titre de roi d'Espagne; 9° que le roi d'Espagne fût maintenu dans le patronage de Sainte-Marie-Majeure, à Rome; 10° qu'on réglât dès à présent le passage de Don Carlos en Italie; 11° que les garnisons à mettre dans les places de Toscane, Parme et Plaisance, fussent espagnoles et que cela fût dit dans l'article 5 de la quadruple alliance; 12° que toutes les prétentions et sûretés appartenant au duc de Parme fussent expli-

quées et stipulées suivant l'esprit de ce même article 5; 13° que, sur l'article 8 de la quadruple alliance, on expliquât et établît les sûretés et les circonstances les plus claires en faveur de ceux qui avaient suivi le parti du roi d'Espagne, tels que le duc de Gonzague, comme héritier du duc de Mantoue, le duc de la Mirandole, le prince de Castiglione-Gonzague, le duc de Sessa, la marquise de Villafranca, le duc de Jovenazo, le duc d'Atri et tous les autres qui étaient dans le même cas; 14° que tous les emplois, honneurs, grâces et privilèges, concédés par le roi d'Espagne à des communautés ou à des personnes de quelque qualité et considération qu'elles fussent dans les États démembrés de la monarchie d'Espagne, et ce jusqu'au jour de la cession desdits États, subsistassent; 15°, 16° et 17°, qu'on restituât, à la ville de Girone, les sommes prises par le comte Tatembach, commandant des troupes allemandes; à Don Lucas Spinola, quatre mille écus, dont les commandants allemands s'étaient saisis en Sicile; au comte Aquaviva, les rentes de douze mille écus d'une abbaye qu'il possédait dans le royaume de Sicile et dont on s'était saisi; 18° que l'on conservât aux Jésuites du Collège impérial à Madrid les rentes et autres intérêts qu'ils avaient dans le royaume de Naples et qu'on leur rendît tout ce que les ministres impériaux avaient tiré desdits biens depuis l'année 1706 (1).

Ces desiderata avaient provoqué quelques observations de la part des puissances médiatrices; elles tenaient pour dangereux de parler dès maintenant du passage de don Carlos, et pour tout à fait contraire à la quadruple alliance de réclamer les présides de Toscane, ainsi que la substitution de garnisons espagnoles aux garnisons suisses stipulées par ce traité. Comme elles ne voulaient point s'engager à soutenir ces trois demandes, l'Espagne s'en désista, à la seule condition que le passage de don Carlos fût traité de cour à cour (2).

Le duc de Parme fit remettre aux médiateurs par le comte

(1) A. É. Esp., *Mém. et Doc.*, t. 143, f° 168.
(2) *Ibid.*

de San Severino une liste de demandes, qui, disait plaisamment Morville, « ne contenait guère moins d'articles que n'en avaient formés les propositions de tous les ennemis ensemble de Louis XIV au congrès de Ryswick ou d'Utrecht. » Mais, ajoutait-il, si ces demandes étaient capables d'effrayer par la quantité, il n'en était pas de même de leur qualité; d'ailleurs la plupart n'avaient aucun rapport avec le congrès; d'accord avec les Anglais, on en retrancherait donc le plus qu'il serait possible (1).

Le roi de France ne voulut pas non plus laisser introduire au congrès l'affaire de Castro et de Ronciglione, qui était particulièrement désagréable au Souverain Pontife, et sur laquelle on ne pensait pas que le Conseil de Madrid insistât outre mesure (2).

Quant au roi de Sardaigne, il entendait profiter du Congrès pour se faire confirmer la possession de son royaume, de son titre, de ses honneurs, de certaines cessions et de certains droits. Encore se réservait-il d'augmenter ses demandes au cours de la négociation (3).

Le 28 avril enfin, se fit chez les plénipotentiaires de France, en présence de ceux de la Grande Bretagne, la remise solennelle des *postulata* du roi d'Espagne et de l'Empereur. Les médiateurs, sans les lire, délivrèrent sur le champ ceux de l'Empereur aux ministres d'Espagne, ceux du Roi Catholique aux ministres impériaux.

Pour être un peu moins nombreuses que celles de Louis Ier, les exigences de Charles VI ne témoignaient pas d'un esprit

(1) A. É. Esp., *Mém. et Doc.*, t. 143, f° 174. Morville à Tessé, 25 avril 1724.

(2) A. É. France, *Mém. et Doc.*, t. 486, f° 116. Le Roi aux plénipotentiaires, 26 avril 1724 : « Vous avez remarqué avec raison que l'affaire de Castro et de Ronciglione étant absolument étrangère à la quadruple alliance, il ne serait ni naturel, ni possible, de la traiter à Cambrai. Le duc de Parme n'ignore point qu'il n'a pas dépendu de mes soins que cette affaire qui l'intéresse n'ait déjà été terminée à Rome qui est l'endroit où elle doit être traitée. » Le 20 mars 1724, Tessé avait écrit à Morville, (A. É. Esp., t. 334, f° 76) : « Cette cour (celle de Madrid) ne fera rien pour la restitution de Castro et de Ronciglione, parce que la cour de Rome a complètement mis le grappin sur ce conseil, où il y a trois prêtres. »

(3) C'est le 5 mai 1724, que le comte de Provane remit les demandes du roi de Sardaigne, datées du 25 avril.

beaucoup plus conciliant. Sa Majesté Impériale demandait en effet : 1° Que l'on confirmât par le traité de Cambrai celui de la quadruple alliance et toutes les conventions qui l'avaient suivi, tout ce qui pourrait établir plus solidement la séparation à perpétuité des royaumes de France et d'Espagne, ainsi que l'annulation de la clause de réversion de la Sicile à la couronne d'Espagne; 2° qu'on ajoutât seulement au traité de paix solennel à faire, ce qui avait été remis par l'article 8 de la quadruple alliance, pour être réglé définitivement au congrès; 3° et 4° que tous ceux qui avaient suivi le parti de la maison d'Autriche fussent rétablis dans leurs biens et privilèges; qu'une amnistie pleine et entière, réciproque, fût accordée; 5° que l'archevêque de Valence voulant rester auprès de l'Empereur, le roi d'Espagne demandât au Pape un coadjuteur pour Valence et réservât à l'archevêque un revenu annuel de trente mille écus impériaux; 6° et 7° que les rois d'Espagne s'abstinssent de porter aucun titre de la maison d'Autriche et de conférer la Toison d'Or; que tout ce qui avait été fait au contraire fût annulé; 8° et 9°, que les dettes contractées dans les Pays-Bas autrichiens par la couronne d'Espagne avant la cession fussent entièrement payées tant au trésor public qu'aux particuliers, ainsi que certains droits dus à l'Empereur depuis le règne de Charles II; 10° qu'on rendît ou qu'on payât à l'Empereur des palais achetés pour les ambassadeurs d'Espagne, à Rome, par la chambre des finances de Naples, et à La Haye, par la Chambre des Pays-Bas; 11° qu'on restituât l'artillerie retenue lors de l'évacuation de Tarragone; 12° que l'Empereur ayant garanti l'ordre de succession en Espagne, en France, en Angleterre et en Sardaigne, les puissances fissent de même à l'égard de l'ordre de succession qu'il avait établi pour ses États héréditaires; 13° que les sujets de l'Empereur et réciproquement ceux d'Espagne pussent commercer librement dans les ports des deux États en attendant la conclusion d'un traité de commerce; 14° que l'on admît l'accession du duc de Lorraine au traité. Enfin l'Empereur déclarait garder la liberté d'ajouter, de retrancher, d'inter-

préter, sur tout ce qui concernait la paix avec l'Espagne (1).

Dès que le gouvernement français eut connaissance des prétentions de l'Empereur, il manifesta la très sincère intention d'exercer son influence en faveur de l'Espagne. Louis XV ordonna même à ses plénipotentiaires d'insister pour obtenir l'introduction de garnisons espagnoles dans les États destinés à l'Infant, quitte à se rabattre sur les garnisons suisses, mais nullement sur les garnisons anglaises, fallacieusement proposées par les ministres de la Grande-Bretagne. Le duc de Lorraine n'avait rien à voir aux affaires négociées à Cambrai; il ne convenait pas de recevoir son accession non plus que de donner à l'Empereur la garantie qu'il demandait; quelle parité pouvait-on établir en effet entre la disposition purement domestique imaginée par Charles VI et l'ordre de succession institué en France, en Espagne, en Angleterre, par des traités internationaux (2)?

Ces quelques restrictions faites par la France n'étaient rien auprès des récriminations qu'allait soulever de la part de leurs Majestés Impériale et Catholique la simple lecture de leurs prétentions respectives.

## IV.

Les observations des plénipotentiaires d'Espagne sur les demandes de l'Empereur étaient pourtant de forme courtoise et ne fermaient pas la porte aux discussions ultérieures. Ils ne savaient, disaient-ils, si le roi de Sardaigne avait donné un acte de la réversion de la Sicile à la couronne d'Espagne en acceptant la cession de cette île; s'il y en avait un, ils le remettraient à l'Empereur, à condition que le roi de Sardaigne donnât à Sa Majesté Catholique un pareil acte pour la réversion de la Sardaigne à la couronne d'Espagne, au cas où la Maison de Savoie viendrait à s'éteindre faute de descendants mâles.

(1) A. É. Esp., *Mém. et Doc.*, t. 143 et W. S. A. *Postulata* de l'Empereur, 28 avril 1724.
(2) A. É. France, *Mém. et Doc.*, t. 486, f° 176. Louis XV aux plénipotentiaires, 7 mai 1724.

En faveur des peuples d'Aragon et de Catalogne qui avaient suivi le parti de l'Archiduc, ils ne pouvaient rien accorder de plus que ce qui avait été stipulé par le traité d'Utrecht, c'est-à-dire le traitement des deux Castilles, provinces les plus favorisées de la monarchie. Ils voulaient également s'en tenir, pour l'amnistie réciproque, à ce qui avait été réglé par le traité de la Quadruple alliance et y comprendre de part et d'autre les princes souverains intéressés. Quant à la grande-maîtrise de la Toison d'Or, Philippe V la possédait comme héritier universel de Charles II et il n'avait jamais été question de la céder avec aucun des États démembrés depuis de la monarchie espagnole. L'Espagne enfin ne se reconnaissait aucune dette dans les Pays-Bas (1).

Les réponses des plénipotentiaires impériaux aux demandes de l'Espagne étaient encore plus catégoriques et surtout plus brutales. A tout ce qui concernait la Sicile, la Toison d'Or, les palais réclamés, ils opposaient un refus pur et simple. Ils prétendaient que l'Empereur avait le droit de porter tous les titres qu'il prenait, tandis que le roi d'Espagne n'en avait aucun sur les titres de la Maison d'Autriche. Charles VI consentirait à laisser introduire des garnisons dans les places de Toscane, de Parme et de Plaisance, « pourvu qu'on tînt à la lettre du traité de la Quadruple Alliance *et que cela convînt aux posesseurs présents.* » Il ne souffrirait pas qu'on portât au Congrès aucune demande concernant le duc de Parme, « mais il ne lui refuserait pas justice, s'il la demandait à Vienne d'une manière décente, » autrement dit s'il se reconnaissait le vassal de l'Empereur; de même, Charles VI exigeait que « l'affaire des princes italiens fût jugée par un tribunal de l'Empire. » Enfin, par un dernier coup, il contestait une fois de plus au roi d'Espagne jusqu'au

(1) A. É. Esp., *Mém. et Doc.*, t. 143, f° 186. Observations des plénipotentiaires de l'Espagne sur les demandes de l'Empereur. Mai 1724. — A. É. France, *Mém. et Doc.*, t. 487, f$^{os}$ 28 et 32, mai 1724 : Information historique des raisons que le Roi Catholique notre maître a pour se maintenir en possession de la souveraineté de l'Ordre de la Toison d'Or. — Mémoire pour justifier que Sa Majesté I. et C. est légitime chef et souverain de l'Ordre de la Toison d'Or.

principe de sa souveraineté; ce prince, disait-il, n'avait aucun droit sur la part de la monarchie de Charles II qui lui avait été laissée; il devait tout à la renonciation volontaire du légitime possesseur; si l'Empereur consentait à confirmer les biens et les privilèges accordés par Philippe V dans les États qu'il avait indûment occupés, ce serait à titre de réciprocité et seulement après une négociation particulière entre les deux cours (1).

On avouera qu'il était difficile de témoigner plus mauvaise volonté. « M. Orendayn, écrivit à ce propos Morville à Tessé, a mal fait d'épuiser toutes les épithètes odieuses en parlant des demandes des Impériaux, car il en devait réserver quelques-unes pour qualifier les réponses qu'ils ont faites aux prétentions des Espagnols et qui sont pires encore. Je ne sais pas ce qui serait arrivé, si l'on ne prenait pas le parti de traiter désormais de bouche et il était à mon avis impossible que le congrès subsistât, si de part et d'autre les répliques que l'on aurait données par écrit avaient suivi le train de hauteur, d'aigreur et de refus absolu qu'elles prenaient. Je ne me promets pas que la négociation verbale soit plus heureuse et je n'ose en vérité porter de jugement sur ce congrès (2). »

Aux yeux du gouvernement français, l'Empereur pouvait avoir raison sur la question de Sicile; mais les plaintes du roi d'Espagne au sujet des titres qu'on lui contestait étaient justes; quant aux garnisons de Toscane, de Parme et de Plaisance, la clause du consentement des possesseurs présents était une restriction nouvelle que le traité de la Quadruple alliance n'avait nullement laissé entrevoir. Admettre le principe sur lequel s'appuyaient les plénipotentiaires impériaux, pour refuser de traiter à Cambrai les affaires du duc de Parme, équivalait à autoriser toutes les innovations que l'Empereur voudrait se permettre jusqu'à l'ouverture de la succession : Rottembourg et Saint-Contest devaient donc présenter au nom des puissances mé-

(1) A. É. Esp., *Mém. et Doc.*, t. 143. Réponses des plénipotentiaires impériaux aux demandes de l'Espagne, mai 1724.

(2) A. É. Esp., t. 334, f° 358. Morville à Tessé, 30 mai 1724.

diatrices, les demandes formulées par François Farnèse et adoptées par les ministres d'Espagne (1).

Malheureusement Pendtenriedter et Windischgraetz refusèrent de se prêter à la moindre concession.

Fort irrités, les Espagnols déclarèrent aux médiateurs qu'ils les regardaient désormais comme des garants obligés de procurer au Roi Catholique la justice qui lui était due, qu'on n'obtiendrait rien de l'Empereur que par la force et qu'après tout on y avait eu recours contre le roi d'Espagne (2). »

Une telle mise en demeure jetait le ministère français dans un embarras d'autant plus grand que les plénipotentiaires anglais affectaient d'approuver le langage hautain des Espagnols. « Je sens, écrit le comte de Morville au maréchal de Tessé, toute l'utilité et même la nécessité qu'il y aura de suivre le conseil que vous me donnez et qui consiste à prendre un ton décisif avec les Espagnols, tant à Cambrai qu'à Madrid, dans les affaires du Congrès et il faudra bien en venir là incessamment. Mais ce congrès est une barque bien difficile à gouverner. Nous avons des co-médiateurs qui veulent paraître favorables à l'Espagne, sans avoir, à beaucoup près, autant d'envie que nous de la servir. Ils sont empressés à applaudir à tout ce que les Espagnols désirent, et lorsque ce sont des choses impraticables, il faut que nous manègions pour avoir leurs concours dans la contradiction, ou bien toute la haine nous en restera, tandis que les Anglais paraîtront les véritables amis. Enfin représentez-vous notre situation par rapport à ce congrès, supposant premièrement comme cela est, que nous voulons empêcher qu'il ne produise une rupture, au lieu de la paix, et ne pas perdre le fruit des sacrifices qui ont été faits; après cette supposition, songez que nous avons tout ensemble à éviter les effets de la hauteur et de la brutalité des Allemands qui plaident les mains garnies, à

(1) A. É. Esp., *Mém. et Doc.*, t. 143, f° 199. Morville aux plénipotentiaires, 24 mai 1724, et *mémoire* daté du 19 mai.

(2) *Ibid.*, f° 199 et suivants. Morville à Tessé, 24 mai 1724; A. É. Esp., t. 334, f° 322; le même au même, 23 mai 1724. — Simancas, Est., l. 4346. Laulès à Orendayn, 30 mai 1724.

faire agir comme il convient pour nous et pour les Espagnols, les Anglais qui veulent paraître tout faire pour ceux-là et qui dans le fond se soucient très peu des évènements, à endoctriner M. de Santisteban qui manque de connaissances, à arrêter l'impétuosité des extravagances de M. Beretti et à nous garantir des friponneries de M. de Provana (1). »

## V.

Le zèle qu'affichaient les Anglais pour les désirs de l'Espagne n'était pas, cela va sans dire, très désintéressé. Depuis quelques semaines, ils avaient compris que le mécontentement croissant de cette puissance leur fournissait une admirable occasion de s'opposer à la compagnie d'Ostende et d'en poursuivre l'abolition. Aussi s'étaient-ils entendus avec les Hollandais qui avaient envoyé Van der Meer à Madrid pour exciter la colère des ministres de Louis 1er. Van der Meer ne fit pas mystère au maréchal de Tessé du véritable but de son voyage; il lui dit même que la République ne reculerait pas devant la guerre et que, pour avoir le concours de la France, il se pourrait qu'elle lui rendît d'un seul coup toutes les places de la Barrière; le moment était venu de chasser pour jamais l'Empereur des Pays-Bas. Stanhope tenait un langage pour le moins aussi belliqueux (2).

Enfin, dans les derniers jours de mai, Polwarth et Witworth, à Cambrai, ne craignirent plus de faire entendre aux plénipotentiaires français que le vrai moyen d'avancer la négociation était que les Espagnols demandassent par un mémoire authentique la suppression de la compagnie d'Ostende; cette démarche, jointe à celle des Hollandais et des Anglais, déterminerait peut-être l'Empereur à se relâcher de quelque chose, par la peur, s'il rompait le Congrès, de voir les quatre puis-

(1) A. É. Esp., t. 334, f° 322. Morville à Tessé, 23 mai 1724.

(2) *Ibid.*, t. 335, f° 29. Tessé à Morville, 8 juin 1724. D'après une lettre de Laulès à Orendayn, 4 avril 1724 (Simancas, Est., l. 4346), on aurait, dès la fin de mars, songé à mettre sur le tapis la question de la compagnie d'Ostende.

sances s'unir contre lui. Santisteban et Beretti-Landi ne cachèrent pas leur intention de suivre le conseil des Anglais. Mais M. de Morville n'avait nulle envie de déchaîner les hostilités : « Il y a certainement de l'artifice, manda-t-il au maréchal de Tessé, dans les discours que vous tient si souvent M. Stanhope. Je crois à la vérité que le roi d'Angleterre serait très prompt si la France et la Hollande voulaient se déclarer avec lui à faire craindre une guerre à l'Empereur et même à la commencer. Mais je suis persuadé en même temps que les Anglais dans cette guerre auraient pour principal et peut-être pour unique objet l'anéantissement de la compagnie d'Ostende, et qu'après qu'ils auraient eu satisfaction là-dessus, ils nous laisseraient seuls aux prises. Je ne doute point aussi que, s'il était question d'entreprendre cette guerre, ils ne tentassent de nous prouver qu'elle doit se faire seulement en Italie et de laisser les Pays-Bas tranquilles. Vous savez si cela nous conviendrait. Quoi qu'il en soit, il faut toujours écouter M. Stanhope comme si l'on était parfaitement convaincu que l'Angleterre est véritablement dans la résolution de réprimer les hauteurs et l'ambition de l'Empereur (1). »

Afin de ne pas compromettre davantage la paix, le gouvernement français estima donc qu'il valait mieux ne pas porter, du moins pour le moment, l'affaire au congrès et se borna à charger Dubourg de transmettre, d'accord avec Saint-Saphorin, quelques représentations à la cour de Vienne. Il reprit même, vers le milieu de juillet, l'espoir d'amener à une entente les Espagnols et les Impériaux.

En Sicile, l'Espagne ne pourrait-elle se borner à exiger de Charles VI qu'il laissât jouir de leurs bénéfices ceux qui les tenaient de Philippe V? Pourquoi, sans se relâcher de ses droits sur la Toison d'Or, le roi d'Espagne ne condescendrait-il pas à reconnaître les chevaliers créés par l'Empereur? Ne consentirait-il pas à abandonner, contre réciprocité, les titres

(1) A. É. Esp., *Mém. et Doc.*, t. 143, f° 214, Morville à Tessé, 3 juillet 1724.

autrichiens qu'il ne portait, disait-on, qu'afin de faire valoir un jour des droits à la succession d'Autriche? S'il était impossible d'amener l'Empereur à accepter des garnisons espagnoles en Italie, n'y aurait-il pas lieu de se rejeter sur quelque autre avantage? A quoi bon traiter à Cambrai certaines des demandes du duc de Parme qui roulaient sur des affaires antérieures au traité de Londres? Fallait-il faire une condition *sine quâ non* du rétablissement du duc de Guastalla et des autres princes d'Italie? Les grandes puissances ne se trouvent-elles pas souvent dans la nécessité de faire céder les intérêts de ceux qui ont suivi leur parti à d'autres plus essentiels? Ne serait-il pas enfin trop difficile d'obtenir de l'Empereur qu'il laissât subsister les grâces et les emplois accordés par le roi d'Espagne dans les États qu'il avait cédés, au delà du temps qu'il les avait réellement possédés? Ne vaudrait-il pas mieux se réduire à ce temps?

En revanche, les médiateurs refuseraient leur appui à toutes les autres exigences de Charles VI (1).

Un moment, le parti de la conciliation sembla l'emporter. Les Impériaux en effet voulurent bien recevoir le mémoire du duc de Parme, sous réserve de le rendre après l'avoir lu, s'il n'avait point rapport aux négociations pendantes. Mais l'accalmie fut de courte durée.

A la conférence du 19 août, les Espagnols firent connaître leurs réponses aux dernières propositions de la France. Sur tous les points, ils maintenaient leurs prétentions du mois de mai, y compris le passage de Don Carlos en Italie. En vain, les médiateurs représentèrent qu'il était impossible de tout obtenir en n'accordant rien : Santisteban et Beretti-Landi se bornèrent à répondre que tels étaient leurs ordres.

Six jours plus tard, le 25, on se heurta à une déclaration analogue de la part des Impériaux, et elle fut faite avec une hauteur incroyable. Non seulement, disaient-ils, ils n'avaient

(1) A. É. Esp., *Mém. et Doc.*, t. 143. Le Roi à Tessé, 16 juillet 1724.

rien trouvé dans les demandes du duc de Parme qui pût avoir rapport au traité de Cambrai, mais ils y avaient vu beaucoup de choses contraires au traité de Londres; le duc de Parme manquait au respect dû à l'Empereur « par une démarche aussi malséante, un projet aussi difforme, un écrit aussi déraisonnable; les plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale ne pouvaient donc avoir aucun égard à la frivole compilation des prétentions du dit duc; » il fallait même l'avertir sérieusement d'avoir à ne pas troubler la paix publique; quant à l'Infant don Carlos, il ne devait pas se mêler des affaires de Parme, tant que la succession ne serait pas ouverte. « Enfin les plénipotentiaires de Charles VI conjuraient les médiateurs, ou de mettre dans le droit chemin une négociation si souvent interrompue par d'inutiles délais, ou de les instruire des résolutions dernières du roi d'Espagne sur ce sujet afin que l'Empereur pût mettre fin à ce congrès de la manière qu'il jugerait la plus convenable (1). »

Cette insolente réponse, les médiateurs renoncèrent à la communiquer aux Espagnols; mais, conformément aux ordres qu'ils avaient reçus en une circonstance analogue (2), ils la transmirent sur le champ à leurs gouvernements respectifs.

Comme, à Madrid, le maréchal de Tessé n'avait rien gagné non plus sur les ministres du roi Louis, toute négociation semblait désormais impossible (3). La dissolution de l'assemblée était imminente lorsque la nouvelle de la mort du roi d'Espagne vint déterminer les puissances à laisser en présence leurs plénipotentiaires, dans l'attente des évènements.

(1) A. É. Esp., *Mém. et Doc.*, t. 487, f° 233.

(2) A. É. France, *Mém. et Doc.*, t. 487, f° 199, Morville aux plénipotentiaires, 5 juillet 1724. Il leur dit que « s'il échappait encore aux ministres de l'Empereur quelques hauteurs et des discours contraires à l'esprit de paix, ou au respect dû aux puissances, il ne faudrait pas perdre de temps à faire des démarches auprès des ministres de qui on pouvait avoir à se plaindre, mais écrire immédiatement au Roi qui prendrait les résolutions qu'il jugerait à propos ».

(3) Le 28 août, Morville écrit à Tessé que le congrès ne peut plus subsister dans l'état où il est.

## CHAPITRE III.

La mort de Louis Ier et la reprise du trône par Philippe V. — Rôle prédominant du maréchal de Tessé.

AOUT 1724-FÉVRIER 1725.

Louis Ier, plus encore que son cousin le roi de France, avait la passion des exercices violents; il abusait du jeu de paume et s'épuisait à la chasse, « malgré la grande chaleur et comme un valet de limier », au point de compromettre sa santé. Les 15 et les 17 août 1724, il éprouva une faiblesse pendant la messe; les indices de la petite vérole se déclarèrent. La maladie, d'abord bénigne, semblait marcher à une prompte guérison, lorsque les médecins eurent la malencontreuse idée d'ordonner une saignée; l'éruption rentra; le 30 août au matin, tout espoir fut perdu (1). Le prince avec une résignation touchante, sans un mot de regret pour sa jeunesse et pour son trône, dit à ceux qui l'entouraient qu'il serait le soir en Paradis, et signa un acte par lequel il rendait à son père tout ce qu'il tenait de lui, lui donnait le pouvoir de tester en son nom et lui recommandait très particulièrement la reine sa femme (2). Le lendemain 31 août, Louis expira sans avoir pu obtenir de la cabale espagnole qui le veillait un confesseur à son gré. En l'absence du père Marin, malade lui-même, on lui avait presque imposé un jésuite espagnol

(1) A. É. Esp., t. 335, f° 466. La duchesse de Saint-Pierre à Tessé, 30 août 1724, 10 heures du matin : « Le roi est très mal et sans aucune espérance qu'en un miracle. » — 5 heures du soir. « Tout est rentré; la saignée l'a perdu; il n'y a plus d'espoir. » Cf. pour toute cette crise : Alcala, Est., l. 2850 : Cartas del Pe Bermudez confesor del Rey al Marques de Miraval y al de Grimaldo, relativas à la enfermedad y muerte de Luis Ire y regreso à la corona de Felipe V con algunas providencias que se dieron para su pronto gobierno.

(2) *Ibid.* La duchesse de Saint-Pierre à Tessé, 30 août 1724, 5 heures.

le père Castrejon, alors qu'il réclamait son ancien précepteur le père de Laubrussel (1). Telle fut la fin douloureuse de ce règne éphémère. Louis Ier n'avait pas achevé sa dix-septième année; la veuve qu'il laissait, abandonnée de tous, dépassait à peine quatorze ans: le prince Ferdinand, frère cadet du défunt, avait onze ans et dix mois.

## I.

L'acte d'abdication de Philippe V avait prévu le cas où Louis Ier mourrait sans héritier mâle, avant que son frère cadet eût atteint sa majorité. Ferdinand devait être roi, avec un conseil de tutelle et de régence ainsi composé : le Président du Conseil de Castille, l'Inquisiteur général, l'Archevêque de Tolède, le plus ancien des Conseillers d'État et le Sumiller de Corps, ou à son défaut le plus ancien Gentilhomme de la Chambre. Cette disposition était conforme à la coutume espagnole et supposait, comme il était juste, que l'abdication de Philippe V équivalait à une sorte de mort civile (2). En théorie, aucune discussion ne devait donc s'élever à propos de la succession de Louis Ier. En fait, toutes les intrigues s'étaient déchaînées autour du lit du jeune prince, dès que la maladie avait paru sans remède. Tandis que les uns, sans se soucier d'augmenter la peine morale et l'angoisse du mourant, écartaient Laubrussel, trop favorable au rétablissement de Philippe V, et cherchaient déjà à faire triompher le gouvernement de minorité organisé par l'acte d'abdication, les autres venaient au maréchal de Tessé et l'excitaient à courir à Balsaïn pour en ramener au plus tôt Élisabeth et Philippe (3).

(1) A. É. Esp., t. 335, f° 466. Même lettre : Vous savez le tour que les Altamires et les cabales espagnoles ont joué au P. de Laubrussel, en faisant substituer le père Castrejon au père Marin; j'en suis outrée et n'ai pu m'en taire. » Tessé ajoute en note de sa main : « Quant à la cabale des Altamires et des Espagnols, c'est que, le père Marin ne pouvant venir chez le Roi, ils ont proposé le père Castrejon, Espagnol, pour éloigner le père de Laubrussel que le Roi demandait. »

(2) Cet acte d'abdication est publié *in extenso* à la suite des *Mémoires de Saint-Philippe*, t. IV (traduction française), p. 272-367 (texte espagnol et texte français).

(3) A. É. Esp., t. 335, f° 466. La duchesse de Saint-Pierre au maréchal de Tessé, 30 août

Presque tous, inaccessibles à la pitié, n'avaient qu'indifférence ou mépris pour la pauvre Louise-Élisabeth désormais inutile à ménager; plusieurs eurent la barbarie de la pousser à toutes les imprudences afin qu'elle contractât la maladie dont mourait son mari (1)! « Au nom de Dieu, écrivait noblement la duchesse de Saint-Pierre au maréchal de Tessé, ne l'abandonnez pas. Il n'y a que vous ici à qui elle puisse avoir recours, et, quelque conduite qu'elle ait eue, elle est Française, de la maison de Bourbon, et malheureuse (2). »

Le maréchal de Tessé n'avait point perdu un instant pour tirer parti d'un événement qui pouvait couronner d'une manière triomphante, quoique douloureuse, tout ce qu'il avait fait depuis huit mois en faveur de la cour de Saint-Ildefonse. Informé presque d'heure en heure de ce qui se passait dans l'appartement du Roi par des billets de La Roche, de la duchesse de Saint-Pierre et du Père de Laubrussel (3), il avait, dès le 29 août, fait disposer des relais sur la route de Balsaïn, et adressé à la Reine Mère les avis les plus pressants, les prières les plus instantes, afin qu'elle revînt à Madrid et déterminât Philippe à reprendre le pouvoir en cas de malheur (4).

Lui-même partit pour Saint-Ildefonse, aussitôt que Louis eut rendu le dernier soupir, et, à la grande surprise de Grimaldo, entra chez Leurs Majestés, peu de moments après le courrier qui leur avait appris la mort du roi leur fils.

Quelques heures plus tard, arrivait une lettre du marquis

1724, 10 heures du matin : « Préparez-vous, Monsieur le Maréchal, pour partir dans le moment pour Saint-Ildefonse; c'est un coup de partie. » — La même au même, 5 heures du soir. « Au nom de Dieu, Monsieur, employez toute votre éloquence auprès du Roi et de la Reine pour qu'ils prennent la régence; sans quoi tout est perdu. — Adieu, Monsieur, faites un heureux voyage quand le temps fatal en sera arrivé et je prie Dieu qu'il seconde votre zèle. » — Le P. de Laubrussel au même, 30 août 1724, midi et demi : « Qu'au moins le roi Philippe consente à exercer la régence tant que Ferdinand ne sera pas en âge de gouverner. »

(1) Ces détails sont donnés dans la lettre de la duchesse de Saint-Pierre, 5 heures du soir, et confirmés par une note de la main de Tessé : « Il n'y a rien que l'on n'ait fait pour lui faire prendre la petite vérole. »

(2) A. É. Esp., t. 335, f° 466. La duchesse de Saint-Pierre à Tessé, 10 heures du matin.

(3) Ces billets sont aux Affaires étrangères. Esp., t. 335, f° 465 et suivants.

(4) A. É. Esp., t. 335, f° 460. Tessé à Morville, 30 août 1724.

de Miraval, président du Conseil de Castille et premier membre de la Régence; bien qu'il eût dit tout haut que le roi Philippe ne pouvait assumer de nouveau le gouvernement, il le priait, lui aussi, de se rendre sans délai dans la capitale.

Élisabeth était depuis longtemps décidée; Philippe se résigna, il quitta Saint-Ildefonse le 1er septembre, s'entretint avec Miraval, venu au-devant de lui jusqu'au bourg de Campillo, fit son entrée dans Madrid, et donna tous les ordres nécessaires pour les obsèques de son fils. Sa cour l'avait suivi; Grimaldo, Bermudez et le confesseur de la Reine étaient descendus chez le président de Castille, tous en proie à de grandes alarmes, dans l'attente de la résolution du maître (1).

Rien en effet n'était fini par le retour de Philippe V à Madrid, et il allait falloir, suivant l'expression du maréchal de Tessé, « plus de choses pour obliger le Roi Catholique à remonter sur le trône qu'il n'en aurait fallu pour en faire descendre un autre. » Les meilleures raisons politiques n'étaient pas capables d'ébranler un prince que la religion et la conscience pouvaient seules déterminer (2).

Tessé l'avait compris et dans le premier assaut qu'il avait livré au Roi, à Saint-Ildefonse, le jour même de la mort de Louis, il s'était efforcé de lui démontrer non seulement que l'intérêt, le salut même de l'État, exigeaient qu'il gouvernât, mais surtout que toutes les clauses de l'abdication étaient devenues caduques. La Reine et la nourrice avaient, pendant toute la journée du 1er septembre, appuyé de nombreuses raisons l'argumentation de l'ambassadeur.

Aussi, lorsque le 2 septembre au matin, celui-ci introduit avant Grimaldo lui-même, reprit avec le Roi la conversation de

(1) Tous ces détails sont empruntés aux lettres du maréchal de Tessé au comte de Morville ; du 3 au 6 septembre, Tessé a rédigé pour Morville une sorte de journal de tout ce qui se passait à Madrid. C'est ce journal qui, connu par fragments, et aussi par des confidences, a servi de base à tous les récits, ceux des *Mémoires de Tessé*, des histoires de Coxe, de Lémontey, etc. Si nous citons de préférence les documents originaux, c'est que nous avons constaté qu'il s'est introduit dans tous les *Mémoires* et ouvrages imprimés des inexactitudes de détail, que notre récit corrige sans les relever.

(2) A. É. Esp., t. 336, f° 2. Tessé à Morville, 3 septembre 1724.

l'avant-veille, il le trouva beaucoup mieux disposé; déjà Philippe ne faisait plus d'objections de principe. Mais il estimait avec raison qu'une abdication aussi solennelle que la sienne, rendue sacrée par un vœu spontané exprimé librement, enregistrée par le Conseil de Castille et ratifiée par les premières autorités civiles, ne devait pas être annulée sans un sérieux examen et sans formalités légales (1). Il voulait donc, avant toutes choses que le Conseil de Castille se réunît et l'invitât solennellement à reprendre la couronne (2).

Philippe s'imaginait sans doute qu'on n'élèverait pas la moindre difficulté sur son droit de régner. Cependant il existait dans la nation et jusque dans la maison du Roi un parti nombreux qui n'approuvait pas les démarches faites pour lui restituer l'autorité royale. Les uns le regardaient comme incapable et haïssaient l'ambition désordonnée de la Reine; les autres, — parmi eux les grands et les vieux espagnols, — souhaitaient l'avènement de Ferdinand, né en Espagne comme Louis Ier et dont la jeunesse promettait une longue minorité; d'autres enfin, et à leur tête les Jésuites du Collège impérial, mêlant les scrupules religieux aux considérations politiques, refusaient à tout le moins d'admettre que Philippe V pût remonter sur le trône de sa propre autorité et le garder comme légitime propriétaire (3).

Chose grave! le marquis de Miraval faisait cause commune avec les vieux espagnols et, sous couleur de servir Philippe, employait au fond son influence à le maintenir dans la retraite. Il alla jusqu'à présenter en forme d'avis tout un ensemble de considérations politiques et religieuses plus propres à faire valoir ce parti que la résolution contraire. Le confesseur Bermudez, sans s'opposer catégoriquement à la restauration de son royal pénitent, pensait, comme ses frères du collège impérial, que reprendre de soi-même une couronne abdiquée dans de telles conditions était un péché mortel de la nature la plus

(1) Coxe, *l'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, t. III, p. 103.
(2) A. É. Esp., t. 336, f° 2. Tessé à Morville, 3 septembre 1724.
(3) A. É. Esp., t. 335, f° 460 et t. 336, f° 2. Tessé à Morville, 30 août et septembre 1724.

grave, et déclarait bien fondées les observations de Miraval.

Plusieurs de ceux qui auraient pu agir sur l'esprit du Roi dans le même sens que Tessé se trouvaient paralysés dans leur action. La crainte que Philippe V ressentait de la petite vérole lui avait fait défendre qu'aucun de ceux qui s'étaient trouvés au *Retiro* pendant la maladie de Louis approchât même du Palais royal. En vain Tessé avait demandé que l'on se bornât à l'usage des « parfums (1) » comme dans les lazarets; le Roi avait exigé la quarantaine la plus rigoureuse; Orendayn et Laubrussel étaient ainsi comme séquestrés et contraints de laisser le champ libre à leurs adversaires.

Ceux-ci n'étaient pas de force à empêcher le conseil de Castille, sollicité par Philippe, de se prononcer conformément au désir secret que le monarque trahissait par sa démarche même. Mais ils avaient assez d'influence pour faire en sorte que la réponse fût accompagnée de réserves et de retards significatifs.

Le Conseil de Castille, assemblé à la fin de l'après-midi du 2, resta en séance jusqu'à minuit. La journée du 3 était un dimanche; le roi faisait ses dévotions et ne voulait pas entendre parler d'affaires de toute la matinée, mais il comptait recevoir la supplique dans l'après-midi. Les heures se passèrent sans qu'on vît venir autre chose qu'une nouvelle promesse de Miraval. Néanmoins Philippe était déjà si décidé à reprendre le pouvoir que le soir même il fit part au maréchal de Tessé de l'intention où il était de conserver à Grimaldo la direction des affaires :

« Je sais, dit-il à l'ambassadeur, tout ce que vous pensez sur le marquis de Grimaldo. Je pense tout comme vous sur beaucoup de choses, mais en un mot comme en mille j'y suis accoutumé. Il y a vingt ans qu'il me sert. Je connais tous ses défauts, je serai plus en garde sur lui à l'avenir que je ne l'ai été par le passé, mais je ne puis ni ne veux m'en défaire. » La Reine, qui était un peu en arrière, fit un signe par lequel Tessé dut com-

(1) Le mot est plus élégant que celui de *désinfectants*.

prendre qu'elle n'avait pu perdre ce ministre. « Mais, Sire, reprit le maréchal, que voulez-vous donc faire du président de Castille? Nous verrons, dit le Roi, dans la suite, mais présentement il fait bien, et comme la supplique dont il s'est fait fort et que je dois recevoir demain est dans la forme, il faudra dissimuler pour quelque temps. Eh bien! Sire, répliqua l'ambassadeur, pour le repos de mon honneur et de ma conscience et pour ne vous en reparler de ma vie, les plus grands ennemis que vous ayiez et de votre État, et de votre gloire, et de l'union si nécessaire que vous désirez entre la France et vous, c'est le marquis de Grimaldo, le Président de Castille et le Père Ramos, mais je vois bien que vous voulez faire comme François Ier qui répondit aux représentations du clergé de France et du Pape sur ce qu'il avait fait alliance avec le Turc ennemi du christianisme et qu'il avait fait venir ses galères commandées par Barberousse à Marseille. « Messieurs, leur dit le roi François, je veux en petit imiter Dieu qui a dit : *De inimicis meis, vindicabo inimicos meos.* » Et sur ce pied-là, Sire, je vais embrasser Grimaldo. — Vous me ferez plaisir, dit le Roi. » Grimaldo entrait tout justement : Tessé s'exécuta de bonne grâce (1).

Le 4 septembre enfin, le Roi vit les termes de la supplique du Conseil bien qu'elle ne fût pas encore mise au net; l'ambassadeur croyait toucher au but et annonçait déjà au comte de Morville que le lendemain Philippe serait définitivement rétabli. Dans la soirée cependant, il apprenait avec surprise que la supplique n'était pas encore prête et S. M. C. lui disait que tant qu'il ne l'aurait pas reçue, « il ne se regarderait que comme un roi *ondoyé.* » L'ambassadeur se consolait en disant que « c'était encore beaucoup de l'avoir amené jusque-là. »

Un bien autre sujet d'étonnement attendait le pauvre maréchal pour la journée du lendemain. La consulte du Conseil d'État réflétait à merveille la disposition d'esprit de ceux qui l'avaient redi-

(1) A. É. Esp., t. 336, p. 2. Tessé à Morville, 3 septembre 1724.

gée. Sans doute elle concluait positivement à la reprise du trône par Philippe V, mais elle n'arrivait à cette conclusion que par les chemins les plus détournés. Dans le corps même de l'argumentation, les objections se multipliaient, et, chaque fois qu'elles paraissaient résolues, elles renaissaient pour ainsi dire sous un autre aspect. Il semblait qu'on eût pris plaisir à les exposer avec toute leur force (1). Rien n'était plus capable de rejeter dans toutes ses perplexités un homme du caractère de Philippe. En effet, après quelque temps de réflexion, il renvoya ses gardes en disant : « On ne doit pas me rendre les honneurs dus au pouvoir souverain, jusqu'à ce que ma conscience soit parfaitement tranquille. » Et, soit de lui-même, soit sous la pression de son confesseur, il décida de s'en rapporter à une junte de théologiens. « Ils seront du même avis que les conseillers, écrivait à midi le maréchal de Tessé, mais rien n'est encore déclaré. Je sais pourtant que le P. Bermudez a dit au roi qu'en conscience il devait reprendre la couronne et le gouvernement comme avant son abdication et qu'il ne pouvait lui donner l'absolution ni le croire en état de grâce qu'après avoir repris, comme roi, le gouvernement de son royaume (2). »

A cinq heures du soir, l'ambassadeur rouvrait sa lettre. « Oh! pour celui-ci, monsieur, je vous défie de vous y attendre; je sors à dix heures du palais et la prescience humaine ne va pas jusqu'à la profondeur des abîmes de la cabale espagnole et des moines qu'il y a longtemps que je connais. Je vous ai mandé ce matin que le P. Bermudez avait dit au roi qu'il ne pouvait lui donner l'absolution s'il ne reprenait la couronne et le gouvernement, mais que, pour autoriser en conscience la députation du Conseil de Castille, il fallait ajouter l'avis des théologiens qui ne manqueraient pas, disait-il, d'être du même avis. Le conseil des théologiens choisis par le P. Bermudez s'est tenu au collège Impérial composé des Pères Ramos, Granados, et autres de la même

(1) Le texte de cette *Consulte* est publiée en Appendice, à la suite des *Mémoires de St-Philippe*, t. IV, p. 374-391 de la traduction française.

(2) A. É. Esp., t. 436, f° 10. Tessé à Morville, 5 septembre 1724, à midi.

cabale, auxquels on a joint quelques théologiens soit Cordeliers, soit Dominicains, dont le résultat théologique a été que le roi Philippe ne pouvait en conscience reprendre sa couronne, et que tout au plus, puisqu'il avait fait l'abdication de son royaume il pouvait être supplié d'avoir la régence de son fils Ferdinand pour deux ans et que l'on ferait un conseil pour gouverner l'État. Alors le P. Bermudez a dit qu'à la vérité il avait été d'avis que le roi devait remonter sur le trône, mais, puisque les théologiens décidaient autrement, qu'il se rangeait à leur avis et que le roi ne pouvait en conscience redevenir roi. J'ai été témoin de tout (1). »

Les choses n'étaient pas cependant tout à fait telles que les présentait l'ambassadeur et la consultation des théologiens ne méritait pas la qualification de « production de monstres sortis de l'enfer » que le ministre français, au diapason de son représentant, allait bientôt lui attribuer (2). Elle disait simplement que, vu les besoins de l'État, Philippe V devait, malgré son vœu et sous peine de péché mortel, exercer la régence, mais que la même obligation ne s'imposait pas à lui de reprendre la couronne, parce que la régence parait suffisamment à tous les inconvénients présents. Elle ajoutait que le Roi pouvait, s'il le voulait, gouverner par lui-même, par un ministre ou par un conseil (3). Consultés à titre de théologiens, les membres de la junte (4) avaient répondu en théologiens. Or, au point de vue de la conscience, la solution favorable aux prétentions du Roi était

(1) A. É. Esp., t. 336, f° 10. Tessé à Morville, 5 septembre 1724, 5 heures du soir.

(2) *Ibid.*, f° 30. Morville à Tessé, 11 septembre 1724.

(3) Le texte même de la consulte des théologiens se trouve aux Aff. étrang. Esp., t. 336, f° 26. Une traduction, malheureusement peu intelligible par endroits, avait été imprimée à la suite des *Mémoires de Saint-Philippe*, t. IV, p. 200. C'est sans doute la divergence qui existe entre le compte rendu de Tessé et le texte même de la pièce qui a fait supposer à Coxe et à Lémontey l'existence de deux consultes diamétralement opposées, d'où plaisanteries faciles. En réalité, il n'y en a eu qu'une. Mais la reine a su que les théologiens étaient divisés et s'est fait soutenir par ceux de son parti.

(4) On les a donnés inexactement. Voici leurs noms d'après les signatures : R. P. Garcia, de l'ordre de Saint-François, évêque élu de Malaga ; R. P. Pimentel, de l'ordre de Saint-Dominique et du Conseil de l'Inquisition ; R. P. Barbastro, général de l'ordre de la Merci ; R. P. Sotto commissaire général de l'ordre de Saint-François en Espagne ; R.R. P.P. Campoverde et Granados, de la Compagnie de Jésus.

fort loin d'être évidente. Philippe V en effet s'était engagé par les vœux les plus formels et les plus réitérés à abdiquer pour jamais. L'acte d'abdication, nous l'avons dit, avait prévu de la façon la plus positive le cas où Louis Ier viendrait à mourir sans enfants avant la majorité de son frère Ferdinand et réglé dans cette hypothèse jusqu'aux détails du gouvernement (1). Bien plus, on avait envisagé l'éventualité de deux minorités successives, et organisé par avance le gouvernement de Don Carlos mineur, à supposer même que ce prince fût déjà établi en Italie (2). Toute la question se réduisait donc à savoir si l'état de l'Espagne était tel, dans la seconde moitié de 1724, que le vœu du roi, licite en janvier 1724, devînt illicite en septembre, à cause des périls qu'il ferait courir à la nation. Par leur distinction, peut-être trop subtile, fondée cependant, les théologiens consultés prétendaient sauver la substance du vœu, en empêchant le roi de remonter sur le trône, et parer au danger public, en lui laissant jusqu'à la majorité de son fils l'administration du royaume (3). Quant au confesseur, sans doute il aurait pu, en face de sa conscience et sous sa propre responsabilité, délier le monarque de son vœu, mais, du moment qu'il avait cru nécessaire de prendre l'avis de théologiens éminents, on ne pouvait lui faire un crime de s'y conformer. Après tout, était-il si moral et si prudent d'accoutumer les hommes et les puissances à regarder comme un simple jeu les promesses les plus saintes, les abdications et les renonciations les plus solennelles?

(1) « Si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous susdit Prince mon fils, veniez à mourir sans laisser d'enfants, descendants mâles légitimes, l'Infant don Ferdinand mon second fils devant succéder à la couronne etc.... Et comme il convient de prévenir le cas auquel arrivant celui dont nous avons parlé, celui de mes fils qui devrait vous succéder serait encore en minorité, et de prendre des arrangements pour assurer le bon gouvernement de mes royaumes et de mes sujets, je laisse dès à présent comme pour lors : pour tuteurs etc..... et je nomme les mêmes pour gouverner le royaume etc. » *Mémoires de St-Philippe*, appendice, t. IV, p. 317.

(2) Acte d'abdication. *Mémoires de Saint-Philippe*, t. IV, appendice, p. 325.

(3) Je dis *peut-être trop subtile* parce que les termes de l'acte d'abdication étaient tellement catégoriques qu'ils ne souffraient point à première vue la moindre distinction, parce qu'au fond l'exercice de la royauté consiste beaucoup plutôt dans la possession de l'autorité suprême que dans la possession d'un titre et de quelques honneurs, parce qu'enfin l'état de l'Espagne ne différait pas sensiblement en septembre 1724 de ce qu'il était en janvier. Tout ce qu'on pourrait dire, c'est que nul n'avait prévu la mort aussi prompte de Louis Ier, ni par conséquent une aussi longue minorité.

Philippe V le sentait et pourtant il avait espéré autre chose de la junte des théologiens. Sous le coup de la première émotion, il déclara qu'il n'accepterait ni la couronne, ni la régence, et donna l'ordre de préparer pour le lendemain le retour à Saint-Ildefonse. « Je ne veux pas me damner, et je m'en vais ; » répondit-il au maréchal de Tessé quand celui-ci lui dit qu'il ne pourrait rester un quart d'heure après lui et que c'en était fait de l'union de l'Espagne et de la France. « Ils feront de mon fils et de mon royaume ce qu'ils voudront, mais je sauverai mon âme. — Au nom de Dieu, reprenait l'ambassadeur, n'y a-t-il que le père Bermudez qui sache la théologie ? quoi ! Sire, vos enfants, la reine que voilà, vos peuples qui vous demandent, vous sacrifiez tout cela pour une demi-douzaine de fripons qui vous trompent ! — Je n'en ferai ni plus, ni moins, dit le Roi ; toute la cour, les grands, personne ne veut de moi. Je veux me retirer. — Mais, Sire, que voulez-vous que je mande en France ? — Vous pouvez mander ce que je vous dis et ce que vous voyez. » — « Et tout cela, écrit l'ambassadeur, avec une opiniâtreté, et, si je l'ose dire, avec une raison de déraison, dont un théatin se serait impatienté. » Le spectre même évoqué de la Maison d'Autriche rétablie à Madrid ne put arracher au Roi qu'un : « Cela sera si Dieu le veut (1). »

De son côté, la Reine, ayant appris que les théologiens étaient divisés, attaquait le roi avec plus de violence. « Puisqu'ils sont partagés, lui disait-elle, rapportez-vous-en au Pape qui est le Père commun, comme fit Charles II ; car votre père Bermudez est un fripon auquel je vous déclare que je ne parlerai jamais, qui vous déshonore par les scrupules qu'il vous met dans la tête ; je le regarde si bien comme un Judas que je vous déclare que, s'il m'apportait la communion, je ne voudrais pas la recevoir de lui. Que par complaisance pour un pareil fripon vous sacrifiiez vos enfants, votre fille qui est en France et vos peuples, je ne le souffrirai pas sans vous l'avoir au moins représenté. »

Dans le ménage de Philippe V, il était inévitable que la note

(1) A. É. Esp., t. 336, f° 13. Tessé à Morville, le soir du 5 septembre (minuit).

comique se mêlât aux choses les plus graves. Elle était donnée cette fois par les grossières invectives de la nourrice, « ce brulôt de Laura, » comme disait Tessé, — qui s'en prenait alternativement au confesseur et au Roi lui-même. Elle jetait à la face du premier qu'il n'était qu'un fripon, un faux dévôt, et qu'elle croirait rendre un grand service au Roi et à la Reine en le poignardant. Au second, elle reprochait avec fureur de se mettre à la discrétion de ce scélérat et de perdre sa femme, ses enfants, ses peuples,... et Laura. Le Roi souriait et n'en faisait ni plus ni moins. « Mais un tel grenadier est nécessaire », écrivait encore l'ambassadeur (1).

Cependant l'idée de s'adresser au Souverain Pontife, ou tout au moins à son représentant à Madrid, puisqu'il ne pouvait être question d'attendre la réponse de Rome, avait fait du chemin dans l'esprit de Philippe V. Malgré Bermudez qui trouvait que « ce serait donner trop d'autorité au Pape sur la monarchie d'Espagne (2), » il avait accepté que l'on consultât le nonce Aldobrandini et décidé de proposer, sous forme de doutes sur la supplique du 4 septembre, l'avis des théologiens à l'examen du Conseil de Castille.

Tessé apprit toutes ces bonnes nouvelles le 6 septembre au matin; il avait quitté la chambre du Roi à minuit, il s'y retrouvait pour l'heure du lever, car, depuis le commencement de la crise, les souverains lui accordaient en tête à tête au moins deux audiences par jour (3). Le Roi paraissait beaucoup plus calme que la veille; dès qu'il fut habillé il courut rejoindre son confesseur qui attendait dans la pièce voisine et ferma la porte. La Reine, en robe de chambre, pria l'ambassadeur de rester : « J'ai déjà gagné, dit-elle, que nous ne partirons pas aujourd'hui, comme le Roi l'avait résolu. » Puis elle raconta tout ce qui s'était passé, répétant ses propres paroles : « Nous verrons dans la journée, ajouta-t-elle, si ces fripons de théologiens ne

(1) A. É. Esp., f. 336, f° 163. Tessé à Morville. 9 octobre 1724.

(2) *Ibid*, f° 12. Tessé à Morville, 5 septembre 1724, à minuit.

(3) Tessé le dit positivement, l'une avant midi, et l'autre avant neuf heures du soir « sans participation d'aucun ministre. A la vérité, je dis ce que je veux. » *Ibid.*, f° 9, le soir du 4.

reviendront pas, auquel cas j'ai en tête de conduire le Roi ou à accepter la couronne ou, si absolument il ne la veut pas recevoir, de se faire déclarer Régent de son fils. Mais comme il faut bien se plier aux conjonctures présentes et que je voie que le Roi s'ennuie à la mort à Madrid, je lui proposerai de repasser à Saint-Ildefonse, d'où il gouvernera le royaume mieux que de Madrid, dès qu'il aura pris le parti ou d'être Roi, ou d'être Régent. Mais, Madame, demanda Tessé, en laissant ici l'Infant Don Ferdinand, qui gouvernera ce royaume? Ce sera le Roi, repartit la Reine, qui gouvernera de Saint-Ildefonse comme de Madrid. — « Faites donc, Madame, dit l'ambassadeur, que les secrétaires d'État vous suivent; il n'y a qu'à les loger à Balsaïn ou à Ségovie. Moyennant cela, point de cabinet à Madrid, et, si le Roi ne veut pas ôter le président de Castille, comme il me l'avait promis, il restera sans considération au dit Madrid, avec son Conseil de Castille. — « Je profiterai de l'idée que vous me donnez, laquelle je trouve bonne; » répondit Élisabeth. Comme la conversation avait été longue et que celle du Roi avec le père Bermudez durait encore, la Reine fit sortir l'ambassadeur par la tribune de la chapelle en lui disant : « Allez-vous-en. Revenez ce soir à huit heures et, s'il y a quelque chose de nouveau, je vous le ferai écrire par mon confesseur. J'aime mieux que le Roi qui est soupçonneux croie que notre conversation est courte. » Au cours de cet entretien, Élisabeth Farnèse avait encore eu un singulier éclat : « Si nous allons à Saint-Ildefonse, s'était-elle écriée, je suis résolue d'emmener mes deux enfants. Le Roi fera ce qu'il voudra de son Infant Don Ferdinand, que vraisemblablement il laissera aux Espagnols, qui l'empoisonneront de mauvais conseils et le tueront comme l'autre en lui laissant faire tout ce qu'il a voulu. » Elle avait même ajouté en s'attendrissant et les larmes aux yeux. « J'aimerais mieux leur tordre le cou que de leur donner un confesseur espagnol et, malgré le Roi, je leur en donnerai un français (1). »

(1) A. É. Esp., t. 336, f° 35. Tessé à Morville, 6 septembre 1724, au matin.

Cependant le Conseil de Castille s'assemblait de nouveau, et cette fois, il s'efforçait, par une réponse catégorique, de dissiper les hésitations que l'avis des théologiens avait réveillées dans l'esprit de S. M. Ou la renonciation existe, disait-il en substance, ou elle n'existe pas; si elle existe, elle vaut tout autant pour la régence que pour la royauté; si elle n'existe pas, Ferdinand n'a pas droit au trône et par conséquent Philippe V est roi et non régent; or elle n'existe pas, car elle ne pourrait exister qu'en vertu d'une acceptation de Ferdinand, qui n'est ni en âge, ni en situation de la donner (1).

Ce beau raisonnement développé en plusieurs pages prouvait suffisamment qu'il n'y a point de renonciation dont des juristes habiles ne soient capables de démontrer la nullité.

Les casuistes ne pouvaient le céder aux légistes en adresse et en bonne volonté. Sans doute ils ne rédigèrent pas, comme on l'a prétendu, une seconde consulte diamétralement opposée à la première. Mais plusieurs d'entre eux, d'accord avec le nonce, se chargèrent d'apaiser les scrupules du Roi.

Aldobrandini, dûment stylé par la Reine qui l'avait vu en particulier, excité aussi par le maréchal de Tessé, « fit des merveilles ». Ce fut lui qui livra le dernier combat, dans la soirée du 6 septembre, entre huit heures et dix heures. Après avoir rappelé toutes les raisons qui devaient engager le monarque à reprendre sa couronne pour le bonheur de sa famille, le bien de l'État et l'avantage de la religion, il invoqua un exemple de nature à faire impression sur l'esprit de Philippe V : « Le Saint Père aussi, lui dit-il, avait fait le vœu de ne jamais accepter la papauté; mais il se crut obligé en conscience de rétracter une promesse inconsidérée, par amour pour le bien général. Sa Sainteté approuvera, j'en suis convaincu, une conduite semblable de la part de Votre Majesté; j'ose vous en répondre d'avance, n'ayant pas le temps de la consulter à cause de l'urgence d'une affaire aussi grave. Je suis certain même

(1) Cette consulte est publiée en *Appendice* aux *Mémoires de Saint-Philippe*, t. IV, p. 391

qu'elle engagerait V. M. à se rendre au vœu général. Sire, reprenez donc votre couronne; je n'hésite pas à me rendre responsable devant Dieu de la juste rétractation d'une abdication comme la vôtre et des promesses que vous avez faites (1). »

Philippe était convaincu. Il fit appeler le maréchal de Tessé que la Reine, pendant toute cette crise finale, avait tenu au courant par son confesseur et par la nourrice : « Monsieur le maréchal, dit le Roi, vous serez content. Toutes les difficultés, et, si voulez même, tous les scrupules que j'avais, sont levés, et *pleno jure*, et, du consentement des théologiens, je ne puis pas en conscience m'empêcher de remonter sur le trône; et cela sera déclaré demain matin. »

« *Te Deum laudamus!* écrivit sur le champ l'ambassadeur. Je le dis contre l'usage à minuit. Car vous pouvez compter qu'à huit heures du soir, tout était encore en l'air..... Il faut que je sois bien sot, Monsieur, pour être sensible à cela jusqu'à m'en attendrir, mais quand je songe qu'au bout du compte ce prince est fils du Dauphin de France et petit-fils de Louis-le-Grand mon maître, auquel j'ai tant d'obligation, il n'est pas en moi d'être autrement (2). »

Philippe, avant de se mettre au lit, dans la nuit du 6 au 7 septembre, vers minuit, signa le décret par lequel il déclarait que, comme seigneur naturel et propriétaire de la couronne, il reprenait les rênes du gouvernement, et sacrifiait son propre bien-être et son repos au bonheur de ses sujets. Pour sauver les convenances, il se réservait le droit d'abdiquer en faveur de Ferdinand quand ce prince aurait l'âge requis, pourvu que cela ne portât point préjudice à l'État. Il terminait en convoquant à bref délai les Cortès pour reconnaître Ferdinand comme prince des Asturies et lui rendre l'hommage accoutumé (3).

(1) Dépêche de Stanhope au duc de Newcastle, 9 septembre 1724, citée par Coxe, *op. cit.*, t. III, p. 109.

(2) A. É. Esp., t. 336, f° 37. Tessé à Morville, 6 septembre 1724, vers minuit.

(3) Coxe, *l'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, t. III, p. 109; le texte de ce décret est aux Aff. étr., Esp., t. 336, f° 40.

## II.

La nouvelle de la maladie de Louis Ier avait causé à la cour de France une très vive émotion. « Rien ne nous touche aujourd'hui, écrivait le 4 septembre M. de Morville à Tessé, que le désir de savoir une vie aussi précieuse que celle du Roi en sûreté; et en vérité, Monsieur, l'inquiétude sera cruelle jusqu'au moment où nous aurons appris que S. M. C. est hors de tout danger. Que deviendrait l'Espagne et quelles espérances pourrions-nous désormais fonder sur elle, si, dans l'état où elle se trouve aujourd'hui, le trône venait à être rempli par un prince en minorité (1). » Ce n'étaient pas seulement ces craintes patriotiques qui remplissaient l'esprit des ministres français. Pouvaient-ils, en pensant à Louis Ier, ne pas faire un retour sur le roi de France, de trois ans plus jeune que son cousin, et non moins imprudent : « Nous avons tâché, écrivait encore le comte de Morville, de tirer quelque profit de ce que vos lettres et les relations d'Espagne marquent sur les exercices violents du Roi Catholique pour inspirer au Roi quelque modération sur la chasse, et même M. le marquis de Monteléon, dans l'audience qu'il a eue hier de S. M., toucha cette matière avec tout l'esprit et la grâce possible, mais il est bien à craindre que notre maître, robuste comme il est, et dans la santé parfaite et admirable dont il jouit, n'ait pas beaucoup d'égards aux représentations qui lui sont faites, et hier il répliqua à tout ce qui lui fut dit et à tout ce qu'il entendit lire au Conseil sur la maladie du roi d'Espagne que c'était la paume et non pas la chasse qui altérait la santé du Roi son cousin et que pour lui il ne jouait point à la paume (2). »

Dès que l'on avait appris que le roi Louis était mort et que son père hésitait à reprendre la couronne, l'anxiété avait redoublé. Le Secrétaire d'État des affaires étrangères, dans sa corres-

(1) A. É. Esp., t. 335, f° 422. Morville à Tessé, 4 septembre 1724.
(2) Même lettre.

pondance avec les représentants du Roi, semblait n'avoir plus d'autre préoccupation que les affaires d'Espagne. L'avènement à Madrid d'un Conseil de Régence, qui ne manquerait pas de rétablir les maximes du temps de Charles II, lui semblait équivaloir à la répudiation de notre alliance : en ce cas, disait-il, l'Espagne est perdue pour nous (1). Aussi applaudissait-il de tout son pouvoir aux efforts de Tessé; il l'encourageait; il excitait son amour-propre. « Je pense, lui disait-il, que Dieu, en même temps qu'il a permis l'événement présent, vous a fait trouver en Espagne pour déterminer le roi Philippe à ce qui peut remédier à ce malheur. C'est sans compliment, Monsieur, que je vous dis qu'il n'y a personne ici de toutes celles qui peuvent parler avec quelque connaissance qui ne dise qu'il n'y avait que vous absolument qui pût mettre les choses dans l'état désirable, et en vérité on peut bien imaginer, mais non pas exprimer la grandeur et l'importance du service que vous avez rendu au Roi, à la maison royale, à la France, à l'Espagne et même à toute l'Europe, si vous avez ramené à Madrid le roi Philippe roi ou régent (2). »

Mais ce n'était pas encore assez : le duc de Bourbon avait décidé d'intervenir et de faire intervenir le roi de France en personne par une démarche pressante auprès de Philippe V. Toutefois « afin de ne pas effaroucher cette conscience timorée », ils

(1) A. É. Esp., t. 336, f° 30. Morville à Tessé, 11 septembre 1724 : « Depuis longtemps nous ne nous sommes pas trouvés dans une crise semblable. Car nous pouvons dire que si le roi Philippe fait ce qu'il doit en reprenant le gouvernement d'une manière ou d'autre, nous conservons l'Espagne, et qu'au contraire si ce prince veut demeurer dans la retraite et laisser former le Conseil de Régence marqué dans son acte d'abdication pour le cas présent, cette même Espagne est perdue pour nous. » Cf. A. É. Rome, t. 657, f°s 346 et 348. Morville au Cardinal Gualterio et au Cardinal de Polignac, 12 septembre 1724 : « Nous sommes, écrit-il à Polignac, dans l'attente d'un courrier par lequel nous apprendrons peut-être que le roi Philippe est retourné à Saint-Ildefonse et que l'Espagne est sous un roi âgé de onze ans et sous un Conseil de Régence composé de cinq ou six ministres qui s'appliquent à l'envi les uns des autres à remettre la monarchie dans l'état où elle était du temps de Charles II, et à inspirer à leur maître de l'éloignement peut-être même de l'aversion pour la France. Il y a au moins une chose très-certaine c'est qu'ils ne prendront en rien l'avis du Roi Père et que même celui-ci une fois parti de Madrid ne voudra pas être consulté en aucun temps ni sur aucune sorte d'affaires. Cela supposé, vous pouvez juger de ce que dans l'avenir nous avons à espérer d'un royaume qui nous a tant coûté. » *Mémoires de Villars*, t. IV, p. 298.

(2) A. É. Esp., t. 336, f° 30. Morville à Tessé, 11 septembre 1724.

avaient l'un et l'autre, comme ces « monstres » de théologiens. évité dans leurs lettres de proposer expressément au prince la reprise pure et simple de la couronne (1).

« Sire, écrivait le duc de Bourbon, l'affliction où est le Roi depuis l'arrivée de la nouvelle accablante de la mort du Roi Catholique ne me permet pas de le quitter un moment. C'est donc auprès de lui et sous ses yeux que j'écris cette lettre à Votre Majesté. Que n'aurais-je point à lui dire si j'entreprenais de lui témoigner ma douleur dans toute son étendue, et de lui exposer tout ce que j'envisage de triste pour la France et pour l'Espagne, si Votre Majesté nous abandonne en cette occasion, mais il serait superflu de m'étendre sur ces deux points; il suffit à l'égard du premier que mon cœur et mes sentiments soient connus à Votre Majesté, et à l'égard du second elle est trop éclairée pour ne pas voir le besoin que le Roi, que vos enfants et que les deux monarchies ont de Votre Majesté. Dieu vous éprouve, Sire, il afflige votre maison, vos enfants, vos sujets, mais il ne veut pas les perdre puisqu'il vous laisse à eux. Ne les abandonnez donc pas et daignez ne pas vous cacher que le moindre des inconvénients qui suivraient la résolution que Votre Majesté pourrait prendre de demeurer dans sa retraite, serait l'impossibilité d'assurer en général l'état de l'Europe et en particulier celui d'une partie de votre famille royale, puisque l'Empereur qu'à peine pouvait-on espérer de réduire à l'accomplissement de ses engagements, saisirait, s'il ne vous voyait pas reprendre le gouvernement de quelque manière que ce soit, le prétexte de ne pouvoir stipuler sûrement avec un prince mineur, et avec une régence qui ne serait pas la vôtre. Je n'ai pas la force d'en dire davantage à Votre Majesté que je supplie de pardonner le désordre de cette lettre à l'état où je suis (2). »

Avec plus de majesté et moins de larmes, Louis XV marquait l'espoir que le roi son oncle n'aurait pas attendu sa lettre pour

(1) A. É. Esp., t. 335, f° 449. Morville à Tessé, 8 septembre 1724.
(2) Alcala, l. 4823. Le duc de Bourbon à Philippe V, 8 septembre 1724.

prendre la résolution que demandaient « lui, la France et l'Espagne, » et se charger, « sous quelque titre que ce fût, du gouvernement du royaume (1) ».

Le duc de Villars enfin, invoquant les services rendus, ne craignit pas de joindre ses instances à celles de ses maîtres, lorsque les dépêches lues au Conseil lui eurent fait connaître l'avis des théologiens :

« Que Votre Majesté, disait-il avec sa grandiloquence ordinaire, permette à un Français qui a eu l'honneur de commander ses armées, et non sans quelques succès, qu'elle a honoré de la Grandesse, de l'ordre insigne de la Toison d'Or, de lui marquer sa sensible douleur des bruits qui se répandent que les sentiments de quelques docteurs portent Votre Majesté à ne pas croire que les premiers devoirs du plus saint de tous les rois soient d'éviter les malheurs si fréquents d'une minorité. La seule piété de Votre Majesté aurait pu lui donner de l'horreur pour les sentiments de ces docteurs. Je la supplie très-humblement de pardonner les libertés que je prends à mon zèle pour sa gloire et pour le bien de son service. Ceux que j'ai eu le bonheur de lui rendre et les grâces qu'elle m'a fait me donnent le courage de lui parler comme si j'étais bon Espagnol et pour l'être il ne faut qu'être bon Français (2). »

Aucune de ces lettres n'était encore partie de Paris, lorsque le maréchal de Tessé, le soir du 7 septembre, avait remis à un courrier extraordinaire les lettres autographes par lesquelles Philippe V annonçait au roi son neveu et au premier ministre, son cousin, « qu'il s'était sacrifié à la sainte volonté de Dieu en remontant sur le trône, » et qu'il était prêt à se servir de l'autorité qui rentrait entre ses mains pour resserrer de plus en plus leur étroite union. « Je ne puis non plus, disait Philippe en terminant sa lettre à Louis XV, refuser à cette tendre amitié de vous prier instamment de vouloir bien réfléchir à ce qui vient d'arriver à la personne du Roi mon fils et ménager votre

(1) Alcala, l. 2716. Louis XV à Philippe V, 8 septembre 1724.
(2) Alcalá, l. 3991. Villars au roi d'Espagne, 15 septembre 1724.

santé et votre vie qui me sont plus précieuses que je ne puis vous l'exprimer (1). »

On laisse à penser la joie qu'apporta la nouvelle à Fontainebleau. Louis XV sut l'exprimer avec simplicité (2); les excès de langage auxquels s'abandonna le duc de Bourbon, choquants en toute circonstance, répugnent encore plus dans la bouche du ministre qui préparait déjà le renvoi de l'Infante.

« Votre Majesté daigne se souvenir de moi. Cela me donne lieu de me flatter que mes sentiments lui sont connus et qu'elle a jugé que j'avais besoin d'être soutenu par elle pour ne pas succomber à mon affliction. En effet, Sire, V. M. seule pouvait me faire retrouver la force nécessaire; elle me la rend par la résolution qu'elle a prise avec le courage qu'elle m'inspire; et sûr d'être désormais dirigé par ses lumières, par ses avis, par ses ordres, je vais, dans le ministère que le Roi me confie, redoubler mes efforts pour contribuer au bien, à la gloire des deux monarchies, à la satisfaction de V. M., et pour faire éclater de plus en plus l'attachement et le respect avec lesquels je suis, Sire, de V. M. le très humble et très obéissant serviteur (3). »

L'impression produite à la cour par ces grands évènements, l'abdication d'Élisabeth et de Philippe, la mort prématurée de Louis, le retour du Roi, avait été si forte que beaucoup de ceux qui avaient jadis connu Philippe duc d'Anjou ne purent s'empêcher de lui témoigner par écrit leurs sentiments.

Ce sont des personnages, comme l'évêque de Fréjus, Fleury, qui s'élève à côté du duc de Bourbon et qui bientôt le remplacera, ou comme le duc de Charost, le gouverneur de Louis XV après Villeroi.

« Sire, écrit Fleury, si V. M. avait pu être témoin de la consternation de toute la cour quand on sut que son amour pour la retraite la faisait hésiter sur le parti de remonter sur le

(1) A. É. Esp., t. 336. f° 45. Philippe V à Louis XV, et f° 47. Philippe V au duc de Bourbon, 7 septembre 1724.

(2) Alcala, l. 2716. Louis XV à Philippe V, 19 septembre 1724.

(3) Alcala, l. 4823; le duc de Bourbon à Philippe V, 20 septembre 1724.

trône, elle aurait été bien convaincue de l'attachement tendre et respectueux que toute la nation conserve toujours pour la personne sacrée et pour la gloire de V. M. Tout ce qu'il y a ici de cardinaux, d'évêques et de gens éclairés ne pouvaient s'empêcher de regarder comme des ennemis des deux couronnes ceux qui sous un faux prétexte de religion lui faisaient naître des scrupules sur une chose que sa conscience, son honneur, ce que V. M. doit à sa famille, à ses peuples qui ne sont pas moins ses enfants que les princes mêmes sortis de vous, et le repos enfin de l'Europe exigeaient de V. M. Nous ne pouvions comprendre, Sire, qu'il se trouvât en Espagne, si attachée d'ailleurs à ses maîtres, des personnes assez peu instruites des véritables devoirs de la religion ou plutôt assez mal intentionnées pour abuser de la confiance dont V. M. les honore et la détourner de prendre une couronne qu'elle avait à la vérité remise à un prince formé de ses mains et qu'elle était toujours en état d'assister de ses conseils, mais qui n'en était à proprement parler que le dépositaire pendant que Dieu conservait dans cette vie V. M. Le sang, la nature et les vœux unanimes des Espagnols vous l'avaient donnée, ou plutôt Dieu même vous y avait appelé et V. M. eût résisté à ses ordres et à ses devoirs les plus essentiels si elle ne l'avait pas reprise. Une vertu héroïque la lui avait fait quitter; mais elle ne pouvait abandonner ses sujets dans le péril où la mort d'un prince digne de tous vos regrets et des nôtres, les allait précipiter, sans s'attirer la colère de Dieu et les reproches de toute l'Europe (1)..... »

Le duc de Charost, après avoir développé les mêmes idées, montrait comment il avait su tirer parti de sa charge pour donner à Louis XV Philippe V en exemple : « J'ai fait faire au Roi votre neveu, Sire, toute l'attention qui m'a été possible sur la conduite de V. M., lui faisant remarquer d'un côté la piété et la délicatesse de sa conscience dans la crainte qu'elle avait de manquer à Dieu après le sacrifice qu'elle lui avait fait, et de

(1) A. É. Esp., t. 336, f° 34. Fleury au roi d'Espagne, sans date.

l'autre sa fidélité et son courage pour se charger de nouveau du poids de la couronne, et se livrer au travail dès qu'elle avait connu que Dieu demandait d'elle qu'elle s'acquittât en cela de ses obligations les plus pressantes et les plus indispensables. Je souhaite avec passion qu'il profite de vos exemples, Sire, et j'espère que vos prières lui en obtiendront la grâce (1). »

Ce sont encore de grandes dames, comme la comtesse de Toulouse, la maréchale de Noailles (2), surtout la duchesse de Beauvilliers, veuve de ce conseiller si écouté, si aimé jadis, du duc d'Anjou comme du duc de Bourgogne.

« Sire, écrit-elle au roi d'Espagne, je ne puis garder le silence avec des sentiments aussi vifs que ceux que je conserve depuis si longtemps pour la personne sacrée de V. M. et dans des circonstances aussi touchantes que celles où elle se trouve. Elle a perdu un prince qui dès l'âge de seize ans était mûr pour le trône, et qui a été trouvé mûr pour le ciel; dans ma condition j'ai fait des pertes semblables, qui m'ont appris à sentir celle de V. M. dans toute son étendue. Cette perte attire à V. M. celle de la retraite que V. M. avait préférée à ses couronnes; la Providence, après vous avoir mis au dessus de la Royauté vous en charge de nouveau pour le bien de votre monarchie et de vos sujets; l'univers s'attend que la sagesse supérieure qui a présidé à votre abdication présidera à votre nouveau règne et le comblera de ses bénédictions (3). »

Ce sont enfin d'anciens et dévoués serviteurs, depuis des années retombés dans l'obscurité, comme cet abbé Vittement, jadis sous-gouverneur du duc de Bourgogne, alors retiré à la Doctrine chrétienne, si admirable dans son désintéressement. Avec quelle noblesse il sait rappeler au Roi les sentiments de détachement chrétien « qu'un grand maître dans l'art d'élever les princes » lui avait inculqués dès sa jeunesse. « Je sais, Sire, mieux qu'un autre ce qu'a coûté à V. M. de consentir d'être Roi.

(1) Alcala, l. 4823. Le duc de Charost à Philippe V, 17 octobre 1724.
(2) *Ibid.*, 25 septembre 1724.
(3) *Ibid.*, l. 4823. La Duchesse de Beauvilliers à Philippe V, 26 septembre 1724.

Cet objet de l'ambition de ceux que la vanité fait nommer des héros, pour lequel on viole les droits les plus sacrés de la nature et de la religion, venant à vous par les plus belles voies du monde, c'est-à-dire avec toutes les marques d'une vocation toute divine n'avait rien d'attrayant pour V. M. » Mais comme il remontre aussi éloquemment au prince que le devoir d'un Roi n'est pas de vivre dans une retraite « où il ne peut faire de bien qu'à lui-même » mais de se consacrer, tant qu'il en a la force, au service de ses sujets (1).

Ces lettres prouvent à quel point, ainsi que le marquait Fleury, le petit-fils de Louis XIV vivait encore dans le cœur des Français et par là elles se rattachent étroitement au sujet que nous nous sommes proposés de mettre en lumière. Le comte de Morville n'était que l'interprète de l'opinion générale lorsqu'il écrivait au maréchal de Tessé :

« Je vous répète, Monsieur, que c'est sans vouloir vous flatter que je vous assure que tout le monde rend à votre succès la justice qui lui est due et le qualifie du plus grand service qu'un sujet du Roi pût rendre à la maison royale, à la France et à l'Espagne. Je vous dirai plus : vous n'en partagez le mérite avec personne, car quoique, suivant vos relations et suivant quelques autres particulières, on voie que la reine d'Espagne n'a rien épargné pour déterminer le roi son époux et quoique le nonce soit intervenu pour la même fin, l'on est bien convaincu ici que sans vous les efforts de cette princesse auraient été inutiles et que le roi Philippe serait actuellement à Saint-Ildefonse (2). Encore une fois, Dieu, en appelant à lui le roi Louis a voulu que vous vous trouvassiez en Espagne. Grâces lui en soient rendues et à vous qui êtes l'instrument dont il s'est servi pour prévenir la perte de cette monarchie (3). »

(1) Alcala, l. 4823. L'abbé Vittement à Philippe V, 25 septembre 1724.

(2) C'est ce qu'écrit le comte de Marcillac au duc de Bourbon, 7 septembre 1724 (A. É. Esp., t. 336, f° 49) : « Le roi Philippe est enfin déterminé à reprendre la couronne. *C'est l'ouvrage de M. le Maréchal de Tessé.* »

(3) A. É. Esp., t. 336, f° 56. Morville à Tessé 18 septembre 1724. Il fut décidé que pour faire quelque chose de plus marqué qu'on ne le faisait d'habitude, le Roi porterait pendant six semaines, en violet, le deuil de son cousin.

Tessé n'avait point encore achevé complètement son œuvre; il lui restait à régler, d'accord avec les maîtres de l'Espagne, le sort de la jeune Reine, et à profiter de l'ascendant qu'il avait pris sur Philippe V pour tenter une fois de plus la réforme du gouvernement. A cette double tâche, il devait consacrer les derniers temps de sa mission en Espagne.

## III.

On a vu à quels sentiments d'implacable malveillance s'était heurtée Louise-Élisabeth d'Orléans, dès que la maladie du Roi n'avait plus laissé d'espoir. Seuls le maréchal de Tessé et la duchesse de Saint Pierre avaient eu quelque pitié de sa jeunesse et de la douleur sincère qu'elle avait témoignée dans les premiers moments (1). Mais bientôt l'imprudente légèreté de son âge et de son caractère avait fourni nouvelle matière aux plus âpres critiques. Trois jours après la mort de leur fils, Élisabeth Farnèse et Philippe ne songeaient plus qu'à se débarrasser de leur belle-fille. « Que ferons-nous de la jeune Reine, dit Élisabeth à l'ambassadeur; au nom de Dieu, faites entendre que nous lui faciliterons toutes les portes qui lui ouvriront, par des revenus certains, l'occasion de repasser en France. » « Et tout de suite, ajoute Tessé, ils m'ont conté que depuis la mort du Roi, elle avait été transportée de joie et d'une conduite si extraordinaire que la bienséance ne me permet pas de répéter les choses effroyables qu'ils m'ont dites. » L'ambassadeur répondit qu'il ne pouvait se charger de la commission, que Louise-Élisabeth était reine douairière d'Espagne et que son pis-aller serait de demeurer dans telle ville espagnole que Leurs Majestés Catholiques voudraient lui assigner. » Ce sera, repartit la Reine, une belle nouvelle et pour la France et pour l'Espagne, quand, un beau matin, l'on

(1) A. É. Esp., t. 335, f° 470. La Duchesse de Saint-Pierre à Tessé, 30 août 1724 : « J'ai dit à la Reine, Monsieur, vos sentiments et votre bonne volonté à son égard. Elle en a bien besoin car je vous assure que tout le monde est révolté contre elle, sans aucune raison, car la pauvre enfant est digne de pitié; elle fond en larmes et m'a dit de vous remercier, qu'elle était hors d'état de rien désirer et qu'elle me demandait de penser pour elle. »

nous viendra dire que la reine est grosse, qu'elle a accouché et qu'elle court le bon bord. » « C'est avec douleur, reprend hypocritement Tessé, que je me sers de ces termes, mais je diminue encore de leur signification (1). »

La petite vérole que la princesse avait contractée au chevet de son mari et qui la tint malade durant plusieurs semaines, loin de désarmer la méchanceté, ne fut au contraire qu'un nouveau prétexte à l'injure (2).

Le duc de Bourbon n'avait pas plus grande envie de revoir en France la fille du Régent que Leurs Majestés Catholiques de la garder en Espagne. Tout plutôt que cela, telles avaient été ses premières instructions au maréchal de Tessé (3).

Il était cependant une hypothèse qu'il exceptait à coup sûr, hypothèse que le bruit public avait accréditée, celle de remarier Louise-Élisabeth au nouveau prince des Asturies, Ferdinand, plus jeune qu'elle de trois ans. Au fond personne n'y songeait, mais la Duchesse d'Orléans avait pensé assurer par d'autres mariages la situation de sa fille en Espagne et rétablir du même coup l'influence de sa maison totalement ruinée par la mort de Louis Ier. Il s'agissait de faire épouser à Don Ferdinand, Mademoiselle de Beaujolais, promise à Don Carlos, et d'obtenir les fiançailles de cet Infant avec Mademoiselle de Chartres. Les trois sœurs se porteraient ainsi un mutuel appui. Le chevalier de Conflans, envoyé à Madrid, sous couleur de s'occuper des intérêts matériels de la reine douairière, serait chargé de tâter le terrain.

Le premier ministre, chaque jour plus jaloux de la branche cadette, frémissait à l'idée d'un pareil arrangement. Aussi

(1) A. É. Esp., t. 336, f° 8. Tessé à Morville, 4 septembre 1724.

(2) *Ibid.*, f° 289. Tessé à Morville, 3 novembre 1724. Le Roi et la Reine ont été voir au Retiro la jeune reine guérie de sa petite vérole ; l'ambassadeur y a été aussi : « J'ai trouvé sa personne très grandie, plus négligée et plus malpropre que ne serait une servante de cabaret. Je me souviens que feue Madame la Dauphine disait que, dans toutes les descriptions, les princesses étaient si belles que, quand on en approchait, on ne trouvait pas que ce fût la même chose. » La lettre est pleine des plus mauvaises plaisanteries.

(3) A. É. Esp., t. 336, f° 58. Morville à Tessé, 18 septembre 1724. Il recommande cependant de pousser à la douceur « parce qu'elle est Française et encore enfant ».

avait-il fait écrire, le 18 septembre, à M. de Tessé par M. de Morville qu'il s'y opposait formellement au nom du Roi (1).

Il aurait pu s'en remettre « à la haine mortelle » que, suivant notre ambassadeur, Philippe V et sa femme conservaient dans leur cœur contre la maison d'Orléans. On avait tout sacrifié, répondait Tessé, au désir de mettre la couronne de France sur la tête de l'Infante, mais maintenant, si on le pouvait, on donnerait des dégoûts à tous ceux de cette famille; le chevalier de Conflans ne serait même pas écouté. De fait lorsque, comme de lui-même, le maréchal parla de ces projets de mariage à Leurs Majestés Catholiques, « elles lui pouffèrent de rire au nez (2) ».

Que faire cependant de cette princesse « dont personne ne voulait, pas même ses domestiques (3) »? De par son contrat de mariage, elle avait le droit strict de retourner en France, puisqu'elle était restée veuve sans enfant. Elle ne se gênait pas pour le dire, ni sa belle-mère pour le rappeler (4). Force fut donc au gouvernement français de s'incliner. Vers la fin d'octobre, il envoya son consentement éventuel, mais en multipliant les difficultés sur le choix de la résidence. Il faudrait un château éloigné de la capitale, autant que possible propriété de la maison d'Orléans, en exceptant Saint-Cloud et Montargis, l'un trop près de Paris et l'autre de Fontainebleau. Si les d'Orléans ne voulaient se défaire pour la Reine d'aucune de leurs demeures, on pouvait l'établir dans une ville voisine de l'Espagne, à Toulouse ou à Pau. Sa maison devrait être espagnole plutôt que française (5). La négociation se poursuivit entre les deux gouvernements pendant tout le mois de novembre et aboutit enfin à un accord de principe (6). Mais il restait beaucoup de détails

(1) A. É. Esp., t. 336, f° 58. Morville à Tessé, 18 septembre 1724 : « S. A. S. a quelque chose de plus que des soupçons d'une vue de la maison d'Orléans de négocier l'assurance du mariage de don Ferdinand avec la princesse, etc..... Le Roi et M. le duc n'en désirent pas l'exécution. » Cf. de Raynal, *le Mariage d'un Roi*, p. 87.

(2) A. É. Esp., t. 336, f° 159. Tessé à Morville, 9 octobre 1724 et f° 422, 23 octobre 1724.

(3) A. É. Esp., t. 336, f° 158. Tessé à Morville, 8 octobre 1724.

(4) Même lettre.

(5) A. É. Esp., t. 336, f° 180. Morville à Tessé, 24 octobre 1724.

(6) Simancas, *Est.*, l. 4352. Laulès à Orendayn, novembre 1724.

à régler pour assurer l'existence de la jeune Reine : tel fut l'unique objet de la mission du chevalier de Conflans qui vint passer à Madrid les dernières semaines de 1724 (1).

Il était porteur d'un long mémoire de la duchesse douairière d'Orléans qui faisait valoir au mieux les droits et les prétentions de sa fille. Le premier article énumérait avec précision les avantages matrimoniaux fixés par le contrat de 1722; Leurs Majestés Catholiques étaient très humblement suppliées de déterminer en quelle façon elles désiraient faire acquitter ces sommes. L'article second traitait des droits indéterminés, de l'entretien à venir de la reine et des termes de paiement que le roi d'Espagne voudrait bien fixer. Enfin, dans les deux derniers articles, la duchesse d'Orléans, après avoir exprimé le regret que sa fille ne demeurât point au Buen-Retiro, pour y avoir sous les yeux les exemples de Leurs Majestés, demandait qu'en France elle ne résidât pas loin d'elle; elle exprimait sa préférence pour une maison composée de Français (2).

Sauf en ce qui concernait la question d'argent, le gouvernement espagnol ne fit d'abord qu'une réponse assez vague. La dot de cinq cent mille écus d'or sol promise à Louise-Élisabeth n'avait pas, disait-il, été payée par le Roi Très Chrétien; la princesse avait le droit de la réclamer. Pour les quarante mille écus en pierreries, joyaux, etc., promis par le duc d'Orléans, si ce prince les avait donnés, ils devaient être entre les mains de la princesse; s'ils n'avaient pas été donnés, Louise-Élisabeth pouvait les demander à sa mère et à son frère. Les cinquante mille écus d'or en pierreries, joyaux, etc., promis par le Roi Catholique avaient été donnés et au delà. Quant aux 160.666 écus promis par l'article 7 du contrat en cas que le mariage vînt à se dissoudre (pour le douaire et l'augment de la dot), le roi d'Espagne ne ferait nulle difficulté de les remettre à sa belle-fille. Mais l'article 6 du contrat, relatif à l'entretien de la maison

(1) Alcala, Est., l. 2633. Lettres et mémoires adressés au marquis de Grimaldo par le chevalier de Conflans, décembre 1724.
(2) Alcala, Est., l. 2633.

de la Reine, devait s'entendre avec cette clause « *tant que le mariage subsistera* ». Tant que le mariage avait subsisté, Louise-Élisabeth avait reçu 50.000 ducats par an jusqu'à l'avènement de Louis Ier, et 80.000 depuis. De ce chef, Philippe V ne devait plus rien; toutefois il s'engageait spontanément à servir à la veuve de son fils une pension annuelle de 150 mille ducats de vellon, durant sa vie, sur les rentes les plus sûres, payable de six mois en six mois. Il autorisait la jeune Reine à résider en France et se réservait de régler d'accord avec le roi de France et la duchesse d'Orléans la manière dont elle serait servie « avec la splendeur due à son rang et aussi selon son plaisir (1) ».

De telles expressions n'avaient assurément rien de blessant; elles provoquèrent cependant la colère du chevalier de Conflans qui répliqua insolemment. On n'avait songé, disait-il, qu'à affaiblir les droits de la Reine, alors qu'on aurait dû se borner à les insérer, tels qu'il les avait lui-même exposés, dans le traité à faire avec cette princesse. Quand même tous ses droits seraient anéantis, ne fallait-il pas qu'elle eût un état digne de son rang? Et on offrait pour cela 150 mille écus de vellon, soit environ trois cent mille livres de rentes, moins que beaucoup de particuliers n'en avaient à Paris! Si l'on ne voulait pas lui donner de quoi vivre, la Reine resterait en Espagne et subirait le sort que S. M. C. lui imposerait; mais la duchesse d'Orléans aurait lieu de douter de l'amitié du Roi pour sa belle-fille et toute l'Europe serait surprise d'un pareil procédé (2).

Le chevalier de Conflans finit par se calmer et, grâce à l'intervention du maréchal de Tessé, il obtint des conditions plus favorables, dont « tout le monde en France se déclara satisfait (3) ». Il fut décidé que le château de Vincennes serait mis à la disposition de la jeune reine d'Espagne, encore que l'on connût sa préférence pour le Luxembourg et que l'on craignit

(1) A. É. Esp., t. 336, f° 281, sans date précise.

(2) Alcala, Est., l. 2633. Le chevalier de Conflans à Orendayn, 15 décembre, et Orendayn à Grimaldo, 20 décembre 1724. Le 25 décembre, Conflans se décide à écrire une lettre plus douce et plus polie qui lui vaut une réponse favorable.

(3) A. É. Esp., t. 339, f° 235. Morville à Tessé, 10 janvier 1725.

de voir sur ce point sa demande appuyée par Philippe V (1). La composition de la maison de Louise-Élisabeth causa plus de difficultés; Philippe avait déclaré qu'il ne prendrait l'initiative d'aucun choix, mais qu'il agréerait ou rejetterait ceux que ferait la duchesse d'Orléans. Or cette princesse eut la maladresse de demander pour sa fille, comme majordome major le duc de Liria et comme camarera-mayor la duchesse de Liria, le fils et la belle-fille de ce duc de Berwick qui, comblé de faveurs par le roi d'Espagne, n'avait pas craint de porter les armes contre lui en 1719! Philippe V prit la chose pour une injure personnelle et raya purement et simplement les deux noms de la liste qui lui fut soumise (2). Au duc de Liria fut substitué le prince de Robecq, demi-Français, demi-Espagnol, de la maison de Montmorency; sa femme, Catherine du Bellay, devint camarera-mayor. Le nombre des officiers et des dames, désignés après eux, fut si grand que le gouvernement français manifesta la crainte, trop tôt justifiée, que toute cette maison criât bientôt famine (3).

Le duc de Bourbon se signala jusqu'au bout de la négociation par de mesquines et honteuses taquineries. Il défendit que les carrosses du Roi allassent à la frontière chercher la reine d'Espagne, et s'attira ainsi une assez verte leçon de Leurs Majestés Catholiques : « Qu'avons-nous à faire, dirent-elles à Tessé en le prenant à part, et qu'est-ce que cette pauvre reine a à faire, aussi bien que toute l'Europe qui sera informée de cette difficulté d'envoyer des carrosses, qu'avons-nous à faire des querelles particulières et des tracasseries de cour entre la maison d'Orléans et la maison de Condé? Croyez-vous que nous ne soyons pas informés des divisions de M. le duc d'Orléans et de M. le duc de Bourbon? Nous n'avons pas eu lieu d'être contents de feu M. le duc d'Orléans, mais quand, sur des choses extérieures

(1) Simancas, Est., l. 4347. Laulès à Grimaldo, 19 décembre 1724 et A. É. Esp., t. 339, f° 235. Morville à Tessé, 10 janvier 1725.

(2) Simancas, Est., l. 4352. Laulès à Grimaldo, 16 janvier 1725; et A. É. Esp., t. 340, f° 85.

(3) A. É. Esp., t. 340, f° 90. Morville à Tessé, 20 février 1724.

et publiques, dont cette aventure de carrosses est du nombre, M. le duc de Bourbon n'accable pas de bons procédés le duc d'Orléans, c'est, par humeur, faire des choses qui retombent sur lui (1)! » Philippe V ajoutait même que, si les équipages du Roi ne se trouvaient pas à la Bidassoa, il ferait conduire la Reine jusqu'à Bayonne dans les siens, et que, si la dignité du roi son neveu n'y était pas intéressée, il enverrait jusqu'à Vincennes sa maison et ses gardes (2).

Le renvoi de l'Infante devait couper court à ces dispositions généreuses. La veuve de Louis Ier n'obtint pas de ses beaux-parents l'autorisation d'attendre à Madrid que sa sœur, Mademoiselle de Beaujolais, rendue elle aussi à sa mère, eût achevé ses préparatifs. Toutes deux se rejoignirent à Aranda le 23 mars et traversèrent lentement le nord de l'Espagne. Elles ne devaient passer la frontière que le 23 mai. Elles trouvèrent à Bayonne les berlines de la duchesse d'Orléans et le premier ministre ne souffrit même pas que le roi de France fît les frais du voyage (3).

Au mois de juin seulement la reine douairière d'Espagne arriva aux environs de Paris. Saisi d'un remords tardif et comprenant enfin les égards dus au malheur, le duc de Bourbon avait envoyé à Étampes pour la complimenter le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France (4).

Des officiers du roi l'accompagnèrent jusqu'à Vincennes. Le gouvernement français s'engageait aussi à lui payer, sinon le principal, du moins les intérêts de sa dot (5). Bientôt elle reçut la permission de demeurer au Luxembourg. Mais les scènes scandaleuses auxquelles ses caprices et ses galanteries allaient

(1) A. É. Esp., t. 339, f° 124. Tessé à Morville, 20 février 1725.

(2) A. É. Esp., t. 340, f° 114. Grimaldo à Laulès, 19 février 1725.

(3) *Ibid.* f° 189. Morville à d'Adoncourt, 31 mars 1725.

(4) *Ibid.*, t. 341, folio 283. 21 juin 1725. *Mémoire pour servir d'instruction à M. le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France, chevalier des Ordres du Roi etc. allant de la part de S. M. à Étampes, complimenter la reine d'Espagne douairière de Louis Ier.*

(5) A. É. Esp., t. 343, f° 172. 11 juin 1725. Liquidation de la dot de la Reine douairière d'Espagne. On reconnaît lui devoir 4 millions, 158 mille 850 livres équivalant aux 500 mille écus d'or sol promis.

donner lieu ne devaient guère tarder à provoquer contre la malheureuse princesse les trop justes sévérités de la cour de Madrid.

## IV.

Lorsque le comte de Morville eut appris la résolution définitive prise par Philippe V de remonter sur le trône, il devina sur le champ que, quelque velléité de retourner dans sa retraite qu'eût manifestée ce prince, il ne tarderait pas à se réjouir d'exercer de nouveau le pouvoir, qu'il accorderait à ceux qui avaient contribué à l'y déterminer, la Reine surtout et l'ambassadeur, un crédit plus grand qu'auparavant, tandis que ceux qui avaient cherché à l'en détourner verraient, à bref délai, se lever le jour de leur disgrâce. L'ambassadeur devait tirer parti de cette disposition probable et provoquer au moins le renvoi du Père Bermudez et du marquis de Miraval. Ne réussit-on qu'à se défaire du confesseur, ce serait beaucoup déjà; il faudrait tenter de lui substituer soit le P. de Laubrussel, soit le Père Robinet. Le secrétaire d'État des affaires étrangères recommandait au maréchal de Tessé de se réserver « les représentations douces, les insinuations, les conseils, et de laisser à la Reine les déclarations fortes et pressantes (1). »

C'était en effet sur la Reine que l'on paraissait compter exclusivement. Aussi le maréchal de Tessé commença-t-il par conclure avec elle un véritable traité d'alliance. Sous ce titre « *Mémoires de quelques réflexions pour la Reine* », (2) il lui traça tout un plan de conduite destiné à prévenir une nouvelle abdication de la part du Roi et surtout à lui assurer la régence à elle-même, si Philippe V venait à mourir, avant la majorité de Ferdinand. L'économie de ce projet reposait entièrement sur l'attribution à des créatures de la Reine de tous les postes de

(1) A. É. Esp., t. 332, f° 60. Morville à Tessé, 18 septembre 1724.
(2) Alcala, Est., l. 4,823 et A. É. Esp., t. 336, f° 349.

confiance. « La fatale expérience de ce qui s'est passé devait faire voir à la Reine que tout ce qui s'appelle génie espagnol, conseils, consultes, confesseurs, théologiens, prêtres et moines seraient toujours contraires à ses intérêts. » Pour certaines fonctions, la secrétairerie de la guerre par exemple, elle ne pouvait se fier qu'à des étrangers « parce que le grand et universel esprit de tout ce qui est espagnol, c'était d'anéantir l'armée pour diminuer l'autorité du Roi ». Tous les *grands* étant dangereux par leurs dispositions, nuls par leurs capacités, il fallait se garder de leur livrer aucune charge importante et surtout la présidence de Castille qui devait être occupée par un homme nouveau, entièrement à sa souveraine. De même la secrétairerie d'État du dedans. Quant aux finances, il convenait d'y mettre un sujet si dépendant de sa maîtresse qu'il lui rendît compte à elle-même en tête à tête. Mais le capital, c'était le confesseur du Roi. « Tout confesseur espagnol entretiendrait ses scrupules, sachant qu'il ne gouvernait que d'après sa conscience. C'était pour cela que la cabale n'avait pas eu de cesse qu'elle n'eût fait partir le P. Robinet, le seul qui eût su concilier la conscience du chrétien et les devoirs du monarque. Ce ne serait pas chose aisée de gagner sur le Roi qu'il prît un confesseur français; cependant l'autorité si nécessaire à la Reine ne s'établirait jamais parfaitement, tant qu'il y aurait un confesseur espagnol. » Il était encore fort utile de donner aux Infants des confesseurs français.

Quel profit n'y aurait-il pas à se débarrasser de Grimaldo! Sa partialité pour l'Angleterre avait porté le plus grand préjudice au commerce de l'Espagne en Amérique et à la marine. Or la vraie puissance de l'Espagne c'était la marine. « Mais l'esprit espagnol ne considérait que les petites cabales de Madrid et s'opposait aux grandes vues. »

Au surplus, la Reine devait être bien persuadée que, si elle venait à perdre le Roi, elle perdrait tout. Sur quoi pourrait-elle compter? Sur ses pleurs? Sur le peuple espagnol qui empêchait son établissement? Sur un gouvernement formé à la hâte? Sur

son argent? Mais elle n'en aurait pas. Sur la maison d'Autriche ennemie mortelle de sa maison? De quelque façon qu'on envisageât l'avenir, on ne voyait pour Élisabeth Farnèse d'autre recours que dans les créatures qu'elle se serait faites; elle devait mettre à la tête des affaires des hommes capables de lui livrer le pouvoir à la mort du Roi et placer auprès de celui-ci un confesseur qui le déterminât à assurer par testament la régence du royaume à la reine sa veuve. Le choix de ces ministres fidèles et de ce confesseur dévoué devrait se faire au plus tôt (1).

Rien ne pouvait être plus agréable à la reine Élisabeth que des conseils si parfaitement en rapport avec les désirs secrets de son âme ambitieuse. « Je n'oublierai jamais, répondit-elle à celui qui les lui avait donnés, l'amitié et la confiance avec laquelle vous me parlez. Je vous promets un secret inviolable et de me conduire, autant que je le pourrai, sur les instructions très vraies, dont je vous remercie, car il n'y a pas un mot qui ne marque et votre amitié et votre attachement pour moi (2). »

Les deux alliés se mirent en campagne sans plus tarder. Préparer l'avenir en vengeant le passé, quelle douce besogne s'offrait à une princesse « qui n'était pas née italienne pour avoir appris à pardonner! » Tout ce qu'on avait prévu des dispositions du Roi se confirmait par l'évènement; il était si content d'être remonté sur le trône que jamais on ne l'avait vu plus joyeux, ni mieux portant. L'ambassadeur osait « se servir avec lui des termes d'une théologie un peu militaire », au moins par boutades, tandis que la Reine cheminait par d'habiles insinuations. « J'ai lieu de croire, écrivait Tessé, cinq semaines après le rétablissement de Philippe, que notre premier coup va incessamment tomber sur le père Ramos et c'est attaquer non seulement le père Bermudez, mais tout le Collège impérial et toute la séquelle dont il était le confesseur et le maître. Je ne désespère pas qu'incessamment après, le Président de Castille ne saute.

(1) Ce mémoire a été rédigé vers le 5 octobre 1724. Tessé avertit Morville le 23 octobre qu'il l'a remis à la Reine.

(2) A. É. Esp., t. 336, f° 348. Tessé à Morville, 27 novembre 1724.

Qui de quatre personnes en ôte deux, croyez que les deux autres ne laissent pas d'avoir peur (1). »

Pour parvenir à ses fins, le vieux maréchal n'avait guère de scrupules sur le choix des moyens. Il avait commencé par répandre le bruit qu'on avait « trouvé dans un portefeuille du roi Louis un ordre du Pape qui ordonnait au père Ramos de partir de Madrid, le projet de chasser le président de Castille et un projet de lettre au roi Philippe, par lequel son fils le priait de se défaire de Grimaldo (2) ».

Puis il avait imaginé mieux; il s'était mis en tête d'effrayer Grimaldo en lui persuadant que la France avait contre lui des griefs personnels et qu'on avait trouvé dans les papiers du duc d'Orléans et de Dubois de quoi le compromettre gravement auprès du roi d'Espagne (3). Il avait même prié M. de Morville de lui écrire en ce sens, mais le ministre n'avait pas voulu se prêter à cette supercherie, parce que, disait-il, on n'avait rien de sérieux à produire et que si Grimaldo, se fâchant, demandait des preuves, on se trouverait fort embarrassé. « Si nous avons, ajoutait Morville, quelque chose qui puisse marquer de l'abus dans ceux qui avaient la confiance du Roi Catholique, c'est uniquement du feu père Daubenton et encore très peu (4). »

Tessé jugeait son idée si bonne que, malgré cette sage observation, il ne craignit point d'aller redire à la reine elle-même ce qu'il savait pertinemment être un mensonge, associant dans une même calomnie et Daubenton et Grimaldo : « Ne pourriez-vous point, dit Élisabeth, faire voir au Roi quelque chose du feu Père Daubenton, car, comme c'est lui qui a mis le Père Bermudez et qui s'est même servi de moi en me trompant pour l'établir, si je pouvais faire voir au Roi quelque chose qui le désabusât du feu Père Daubenton (5), je crois que je

(1) A. É. Esp., t. 336, f° 160. Tessé à Morville, 9 octobre 1724.

(2) *Ibid.*, f° 10. Ce fait avait été signalé par Tessé dès le 4 septembre 1724.

(3) *Ibid.*, f° 50. Tessé à Morville, 7 septembre 1724.

(4) *Ibid.*, f° 59. Morville à Tessé, 18 septembre 1724. Ceci ne peut s'appliquer qu'à la correspondance particulière de Daubenton et de Dubois, où il n'y a en effet rien de blâmable.

(5) Ceci prouve, comme nous l'avons établi, que la légende de la disgrâce de Daubenton ne repose sur rien et que Philippe V n'était nullement désabusé de lui.

gagnerais de faire sauter Bermudez et je ferais la même chose de Grimaldo (1). » Pris au dépourvu, l'ambassadeur s'en tira par des échappatoires; mais dans l'ardeur de son zèle il demanda tout simplement à son ministre de « broder » sur le peu qu'il avait, afin de ne pas perdre cette occasion de ruiner ceux qu'il regardait comme les adversaires de l'influence française (2).

Les procédés de la Reine n'étaient guère plus dignes; elle recevait le nonce dans le cabinet de toilette de la nourrice et lui arrachait la promesse « d'informer le souverain Pontife des *horreurs* du Père confesseur et du Père Ramos (3) ».

Toutes ces intrigues devaient porter leur fruit. Le premier frappé fut le père Ramos; dans les derniers jours d'octobre, il reçut l'ordre de quitter Madrid. « Il était, dit Tessé, le bras droit du président de Castille; et l'ambassadeur ajoute : M. de Verdes-Montanegro, son bras gauche, a été conduit à trente lieues d'ici. » Ce personnage, on s'en souvient, était trésorier-général des finances et faisait fonction de président du Conseil des finances. Le 3 novembre, le président du Conseil de Castille, Miraval, était « remercié » à son tour et « envoyé à la campagne, avec le vain titre de conseiller d'État. »

Le signataire et l'exécuteur de tous ces ordres avait été Orendayn. Ce fut lui également qui contresigna la nomination de l'évêque de Siguenza comme président de Castille et celle du marquis de Campo-Florido comme président du Conseil des finances. Orendayn recevait la place de secrétaire d'État des finances qui lui donnait, en cette matière, toute la réalité du pouvoir; il gardait la connaissance des affaires étrangères sans aucune subordination à Grimaldo. Enfin il était entendu que le Roi travaillerait avec chacun des secrétaires d'État en particulier, également sans que leurs affaires passassent par l'inter-

(1) A. É. Esp., t. 336, f° 215, Tessé à Morville, 16 octobre 1724.

(2) Même lettre.

(3) A. É. Esp., t. 336, f° 18. Tessé à Morville, 11 septembre 1724, « La Reine m'a dit ce matin : « Je mets tout en œuvre pour me défaire de ce fripon de père Bermudez, mais je ne puis encore y réussir. Le nonce m'attend dans la garde-robe de Laura. » J'ai attendu que le nonce sortît, lequel m'a dit : « J'informerai secrètement le pape des horreurs du Père Confesseur et du Père Ramos. »

médiaire de ce personnage. Une demi-heure avant ce petit coup d'État, Philippe avait travaillé avec Grimaldo et ne lui avait rien fait pressentir; le ministre avait tout appris par la rumeur publique (1).

« Je ferai sauter le petit homme », avait dit de lui, quelques semaines auparavant, la reine Élisabeth, « et je mettrai Orendayn à sa place ». Elle commençait à tenir parole. Grimaldo étourdi songea un moment à quitter la cour, puis il réfléchit qu'après tout Philippe n'avait pas osé le frapper directement et il s'arrêta au sage parti d'attendre avec patience le retour de la fortune.

Le Père Bermudez, lui, en fut quitte pour une scène assez violente. Dès que les changements ministériels avaient été connus, Grimaldo s'était rendu au Collège Impérial et s'y était rencontré avec Bermudez et un conseiller de Castille nommé Torre-Hermoso. Philippe V informé fit appeler son confesseur et lui dit brusquement : « Vous me trompez comme les autres, et vous êtes d'accord pour me tromper. Il y a longtemps que je m'en aperçois. Je veux savoir tout à l'heure ce qui s'est passé entre le marquis de Grimaldo, M. de Torre-Hermoso et vous au Collège Impérial. » J'étais allé voir notre révérend père Recteur, répondit Bermudez, et le hasard fit que le marquis de Grimaldo vint faire ses dévotions. Le même hasard fit que le comte de Torre-Hermoso avait fait son bonjour. Nous montâmes chez notre révérend père Recteur et l'on ne parla de rien qui puisse regarder Votre Majesté. — Vous mentez, s'écria le Roi, et vous êtes d'accord avec ceux qui me trompent! » Et comme le père Bermudez tirait un crucifix pour prêter serment : « Mon père, reprit Philippe, j'ai trop de respect pour le crucifix pour parler davantage sur cette menterie, mais vous me trompez! Là-dessus, tournant le dos à son père spirituel, il était rentré chez la Reine (2).

(1) A. É. Esp., t. 336, f° 285. Tessé à Morville, 2 novembre 1725. Cf. f° 160 et 219, les lettres du même au même, 9 et 16 octobre 1724. *Mémoires de Villars*, t. IV, page 303.

(2) A. É. *Esp.*, t. 336, f° 290. Tessé à Morville, 3 novembre 1724.

S'il fallait en croire Tessé, fort suspect il est vrai quand il parle des Jésuites, le châtiment de cette algarade aurait été une pluie de pamphlets émanés du Collège Impérial; les uns démontraient que le Roi avait volé la couronne de son fils et qu'en conscience il ne pouvait rester sur le trône; d'autres disaient que la France exigeait de lui la cession de la partie espagnole de Saint-Domingue; d'autres enfin imputaient à Tessé la saignée qui avait été mortelle à Louis Ier (1).

La Reine triomphait; Tessé ne se réjouissait pas moins. Le nouveau Président de Castille était parfaitement conforme au type de fonctionnaires dont il avait recommandé à la Reine de s'entourer. Herrera, évêque de Siguenza, fils de *hidalgos* des environs de Burgos, était de petite noblesse et sans fortune, élevé parmi les *togados* ou gens de robe. Il avait été chancelier de Milan, jusqu'à la perte du Milanais en 1707. Malgré les offres considérables que lui avait faites alors le prince Eugène, il était resté inviolablement fidèle à la maison de Bourbon. Passant en France avec le gouverneur du Milanais, Vaudemont, il avait été reçu par Louis XIV. N'ayant rien, il n'avait accepté de Torcy que cinquante louis pour regagner l'Espagne et était arrivé à Madrid avec deux écus. Philippe V avait récompensé son dévouement par l'évêché de Siguenza. Herrera était un homme aimable, facile, expéditif et très bien intentionné pour les Français (2).

Quant à Orendayn, Tessé demeurait toujours aussi convaincu « qu'il était le seul Espagnol sur la fidélité de qui la France pût véritablement compter (3) ». Notre ambassadeur ne se doutait guère qu'au moment où il écrivait ces lignes, le 4 décembre 1724, le nouveau chef de la politique espagnole avait déjà signé, depuis près de quinze jours, pour un envoyé secret qui s'appelait le baron de Ripperda, l'ordre d'aller à Vienne proposer à l'Empereur

(1) A. É. Esp., t. 336, f° 307. Tessé à Morville, 13 novembre 1724.

(2) *Ibid.*, f° 373. Tessé à Morville, 4 décembre 1724.

(3) Même lettre du 4 décembre. Trois mois auparavant, le 3 septembre, lorsque Philippe V avait annoncé à Tessé qu'il gardait Grimaldo, l'ambassadeur avait déjà écrit à Morville : « C'est une perte indicible qu'Orendayn pour les affaires étrangères. » (*Ibid.*, f° 2.)

la paix, l'alliance politique et les mariages de Don Carlos et de Don Philippe avec les archiduchesses Marie-Thérèse et Marie-Anne (1)! La seule inquiétude du vieux maréchal était qu'Orendaynne fût pas encore « assez bien en selle; » sa seule mortification, de voir que l'élévation de nouveaux ministres combinée avec le maintien de Bermudez et de Grimaldo « aboutit à la pétaudière la plus complète qui eût jamais été (2) ». Mais il espérait bien que, de ce gâchis, sortirait la victoire d'Orendayn.

Afin de comprendre un pareil revirement de la politique espagnole, il nous faut remonter de quelques mois en arrière et faire connaître, avec l'échec des négociations du congrès de Cambrai, celui de l'importante mission dont avait été chargé, près du gouvernement français, le marquis de Monteléon, l'homme de confiance de Philippe V et d'Élisabeth. Pour ne s'être point laissé acculer à la guerre avec l'Empereur, Louis XV avait perdu sans s'en douter l'alliance de l'Espagne, douloureux prélude de la rupture éclatante que devait si tôt entraîner le renvoi de l'Infante Anne-Marie-Victoire.

(1) Les instructions de Ripperda sont datées du 22 novembre 1724. Cantillo, *Tratados, convenios y declaraciones de paz y de comercio*. Cf. Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 52 et Danvila y Collado, *Reinado de Carlos III*, t. I, p. 32.

(2) A. É. Esp., t. 336. Tessé à Morville, 20 novembre 1724.

## CHAPITRE IV

La fin du Congrès de Cambrai et l'échec de la mission de Monteléon à Paris. — Rapprochement de l'Espagne et de l'Autriche. — Le baron de Ripperda à Vienne.

AOUT 1724-MARS 1725.

La mort de Louis Ier avait, comme on l'a vu, prévenu la séparation probable des plénipotentiaires réunis à Cambrai. Philippe V avait renouvelé les pouvoirs que les représentants de l'Espagne tenaient du roi son fils. Mais lorsque, vers la fin de septembre, les négociations recommencèrent, la situation ne se trouva pas meilleure que dans les derniers jours d'août. La première démarche des médiateurs fut en effet de remettre aux Impériaux un mémoire énergique contre leur réponse au sujet du duc de Parme; ils les rendaient seuls responsables des difficultés au milieu desquelles le Congrès se débattait; sur Parme et la Toscane l'Empereur n'avait que des droits de suzeraineté purement éventuels; tout ce qu'il pourrait faire à l'encontre serait considéré comme un manquement à la quadruple alliance (1). A ces imputations, les Impériaux répliquèrent par une protestation solennelle : mais les médiateurs refusèrent d'en tenir compte, si bien qu'au bout de quinze jours on était tombé derechef dans l'impuissance et l'inaction (2). A vrai dire, la véri-

(1) Mémoire du 22 septembre 1724.

(2) A. É. Esp., *Mém et Doc.*, t. 143, f° 242. Morville à Tessé, 5 octobre 1724. « Les écarts des plénipotentiaires impériaux soit de bouche, soit par écrit par rapport aux demandes de M. le duc de Parme ont été, je vous proteste, réprimés comme ils le méritaient, et ils ont reçu un écrit et entendu des discours qui les rendraient sages, s'ils étaient capables de le devenir. Cela a été au point qu'ils ont écrit une lettre aux médiateurs, où ils se plaignent d'avoir été blâmés et réprimandés, chose qu'ils disent n'avoir à subir que de la part de leur maître. Ils attendront longtemps la réponse à cette lettre; car en vérité on ne se mettra point en peine de s'excuser d'avoir tenté de les corriger. Au reste le Congrès languit. »

table négociation n'était plus à Cambrai, mais à Paris, en attendant que l'Espagne la transportât à Vienne.

## I.

La politique d'Élisabeth Farnèse avait en effet introduit sur la scène diplomatique un nouvel acteur qui, caché dans la coulisse depuis le mois de janvier, parut ouvertement quelques jours seulement avant la mort de Louis Ier : c'était cet habile Sicilien, dont nous avons plus d'une fois rencontré le nom au cours des négociations antérieures, le marquis de Monteléon.

Envoyé comme ministre en Angleterre pendant les négociations de la paix d'Utrecht, Monteléon s'y était lié avec le parti tory. Les Whigs avaient demandé son rappel, sans l'obtenir, jusqu'au moment où, par suite des événements de 1718, ils l'avaient forcé de passer en Hollande. Après un séjour à la Haye, Monteléon était retourné à Londres, avec le titre d'ambassadeur, lors de l'accession de l'Espagne à la quadruple alliance ; et, se pliant adroitement aux circonstances, il était parvenu à gagner la confiance de ce même ministère qui l'avait si longtemps tenu pour suspect (1). C'était d'ailleurs l'homme du monde le plus apte à se conformer au génie de ceux à qui il parlait ; merveilleusement fécond en expédients, adroit à se tirer d'un mauvais pas par un conte, par une « turlupinade », ou par de feintes colères, dont il usait pour amener ses adversaires à se découvrir. Au demeurant, fidèle, sûr, docile aux directions et capable de se rendre à la raison (2).

Arrivé à Madrid au moment même de l'abdication, il avait su deviner que la principale autorité résidait toujours à Saint-Ildefonse et il s'était voué corps et âme au service de la vieille cour (3). Le consentement qu'il avait donné au mariage peu assorti de son fils aîné avec la fille de la nourrice lui valait la protection puis-

(1) Coxe, *l'Espagne sous les rois de la Maison de Bourbon*, t. III, p. 91.

(2) A. E. Esp., t. 336. f° 453. Tessé à Morville, 31 décembre 1724 ; et t. 334, f° 287, Morville à Tessé, 16 mai 1754.

(3) Voir à ce sujet dans Coxe, t. III, p. 92 une dépêche de Stanhope, 12 février 1724 (datée par erreur du 15 janvier).

sante de doña Laura. Il flatta les vues de Philippe V, et surtout la passion dominante de la Reine en lui offrant de mettre au service du prompt établissement de don Carlos tout ce qu'il avait de crédit sur les Anglais. Près de trois semaines durant, il avait obtenu chaque jour une audience de Leurs Majestés Catholiques, à peine descendues du trône (janvier 1724). Toutes ces conversations avaient pour but de les convaincre qu'il était nécessaire que l'union la plus étroite régnât entre les deux couronnes d'Angleterre et d'Espagne, si Philippe V voulait faire valoir un jour les droits de sa maison au trône de France, et que de cette union dépendait présentement le succès des prétentions de don Carlos. Philippe avait fini par ordonner à Monteléon de travailler à un projet qui permît de faire passer ces vues dans la pratique. La substance de ce plan, légèrement modifié par la Reine fut que « don Carlos serait envoyé en Italie avec l'approbation de la France et de l'Angleterre, qu'il serait déclaré et reconnu successeur aux duchés de Parme et de Toscane, avec des conditions qui pussent contenter le souverain régnant, ainsi que sa sœur l'Électrice palatine ».

Ce plan avait été jugé bon par Grimaldo, soumis au conseil de Louis Ier et bien accueilli par tous à l'exception du Président de Castille : celui-ci disait que c'était l'affaire de l'Angleterre et de la France seules d'établir don Carlos en Italie et que cela ne concernait point l'Espagne; il ajoutait qu'il était dangereux de procéder à cet établissement autrement que « sur la parole royale de l'Empereur »; enfin il trouvait mauvais que l'on se liât à ce point avec les Anglais; il valait mieux, disait-il, se garantir de leur mécontentement et de leurs entreprises, en mettant en mer une grosse flotte, capable de leur faire entendre raison (1).

Le projet de Monteléon ayant été adopté, on avait, nous l'avons vu, donné à l'Infant le titre de *Grand Prince* de Toscane. Le fin et insinuant diplomate avait été choisi pour mettre à exécution son propre plan; il avait reçu des lettres de créance

(1) Dépêche de Stanhope, 15 février 1724, citée dans Coxe, t. III, p. 92-96; et A. É. Esp. t. 334, f° 161. Tessé à Morville, 31 mars 1724.

en qualité d'ambassadeur extraordinaire auprès des princes de l'Italie et des cours de France et d'Angleterre pour l'arrangement pacifique des affaires de don Carlos (1). Il devait passer d'abord par Paris, s'entendre avec le duc de Bourbon, se rendre à Londres et achever sa tournée par Florence (2).

De cette mission qui s'annonçait sous d'aussi heureux auspices les résultats allaient être assez minces; l'imagination de la Reine et celle de l'ambassadeur s'étaient trop flattées de l'appui des puissances médiatrices. Avant même que le marquis de Monteléon eût quitté Madrid, on escomptait déjà à la cour de France ses plus sérieuses qualités politiques pour l'amener à renoncer de lui-même à la partie principale du plan qu'il avait amoureusement forgé (3).

Diverses causes ayant retardé son départ, Monteléon n'arriva à Paris que vers le 20 août (4). Laulès, l'ambassadeur espagnol, ignorait les causes de son voyage et n'était pas sans quelque inquiétude (5). Néanmoins ce fut lui qui présenta Monteléon à la cour, au moment où celle-ci se préparait à laisser Versailles pour Fontainebleau.

(1) Simancas, Est., l. 4351. Fhos de la Correspondencia con el Marq. de Monteleon desde que pasó à Paris por julio de 1724 hasta mayo de 1725 que se restituyó à Madrid; conveniente à la pacifica posesion del Sr Infante Dn Carlos de los estados destinados à S. A. en el tratado de la quadruple Alianza.

(2) Simancas, Est., l. 4351. Dos articulos separados y instruccion del Marquès de Monteleon para tratar con el Gran Duque de Toscana (sans date).

(3) A. É. Esp., t. 334, f° 287. Morville à Tessé, 16 mai 1724 : « Vous me consolez beaucoup lorsque vous me dites que l'on ne parlera de la translation de Dn Carlos en Italie, nonobstant l'extrême désir que l'on en a, qu'après la fin du congrès de Cambrai; c'est en vérité tout ce que je souhaite, et la venue de M. le marquis de Monteléon, quelque soit le projet qu'il apporte, quelque précision qu'il y ait dans ses ordres, enfin quel que intérêt qu'il pût y avoir lui-même par les avantages personnels qu'il envisageait dans cette translation, sa venue, dis-je, ne m'alarme point, et sa présence, ni ses sollicitations ne m'embarrasseront point, parce que si je sais que j'aurai à faire à un négociateur habile et même ardent pour le succès de ce qu'il a à proposer, je sais aussi que je trouverai en lui un homme de bon esprit et propre à se rendre à la raison. »

(4) Cela résulte de la lettre de Laulès à Orendayn, Versailles, 22 août 1724 (Simancas, Est., l. 4347).

(5) Simancas, Est., l. 4347. Laulès à Orendayn, 22 août 1724. Il rappelle que par une lettre du 13 juin on lui a donné l'ordre de s'entendre en tout avec Monteléon quand il viendrait à Paris; que depuis on ne lui a fait connaître ni la date, ni le but de son voyage; que Monteléon ne lui a pas écrit une fois depuis qu'il est parti de Madrid; qu'il s'est logé à une demi-lieue de chez lui, au lieu d'accepter l'hospitalité offerte; que néanmoins, sur sa demande, il l'a présenté le 21 à Versailles. Orendayn se borne à lui répondre le 11 septembre que la mission de Monteléon est secrète.

Gagné par les compliments vraiment démesurés que lui prodigua l'envoyé extraordinaire du roi d'Espagne (Monteléon passa en revue toutes les *merveilles* de son gouvernement), le duc de Bourbon se montra des plus aimables. Il daigna même indiquer à Monteléon ses vues sur le relèvement des finances et de l'armée espagnole : légèrement humilié du peu de confiance que le premier ministre semblait avoir dans les forces de sa patrie (1), l'ambassadeur les releva de son mieux et fit valoir le zèle et l'habileté des ministres, selon lui injustement incriminés, puis il répondit aux questions du duc de Bourbon sur l'Angleterre. Les justes et piquantes réflexions sur le génie « extravagant » de cette nation et le parti qu'on en pouvait tirer plurent beaucoup à son interlocuteur et le déterminèrent à donner lui-même quelques explications au sujet de la conduite « un peu irrégulière » de nos vaisseaux marchands dans la mer du Sud. Quant à l'objet propre de la mission de Monteléon, on le réserva pour une prochaine audience, à Fontainebleau (2). La première impression de l'envoyé du roi d'Espagne fut que la France était irrévocablement fixée au parti de la paix.

Peu de jours après, les princes Kourakin, père et fils, vinrent trouver Monteléon et lui firent une confidence capable de relever toutes ses espérances. Le czar cédant aux instances de l'ambassadeur français Campredon se réconciliait avec le roi d'Angleterre; le désir ardent que Pierre-le-Grand avait de s'unir à la France le déterminait à triompher de ses répugnances et bientôt un traité associerait dans une même alliance la Russie, la France, l'Angleterre et la Prusse (3).

Enfin Mylord Peterborough, dans une mystérieuse entrevue, à la tombée de la nuit, ne craignit pas de communiquer ses propres instructions à l'ancien ambassadeur d'Espagne près de

(1) Simancas, Est., l. 4351. Monteleon à Grimaldo (et non à Orendayn), 28 août 1724 : « manifestando alguna general desconfianza de la nacion española. »

(2) *Ibid.*, même lettre.

(3) Voir dans Vandal, *Louis XV et Élisabeth de Russie*, chapitre I, l'exposé de ce projet d'alliance.

Georges Ier. Il avait besoin, lui aussi, d'être rassuré sur la nature et sur l'étendue des propositions espagnoles, comme sur les dangers de guerre qui en pouvaient résulter. Monteléon affirma que son maître ne demandait rien de plus que l'exécution du traité de la quadruple alliance. Peterborough ravi répliqua que lui-même ne serait pas plus modéré (1).

Cependant le marquis de Monteléon ne chantait pas encore victoire et il avait raison, car, dès la première conférence sérieuse qu'il eut avec Morville, le 6 septembre, à Fontainebleau, cette fois en compagnie de Laulès, les choses reprenaient pour lui un aspect moins séduisant. En vain il déploya toute son éloquence pour démontrer (tous les ambassadeurs et tous les plénipotentiaires espagnols s'usaient à la même tâche) que, depuis quatre ans, l'Empereur se moquait des puissances qui avaient signé avec lui le traité de la quadruple alliance et qu'il était temps de le contraindre à s'exécuter; en vain il représenta que le projet qu'il apportait tendait merveilleusement à cette fin; Morville ne mit encore une fois sur le tapis que des paroles calmantes, des expédients dilatoires et de vaines promesses; ni les changements possibles en Angleterre, ni l'éventualité probable de la mort prochaine du grand Duc, ne paraissaient agir sur son esprit; évidemment il craignait la guerre par dessus tout. Peterborough et Walpole, qui savaient eux aussi à quoi s'en tenir, se montrèrent d'autant plus empressés auprès de Monteléon qu'ils étaient sûrs de ne rien risquer. Pour conclure, on se borna à prier l'envoyé du roi d'Espagne de rédiger son projet en français afin qu'on pût l'examiner mot par mot (2).

La mort de Louis Ier et les incertitudes qui accompagnèrent la lente reconstitution du gouvernement madrilène ne permirent pas à l'ambassadeur de déférer sur le champ au désir du ministre. Le 1er octobre seulement, le gouvernement français

(1) Simancas, Est., l. 4351. Monteléon à Grimaldo, 28 août 1724.
(2) Simancas, Est., l. 4351. Monteléon à Orendayn, 11 septembre 1724.

eut entre les mains l'instrument authentique sur lequel on allait pouvoir discuter (1).

## II.

Ce mémoire insistait sur l'idée sans cesse rappelée par Monteléon « que le roi d'Espagne demandait uniquement l'exécution de la quadruple alliance, sans envisager aucune autre nouveauté qui pût embarrasser ses amis et ses alliés. » Que l'on mît donc à Parme, à Plaisance, à Livourne, à Porto-Ferrajo, les garnisons suisses stipulées par ce traité; que l'on envoyât l'Infant en Italie pour qu'il y fût élevé; si le grand-duc de Toscane refusait de le recevoir, le duc de Parme lui ouvrirait les bras; les garnisons suisses lui serviraient de garde et de sûreté; ses futurs sujets seraient heureux de le voir formé de bonne heure à leurs coutumes; sa présence enfin donnerait à tous les Italiens le courage de résister aux sollicitations et aux menaces de l'Empereur.

A supposer que Jean-Gaston de Médicis fît par trop grise mine, n'y avait-il aucun moyen de le gagner? Au nom de la France, de l'Espagne et de l'Angleterre, on le garantirait contre toute attaque de l'Empereur. On s'assurerait l'Électrice palatine, sa sœur, par des concessions personnelles, régence et tutelle de don Carlos en cas de minorité, et, si ce cas ne se présentait pas, avantages pécuniaires, souveraineté d'une ville de Toscane à son choix, Florence exceptée. En retour, la Palatine adopterait l'Infant, le Sénat de Florence ferait un acte solennel en sa faveur, le peuple florentin lui prêterait le serment de fidélité et il serait proclamé prince de Toscane. Monteléon irait négocier cette entente à Florence avec l'appui des ministres français et anglais. S'il échouait, la France, l'Angleterre et l'Espagne s'entendraient pour installer par la force des garnisons suisses

(1) Mémoire remis par M. le marquis de Monteléon le 1er octobre 1724, A. É. Esp., t. 336; analysé par Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 29-31. Nous ferons plusieurs emprunts à cette très exacte analyse.

à Livourne et à Porto-Ferrajo, et l'on enverrait don Carlos à Parme. Mais si l'Empereur venait au secours du grand-duc, ou ne lui permettait pas de s'accommoder avec les trois puissances? Alors, on prendrait les mesures nécessaires pour lui faire la guerre; la prudence exigeait même que les trois puissances réglassent dès maintenant les subsides et les contingents qu'elles pouvaient fournir (1).

Le doute n'était plus possible, Philippe V ne reculait pas devant la guerre avec l'Empereur, et la perspective d'une conflagration générale n'effrayait pas Élisabeth Farnèse. Comment leur faire entendre, sans les irriter, qu'on ne les suivrait pas jusque-là!

Le duc de Bourbon souleva des objections : pouvait-on se passer du consentement du grand-duc pour l'introduction des garnisons suisses? L'Empereur en tant que suzerain accorderait-il jamais le moindre démembrement de la souveraineté au profit de l'Électrice palatine? Don Carlos à Parme ne serait-il pas à la merci d'un enlèvement, si l'Empereur se fâchait, ou d'un retour ridicule, si le prince Antoine Farnèse se mariait et avait des enfants? Pourquoi se hâter si fort de conclure une convention militaire et financière; ne suffisait-il pas de la préparer de loin (2)?

Malheureusement l'attitude de plus en plus arrogante adoptée par les ministres impériaux à Cambrai rendait chaque jour plus odieux à Philippe V le langage pacifique de la cour de France. Ils venaient encore de traiter avec la dernière hauteur les plénipotentiaires de la France et de l'Angleterre. Aussi, Laulès suppliait son maître d'écrire au duc de Bourbon une lettre personnelle où il représenterait qu'au train dont marchaient les choses, les Impériaux feraient bientôt la loi non-seulement en Italie, mais en France (3).

(1) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 30-31.

(2) Simancas, Est., l. 4351. Monteléon à Grimaldo, 2 et 9 octobre 1724.

(3) Simancas, Est., l. 4347. Laulès à Grimaldo, 9 octobre 1724. Cette lettre contient le récit du nouvel incident de Cambrai, toujours à propos du duc de Parme. *Mémoires de Villars*, t. IV, p. 298.

Philippe était tout disposé à suivre l'avis de son ambassadeur; un ordre de sa main, — car dans le premier feu de la reprise du pouvoir, il s'occupait lui-même des affaires du gouvernement (1), — enjoignit à ses représentants de remontrer au duc de Bourbon que « le vrai moyen d'éviter la guerre, c'était de la faire craindre résolûment (2). » Lui-même s'était réservé de parler avec force au maréchal de Tessé. A peine eut-il pris connaissance du courrier de Cambrai qu'il fit appeler l'ambassadeur à qui « les physionomistes courtisans » annoncèrent qu'il allait avoir un rude assaut à soutenir. En effet, le roi d'Espagne paraissait de méchante humeur et la Reine encore plus que lui. « Monsieur, dit Philippe à Tessé, mes plénipotentiaires à Cambrai m'ont dépêché un courrier; j'ai lieu de croire que non-seulement l'Empereur se moque de moi; mais qu'il traite à peu près les rois médiateurs comme il prétend me traiter et je vois même avec douleur que l'Angleterre avec laquelle je ne suis allié que par nécessité et point par inclination, paraît prendre plus à cœur mes intérêts et parler plus haut que la France ne veut même parler pour ses intérêts qui sont les miens..... » Et il ajouta : « C'est le bon moment de faire la guerre à l'Empereur, je la porterai en Italie; mais je vois bien que Monteléon ne réussira pas, et, qu'en un mot la France ne veut pas la guerre! »

Tessé répondit avec calme que la France était toujours décidée à faire exécuter le traité de la quadruple alliance, mais que le

(1) Philippe V rédige de sa main le sommaire des réponses qu'il convient d'adresser aux principales dépêches de ses représentants. Ces notes autographes se trouvent aux Archives de Simancas jointes aux dépêches qui les provoquent. Par exemple cette note est jointe à la lettre de Monteléon du 9 octobre : « Procure promover quanto pueda este tratado para que se concluya quanto antes por ser de tanta mas importancia se descubre, cada dia mas, el animo de los Alemanes. En quanto à los Ezquinatos (Suisses) que procure sean catolicos, etc. »

(2) Simancas, Est., l. 4347. Laulès a écrit à Grimaldo, le 14 octobre, pour lui faire part des bonnes dispositions de Bourbon et de Morville au sujet de l'insolente déclaration des Impériaux à Cambrai. Philippe V écrit : « Respondasele que ponga todo el mayor cuydado en mantener las buenas disposiciones que le han propalado el duque de Borbon y el conde de Morville, animandolos siempre à que segun estan obligados mantengan todo lo capitulado à mi favor. Y sostengan con el mayor vigor los intereses del prince de Parma, *haciendoles conocer que aun para conseguir la paz no ay mejor medio que el de amenazar resueltamente con la guerra.* »

roi d'Espagne l'y aiderait singulièrement s'il voulait se relâcher sur quelques points secondaires. « Hé? que peut-on prétendre que je cède, reprit le Roi avec amertume, après avoir tout cédé? La France a fourni l'argent pour brûler ma flotte, ruiner mes forces maritimes et me faire céder la Sicile dont je serais encore aujourd'hui le maître, si la France, le poignard à la gorge, ne m'avait obligé de sortir de Sicile et d'abdiquer ce royaume! » — « Hé! mon Dieu, Sire, fit l'ambassadeur, ne parlons plus du temps de la minorité. » — « Hé bien, conclut Philippe, les rois médiateurs feront ce qu'ils voudront, mais moi je vous déclare que je ne céderai rien... Si mes alliés m'abandonnent, je perdrai plutôt ce qui me reste que de consentir par un traité qui me serait honteux à céder ce que je ne puis, ni ne dois, et ce que je ne céderai pas. »

Puis s'apaisant, le roi d'Espagne s'efforça de démontrer que les trois puissances réunies étaient plus fortes que l'Empereur : « Je sais bien que l'on ne réduira jamais la maison d'Autriche qu'en lui mettant le marché à la main et parlant encore plus haut qu'elle ne fait (1). » Tels furent ses derniers mots.

Afin que les actes correspondissent aux paroles, ordre fut envoyé aux plénipotentiaires de Cambrai de ne faire aucune réponse aux demandes des Impériaux, tant que ceux-ci n'auraient pas consenti à traiter au congrès des intérêts du duc de Parme, et d'envisager de sang-froid la perspective d'une guerre avec l'Empereur (2).

Au moment où Philippe V signifiait ainsi au maréchal de Tessé son mécontement et ses volontés, Monteléon, sans s'arrêter à un vague projet d'alliance proposé par le ministère français (3), remettait au comte de Morville un nouveau mémoire, énergique et pressant, avec un projet de traité soigneusement rédigé, ou tout était prévu et réglé en vue de la guerre (4).

(1) A. É. Esp., *Mém. et Doc.* t. 143. f° 273, Tessé à Morville, 23 octobre 1724.
(2) *Ibid.*, Grimaldo aux plénipotentiaires espagnols, 27 octobre 1724.
(3) Simancas. Est., l. 4347. Laulès à Grimaldo, 16 octobre 1724.
(4) Mémoire du 24 octobre et projet de traité entre la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne, pour l'exécution de la quadruple alliance relativement à l'Infant Don Carlos.

A la lecture de cet acte et des dépêches de Tessé, le premier mot du comte de Morville fut, qu'avant six mois l'Italie serait en feu et le Grand-Duc de Toscane, l'irréconciliable ennemi du roi d'Espagne (1). Tel fut également l'avis des ministres anglais (2).

Cependant pour ne point rebuter tout à fait Monteléon on lui proposa encore de garantir par un nouveau traité des clauses de la quadruple alliance, quelle que fut l'issue des conférences de Cambrai (3); il irait ensuite à Florence négocier directement avec le Grand-Duc l'admission des garnisons suisses; s'il ne l'obtenait pas et, si d'autre part, le congrès n'aboutissait à rien, on verrait alors, mais alors seulement, à recourir aux moyens les plus efficaces, voir même à la force, pour obliger l'Empereur à céder (4).

De cette réponse, il ressortait avec évidence que le gouvernement français cherchait à gagner quelques mois afin de sauver la paix coûte que coûte. Monteléon pria le roi son maître de s'expliquer catégoriquement avec le maréchal de Tessé et de lui adresser à lui-même une lettre ostensible qui fit connaître ses dernières intentions (5). L'effet produit par ses dépêches fut plus grand qu'il ne pouvait le supposer.

remis par M. le marquis de Monteléon, à Paris, le 24 octobre 1724. A. É. Esp., t. 336, f° 193, Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 34. Ce projet énonçait les mesures à prendre pour lever six mille Suisses dans les cantons. Afin de les établir dans les places désignées, chacun des États contractants fournirait mille hommes et mille chevaux. Le marquis de Monteléon ferait part au grand-duc de Toscane, au duc de Parme et au prince Antoine de l'article les invitant à entrer dans le traité, avec un délai de quinze jours pour l'accepter. Si l'un ou l'autre refusait, on procéderait contre lui par la force. Si quelque puissance intervenait à cette occasion, on lui ferait la guerre. Les contingents en hommes et en vaisseaux, qui seraient nécessaires en ce cas, étaient aussi déterminés. Une fois les garnisons suisses installées, don Carlos passerait en Italie sur un escadre anglaise, escortée de six galères espagnoles et six galères françaises. Si l'Infant était attaqué, les contractants le défendraient.

(1) A. É. Esp., t. 336. Morville à Tessé, 6 novembre 1724.

(2) *Ibid.* Le même au même, 27 novembre 1724. — *Ibid.*, f° 357. Tessé à Morville, 27 novembre 1724. « J'ai lu, écrivit Tessé, le projet de traité du marquis de Monteléon auquel je ne vous cacherai pas que j'aurais répondu si je l'avais vu, ce que j'ai répondu au feu Roi quand il m'envoyait des mémoires de M. le duc de Chevreuse pour des entreprises de guerre très mystérieusement chiffrés et très longs; je les lui renvoyais et prenais la liberté de lui mander : Cela est fort beau, mais cela est impossible. »

(3) *Ibid.*, à Tessé, 13 novembre; Simancas, Est., l. 4351. Monteleon à Grimaldo, 6 novembre 1724.

(4) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 25.

(5) Simancas, Est., l. 4351. Monteléon à Grimaldo, 6 novembre 1724.

Comme le mois précédent Philippe V manda, près de lui l'ambassadeur du roi son neveu, et, en présence de la Reine, il lui tint ce grave langage : « Monsieur le maréchal, je ne vous parle point comme à un homme envoyé de France auprès de moi ; je vous parle comme à un homme que je regarde comme mon ami, en qui j'ai confiance. L'Angleterre me mande positivement qu'il n'y a pas moyen de résoudre la France à montrer les dents à l'Empereur, ni à lui témoigner aucune vigueur pour mes intérêts. A Dieu ne plaise que je souhaite la guerre ! Au contraire, je veux la paix ; mais je ne la ferai jamais au préjudice de mon honneur et jamais je ne croirai que la France, l'Angleterre, l'Espagne bien unies doivent se laisser faire la loi par l'Empereur, à plus forte raison quand la Hollande, le Czar et le roi de Prusse offrent d'entrer dans la même ligue pour humilier l'arrogance de l'Empereur qui veut absolument se rendre le maître de toute l'Italie et donner la loi à la France et à moi, aussi bien bien qu'à toute l'Europe. » Le roi entra ensuite dans des détails qui prouvaient une exacte connaissance de la situation politique ; puis il aborda quelques questions plus particulières : « Je suis informé, dit-il, que le duc de Bourbon ne veut point la guerre et qu'il préfèrera de faire une paix honteuse à risquer d'avoir la guerre par la raison que, si on la faisait, il voudrait commander les armées et cela est raisonnable ; mais il ne pourrait pas être dans le même temps auprès du Roi. J'entends bien qu'il lui est de la dernière conséquence d'être auprès du Roi et de ne le perdre jamais de vue. Mais pourquoi, en se faisant déclarer généralissime des armées de France, ne pourrait-il pas mener le Roi qui est jeune et vigoureux sur la frontière, tenir Sa Majesté dans une place et de là donner ses ordres aux généraux qui agiraient ? Ce serait le Roi, c'est-à-dire le duc de Bourbon d'où partiraient les ordres. L'Angleterre m'offre une flotte et des troupes ; la Hollande fait de même : le Czar et la Prusse ne demandent pas mieux que d'entrer en Allemagne. Je vous le dis encore, je ne veux pas la guerre ; mais il vaudrait mieux, toute l'Europe liguée contre l'Empe-

reur, la commencer, que de faire une paix honteuse et plâtrée. » Repassant enfin par le souvenir tout ce que la politique pacifique de la France l'avait contraint d'endurer depuis 1715 : « Monsieur le maréchal, fit-il tristement, je sais que l'on me reproche en France que des scrupules de conscience me retiennent sur beaucoup de choses. Mais à mon tour je pourrais reprocher à la France que cette noblesse et milice française qui, du règne du roi mon grand père, faisait la guerre à l'Europe, paraît, depuis sa mort, être soumise aux demoiselles de l'Opéra, à la vie molle de la musique et de la bonne chère, et que l'on préfère en France cette vie molle à l'honneur et à la dignité des armes et du royaume (1)! »

Ces étranges et solennelles paroles n'étaient que l'écho adouci des sentiments tumultueux qui bouillonnaient dans l'âme d'Élisabeth Farnèse. Que de fois depuis quatre ou cinq ans, elle s'était soumise aux prudents conseils de la France et de l'Angleterre! Elle avait chassé Albéroni, signé la quadruple alliance, fait entrer dans sa famille les filles d'un prince qu'elle haïssait, accepté les négociations de Cambrai, tout cela pour assurer une succession à un enfant bien-aimé, et cette succession fuyait toujours! Et l'Empereur était maître en Italie! Et le grand-duc de Toscane intriguait! Et le prince Antoine Farnèse pouvait d'un jour à l'autre se marier! La France n'avait qu'une parole de menace à prononcer pour mettre fin à cette humiliante et décevante situation : et la France ne la prononçait pas! Jamais autre chose que de bonnes paroles et des promesses à longue échéance! C'en était trop! Pourquoi ne pas s'adresser directement à l'Empereur et ne pas lui offrir une alliance plus féconde à coup sûr en résultats que l'inutile médiation des Français et des Anglais (2)?

Rien hélas! dans les instructions du maréchal de Tessé n'était de nature à calmer les appréhensions et les colères des maîtres de l'Espagne. Il eut beau parler. Quand il les quitta, leur réso-

(1) A. É. Esp., t. 336, f° 337. Tessé à Morville, 20 novembre 1724.
(2) Toutes ces raisons sont fort bien déduites dans Syveton, *op. cit.*, p. 36-37.

lution était prise. Selon le propre témoignage de Philippe V, à eux deux tout seuls, et « dans pas plus de temps qu'il n'en faut pour aller en voiture de Madrid au Pardo, » ils décidèrent de s'unir par un double lien politique et dynastique à la maison d'Autriche. Trois jours après, les instructions du baron de Ripperda étaient rédigées et signées (1).

## III.

Si l'on veut avoir une idée juste de la folie ambitieuse dont Élisabeth Farnèse était atteinte, quand elle voyait en jeu l'avenir de ses enfants, il suffit de lire cet étrange document, si étonnant dans ses prétentions, que ceux-là même qui en étaient les auteurs le destinaient au feu, dans le cas où les premières avances de leur messager ne seraient pas favorablement accueillies (2).

A y regarder de près, il s'agissait tout simplement de partager entre les deux Infants, Carlos et Philippe, toute la monarchie des Habsbourg. L'aîné épouserait l'archiduchesse Marie-Thérèse qui recevrait en dot, pour en jouir après la mort de son père, les pays héréditaires d'Allemagne; rien ne serait négligé pour qu'il fût élu roi des Romains; il passerait dès maintenant à la cour de Vienne, si l'Empereur le désirait. Le second épouserait l'archiduchesse Marie-Anne et régnerait sur presque toute l'Italie, unissant sous son sceptre les États aujourd'hui possédés par l'Empereur à ceux que réclamait don Carlos. L'Espagne recevrait les Pays-Bas, ou, si l'Empereur ne consentait pas à les lui rendre, ils passeraient à don Philippe, sauf à revenir à l'Espagne en cas d'extinction de la descendance de Philippe. Dans le même cas, les États italiens seraient dévolus, le Milanais, Naples et la Sicile à l'Espagne; la Toscane, Parme

(1) Paroles de Philippe V à l'ambassadeur impérial Kœnigsegg. Kœnigsegg à Charles VI, 30 avril 1726. W. S. A; d'après Syveton, *op. cit.*, p. 43.

(2) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 52. Nous prévenons le lecteur que, pour tout ce qui concerne Ripperda, nous nous appuyons le plus souvent sur l'ouvrage de M. Syveton. Nous y renvoyons ceux qui voudraient connaître à fond cet intéressant épisode de l'histoire politique de l'Espagne. Nous devons ici nous borner à y faire les allusions nécessaires à l'intelligence de notre sujet.

et Plaisance, à don Carlos ou à ses héritiers. Philippe V voulait aussi la Sardaigne et priait l'Empereur de la lui obtenir, en cédant un peu du Milanais au roi Victor-Amédée; il exigeait enfin Gibraltar et Minorque que l'Empereur l'aiderait à reprendre.

Mais si Charles VI, fidèle au principe qu'il avait formulé dans sa Pragmatique-Sanction, tenait par dessus tout à maintenir l'union des États autrichiens? Il faudrait céder sur ce point et tout donner à don Carlos, à l'exception des Pays-Bas, toujours réservés à don Philippe, et de la partie du Milanais octroyée à Victor-Amédée, en échange de la Sardaigne. Mais encore, si Ferdinand, prince des Asturies, venait à mourir laisserait-on don Carlos reconstituer l'empire de Charles-Quint? Les instructions étaient muettes sur ce point. Élisabeth Farnèse n'avait osé escompter devant son mari la mort de l'enfant du premier lit. Aussi proposait-on de le marier à Mademoiselle de Beaujolais, la fiancée de Don Carlos, et supposait-on la séparation constante de l'Espagne d'avec les États de la maison de Habsbourg. Mais, secrètement, Ripperda, fort des confidences de la Reine, devait s'expliquer à Vienne sur ce sujet si délicat (1).

Qu'offrait-on cependant à l'Empereur en échange d'un aussi prodigieux établissement assuré aux deux fils d'Élisabeth? La paix et l'alliance perpétuelle. La paix, moyennant des concessions réciproques sur les titres, la Toison d'or, l'amnistie; l'alliance offensive et défensive contre les Turcs et contre les princes protestants. Parmi ces derniers était implicitement compris le roi d'Angleterre. C'était lui en effet que Philippe voulait atteindre; il réclamait Gibraltar et Minorque et pour acquérir le concours effectif de l'Empereur, il offrait d'ouvrir ses ports à la compagnie d'Ostende.

(1) Au fond, dit M. Syveton, p. 56, les instructions étaient rédigées bien plus pour contenter Philippe V que pour guider Ripperda : de là cette préoccupation de mettre d'accord les intérêts de l'Espagne avec ceux des Infants, de ménager la France et de ne point passer tout à fait sous silence le malheureux don Ferdinand. A côté du texte écrit sous les yeux du Roi, il y avait la glose verbale donnée par la Reine. Cette dualité d'instructions est positivement affirmée dans un mémoire adressé à Chauvelin par les deux abbés Siciliens Platania et Carracciolo, le 24 avril 1730. (A. É. Esp., t. 369, f° 63).

La main de Philippe V se faisait encore reconnaître dans l'article relatif à la France; il y était dit que, bien que l'alliance pût être étendue *contra quoscumque*, jamais Philippe V ne serait forcé de faire la guerre à la France à moins que celle-ci ne la lui eût déclarée, mais, sur ce point aussi, Ripperda emportait à Vienne le secret de la Reine : il devait mettre la France sur le même pied que l'Angleterre et laisser entrevoir la rupture probable entre Madrid et Versailles (1).

Telles étaient les instructions du 22 novembre 1724. Celui qui avait reçu mission de les exécuter, le baron de Ripperda, était ce gentilhomme hollandais qui après avoir, durant trois années, représenté sa patrie auprès du roi d'Espagne, grisé sans doute par la faveur et l'exemple d'Alberoni, s'était fait Espagnol et déclaré l'enfant de cette terre où prospéraient les aventuriers (2). Après la chute d'Alberoni, son premier patron, loin d'être, comme il le prétendit à Vienne, l'un des confidents du ménage royal, il végéta fort obscurément dans les rangs du parti italien. Cependant il ne se laissait pas tout à fait oublier, et l'on jetait de loin en loin les yeux sur lui, témoin cette enquête à laquelle Philippe V fit procéder, en juillet 1720, par Laulès et Beretti-Landi, et dont le résultat peu brillant fut que « Ripperda s'était toujours mal acquitté des emplois que la République lui avait confiés, qu'il était homme sans principes, d'un esprit déréglé et étourdi, peu estimé, ni considéré dans le pays, hormis de quelques gens de sa trempe, tous également méprisés (3). » De-

(1) Instruccion que vos el Baron de Ripperda habeis de observar etc; 22 novembre 1724. Cantillo, *Tratados etc.*, p. 214. Analysée par Syveton, *op. cit.*, p. 52-58. Cf. Rodriguez Villa, *Boletin de la real Academia de la Historia*, janvier 1897, p. 10-11, et Danvila y Collado, *Reinado de Carlos* III, t. Ier p. 32-34.

(2) Ripperda se disait de famille castillane et affirmait avoir toujours été espagnol de cœur.

(3) Laulès, outre la correspondance diplomatique, écrivait parfois à Philippe V en personne des lettres confidentielles en français. C'est de l'une de ces lettres datée de Paris, 8 juillet 1720 (Alcala, Est. l. 2460) qu'est tiré le passage cité : « J'ay l'honneur de remettre à V. M. cy-jointe l'information du Mis Berretti-Landy au sujet du Bon de Ripperda que V. M. m'a ordonné de luy demander. Je me suis informé de mon côté du caractère de ce Baron en une visite que l'ambassadeur de Hollande icy m'a rendue la semaine passée. La conversation étant tombée naturellement sur son sujet, cet ambassadeur m'ayant demandé de ses nouvelles, j'ay fait semblant de ne pas le connaître et l'ay questionné à mon tour sur le caractère du Baron; il me l'a dépeint à peu près comme le Mis Berretti-Landy fait,

venu surintendant des fabriques de Guadalajara, il fatigua Philippe V et sa femme de plaintes contre le ministre et de plans de réforme économique (1).

Si le roi d'Espagne eut l'idée de se servir d'un tel personnage dans la négociation qu'il tentait en Autriche, ce fut en grande partie parce qu'il crut reconnaître en lui le type de ces agents secrets que l'on envoie et que l'on rappelle sans attirer l'attention, que l'on désavoue s'ils échouent et que l'on récompense à bon compte s'ils réussissent. Mais il se trouva que cet agent subalterne était un ambitieux forcené et que la Reine fut amenée par la nécessité à lui confier le secret qu'elle cachait au roi et aux ministres. Dès lors Ripperda comprit tout le parti qu'il pouvait tirer de sa mission et « intriguant, trompant en partie double, maniant le mensonge avec une habileté prodigieuse et un aplomb stupéfiant, il se mit en marche vers le but qu'il s'était proposé et qu'il avoua d'entrée de jeu au chancelier autrichien : devenir premier ministre d'Espagne (2). »

## IV.

A côté des projets grandioses confiés au baron de Ripperda, les négociations de Cambrai et de Paris pâlissaient singulièrement (3). L'une n'était plus qu'une ombre vaine, l'autre qu'un pis-aller, si par malheur Ripperda échouait à Vienne. Un très rapide exposé suffira à faire connaître les dernières péripéties de l'une et de l'autre.

Le gouvernement français, on s'en souvient, n'avait consenti à négocier avec Monteléon qu'un nouveau traité de garantie de la quadruple alliance, et, bien malgré lui, l'envoyé de Philippe V

hormis qu'il a dit que M. de Ripperda a exercé de très beaux employs dans la République dont il s'est toujours fort mal acquitté et avec peu de satisfaction de ses maîtres. Il m'a dit aussi que c'est un homme sans principes, etc. » Cf Rodriguez Villa, *Boletin* etc., p. 12.

(1) Voir les curieuses lettres citées par Rodriguez Villa, *Boletin*, etc., p. 37-41.

(2) Syveton, *op. cit.*, p. 66.

(3) Danvila y Collado, *Reinado de Carlos III*, t. Ier, p. 34 : « Asi se comprende claramente la causa que determinó las dilaciones de dicho congreso, que sus narradores no acertaron à explicar. »

avait dû se contenter de cet expédient. Dans les premiers jours de décembre, il avait pu remettre au comte de Morville un nouveau projet à peu près conforme aux vues de ce ministre (1). Celui-ci le communiqua le 17 du même mois au maréchal de Tessé : « Vous paraissez avoir trop connu, lui écrivait-il, ce qu'il y avait d'impraticable, pour ne pas dire de ridicule, dans le premier projet pour qu'il soit besoin de vous exciter à en désabuser le roi d'Espagne, s'il en était encore prévenu et qu'il regrettât qu'il n'ait pas été adopté. Je ne crois pas non plus qu'il faille vous exhorter à vous étudier à faire sentir à S. M. C. que le projet auquel on se tient aujourd'hui est le *non plus ultra* de ce que l'on peut faire et à y donner tout le mérite que ce nouvel engagement doit nous produire auprès du roi d'Espagne (2). »

Monteléon avait aussi présenté au comte de Morville un projet d'instruction qu'il comptait se faire donner par les trois souverains de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne. Mais le ministre français, qui tenait à ne se point compromettre, lui avait répondu qu'il était trop au fait des désirs de leurs majestés pour avoir besoin d'instructions écrites. Monteléon n'avait plus qu'à partir pour Londres afin d'y faire approuver la convention arrêtée à Paris (3).

Au maréchal de Tessé appartenait la tâche ingrate de démontrer à la cour de Madrid que le nouvel acte contenait beaucoup plus que la quadruple alliance et ne rejetait pas toute éventualité d'une solution par les armes : « Bon, lui dit la Reine, avec un ton très aigre, où avez-vous pris que l'Angleterre et la France déclareront la guerre à l'Empereur? Qui nous en est garant? et où cela est-il dit, puisque la France ne veut pas que ce soit exprimé autrement que par des paroles vagues que l'on donne sans que cela soit écrit? » L'ambassadeur répondit qu'il y avait des lettres « où cela était écrit », et que les plénipoten-

(1) Simancas, Est. l. 4351. Monteléon à Grimaldo, 28 novembre 1724. Remite el nuevo tratado y el papel de las instrucciones que formó arreglado à las condiciones que le impusó el Conde de Morville en nombre del X^mo. S^r D^e de Bourbon y de su Consejo.

(2) A. E. Esp. *Mém. et Doc.*, t. 143, f° 292. Morville à Tessé, 17 décembre 1724.

(3) Simancas, Est. l. 4351. Monteléó à Grimaldo, 22 décembre 1724.

tiaires espagnols le reconnaissaient. « Je dis, reprit la reine sur le même ton, que ce ne sont que des paroles; je dis que cela n'est pas écrit; je dis que l'on affecte de ne fâcher en rien l'Empereur; je dis qu'on le craint; je dis qu'on a toutes sortes de complaisances et de condescendances pour l'Empereur et qu'on n'en a aucune pour nos intérêts. Je dis que le traité de la quadruple alliance a été fabriqué par l'esprit de l'enfer et que la victime de ce traité est l'Espagne. Je dis encore que ce traité est une source d'interprétations différentes, comme quand, dans un schisme, les hérétiques interprètent les passages de l'Écriture à leur fantaisie, et que la France et l'Angleterre interprètent tout ce qui est captieux dans ce traité en faveur de l'Empereur que l'on craint d'irriter, et le tout aux dépens des intérêts de l'Espagne toujours maltraitée et point protégée! »

Bref, le Roi demanda qu'on inscrivît au moins dans un article secret la promesse de faire la guerre et la Reine ajouta qu'il fallait y nommer positivement l'Empereur (1).

Ils ne témoignaient d'ailleurs aucun empressement à répondre aux propositions que leur avaient transmises le marquis de Monteléon et le maréchal de Tessé (2). Tout le mois de janvier se passa de la part d'Élisabeth Farnèse en récriminations si fréquentes « qu'il faudrait un volume pour les exposer même imparfaitement, » écrivait notre ambassadeur (3). De son côté, le comte de Morville se montrait piqué et tenait le langage le plus amer (4). A Cambrai, les médiateurs remarquaient avec inquiétude que les Espagnols et les Impériaux gardaient à leur égard un silence complet sur les affaires générales, tandis qu'ils affichaient les uns pour les autres la plus notoire courtoisie.

(1) A. É. Esp. t. 336, f° 456. Tessé à Morville, 31 décembre 1724.

(2) Simancas, Est., l. 4,352. Laulès à Grimaldo, 10 et 23 janvier 1725.

(3) A. É. Esp., t. 340, f° 36. Tessé à Morville, 24 janvier 1725.

(4) A. É. Esp., *Mém et Doc.*, . 143, f° 295. Morville à Tessé, 17 janvier 1725 : Si la reine catholique s'en était tenue à ce qu'un premier mouvement lui a pu faire dire en général contre le traité de la quadruple alliance et contre ses suites, ses reproches auraient seulement donné lieu de reconnaître en elle une princesse qui ne considère ni la situation générale de l'Europe, ni celle de la France et de l'Espagne en particulier, et qui ne souhaite que la guerre sans consulter si l'on a le droit et les moyens de la faire. »

Vers le milieu de janvier, il se répandit même au congrès que l'on avait proposé à Vienne le mariage du Prince des Asturies avec la fille aînée de l'Empereur. Ainsi présentée, la nouvelle était fausse : mais c'était le bruit de la négociation de Ripperda qui commençait à percer.

## V.

L'exubérante vanité de ce personnage ne lui avait pas en effet permis de garder à Vienne l'*incognito* et les minutieuses précautions qui lui avaient été recommandés. Au risque de mettre en éveil les ministres étrangers, il avait déclaré son nom et s'était dit chargé par Philippe V d'une mission auprès du Czar (1). A ce titre et comme ancien ambassadeur, il avait pu se faire ouvrir la porte du chancelier Sinzendorf, et lui exposer le véritable objet de son voyage. Bien que très étonné, l'Empereur avait autorisé son chancelier à entrer en négociations.

Ripperda ne fit guère qu'entasser des mensonges. Un projet perfide du duc de Bourbon avait été, selon lui, l'occasion du revirement de la politique espagnole. Jaloux de conquérir pour lui-même le royaume de Naples, ce prince avait proposé à Philippe V de l'attaquer, tandis que le Czar et le Grand Turc, alliés de la France, se jetteraient sur les frontières de l'Autriche. Le Roi avait repoussé avec indignation l'idée d'une tentative aussi peu chrétienne. La Reine, ennemie jurée de la France, avait saisi cette conjecture pour persuader à son mari de se rapprocher de l'Empereur et de s'unir à sa famille.

Ce roman répondait assez à certaines inquiétudes de l'Empereur pour qu'il l'acceptât sans trop de peine. Ripperda ne fut ni plus véridique, ni moins habile, dans sa façon de présenter le double mariage. Loin de parler de dots et de cessions, il joua le désintéressement. Toutes les chances, disait-il, étaient que Charles VI eût un fils et Philippe V le lui souhaitait vivement.

(1) Le gouvernement espagnol l'ignora longtemps, car, jusqu'au milieu de mars 1726, il adressa ses lettres au baron de Phafenbergh, pseudonyme de Ripperda.

Il ne s'agissait donc pour lui que d'établir ses filles de la façon la plus profitable. Or, pour l'aînée, quel plus beau parti que don Carlos? Elle serait un jour reine d'Espagne, car Ferdinand, étique et destiné à une mort prochaine, en tout cas trop faible d'esprit, ne régnerait jamais. Quant à la seconde archiduchesse, en épousant don Philippe, elle attirerait dans l'orbite de l'Autriche, la Toscane, Parme et Plaisance.

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, Charles VI venait à mourir sans enfant mâle, Marie-Thérèse lui succèderait avec don Carlos et celui-ci laisserait l'Espagne à don Philippe et à Marie-Anne! Quel merveilleux moyen d'assurer l'intégrité et la grandeur des États autrichiens! Les Bourbons de France finiraient par accepter un tel état de choses et même par s'en faire les garants. Qui donc en Europe pourrait résister à une puissance aussi colossale (1)?

Des réversions à la couronne d'Espagne mentionnées dans ses *Instructions*, Ripperda n'avait soufflé mot.

Une simple question de Sinzendorf faillit ruiner tout ce bel échaffaudage. Que deviendraient les mariages arrêtés entre les Bourbons de France et d'Espagne? Ripperda se troubla et finit, après mille détours embarrassés, par répondre qu'ils seraient rompus.

Ripperda en prenait à son aise avec les instructions du 22 novembre et il est facile de se représenter l'indignation que tels de ses propos eussent excitée chez le roi d'Espagne. Mais, on l'a dit très justement, il s'agissait pour lui « de réaliser un rêve de femme, non une conception politique (2) ». Aussi n'avait-il eu d'autre préoccupation que de faire accepter par l'Empereur l'idée des mariages. Ceux-ci devenaient à leur tour le point de départ et la condition *sine qua non* d'une alliance offensive et défensive *contra quoscumque* (y compris la France), dont l'envoyé espagnol faisait miroiter aux yeux du chancelier autrichien

(1) Tout ceci est emprunté au *Référat de la Conférence secrète du 11 février 1725*. W. S. A. analysé par Syveton, *op cit.*, p. 68-71.

(2) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 67.

les prodigieux résultats. L'Empereur n'aurait plus rien à craindre au monde : qu'il se décidât donc sans retard, car une prompte réponse était nécessaire.

Charles VI n'avait pas pour habitude de se résoudre ainsi à brûle-pourpoint. Suivant l'usage, il consulta la *Conférence secrète* où venaient aboutir toutes les affaires importantes de la monarchie. Elle comprenait alors trois ministres, le prince Eugène, président du Conseil de la guerre, le comte de Stahremberg, directeur des finances et président de la Banque de Vienne, et le chancelier Sinzendorf, ministre des affaires étrangères, c'est-à-dire les trois hommes qui, par leurs fonctions et les services qu'ils avaient rendus, étaient les plus expérimentés, les mieux renseignés et les plus considérés de la cour impériale. Les deux premiers déjà vieux et voyant de près la faiblesse réelle de l'armée et le désordre des finances, étaient en principe hostiles à tous changements et tenaient ferme à « l'alliance éternelle » avec les puissances maritimes. Sinzendorf variait souvent, en général au gré des caprices de son maître; au commencement de 1725, il était, comme Charles VI, engoué de la compagnie d'Ostende et par suite moins bien disposé que ses collègues pour l'Angleterre et pour la Hollande.

Malgré cette divergence de vues, les membres de la Conférence devaient se trouver d'accord sur l'accueil qu'il convenait de faire aux propositions espagnoles. Elles arrivaient en effet fort à propos pour tirer l'Autriche d'une situation embarrassante. Jusqu'alors elle avait trouvé l'Espagne intraitable; depuis trois ans, elle se heurtait, à cause de la compagnie d'Ostende, à la mauvaise volonté des puissances maritimes; il suffisait que la France cédât enfin aux instances de Philippe V et se prononçât ouvertement contre l'Empereur, pour que celui-ci se trouvât seul en face de tout l'Occident hostile. Quant à l'Europe orientale, le Czar sollicitait par Kourakin l'alliance de la France, et le Sultan était l'ennemi héréditaire. Rejeter l'alliance de l'Espagne, c'eût été folie. Mais d'autre part quel chagrin de donner les Archiduchesses aux fils de celui qui avait

déjà « usurpé » la moitié de l'héritage autrichien ! Si l'Empereur avait un fils, l'Espagne abandonnerait Charles VI et, après lui, ses États courraient risque d'être démembrés. S'il n'en avait pas, il unissait, lui l'Archiduc Charles, lui l'héritier de tant d'Empereurs rivaux des rois de France, il unissait tout l'ouest et tout le centre de l'Europe, France, Espagne, Pays-Bas, Autriche, Italie, sous le sceptre de la maison de Bourbon ! Se pouvait-il imaginer pour la maison d'Autriche fin plus humiliante et plus cruelle ?

Mais, n'était-il aucun moyen d'obtenir la paix et l'alliance de l'Espagne, sans les payer du haut prix auquel Ripperda les avait mises ? Pourquoi ne pas lui laisser espérer les mariages, puisqu'il le fallait, sans rien promettre. Avec l'esprit de rouerie et d'audace qui caractérisait la politique de la maison d'Autriche, la Conférence et l'Empereur s'arrêtèrent à ce plan et décidèrent de proposer à Ripperda une négociation sur ces bases si différentes de celles qu'il avait lui-même établies. On lui offrait cette exécution du traité de la quadruple alliance, qui, mise en avant par la France, avait le don d'irriter si fort Élisabeth et Philippe. Sur tout le reste, il lui fallait se contenter des *bonnes intentions* de l'Empereur et accorder en échange la paix et l'alliance politique (1).

Au grand étonnement des Impériaux eux-mêmes, l'extravagant diplomate accepta. Il est vrai qu'il se réservait de mentir à Madrid aussi carrément qu'à Vienne. Très probablement aussi, il crut qu'après avoir lié l'Empereur à l'Espagne, en l'isolant des autres puissances, il finirait par lui imposer les mariages bon gré mal gré.

Sur ce pied, les conférences commencèrent entre Sinzendorf et Ripperda le 24 février. L'Autrichien sut encore se réserver l'avantage de rédiger lui-même le projet qui devait servir de point de départ à la discussion.

Pour le traité de paix, il ne s'éleva point de difficultés sur les

(1) *Référat* du 11 février 1725 et *déclaration* remise à Ripperda ; Syveton, *op. cit.*, p. 82-84.

points essentiels : confirmation pure et simple de la quadruple alliance; renonciation de Philippe V à ses droits sur la couronne de France, et aux États antérieurement cédés par lui à Charles VI; renonciation de Charles VI à l'Espagne et aux Indes; expectative des duchés de Toscane, Parme et Plaisance donnée à don Carlos; garantie réciproque de l'ordre de succession établie par Charles VI dans ses États et par Philippe V en Espagne; satisfaction accordée au duc de Parme.

Les contestations ne portèrent que sur les points secondaires, ceux où l'amour-propre des contractants était engagé : les titres, l'amnistie, la grande maîtrise de la Toison d'Or. Il fut décidé que l'Empereur et le roi d'Espagne porteraient, leur vie durant, les titres qu'ils s'attribuaient, mais que leurs successeurs ne garderaient que ceux des États qu'ils possèderaient réellement. On réserva les deux autres questions.

Quant au traité d'alliance, il était exclusivement défensif. Dans le projet de Sinzendorf, l'Empereur s'engageait simplement *à ne pas s'opposer* à la rétrocession de Gibraltar et de Port-Mahon, pourvu qu'elle se fît à l'amiable. Ripperda obtint que l'Empereur promît « ses bons offices ». En échange, le roi d'Espagne accordait aux sujets de l'Empereur dans ses États du continent le traitement de la nation la plus favorisée, promettait de signer un traité de commerce sur la même base, et de s'unir à Charles VI pour tirer vengeance de toute insulte faite aux vaisseaux impériaux. Finalement étaient stipulés les subsides en hommes, vaisseaux et argent, que les deux alliés auraient à fournir, s'ils étaient attaqués dans leurs États. Le 1er mars, on tomba d'accord sur les deux projets de traité et le 7 au soir ils furent remis au secrétaire de Ripperda, Henri Wiespien, avec ordre de les porter à Madrid par la voie de Gênes. Pour dépister les ministres étrangers qui commençaient à le soupçonner, il fut décidé que Ripperda, sous un nom supposé, irait à Prague attendre la réponse de l'Espagne (1).

(1) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 88-92.

Ces actes méritaient parfaitement le jugement que devait formuler deux mois plus tard le comte de Morville. « Ils sont si désavantageux pour l'Espagne sur tous les points qu'on n'eût jamais osé proposer à la cour d'Espagne de conclure sur ce pied-là. La médiation n'aurait pas été difficile à exercer de cette manière (1). » On ne sait d'ailleurs quel accueil leur eût réservé le roi d'Espagne si la connaissance qu'il en prit n'eût coïncidé avec la nouvelle du cruel affront qui lui venait de la cour de France.

Vers la fin de février, Pendtenriedter dit, à Cambrai, chez lord Withworth, qu'il n'était pas surpris du peu d'influence que les médiateurs avaient sur le roi d'Espagne, puisque ce prince devait être informé que le duc de Bourbon avait résolu de lui renvoyer l'Infante et qu'il y avait même une négociation entamée pour marier S. M. T. C. avec la princesse Anne d'Angleterre. Withworth, fort étonné, déclara « qu'il n'entendait rien à ce discours; » mais Pendtenriedter ne se fit pas faute de le répéter le lendemain chez les plénipotentiaires français; ceux-ci nièrent que la nouvelle fût vraie.

Comme d'autre part, Morville avait acquis la certitude de la négociation que Ripperda poursuivait à Vienne, il ordonna, par sa lettre du 3 mars, aux plénipotentiaires français de ne pas laisser plus longtemps à Pendtenriedter « le plaisir de se croire masqué, » et il les chargea de répandre habilement tout ce que l'on savait du rapprochement de l'Espagne et de l'Autriche.

Mais cette vengeance n'empêchait pas que l'évènement annoncé par Pendtenriedter ne fût que trop exact. Il allait précipiter la conclusion de la paix entre l'Espagne et l'Empereur, amener la dissolution du Congrès de Cambrai et consommer le renversement de la politique espagnole, sans contribuer, loin de là, à rendre aux diverses puissances de l'Europe la tranquillité depuis si longtemps perdue.

(1) A. É. Esp., *Mém. et Doc.*, t. 143. Morville aux plénipotentiaires, 13 mai 1725.

# LIVRE SECOND

PHILIPPE V ET LE DUC DE BOURBON.
RUPTURE ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE : LA PAIX GÉNÉRALE MENACÉE.

MARS 1725-JUIN 1726.

## CHAPITRE PREMIER.

Le renvoi de l'Infante.

MARS 1725.

Depuis longtemps, en France et en Espagne, on envisageait la possibilité de la rupture des conventions matrimoniales si inopinément conclues en 1722 entre Philippe V et le Régent. A vrai dire, le succès final de ce chef-d'œuvre de Dubois avait, dès l'origine, trouvé des incrédules. « Le mariage de l'Infante, avait dit le duc de Noailles, à la princesse de Carignan, finira comme le système de Law. » L'exil avait payé cette mordante prédiction. Mais combien de circonstances fournissaient de nouvelles occasions à des propos du même genre! L'extrême jeunesse d'Anne-Marie-Victoire, qui n'avait que six ans en 1724 et paraissait moins encore; le tempérament robuste de Louis XV entré dans sa quinzième année; l'intérêt même de la monarchie, privée d'héritier direct! Si le Régent avait vécu, il aurait maintenu, malgré toutes les oppositions, une œuvre qui était sienne. Successeur désigné du Roi, tant que Louis XV n'aurait pas d'enfant mâle, il était en belle posture pour attendre patiemment que l'Infante fût en âge de se marier. La situation du duc

de Bourbon était bien moins brillante. La mort du Roi avant la naissance d'un Dauphin, faisait de lui le sujet du jeune duc d'Orléans, son rival détesté. Or, si Louis XV n'était plus un enfant maladif, il était cependant sujet à des crises d'une extraordinaire violence qui paraissaient, chacune, mettre sa vie en danger. Toutes les fois, se dressait devant le premier ministre la redoutable éventualité. Pour y échapper, il lui fallait ou marier Louis XV au plus tôt, ou déterminer Philippe V à reprendre, en annulant la renonciation de 1713, ses droits sur le trône de France. Tel fut le double but que les politiques s'empressèrent d'assigner à la mission du maréchal de Tessé, lorsque le duc de Bourbon le fit partir pour l'Espagne à la fin de janvier 1724 (1).

## I.

L'abdication de Philippe V, en diminuant le crédit de ce prince, multiplia les appréhensions sur l'avenir de sa fille. La Reine douairière, veuve de Charles II, ne put s'en taire, au cours de la visite que lui fit Tessé à Bayonne (2).

M. de Morville pensait que son ambassadeur trouverait les mêmes soupçons répandus à Saint-Ildefonse et lui donnait pour instruction de les calmer « parce que, s'il en était besoin, on trouverait aisément les moyens de les faire revivre (3) ». Vers la fin de mars, le mariage du duc d'Orléans avec la princesse de Bade, pupille de l'Empereur, causa une nouvelle alerte. Ce prince, disait-on, avait voulu s'assurer ainsi la bienveillance de l'Angleterre et de l'Allemagne, en cas que Louis XV vînt à manquer; le duc de Bourbon paraissait fort agité. Tout à coup, le bruit se répandit que l'Infante allait partir pour Madrid, et le Roi épouser, les uns disaient, une fille du duc

(1) Ses instructions n'en disaient rien pourtant; elles marquaient simplement que la proposition de mariage avec l'Infante avait été absolument imprévue et qu'il ne fallait pas justifier la politique d'Orléans quand on l'attaquerait. A. É., Esp., t. 333, f° 49.

(2) Le 8 février 1724. Lettre de Tessé, citée par de Raynal, *le Mariage d'un Roi*, p. 56.

(3) A. É. *Esp.*, t. 333, f° 242. Morville à Tessé, 22 février 1724

de Lorraine, d'autres, une infante du Portugal, ou bien encore, une sœur du duc de Bourbon. Laulès, tout en maudissant l'infernale passion des Parisiens pour les fausses nouvelles, s'empressait d'avertir Orendayn par une lettre très secrète, accompagnée de documents à l'appui, et cette lettre était mise sous les yeux du roi Louis (1). Bientôt, de toutes parts la nouvelle éclatait : « L'on a mandé d'Angleterre, écrivait Tessé au duc de Bourbon, l'on a mandé de Cambrai et l'on a mandé d'Italie qu'ils avaient découvert que le courrier Bannière que vous envoyâtes il y a quelque temps m'avait apporté les ordres de travailler à rompre le mariage du Roi avec l'Infante-Reine... La cabale d'Autriche a mandé la même chose de Vienne. Tout cela combiné a fait le diable entre le Roi et Orendayn (2). » Au même moment, une lettre du cardinal de Rohan informait le premier ministre que ces bruits avaient trouvé créance auprès du roi de Sardaigne (3); et le secrétaire de Stanhope écrivait au roi de Prusse que le public interprétait par le même motif les longs entretiens de Tessé avec les souverains de l'Espagne (4). Une explication était inévitable; elle eut lieu; après vingt-quatre heures d'angoisses, Orendayn vint trouver Tessé qui répondit par les dénégations les plus formelles; il les renouvela en présence du roi Louis, ajoutant ces paroles qu'il eut soin de redire textuellement au duc de Bourbon : « Vous devez avoir assez bonne opinion de moi pour penser que je ne me serais pas chargé d'une affaire de cette nature, et assez bonne opinion de S. A. S. pour croire qu'elle n'eût pas chargé un homme de ma sorte d'une telle commission (5). » De cet entretien, le ministre et le roi d'Espagne sortirent très soulagés.

Cependant le proverbe « Il n'y a pas de fumée sans feu », se

(1) Simancas, Est., l. 4346. Laulès à Orendayn, avec cette mention, *reservadissima para mi*. La note qui porte qu'elle a été montrée à Louis et le sommaire de la réponse à faire sont datés du 22 avril.

(2) A. É. France, *Mém. et Doc.*, t. 490, f° 133. Tessé au duc de Bourbon, 17 avril 1724.

(3) *Ibid.*, f° 140. Le cardinal de Rohan au duc de Bourbon, 19 avril 1724.

(4) A. É. Esp., t. 332, f° 352, le 27 avril 1724.

(5) A. É. France, *Mém. et Doc.*, t. 133. Tessé au duc de Bourbon, 17 avril 1724.

trouvait une fois de plus vérifié. Rien n'était fait encore; mais Madame de Prie et le duc de Bourbon avaient parlé. Poussé par sa maîtresse, M. le Duc avait mystérieusement prié l'un de ses confidents, le comte de La Marck, fils de la comtesse de Furstenberg et gendre du duc de Rohan, de rédiger pour lui des mémoires sur cette grave question du mariage de Louis XV. La connaissance exacte qu'il avait des diverses cours de l'Europe rendait cet ancien ambassadeur particulièrement apte à un travail de cette nature; et il ne lui était pas difficile de le mener à terme assez promptement. En effet, dès le 20 et le 30 avril, le comte de La Marck remettait au duc de Bourbon les premiers fruits de ses méditations et de ses recherches. Dans sa consultation datée du 20, il faisait ressortir les avantages que présentait, pour le bien de l'État et l'intérêt du premier ministre, le prompt mariage du Roi, mais il cherchait aussi tous les moyens d'éviter une brouille avec l'Espagne. Ne pouvait-on s'adresser en confiance au père Bermudez et lui persuader de faire naître dans l'esprit du *timide et dévot* Philippe V des scrupules sur les dangers que ferait courir à Louis XV un célibat prolongé? Qui sait? Le roi d'Espagne en viendrait peut-être de lui-même à l'idée de rappeler sa fille.

Le second mémoire était consacré à l'examen des princesses qui pouvaient convenir au roi de France, et concluait en faveur d'une sœur du duc de Bourbon ou d'une fille du duc de Lorraine. Mais évidemment il restait quelque doute au comte de La Marck sur la sagesse d'une telle résolution, car il revenait avec insistance sur l'autre ressource qui permettait au premier ministre d'écarter du trône le duc d'Orléans. « Si, disait-il, les risques et inconvénients spécifiés ci-dessus, qu'on courra en renvoyant l'Infante et en lui substituant soit une princesse de Condé, soit une princesse de Lorraine, paraissaient trop grands et les remèdes trop peu sûrs et trop faibles; il reste encore un moyen à M. le Duc de se mettre à couvert de la mauvaise volonté de Monseigneur le duc d'Orléans et de ses partisans, qui serait de chercher à conserver son crédit sur l'esprit du Roi par les sages

précautions qu'un prince de son sang et premier ministre peut prendre, tant pour étouffer les cabales de la cour en leur naissance que pour ne laisser approcher du Roi que ceux dont les sentiments ne lui sont pas suspects; et pendant ce temps prendre des mesures secrètes avec le roi d'Espagne pour le faire venir en France, en cas de mort du Roi, afin d'éviter par ce moyen d'avoir M. le duc d'Orléans pour maître. Si ce dernier parti convient à Monseigneur le Duc, on pourra dresser un mémoire particulier et circonstancié sur la manière dont on pourrait agir et se conduire en cette occasion (1). »

Ces consultations, où l'intérêt propre de M. le Duc ne laissait pas que de tenir une place un peu trop grande, firent impression sur son esprit. Dès le 2 mai, — qu'il eût en vue le mariage du Roi, ou le sien, ou tous les deux, — il envoyait à M. de La Faye, secrétaire de ses commandements, à Rome, l'ordre de passer par Modène afin d'y étudier le caractère, les qualités physiques et morales des trois filles du duc et d'en faire au retour un portrait exact (2).

Dès lors l'affaire ne pouvait plus se traiter d'une façon toute confidentielle et, si l'on peut dire, privée; le moment était venu d'y mêler le ministre des affaires étrangères. Le duc de Bourbon le consulta dans le courant de mai 1724; M. de Morville s'adressa à son tour au premier commis de son ministère. Ce personnage, qui cachait sous un titre modeste les plus importantes fonctions, était alors M. Pecquet, fils et successeur du distingué collaborateur des Torcy, des Huxelles et des Dubois. Lui-même avait accompagné Saint-Simon dans son ambassade extraordinaire en Espagne, et il connaissait mieux que personne les difficultés du problème qu'il avait à résoudre.

Plus catégorique dans ses conclusions que le comte de La Marck, il se prononça formellement pour le renvoi de l'Infante, et, prévoyant que l'Espagne serait irritée jusqu'à vouloir la

(1) Ces mémoires sont analysés dans Raynal, *le Mariage d'un Roi*, p. 66-68.

(2) A. É. France, *Mém. et Doc.*, t. 490, f° 132. Le duc de Bourbon à M. de la Faye, 2 mai 1724.

guerre, préconisa comme une mesure indispensable la plus étroite alliance avec l'Angleterre, la Prusse et la Russie (20 juin 1724), Morville approuva le tout (1).

Il ne restait donc plus qu'à faire part au principal intéressé d'un avis que l'on représenterait pompeusement comme le vœu de ses peuples et à lui proposer les moyens d'y satisfaire. L'ouverture, il est vrai n'était pas des plus commodes et l'insouciance absolue du Roi ne la rendait pas plus facile. La fantaisie de Madame de Prie, qui choisit ce moment pour demander la grandesse en faveur de son mari (2), détermina M. le Duc à ralentir un peu la marche d'une affaire dont l'issue devait être si cruelle au roi d'Espagne.

Peut-être même songea-t-il sérieusement à recourir au second expédient que lui avait suggéré le comte de La Marck, en ouvrant une négociation formelle avec Philippe V pour abolir la renonciation d'Utrecht. Il l'affirmait trois ans plus tard (3); en tout cas il serait difficile d'expliquer autrement une lettre fort curieuse que Laulès écrivit, le 14 juillet 1724, et fit parvenir par la voie la plus secrète à Philippe V en personne (4). Il y demandait tout d'abord, de la part, disait-il, d'affidés du duc de Bourbon et afin de faire cesser les visées pernicieuses de ceux qui le représentaient comme opposé au mariage de l'Infante, que la duchesse de Bourbon et la princesse de Conti, mère et sœur du premier ministre, fussent chargées de la surintendance de l'éducation de la jeune princesse. « L'exécution de ce projet ajoutait l'ambassadeur, et la haine mutuelle et irréconciliable qu'il y a entre M. le duc d'Orléans et M. le duc de Bourbon qui n'est ignorée de personne ici, paraît être aussi un garant assuré que *M. le Duc pour sa propre sû-*

(1) De Raynal, *le Mariage d'un Roi*, p. 69-70.

(2) Voir ci-dessus, Chapitre Ier. C'est la date où Villars conseille à Louis XV de se marier *Mémoires de Villars*, t. IV, p. 294.

(3) Simancas, Est., l. 8107. Le duc de Bourbon à Philippe V, 22 février 1727 : « A la maladie que le Roi eut après la mort de M. le duc d'Orléans, j'avais chargé MM. de Monteléon et de Laulès d'en représenter de ma part la nécessité à Votre Majesté; j'ignore s'ils s'en sont acquittés. »

(4) Voir cette lettre *in extenso* à l'Appendice, n° III.

*reté tournera toutes ses vues et emploiera tout son crédit et son savoir faire pour que Votre Majesté, en cas d'évènement, soit appelée à la couronne de France.* Il est évident qu'il est d'une conséquence la plus essentielle pour M. le Duc et pour toute sa maison de se concilier avec Votre Majesté sur ce point. *Il n'est pas moins essentiel pour le maintien de la religion dans sa pureté, et pour le salut général du royaume de France, que Votre Majesté, en cas d'évènement, rentre dans ses droits légitimes et naturels plutôt que de soutenir le parti d'une renonciation violente imposée par vos ennemis en faveur de la maison d'Orléans.* Je supplie humblement Votre Majesté de m'intruire de ses intentions à cet égard. »

Bien que cette lettre lui eût été adressée personnellement, par l'intermédiaire du marquis de Valouze, et que Laulès eût prié le roi de lui répondre par la même voie (1), Philippe V crut devoir communiquer au roi son fils, ainsi qu'à Grimaldo et à Orendayn, un document de cet importance. Tous quatre estimèrent que l'idée de l'ambassadeur était excellente et qu'il fallait en effet demander au duc de Bourbon de déclarer la duchesse sa mère surintendante de l'éducation de l'Infante, avec la survivance et la suppléance de cette charge pour la princesse de Conti. Ils décidèrent en outre de profiter d'une aussi favorable occasion pour proposer que les fiançailles de l'Infante et du Roi fussent célébrées dès que la princesse aurait sept ans accomplis. Philippe jugea plus convenable que la démarche fût faite par son fils; ce fut en effet Louis I^er^ qui, le 27 juillet 1724, écrivit de sa propre main au duc de Bourbon (2).

(1) « Comme je ne connais personne auprès de Votre Majesté que le marquis de Valouze, à qui je puisse confier une lettre de cette conséquence pour la présenter secrètement à Votre Majesté, je prends le parti de la lui adresser et de le prier de la lui mettre entre les mains sans que qui que ce soit en sache rien. Si Votre Majesté veut m'honorer de ses ordres au sujet de son contenu je la supplie de charger M. de Valouze de me les adresser sous une enveloppe écrit (*sic*) de sa main. »

Cette importante lettre de Laulès à Philippe V, 14 juillet 1724, est aux archives d'Alcala, Est. l. 2733.

(2) A. É. Esp., t. 332, f° 426. Le roi Louis au duc de Bourbon, 27 juillet 1724.

Quant à leurs prétentions sur la couronne de France, ni le père, ni le fils, n'en soufflèrent mot dans les réponses qu'ils firent tenir à leur ambassadeur (1).

Le duc de Bourbon avait-il réellement exprimé le désir que lui prêtait Laulès? En ce cas, quelle inconséquence, quelle mobilité ou quelle hypocrisie! Laulès au contraire était-il tombé dans quelque piège de l'une des cabales qui se partageaient la cour de France? Car on ne saurait croire que ce ministre, jusque-là si réservé, eût osé mettre sur le compte du duc de Bourbon une proposition dont il eût été lui-même le premier auteur. Toujours est-il que la lettre de Louis Ier fit à M. le Duc l'effet d'une mise en demeure imaginée par ses ennemis pour l'obliger à se prononcer; et comme, d'autre part, il tenait fort à ne pas mécontenter le roi d'Espagne, au moment où Tessé négociait en faveur de M. de Prie, il se sentait dans le pire embarras. Il différa sa réponse le plus longtemps qu'il put; enfin le 19 août, il refusa pour sa mère et pour sa sœur les honorables fonctions qu'on leur avait destinées. La duchesse de Bourbon était disait-il, de trop mauvaise santé pour exercer une charge qui réclamait une grande assiduité auprès de l'Infante; quant à la princesse de Conti, retirée à Port-Royal, le prince son mari n'entendait l'en laisser sortir qu'à condition qu'elle revînt habiter avec lui; or elle n'y voulait consentir à aucun prix. Deux obstacles apparemment que M. le Duc n'avait pas été jusqu'alors sans apercevoir. En revanche, il ne craignit pas de donner à Louis Ier l'assurance formelle « qu'au moment où la princesse aurait l'âge requis par les Canons, la cérémonie des fiançailles se ferait, sans être retardée d'un seul instant (2) ».

L'Infante étant née le 31 mars 1717, devait accomplir six mois plus tard sa septième année. Réduit à fixer à si brève échéance

(1) Simancas, Est. l. 4347. Grimaldo à Laulès, réponse à la lettre du 14 juillet et il y est fait allusion à une lettre que doit écrire de son côté Orendayn.

(2) A. É. Esp., t. 332, f° 437. Le duc de Bourbon au roi Louis, 19 août 1724. Le 26, le 28 et le 30 juillet, le comte de La Marck avait remis de nouveaux mémoires au duc de Bourbon sur la rupture avec l'Infante !

la célébration solennelle des fiançailles, le duc de Bourbon se retirait jusqu'au temps de faire naître des prétextes pour éluder l'engagement. La situation paraissait donc inextricable lorsque la mort de Louis Ier vint y introduire encore un élément nouveau.

## II

Le second avénement de Philippe V semblait propre à raffermir la couronne de France sur la tête de l'Infante. Et cependant il n'en fut rien. Faut-il même croire avec certains historiens (1) que l'exécution des vues secrètes du duc de Bourbon n'en ait été rendue que plus facile et plus prompte? Nous ne le pensons pas. Sans doute le premier ministre de Louis XV pût supposer que ce prince « timoré et dévot » accepterait sans trop de peine les raisons morales et religieuses qui servaient à justifier le mariage immédiat du roi de France; il put se dire qu'en tout cas le petit-fils de Louis XIV ne se déciderait jamais à déclarer la guerre à la France, tandis que les conseillers de Louis Ier seraient peut-être parvenus à conduire jusqu'à cette extrémité leur jeune et fier souverain. Sans doute aussi, il estima que l'Espagne tirait désormais seule quelque avantage des conventions de 1722, puisqu'à moins de se remarier avec Ferdinand, Louise-Élisabeth avait à jamais cessé d'être la reine d'Espagne. Mais tout cela n'agit que faiblement sur l'esprit inconstant et léger de M. le Duc. Livré à ses passions et à ses impressions, il en subit l'empire, en face de Philippe V comme il eût fait en face de Louis Ier. La mauvaise humeur de Madame de Prie, irritée contre les d'Orléans et frustrée dans ses espérances sur la grandesse par le mauvais vouloir d'un roi pour qui « tout ce qui s'appelle attachement de corps et d'esprit était un crime qui excluait d'une grâce (2), » l'éloigna de plus en plus du mariage espagnol,

(1) P. ex. De Raynal, *le Mariage d'un Roi*, p. 84.
(2) Lettre de Tessé à Morville, citée par De Raynal, p. 88.

jusqu'à ce que la maladie de Louis XV, en février 1725, vint le déterminer à en brusquer la rupture.

Le 29 octobre 1724, moins de deux mois après la reprise du pouvoir par Philippe V, le duc de Bourbon réunissait chez lui un conseil secret composé de l'évêque de Fréjus, des maréchaux de Villars et d'Huxelles, du comte de la Marck, du comte de Morville et de M. Pecquet. Après avoir représenté tous les inconvénients résultant du célibat prolongé du roi et témoigné d'un zèle ardent pour les intérêts de la monarchie, il exposa les raisons qui, suivant lui, devaient entraîner le renvoi de l'Infante et celles qui empêchaient Philippe V de déclarer la guerre à la France. Parmi ces dernières, il mettait surtout en avant notre alliance avec l'Angleterre et le traité qu'il pouvait d'un jour à l'autre conclure avec la Russie et avec la Prusse (1).

L'opinion de la plupart des membres était connue d'avance; Morville, La Marck et Pecquet l'avaient déjà exprimée verbalement et par écrit. Le duc de Villars, si l'on en croit son propre témoignage, avait quelque temps auparavant parlé très fortement à S. M. sur l'extrême importance aux rois de s'assurer une postérité, dont dépendent souvent la tranquilité de leurs États et leur propre conservation. » Seuls le maréchal d'Huxelles et l'évêque de Fréjus étaient incertains; le premier se rangeait aux vues du premier ministre, « supposées toutes mesures bien prises pour en éviter les inconvénients. » Le second devait au fond y demeurer hostile, bien qu'il n'osât pour divers motifs soutenir ouvertement les objections qu'il avait déjà présentées. Il est certain que, chargé trois ans plus tôt de faire accepter au roi ce projet de mariage assez peu séduisant, Fleury devait trouver désagréable d'avoir maintenant à parler en sens contraire; il aurait souhaité tout au moins n'avoir pas à se mêler d'une affaire aussi scabreuse. Son opposition semble avoir été assez forte pour expliquer le bruit qui courut de sa résistance obstinée à la mesure proposée et donner un fondement plausible aux protestations

(1) De Raynal, *le Mariage d'un Roi*, p. 89.

dont il devait quelques mois plus tard remplir ses lettres à la reine d'Espagne. Toujours est-il qu'au conseil du 29 octobre, il ne voulut pas se séparer des autres, de telle sorte qu'à l'unanimité il fut décidé que le projet de mariage serait rompu. M. de Morville se serait même écrié. « Oui, il faut renvoyer l'Infante, et par le coche, pour que ce soit plutôt fait! » Saillie indiscrète, fait observer Lémontey, et qui devait être un jour chèrement payée. Si indiscrète même qu'on a peine à croire qu'elle soit authentique (1).

Le duc de Bourbon n'attendit pas quarante-huit heures pour présenter à Louis XV un rapport contenant les conclusions arrêtées le 29 octobre et les raisons qui les appuyaient (2). Il insista sur la nécessité de satisfaire le vœu de la nation, de garantir la tranquillité au dedans et d'inspirer plus de confiance en l'avenir aux puissances étrangères. C'était là, il faut l'avouer, une bonne, sérieuse et imposante considération. Aucun document contemporain ne nous a révélé l'accueil que le jeune roi de France fit à la communication de son premier ministre, ni l'attitude qu'il garda au conseil où on lui en fit part officiellement. Il est probable qu'il ne se départit point de sa réserve et de sa froideur accoutumées; l'Infante ne lui plaisait guère; le fait est qu'il donna son consentement.

Restait à déterminer la manière dont on annoncerait la fâcheuse nouvelle au roi d'Espagne. L'y préparer par des avis habilement ménagés, entrer en négociations avec lui, c'était le mode le plus convenable et le plus doux; mais, quoique l'on pût dire, Philippe consentirait-il jamais de son plein gré à priver sa fille du trône de France et la guerre ne serait-elle pas au terme des pourparlers? Garder le silence jusqu'au jour où le mariage de Louis XV serait sur le point de se conclure et où

(1) Nous donnons le résumé de ce conseil d'après M. De Raynal qui a étudié de près la question. Cet historien fait observer que « les lettres récemment publiées d'Horace Walpole à cette époque ambassadeur d'Angleterre en France et grand ami du prélat, nous montrent Fleury racontant lui-même que, sans désapprouver complètement le renvoi, il avait surtout blâmé la précipitation mise à l'effectuer. »

(2) Le 31 octobre 1724.

l'Infante devrait sortir du royaume, mais n'était-ce pas ajouter l'injure du procédé à celle de la mesure même et surexciter jusqu'au paroxysme, avec le légitime orgueil des souverains de l'Espagne, la susceptibilité de leur peuple? Ce second parti avait pour lui de retarder une pénible ouverture: on l'adopta et l'on ne songea plus qu'à préparer avec soin les lettres qui devaient porter à Madrid l'apologie de l'affront quand il aurait été perpétré (1).

Une question plus urgente encore devait être résolue : quelle princesse serait appelée à l'honneur de remplacer l'Infante? Choix très grave en lui-même et qui pouvait en outre réagir singulièrement sur les relations futures des deux branches de la maison de Bourbon (2).

Il y avait alors en Europe près de cent princesses en âge d'être mariées; mais le duc de Bourbon, après les avoir éliminées presque toutes, avait fini par concentrer ses vues sur quatre d'entre elles : ses propres sœurs, Mademoiselle de Sens, Mademoiselle de Vermandois, et les deux filles du prince de Galles. Dans un rapport qu'il soumit au conseil secret tenu le 6 novembre 1724, le premier ministre exposa les titres des unes et des autres: après avoir semblé tenir la balance égale entre les princesses anglaises et ses sœurs, il inclinait habilement l'opinion des conseillers en faveur de l'ainée de ces dernières, Mademoiselle de Vermandois. A l'exception de l'ancien précepteur du roi, chacun s'empressa de donner la préférence à celle que M. le Duc avait assez clairement désignée aux suffrages. Pourtant, au point de vue des relations avec l'Espagne, il n'était pas de plus mauvais parti. Le mariage anglais présentait au moins des avantages politiques et, qu'il se conclût ou non, assurait à la France, par cela seul qu'il aurait été recherché, la bienveillance efficace d'une puissance capable de tenir l'Espagne en respect. Faire

(1) De Raynal, *op. cit.*, p. 92-93.

(2) A ce point de vue seulement il touche au sujet de cet ouvrage. Aussi n'avons-nous point l'intention de refaire ici l'histoire des intrigues et des négociations qui devaient aboutir en peu de mois au mariage si disproportionné du roi de France et de Marie-Leczinska.

épouser à Louis XV Mademoiselle de Vermandois, c'était donner au roi Philippe le droit d'attribuer son humiliation à l'intérêt privé de la maison de Condé. Si la guerre éclatait avec Philippe V, M. le Duc en verrait rejaillir sur lui tout l'odieux. Dans le cas possible où S. M. n'aurait pas de postérité, il ne manquerait pas d'être à la fois l'objet de la colère et de la risée publique. Et si le Roi venait à dédaigner Mademoiselle de Vermandois, M. le Duc pourrait compter les jours de son ministère (1).

Les services que Fleury avait rendus au duc de Bourbon et l'affection que lui portait le jeune Roi l'autorisaient suffisamment à présenter ces diverses considérations au conseil. Il le fit et l'impression produite par ses paroles fut asez profonde pour amener un revirement non seulement dans l'esprit des conseillers, mais même dans celui du premier ministre. Peut-être aussi le duc de Bourbon reçut-il quelque confirmation des inquiétudes qu'on lui avait suggérées au sujet des dispositions du Roi. Osa-t-il même soumettre directement à Louis XV le projet qu'il avait nourri? Toujours est-il que, le 19 janvier 1725, il fit partir pour Londres, en grand mystère, l'écuyer du comte de Morville, avec une lettre confidentielle adressée au comte de Broglie. Notre ambassadeur auprès de Georges 1er devait s'efforcer d'obtenir pour le roi de France la main de la princesse Anne, fille aînée du prince de Galles. La seule condition que posât le duc de Bourbon était la conversion à la foi catholique de celle qui deviendrait reine de France. Mais cette condition pouvait-elle être acceptée par un souverain dont le principal titre au trône était la profession de l'hérésie? Un esprit plus politique que le duc de Bourbon eût tranché d'avance la question comme allait le faire le gouvernement anglais et n'eût pas couru au devant d'un échec humiliant.

(1) De Raynal, *le Mariage d'un Roi*, p. 103.

## II.

De tous ces pourparlers, quoi qu'on eût fait pour les tenir secrets, quelque chose avait transpiré au dehors, et les bruits qui avaient troublé Laulès en juillet s'étaient réveillés avec plus d'intensité au commencement de janvier. De hauts personnages avaient fait part à l'ambassadeur d'Espagne de leurs inquiétudes, et mêlé, comme il arrive en pareil cas, dans leurs confidences, le vrai et le faux. Les cardinaux de Polignac et de Bissy, disait-on, étaient chargés de négocier l'affaire avec les Jésuites, l'un à Rome et l'autre à Madrid. Philippe V ne serait prévenu qu'au dernier moment et on ne solliciterait pas son consentement.

En dépit de ces avis précis et multipliés, Laulès ne pouvait ni croire à une telle félonie de la part du duc de Bourbon, dont les protestations continuaient à être tout opposées, ni s'imaginer que les Jésuites, si dévoués au roi d'Espagne, voulussent entrer dans une telle aventure (1). De son côté, le gouvernement espagnol (c'était la seule attitude digne) était résolu à affecter jusqu'au bout la plus parfaite confiance dans la parole du duc de Bourbon. Tout au plus, vers la fin de janvier, autorisa-t-il Laulès à répandre discrètement, et sans se démasquer, le bruit que, si le mariage de l'Infante venait à être rompu, celui de Mademoiselle de Beaujolais le serait aussi (2). Mais à cela Laulès répondit qu'une telle perspective ne serait pas pour détourner le duc de Bourbon qui, tout au contraire, serait ravi d'attirer cette humiliation sur la maison d'Orléans (3).

Du moins, afin d'engager davantage le premier ministre de Louis XV ou de l'obliger à se trahir, Philippe V lui fit demander de fixer la cérémonie des fiançailles au jour même où la prin-

(1) Simancas, Est., l. 4352. Laulès à Grimaldo, 9 janvier 1725.

(2) *Ibid.*, Grimaldo à Laulès, 22 janvier 1725.

(3) *Ibid.*, Laulès à Grimaldo, 6 février 1725 : « Aun tengo por cosa segura que de lo segundo se alegraria la casa de Borbon pues su desunion con la de Orleans es declarada y nunca se podran acordar. »

cesse accomplirait sa septième année c'est-à-dire au 31 mars (1). Le 2 février, le duc de Bourbon répondit à Laulès, qu'il était cruellement affligé des bruits que l'on faisait courir au sujet de ce mariage et que, pour confondre les calomniateurs et les envieux, autant que pour plaire au roi d'Espagne, il acceptait cette date sans la moindre difficulté. Tout pénétré de reconnaissance, l'ambassadeur s'empressa de répliquer que jamais Philippe V n'avait douté des vrais sentiments de son cousin (2).

Cependant le mois de février se passa sans qu'aucune mesure vînt donner suite à d'aussi formelles assurances. Vers le 20, vers le 25, Laulès de nouveau très inquiet, réitéra ses démarches (3). Le duc de Bourbon affirmait toujours que rien n'était changé à ses intentions et qu'il répondait de celles du Roi; mais visiblement les raisons qu'il invoquait pour justifier son inaction n'étaient que de grossiers prétextes. Il fallait, disait-il, s'informer des précédents et, comme les fiançailles royales dans la maison de France avaient été rares et remontaient assez haut, les recherches dans les Archives exigeaient beaucoup de temps (4)!

Pour la première fois, l'ambassadeur d'Espagne perdit confiance et émit l'opinion que l'affaire du mariage prenait mauvaise tournure. Il était temps qu'il s'en aperçût. Depuis près de quinze jours, étaient signées les instructions de celui qui devait porter la fatale nouvelle du renvoi de l'Infante aux souverains espagnols (5)!

Le moment était venu en effet où le duc de Bourbon, confiant dans le succès des ouvertures que le comte de Broglie avait faites au roi d'Angleterre, était obligé d'arrêter les moyens de communiquer sa résolution à la cour d'Espagne. Recourir à un souverain étranger, fût-ce le père commun des fidèles, il

(1) Simancas, Est., l. 4-352. Laulès à Grimaldo, 30 janvier 1725.
(2) *Ibid.*, Le même au même, 6 février 1725.
(3) *Ibid.*, Laulès à Grimaldo, 6 février 1725.
(4) *Ibid.*, Laulès à Grimaldo, 27 février 1725.
(5) Le 13 février, jour où ces instructions étaient signées, le comte de Morville avait dit positivement à Laulès que les fiançailles seraient célébrées le 31 mars. Laulès à Grimaldo 13 février 1725. Simancas, Est., l. 4,352.

n'y fallait pas songer, étant donnés les liens étroits qui unissaient les deux branches de la maison de Bourbon. Il convenait que Louis XV écrivît et s'expliquât lui-même. Mais qui remettrait sa lettre? Le maréchal de Tessé? C'était l'avis du maréchal de Villars (1). Mais depuis longtemps, Tessé jouait à la cour de Madrid le rôle d'un ami, beaucoup plutôt que celui d'un ambassadeur. Il eût fallu un ordre catégorique du roi de France pour l'obliger à se charger d'une telle commission, et cet ordre l'eût mis au désespoir. N'était-ce pas le renversement de l'œuvre à laquelle il s'était consacré depuis un an et de cette intime union qu'il avait su maintenir au milieu des événements extraordinaires de 1724? D'ailleurs, il n'avait plus la force de supporter pareille épreuve; sa santé, affaiblie par les années, avait été fort éprouvée par ce séjour en Espagne; il touchait au terme de sa vie et, comme par une sorte de pressentiment, il demandait avec insistance à rentrer en France : « Je crois, écrivait-il au duc de Bourbon, le 11 décembre 1724, que j'aurais encore peut-être assez de courage ou de végétation, pour m'exposer à monter le premier sur une brèche bien défendue et pour le service du Roi, mais je ne m'en sens pas assez pour passer ici l'hiver; j'y suis obsédé de cabales, d'impossibilités de bien faire, d'impuissance de rien régler..... Tirez-moi de ce labyrinthe, car je n'y puis plus durer (2). »

Le duc de Bourbon connaissait si bien ces dispositions du maréchal de Tessé qu'il n'avait pas même voulu le mettre au courant de ce qui se tramait. Averti récemment par lui que la formation de la maison de la future reine, désirée avec une extrême impatience à Madrid, venait d'y être annoncée comme très prochaine, il s'était borné à faire savoir à l'ambassadeur que ce bruit était faux, sans lui indiquer les raisons qui l'empêchaient de donner cette satisfaction à l'Espagne (3).

Dès lors que le premier ministre renonçait à se servir du con-

(1) *Mémoires de Villars*, t. IV, p. 309.
(2) Citée par de Raynal, *le Mariage d'un Roi*, p. 112.
(3) Le 23 janvier 1725. De Raynal, *op. cit.*, p. 111.

cours de Tessé, le mieux était de l'écarter de Madrid avant l'heure de l'exécution : une dépêche, datée du 6 février, lui ordonna de revenir en France avant la fin du mois (1).

Ni la joie qu'éprouva Tessé à la pensée de revoir enfin sa chère maison des Camaldules, ni les compliments dont l'accablait le duc de Bourbon, ne l'empêchèrent pas de ressentir le plus vif étonnement de ce brusque rappel (2).

Le choix du diplomate appelé à prendre sa place avait aussi de quoi le surprendre. L'abbé de Livry, fils du premier maître d'hôtel de Louis XIV, n'avait ni notoriété, ni grande expérience diplomatiques; il était presque inconnu de Philippe V. Le seul motif qui eût déterminé le duc de Bourbon, c'est que l'abbé de Livry, obligé de quitter le Portugal à cause de difficultés d'étiquette soulevées par Jean V, se trouvait tout porté pour accomplir une mission devenue assez urgente, et qu'il était trop petit personnage pour oser se soustraire à une tâche aussi désagréable; on lui dissimula d'ailleurs jusqu'à la dernière extrémité le rôle ingrat qui lui était réservé (3).

La date du jour où il conviendrait de faire au roi d'Espagne la douloureuse communication n'était pas encore arrêtée dans l'esprit du duc de Bourbon. Il avait même l'intention de laisser au successeur du maréchal de Tessé le temps de s'insinuer dans la faveur de Grimaldo, de Bermudez et des Jésuites : on avait trop grand besoin d'eux tous pour garder à leur égard l'attitude qu'avait adoptée le précédent ambassadeur (4).

(1) A. É. Esp., t. 140, Morville à Tessé, 6 et 13 février 1725. Il lui ordonne de laisser à l'abbé de Livry tous les *Mémoires et projets* relatifs au Congrès, au duc de Parme et à la mission de Monteléon.

(2) « Je ne puis pourtant partir d'ici comme d'un cabaret ou comme un banqueroutier, » écrit-il à Morville le 26 février, A. É. Esp., t. 340.

(3) De Raynal, *le Mariage d'un Roi*, p. 113-115.

(4) A. É. Esp., t. 343, f° 31. Morville à l'abbé de Livry, 13 février 1725. On ne peut pas, dit-il, lui envoyer tout de suite des instructions aussi étendues qu'il pouvait le souhaiter; on les lui enverra à mesure; d'ailleurs qu'il se mette au courant par quelques conversations avec Tessé : « Mais je vais vous traiter en peu de mots une matière très importante et sur laquelle vous avez besoin, Monsieur, de tous vos talents et de toute votre prudence. Vous jugerez aisément que cela demande un secret infini et qu'il ne conviendrait pas d'en laisser rien transpirer à M. le maréchal de Tessé. C'est pour cela que S. A. S. m'a ordonné d'en faire une lettre séparée avec la précaution que j'ai prise par rapport à la double enveloppe. » Il raconte tout ce que Tessé avait dit contre Grimaldo, Bermudez et les Jésuites

Une circonstance fortuite, la maladie grave qui atteignit Louis XV le 20 février 1725, précipita le dénouement (1). Hanté par le souvenir de la mort du jeune roi d'Espagne, le duc de Bourbon crut son maître perdu. Ses angoisses tragi-comiques et fort peu désintéressées ont trouvé dans Saint-Simon le plus mordant des peintres et la postérité verra toujours M. le Duc entrant de nuit dans l'appartement royal, à peine vêtu d'une robe de chambre, son bonnet sur la tête, une bougie à la main, et murmurant tout effaré, sans s'apercevoir de la présence du premier chirurgien Maréchal : « S'il meurt, que deviendrai-je? s'il en revient, il faut le marier! » Tel fut l'avis de Morville et de Villars que le premier ministre avait envoyé chercher entre minuit et une heure, tandis que les amis du duc d'Orléans se réunissaient de leur côté chez la veuve du Régent pour discuter les mesures à prendre (2).

Le danger avait été grand, mais il fut promptement conjuré, puisque, dès le 25 février, Louis XV put assister à la séance du conseil. Sans perdre un instant, le duc de Bourbon lui fit signer une lettre par laquelle il annonçait au Souverain-Pontife, sous le plus grand secret, la résolution qu'il avait prise et les justes raisons qui l'obligeaient à causer cette peine au roi d'Espagne. Le même jour, le premier ministre chargeait le cardinal de Polignac de prier le Saint-Père (ce qu'il n'avait osé faire solliciter directement par Louis XV) d'écrire lui-même au Roi Catholique, ou tout au moins de lui faire parler par le nonce, de la façon la plus propre à adoucir son ressentiment (3).

et ajoute que, puisque le Roi n'a pas voulu se séparer de Grimaldo, ni de Bermudez, il doit avoir à leur égard une conduite tout opposée à celle de Tessé. Surtout il ne doit rien oublier pour réussir auprès des Jésuites. Lémontey dit que Livry était plutôt accrédité auprès d'eux qu'auprès du Roi.

(1) Saint Simon le dit et Laulès lui-même a parfaitement vu la portée de cet incident. C'est l'attitude du duc de Bourbon, de ses partisans et de ses adversaires pendant la maladie du Roi qui lui a ouvert les yeux. Simancas, Est., l. 4352. Laulès à Grimaldo, 27 février 1725. *Mémoires de Villars*, t. IV, p. 308.

(2) *Mémoires de Villars*, t. IV, p. 308.

(3) A. É. Esp., *Mém. et Doc.*, t. 143, f° 308; et de Raynal, *le Mariage d'un Roi*, p. 111-117. *Mémoires de Villars*, t. IV, p. 308.

Cependant le maréchal de Tessé avait dû faire connaître son rappel au Roi Catholique qui en avait témoigné de sincères regrets. D'ailleurs, jusqu'au jour où il quitta Madrid, le vieil et fidèle ambassadeur ne cessa de recevoir des maîtres de la France et de ceux de l'Espagne les marques les plus évidentes de leur reconnaissante satisfaction. « Sire, écrivait-il à Louis XV qui le remerciait de ses bons services, dans quelque lieu que je me trouve, je suis et serai toujours sans réserve aucune à Votre Majesté. Je me souviens, sans pouvoir m'empêcher de le ressentir et de vous le dire avec une tendresse de joie, — j'ai été par la situation où j'étais au pied du lit de votre adorable mère j'ai été, dis-je, le premier à qui le Roi dit : « C'est un fils; n'en parlez pas que je n'aie fait un signe à sa mère (1)! »

Souvenirs émus de ces choses en somme si récentes et qui paraissaient déjà si lointaines, de ce temps trop vite écoulé où deux frères et deux sœurs paraissaient assurés de régner les uns en France, les autres en Espagne. Et des quatre un seul survivait, le roi Philippe! Et ce petit-fils de Louis XIV était à la veille de recevoir un cruel affront d'un prince de son propre sang, premier ministre du roi son neveu!

Avant de rentrer en France, le maréchal de Tessé reçut la Toison d'Or. Par la plus délicate des attentions, Philippe V avait tenu à lui réserver celle de Louis Ier. Contrairement à l'usage, la Reine voulut assister à la cérémonie. Quand l'ambassadeur, repassant ensuite dans sa chambre pour la saluer, s'inclina devant elle, « elle lui planta au cou », de la façon la plus gracieuse, une toison de diamants. Le Roi lui mit au côté une épée enrichie de mêmes pierres d'une valeur de vingt mille écus. « Je suis bien persuadé, dit-il, qu'elle ne sera jamais tirée contre moi (2). »

(1) A. É. Esp., t. 340, f° 131. Tessé au Roi, 26 février 1725.
(2) *Ibid.*, f° 148.

## III.

Lorsque l'abbé de Livry avait appris à Lisbonne sa nomination, il n'avait pu s'empêcher, quoiqu'on ne lui eût pas donné le caractère d'ambassadeur, d'en ressentir une vive satisfaction et d'en remercier chaleureusement le Roi. Il avait pris au plus vite le chemin de Madrid où il était parvenu dans les premiers jours de mars; il y avait rencontré Tessé qui ne partit que le 7. Le soir même de ce jour, un courrier extraordinaire arrivait de Versailles, porteur de lettres autographes de S. M. T. C. pour Leurs Majestés Catholiques, d'*Instructions* pour l'abbé de Livry, et d'une lettre du duc de Bourbon pour le maréchal de Tessé, au cas où celui-ci n'aurait pas encore quitté Madrid; mais défense était faite de la lui renvoyer, s'il était déjà sorti de la capitale espagnole (1). Une lettre d'envoi, signée par le duc de Bourbon donnait à l'abbé de Livry la substance de toutes ces missives et lui faisait enfin connaître la mission redoutable pour laquelle il avait été réservé (2). Le ministre ne pouvait s'empêcher de plaindre son agent : « Vous penserez peut-être, Monsieur, que ce n'est pas vous traiter en favori que de vous donner à exécuter les ordres que vous recevrez par le courrier que je vous dépêche, mais ce sont les plus grandes occasions de bien mériter. » Les lignes qui suivaient n'étaient pas faites pour rendre le courage au malheureux abbé : « Je compte que vous trouverez le roi et la reine d'Espagne dans un excès de douleur qui ne vous permettra pas de leur expliquer tout ce que je vous prescris dans ma lettre qui est ostensible... L'affaire est en elle-même si douloureuse pour ce prince et pour la reine d'Es-

(1) Cette lettre achève de démontrer que Tessé avait été tenu dans l'ignorance de la résolution prise à Versailles.

(2) Tous ces documents datés du 1er mars 1725, se trouvent aux Aff. étr. Esp., t. 343. On voit qu'ils n'ont pas été rédigés sans peine; pour les lettres du Roi, par exemple, il y a des minutes et des projets de la main de Morville, d'autres de la main de Fleury, etc. Ces divers incidents ayant été contés par M. de Raynal, à l'aide des mêmes documents, nous renvoyons au *Mariage d'un Roi* et nous faisons quelques emprunts à cet ouvrage intéressant.

pagne que je ne serai point étonné que vous n'ayez point tout le temps nécessaire pour vous faire écouter (1). »

A la lecture de cette missive, le contentement qu'avait éprouvé l'abbé de Livry avait fait place à un véritable désespoir. Mais il n'y avait pas à reculer; il demanda son audience et, le 9 mars, le surlendemain du départ de Tessé, il se présenta devant Leurs Majestés Catholiques, porteur des lettres du roi de France. Son émotion, sa voix tremblante, bientôt ses larmes même, firent aisément deviner aux souverains espagnols la communication qu'il avait à leur faire. Ils le laissèrent parler cependant. Livry, ses lettres à la main, s'efforçait de peindre la situation difficile de Louis XV, le désir où il était de consacrer toujours ses armées et ses trésors au service du Roi son oncle, mais la nécessité où il se trouvait aussi de donner satisfaction au vœu de ses sujets inquiets de l'avenir de la monarchie. Enfin il tomba aux genoux du Roi et lui tendit ses lettres. Philippe fit le geste de les prendre : la Reine l'arrêta. Tous deux avaient écouté l'ambassadeur avec une dignité empreinte de tristesse et de fierté, sans donner aucune marque de colère. Ils lui répondirent de même sans emportement, réfutant un à un tous les motifs de politique et de conscience que l'on avait cru devoir invoquer. Philippe représenta l'affront qui l'atteignait dans son orgueil légitime et le dommage causé à une fille tendrement aimée, désormais sans espoir de retrouver un établissement aussi grand que celui qu'elle perdait. La reine elle-même parvint à comprimer jusqu'au terme de l'entretien la violence de son ressentiment. Le dernier mot de Leurs Majestés fut que ce coup n'était pas pour elles inopiné, mais qu'elles n'y prêteraient jamais les mains et qu'elles ne recevraient pas les lettres du roi de France. L'abbé de Livry dut les remporter. Que n'avait-il suivi de plus près les instructions qui lui prescrivaient de ne s'expliquer qu'après les avoir remises (2)!

(1) A. É. Esp., t. 343, f° 69. Le duc de Bourbon à l'abbé de Livry, 1er mars 1725.

(2) *Ibid.*, f° 81. L'abbé de Livry au duc de Bourbon, 9 mars 1725 et de Rayna, *op. cit.*, p. 119.

Pendant quelques jours, le secret fut gardé; Bermudez et Grimaldo seuls avaient été mis au courant de ce qui s'était passé à l'audience du 9; la Reine était tombée malade de douleur (1). Mais bientôt, le roi d'Espagne, persuadé que la décision de Louis XV était connue à Versailles, prit de graves déterminations.

Le renvoi de Mademoiselle de Beaujolais, promise à don Carlos, fut décidé par représailles; la veuve de Louis Ier fut invitée à retourner en France au plus tôt; enfin, le 19 mars, ordre fut donné à l'abbé de Livry et à tous les consuls français de sortir de Madrid dans les vingt-quatre heures et d'Espagne sous quinze jours. Laulès et Monteléon étaient rappelés; le même 19 mars, Laulès demandait ses passeports au comte de Morville (2).

L'abbé de Livry s'éloigna de Madrid dès le 20 mars, accablé de douleur. Dans la nuit du 23 au 24, à vingt lieues de la capitale, il croisa sur la route un courrier du duc de Bourbon : ce messager apportait une nouvelle lettre de Louis XV pour le Roi Catholique dans laquelle, après avoir rappelé encore une fois les liens du sang, l'amitié et les intérêts qui unissaient les deux souverains, ainsi que les motifs de conscience et de déférence pour le vœu de la nation qui avaient imposé la rupture des engagements matrimoniaux, le roi conjurait son oncle de lire sa première lettre. L'abbé de Livry recevait en même temps l'ordre « de ne mettre aucune borne à ses instances » pour obtenir ce résultat et de rester à Madrid, tant que le roi d'Espagne ne lui aurait pas formellement enjoint d'en sortir. Il devait supplier Grimaldo, Bermudez, et le nonce Aldobrandini d'intervenir auprès de Philippe V pour l'amener à condescendre à la prière de son neveu. Il était en outre chargé de protester de la pureté des intentions du duc de Bourbon et de déclarer que la raison d'État, sans aucune vue particulière, l'avait déterminé à ce parti douloureux, cependant irrévocable (3).

(1) A. É. Esp. t. 343. f° 94. Le même au même, 12 mars.

(2) *Ibid.*, f° 108. Le même au même, 19 mars, de Raynal, p. 121.

(3) *Ibid.*, f° 100. Le duc de Bourbon à l'abbé de Livry, 18 mars 1725 et de Rayna *op. cit.*, p. 122.

Notre ambassadeur n'osa revenir sur ses pas; mais il eut soin de transmettre au marquis de Grimaldo la lettre de Louis XV et de la lui faire tenir ouverte, afin qu'il pût en rendre compte à son maître, au cas malheureusement probable où le roi d'Espagne refuserait de la lire. Au bout de quelques jours, Grimaldo la renvoya en exprimant le regret de n'avoir pu décider Philippe à en prendre connaissance. Le mécontentement du monarque s'était encore aggravé à la nouvelle que l'affront qu'on lui infligeait avait été rendu public à la cour de France avant même qu'il eût pu recevoir à Madrid la seconde missive de Louis XV (1).

Quelques heures après avoir rencontré le courrier français, l'abbé de Livry se vit rejoindre à Lerma par le cortège des deux princesses d'Orléans, qui, parties séparément de Madrid, s'étaient réunies la veille à Aranda. Il se borna à faire porter ses compliments aux voyageuses et continua sa route sans plus se préoccuper d'elles. Peu s'en fallut qu'il n'atteignît à Bayonne le maréchal de Tessé.

L'ancien ambassadeur en effet n'y était arrivé que le 20 mars au soir, très fatigué par quatorze longues journées de voyage, « dont deux s'étaient effectuées avec des bœufs ». En apprenant la nouvelle dont tout le monde s'entretenait déjà en France, il fut consterné : « Je trouve ici, s'empressa-t-il d'écrire au comte de Morville, des bruits répandus sur lesquels vous croyez bien, monsieur, que je ne raisonne point, d'autant plus que Monseigneur le Duc, ni vous, ne m'en donnez aucune occasion. Dieu, dans la main de qui est le cœur des rois et des princes les dispose comme il lui plaît. J'espère qu'il soutiendra le mien, le peu de temps que j'ai à vivre, dans une situation plus tranquille que celle où j'ai été depuis quinze mois (2). »

Tessé aurait pu se réjouir d'avoir quitté l'Espagne en un pareil moment, mais ses affections et son patriotisme étaient d'accord pour lui faire pleurer amèrement la fin de cette union avec

(1) Cela était vrai comme on peut le constater par une lettre de Laulès à Grimaldo du 13 mars 1725; Simancas, Est.. l. 4352. — A. É. Esp., t. 343; l'abbé de Livry à Morville, 26 mars 1725 cité par de Raynal, p. 123.

(2) A. É. Esp. t. 340, f° 216, Tessé à Morville, 20 mars 1725.

l'Espagne qu'il avait souhaitée indissoluble, et tous ses sentiments étaient à l'unisson de ceux qu'Orendayn avait cru devoir lui exprimer par écrit au moment même où le successeur du maréchal avait reçu de Philippe V l'ordre de quitter Madrid : « Je tiens, disait le ministre espagnol, V. Exc. bien informée de toutes les funestes nouveautés qui sont arrivées depuis sa séparation de cette cour; et elle pourra juger de l'affliction dont mon cœur est rempli en voyant l'affront qui se fait à Leurs Majestés de la part de ceux que je jugeais être leurs plus fidèles et sûrs amis, en voyant que tous nos projets si réciproquement avantageux s'en vont en fumée et que l'union de ces deux couronnes à laquelle on a tant travaillé pour leur gloire, splendeur et intérêts, se démanche et se rompt; tout cela me laisse dans une agitation d'esprit inconcevable, prévoyant les fatales conséquences que V. Exc. si expérimentée et si pénétrante aura envisagées et prévues (1). »

Au premier abord on s'était imaginé à Madrid et la Reine elle-même avait cru que Tessé avait su tout ce qui se tramait et que tel avait été le motif de son départ de Madrid le 7 mars. Élisabeth Farnèse, après s'être plainte hautement de son vieil ami, s'était laissée désabuser grâce aux preuves que Monteléon lui avait fait tenir par le marquis de Santa-Cruz (2). Mais ce chagrin rendit plus sombres les derniers jours de l'ambassadeur qui ne devait guère survivre plus de quelques semaines au renversement de sa politique et de ses espérances. Arrivé à Marly le 3 avril, il y rendit compte de sa mission, passa quelques jours à Paris pour y rechercher avec Monteléon les moyens d'apaiser le roi d'Espagne (3), puis se retira dans sa petite maison des Camaldules.

(1) A. É. Esp., t. 310, f° 215. Orendaynà Tessé, 19 mars 1725, en réponse à une lettre que Tessé lui a adressée de Burgos le 13 mars.

(2) *Ibid.*, t. 341, f° 66. Monteléon à Tessé, 8 mai 1725 : « Le marquis de Santa-Cruz m'a demandé si je croyais que V. Exc. était instruite sur le retour de l'Infante puisqu'il paraissait qu'elle avait pressé sa sortie de Madrid. Il m'a même dit que dans le premier mouvement la Reine l'avait cru et s'était plainte hautement et aigrement de vous. Je l'ai désabusé par toutes sortes de raisons et de preuves, et non seulement il m'en a paru persuadé, mais il m'a dit qu'avant son départ la Reine avait changé de sentiment. »

(3) *Ibid.*, t. 340, f° 326. Tessé à Morville, 12 avril 1725.

A son tour, l'abbé de Livry vint apporter à la cour ses informations et ses conseils : il prôna surtout l'intervention du Souverain-Pontife, seul capable selon lui de se faire écouter par Philippe V. Le malheureux ambassadeur rentra dans l'ombre. Pour de longs mois, dans les relations de la France et de l'Espagne, la parole n'allait plus appartenir qu'aux officieux et aux agents secrets.

## IV.

Le duc de Bourbon avait attendu jusqu'à la dernière extrémité pour informer Laulès et Monteléon d'une résolution qu'il ne convenait pas de leur laisser apprendre par les courriers d'Espagne et que le bruit public leur murmurait chaque jour aux oreilles.

Laulès avait naturellement manifesté la plus grande indignation. Selon lui, l'unique coupable était le duc de Bourbon; ni le Clergé, ni le Parlement, ni la Noblesse, n'avaient eu la moindre part à ce forfait; la France entière s'élevait contre un événement qui pouvait la conduire à sa ruine (1), et le premier ministre n'avait d'autre ressource pour calmer l'opinion que de prétendre qu'il s'était au préalable mis d'accord avec le roi d'Espagne (2).

L'ambassadeur de Philippe V était d'ailleurs persuadé que M. le Duc n'avait agi à l'égard de l'Infante qu'après avoir heureusement négocié le mariage de Louis XV avec une princesse anglaise; il s'attendait à le voir déclarer d'un jour à l'autre. En fait, le chef du gouvernement français ne s'était pas montré si prudent et il allait payer d'une déception, doublée d'un ridicule embarras, sa maladroite précipitation.

Le 17 mars, au moment où arrivaient à Versailles les premières

(1) Simancas, Est., l. 4352. Laulès à Grimaldo 13 mars 1725 : « Todos claman contra ella temiendo que pueda traer consigo *la ruina y perdida total de la Francia.* »

(2) *Ibid.* « Diciendo que todo se ha hecho y dispuesto de acuerdo con el Rey nuestro Señor. »

dépêches de l'abbé de Livry, rendant compte de son entrevue avec les souverains espagnols, une lettre du comte de Broglie était remise au duc de Bourbon. C'était le refus définitif, opposé par les ministres de Georges I^er^, à la demande du roi de France; la religion formait, disaient-ils, un obstacle invincible.

Ainsi M. le Duc avait exposé le roi son maître à une humiliation qu'il eût été facile d'éviter, et toute l'Europe allait bientôt savoir que le Roi Très-Chrétien, à l'heure où il repoussait la main d'une princesse catholique, à laquelle tant de liens l'unissaient déjà, avait sollicité, sans pouvoir l'obtenir, l'honneur de s'allier à une dynastie protestante. Quel beau sujet de raillerie pour l'Espagne! et quel nouveau motif de mécontentement pour Philippe V qui recevrait ainsi la preuve que le roi d'Angleterre avait connu par nous le renvoi de l'Infante avant qu'il en eût été lui-même informé (1)!

Le duc de Bourbon supplia le gouvernement anglais de ne rien dire et ne désespéra pas de se faire croire en affirmant partout, mais principalement en cour de Rome, que le projet de marier Louis XV avec l'une des filles du prince de Galles n'avait été l'objet d'aucune démarche de sa part (2). Quant aux sentiments personnels de Philippe V il était résolu, après tout ce qui s'était passé, à n'en plus tenir aucun compte et à exécuter sans retard la détermination prise. Il fixa donc au 5 avril le jour où la jeune princesse se mettrait en route pour l'Espagne; puis il adressa, le 20 mars, aux plénipotentiaires du roi à Cambrai, ainsi qu'à tous nos représentants à l'étranger, une circulaire qui leur indiquait, avec les motifs du renvoi de l'Infante, le langage à tenir sur cette matière délicate (3).

Néanmoins le premier ministre comprenait mieux que personne combien, en pareille occurrence, il était urgent de choisir un parti pour le Roi. Il eût bien voulu se trouver en mesure, à la date du départ d'Anne-Marie-Victoire, de faire

(1) De Raynal, *le Mariage d'un Roi*, p. 146.
(2) A. É. Esp., *Mém. et Doc.*, t. 143, f° 308 et suivants.
(3) *Ibid.* et de Raynal, p. 150.

connaître aux ambassadeurs de Philippe V le nom de celle qui devait remplacer la princesse espagnole.

On sait comment, après avoir vainement essayé de relever les chances de Mademoiselle de Vermandois, repoussé l'idée d'une alliance avec la maison de Portugal, comme trop blessante pour l'Espagne, ou avec la maison de Lorraine, parce que la duchesse mère était une d'Orléans, propre sœur du Régent, et rejeté enfin, avec le dédain le plus impolitique, les avances de Catherine de Russie, le duc de Bourbon, poussé par Madame de Prie, finit par proposer à Louis XV la main de Marie Leczinska. Du moins, en apprenant ce choix, le Roi Catholique ne pourrait se dire sacrifié à une puissance rivale et serait obligé de reconnaître que le désir d'assurer promptement un héritier à la couronne avait été le vrai mobile du gouvernement français (1). Le 31 mars 1725, le Conseil, réuni sous la présidence de Louis XV, décida que la fille du roi détrôné de Pologne serait la reine de France. Dès le 6 avril, le duc de Bourbon avait reçu la réponse favorable de Stanislas; la déclaration publique du mariage était provisoirement fixée au 25 du même mois. Laulès et Monteléon en furent aussitôt informés; mais, par un sentiment de juste convenance, le duc de Bourbon ne voulait pas que cette déclaration fût faite avant que l'Infante eût été remise aux envoyés de Philippe V chargés de la recevoir à la frontière. Or le voyage de cette princesse à travers la France s'accomplit avec une extrême lenteur.

Les personnages qui devaient l'escorter dans le royaume avaient été désignés d'avance: la duchesse de Tallard était *maîtresse du voyage;* le duc de Duras, lieutenant-général des armées du Roi, commandant pour Sa Majesté dans les provinces de Guyenne, Rouergue et Quercy, avait reçu la charge de remettre officiellement l'Infante « aux personnes qui seraient commises par le Roi Catholique pour la recevoir. » M. de Lesseville devait « donner et recevoir les actes de délivrance et de récep-

(1) De Raynal, *op. cit.*, p. 177.

tion; » M. des Granges, père, maître des cérémonies de France, avait mission de surveiller, pendant la route, l'exécution du cérémonial adopté. Il avait été décidé que l'Infante emporterait avec elle les pierreries et les présents offerts trois ans auparavant en considération du futur mariage. Le cortège devait passer par Chartres, Orléans, Poitiers, Bordeaux, Mont-de-Marsan, et arriver à Bayonne le 15 mai, après trente jours de marche et dix jours de repos. Des instructions détaillées avaient été adressées aux autorités de ces diverses villes « pour interdire toute fête qui ne conviendrait pas à la conjoncture présente », et indiquer en même temps « la manière que chacun devait observer aux réceptions et visites qu'il aurait à faire (1) ».

Mais le roi d'Espagne n'était point en humeur d'accepter les dispositions courtoises et honorables par lesquelles le gouvernement français cherchait à adoucir dans l'exécution la mesure qu'il avait jugée nécessaire; Philippe V au contraire tenait à ce qu'elle gardât un caractère odieux et brutal; à tout le moins, il ne voulait plus rien devoir au duc de Bourbon. Les deux ambassadeurs d'Espagne reçurent le 25 mars des instructions en conséquence. Il fallut leur esprit de conciliation et les démarches instantes du premier ministre pour qu'elles ne fussent point appliquées à la lettre : Anne-Marie-Victoire ne fut pas tout à fait privée au retour des honneurs qui lui avaient été prodigués à son arrivée dans le royaume.

Le 5 avril, la fille de Philippe V, ignorant la véritable cause des préparatifs faits depuis quelque temps autour d'elle et croyant n'aller faire qu'une courte visite à sa famille, quitta ses appartements de Versailles; Louis XV s'était depuis plusieurs jours retiré à Marly pour n'assister point au départ de sa cousine.

Le cortège de l'Infante était composé de deux voitures du

(1) Les documents relatifs au voyage de retour de l'Infante, — ordres adressés à des Granges, instructions au duc de Duras, instructions à la duchesse de Tallard, correspondance de ces divers personnages, actes de l'échange des princesses, — se trouvent aux Aff. étr. Esp., t. 340. Ils ont été très exactement analysés par De Raynal (*op. cit.*, p. 201 et suivantes) de qui nous suivons le récit.

Roi, de huit carrosses pour les ambassadeurs d'Espagne, les officiers de la cour et les personnes de la suite, enfin de cinquante gardes du corps. La duchesse de Ventadour, trop âgée, n'avait pu suivre « sa chère petite maîtresse ». Elle l'entoura de ses soins les plus tendres jusqu'au dernier moment et, après l'avoir vu partir, écrivit au roi et à la reine d'Espagne cette lettre touchante où éclatait sa douleur :

« Madame, Vos Majestés ne peuvent trouver mauvais que jusqu'au dernier moment que j'ai ma maîtresse entre les mains, que j'aie l'honneur de leur rendre compte que je la quitte en bonne santé, et avec une joie d'aller voir Vos Majestés qui ne se peut comprendre. M. de Macanaz a fort bien joué son jeu pour lui donner envie d'aller embrasser Vos Majestés. Je ne m'étendrai pas sur cela. Il n'est pas besoin d'exciter la tendresse de Vos Majestés pour cette charmante princesse. Pour moi, Madame, la mort de mes petits-enfants me coûterait mille fois moins de chagrins que la séparation de ma Reine. Elle la sera toujours pour moi, et mon Dieu! Madame, depuis la mort de Louis XIV, combien de révolutions n'avons-nous pas vues, qu'il y en aura encore! La main de Dieu s'appesantit sur nous. Pour ce royaume ici c'en est une grande que de nous ôter pour le présent votre chère enfant. Madame, notre roi n'est pas en âge d'en connaître la perte et on ne peut lui savoir mauvais gré de bien des choses. Ayant l'honneur d'écrire à de saints Rois, je n'ai pas besoin de leur rien dire sur la soumission à la volonté de Dieu. Je voudrais bien pouvoir la pratiquer dans cette occasion la plus douloureuse de ma vie. J'aurais été bien satisfaite que la santé de Madame de Mérode lui eût pu permettre d'accompagner ma Reine; mais, depuis la mort de son fils, tous les maux du monde l'ont accablée. J'espère, Madame, que messieurs les ambassadeurs rendront compte à Vos Majestés de l'application et des soins de ma petite fille auprès de l'Infante qui l'a nommée elle-même. Si l'accablement de ma douleur joint à la vieillesse m'avait laissé les moyens de la suivre, assurément, Madame, rien ne m'aurait empêché d'aller jusqu'à

Madrid la remettre entre les mains de Votre Majesté. Je n'oserai la faire ressouvenir de moi, à moins que Vos Majestés ne me le permettent. Mais, Madame, si Vos Majestés voyaient ma douleur, elles auraient pitié de mon état qui ne peut être adouci que par savoir ma maîtresse arrivée en bonne santé, que Vos Majestés en soient contentes. Elle est maigre et délicate, mais cependant très saine, petite mangeuse. M. de Monteléon, bien attaché à Vos Majestés est bien changé aussi; il vint hier au soir avec le maréchal de Tessé ici; je ne pus leur parler, car les pleurs suffoquent. Il faut que j'aie la tête tournée d'écrire une si longue lettre à Vos Majestés, dans le temps que nous lui sommes tous en horreur avec raison. Mais avec réflexion elles verront que je dois être séparée de tout ce qui leur doit déplaire, par mon respect, par mon attachement, par la façon dont j'ai continuellement servi ma maîtresse. Dieu le sait, et c'est la seule tendresse respectueuse que j'ai pour elle qui me rend la plus malheureuse personne du monde (1). »

Jusqu'à la fin de sa vie, la bonne duchesse de Ventadour devait écrire à sa « reine, » mais celle-ci devait bientôt cesser même d'ouvrir ces lettres dont elle jugeait sans doute la tendresse un peu trop radoteuse (2).

Cependant le voyage de l'Infante s'était effectué, sans évènements marquants, suivant l'itinéraire et le cérémonial prescrits. Les Espagnols s'étaient avancés jusqu'à Dax au devant du cortège et l'y avaient rencontré le 11 mai (3). On arriva le 13 à Bayonne. Anne-Marie-Victoire descendit à l'évêché et y trouva la veuve de Charles II qui l'y reçut avec la plus tendre affection. Après trois jours de repos, on se dirigea vers Saint-Jean Pied de Port; on avait choisi cette petite ville pour effectuer la remise de la princesse, afin d'éviter le pénible contraste que n'eût pas manqué d'éveiller la Bidassoa. Ce fut là que, le

(1) Alcala, Est., l. 2467.

(2) On trouve aux archives de Simancas et d'Alcala des centaines de ces lettres de la duchesse de Ventadour; nous en avons ouvert un assez grand nombre; elles ne présentent aucun intérêt.

(3) A. E. Esp., t. 341, f° 77. La duchesse de Tallard à Morville, 11 mai 1725.

17 mai 1725, l'Infante d'Espagne fut reçue par ce même marquis de Santa Cruz qui trois ans auparavant l'avait conduite presque triomphalement jusqu'à la limite des deux royaumes. Tout se passa pour le mieux en cette délicate conjoncture et aucun des incidents pénibles qu'avait redoutés le gouvernement français ne se produisit.

Mme de Tallard fut même assez heureuse pour pouvoir dissuader Mme de Nievès, gouvernante de l'Infante, d'instruire la princesse, déjà très fière, du vrai motif de son voyage. Le jour du départ de Bayonne, dès qu'Anne-Marie-Victoire fut éveillée, elle témoigna la plus grande impatience de partir pour aller voir son père, sautant et dansant jusqu'au moment où l'on se mit en route. Lorsqu'elle traversa la frontière, elle était tout à la joie de retrouver ses parents, et, au moment de se séparer de la duchesse de Tallard, elle pria celle-ci de l'attendre à Saint-Jean Pied de Port, croyant toujours ne faire dans son pays qu'un séjour de courte durée (1).

Les égards et l'adresse des Français surent ménager la susceptibilité des Espagnols, toujours chatouilleuse, mais plus facile à exciter en un pareil moment (2). Les envoyés de Philippe V « s'étaient même très faiblement fait tirer l'oreille pour accepter les diamants du Roi (3). » En réalité, ils étaient satisfaits des honneurs rendus à leur Infante, voire « éblouis de la magnificence française (4), » et, bien que l'un d'eux ait eu l'idée ridicule, pour soulever la colère des courtisans, de présenter à Madrid un morceau de pain noir comme spécimen de

(1) De Raynal, *le Mariage d'un Roi*, p. 205.

(2) Laulès écrivit lui-même au comte de Morville : « Il n'est pas possible de s'acquitter de cette commission avec plus de dignité, de zèle et de soin que n'ont fait M. de Duras et Mme de Tallard. Mme de Tallard s'est surpassée, et nous sommes tous enchantés d'elle. » Le duc de Duras écrivait à son tour : « Si les Espagnols ne disent pas être contents, au moins doivent-ils le penser. »

(3) Ces citations sont faites d'après de Raynal : *le Mariage d'un Roi*, p. 206.

(4) A. É. Esp., t. 341, f° 77. La duchesse de Tallard à Morville, 11 mai 1725 : « Je n'ai pas été assez heureuse, Monsieur, pour que les Espagnols me voulussent attendre à Bayonne. Toute leur douleur, à ce que j'ai pu démêler est de ne s'être pas avancés jusqu'à Bordeaux pour y être spectateurs de la magnifique réception qu'on y a faite à l'Infante et, malgré leur fierté, ils me paraissent éblouis de la magnificence française. Les moins politiques en conviennent et sont contents. »

la nourriture que les Français donnaient à la jeune princesse, tous, sans excepter le Roi et la Reine, ne purent s'empêcher de savoir gré au gouvernement français de la courtoisie dont il avait preuve (1).

Pendant que la petite Infante d'Espagne, confiée aux soins de madame de Nievès, se dirigeait vers Madrid, l'escorte française retournait à Bayonne ; elle y entra juste au môment où venaient d'y arriver les voitures envoyées par la duchesse d'Orléans pour ramener ses filles. Le refus, fait par le duc de Bourbon de prêter les carrosses du Roi, avait provoqué un retard qui avait empêché la rencontre des deux cortèges et l'échange simultané des princesses. D'Adoncourt, commandant de Bayonne, et Des Granges, fils, avaient recruté tant bien que mal une escorte convenable et s'étaient rendus au devant de la veuve de Louis Ier et de mademoiselle de Beaujolais. La remise officielle eut lieu le 22 mai à Irun, sur le sol espagnol ; et le 23, laissant au bord de la Bidassoa les gardes de corps de S. M. C. rangés en bataille, les deux filles du Régent passèrent la rivière en bateau et furent escortées jusqu'à Saint-Jean de Luz par les cavaliers venus à leur rencontre. Puis elle se dirigèrent à petites journées vers le château de Vincennes qui avait été, on s'en souvient, assigné comme résidence à la jeune reine douairière d'Espagne. Elles y parvinrent dans les derniers jours de juin 1725.

Ainsi se trouva totalement consommée la ruine de ces projets d'alliances matrimoniales sur lesquels le Régent avait fondé de si grandes espérances pour sa propre maison et pour l'union durable de la France et de l'Espagne. Heureux si l'entente politique déjà si compromise avant le renvoi de l'Infante n'eût pas achevé de sombrer dans cette redoutable tempête !

(1) Cela ressort clairement des lettres de Monteléon à Tessé en mai 1725.

## CHAPITRE II.

### Les traités de Vienne.

### Mars-Avril 1725.

Le jour même où l'abbé de Livry avait accompli auprès du roi et de la reine d'Espagne sa douloureuse mission, Orendayn avait écrit à Ripperda, toujours sous le couvert de termes convenus et de noms supposés, de conclure à quelque prix que ce fût, les points essentiels sauvegardés, avec la cour de Vienne, et il ne lui avait pas caché que « la soudaine et terrible résolution prise par le maître de la France et par ses principaux serviteurs, » était le motif qui rendait absolument nécessaire la paix avec l'Empereur (1). Le 10, le 13, le 24, il avait de la part du roi d'Espagne, renouvelé cet ordre de la façon la plus pressante; ses lettres devenaient de véritables supplications, au milieu desquelles s'insinuaient des promesses aux ministres de

(1) Cantillo (*Tratados* etc) avait affirmé la chose, d'après Coxe, à ce qu'il semble, sans connaître les documents secrets qui la prouvent : « A pesar, dit-il, de que tocó Ripperda todos los resortes de su ingenio é invirtió en corromper á la Corte sumas considerables, la negociacion caminaba perezosamente, y tal vez se hubiera malogrado sin el incidente fatal de haber Luis XV, por consejo de su ministro el Duque de Borbón etc... La justa irritacion de aquellos Reyes con tal cruel desaire llegó al ultimo punto, y entre otras providencias que les dictó el despecho, *fué la de mandar à Ripperda que, cediendo en todos los puntos cuestionables de la negociacion, concluyese cuanto antes una alianza con la Corte de Austria.* » Cf. Alcalá, Est., l. 3451.

Orendayn au Baron de Phafenbergh (Ripperda) 9 mars 1725 : « Devo decir á V. E. de parte de estos dos Señores Don Andres y don Bernardo (c. à d. Philippe et Elisabeth) que mediante la repentina y terrible resolucion que el Dueño de la Higuera con sus criados mayores, acaba de tomar de volber á su futura Esposa, al poder de sus Padres, se hace preciso y absolutamente necesario que el Señor don Tiburcio (autre nom de Ripperda) adelante y concluya enteramente los tratados de Compañia que le son encargados, á qualquiera precio, como no sea en los puntos mas esenciales, benciendose en caso necesario en los demas, y que avise luego de haverlos concluydo; porque asi combiene à los mayores intereses de la Compañia. » En vérité, si la lettre était interceptée, qui ce langage convenu pouvait-il tromper?

l'Empereur, et c'était au nom de Dieu lui-même qu'il conjurait Ripperda de se hâter ; il voyait déjà la France et l'Angleterre se jeter au travers de la négociation (1).

Mais, à sa grande douleur, rien ou presque rien ne venait de Vienne ; le 9 mars, les dernières nouvelles qu'Orendayn eût reçues de Ripperda dataient du 3 février et elles ne contenaient que le récit des difficultés relatives aux mariages et l'espoir d'en triompher. Le 10 mars enfin, Orendayn avait déjà fait partir le courrier porteur de sa lettre du 9, lorsqu'on lui remit une dépêche du 10 février, où « le baron de Phafenbergh » lui faisait connaître l'état de sa négociation à la veille du jour où la *Conférence secrète* devait prendre ses résolutions (Référat du 11 février) (2). Il déclarait que deux difficultés seulement paraissaient maintenir l'affaire en suspens : la jalousie que, selon l'Empereur, les mariages proposés causeraient dans toute l'Europe, et l'exception faite en faveur de la France de l'alliance *contra quoscumque*. Mais Ripperda pensait que l'Empereur finirait par passer outre et il ne doutait plus du succès (3).

(1) Alcala, Est., l. 3451. Orendayn à Ripperda, 10 mars 1725 : « Don Andres y don Bernardo con todos sus immediatos compañeros incluso Don Eduardo estan vellisimos y impacientes de que V. M^d no acabe de ajustar la Compañia que tanto nos importa à todos. Por Dios, que acabe V. M^d de darnos el consuelo que esperamos, y para que este no se retarde esperará en el lugar principal de la Tiénda el correo que despacho la respuesta de V. M^d.. El principal criado mayor del Señor Don Lelio (l'Empereur) asegurará sus mayores felicidades... Buelbo à pedirle que por Dios despache antes que la Higuerá (la France) lo embaraze ayudada de la Olea (l'Angleterre) que siempre mas se estrechan etc... » Mêmes expressions dans la seconde lettre du 19. Le 23 :... » ya no admite mas dilacion el logro de los grandes intereses del reciproco comercio. » Le 24 : « Es absolutamente preciso y necesario que V. E. á qualquiera costa la aya conseguido, etc. »

(2) Alcala, Est., l. 3451. Orendayn au Baron de Phafenbergh, 1^re lettre du 10 mars 1725 : « Despues de aquella expedicion, ha llegado la mañana de este dia el ordinario correo de Francia, por el qual he rezivido una carta del Señor Don Tiburcio Rosas (Ripperda), en fecha de 10 del mismo Febrero, desde Amsterdam (Vienne), dando quenta del estado en que quedava el Contrato que le es encargado, de nueva compañia de Comercio entre Don Andres y don Lelio sobre la qual se havia ofrecido la sola dificultad, consistente en dos cosas principales la una, que la compañia tocante à Don Eduardo y Don Narciso daria zelos à todos los Hermanos, y que estos podrian acudio à la Fuente, á la Caldera, á la Higuera, la Olea y la Tienda, y la otra perteneciente á los recelitos que dava á don Lelio la excepcion prevenida de la Higuera. »

(3) *Ibid.* : « Y que ambas se hallaban satisfechas, de modo que no descansaria hasta haver efectuado la Compañia y no podia humanamente dudar del buen suceso. »

I.

Cette dépêche fut immédiatement portée par Orendayn à Philippe et à Élisabeth. Ils répondirent que la seconde difficulté n'existait plus, puisqu'en présence de l'attitude de la France, ils renonçaient à toute exception en sa faveur; et, quant à la première, ils consentaient, s'il le fallait, à une concession que le langage convenu d'Orendayn ne permet pas de préciser d'une façon certaine, mais qui consistait très probablement à se contenter de la seconde Infante à défaut de l'aînée (1). Philippe V offrait à l'Empereur toutes les garanties imaginables et représentait que leur alliance les ferait respecter, peut-être courtiser, de toute l'Europe (2). Quoi qu'il en fût d'ailleurs, il enjoignait à Ripperda de gagner les instants, de signer le traité et de l'envoyer à Madrid avec la plus extrême diligence (3).

Trois jours après, un nouveau courrier partait pour Vienne. Orendayn informait Ripperda qu'il était découvert; que l'un des ministres étrangers en résidence dans cette capitale avait dénoncé ses entretiens nocturnes avec Sinzendorf; et que les ministres de France et d'Angleterre étaient maintenant tout à fait

(1) Alcala, Est., l. 3451. « Quieren... que estrechandose por instantes la necesidad de concluyr luego y sin mas dilacion el contrato de la nueva compañia de comercio, disponga V. E. que Don Tiburcio le finalice y firme en Amsterdam (Vienne) sobre las condiciones que le son prevenidas de compañia de Don Eduardo con don Narciso y Don Francisco con don Octavio; pero que si en ella se hallaren aun imbencibles dificultades, se hallare en ultimo caso á que la compañia sea entre Don Eduardo y Don Octavio, y don Francisco y don Pedro. (Il est très difficile de se reconnaître au milieu de ces noms, tous masculins, qui désignent les uns les Infants, les autres les Archiduchesses, parce qu'il semble que, pour mieux dérouter, chacun puisse être désigné par deux noms différents); que para asegurar mas y mas á Don Lelio de los recelos que le ha ocasionado la excepcion de la Higuera, desde luego puede tambien Don Tiburcio ofrecer y capitular la exclusion de esta excepcion, incluyendo en la Compañia de Don Lelio los intereses de ambos para girar sobre todos los que se opusieren á ellos sin excepcion de la Higuera, ni de otra persona alguna. »

(2) *Ibid.* : « Que ofrezca tambien todos los caudales de Don Andres á Don Lelio..... se deve esperar que la Fuente etc., etc., miren con respeto la Compañia, etc. »

(3) *Ibid.* : « Ha de ganar los instantes en la conclusion del tratado de la referida Compañia; y en firmarla para remitirla á aqui, luego, y con toda la posible diligencia... ganando las horas. »

au courant. Raison de plus pour ne pas courir le risque du moindre retard (1) !

Le 23, il l'avertissait que « la téméraire et honteuse résolution » du roi de France avait été rendue publique, que le roi d'Espagne avait rappelé de Paris ses représentants, chassé ceux de Louis XV et renvoyé mademoiselle de Beaujolais. « Ces événements, ajoutait-il, dont les graves conséquences se laissaient aisément découvrir faisaient attendre avec la plus extrême impatience, comme avec la plus stricte nécessité, les lettres de Ripperda. » Mais, par une déplorable fatalité, on n'en avait pas une seule depuis celle du 10 février ! Comme on ne pouvait supposer qu'après avoir malheureusement perdu trop de temps entre la fin de novembre et février (2), le négociateur s'abstînt d'écrire en une occurrence aussi grave, il fallait donc que ses lettres, pour la plus grande confusion de l'Espagne (3), eussent été interceptées en France. Ce qui confirmait cette hypothèse, c'est que la baronne de Ripperda avait reçu deux lettres de son mari, du 14 et du 24 février, ne contenant d'autres nouvelles que celles de sa santé. En conséquence, le Roi ordonnait de ne plus faire passer les courriers par la voie de France qu'il fallait considérer comme fermée, mais par mer et la Hollande d'une part, par mer et l'Italie d'autre part. C'est par cette voie qu'il convenait d'expédier le traité, signé sans doute à l'heure présente, puisque la dépêche du 10 février donnait si bon espoir. Si, par malheur il ne l'était pas, si quelque embarras était survenu, Ripperda sachant la bonne foi avec laquelle le roi d'Espagne voulait la prompte exécution de ce traité et ayant la parfaite intelligence des intentions de S. M., devrait procéder coûte que coûte à la conclusion, suivant le pouvoir qui

(1) Alcala, Est., l. 3451. Orendayn à Ripperda, 13 mars 1725 : « Esta novedad y la sucedida etc... obligan á Don Andres, y á Don Bernardo á repetir á Don Tiburcio las mas estrechas, precisas ordenes para que concluya y firme luego en Amsterdam lugar de su residencia el tratado de Compañia por que ya no admite mas dilacion. »

(2) « Despues de haver desgraciadamente perdido mucho tiempo desde el 24 de noviembre ultimo pasado, en que salió V. E. de esta Corte, hasta 10 de febrero. »

(3) Alcala, Est., l. 3451. Orendayn à Ripperda, 24 mars 1725 : « para nuestra mayor confusion, la cual es muy grande, y sumamente perjudicial, etc. »

lui avait été donné et la confiance qu'inspirait sa fidélité. Tel était l'ordre formel du Roi qui attendait, dans le plus bref délai, une réponse catégorique (1).

Les derniers jours de la semaine sainte devaient voir finir les inquiétudes du gouvernement espagnol. Le soir du vendredi saint, 30 mars, le courrier de France apporta une lettre de Ripperda, datée du 26 février, qui rendait compte de la conférence et des projets du 24 et annonçait l'envoi prochain, par Gênes, d'un courrier extraordinaire. Ce courrier n'était autre qu'Henri Wiespien, le propre secrétaire de Ripperda. Parti de Vienne le 10 mars, il se présenta subitement chez Orendayn le samedi saint, 31 mars, « à l'heure où l'on chantait l'Alleluia dans les Églises. » Les portes bien fermées, il déposa entre les mains du ministre le paquet dont il était chargé (2). Sans lire jusqu'au bout les deux lettres du 10 mars qui lui étaient adressées, et sans avoir ouvert les deux plis cachetés destinés au Roi, Orendayn se précipita vers le palais du Retiro où était la cour et remit le tout à Philippe V. Le Roi, la Reine, le prince des Asturies, les Infants, étaient réunis, prêts à se rendre dans la chapelle royale pour y assister aux offices du jour. Plus maître de lui que son ministre, Philippe refusa de jeter les yeux sur ces missives si attendues, jusqu'à ce que, les cérémonies liturgiques entièrement terminées, vers les deux heures de l'après-midi, il pût rentrer dans ses appartements. Alors il lut d'un bout à l'autre avec

(1) Alcala, *Ibid.* « Que si por desgracia no se hallare fenecido, mediante algunos embarazos que puedan haverse ofrecido, en los puntos del mismo tratado segun lo prevenido en la Instruccion que se le entregó, los allasse V. E. como se le ordenó por mi antecedente carta de fecha de 10 de este mes, de la qual es copia, una de las citadas adjuntas, y ultimentate que sobre el pie de la buena fee, con que el Señor don Andres desea la execucion pronta del referido tratado, y de la inteligencia que V. E. tiene en sus intenciones, proceda V. E. à su conclusion, baliendose de las authoridades que le estan conferidas, y de sus celosas, diestras y fieles disposiciones, de las quales fia el entero logro de esta grande importancia, que en las presentes circunstancias, es absolutamente preciso, y necesario que V. E. à qualquiera costa, la aya conseguido. Y asi lo hago en cumplimiento de lo mandado por el Señor don Andres, que espera del celo de V. E. la mas puntual execucion de lo que de su orden llebo referido, con una muy categorica respuesta. »

(2) Alcala, Est., l. 3451. Orendayn à Ripperda, 2 avril 1725 : « La mañana siguiente, del savado santo, á la hora de estarse cantando en las Iglesias la Aleluya, llegó á mi casa la persona de Dn Henrique Wispien, en la mas combeniente modesta, secreta forma. Entregome el pliego de V. E. á puerta cerrada, y sin bien acabar de leer, etc. » Tous les détails qui suivent sont empruntés à cette intéressante lettre du 2 avril.

la plus scrupuleuse attention les quatre lettres de Ripperda et les deux projets de traité, le traité de paix qui devait être signé solennellement à Cambrai, et le traité d'amitié et d'alliance entre l'Empereur et lui. Il prit également connaissance du projet de traité avec l'Empire et de divers articles séparés. Puis il réfléchit quelque temps et s'entretint avec la Reine. Après quoi, il dicta à Orendayn une instruction très précise, en cinq points, que Wiespien reçut l'ordre de porter en toute diligence, au baron de Ripperda (1).

Premièrement, le roi d'Espagne acceptait et approuvait entièrement les deux traités de paix et d'alliance, tels qu'ils lui étaient proposés; il ordonnait à Ripperda de les signer au plus tôt, en vertu des pleins pouvoirs dont il était muni, de sorte que la France et l'Angleterre n'eussent aucun moyen ni prétexte de soulever de nouvelles difficultés, afin de se rendre nécessaires et d'en profiter (2).

Sur le contenu des traités, une seule observation et encore pour restreindre les obligations de l'Empereur! Il était dit dans le traité d'alliance que les Anglais avaient offert de restituer à l'Espagne, Gibraltar, Port-Mahon et toute l'île de Minorque. Or Georges Ier n'avait jamais parlé que de Gibraltar. Si donc l'Empereur averti trouvait inconvénient à promettre ses bons offices pour Minorque et Port-Mahon, il faudrait le laisser libre de ne s'engager que pour Gibraltar.

Secondement, quant au projet de traité avec l'Empire, S.

(1) Alcala, *Ibid.*. « En vista pues de todos, y con suma reflexion á sus contenidos, me ha mandado volber à despachar con la posible brevedad, y en la mayor diligencia la persona del citado Don Henrique; ordenando y previniendo à V. E. todo lo que por partes iré refiriendo, y que absolutamente me ha mandado Su Majestad. »

(2) *Ibid.* — «..... ha venido S. M. en aprovar ambos enteramente y en ordenar à V. E. (como expresamente se lo ordena) pase á firmarlos en fuerza de los Plenos poderes que para ello le tiene dados, y otorgados, á cuio fin, y de su real orden, restituyo á V. E originales las adjuntas dos Minutas, quedandome con copias integras de ellas, paraque enteramente arreglado á ellas, se formen luego los dos tratados que deven ser originales, y firme V. E. ambos como llevo dicho sin la menor detencion y sin perder un instante de tiempo afin que la Francia y la Inglaterra siguiendo los enredos que V. E. en una de sus citadas cartas refiere han hecho, para hacerse menesterosos, y lograr sus intereses; no enreden mas la pronta feliz conclusion de estos tratados, que oy mas que nunca, deseara embarazar la Francia, mediante la entera separacion sucedida, y que siempre mas se continuara de S. M. y el Rey Christianisimo su sobrino. »

M. C. en approuvait également les bases et autorisait Ripperda à le signer. Il importait seulement, au sujet des privilèges des Hanséatiques, de bien préciser qu'il s'agissait de ces privilèges tels qu'ils existaient de fait à la mort de Charles II, sans rien de moins, sans rien de plus.

Ce traité avec l'Empire devait être signé le plus tôt possible; mais si, pour attendre d'autres pleins pouvoirs des princes ou pour tout autre motif, la signature devait en être retardée de quelques jours il ne fallait pas pour cela remettre, même d'une heure, celle des deux principaux traités (1).

Troisièmement, il était dit dans le traité d'alliance qu'aussitôt ce traité signé, le traité de paix serait envoyé à Cambrai pour y être signé solennellement au congrès, sous la médiation de la France et de l'Angleterre; le roi d'Espagne ne voulait plus de la médiation de la France; il n'acceptait que celle de l'Angleterre et priait Sa Majesté Impériale de faire de même.

Quatrièmement, puisque le dit traité, après avoir été signé à Vienne, devait être envoyé et signé à Cambrai dans un délai de six semaines, le roi d'Espagne adressait dès maintenant à ses plénipotentiaires, Santisteban et Beretti-Landi, l'ordre de le signer aussitôt reçu et tel qu'il arriverait de Vienne avec la signature de Ripperda. De même pour le traité avec l'Empire.

Cinquièmement, la grosse affaire des mariages. L'Empereur faisait deux objections : la trop grande jeunesse des Archiduchesses et des Infants, la convention matrimoniale déjà conclue entre don Carlos et Mademoiselle de Beaujolais. Cette seconde objection tombait d'elle-même par le renvoi de Mademoiselle de Beaujolais. Quant au premier inconvénient, on pouvait y remédier en attendant pour effectuer le mariage que les futurs époux eussent l'âge compétent. Si cependant l'Em-

(1) Alcala, *Ibid.* « Pero que si este tratado se dilatare de algunos dias por esperar el concurzo de otros plenos poderes de los Principes del Imperio, ó diferentes otras precisas ó combenientes circunstancias, pase V. E. como llevo dicho á firmar luego, y ganando las oras, los dos referidos principales tratados con el Señor Emperador sin esperar á aquel del Imperio... »

pereur répugnait à faire dès maintenant un traité au sujet de ces mariages, il faudrait à tout le moins qu'il donnât sa parole royale que ces mariages s'accompliraient au temps voulu et qu'il consignât cet engagement dans un article secret annexé au présent traité (1). Mais *si l'Empereur ne voulait même pas consentir à ce minimum, Ripperda n'en devait pas moins signer, sans perdre un instant, les deux traités de paix et d'alliance, tels qu'ils étaient présentement arrêtés* (2), — ceci était dit en termes positifs, — et envoyer sur l'heure à Cambrai par un courrier extraordinaire le traité de paix avec l'Empereur et s'il était prêt, le traité de paix avec l'Empire, afin qu'on les signât de même, à Cambrai, sans l'ombre d'un retard. Un autre courrier, passant par Gênes et Barcelone, devait apporter le double de tous ces actes à Aranjuez, où se rendait la cour d'Espagne et où elle comptait célébrer par les plus grandes réjouissances cette paix si chère aux religieuses et saintes intentions de Leurs Majestés Catholiques, si salutaire à toute la chrétienté, si favorable au triomphe de l'Église universelle (3)! Mais combien plus elle serait fêtée et applaudie si elle venait accompagnée de la plus étroite union entre les deux augustes maisons d'Espagne et d'Autriche! Cette union, le Roi la désirait et la sollicitait; la Providence elle-même semblait la vouloir, Elle qui avait donné aux saints maîtres de l'Espagne de si beaux et de si précieux rejetons mâles, tandis qu'elle accordait à Leurs Majestés Impériales des filles si prodigieuses et si belles, dont l'âge s'accordait à merveille avec celui des Infants d'Espagne! Oui, s'écriait Orendayn, c'est la Providence divine qui veut se servir de ces enfants pour consommer cette œuvre de paix si grande et si catholique, pour restaurer l'union tant de fois séculaire de l'Espagne et de l'Au-

(1) Alcala, Est., l. 3451. « A lo menos dé y prometa su palabra real de que se efectuarán à su tiempo formandose para ello con V. E. algun articulo secreto en los presentes tratados. »

(2) *Ibid.* « Pero que si, *ni aun en esto*, gusta rebenir por aora S. M. Imperial, *no se detenga V. E. un instante en firmar sus dos tratados en la forma que estan reglados.* »

(3) *Ibid.* « Donde esperarán celebrar con los mayores regocijos esta Paz tan deseada por las religiosas, santas intenciones de los Reyes, y tan importante, y saludable à todo el Orbe christiano, y al bien y mayores triunfos de la Universal Iglesia. »

triche, et la rétablir sur des bases encore plus solides et plus durables, puisque la rupture avec la France est maintenant accomplie (1)!

Non content de donner à Ripperda ces facilités pour conclure et d'ouvrir devant lui ces magnifiques perspectives d'avenir, Orendayn, par mandat exprès du Roi, félicitait le négociateur de sa conduite, et approuvait sans aucune restriction ni réserve la façon dont il avait exécuté sa difficile et délicate commission (2).

## II.

A la lecture de ces lettres, comme à la nouvelle de ce qui s'était passé en France, Ripperda avait dû pousser un soupir de soulagement, puis s'abandonner aux transports de la plus vive satisfaction. Il était en effet fort heureux pour lui que le renvoi de l'Infante eût fait passer au premier plan la nécessité de conclure la paix avec l'Empereur et disposé les souverains espagnols à se contenter des moindres concessions. Autrement, l'optimisme de ses premières lettres eût semblé singulièrement exagéré et il aurait sans doute payé d'un désaveu et d'un rappel la désinvolture avec laquelle il avait usé de ses *Instructions*. Dans une lettre du 4 avril, adressée à Sinzendorf, il parle avec

(1) Alcala, Est., l. 3451 : « La cual, aun sera infinitamente mas celebrada y aplaudida generalmente por todos los vasallos de esos, y de estos bastos dominios, si biniese acompañada de la estrechisima union de las dos Augustisimas Casas de España y de Austria, que el Rey a deseado y solicitado finalmente por todos los mas seguros y firmes medios de los expresados ya propuestos casamientos, que la altisima Providencia de Dios parece los tiene dispuestos, haviendo dado á los Reyes nuestros Santos Amos unos tan hermosisimos, preciosos Hijos varones, y á Sus Magestades Imperiales tan prodigiosas vellissimas Hijas, prendas todas hasta por sus hedades que desde luego parecen destinadas por la divina Providencia á ser empleadas en tan grande, catholico, importante fin, como el de es gran Paz, y la estrecha union que se desea restablecer perpetuamente entre las dos referidas poderosas Casas de España y de Austria, aun con mayores fundamentos y firmezas que la pasada union conserbada por tantos siglos, mayormente haviendose experimentado las fuertes novedades ultimamente acaecidas en la Corte de Francia. »

(2) *Ibid.* — « Y ultimamente me manda S. M. decir á V. E. se halla bien y enteramente satisfecho de la conducta, fidelidad, y verdadero amor de V. E. reconociendo S. M. cumplidamente empleadas todas estas partes en la importante actual comision de su encargo; cuyo entero logro, y conclusion pronta, y feliz espera S. M. del celo, acierto, y viveza de V. E. que atenderá S. M. favoreciendo y honrando la persona de V. E. »

joie « des suites heureuses » de l'affront fait à son maître par la cour de Versailles « et de l'affermissement de l'amitié et cordiale harmonie entre leurs augustes maîtres », qui doit en résulter (1). Les conversations avec les ministres autrichiens, lorsqu'il fut de retour à Vienne, laissèrent percer avec la haine de la France, les plus extravagantes ambitions. Le simple rapprochement de l'Autriche et de l'Espagne devait, à l'entendre, en assurer le succès : « La guerre continentale, disait-il, nous procurera les plus belles conquêtes. Nous reprendrons à la France non seulement l'Alsace et Strasbourg, mais toute la Bourgogne, les Trois-Évêchés et la Flandre. Nous aurons là de quoi tailler pour les Infants un équivalent aux duchés italiens, qui passeront alors à l'Empereur. Les résultats de la guerre maritime ne sont pas moins brillants pour vous. Les bénéfices du commerce des Indes espagnoles vous reviendront, à vous seuls..... L'Espagne prendra dans les États de l'Empereur tous les objets manufacturés qu'elle expédie chaque année à ses colons américains... D'autre part, les sujets impériaux achèteront à Cadix, de première main, les denrées d'Amérique qu'ils paient si cher maintenant aux marchands anglais, hollandais, français..... Ainsi l'Empereur verra se réaliser un de ses plus ardents désirs; ses peuples développeront leur industrie, ils accapareront le commerce de la France, de l'Angleterre et de la Hollande, et ces nations en seront réduites, d'ici peu, à faire banqueroute avec leurs Compagnies des Indes.

D'ailleurs tout ne sera-t-il pas possible à Charles VI, avec un allié comme le roi d'Espagne? Philippe V a cinquante millions d'écus de revenu, quatre-vingt mille hommes sur pied, une marine qui dans deux ans au plus sera formidable : il vient d'acheter ces jours-ci douze frégates en Hollande. Nous aurons vite raison de Louis XV et de Georges I^er^, et, quant aux États-Généraux, ils ne comptent plus en Europe (2). »

Tout cela, au fond, n'était que le verbiage d'un politique im-

(1) Ripperda à Sinzendorf, 4 avril 1725. W. S. A. Cité par Syveton; p. 100.
(2) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 102.

provisé et devait produire assez médiocre impression sur des hommes tels que le prince Eugène, Sinzendorf et Stahremberg. Aucune de ces billevesées ne se trouvait d'ailleurs, il faut lui rendre cette justice, dans les lettres d'Orendayn, et, si elles accordaient beaucoup à l'Empereur, elles ne faisaient pas miroiter à ses yeux, avec la perspective immédiate d'une guerre européenne, des avantages invraisemblables.

Lorsque Ripperda reprit le 14 avril ses entrevues avec les ministres impériaux, il n'avait certainement pas reçu la grande instruction du 2 avril, confiée par le secrétaire d'État espagnol à Henri Wiespien; mais il avait sans nul doute entre les mains les lettres du 9, du 10 et du 13 mars qui l'autorisaient à traiter sur les bases marquées par lui dans sa dépêche du 10 février. En d'autres termes, puisqu'il avait affirmé qu'on était d'accord sur l'essentiel, il lui était loisible de céder sur tous les points secondaires. Il se déclara donc prêt à conclure les traités de paix et d'alliance, voire même un traité de commerce dont le plan avait été dressé par la chancellerie autrichienne. La *Conférence secrète* se réunit le 18 avril et décida que la paix se ferait directement à Vienne. Après une assez longue délibération, elle consentit à inscrire dans le traité d'alliance que l'Empereur promettait à l'Espagne non seulement ses bons offices pour lui procurer à l'amiable la rétrocession de Gibraltar et de Minorque, mais encore sa médiation, si elle était jugée utile et si les deux parties la désiraient.

Il est fort probable que *l'instruction* du 2 avril parvint sur ces entrefaites au négociateur espagnol, car on en trouve la trace dans les conférences décisives du 21 et du 23 avril, où Sinzendorf et Ripperda arrêtèrent le texte définitif des traités.

Les Impériaux essayèrent d'enlever au dernier moment la restitution des privilèges de l'Aragon et de la Catalogne. Ils ne purent l'obtenir. Il n'en fut pas question dans l'instrument diplomatique, non plus que de la grande maîtrise de la Toison d'Or.

Le traité d'alliance ne donna lieu à aucune difficulté nouvelle.

Le traité de commerce fut discuté et arrêté le 21 avril, sur le principe de l'extension à la Compagnie d'Ostende et aux sujets de l'Empereur des privilèges jusqu'alors accordés aux Hanséates et aux nations les plus favorisées.

Il ne restait plus qu'à signer, mais auparavant Ripperda devait remettre sur le tapis la question des mariages. Il en parla à Sinzendorf dans l'entrevue du 21. Le chancelier, visiblement mal à l'aise, reprit les objections tant de fois réfutées, de l'émoi que ces mariages exciteraient en Europe, ainsi que dans l'Empire, et des inconvénients que présentaient toujours ces fiançailles à longue échéance entre trop jeunes enfants. Ne valait-il pas mieux attendre quelques années et s'en fier aux assurances de l'Empereur ?

Conformément à ses instructions. Ripperda répondit que le terme *d'assurances* était bien vague et qu'il fallait au moins que l'Empereur engageât sa parole royale. « S'il refuse, alla jusqu'à dire l'agent d'Élisabeth Farnèse, c'est qu'il persiste à marier sa fille aînée au prince de Lorraine et qu'il ne veut donner que la cadette à Don Carlos; or cela est inadmissible; le roi d'Espagne ne peut sacrifier ses trésors et ses richesses pour un prince étranger (1). »

Cette fois il avait livré le fond de sa pensée et l'Empereur ne pouvait s'y méprendre. « C'est le cas le plus ardu qui se soit jamais présenté pour la maison d'Autriche, déclarèrent les ministres réunis en conférence le 22 avril. Si bien pesé que soit l'avis que nous donnerons, il peut se trouver funeste plus tard. Si l'on ne satisfait pas le roi et la reine d'Espagne sur les mariages, on ne peut se promettre rien de bon de leur part à l'avenir : car les mariages sont leur vue principale, le seul motif, à vrai dire, qui les ait poussés à s'entendre avec l'Empereur; or nous avons besoin de l'alliance espagnole pour nous tirer d'une situation sans issue, et les avantages commerciaux et autres que nous apporte cette alliance ne sont pas à dédaigner. D'autre

(1) Référat du 22 avril 1725, cité par Syveton, p. 106.

part, en cédant, nous nous mettons l'Europe et l'Empire sur les bras (1). »

Après bien des hésitations, la Conférence finit par adopter un projet de déclaration qui ne donnait aux souverains espagnols qu'une satisfaction très incomplète; l'Empereur promettait de consentir à ce que l'une ou l'autre de ses filles épousât, quand elle serait nubile, l'un ou l'autre des fils du roi d'Espagne (2). Il gardait ainsi la liberté de marier à son gré sa fille aînée, héritière de ses États.

Charles VI approuva cette déclaration en spécifiant qu'il n'irait pas plus loin (3). On sait que Ripperda avait ordre de se contenter à moins encore; il se résigna donc, et, le 30 avril, il apposa sa signature aux trois traités de paix, d'alliance et de commerce. Le traité avec l'Empire ne devait être signé que le 7 juin (4).

Rarement l'Espagne, si l'on excepte les traités qui l'avaient démembrée, avait souscrit à des actes moins avantageux. Philippe V en effet par le traité de paix acceptait à peu près tout ce contre quoi il n'avait cessé de protester depuis les traités d'Utrecht. Non seulement, il laissait trancher contre lui toutes les petites questions de réversions, de dettes, de palais, de titres sur lesquelles il s'était naguère montré si intransigeant. Mais il reconnaissait Parme, Plaisance et la Toscane comme fiefs de l'Empire et cela non pas dans l'avenir, mais dans le présent; il renonçait à établir d'avance don Carlos en Italie et à envoyer dans les duchés, je ne dis pas des garnisons espagnoles, mais des garnisons neutres; il ne prétendait plus exercer la tutelle de son fils en cas de minorité; il se contentait de la plus vague promesse en faveur du duc de Parme. En un mot,

(1) Référat du 22 avril 1725, cité par Syveton, p. 106.

(2) « Quod Vestra Majestas consentiat ut una alterave suarum filiarum archiducum, postquam annos nubiles attigerit, uni alterive filio Hispaniarum regis in uxorem collocetur. » Référat du 22 avril-18 juin 1725; cité par Syveton, p. 107.

(3) « Aber weiter auf keine Weise zu gehen, » note marginale de l'Empereur sur le référat, d'après Syveton, *op. cit.*, p. 107.

(4) Sur toutes ces négociations, dont nous ne donnons que le résumé nécessaire à l'intelligence de notre sujet, on devra consulter Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 101-107.

il cédait sur tous les points à propos desquels les puissances médiatrices n'avaient jamais pu le faire reculer d'un pas. Bien plus, il garantissait l'ordre de succession établi par Charles VI dans ses États, renouvelait toutes ses propres renonciations et acceptait de n'être reconnu par l'Empereur comme roi d'Espagne et des Indes qu'en vertu de ces renonciations; le texte est formel et ne laisse pas place à l'équivoque (1).

Si le traité de paix lui était si peu favorable, Philippe V tirait-il du moins quelque avantage sérieux des traités d'alliance et de commerce? Sans doute, le traité d'alliance lui permettait de faire assez bonne figure en Europe et d'affirmer, ce dont on doutait depuis 1700, qu'il pouvait se passer de la France. Mais, au fait et au prendre, que lui promettait-on? Les bons offices et la médiation de l'Empereur, si *les deux parties la désiraient*, pour la restitution de Gibraltar et de Minorque. Et lui, en revanche, prenait à sa charge la lourde tâche de protéger le commerce et les vaisseaux de la compagnie d'Ostende, à tout moment attaqués par les corsaires anglais ou hollandais. Quant au traité de commerce, on a pu dire sans exagération qu'il livrait toute la monarchie espagnole, à l'exception des Indes occidentales, aux Pays-Bas Autrichiens (2).

Ripperda n'avait signé que pour deux raisons : d'une part il

(1) « Que comme l'unique moyen qu'on eût pu trouver pour établir en Europe un équilibre durable avait été de poser pour règles qu'en aucun temps que ce fût les royaumes de France et d'Espagne ne pourraient être unis en une même personne, ni en une même ligne, et qu'à perpétuité ces deux monarchies demeureraient séparées, pour assurance de quoi les Princes auxquels la prérogative de la naissance aurait pu donner le droit de succéder à l'une et à l'autre, avaient été obligés de renoncer solennellement pour eux et pour leur postérité à l'une des deux, en sorte que cette séparation des deux monarchies avait été passée en loi fondamentale et reçue comme telle dans l'assemblée des États-généraux communément appelés *las Cortes* tenue à Madrid le 9 novembre 1712 et corroborée par les traités conclus à Utrecht le 11 avril 1713, S. M. I. voulant donner la dernière perfection à une loi si salutaire, consentait à ce qui avait été fait, traité et transigé par le traité d'Utrecht touchant le droit et l'ordre de succéder aux royaumes de France et d'Espagne, renonçant pour elle et pour ses successeurs et héritiers descendants mâles et femelles à tous droits et prétentions quelconques, etc..... *Qu'en vertu* de ladite renonciation de S. M. I. et C. et *en considération* de celle que le duc d'Orléans avait donnée pour lui et ses descendants à tous ses droits et raisons sur le royaume d'Espagne sous la condition expresse qu'elle ne pourrait jamais ni aucun de ses descendants succéder audit royaume, elle reconnaissait Philippe pour légitime roi des Espagnes et des Indes, etc..... » cf. Danvila Collado, *Reinado de Carlos III*, t. Ier, p. 341.

(2) Syveton, *op. cit.*, p. 112.

en avait reçu l'ordre de Madrid, et, de l'autre, il comptait que les traités du 30 avril soulèveraient contre l'Empereur ses anciens alliés; on pousserait à la guerre, de telle sorte qu'avant peu Charles VI serait réduit à se jeter vraiment dans les bras de l'Espagne et à concéder les mariages qui demeuraient l'unique passion de la reine Élisabeth. A la cour d'Espagne, on raisonnait de même; en tout cas la paix avec l'Empereur semblait une réponse honorable au renvoi de l'Infante et cela suffisait.

Ripperda expédia donc, l'esprit tranquille, les courriers qu'il fit partir, le 1er mai, pour porter à Cambrai et à Madrid le texte des conventions.

Les plénipotentiaires de Cambrai ne pouvaient plus que se borner à les enregistrer. Georges Ier avait en effet catégoriquement refusé, le 20 avril, d'exercer seul une médiation à laquelle la France ne devait plus prendre part. Le 10 mai, les ambassadeurs de l'Empereur vinrent trouver ceux de la France et de l'Angleterre et leur annoncèrent officiellement que la paix était faite; ils ne craignirent pas de se répandre en remerciements sur leurs bons offices; cela pouvait passer pour de l'ironie. Les plénipotentiaires français et anglais firent bonne figure et répliquèrent par des compliments d'apparence sincère. Morville approuva leur conduite : « Vous devez toujours continuer, écrivit-il à Saint-Contest et à Rottembourg, de vous expliquer comme vous avez fait, sans applaudir qu'en général, et sans improuver non plus les spéculations du traité (1). »

Les représentants des puissances n'avaient plus d'ailleurs qu'à se séparer le plus tôt possible. Après avoir promis à Maffei, l'ambassadeur du roi de Sardaigne, de ne point oublier les intérêts de leur maître, les plénipotentiaires anglais et français firent connaître à ceux de l'Empereur, dans une visite de congé l'intention où ils étaient de se retirer. Français et Espagnols, au cours des politesses finales, évitèrent de se rencontrer. Bien-

(1) A. É. Est. *Mém. et Doc.*, t. 143. Morville aux plénipotentiaires français, 13 mai 1725. *Mémoires de Villars*, t. IV, p. 316.

tôt tous les plénipotentiaires eurent quitté Cambrai; ils avaient siégé trois ans et trois mois pour aboutir à ce piteux dénouement!

Le courrier de Ripperda, sorti de Vienne le 1er mai, parvint à Madrid le 17 et à Aranjuez le 18. Le Roi et la Reine étaient si résolus à accepter les traités quels qu'ils fussent que les ordres avaient été donnés d'avance pour que l'on célébrât par toutes sortes de réjouissances l'arrivée du courrier qui les apporterait. A peine était-il entré dans la capitale, que « l'on sonnait la grande cloche qui est le signal de joie et doit faire sonner toutes les cloches de la ville ». Le corregidor, « à la tête de la justice », publiait la paix dans les rues et ordonnait d'illuminer trois jours de suite les maisons. « On n'a vu ici depuis longtemps, écrivait un correspondant du ministère français, tant de joie parmi la populace, et on n'entend le long des rues que des cris de : Vive l'Empereur! et le Roi notre seigneur! » Des manifestations hostiles aux Français, se mêlaient aux fêtes; on poursuivait à coups de pierre ceux que l'on apercevait; un mannequin de paille, affublé d'un cordon bleu, était traîné dans les rues et brûlé par la foule aux cris de : « Au feu le roi *de los Gabachos!* » Des scènes analogues se passaient à Aranjuez où le cuisinier du marquis Scotti assassinait un Français.

Philippe V mit rapidement fin aux violences, mais il tint, lui aussi, à multiplier les démonstrations joyeuses; non content de faire chanter des *Te Deum*, il alla jusqu'à permettre les combats de taureaux, plaisir dont il avait depuis plus de vingt ans privé les Espagnols (1)! Les auteurs du traité furent largement récompensés; Orendayn reçut le titre significatif de marquis de la Paz; Ripperda, nommé ambassadeur de S. M. C., fut créé duc et Grand d'Espagne. Cet enthousiasme n'était pas destiné à durer longtemps et l'Espagne ne devait guère tarder à s'apercevoir que, si elle avait pu consommer sans la France ce grand ouvrage de la paix avec l'Empereur vainement poursuivi depuis

(1) Ces faits sont extraits d'une lettre de Stalpart à Morville, le 18 mai 1725 et de deux lettres, 21 et 28 mai, d'un correspondant anonyme. A. É. Esp., t. 341, f° 170.

dix ans, elle avait cependant plus perdu que gagné à la rupture que lui avait en quelque mesure imposée l'injurieuse et maladroite conduite du premier ministre de Louis XV. Mais, malgré l'intérêt le plus évident, l'amour propre justement irrité des maîtres de l'Espagne allait, pendant de longs mois encore, rendre vaines toutes les tentatives de réconciliation entre les deux branches de la maison de Bourbon.

## CHAPITRE III

Vaines tentatives de réconciliation entre la France et l'Espagne. — La ligue de Hanovre. — Alliance intime de l'Espagne et de l'Autriche.

AVRIL-NOVEMBRE 1725.

Tandis que le premier des Bourbons d'Espagne paraissait n'avoir d'autre désir que de s'unir, remontant le cours des âges, avec l'Autriche, aussi étroitement qu'aucun de ses prédécesseurs de la maison de Habsbourg, le plus vif souci du roi de France était de faire la paix avec ses parents d'Espagne.

### I.

Avant même qu'il eût accompli l'acte d'où devait sortir la brouille, Louis XV avait cherché les voies qui pouvaient conduire à la réconciliation, et c'était, suivant les conseils les plus autorisés, du côté du Pape et des Jésuites qu'il s'était tourné. On se souvient qu'il avait informé le Saint-Père, sous le plus grand secret, de la résolution prise et qu'il l'avait sollicité, par l'intermédiaire du duc de Bourbon, d'en écrire lui-même à Philippe V. Dès qu'il avait pu démentir le bruit qui avait couru de son prochain mariage avec une petite-fille du roi d'Angleterre, il l'avait fait en termes assez catégoriques pour rassurer le chef de l'Église (1).

Le cardinal de Polignac avait remis le 4 mars à Benoit XIII

(1) A. É. Esp. *Mém. et Doc.*, t. 143, f° 310. Morville au cardinal de Polignac, 20 mars 1725 : « Dans le même moment que le public par une certaine fatalité attachée aux grands événements a soupçonné ou deviné le projet du renvoi de l'Infante, il a conclu que le Roi allait épouser une des princesses petites-filles du roi d'Angleterre. Il faut rassurer le Pape sur ce point de la manière la plus positive. »

la lettre de Louis XV. En la lisant, le Pape avait plusieurs fois levé les mains et les yeux au ciel et avait promis le secret. « Il ajouta, écrit Polignac le 8 mars, que tout le monde avait été surpris et fâché qu'on eût poussé si loin les marques extérieures d'un engagement qui ne pouvait s'accomplir sans exposer la France et l'Europe à des malheurs infinis et qui ne pouvait se rompre sans risquer une inimitié cruelle entre les deux couronnes, dont l'union était si nécessaire pour le bien de l'une et de l'autre; que le mal étant fait depuis longtemps, il voyait bien qu'on ne pouvait ni reculer, ni se dispenser de choisir entre ces deux extrémités et qu'il avouait que la seconde était encore moins dangereuse que la première. Qu'enfin la conscience y mettait la décision et qu'il ne lui était pas permis de désapprouver la résolution du Roi, quelque déplaisir qu'il eût en prévoyant celui de Leurs Majestés Catholiques pour lesquelles il avait une extrême vénération (1). »

Benoît XIII avait consenti à tenter d'adoucir par une lettre de sa main le mécontentement du roi d'Espagne : « Je communique avec confiance à Votre Majesté, lui disait-il, l'agitation de notre cœur sur l'avis reçu de France depuis la dernière fièvre qu'a soufferte le Roi Très-Chrétien, et qui est que les grands de ce royaume par des représentations fortes et ouvertes pressent S. M. de ne plus différer son mariage, nécessaire pour ne pas exposer, en cas de sinistre accident que Dieu veuille détourner, ce grand royaume à des contestations et à des discordes intestines et funestes. Une telle nouvelle nous oblige et nous engage à prier instamment V. M. qui a une prudence si grande, si mûre et si expérimentée, qu'en cas que le Roi son neveu suive un tel conseil, cela ne refroidisse point l'amour que le sang vous inspire pour lui. Car de votre union dépend en grande partie le bien de notre religion. V. M. qui a, en tant d'autres occasions, fait au Seigneur un sacrifice de son royal cœur, aura en celle-ci un nouveau et très grand mérite. Nous

(1) A. É. Esp., *Mém. et Doc.*, t. 143, f° 312.

vous faisons cette présente prière dans la confiance que V. M. l'agréera, ainsi qu'il lui a plû d'autres fois d'agréer nos conseils paternels. Au reste, V. M. doit s'assurer que notre objet unique est le service du Très-Haut, en désirant que le cœur de deux grands rois, l'oncle et le neveu, s'accordent dans une affaire qui regarde l'universalité de l'Église autant que les intérêts de V. M. dont la commune Mère se promet une tranquillité stable. Que la divine sagesse dispose le cœur très religieux de V. M. à admettre avec bonté ces paternelles insinuations (1). »

En même temps, le duc de Bourbon avait résolu de faire agir le nonce de Paris sur celui de Madrid et tous deux s'étaient prêtés à son désir, acceptant l'un de faire valoir par écrit et l'autre de présenter de vive voix toutes les raisons qui pouvaient expliquer la conduite du gouvernement français (2).

Il était aussi entré en relations avec le Général de la Compagnie de Jésus et celui-ci avait ordonné au père Bermudez de travailler à rétablir l'union entre les deux couronnes, ou tout au moins de s'appliquer à prévenir les maux qui pourraient résulter de leur discorde (3). Bermudez lui-même était circonvenu par tout ce qu'il y avait de Français résidant à Madrid, principalement par le comte de Marcillac, alors l'homme de confiance du duc de Bourbon. Le P. de Linières, confesseur de Louis XV, lui écrivait. Il n'était de flatterie qu'on ne lui prodiguât. Quelle revanche des avanies que lui avait attirées le maréchal de Tessé!

La bonne volonté du P. Bermudez n'était pas contestable, mais il tremblait de se perdre au service d'une cause si épineuse. Il renvoyait sans l'ouvrir la lettre du P. de Linières et ne répondait que par des assurances vagues aux incessantes missives du comte de Marcillac; il affirmait ne penser qu'à son

(1) A. É. Esp. *Mém. et doc.*, t. 143, f° 314.

(2) A. É. Esp., t. 341, f^os 208 et 220. Mémoire contenant quelques réflexions dont M. le Nonce, pourrait faire usage en écrivant à M. Aldobrandini, nonce à Madrid, et lettre du Nonce, 2 juin 1725.

(3) A. É. Esp., t. 341, f° 182. Copie envoyée par le cardinal de Polignac de la lettre (en latin) adressée par le père Bermudez au Général de la Compagnie de Jésus, le 25 mai 1725, en réponse à la lettre par laquelle le Général de la Compagnie lui a ordonné de travailler à rétablir l'union.

salut; tout au plus laissait-il entendre qu'il fallait que la France fît quelques avances, sans préciser lesquelles. Sage conduite : un peu plus tard Bermudez s'enhardit et paya d'une complète disgrâce une intervention devenue trop active (1).

De tous les Français restés à Madrid et qui, pour la plupart, s'efforçaient, en l'absence d'un représentant officiel, d'en jouer le personnage (2), le lieutenant général de Marcillac était celui que le duc de Bourbon et le comte de Morville avaient choisi pour leur correspondant attitré. Non qu'il fût doué d'une pénétration remarquable, — on se moquait de lui sans qu'il s'en aperçût, — mais il avait gardé dans une certaine mesure la faveur du Roi, il comptait des amis et connaissait personnellement le duc de Ripperda (3).

Plutôt optimiste, le comte de Marcillac ne croyait ni à la durée ni à la profondeur des ressentiments du roi d'Espagne (4) : « Je suis persuadé, écrivait-il, que la cour d'Espagne n'a point intention d'en venir avec la France à une rupture de guerre. Il est certain que le confesseur, le marquis de Grimaldo, et le marquis de Castelar conseillent la paix et la réunion des deux monarchies (5). »

(1) Les lettres de Bermudez et de Marcillac sont aux Affaires étrangères, Esp., t. 343.

(2) Il y en a même qui se mettent en avant d'une manière assez comique, p. ex. Sartine qui écrit à Dadoncourt, le 23 juillet 1725 (A. É. Esp., t. 342, f° 41) : « Oui, mon cher monsieur, je suis si vivement attaché à la maison de Bourbon, je connais si clairement l'abîme où la désunion la va jeter, que je me sacrifierais mille fois pour la faire cesser. Je connais la difficulté de l'entreprise, mais le zèle pour le bien fait tout entreprendre. »

(3) Aussi, dès le 22 mai 1725, le premier ministre s'était décidé à lui exposer dans une lettre personnelle le fond des raisons qui l'avaient déterminé à renvoyer l'Infante et le récit exact des événements qui s'étaient succédés depuis lors. Il insistait sur le refus fait par Leurs Majestés Catholiques de recevoir les lettres du Roi surtout les premières qui n'eussent pas manqué, selon lui, de produire le meilleur effet, parce que Louis XV s'y bornait à représenter pourquoi il ne pouvait accorder la célébration des fiançailles. « Les lettres ne portaient que cela, ajoutait le duc de Bourbon, et ne marquaient point de détermination positive. Le roi d'Espagne refuse de les lire. Ce n'est pas ma faute; et je crois encore que, s'il les avait lues, il aurait été beaucoup moins mécontent qu'il ne témoigna l'être. Depuis ce temps j'ai cherché tous les moyens du monde de faire parvenir nos raisons au roi d'Espagne. Toutes les portes nous sont fermées; on renvoie nos ministres. Le P. de Linières écrit au père Bermudez; il lui renvoie sa lettre sans l'ouvrir. Que faire? Il n'y a qu'à attendre que ce premier mouvement passe et profiter de la première occasion pour prouver au roi d'Espagne l'amitié que le roi a pour lui. » A. É. Esp., t. 343, f° 156.

(4) *Ibid.*, t. 341, f° 199. Marcillac au comte de Morville, 28 mai 1725.

(5) *Ibid.*, f° 177. Marcillac au duc de Bourbon, 22 mai 1725.

Pour hâter le moment de la réconciliation, Marcillac ne voyait lui aussi de meilleur moyen que l'intervention du Nonce et des Jésuites; c'était sur eux et avec eux qu'il agissait, en leur compagnie qu'il échouait (1).

Louis XV, si affecté qu'il pût être du refus réitéré qu'avait fait son oncle de recevoir ses lettres voulut cependant l'informer personnellement et avant tous les autres princes de l'Europe, de son prochain mariage avec la fille du roi de Pologne. La lettre devait être remise entre les mains de Grimaldo par le nonce Aldobrandini. Le comte de Morville suppliait le ministre, avec qui il renouait en cette importante circonstance, de porter lui-même à Leurs Majestés Catholiques la lettre du roi de France (2).

Cette lettre était conçue dans les termes les plus propres à faire tomber le courroux le plus enraciné :

« Monsieur mon frère et oncle, je n'aurais rien désiré plus particulièrement que de consulter V. M. sur la princesse que je pouvais choisir pour épouse; mes sentiments pour V. M., et la tendresse dont elle m'avait donné jusqu'à présent tant de preuves, m'auraient porté également à me déterminer par ses conseils en cette occasion; mais, forcé par les conjonctures à me refuser encore cette satisfaction, je n'ai pas voulu au moins différer de lui faire part du choix que j'ai fait de la princesse Marie,

(1) C'est ainsi par exemple qu'il fait sentir à Bermudez que, si l'Espagne se rapproche trop de l'Empereur, elle forcera la France à s'unir avec les puissances du Nord et les protestants d'Allemagne au détriment de la religion catholique.

(2) A. É. Esp., t. 341, f° 201. Morville à Grimaldo, 18 mai 1725. « Comme le malheureux événement, dont la douleur nous est commune, n'a point diminué la tendresse de S. M. pour le roi d'Espagne, ni l'attachement de Mgr le Duc pour leurs Maj. Cath., il n'a apporté aussi aucun changement à la confiance qui est due à la droiture des intentions de V. Exc. Mgr le Duc lui en donne aujourd'hui une preuve bien sensible, en priant M. le nonce Aldobrandini de vouloir bien remettre entre ses mains les lettres que le Roi écrit au Roi et à la Reine d'Espagne pour leur faire part de son mariage. J'ai l'honneur d'envoyer aussi la copie de ces mêmes lettres à V. Exc. dont S. A. S. espère qu'elle se chargera de présenter les originaux à leurs Maj. Cath.. Si cette résolution du Roi n'est pas un adoucissement aux peines du Roi et de la Reine d'Espagne, elle sera au moins pour l'un et pour l'autre une nouvelle preuve de la vérité des motifs qui ont fait agir S. M. et de la pureté des intentions de Mgr le Duc. Ce n'est point à moi à fixer à V. Exc. l'usage qu'elle pourrait faire de toutes les circonstances qui pourraient contribuer à calmer le Roi et la Reine d'Espagne. Je l'assurerai seulement qu'elle ne peut se servir de termes trop forts pour exprimer à leurs Maj. Cath. combien le Roi et Mgr le Duc ont d'impatience de voir renaître l'amitié et la correspondance si nécessaires au bien des deux monarchies. »

fille du roi Stanislas, pour épouse. Quoique V. M. ne pût avoir aucun doute sur les véritables motifs de la résolution qui fait aujourd'hui le sujet de sa juste douleur et de la mienne, elle jugera cependant encore par ce choix qu'en même temps que j'ai fait céder mes désirs les plus chers à ce que le bonheur de mes peuples et leur consolation ont exigé de moi, je me suis déterminé pour cette princesse par tout ce que j'ai jugé qui pouvait être le plus conforme au bien et à la gloire de la religion. Quelque grande que soit l'impatience de mes sujets sur la déclaration de mon mariage, j'ai cru devoir à V. M. et à moi-même le silence que j'ai gardé et que j'observe encore à cet égard, et cela par un effet du soin que j'aurai à informer toujours V. M., avant qui que ce soit au monde, des résolutions importantes que je pourrai prendre; c'est la moindre marque que je puisse lui donner de mon attention, et je la prie d'être persuadée qu'il n'en est point de témoignage qu'elle ne doive attendre de la sincère amitié que je conserverai toujours pour elle (1). »

Enfin, outre les motifs de religion et les procédés courtois, le duc de Bourbon s'était laissé suggérer une dernière ressource, qui ne devait pas être la moins efficace. Le 12 avril, le maréchal de Tessé, sitôt après ravi à la cause de la réconciliation, écrivait au comte de Morville : « Le marquis de Monteléon me mande que quoiqu'on lui fasse savoir d'Espagne que la colère et la douleur de Leurs Majestés soient inexprimables, il leur a cependant écrit par un exprès qu'il les suppliait de ne pas précipiter leurs dernières résolutions, qu'il fallait que la vengeance fût possible, *ou que la réconciliation fût utile*, et qu'il priait Leurs Majestés de se rendre incessamment à leurs pieds; qu'il espère être en état de les bien éclaircir des raisons que l'on a eues, bonnes ou mauvaises, de renvoyer l'Infante, mais que, pour cela, il faut que S. A. S. et vous donniez à lui marquis de Monteléon ce qu'il appelle *le Bouclier* (2). »

(1) A. É. Esp., t. 341, f° 86. Louis XV à Philippe V, 18 mai 1725, publiée par de Raynal, *le Mariage d'un Roi*, p. 233.

(2) A. É. Esp., t. 340, f° 326. Tessé à Morville, 12 avril 1725. Le marquis de Monteléon, dès

Quel était donc ce *bouclier?* Tout simplement l'expédient qui devait si merveilleusement réussir, deux ans plus tard, au cardinal de Fleury et à l'abbé de Montgon : offrir à la branche d'Espagne de lui rendre ses droits sur le trône de France et assurer à ce don Carlos, pour qui l'on convoitait la monarchie autrichienne, la perspective de règner, le cas échéant, à Versailles; en attendant, donner des garanties effectives de la possession des États italiens. La colère était encore trop vive et les espérances qu'excitait Ripperda trop grandes : Élisabeth et Philippe ne devaient écouter d'abord que d'une oreille distraite des propositions destinées cependant à germer dans leur esprit et à y jeter bientôt de profondes racines. Alors peut-être passa dans leur esprit ce rêve fantastique : ravir le sceptre autrichien par le mariage de don Carlos et de Marie-Thérèse; puis se réconcilier avec la France, moyennant l'abolition de la renonciation d'Utrecht, et réunir un jour sous l'égide des Bourbons d'Espagne toutes les plus belles couronnes de l'Europe : l'Autriche avec l'Empire, l'Espagne avec les Indes, l'Italie presque entière, enfin la France avec les Pays-Bas. Ce serait la monarchie universelle, telle que Charles-Quint lui-même n'avait pas osé la convoiter.

Le duc de Bourbon demanda donc le concours du marquis de Monteléon qu'il savait généralement écouté à Madrid. Un prêtre sicilien, qui grâce à doña Laura, avait accès près des souverains, se chargea de préparer le terrain et de renseigner au jour le jour M. de Monteléon. Quand il arriva en Espagne, celui-ci savait que le Roi était disposé à se fier à lui, mais que le marquis de Santa Cruz et M^me^ de Nievès, en faisant rage contre la France et contre tout Espagnol qui ne parlait pas comme eux, avaient inspiré à la Reine des sentiments beaucoup moins favorables (1).

les premiers jours, avait cherché à assurer la réconciliation. Voir sa conversation avec Villars, *Mémoires de Villars*, t. IV, p. 311 (30 mars 1725).

(1) A. É. Esp., t. 341, f° 66. Monteléon à Tessé, 8 et 10 mai 1725. « Votre ami le Sicilien m'a envoyé un écrit très sensé sur l'état présent de la cour d'Espagne. Il paraît qu'il y a des Hérodes et des Pilates qui à cette occasion se sont réunis, mais que le Roi certainement

## II.

A Guadalajara, Monteléon fut une première fois admis à saluer Leurs Majestés; quelques jours après, il obtenait d'elles, à Madrid, une longue et secrète audience. « Mon premier soin, écrit-il au duc de Bourbon, — il est permis de croire qu'il exagère un peu, — fut d'exposer par vérité et par honneur tout ce qui s'était passé dans le malheureux événement du retour de l'Infante, la raison d'État et de conscience, les sentiments des chefs et principaux du royaume, la clameur des peuples de procurer une prompte succession à la France, la crainte qui était survenue causée par la maladie du Roi et la pressante nécessité dans laquelle son S. A. S. s'était trouvée; le tout fut mis dans son plein jour. J'ajoutai qu'il n'y avait pas le moindre intérêt particulier de M^gr^ le Duc, puisqu'il n'avait pas voulu consentir à mettre la couronne sur la tête d'une de ses sœurs et que la princesse qui serait choisie ferait bien connaître qu'il n'y en avait aucun autre que celui d'en choisir une qui fût capable de donner la succession nécessaire et si désirée, et que, quand même M^gr^ le Duc aurait voulu s'opposer aux sentiments de toute la France, ses efforts peut-être auraient été inutiles, si le Roi seul maître de sa volonté avait voulu satisfaire par lui-même à sa propre conscience et aux vœux de la nation. »

C'était la première fois que toutes ces raisons étaient présentées à Leurs Majestés avec une certaine ampleur et quelque vivacité; elles en parurent touchées et laissèrent entendre, quoi

comme il vous l'a dit, n'a aucune confiance en son confesseur, ni à Grimaldo. Il ne s'est lié ni à l'un ni à l'autre pour la paix faite avec l'Empereur. Cependant l'un et l'autre sont instruits de tout ce qui se passe. Et malgré le Roi et la Reine, tout semble passer par leurs mains. Il ajoute que le Roi paraît disposé à se confier en moi, mais qu'il y a des gens en Espagne et même en France qui ont voulu inspirer à la Reine de la méfiance de moi, comme si, d'être Espagnol, devait être dans des principes opposés à l'union de la France. »

Le 13 mai (*ibid.*, f° 40), Tessé écrit à Morville : « Ce Sicilien dont il parle est celui dont je vous ai dit qu'avec le dernier secret du monde et, sans qu'il parut être de ma connaissance, j'ai été informé de ce qu'il y a de plus particulier. Il est intime ami de la señora Laura et, sans aucune participation du confesseur et des ministres, il a des conversations avec le Roi et la Reine, mais conversations d'une heure et de deux heures. » Bien traiter cet excellent sujet et bien cacher le commerce avec lui.

qu'en termes très couverts, que, si on s'y était pris autrement, elles auraient peut-être compris la résolution du Roi Leur neveu.

Cet accueil fait à ses paroles encouragea Monteléon à pousser plus avant. Mgr le Duc, ajouta-t-il, était au désespoir que pareil accident fût arrivé au temps de son ministère et très disposé à prendre tous les moyens pour réparer le chagrin qu'il avait causé malgré lui à Leurs Majestés. Il entrerait par exemple dans tous les engagements que l'on voudrait pour les successions italiennes. Enfin « *sur le point le plus important et le plus essentiel de la succession de France, il était prêt à employer tous ses efforts pour l'assurer à Leurs Majestés, en prenant dès à présent toutes les mesures convenables, résolu même à les soutenir aux dépens de son propre sang.* »

Ces paroles ne produisirent pas moins d'impression que les précédentes; Monteléon insista et montra les avantages que présenterait à de telles conditions une réconciliation avec la France. Prévoyant l'objection que ses adversaires ne manqueraient pas de lui opposer, il ajouta « qu'il savait bien qu'on l'accusait à présent d'être Français, de la même manière qu'on l'avait fait passer pour Anglais, huit mois auparavant, mais que, grâce à Dieu, on ne l'avait jamais soupçonné d'être Allemand. » La France, dit-il encore, est contente que l'Espagne ait fait la paix avec l'Empereur; mais il est imprudent de se livrer entièrement à la bonne foi des Impériaux.

Après tous ces préambules, Monteléon crut que le moment était venu de présenter le pli dont le duc de Bourbon l'avait chargé. Il ne se trompait pas; curieux de savoir ce qu'on lui offrait, Philippe prit la lettre et la lut. Malheureusement, elle ne produisit pas l'effet espéré. Le Roi ne la trouva point assez nette et jugea en particulier « *que l'important article de la succession n'était touché qu'en termes généraux et par des paroles vagues.* » Alors la Reine entra dans une colère si violente que Monteléon dut sortir. Du moins il avait dit tout ce qu'il voulait.

Pendant plusieurs jours, ni le Roi ni la Reine ne daignèrent lui adresser la parole. « Dieu veuille, mandait-il à Tessé, que je puisse encore une fois avec honneur sortir de cette Babylone pour n'y rentrer jamais; je pense quelquefois aux Philippines et je suis fâché qu'il n'y ait pas une ambassade en Perse; je ne serais pas étonné si, après quatre mois, il faudra prendre mon bourdon et vous aller trouver aux Camaldules... Le saltimbanque (c'était Ripperda) s'est fait un nouveau mérite par toute la rage qu'il a écrit contre la France. » — « Toutefois, concluait le marquis de Monteléon, je ne doute pas qu'avec un peu de temps, les rivières qui ont débordé ne reviennent à leur premier lit. »

Ne lui avait-on pas permis de correspondre avec le maréchal de Tessé, et donné l'importante assurance que les lettres de l'ancien ambassadeur seraient lues par les souverains : « Vos lettres, écrivait-il encore au Maréchal, seront remises entre les mains de la Reine et passeront sous les yeux du Roi, et *vous pouvez le faire savoir à votre cour* (1). »

A l'heure où Monteléon écrivait cette lettre, Tessé n'était déjà plus de ce monde. Le 30 mai 1725, il s'était éteint doucement, aux Camaldules, avant d'avoir vu se lever l'aurore de la réconciliation des deux princes qu'il avait si vraiment aimés (2).

Néanmoins ce court échange de vues n'avait pas été perdu. C'était déjà quelque chose que d'avoir déterminé les souverains espagnols à entendre les explications du gouvernement français et à rejeter les grossières calomnies sans cesse mises en circulation par Madame de Niévès et le marquis de Santa-Cruz (3).

(1) A. É. Esp., t. 341, f° 247. Monteléon à Tessé, 4 juin 1725; f° 305, Monteléon à Morville, 18 juin 1725; *Mém. et Doc.*, t. 92, f° 80; Mémoire de Monteléon adressé au duc de Bourbon 18 juin 1725.

(2) A. É. Esp., t. 341. Stalpart à Morville, 18 juin 1725. Cette mort causa la plus vive douleur à Monteléon et lui inspira de grandes inquiétudes sur l'usage qui pourrait être fait de la lettre où il avait ainsi révélé les dispositions secrètes de ses maîtres.

(3) A. É. Esp., t. 341, f° 328. Madrid, 25 juin 1725. Lettre non signée, mais certainement de Sartine à Dadoncourt : « Le marquis de Monteléon a parlé fortement au Roi et à la Reine des calomnies qu'on a inventées ici qu'on avait voulu donner du poison à Madame l'Infante en France; la nourrice même de la Reine lui dit que si Sa Majesté donnait crédit à de telles calomnies, elle s'en irait à son pays, parce que personne ne serait en sûreté auprès d'elle. Dª Luisa publie que quand on devrait la sacrifier elle ne cessera jamais de se louer de tous les honneurs qu'elle a reçus en France; M. Laulès a également parlé; mais la malice d'une femme et d'un homme prévalent sur tous. »

Mais surtout ces explications s'étaient trouvé coïncider avec la réaction contre l'Autriche qu'avaient provoquée la connaissance exacte des clauses du traité de Vienne. Grimaldo les avait fait imprimer dans la *Gazette de Madrid;* d'accord avec Bermudez, et secondé par les Français de Madrid, par Marcillac principalement, il en avait, à l'aide d'habiles commentaires, soigneusement répandus, souligné les coupables faiblesses; et bientôt ç'avait été parmi les Espagnols un *tolle* général contre cette paix d'abord si joyeusement accueillie : « Tous, écrit à Morville l'un de ses correspondants, en sont si fort indignés qu'il n'y en a pas un qui ne s'en plaigne et ne donne mille malédictions aux auteurs de ce traité qui sont Orendayn et le baron de Ripperda (1). » Chaque jour voyait naître quelque épigramme sur le titre de marquis de la Paz donné à Orendayn et l'on accusait publiquement Ripperda de s'être vendu à l'Empereur. Grimaldo et Castelar tourmentaient le Roi pour qu'il refusât sa ratification; Philippe, très ébranlé, s'apercevait du mauvais marché qu'il avait conclu avec Charles VI, tombait dans une profonde tristesse et parlait encore une fois d'abdiquer (2).

Le gouvernement français et les partisans de la réconciliation crurent le moment venu de tenter une nouvelle démarche, cette fois par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Angleterre, Stanhope (3). « La cour d'Espagne est partagée, écrivait Marcillac; le Président de Castille, le père Bermudez, MM. de Grimaldo et de Castelar sont pour la réunion avec la France. Le confesseur de la Reine, son frère don Miguel Guerra et Orendayn s'y opposent. Le Roi est pour les premiers et la Reine

(1) A. É. Esp., t. 341, f^os 251 et 327. Lettres non signées, certainement de Sartine, 11 et 25 juin 1725, t. 343, f° 183. Marcillac au duc de Bourbon, 25 juin 1725 : « Les mouvements que vos serviteurs se sont donnés ici pour faire connaître le défectueux du dernier traité ont fait ouvrir les yeux; toute la nation crie contre. » Monteléon, dans sa lettre à Tessé du 4 juin, avait déjà signalé le commencement de la réaction contre le traité de Vienne.

(2) A. É. Esp., t. 341. Lettres de Madrid, non signées, du 11 et du 25 juin, du 2 juillet 1725. Le bruit de la nouvelle abdication de Philippe V prit de la consistance en août 1725. Dadoncourt écrit à Morville, le 25 août (t. 342, f° 88), qu'un courrier en passant l'a répandu et que la veuve de Charles II lui a dit avoir reçu des nouvelles analogues.

(3) A. É. Esp., t. 343, f° 183. Marcillac au duc de Bourbon, 25 juin 1725 : « Je compte que le voyage de Stanhope achèvera l'ouvrage qui le serait déjà si la passion de la reine d'Espagne ne le retardait », t. 342, f° 17. Morville à Stanhope, 23 juillet 1725.

pour les derniers... On espère que le Roi qui connaît et qui aime sa patrie la ramènera (1). »

C'était hélas! pure illusion. Tout le monde avait peur de la Reine; on savait qu'elle demeurait la maîtresse et les plus ardents partisans de la France osaient à peine s'engager; Marcillac conseillait de « l'intimider », ce n'était pas chose facile (2). Orendayn était tombé malade du chagrin que lui avait causé la publication du traité de Vienne et n'avait pu suivre la cour à Aranjuez; Élisabeth le traîna quand même à Saint-Ildefonse afin qu'il pût lutter pied à pied contre les fauteurs de la réconciliation.

Ceux-ci firent de leur mieux; Castelar parla avec force; le père Bermudez consentit à recevoir les lettres de Morville et du duc de Bourbon; le nonce alla plusieurs fois à Saint-Ildefonse et s'y conduisit à merveille; Fleury qui, depuis plusieurs mois, cherchait à ne pas demeurer solidaire du duc de Bourbon, écrivit, peut-être de l'aveu de ce dernier, une lettre pressante; un moment, en juillet, on crut tout pacifié (3). Philippe V avait daigné répondre à Stanhope « qu'il demandait qu'on envoyât auprès de lui de la cour de France une personne *du plus haut rang* », chargée de lui présenter les explications et les désirs du gouvernement français.

Morville se hâta de faire savoir que S. M. enverrait un cardinal, « puisque cette dignité était reconnue la première en France et en Espagne (4). » Il était loin de compte; c'était un prince du sang que le roi d'Espagne avait entendu désigner; bien plus, écrivait Stanhope fort embarrassé d'une telle commission, c'était monsieur le Duc en personne (5)!

(1) A. É. Esp., t. 342, f° 64. Marcillac à Morville, 7 août 1725; sauf le dernier membre de phrase qui est d'une lettre du 25 juin (t. 343, f° 183).

(2) Sur cette attitude de la reine, voir lettres de Marcillac, 22 juin, et de Sartine, 11, 25 juin et 20 août 1725.

(3) A. É. Esp., t. 341, f° 334. Marcillac au duc de Bourbon, 30 juin 1725; t. 342, f° 8. Le même à Morville 9 juillet; f° 41. Sartine à Dadoncourt, 23 juillet; f° 78; le même au même, 20 août 1725; t. 343, f° 225. Fleury au roi d'Espagne, Chantilly, 7 août 1725.

(4) A. É. Esp., t. 342, f° 17. Morville à Stanhope, 23 juillet 1725.

(5) *Ibid.*, f° 57. Stanhope à Morville, 6 août 1725. — *Mémoires de Villars*, t. IV, p. 326-329.

L'Angleterre n'était guère plus ménagée que la France; un billet de Grimaldo apprenait au même Stanhope que « l'alliance et le commerce » avec les Anglais ne seraient maintenus que « si S. M. Br. rendait *immédiatement* la place de Gibraltar (1). »

Au même moment, à Vienne, Ripperda émettait la prétention de prendre le pas, fût-ce les armes à la main, sur le nouvel ambassadeur du roi de France, le duc de Richelieu (2).

Le duc de Bourbon allait-il se décider à faire le voyage de Madrid? Sartine ne voyait rien de déshonorant pour la France dans une démarche de ce genre (3).

Telle ne fut pas l'opinion du gouvernement français; Morville répondit que de telles conditions étaient absolument impraticables, et ne tendaient qu'à éloigner la réconciliation (4). » Fleury écrivit au roi d'Espagne qu'approuver la folle prétention de Ripperda équivaudrait à une rupture ouverte avec la France (5). De son côté, Georges Ier, mécontent de la brusque réclamation du roi d'Espagne au sujet de Gibraltar, chargea Walpole de demander au duc de Bourbon à quel parti il s'arrêterait si les Anglais étaient troublés dans leur possession. Celui-ci déclara que le roi de France prendrait au besoin des mesures pour maintenir Gibraltar entre les mains des Anglais et leur conserver les privilèges commerciaux dont ils jouissaient en Espagne (6). Enfin le comte de Marcillac reçut l'ordre, singulièrement scabreux pour un lieutenant-général de Philippe V, d'informer avec exactitude le gouvernement français des préparatifs militaires qui se feraient dans la péninsule (7), et le marquis de Coigny fut désigné pour commander sur la fron-

On y voit que le gouvernement français songea à envoyer le comte de Charolais, mais qu'on craignit le caractère violent de ce prince.

(1) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 125.

(2) *Mémoires de Villars*, t. IV, p. 328.

(3) A. É. Esp., t. 342, f° 93. Sartine à Dadoncourt, 27 août 1725.

(4) *Ibid.*, t. 343, f° 239. Morville à Marcillac, 21 août 1725.

(5) A. É. Esp., t. 343, f° 225. Fleury au roi d'Espagne, 7 août 1725.

(6) *Ibid.*, *Mém. et Doc.* t. 92. La réponse est du 16 août 1725.

(7) A. É. Esp., t. 343, f° 239. Morville à Marcillac, 21 août 1725.

tière des Pyrénées (1). Ainsi la politique d'Élisabeth Farnèse avait triomphé; jamais la situation n'avait été plus tendue entre la France et l'Espagne et cette dernière puissance se rejetait tout entière dans les bras de l'Autriche.

## III.

Ripperda avait reçu, avant la fin de juin, la ratification des traités conclus à Vienne le 30 avril. A ceux qui, comme l'envoyé du duc de Parme, lui représentaient combien ces traités étaient impopulaires en Espagne, il se bornait à répondre : « Je sais bien que tous les ministres sont enragés contre moi et que la nation est mécontente de ce que j'ai fait, mais je me moque d'eux tous, parce que je sais que la Reine saura se conserver le maniement des affaires et que je lui ai rendu de trop importants services pour qu'elle puisse m'abandonner. J'ai su faire tourner les choses en faveur des fils de la Reine.... Croyez-vous que j'aie beaucoup à craindre de mes ennemis? » Et il ne se faisait pas faute de proclamer qu'à son retour en Espagne « il serait premier ministre et gouvernerait tout (2). »

Avec une impudence inouïe, pour parvenir à ses fins, il se servait auprès des trop crédules souverains de l'Espagne, du nom de l'Empereur et de l'Impératrice. Le jour même où les traités avaient été signés, il racontait à Philippe une audience que Charles VI lui avait accordée avant de partir pour Luxembourg. « Je vins, écrit-il, à lui dire qu'il aurait en vous un bon ami. Ce prince m'écoutait et me regardait avec la plus grande attention; tout à coup les larmes lui vinrent aux yeux et il me dit ces paroles textuelles : « Assure ton maître que mes sentiments répondent aux siens et que je voudrais lui donner

(1) *Archives du ministère de la guerre.* Supplément aux archives anciennes, année 1725. *Instructions pour le marquis de Coigny* en prévision d'une guerre avec l'Espagne (septembre 1725). Toutes les garnisons sont renforcées, mais M. de Coigny doit toujours faire entendre que la France veut la paix.

(2) A. É. Vienne, t. 147 et 148. Saint-Saphorin à Townshend, 1er mai et 14 août 1725, cité par Syveton, p. 126.

des preuves solides de ma véritable affection. » Comme je me retirais, il ajouta : « Si le Roi maintenant te fait Grand d'Espagne et duc, je croirai qu'il a pour toi l'estime et la confiance que tu m'as dites; et d'ailleurs il y va de sa gloire présentement, puisqu'il nous vient de France un duc pour ambassadeur. » Je m'excusai et répondis que je n'aspirais point à une gloire aussi haute en ce monde. L'Empereur répliqua : « Il y a plus de cinq siècles que vous êtes barons de l'Empire; aujourd'hui tu as bien mérité de ton Maître et de moi; tu peux demander ce que tu voudras, je te le donnerai... » Que Votre Majesté me pardonne si j'ai parlé à l'Empereur de l'estime et de la confiance qu'Elle m'accorde; je ne l'ai fait que parce que Sa Majesté Impériale avait dit au prince Eugène et à Sinzendorf que si Elle n'était pas sûre de vos dispositions à mon égard, l'alliance serait inutile, puisque tous les autres ministres de Votre Majesté sont les ennemis déclarés de la Maison d'Autriche. »

Le rusé diplomate s'empressait d'ajouter : « Que Votre Majesté pour l'amour de Dieu soit certaine que je ne négligerai rien de ce qui peut contribuer à la conclusion des mariages. J'espère pouvoir gagner le mariage de Don Carlos avec l'aînée des archiduchesses, et celui de Don Philippe avec la seconde; en tout cas, je suis sûr d'obtenir au moins les deux cadettes. »

Afin de perdre plus sûrement tous ceux des Espagnols, de Madrid et de Vienne, qui pouvaient lui porter ombrage, Ripperda les déclarait plus nuisibles au succès de l'affaire que les Français et les Anglais (1).

Un mois après, nouvelles instances, accompagnées de nouvelles injures contre les Espagnols et d'insinuations contre « celui qui n'était pas moins que Grimaldo l'ami secret des Français et des Anglais; » mais que Sa Majesté le sût et se le tînt pour dit : rapprochement avec ces adversaires de l'Empereur, point de mariage (2).

Celui qui, simple aventurier, était capable d'écrire sur ce

(1) Ripperda à Philippe V, 30 avril 1725. *Boletin*, etc., p. 46-48.
(2) Ripperda à Philippe V, 26 mai 1725. *Boletin*, etc., p. 49.

ton à de puissants souverains ne devait guère ménager le reste des hommes. A Vienne, l'insolence de Ripperda ne connaissait presque plus de bornes. Il parlait couramment « d'accabler la France et de détrôner le roi d'Angleterre (1). » Ses bavardages et ses fanfaronnades le faisaient tenir pour presque fou (2). Et de fait, il n'était qu'à demi responsable de ses propos; il y mettait pourtant une part de calcul. C'était sa politique d'aviver les craintes de l'Europe et de multiplier les chances de guerre, afin d'acculer Charles VI à payer du prix qu'exigeait la reine Élisabeth une alliance qui deviendrait pour lui indispensable.

Philippe V venait de conclure les fiançailles de son fils aîné Ferdinand avec la princesse Maria-Barbara de Portugal, et celles d'Anne-Marie-Victoire avec le prince de Brésil. Il fallait maintenant arracher à l'Empereur quelque chose de plus que la vague déclaration d'avril relativement au mariage des deux archiduchesses avec les Infants Carlos et Philippe.

Ripperda rouvrit la négociation avec Sinzendorf, par une lettre datée du 30 mai, où il représentait véhémentement au chancelier autrichien tous les inconvénients qu'offrirait l'union de Marie-Thérèse et du prince de Lorraine.

Entre temps, il adressait à Philippe V une nouvelle missive; l'Empereur voulait faire entrer le Portugal, la Suède, la Russie, dans l'alliance de Vienne; il demandait à S. M. C. d'envoyer à Ripperda les pouvoirs nécessaires, et même, ce qui serait la meilleure preuve de confiance, un plein pouvoir général pour négocier, conclure et signer tous les traités qui paraîtraient, *à lui Ripperda* et à l'empereur, utiles ou convenables (3)! Comme toujours, après la requête, l'infaillible appât : « Pour les mariages, ajoutait-il, je gagne chaque jour du terrain et je suis

(1) A. É. Vienne, tt. 147 et 148. Saint-Saphorin à Townshend, 1er mai et 14 août 1725, d'après Syveton, *op. cit.*, p. 126.

(2) A. É. Vienne, t. 147. Richelieu à Morville, 29 juillet 1725.

(3) Ripperda à Philippe V, 9 juin 1725. *Boletin*, etc., p. 51 : « Y que seria muy util (si V. M. tenia esta confianza en mi) que sobre estos llenos poderes, me enviase V. M. un poder general para poder tratar, concluir, y firmar todos los tradados que el Imperador *y yo* juzgarian convenientes, etc. »

sûr de réussir, pourvu que Votre Majesté n'entre point en composition avec ses ennemis les Français et les Anglais (1). »

Élisabeth et Philippe avaient compris; par une lettre du 22 mai, ils avaient annoncé à leur ambassadeur qu'ils le faisaient duc et Grand d'Espagne, dignités transmissibles à ses successeurs. Ripperda remercia en termes d'une platitude révoltante et s'écria que « la cause de Philippe V était vraiment la cause de Dieu (2). » Puis il recommença la comédie qui lui avait si parfaitement réussi. Philippe l'avait chargé de remettre à Charles VI une lettre de sa main, « de sa main sacrée, » comme disait Ripperda. L'Empereur avait profité de la circonstance pour demander à l'ambassadeur si son Maître lui continuait toujours la même confiance, et l'ambassadeur s'était empressé de lui faire part de son élévation. Alors l'Empereur avait changé de visage et, contre son habitude, manifesté la joie la plus vive : « Voilà, s'était-il écrié, la meilleure de toutes les preuves. Maintenant, je te parlerai plus clairement, et peut-être que cela me fera prendre une résolution que sans cela je n'aurais jamais prise. » — « Aussitôt, écrit le grossier tentateur, je profitai de l'occasion pour faire à l'Empereur les instances les plus vives et les plus tendres qui se puissent imaginer pour qu'il se déclarât au sujet des mariages; je lui fis voir que le plus tôt serait le mieux; je lui remontrai que c'était son intérêt le plus personnel et le plus absolu que de donner Marie-Thérèse à don Carlos; s'il mourait sans héritier mâle, c'en serait fait de la Maison d'Autriche; les Électeurs de Bavière et de Saxe prendraient chacun une part de ses possessions; les États italiens et les Pays-Bas se sépareraient; la Pragmatique ne servirait de rien, si Marie-Thérèse était la femme du prince de Lorraine, car ce prince n'avait aucune force; avec don Carlos, ce serait une autre affaire, car, soutenu par la puissante Espagne, on n'oserait pas l'attaquer; où trouver d'ailleurs un prince plus aimable et plus charmant? L'Empereur avait écouté attenti-

(1) Ripperda à Philippe V, 9 juin 1725, etc. *Boletin*, p. 52.
(2) Ripperda à Philippe V, 22 juin 1725. *Boletin*, etc., p. 53.

vement : « C'est bien répondit-il; je t'en reparlerai une autre fois; je verrai ce que je puis faire. Tes raisons ne laissent pas que de me faire impression. » Ripperda revint à la charge, mais ne put obtenir d'autre réponse que ces mots : « Je veux marier de mes filles avec les fils de votre Maître; je le veux de bon cœur; mais prenez un peu de patience, si, comme je le vois, vous voulez à tout prix l'aînée (1). »

A la reine Élisabeth, dans une lettre du même jour, il affirmait que Charles VI lui avait dit « que Dieu lui-même l'avait choisi, lui Ripperda, pour accomplir cette œuvre immense de l'union des deux couronnes et des deux familles; aussi ne pouvait-il se fier qu'à lui (2). » L'Impératrice, auprès de qui il avait renouvelé toutes les instances faites auprès de l'Empereur, lui avait répondu par les paroles les plus aimables (3). Aussi se sentait-il encouragé à ne plus prendre de repos, ni le jour ni la nuit, jusqu'à ce qu'il eût placé la couronne impériale sur la tête du très digne fils d'une aussi grande et sainte reine.

En effet, dans le courant de juillet, le duc de Ripperda tentait un nouvel assaut et se servait de ce prétexte pour faire un pas en avant vers le pouvoir : « Et ainsi ie dois dire, comme ie fais en présence de Dieu vivant, écrivait-il, dans son étrange français, que ie viens d'exposer dans cette lettre la pure vérité sans y mêler la moindre passion de quelque maniaire que ce soit, à l'exception de celle de servir Votre Majesté et sa famille royale, au depens de mon repos et de ma vie, estant obligé en concience de dire ce que ie voudrie bien taiser, puisque cela semble intereser ma persone (4). » Donc, après avoir rappelé tous les efforts qu'il avait faits près de l'Empereur, de l'Impératrice et de Sinzendorf, efforts couronnés d'un certain succès, puisque Charles VI était « devenüe à un point de quel il estoit fort eloigne dens le commencement, à savoir d'assurer deux mariages entre ces filles et les fils princes de S. M. C. sens

(1) Ripperda à Philippe V. 22 juin 1725. *Boletin*, p. 55.
(2) Ripperda à la reine d'Espagne. 22 juin 1725. *Ibid.*, p. 56.
(3) Mais aussi les plus vagues; même lettre, p. 57.
(4) Ripperda à la Reine, 16 juillet 1725. *Boletin*, etc., p. 58.

declarer les noms de bateme de ces filles, » il exposait une conversation qu'il avait eue le 14 juillet avec le Chancelier : « L'Empereur, disait Sinzendorf, a bien considéré tout ce que vous avez (1)... la grande puisance et richesse du Roy vostre maistre, bien convaincuë que tout cela se peut faire, si le Roy vouloit se servir de vous, et si on alors pourroit être sure que le Roy et la Reyne pourroint vivre et rester dans ces sentiments et vous continuer leur confience, puisque sens flatterie, il faut que ie vous le disse, l'Empereur sens vous ne comte rien sur l'Espagne, toutes les Espagnols d'aujourdui estant incapables, malicieux et ses enemis mortelles, comme ils sont du Roy vostre Maistre. » Ripperda répondit, — il le prétend du moins, — que Philippe V lui avait suffisamment prouvé sa confiance en le chargeant de négocier la paix et les mariages. « Sinzendorf, reprend-il, m'a replique que cela estoit vrai, et que par ces raisons l'Empereur avoit fait la pais, mais que l'affaire des mariages estoit d'une toute autre nature, et que l'Empereur se pouvoit perdre et destruir tout à fait, en cas que le Roy ne se vouloit pas fier de moy, et que l'Empereur sens estre bien seure sur cela, ne fairoit pas absolument les mariages. Votre Majesté soit seure que ie tramblé q'end il m'a dit ces paroles; ie luy ay repliqué tout que ie pu... pour detourner l'Empereur de cette idée... convaincuë en moy maisme que ie ne suis pas capable de respondre aux grands idées que l'Empereur sens fondament a concivé de moy; mais le Comte m'a repliqué encore une autre foy : « Vous verré que ie vous di la vérité sens flatterie. L'Empereur se rende à vous et se confie sur vous et point sur d'autres, il vous dira plus encore, et il demande une déclaration du Roy q'il vous appellera d'abord de cette cour, en laisant à vostre place pour son Ambassadeur plénipotenciaire monsieur vostre fils qui est icy, et que le Roy vous déclare son ministre et secretaire d'Estat, et s'oblige de vous continuer en cette charge, aussi, si la Reyne venoit à mourir devant la consommation des

(1) Mot déchiré dans le manuscrit.

mariages. » Je resté mortel à cette proposition, et en vérité ie délibéré et ie balance beaucoup, si ie devie escrire à Votre Majesté ou non cette affaire si critique et dangereuse pour moy. Mais enfin mon amour sincere et attachement inviolable au véritable service de Vostre Majesté a prévaluë et ie prie Vostre Majesté de me proteger contre toute la malice, estant bien seure de ma fidélité inebranlable. Hier l'Empereur m'appella encore disant presque la maime chause que le Comte, mais en termes plus fortes et claires voulent un article séparé dans lequel le Roy fairest promese de me faire son ministre et secretaire d'Estat ma vie durante, et principalement en cas que Votre Majesté venoit à mourir devant la consommation des mariages, et que mon fils qui va à 20 ans resteroit ici ambassadeur extraordinaire plénipotenciaire à ma place pour avoir tous jours le secreit establuë, et une correspondence sincere et estroite entre les deux Cours. » Le bon apôtre se disait prêt à se sacrifier : « Madame, ie me rendre entierement à la volonté de Dieu et de Vos Majestés, estant pret de me sacrifier dens toutes les manieres et de faire et de laisser ce que Vos Majestés me commenderont... et ie suplie tres humblement V. M. de faire une responce le plutot que cela sera posible. » Il osait, le croira-t-on, dicter à Leurs Majestés Catholiques la lettre qu'Elles devaient écrire à l'Empereur à son sujet, promettre que le mariage de don Carlos aurait lieu « en cas que Leurs Majestés voulussent admettre *la victime* qu'il offrait de sa personne, » et donner un dernier coup de pied à La Paz en prétendant « qu'il correspondait avec les ennemis du Roi (1)! »

A Philippe V, il affirmait le 21 juillet que l'Empereur lui avait donné sa parole, en cas qu'il devînt ministre, de reconnaître le duc de Parme comme tuteur de don Carlos et de s'engager relativement aux mariages (2).

(1) Ripperda à la reine d'Espagne, 16 juillet 1725. *Boletin* etc., p. 58-63.

(2) Y me respondió el Imperador : « Si fuere seguro de lo que dizes, y te llamaratu amo en la conformidad de lo que te he dicho, lo haria oy, y haria lo que te he propuesto en asumpto de los matrimonios, y puede ser, aré tambien loque me has pedido, que lo de-

Élisabeth et Philippe acceptaient tout! Sinzendorf, on l'a vu par ce qui précède, s'était laissé entraîner sur le terrain où l'avait conduit Ripperda par sa lettre du 30 mai. Il avait d'abord accepté le principe d'une alliance politique plus étroite et plus efficace que celle du 30 avril. Puis, d'accord avec Charles VI, il avait admis l'idée que l'on pourrait insérer dans le traité une promesse de marier deux des archiduchesses avec des Infants, mais sans les nommer; enfin, il avait consenti à régler d'avance, par une convention particulière, le plan d'une guerre éventuelle contre la France et l'Angleterre (1).

Tout cela cependant ne faisait pas encore l'affaire d'Élisabeth Farnèse, ni par conséquent de son agent intéressé. Ripperda voulait qu'il fût dit d'une façon positive que Marie-Thérèse épouserait don Carlos au cas où l'Empereur mourrait, avant qu'elle fût nubile; il eût volontiers concédé la seconde archiduchesse au prince de Lorraine à qui la France aurait été contrainte de restituer tout ce qui avait jadis dépendu de ce duché; il demandait enfin la troisième pour don Philippe, en faveur de qui l'on eût fait un royaume avec le cercle de Bourgogne reconstitué.

L'Empereur ne voulait pas nommer Marie-Thérèse dans le traité; il opposait à cette prétention d'excellentes raisons, par exemple, la colère qu'eût causée cette convention à l'Empire et à l'Europe, mais aussi un prétexte poli; Marie-Thérèse pouvait mourir, et les deux autres Infantes étant promises à d'autres, don Carlos se trouverait à jamais exclu de la succession impériale (2).

La *Conférence secrète* jugeait purement et simplement exorbitante la demande de Ripperda; elle l'eût rejetée d'emblée si, tantôt insinuant, tantôt menaçant, l'ambassadeur de Philippe V n'eût fait observer qu'après tout l'Empereur gardait, sa vie durant, la liberté de marier sa fille à son gré, et déclaré d'autre part que de

clarase en mi testamento, si mientras llegase el caso de mi morte, antes que se consomasen los matrimonios. » Ripperda à Philippe V, 21 juillet 1725. *Boletin* etc., p. 64.

(1) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 129 et suivantes.

(2) Ripperda à la reine d'Espagne, 16 juillet 1725; *Boletin* etc., p. 59.

l'insertion de cette clause dépendait le sort du nouveau traité (1).

Sinzendorf, persuadé que, dans les circonstances présentes, un rapprochement avec l'Angleterre serait humiliant et dangereux, d'ailleurs lui-même médiocrement scrupuleux, inclinait à accorder à Ripperda ce qu'il réclamait; il ne s'agissait que de dissimuler habilement dans l'acte une porte de sortie, qu'on ouvrirait, si on le jugeait à propos, au jour de l'échéance. Pourquoi ne pas déclarer, par exemple, tous les articles du traité solidaires, de telle sorte que la moindre infraction à l'un d'entre eux rendît caduques tous les autres? Quand Marie-Thérèse serait nubile, l'alliance espagnole aurait, depuis longtemps sans doute, fait place à d'autres combinaisons. Et si l'Empereur mourait avant ce moment, dans le désarroi où tomberait la maison d'Autriche, le mariage de Marie-Thérèse avec don Carlos, l'alliance avec l'Espagne, n'apparaîtraient-ils pas comme l'unique planche de salut? Il faudrait seulement alors prendre les précautions nécessaires pour que les trois couronnes de France, d'Autriche et d'Espagne, ne pussent jamais être réunies (2).

Stahremberg et le prince Eugène continuaient à regretter l'alliance des puissances maritimes; pas plus que l'Empereur, ils ne pouvaient envisager de sang-froid l'hypothèse d'un Bourbon régnant à Vienne; ils s'opposaient donc à l'expédient proposé par leur collègue.

Par une lettre du 9 août, Philippe V insista fortement pour que les noms des archiduchesses fussent insérés dans les contrats. Le 30 de ce même mois, Ripperda alla trouver l'Empereur et l'Impératrice; celle-ci lui parut très disposée à céder; mais Charles VI répondit une fois de plus qu'il lui fallait du temps (3). Le 3 septembre, en effet, la *Conférence secrète* arrêtait un projet de mémoire où elle exposait d'ensemble tous les motifs qu'on avait de différer les mariages et de ne rien stipuler au sujet de Marie-Thérèse (4).

(1) Syveton, *le baron de Ripperda*, p. 130 et suivantes.
(2) Syveton, *op. cit.*, p. 132-133.
(3) Ripperda au roi et à la reine d'Espagne, 31 août 1725; *Boletin* etc., p. 67 et 68.
(4) Syveton, *op. cit.*, p. 135

Mais il était dit que Ripperda, dans cette affaire, serait jusqu'au bout servi par la fortune. Le jour même, où la Conférence achevait son mémoire, la France, l'Angleterre et la Prusse signaient la ligue de Hanovre. Ce grave événement allait produire sur la cour de Vienne le même effet que le renvoi de l'Infante sur celle de Madrid six mois auparavant et la déterminer à conclure coûte que coûte avec le roi d'Espagne.

## IV.

Tout en cherchant très sincèrement à se rapprocher de l'Espagne, la France n'avait pas pu ne pas sentir le coup très rude que lui portaient les traités de Vienne (1). Elle était atteinte dans son prestige : l'Espagne cessait de paraître à sa remorque; atteinte dans sa puissance réelle : depuis 1716, grâce à son alliance avec l'Angleterre, et à la division de l'Empereur et de l'Espagne, elle avait pu tenir la balance en Europe et faire plier alternativement l'une ou l'autre de ces deux puissances isolées. Rapprochées, elles constituaient désormais en Europe un parti très fort; c'en était fait de la prédominance franco-anglaise.

Par le traité de commerce, l'Angleterre se trouvait en outre directement frappée dans ses intérêts; elle voyait finir le plus lucratif des privilèges; la compagnie d'Ostende devenait pour elle une rivale redoutable; l'Empereur qui était pour la France l'ennemi traditionnel devenait ainsi par occasion l'ennemi de la Grande-Bretagne : « En vous attaquant à notre commerce, disait à l'ambassadeur impérial un ministre de Georges Ier, vous sautez aux yeux de la nation anglaise (2). »

Les Hollandais ne se considéraient pas comme moins lésés et se répandaient en véhémentes récriminations.

Enfin les projets de mariage, éventés à Vienne par l'ambassadeur anglais Saint-Saphorin, faisaient trembler toutes les

(1) Les traités de paix et de commerce avaient été publiés; le traité d'alliance n'était connu que par des ouï-dire.

(2) W. S. A. Stahremberg à Charles VI, Hanovre, 19 août 1725, cité par Syveton, p. 120.

puissances de l'Europe qui voyaient déjà l'équilibre rompu et la monarchie de Charles-Quint restaurée. Mais, entre toutes ces puissances, les princes de l'Empire, le roi de Prusse en particulier, se distinguaient par l'intensité de leurs inquiétudes; leur liberté politique et religieuse était en cause, pour ne point parler des convoitises qu'excitait déjà la succession éventuelle de l'Empereur Charles VI (1).

Il était inévitable que tous ces mécontentements, toutes ces craintes, tous ces intérêts, toutes ces ambitions, finissent par se rencontrer et s'associer.

La France notamment, puisque toutes ses avances étaient repoussées par l'Espagne, pouvait-elle ne pas resserrer son alliance avec l'Angleterre? Elle le fit et, dès le mois de juin, les deux cours de Versailles et de Saint-James affichèrent leur intimité. Par un honneur inusité, le comte de Broglie fut invité à suivre à Hanovre le roi d'Angleterre et son secrétaire d'État Townshend (2). En passant à La Haye, on s'entendit avec le Grand-Pensionnaire, et bientôt le roi de Prusse Frédéric-Guillaume vint voir son beau-père, le roi Georges, à Piremont. Le ministre prussien Ilgen entra en conférences avec Townshend et Broglie (3).

Lorsque la dernière tentative de réconciliation entre Versailles et Madrid, essayée par Stanhope, eût échoué, lorsque, informés des propos de Ripperda, Louis XV put s'attendre à être attaqué sur les Pyrénées, et Georges Ier en Angleterre par le Prétendant, ordre fut donné de pousser activement les négociations et de conclure le plus tôt possible. Ce fut le 12 août, c'est-à-dire le jour où il connut par une lettre de Stanhope l'exigence manifestée par Philippe V au sujet du duc de Bourbon, que Morville écrivit au comte de Broglie de renouveler les traités avec la Grande-Bretagne et avec la Prusse (4).

(1) Cf. « Réflexions sur les changements occasionnés par le renvoi de l'Infante et sur la conséquence de ces changements. » A. É., Esp. *Mém. et Doc.* t. 12, f° 203.
(2) Syveton, *le baron de Ripperda*, p. 123.
(3) *Ibid.*, p. 124.
(4) *Mémoires de Villars*, t. IV, p. 330.

Une seule chose arrêtait cette dernière puissance : la répugnance de Frédéric-Guillaume à se déclarer contre l'Empereur. La vanité de ce prince à qui l'on persuada qu'il serait glorieux pour lui de « faire le triangle » avec deux des plus puissants monarques de la chrétienté, et surtout la crainte qu'il ressentait du mariage de don Carlos et de Marie-Thérèse, le déterminèrent enfin (1). Le 3 septembre 1725, l'alliance fut conclue, au château de Heerenhausen, entre les rois de France, de Prusse et d'Angleterre.

Ce traité, assez vague et modéré dans la forme, répondait de point en point à ce qu'on savait, voire à ce qu'on soupçonnait des traités de Vienne. C'était bien vraiment une contre-alliance. Il avait pour but, comme le disait l'ambassadeur impérial Conrad de Stahremberg, d'abord de rendre à la France et à l'Angleterre la haute main dans les affaires l'Europe, et puis d'annuler les effets de l'alliance économique conclue entre l'Autriche et l'Espagne. Toutefois il importe de constater que la ligue de Hanovre était avant tout défensive. Les contractants se garantissaient mutuellement leurs possessions présentes; c'était une réponse aux projets de démembrement de la France mis en avant par Ripperda et aux menaces de Philippe V à propos de Gibraltar et de Minorque. Georges Ier et Frédéric-Guillaume, bien que princes de l'Empire, s'engageaient à défendre contre l'Empereur le roi de France, *s'il était attaqué.*

Mais il n'était point uniquement question des possessions territoriales; la garantie s'étendait en effet « aux droits, immunités, avantages, et en particulier à ceux qui regardent le commerce. » Là était la protestation contre le traité de commerce austro-espagnol et contre la compagnie d'Ostende.

Enfin les mariages étaient indirectement visés. Les puissances déclaraient s'unir « pour maintenir l'équilibre européen, la sécurité publique et les intérêts essentiels de leurs royaumes.

(1) M. Syveton cite, p. 137, une lettre où l'ambassadeur impérial Conrad de Stahremberg se fait fort de faire échouer l'alliance si on lui permet de démentir catégoriquement le mariage. Stahremberg à Sinzendorf, le 30 août 1725.

Le traité de Heerenhausen confirmait celui de Westphalie et tous ceux qui avaient statué sur l'état politique et religieux de l'Empire allemand.

Rien n'était plus facile que de transformer en alliance offensive un traité de ce genre. On y prévoyait aussi l'accession d'autres puissances, celle des États-Généraux et de quelques princes de l'Empire. Mais il était spécifié qu'aucun des contractants ne pouvait traiter, négocier, s'engager séparément avec d'autres : c'était prohiber toute adhésion individuelle aux traités de Vienne, et prévenir tout rapprochement particulier, soit de la France avec l'Espagne, soit de l'Angleterre avec l'Empereur. L'Europe était bien vraiment partagée en deux ligues d'apparence irréconciliable, où la France et l'Espagne figuraient face à face à titre d'ennemies. Rien ne semblait plus subsister de la politique et des espérances de Louis XIV. Pour la seconde fois depuis la mort du grand roi, les Pyrénées se relevaient menaçantes contre l'Espagne et nous (1).

## V.

Ce n'était pas encore assez. Élisabeth Farnèse et Ripperda entendaient faire produire aux deux ligues de Vienne et de Hanovre des fruits encore plus empoisonnés. C'était la guerre qu'il leur fallait et qu'ils allaient maintenant chercher à provoquer.

Le 17 septembre, Ripperda envoyait à Philippe V un projet de traité; c'était, disait-il, l'ultimatum de l'Empereur, et il avait été impossible d'obtenir relativement aux mariages quoi que ce fût de plus que ce qu'il contenait; il suppliait S. M. C. de l'accepter, de lui adresser l'ordre de le signer, puis de le rappeler en Espagne, comme ministre, afin qu'il l'exécutât et mît le royaume en état de remplir ses engagements; moyennant

(1) Pour le traité de Heerenhausen, Dumont, Corps diplomatique, t. VIII, 2e partie, p. 127; ou Rousset, *Recueil*, etc., t. II, p. 189-198.

quoi, don Carlos épouserait Marie-Thérèse et serait Empereur (1).

Le 2 novembre, l'ambassadeur obtenait une audience secrète de l'Impératrice. Cette princesse lui répéta que son mari voulait tenir tous ses engagements, qu'elle et lui désiraient voir don Carlos épouser leur fille aînée, mais que cette princesse était trop jeune et qu'il était nécessaire de laisser quelque repos à la monarchie et à l'Europe. Le 3 et le 4 encore, Charles VI en personne s'entretint longuement avec le duc de Ripperda; malgré les instances de cet ambassadeur, il lui dit qu'il fallait se contenter de la promesse, insérée dans le projet de traité, de marier deux des archiduchesses et deux des Infants, qu'il se savait mortel, que cependant il ne convenait pas de le tourmenter davantage au sujet de son successeur. Ripperda, sans la moindre pitié, ne cessa pas pour cela de lui faire envisager l'hypothèse d'une mort, peut-être prochaine, peut-être subite; il laissa l'Empereur tout pensif, mais ne lui arracha que de petites concessions qui furent inscrites dans le texte définitif du traité (2).

Cet acte fut enfin signé le 5 novembre 1725 : c'était, suivant le titre qu'il porte, une alliance très secrète, plus intime et plus étendue que celle du 30 avril, comprenant aussi les mariages : *strictius et amplius foedus secretissimum, etiam connubia complectens, initum inter Imperatorem et Regem Hispaniae* (3).

Le préambule déclarait que, bien que les traités antérieurs parussent suffisants, l'Empereur accordait celui-ci aux instances du roi d'Espagne, afin de mieux marquer qu'il entendait fortifier par les liens du sang leur fraternelle union et donner un gage du désir qu'il avait qu'elle fût éternelle (4). L'article I^er^ confir-

(1) Ripperda à Philippe V, 17 septembre 1725. *Boletin*, etc., p. 69. « Siendo por Vuestras Magestades aprobado este tratado, ya no hay duda será el Serenisimo Principe ynfante don Carlos el esposo de la Hija Primogenita del Imperador; y si no ay varon, su subcesor en el Imperio y vastos Estados. »

(2) Ripperda à Philippe V, 7 novembre 1725. *Boletin*, etc., p. 74-75.

(3) Le texte de ce traité est dans Syveton, op. cit., *Appendice*, p. 283-294. Cf. Danvila y Collado, *Reinado de Carlos III*, t. I^er^, p. 35.

(4) Cum tamen isti tam arcto nexui ex mente praefati S^mi^ Hispanarium Regis id unum

mait les traités précédents et les rattachait, ainsi que le présent acte, à la quadruple alliance de 1718.

Les engagements matrimoniaux faisaient l'objet des articles II, III et IV; ils étaient à peu près formulés comme l'avait proposé Sinzendorf avant le 3 septembre. L'Empereur promettait de donner deux de ses trois filles, actuellement vivantes, aux Infants don Carlos et don Philippe, quand elles seraient en âge d'être mariées. Il s'engageait, et Philippe V en faisait autant de son côté, à confirmer cette promesse par testament et à prendre toutes les précautions nécessaires pour qu'elle fût exécutée, dans le cas où l'un ou l'autre viendrait à mourir avant qu'elle l'eût été. En attendant, toutes les clauses des traités conclus entre Leurs Majestés seraient religieusement observées. Si Charles VI mourait avant que Marie-Thérèse fût nubile, cette princesse épouserait don Carlos. Si l'Empereur avait un fils, les conventions matrimoniales subsisteraient et il n'en jouirait pas moins de tous les avantages du traité : toute dérogation à l'un des articles entraînerait la nullité des autres (1).

Ainsi, comme l'avait voulu Sinzendorf, l'Empereur gardait la liberté de marier à son gré sa fille aînée, tant qu'il vivrait, et le gouvernement autrichien se réservait, même en cas de mort de Charles VI, un moyen d'échapper à ses engagements.

Restait à assurer, dans l'hypothèse où le mariage de don Carlos et de Marie-Thérèse viendrait à s'accomplir, la perpétuelle séparation des trois couronnes de France, d'Espagne et d'Autriche. Les articles V et VI y pourvoyaient. L'un confirmait une fois de plus tous les actes qui réglaient l'ordre de succession dans les trois royaumes, spécialement les renonciations de Philippe V, du duc d'Orléans, du duc de Berry, et la Pragmatique de Charles VI. Par l'autre, les souverains de

adhuc deesse videretur, ut quae candida fraternaque inter eosdem contracta est societas animorumque conjunctio, ea sanctiori sanguinis vinculo aliisque insuper pactis, ceu certiori duraturae in aeviternum unionis pignore, stringeretur magis ac velut obsignaretur, in cujus tandem vota ac desideria Sua Majestas Caesarea et Catholica concessit. »

(1) « Ut unius vel alterius inobservantia aut contraventio partes contractantes ab omni nexu dissolvat. »

l'Espagne et de l'Autriche s'interdisaient d'accorder jamais la main d'une Infante ou d'une archiduchesse à un roi ou à un prince du sang de France. Ils feraient transformer cette disposition en loi fondamentale de l'État par les Cortès en Espagne, par les différentes diètes de la monarchie en Autriche. Quant à la séparation de l'Autriche et de l'Espagne, l'ordre de succession établi par la Pragmatique semblait la garantir d'une façon suffisante.

Sur cette base de l'alliance de famille reposait une alliance politique encore plus intime que celle du 30 avril. Les deux princes se promettaient en effet de se soutenir mutuellement dans toutes les circonstances qui pouvaient se présenter, négociations, affaires politiques, affaires religieuses. Chacun des deux embrasserait la cause de l'autre comme la sienne propre et emploierait ses conseils, ses ressources et ses forces, sur terre et sur mer, selon les intentions de son allié, toutes les fois qu'il en serait requis. Philippe V s'engageait particulièrement à ne rien négliger pour maintenir la couronne impériale dans la maison d'Autriche, à appuyer en Pologne, par des subsides très considérables, l'élection du candidat de l'Empereur, à aider la maison d'Autriche à conserver le duché de Mantoue, à défendre enfin les droits des Sultzbach et des Hapsbourg dans la succession de Berg et de Juliers (1).

Mais ce qu'il importait avant tout de prévoir, c'était la guerre qui paraissait imminente en Europe. Elle pouvait naître du présent traité; elle pouvait être déclarée à l'Empereur par les Turcs ou par les Français; les évènements de Thorn risquaient de faire éclater une guerre de religion. Par l'article IX du traité, le roi d'Espagne s'engageait à prêter à l'Empereur le secours prévu dans le traité d'alliance du 30 avril et ne pas signer la paix sans lui. Charles VI prenait le même engagement vis à vis de Philippe V.

Si la France était vaincue, elle serait démembrée. La Belgique

(1) Articles VII et VIII.

dans son entier (Belgium omne), avec les provinces qui en avaient dépendu et que détenait présentement le roi de France, serait *restituée* à l'Empereur et à sa maison. On arracherait aussi aux mains des Français (1) la Franche-Comté, qui serait donnée à don Philippe, s'il n'était pas pourvu ailleurs, et s'il l'était, à la maison d'Autriche. De même, l'Alsace, avec Strasbourg et les Trois Évêchés de Metz, Toul et Verdun, serait rendue à l'Empire et respectivement à l'Empereur et à sa maison, en tenant compte des constitutions de l'Empire. Le duc de Lorraine recouvrerait ses possessions dans l'état où elles étaient en 1633. En revanche, l'Empereur aiderait le roi d'Espagne à reprendre le Roussillon, la Cerdagne et la Basse-Navarre, injustement détachés de sa couronne par les Français. On ne poserait pas les armes tant que ces divers pays n'auraient pas été recouvrés (2).

Voilà ce qu'en était venu à signer le petit-fils de Louis XIV, le prince qui prétendait n'avoir pas perdu ses droits à régner sur la France! Se souvenait-il alors de la parole que lui avait dite, au début de son règne, un de ses familiers : « Sire, vous aimez les Français. — Oui, avait-il répondu. — Mais, si la Reine vous disait de les chasser, le feriez-vous? — Oui, n'avait-il pu se défendre de répliquer (3). »

Après la guerre continentale, la guerre maritime; après la France, l'Angleterre. Gibraltar et Port-Mahon pour l'Espagne, la compagnie d'Ostende pour l'Empereur, paraissaient devoir être les occasions probables du conflit. Charles VI s'engageait à poursuivre par voie amiable et, le cas échéant, par les armes, la restitution des deux territoires réclamés par Philippe V. Celui-ci promettait d'assurer contre toute vexation le commerce et la navigation des sujets impériaux.

Le nouveau traité n'ajoutait rien à la part que chacun des alliés devait fournir en hommes, en vaisseaux, en argent; mais

(1) Revindicetur quoque e manibus Gallorum Comitatus, etc.
(2) « Neque, nisi obtenta omni praefata recuperatione, arma deponantur. »
(3) Voir tome Ier, p. 199, note 1.

il spécifiait que les secours devraient être donnés, en cas de menace de guerre, tout aussi bien qu'en cas de guerre. L'Empereur comptait bientôt faire usage de cette clause pour tirer de l'Espagne les subsides promis par le traité du 30 avril.

Enfin, les contractants avaient soin de déclarer, suivant la formule accoutumée, que le présent traité n'avait pour but que de maintenir la tranquillité de l'Europe. Toutefois, étant donnée la perversité humaine, il pourrait se rencontrer quelque prince qui en prît ombrage (1). Contre celui-là et contre tous ceux qui marcheraient à sa suite, ouvertement ou sournoisement (2), les alliés auraient recours à la force. Mais, afin de ne provoquer personne, l'Empereur et le roi d'Espagne juraient de ne pas divulguer les stipulations du 5 novembre (3).

La seconde partie de ce traité, on le voit, ne gardait presque aucun ménagement, et dès lors qu'on était en droit de l'invoquer, non pas seulement en cas d'hostilités ouvertes, mais d'attaques déguisées ou de simples menaces, il pouvait d'un moment à l'autre déchaîner la guerre en Europe (4). C'était, nous l'avons dit, le secret désir de Ripperda et la raison des lourds engagements qu'il avait souscrits. Car, en fin de compte, que valait pour l'Espagne ce traité, si on le considérait en lui-même?

A première vue, il est vrai, les intérêts nationaux de ce royaume paraissaient sauvegardés. Si la guerre maritime permettait à l'Empereur d'assurer le triomphe de sa compagnie d'Ostende, elle pouvait rendre à l'Espagne Gibraltar et Minorque, mettre fin aussi à la contrebande qu'exerçaient en Amérique Anglais, Hollandais et Français. La guerre continentale

(1) Art. XIII. « Et cum contingere posset, quod, ut res humanae sunt, nonnulli forte principes huic, etsi innocuo, ad conservandam Europæ tranquillitatem unice instituto tractatui, sub quæsitis prætextibus, sese opponerent, etc. »

(2) Art. XIII. « Eum in casum obstringunt sese mutuo contractantes quod istum suum tractatum unitis viribus sustinere et manutenere, eosque, qui illius causa contra eorum regna aut subditos *clam vel palam* quidquam hostile molirentur, armis propellere imminensque periculum hostiliter quoque provertere velint ac debeant. »

(3) Art. XIV. « Ne tamen animi eorum, quibus istud foedus forte minus gratum esse posset, intempestive ad capessenda sequiora concilia concitentur, etc. »

(4) On peut lire dans Syveton, *op. cit.*, p. 142-149, l'analyse raisonnée de ce traité.

lui promettait la basse Navarre et le Roussillon. Et cependant, à bien examiner les choses, il n'y avait réciprocité ni dans les risques, ni dans les avantages. Tout le poids de la guerre maritime ne tombait-il pas sur l'Espagne, puisque l'Empereur n'avait point de vaisseaux? Quant à la guerre continentale, outre que, du démembrement de la France, la grosse part revenait à l'Autriche, l'Espagne ne se mettait-elle pas bénévolement sur les bras tous les ennemis de l'Empereur au centre, à l'est, à l'ouest de l'Europe? En face de la ligue formidable, dirigée par la France, ligue destinée à s'accroître encore en cas de guerre, où étaient pour l'Espagne et pour l'Autriche les chances d'une victoire? L'Autriche en avait le sentiment : première raison qui la détournait de vouloir la guerre.

Restait le mariage ; sans doute, il était brillant, avantageux, et, par certains côtés, glorieux pour la maison de Bourbon. Mais Charles VI, dont la dernière fille n'était âgée que de deux ans, pouvait avoir un fils; quelle utilité dès lors à l'union de Carlos et de Marie-Thérèse? Mais encore Charles VI s'était réservé le droit de marier sa fille aînée à qui il voudrait, s'il vivait assez pour la voir nubile; or il n'était ni vieux ni malade, et chacun savait qu'il penchait à accorder Marie-Thérèse à François de Lorraine. Cette promesse d'alliance n'était guère pour lui qu'un expédient bon pour sortir des difficultés présentes ; la situation dénouée, n'était-il pas plus que probable qu'il se débarrasserait d'un engagement pénible, en recourant à la clause captieuse si habilement insérée par ses ministres dans le texte du traité?

Au fond, le mariage n'avait chance de se faire que si l'Empereur, mourant prématurément, le gouvernement autrichien avait besoin de l'Espagne. A moins que, la guerre engagée, Élisabeth et Ripperda ne sommassent Charles VI de déclarer les fiançailles de l'Infante, en le menaçant, s'il ne cédait pas, de se rapprocher de la France et de l'Angleterre et de l'abandonner seul aux coups de l'Europe coalisée. Le même procédé de *chantage* grâce auquel on avait extorqué la promesse de mariage pouvait en procurer l'exécution. Et voilà pourquoi Ripperda souhaitait la

guerre (1); mais tel était aussi le second motif qui détournait Charles VI de la vouloir. Or, comme la France ne songeait qu'à l'éviter, il y avait tout à parier que cette guerre, si follement désirée, ni la reine d'Espagne, ni son ambitieux agent ne parviendraient à la faire éclater. Les négociations de Ripperda n'auraient donc véritablement servi ni les intérêts de l'Espagne ni ceux d'Élisabeth Farnèse. Du moins avaient-elles, pour un temps, assuré la fortune de celui qui les avait conduites. L'heureux négociateur allait recueillir en Espagne le fruit de ses apparents succès et s'y donner pour le ministre nécessaire de l'alliance autrichienne, jusqu'au jour où, comme naguère Alberoni, embarrassé dans ses intrigues, effrayé de son œuvre, il ne lui resterait qu'à chercher piteusement, et trop tard, à se réconcilier avec la France.

(1) Ces considérations sont fort bien développées dans Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 150-154.

## CHAPITRE IV.

Guerre imminente entre la France et l'Espagne. — Ministère et chute du duc de Ripperda. — Agents secrets de la France en Espagne. — Chute du duc de Bourbon.

DÉCEMBRE 1725 — JUIN 1726.

Le 29 septembre 1725, Dadoncourt, le commandant de Bayonne, écrivait au comte de Morville : « On assure que le duc de Ripperda est rappelé de Vienne. On parle sur son retour diversement. Les uns disent que le Roi l'a rappelé pour éviter les tracasseries avec M. le duc de Richelieu (1), d'autres qu'on n'en est pas si content qu'au commencement. D'autres enfin prétendent qu'il prendra la place du cardinal Alberoni (2). » Cette dernière hypothèse était la vraie.

### I.

Philippe V avait toujours eu horreur, en principe, du titre et des fonctions d'un premier ministre. De fait, il avait eu presque toujours auprès de lui un ministre confident qui, travaillant dans le tête-à-tête, se trouvait être le ministre dirigeant. L'extraordinaire fortune d'Alberoni exerçait sur ceux qui arrivaient à cette influence prépondérante une fascination analogue à celle que, dans notre siècle, l'exemple de Bonaparte devait produire sur tant de généraux. Ils rêvaient le *ministère universel*. Ce rêve, qui le hantait plus qu'aucun autre, Ripperda était à la veille de le réaliser. Depuis près de six mois, il répétait dans ses lettres aux souverains espagnols que l'Empe-

(1) A propos de la préséance; l'Empereur voulait éviter le conflit.
(2) A. É.; Esp., t. 342, f° 154. Dadoncourt à Morville, 29 septembre 1725.

reur voulait que la direction des affaires lui fût remise, qu'il y voyait l'unique garantie de la durée d'une alliance d'où dépendaient les mariages. Philippe V, doutait et hésitait; jamais la France ne lui avait aussi catégoriquement imposé un ministre. Mais qui consulter? Kœnigsegg, l'ambassadeur que Charles avait enfin désigné comme son représentant près de la cour d'Espagne, n'était point encore arrivé à Madrid; Élisabeth tremblait de déplaire à l'Empereur; elle insistait auprès de son mari pour qu'il cédât de bonne grâce. A peine arrivé, Ripperda, sans qu'aucun département ministériel lui fût assigné, reçut une patente de secrétaire d'État (1). C'était sans doute lui subordonner ses collègues. En effet, le 27 décembre, une circulaire informa les ambassadeurs étrangers que le duc prenait en main « l'entière administration du gouvernement et principalement de ce qui concernait les affaires étrangères. » Ripperda devenait ainsi, quinze jours après son retour, « premier ministre de fait », « commandant à tous les autres ministres d'État, aussi bien qu'au reste de la monarchie espagnole », « à tous égards aussi absolu que l'avait jamais été le cardinal Alberoni (2) ».

Il n'était pas encore satisfait; il voulait être vraiment *ministre universel*, c'est-à-dire administrer par lui-même tous les ministères; des Affaires étrangères, il dépouilla La Paz et Grimaldo; aucun papier ne passa plus par leurs mains; des Finances, il chassa La Paz et, de la Guerre, Castelar, qu'il nomma ambassadeur à Venise; de la marine, un peu plus tard, Sopeña et Patiño (3). A la place de tous, il s'installa lui-même, laissant

(1) Gazette de Madrid, 18 décembre 1725 : « En la tarde del Martes pasado (dia 11), llegó á esta Corte el S. Duque de Riperda, Embajador y Plenipotenciario á la Corte de Viena, y aquella noche tuvo audiencia del Rey y de la Reyna, nuestros sēnores, que le recibieron con gran benignidad y gratitud. S. M. le confirió el empleo de su secretario de Estado y del Despacho, para que à sus pies continue à servirle con el acierto, fidelidad y singular amor que lo ha hecho hasta aquí. »

(2) A. É. : Esp., t. 342. Marcillac à Morville, 17 décembre, Sartine à Dadoncourt, 18 décembre, Stanhope à Townshend, 27 décembre 1725; d'après Syveton *op. cit.*, p. 164.

(3) Rodriguez Villa : *Patiño y Campillo*, p. 61. « El Duque de Riperdá era adversario declarado suyo etc. » Ripperda voulut envoyer Patiño à Bruxelles; mais Castelar et lui différèrent habilement leur départ.

à son fils, un jeune homme de vingt ans, l'ambassade de Vienne. Il accapara enfin la part du gouvernement qui revenait aux conseils, c'est-à-dire l'intérieur et la justice. En six semaines, à la grande stupeur des vieux artisans d'intrigues, l'aventurier que l'on avait envoyé l'année précédente à Vienne en « enfant perdu (1) » avait mis la main sur toutes les affaires de la monarchie et réduit à néant les ministres les plus expérimentés. Et cet homme, avec des dehors qui faisaient illusion, était un incapable, un brouillon qui s'imaginait mener le monde par des propos en l'air, réorganiser un service, former une armée et une marine, relever une grande monarchie, par des décrets et par des signatures données sans réflexions. Et cet homme était menteur, malhonnête, et vénal! Mais il avait, comme on disait alors, « la même protection que le cardinal Alberoni; » en d'autres termes, cet homme tenait la Reine et la Reine pouvait tout, même imposer au Roi et à l'Espagne un étranger louche, « mélange de visionnaire et d'escroc », qui se jugeait lui-même, au moment où il prenait le pouvoir, en déclarant à l'ambassadeur d'Angleterre « qu'il savait qu'une grande partie du monde le regardait comme un fou et comme un traître (2). » Cette histoire fait pitié!

Ripperda était arrivé de Vienne avec les idées les plus belliqueuses et les plus provocantes à l'égard de la France. Il n'était pas plus tôt débarqué à Barcelone qu'il déclarait aux officiers venus pour le saluer « que si la ligue de Hanovre osait s'opposer aux desseins de l'Empereur et de l'Espagne, la France serait pillée et ravagée de tous côtés, que le roi de Prusse serait chassé de ses États en une seule campagne par l'Empereur, qu'en aussi peu de temps on enlèverait au roi Georges tout ce qu'il possédait en Allemagne et qu'ensuite le Prétendant le chasserait de son royaume d'Angleterre (3). »

(1) Syveton, *op. cit.*, p. 164.

(2) A. É.: Esp., t. 342. Stanhope à Townshend, le 27 décembre 1725; Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 167. Pour tout le détail de l'arrivée aux affaires et du gouvernement de Ripperda, nous renvoyons à cet ouvrage.

(3) A. É.: Esp., t. 342. Stanhope à Townshend, 27 décembre 1725.

Ces rodomontades restèrent, quand il fut au pouvoir, le thème favori de ses discours (1). Un de ses propos accoutumés était de menacer la France « d'une inondation d'Allemands, de Moscovites et de Polonais, pour le moins aussi terrible que l'étaient autrefois celles des Vandales et des Huns (2). »

Il avait ordonné à tous les officiers de rejoindre leur corps et de compléter leurs effectifs. En Catalogne et en Navarre, on massait des troupes, on réparait les routes, on accumulait des vivres et des munitions; on travaillait aux places frontières, à Pampelune, à Fontarabie, à Saint-Sébastien. En même temps on armait à Cadix une dizaine de vaisseaux qui devaient être prêts pour la fin de février (3). Il semblait qu'il n'y eût plus qu'à déclarer la guerre (4).

Mais Ripperda, si fou qu'il pût être, ne devait pas tarder à s'apercevoir que l'Espagne était tout à fait hors d'état de l'entreprendre. Les régiments étaient incomplets, et des 70,000 hommes qu'était censée compter l'armée espagnole, beaucoup n'existaient que sur le papier; les arsenaux et les magasins étaient vides; nul moyen de les remplir parce qu'il n'y avait pas d'argent; les forteresses étaient ruinées; au bout de quinze jours on dût suspendre les travaux de réfection, faute de pouvoir payer les ouvriers, et on ne les reprit plus tard qu'à Fontarabie. Augmenter les impôts, il n'y fallait pas songer; le peuple était pauvre et certaines provinces, celles du nord-est, trop peu sûres. Le numéraire était de la dernière rareté. Bref on ne pouvait compter que sur les galions et les galions étaient toujours à la merci d'une agression britannique.

Le seul expédient qu'imagina Ripperda et qui ne dénote pas

(1) On en trouvera les preuves dans Syveton, *op. cit.*, p. 169-170.

(2) A. É.; Esp., t. 344. Montgon à Morville, 6 janvier 1726; Stanhope à Newcastle, 11 avril 1726 cf. Syveton, p. 173.

(3) *Ibid.* Montgon à Morville, 6 janvier 1726; Dadoncourt à Morville, 12 et 15 janvier 1726.

(4) A. É.; Esp., t. 342, f° 387. Marcillac à Morville, 17 décembre 1725 : « Les choses me paraissent ici très aigries depuis l'arrivée de M. de Ripperda. Si le crédit de M. de Ripperda prévaut sur celui des autres ministres du roi d'Espagne, nous aurons la guerre après l'arrivée des galions. » Le 18, Sartine dans une lettre à Dadoncourt (f° 389) confirme ces mauvaises nouvelles et dit qu'il commence à tout craindre.

un génie très inventif fut d'élever la valeur nominale de l'argent. Des grands projets dont il fatigua l'ambassadeur impérial aucun ne fut exécuté.

Se reposant à ce qu'il semble sur l'Autriche du soin d'acquérir de nouveaux adhérents au traité de Vienne, toute son activité diplomatique s'employa à diviser les adversaires qu'il avait d'abord proclamés si méprisables. Digne émule d'Alberoni, il négociait à la fois dans chaque pays avec le gouvernement et avec l'opposition.

Au duc de Bourbon, en grand mystère, il envoya le comte de Marcillac qui déposait son commandement sur la frontière d'Aragon pour n'avoir point à combattre sa patrie. Rendu à la France, l'ancien lieutenant-général avait charge de confier au premier ministre de Louis XV « que s'il voulait se séparer de l'Angleterre et adhérer au traité de Vienne, sa réconciliation avec l'Espagne serait chose accomplie (1). »

Le même jour, Ripperda causait avec Stanhope : « Je veux vous avouer, lui disait-il, ce que je suis résolu de cacher à tout le monde, même à mon confesseur. *Toute ma politique est dirigée contre la France et contre la France seule.* Je suis fermement décidé, — d'accord avec Sa Majesté Impériale, — à rester en bons termes avec l'Angleterre et avec la Hollande. Ces deux puissances n'ont point à s'occuper des clauses secrètes des traités de Vienne, ni des mariages dont on parle : rien de tout cela n'existe; et, quant à nos différends sur Gibraltar et le commerce d'Ostende, nous arriverons à les régler pacifiquement (2). » Comme base de négociation, il offrait aux deux puissances maritimes la limitation du commerce ostendais, le partage des privilèges économiques accordés à l'Empereur par le traité de Vienne, et la médiation de l'Espagne entre elles et l'Autriche. Cela ne l'empêchait pas d'écrire aux États-Généraux qui inclinaient vers la ligue de Hanovre une lettre toute pleine

(1) *Mémoires de Montgon*, t. I, p. 344. A. É.; Esp., t. 342 et t. 344. Marcillac à Morville, 24 décembre 1725, 7 et 16 janvier 1726.

(2) A. É.; Esp., t. 342. Stanhope à Townshend, 27 décembre 1725; cité par Syveton, *op. cit.* p. 175.

des plus violentes menaces (1). Il espérait par là déchaîner contre eux le parti de la paix.

En Angleterre aussi, il s'adressait directement à la nation, et invoquait à tout instant le nom du Prétendant (2). Enfin, sans y prendre une part personnelle, il laissait se nouer sous ses yeux, à Madrid, l'intrigue qui devait quelques mois plus tard substituer Fleury au duc de Bourbon, et croyait naïvement « que la France était réduite à l'impuissance par sa faiblesse et par ses divisions intestines (3). »

Ce « machiavélisme enfantin (4), » ces fausses confidences, ces bravades, ces perfidies, n'aboutissaient qu'à resserrer les liens des puissances que l'on cherchait à désunir. La Hollande déclarait qu'elle se rattacherait à la ligue du Hanovre si bon lui semblait, et l'Angleterre, impatientée, faisait des préparatifs de guerre. Cependant l'ambassadeur impérial réclamait de l'argent, afin d'entraîner dans l'alliance de Vienne les puissances du Nord et quelques princes allemands; et Ripperda se voyait réduit à répondre qu'il attendait les galions; mais l'Angleterre les laisserait-elle passer?

Impuissance à combattre, impuissance à négocier, impuissance à payer, tel était le bilan des deux premiers mois de l'administration de Ripperda. Le premier ministre commençait à perdre la tête; il allait de Kœnigsegg à Stanhope et de Stanhope à Van der Meer, entremêlant mensonges, promesses, menaces, prières, de la façon la plus extraordinaire, inventant des histoires de toutes pièces et ne sachant en sortir que par de ridicules aveux (5).

(1) A. É.; Esp., t. 344. Philippe V aux États Généraux, 23 janvier 1726; *ibid.*, p. 176.

(2) Kœnigsegg à Charles VI, 23 janvier et 21 février 1726. W. S. A. d'après Syveton, *op. cit.*, p. 177.

(3) Kœnigsegg à Charles VI, 14 mars 1726. W. S. A.; et A. É.; Esp., t. 344, Stanhope à Newcastle, 11 avril 1726; d'après Syveton, p. 178.

(4) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 178.

(5) M. Syveton en a donné de curieuses preuves, notamment pour ce qu'il appelle la crise mentale, du 8 au 12 mars, *op. cit.*, p. 184-187. Cf. A. É.; Esp., t. 344, f° 204. Stanhope à Newcastle, 22 avril 1726 : « Cette incertitude procède de ce que les affaires sont conduites par un ministre sur la sincérité duquel on ne peut en aucune façon compter; et, ce qui est encore pis, qui n'agit sur aucun plan fixe, qui se trouve embarrassé des engagements téméraires qu'il se voit dans l'impossibilité d'accomplir, et qui, par les contretemps qu'il

On a beau n'être qu'un aventurier; on ne joue pas impunément avec de grandes puissances qui ont le sentiment de leur force et de leur dignité. La guerre qu'il avait si inconsidérément provoquée, Ripperda la redoutait maintenant, mais il allait s'y voir réduit; l'Espagne avait déjà connu cette fatalité en 1718 et 1719.

Toutes les déclarations répandues chez les Anglais ne les avaient pas empêchés d'adhérer avec enthousiasme au vote du Parlement qui avait décidé d'armer plusieurs escadres; l'une d'elles était destinée à l'Amérique et il n'était bruit que d'une attaque prochaine sur la Havane ou sur Carthagène (1).

De leur côté, Élisabeth et Philippe, depuis si longtemps trompés par Ripperda, ne comprenaient rien à ses hésitations et le poussaient l'épée dans les reins. Un jour, le ministre, pour faire montre de ses sentiments anti-français, vint leur dénoncer une intrigue ourdie par l'ambassadeur d'Espagne à La Haye, le marquis de St-Philippe; ce personnage avait songé à réconcilier Louis XV et Philippe V par l'intermédiaire du duc de Parme; mais Kœnigsegg avait tout découvert. Le Roi et la Reine irrités résolurent, sur cet incident secondaire, de brusquer les choses. Ils enjoignirent à Ripperda d'aller trouver l'ambassadeur impérial et de lui faire en leur nom, pour la transmettre à l'Empereur, la déclaration suivante :

« Ils ne songeaient nullement à renouer avec la France, dont l'amitié leur avait toujours été plus nuisible qu'utile; ils n'hésiteraient pas à lui déclarer la guerre pour l'amour de l'Empereur, au service duquel ils mettaient toutes leurs forces. En conséquence, ils demandaient à Sa Majesté Impériale : si elle était, comme eux, décidée à déclarer sur le champ la guerre à celui ou à ceux qui les insulteraient de quelque façon que ce fût; où et comment elle comptait, en ce cas, faire la guerre; enfin si elle voulait envoyer le feld-maréchal, Guido de Stahremberg,

a essuyés tant en Espagne que dans la plupart des autres cours de l'Europe, *a perdu la tramontane et vit au jour la journée.* »

(1) Kœnigsegg à Charles VI, 14 et 19 mars 1726. W. S. A.; cité par Syveton, p. 188.

pour prendre le commandement en chef de leurs armées (1). »

En rentrant chez lui, Ripperda était atterré. Il avait beau tourner et retourner ses états financiers et militaires; il lui fallait bien reconnaître qu'on avait, par défaut d'argent, arrêté l'armement des vaisseaux à Cadix, aussi bien que les travaux de fortification à la frontière française; que les soldats n'étaient pas payés depuis trois mois et les officiers depuis neuf; que tous murmuraient de la façon la plus inquiétante; qu'une fois les places garnies, on aurait en tout vingt mille hommes pour entrer en campagne; et qu'enfin, les subsides promis n'étant point payés, l'Empereur refuserait peut-être le contingent de trente mille hommes qu'il s'était engagé à fournir. C'était chose certaine, l'Espagne marchait à un désastre (2).

Le premier ministre alla trouver Kœnigsegg; l'ambassadeur lui conseilla de gagner du temps, avis passablement ironique en pareille occurrence. « Certes, répondit Ripperda, je ne souhaite que cela; si la guerre éclate, tout le monde m'accusera d'en être l'auteur et criera haro sur moi; pourtant je fais tous mes efforts pour modérer le Roi!.... (On croirait entendre Alberoni).... Il me faut un an ou deux pour rétablir les finances, réorganiser l'armée et la flotte (3) : j'augmenterai l'effectif, j'aurai soixante vaisseaux de guerre, je fournirai à l'Empereur tout l'argent qu'il voudra; nous nous réconcilierons avec la France et alors nous ferons la guerre avec honneur et profit (4). »

C'était presque le langage de la raison; mais au bout de quelques instants, Ripperda se grisant de paroles, se laissait ressaisir par ses chimères : « J'ai pris mes mesures, s'écriait-il, pour faire échouer une tentative des Anglais aux Indes ou sur les galions. Si les hostilités commencent demain, je ne serai pas embarrassé pour trouver l'argent nécessaire. Tout est

(1) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 189-190; d'après les lettres de Kœnigsegg à Charles VI, 19 et 21 mars 1726.

(2) A. É.; Esp., t. 344. Montgon et Stalpart à Morville, le 14 mars 1726, sur l'état de l'Espagne. Kœnigsegg à Charles VI, 19 mars 1726.

(3) Alberoni, plus raisonnable, en demandait cinq.

(4) Syveton, *op. cit.*, p. 191-192, d'après les lettres de Kœnigsegg à Charles VI, 19 et 21 mars 1726, W. S. A.

combiné pour faire main basse sur les trente ou quarante millions d'effets anglais, français, hollandais, que porte la flotte d'Amérique. Que le roi Georges enlève quelques vaisseaux et il le paiera chèrement; en une campagne, l'Empereur le chassera de ses États allemands, malgré toutes les escadres du monde; nous lancerons le Prétendant en Angleterre des côtes de Biscaye, pendant que nous ferons une fausse attaque du côté d'Ostende. L'Empereur envahira la Prusse et l'Espagne tiendra la France en échec (1). »

Kœnigsegg écoutait, de plus en plus surpris, l'étrange personnage qui détenait entre ses mains les destinées d'une grande nation et pouvait d'un mot déchainer les unes contre les autres toutes les puissances de l'Europe. Quand Ripperda eut fini, l'ambassadeur impérial se mit à sa table et écrivit au comte de Sinzendorf une lettre particulière où il se décidait enfin à taxer « d'extravagance » l'incomparable négociateur de l'alliance autrichienne.

Mais il ne suffisait pas de le juger, il fallait encore l'arrêter. Vers le milieu d'avril, après entente préalable avec son gouvernement, Kœnigsegg fut chargé d'insinuer au duc de Ripperda, très doucement, pour ne pas encourir la colère des souverains espagnols, que la réconciliation avec la France devenait nécessaire, que l'Empereur était décidé à nommer incessamment un ambassadeur auprès de cette puissance « avec laquelle on tâcherait d'entretenir le repos autant qu'il serait possible. » Quant à l'Angleterre, sans doute on pouvait tenter la voie d'une révolution dans ce pays; néanmoins « Sa Majesté Impériale ne voulait prendre aucun engagement avec le Prétendant, jusqu'à ce que le roi Georges l'y forçât pour ainsi dire; il n'était pas d'ailleurs à propos de menacer de si grands coups, sans être en état de frapper en même temps; en conséquence, l'Empereur ne laisserait pas le chevalier de Saint Georges passer aux Pays-Bas (2). »

(1) *Ibid.*, p. 192.

(2) Kœnigsegg à Charles VI, 15 avril 1726. W. S. A; analysé par Syveton, *op. cit.*, p. 195-196.

Ces déclarations pacifiques n'empêchaient pas la cour de Vienne de réclamer énergiquement des subsides en vue de la guerre. Le 4 avril, Kœnigsegg avait requis de Philippe V en personne le paiement d'un million d'écus, premier terme échu, et d'un million et demi de florins, nécessaires pour acheter le Palatin, les électeurs de Mayence, de Trèves, de Cologne, de Bavière et de Saxe. Ripperda avait jeté les hauts cris, mais Philippe avait commandé et le premier ministre avait dû promettre au moins le million d'écus. Dès le lendemain, il avait essayé de renouer avec la cour de France. Mais à qui allait-il confier cette délicate négociation?

## II

Louis XV était toujours sans représentant officiel à Madrid. Le comte de Marcillac n'était plus là et d'ailleurs l'accueil que ses propositions avaient reçu à Versailles n'avait rien d'encourageant. Il avait eu le malheur de parler des choses d'Espagne en termes qui avaient déplu à la marquise de Prie. Elle avait persuadé au duc de Bourbon que Marcillac était un imprudent qu'il fallait se garder d'écouter. Aucune réponse n'avait été faite aux premières avances de Ripperda; méchamment on avait répandu le bruit que l'intermédiaire qu'il avait choisi pour les porter n'était qu'un espion; et le malheureux Marcillac qui avait tout sacrifié en Espagne, situation de lieutenant général, appointements, place au conseil de guerre, charge de premier gentilhomme de la chambre, ne parvenait même pas à se faire réintégrer dans son grade en France; il écrivait, en désespéré, que « Paris était devenu un cloaque d'iniquité ». Une pension de quatre mille livres fut l'unique compensation qu'on finit par lui octroyer (1).

(1) A. É.; Esp., t. 343, f° 303. Marcillac au duc de Bourbon, 16 mars 1726. Le duc de Bourbon refusait de réintégrer Marcillac dans son grade de lieutenant-général « parce qu'on craignait le murmure de ses anciens et de ses cadets. » Marcillac répond que son exemple ne peut pas créer de précédent. 1° Quand il est allé en Espagne poussé par le mauvais état de ses affaires et la malveillance de Dubois contre lui, il n'a pas cru abandonner le service du

Ainsi traité, Marcillac, on le comprend, se mordait les doigts d'avoir abandonné le service de Philippe V; le désir qu'il éprouvait de reprendre au plus tôt son poste auprès de lui ne fut pas étranger au zèle qu'il témoigna pour les intérêts de ce prince, lorsqu'une porte s'ouvrit à la réconciliation des deux cours. Mais, en avril 1726, il ne pouvait être question de se servir de Marcillac.

Un autre Français avait su conquérir l'amitié de Ripperda. C'était le comte de Lambilly, ce gentilhomme breton passé en Espagne après la conspiration de 1719 (1). Philippe V lui avait accordé une pension, et, outre cela, ce qu'on appelait *la clef d'or*, marque extérieure qui donnait jadis le privilège de certaines entrées à la cour d'Espagne. Depuis longtemps, la clef d'or n'ouvrait plus aucune porte et la pension n'était plus payée. Lambilly, triste et mécontent, s'était lié avec Ripperda, alors que celui-ci végétait à Madrid, mal rémunéré par l'Espagne de sa conversion intéressée. Arrivé au pouvoir, l'aventurier hollandais n'avait pas oublié l'ancien compagnon de ses peines; mais le pauvre réfugié était, moins encore que Marcillac, en situation de se faire écouter à Versailles; Ripperda le réservait à une autre mission qui visait l'Angleterre, celle de préparer avec les Jacobites une action décisive contre Georges Ier.

Depuis quelques mois intriguait sous main à Madrid, mais avec un art infini pour se dissimuler, un personnage qui allait bientôt passer au premier rang des politiques officieux et se voir honorer pour un temps de la pleine, mais éphémère, con-

Roi. 2° Après le renvoi de l'abbé de Livry, le duc de Bourbon lui a ordonné, par lettre du 15 mai 1725, de chercher les moyens de prévenir la rupture entre les deux cours, disant que S. M. lui tiendrait compte de ce service. C'est ce qu'il a fait pendant dix mois. 3° Quant à son retour en France, le duc de Bourbon sait qu'il a été provoqué par l'envoi de Marcillac en Galice, puis en Aragon; une première fois, sur les instances du duc de Bourbon, avec la permission de S. M. C, il est resté à Madrid, sans appointements du roi d'Espagne. Mais quand Ripperda et bientôt après Kœnigsegg sont arrivés à Madrid, Marcillac a reçu l'ordre de choisir entre l'exercice d'un commandement sur la frontière d'Aragon, et les fonctions de chargé d'affaires du roi de France; mais, s'il se déclarait tel, ou l'expulserait comme l'abbé de Livry. Le duc de Bourbon lui écrivit de revenir. Marcillac pouvait-il plus sacrifier qu'il n'a fait? A. É.; Esp., t. 344, f° 47. Lettre de Marcillac au duc de Bourbon, 18 février 1727 où il énumère toutes les calomnies dont il est victime. Cf. *Mémoires de Montgon*, t. I, p. 343.

(1) Cf. t. II, p. 419, et *Mémoires de Montgon*, t. I, p. 221.

fiance de Leurs Majestés Catholiques. L'abbé de Montgon appartenait à une noble famille d'Auvergne. Sa grand mère, la comtesse de Montgon, avait été de tout temps l'amie de madame de Maintenon, qui l'avait fait nommer Dame du Palais de la duchesse de Bourgogne. Lui-même, bien qu'on l'ait fort calomnié, était recommandable par ses mœurs et par sa piété, très versé dans la connaissance de l'Écriture, comme en témoignent ses lettres et ses *Mémoires*. L'admiration qu'il avait éprouvée pour Philippe V, en apprenant que ce prince foulait aux pieds le comble des grandeurs humaines pour vivre désormais dans la retraite et la dévotion, lui avait inspiré le désir extrême d'aller servir un monarque aussi élevé en sainteté; il en avait écrit au père Bermudez, et bientôt lui avait été donnée la permission de se rendre à Saint-Ildefonse, pour y exercer les fonctions de *Sumiller de Cortina*, c'est-à-dire d'aumônier de la chapelle royale. La mort de Louis Ier et les évènements qui l'avaient suivie jusqu'au renvoi de l'Infante, sans rien changer aux résolutions de Montgon, avaient cependant différé son départ. Ce retard fut la cause de sa fortune et de ses infortunes politiques. Alors que Philippe V fermait sa cour à presque tous les Français, il n'avait point voulu revenir sur l'autorisation donnée à l'abbé de Montgon et lui avait fait dire par Bermudez de se mettre en route dès que la colère des Espagnols contre les Français serait un peu calmée; c'est ainsi que ce personnage était devenu le seul sur qui le duc de Bourbon « pût jeter les yeux pour travailler, au milieu de tant de difficultés à l'ouvrage aussi utile que chrétien de réconcilier deux des plus grands rois d'Europe (1). » Celui qui n'avait dû être qu'un modeste chapelain, partit ambassadeur secret du Roi Très-Chrétien, muni d'instructions revues par le premier ministre en personne, et d'un chiffre qui lui permettait de correspondre à couvert avec le secrétaire des affaires étrangères.

(1) *Mémoires de Montgon*, t. I, p. 27.

Mais plus le duc de Bourbon avait témoigné de confiance à l'abbé de Montgon, plus l'évêque de Fréjus lui avait marqué de réserve et de froideur; il n'avait rien négligé pour le détourner de se rendre en Espagne; le temps n'était pas loin où il devait faire expier au confident de M. le Duc l'insolente audace d'avoir passé outre à ses conseils (1).

Montgon était arrivé à Madrid le 27 novembre 1725 et dès le surlendemain Bermudez qui, depuis longtemps, correspondait avec lui, lui donnait, à la nuit tombée, rendez-vous au Noviciat des Jésuites. L'abbé usa de franchise et expliqua au confesseur du Roi comment, malgré sa répugnance et ses premiers engagements, il se trouvait chargé d'un rôle politique; Bermudez ne se fâcha point et laissa le négociateur exposer tout à son aise les raisons qui avaient motivé le renvoi de l'Infante. Encouragé par cet accueil bienveillant, l'abbé, suivant une tactique qui lui devint familière et ne lui réussit pas toujours, joua cartes sur tables : il fit lire « en original » à Bermudez les lettres et l'instruction du comte de Morville. Le Jésuite parut « médiocrement surpris », mais conseilla à M. de Montgon de ne pas procéder avec Leurs Majestés Catholiques, comme il venait de faire avec lui et de s'abstenir soigneusement de toute allusion à la réconciliation des deux cours (2).

(1) Tous ces faits sont empruntés au début des *Mémoires* de Montgon et corroborés par d'autres documents. Il résulte d'une lettre de Morville datée du 2 avril 1725 que c'est le duc de Bourbon qui a songé le premier à se servir de Montgon pour rétablir des relations avec la cour d'Espagne. « Non seulement il n'y a aucun inconvénient au dessein que vous avez d'aller en Espagne; mais Mgr le Duc désire au contraire que vous fassiez ce voyage. Cf. A. É.; Esp., t. 341, Montgon à Morville, 3 mai 1725, d'où il résulte que Montgon est en correspondance suivie avec Bermudez. Le roi d'Espagne lui enverra son passeport quand la colère de la nation contre les Français sera un peu calmée. Montgon déclare ne pas vouloir se mêler de choses qui excèdent sa partie etc. — *Ibid.* f° 138. « Mémoire (de l'abbé de Montgon) concernant les termes dont je peux me servir pour avoir des relations avec M. le comte de Morville et le nom de ceux à qui je pourrai écrire pour lui remettre mes lettres ». — *Ibid.*, t. 342, f° 139. Montgon à Morville, les 6 et 22 septembre 1725; appelé par Bermudez, il demande son passeport. *Ibid.*, f° 144. Morville écrit à Montgon de la part du duc de Bourbon de se hâter de partir; il lui donne une gratification de mille livres et lui remet une *instruction*, rédigée par Montgon lui-même, revue et corrigée par le ministre.

(2) *Mémoires de Montgon*, t. I, p. 148 et p. 167 et suivantes; cf. A. É.; Esp., t. 342, f° 344, Montgon à Morville 3 décembre 1725. L'entrevue dura deux heures.

Montgon se tint pour averti et fut, nous dit Sartine, « parfaitement bien reçu de leurs Majestés à cause de sa grande vertu et de son éloignement des affaires du monde (1). » Parmi les Français, Montgon ne tarda point à se lier avec Stalpart et Marcillac, et, comme il importait que les alliés de Hanovre ne pussent soupçonner que la France cherchait à se réunir sans eux au roi d'Espagne, il se fit présenter par Stalpart à Stanhope, puis à Van der Meer, et établit avec eux deux la plus étroite intelligence (2).

C'était le moment où Ripperda commençait à se substituer à tous les ministres; Montgon porta le jugement le plus sévère sur l'aventurier et ne craignit point, dans une lettre au comte de Morville, de le qualifier de « visionnaire et d'homme vendu (3) ». Aussi se rapprocha-t-il de préférence des ministres déchus et surtout de Grimaldo (4). Fût-ce pour ce motif ou pour tout autre? Un certain jour, Ripperda chargea Lambilly d'aller raconter à l'abbé de Montgon, en manière d'avertissement, qu'il venait de saisir la correspondance de Stalpart et de Morville (5). A aucun point de vue, Montgon ne pouvait être l'homme de Ripperda.

Chose singulière, c'était par ce même Stalpart, ainsi pris en flagrant délit de correspondance secrète et traité très vertement, que le premier ministre espagnol avait résolu de faire parvenir à Versailles ses nouvelles propositions. Stalpart était allé le trouver pour l'entretenir d'une affaire et lui avouait que, depuis sa malheureuse aventure, il n'avait plus osé paraître

(1) A É.; Esp., t. 342, f° 342. Sartine à Dadoncourt, 3 décembre 1725.

(2) *Mémoires de Montgon*, t. I, p. 142-144 et 196 et suivantes.

(3) A É.; Esp., t. 344, f° 5. Montgon à Morville, 6 janvier 1726. Il y rapporte les propos injurieux de Ripperda à l'égard de la France.

(4) *Ibid.*, f° 183. Montgon à Morville, 4 avril 1726.

(5) *Mémoires de Montgon*, t. I, p. 233. Cf. A. É.; Esp., t. 344, f° 127. Montgon à Morville, 14 mars 1726. « Les circonstances où nous sommes, Monsieur, qui deviennent, ce me semble, chaque jour plus délicates, exigent de ceux qui écrivent en France la plus grande circonspection, et vous devez être très assuré que si, dans la conjoncture présente, il était possible d'étendre en ce pays les droits du tribunal de l'Inquisition jusque sur la pensée, on regarderait comme un vrai bonheur d'en faire usage. Je sais, à n'en pouvoir douter, qu'on ouvre toutes les lettres... » Il est très nécessaire d'être prudent. Montgon n'enverra plus rien que par les courriers de l'ambassadeur d'Angleterre.

devant son Excellence. « C'est à tort, lui répondit Ripperda, l'entraînant dans son cabinet. Est-ce que vous ne me connaissez pas? Je suis vif il est vrai, mais je ne garde pas la rancune si longtemps. D'ailleurs, depuis ce que vous me rappelez, je n'ai eu que lieu d'être content de votre conduite; et vous vous apercevrez dans l'occasion de l'estime que j'ai pour vous. Mais puisque vous me faites souvenir à présent de ce que vous écrivîtes en France, peu de temps après mon arrivée de Vienne; avouez-moi la vérité, n'y écrivez-vous plus secrètement ce qui se passe ici? » Stalpart affirma qu'il n'écrivait que ce qui se trouvait dans la *Gazette :* « Vous faites sagement, reprit le ministre. Rien n'est plus imprudent à un particulier que de s'ériger dans une cour en nouvelliste; cependant celle-ci est farcie de gens de ce caractère. Mais si la cour de France est si curieuse des nouvelles de ce pays-ci et si mal instruite de ce qui s'y passe, à qui doit-elle s'en prendre, si ce n'est à elle-même? Pourquoi n'a-t-elle personne auprès de Leurs Majestés à qui l'on puisse parler? Et pourquoi remet-elle si totalement le soin de ménager ses intérêts à l'ambassadeur d'Angleterre? M. le duc de Bourbon et le comte de Morville peuvent-ils donc se persuader que ce ministre soit fort empressé à réunir les deux couronnes? En vérité, c'est avoir une grande opinion de la bonne foi de l'Angleterre; et je doute fort, avec leur permission, que cette couronne en ait une aussi favorable de la leur. »

Stalpart insinua timidement que, s'il n'y avait pas de ministre de France à Madrid, c'est qu'on n'en voulait point recevoir, et que, si le duc de Bourbon connaissait le sentiment où paraissait être Ripperda, il se hâterait d'y condescendre. « Croyez-vous, dit alors le ministre, que M. le Duc de Bourbon ou le comte de Morville vous répondraient sur ce que je pourrais vous dire de leur écrire? » — « J'ai tout lieu de m'en flatter », répliqua Stalpart. « Eh bien, fit Ripperda, si la chose est telle que vous me l'assurez; je veux bien vous confier que j'ai dessein de vous faire écrire au comte de Morville. Mais avant de vous expli-

quer mes intentions, promettez-moi un secret inviolable; et que vous ne parlerez à personne de cette cour, et encore moins aux ministres d'Angleterre et de Hollande de la démarche que vous allez faire. Et sachez en même temps que si vous commettez à cet égard la plus légère indiscrétion, je désavouerai entièrement tout ce que vous aurez pu dire; et que vous aurez par conséquent tout lieu de vous repentir d'avoir manqué à la fidélité que j'exige de vous. » Stalpart promit tout ce qu'on voulut; le duc de Ripperda lui dit alors de « faire savoir au duc de Bourbon que si la France voulait prendre le parti de se détacher de l'Angleterre et d'accéder au traité de Vienne, Leurs Majestés Catholiques seraient très disposées à se réconcilier sincèrement avec le Roi leur neveu; et à donner même, en faveur de cette démarche, une plus grande étendue et un nouveau degré de force aux renonciations que le roi d'Espagne avait faites par le traité d'Utrecht de ses droits sur la couronne de France; et qu'enfin, au cas que ces propositions fussent goûtées de M. le Duc de Bourbon, Son Altesse pourrait envoyer à Madrid quelqu'un pour y travailler à la réunion des deux couronnes. » Stalpart montra dès le lendemain au duc de Ripperda la lettre qu'il avait écrite et Ripperda l'approuva de point en point. Elle fut portée au duc de Bourbon par un courrier extraordinaire (1).

De pareilles avances, malgré le soin que Stalpart, stylé par Ripperda, mit à faire valoir les avantages incomparables qui résulteraient de cette nouvelle triple alliance (2), ne pouvaient agir fortement sur l'esprit du duc de Bourbon; il était trop engagé dans l'alliance anglaise et d'ailleurs pouvait-on compter sur Ripperda? Stalpart lui-même sous cette impression, et poussé par l'abbé de Montgon, avait conté à l'ambassadeur

(1) *Mémoires de Montgon*, t. I, p. 478-484; et A. É.; Esp., t. 344, f° 194. Stalpart à Morville, 6 avril 1726.

(2) Stalpart à Morville, 6 avril 1726 : « L'accession au traité de Vienne.... procurant à la France, par une triple alliance, des avantages beaucoup plus considérables que ceux qu'elle pouvait espérer du traité de Hanovre,..... raffermissant l'Église et la religion par l'union et la grande puissance de ces trois princes catholiques. »

d'Angleterre tout ce qui venait de se passer entre le ministre espagnol et lui. Ripperda n'avait pas grand chance de gagner le gouvernement français; en avait-il beaucoup plus d'intimider celui de la Grande-Bretagne?

Sa politique avait en effet choisi entre les conseils de Kœnigsegg; il y avait pris l'idée de se rapprocher de la cour de Versailles, mais non pas celle de renoncer, sauf le cas d'absolue nécessité, à provoquer une révolution en Angleterre.

Il y avait à Madrid un groupe jacobite assez nombreux et assez remuant dont les chefs étaient le duc d'Ormond et le duc de Liria; Ripperda, comme Alberoni, avait eu des relations avec eux dès le début de son ministère, mais il ne paraît avoir entamé de négociation formelle avec le Prétendant que quand sa position à lui-même commença à devenir critique, c'est-à-dire au commencement d'avril 1726 (1). Vers ce moment, arriva à Madrid un agent du chevalier de St-Georges, lord Wharton, dont le caractère, chimérique, indiscret, vantard, présentait de nombreux traits de ressemblance avec celui de Ripperda. Il venait de se faire à peu près mettre à la porte de Vienne où il avait fatigué l'Empereur de ses sollicitations en faveur du Prétendant. Ce fut avec ce personnage qu'à l'insu de ses maîtres le ministre de Philippe V noua sa nouvelle intrigue. Le Prétendant devait passer secrètement à Vienne, et se présenter devant l'Empereur; celui-ci n'oserait plus lui refuser un asile aux Pays-Bas; aussitôt les chefs s'y rendraient; et, d'Ostende, on tenterait, avec l'aide de l'Espagne, un débarquement en Angleterre (2).

Ripperda dissimula ce plan à Kœnigsegg; il en nia impudemment l'existence à Stanhope. Mais les Anglais n'étaient plus d'humeur à se laisser duper. Dans un accès de colère ou de bravade, vers la fin de février, Ripperda avait laissé échapper devant Stanhope et Van der Meer le secret de l'alliance of-

(1) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 198.

(2) Kœnigsegg à Charles VI le 6 juin 1726. W. S. A. Kœnigsegg découvrit et manda à sa cour cette intrigue après la chute de Ripperda. Syveton, *op. cit.*, p. 200.

fensive avec la cour de Vienne. Le contre-coup en revenait maintenant à Madrid, et Stanhope, au nom du roi Georges, se plaignait à Philippe V des intentions hostiles de l'Espagne et de l'Autriche. Philippe ne répondait que par de vagues protestations d'amitié. Après une audience royale, les deux ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande prirent à partie le premier ministre qui ne sut point se tirer d'affaire; il parut, au rapport de Stanhope, « se repentir de tout son cœur de ses bravades inconsidérées,... devenu aussi méprisablement timide qu'il était ci-devant hautain et arrogant (1). » Il s'embrouilla dans les plus pénibles explications et fit, sans la moindre autorisation, de nouvelles offres de la part de son maître et de l'Empereur; il alla jusqu'à parler d'un congrès où l'on prendrait des mesures pour assurer à jamais la séparation des trois couronnes de France, d'Espagne et d'Autriche. L'impression de Stanhope fut que Ripperda préparait de nouvelles « trahisons ». Les preuves les plus positives il les tirait des relations du ministre avec Wharton et de la permission récemment octroyée à toutes sortes de personnes d'équiper des vaisseaux pour courir sus aux Turcs et autres ennemis de l'Espagne (2).

Cependant le gouvernement français et le gouvernement anglais s'étaient communiqué les propositions de Ripperda et avaient décidé de signifier à Madrid « la résolution ferme et invariable dans laquelle le roi de France et le roi d'Angleterre étaient de ne séparer leurs intérêts en quelque temps et pour quelque considération que ce pût être. » Stanhope, chargé désormais de parler au nom de Louis XV comme au nom de Georges I^er^, fit cette déclaration à Philippe V le 16 avril (3).

Peu de jours après, trois escadres sortaient des ports anglais pour la Méditerranée, la Baltique et les Indes occidentales. Cette dernière avait ordre de bloquer les galions. Toutes trois étaient munies des intructions les plus énergiques. Le cabinet

(1) Stanhope à Newcastle, 11 avril 1726, cité par Syveton, p. 200.
(2) Même lettre de Stanhope, *ibid.*, p. 202.
(3) A. É., Esp., t. 344. Morville à Stanhope, 3 avril 1726; et Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 202

de Versailles avait risqué, comme au temps de la Régence, de timides observations, mais le ministère anglais n'avait eu pour le réduire au silence qu'à lui remettre sous les yeux les menaces de Ripperda. A son tour le duc de Bourbon avait armé; il avait levé soixante-cinq mille hommes et pourvu les places frontières de vivres et d'artillerie pour six mois (1).

Ripperda était donc acculé à la guerre; il envoya l'ordre de sortir à la flotte de Cadix et fit embarquer quelques troupes pour La Havane; puis il se jeta à corps perdu dans la cause du Prétendant; Lambilly partit avec de l'argent et des instructions secrètes (2); Wharton fut envoyé à Rome pour presser le chevalier de St-Georges de se rendre immédiatement en Écosse ; des lettres furent écrites à tous les chefs de l'opposition en Angleterre. Mais quand le ministre se décida enfin à parler de son projet à l'ambassadeur impérial, celui-ci ne trouva que des paroles décourageantes. Comme Alberoni sur la révolte de Bretagne, Ripperda allait-il donc se trouver réduit à jouer sur une unique carte, la victoire du prétendant Stuart? Contre toute apparence, la crise était sur le point de se résoudre, de même que six années auparavant, par la chute du ministre provocateur.

## III.

Chose étrange! ce dénouement ne fut amené ni par les tendances belliqueuses de Ripperda, ni par les représentations de Charles VI. Élisabeth Farnèse voulait toujours la guerre et l'Empereur, si inquiet qu'il pût être, voyait encore dans le négociateur du traité de Vienne le gage vivant de la fidélité de

(1) Le comte de Broglie à Newcastle, 14 avril, et Newcastle au comte de Broglie, 7 mai 1726, d'après Syveton, p. 202-203. — *Mémoires de Villars*, t. V, p. 13 et p. 19.

(2) A. E., Esp., t. 344, p. 272. Stanhope au duc de Newcastle, 6 mai 1726 : « J'aurai l'honneur d'informer présentement V. Exc. d'une affaire qui semble mériter une attention toute particulière. C'est du départ soudain de M. le comte de Lambilly qui vient de quitter Madrid... Il a toujours vécu, depuis son arrivée ici, dans une étroite amitié avec le duc de Ripperda, qui, depuis son retour de Vienne, s'est confié entièrement et uniquement à ce gentilhomme. » On croit qu'il va porter 8000 pistoles en or à Saint-Pétersbourg ; on craint une entreprise en faveur du Prétendant.

l'Espagne. Ripperda ne fut la victime que de sa propre manière d'agir. Ses incohérences, ses cachotteries, ses indiscrétions, ses vantardises, finirent par sauter aux yeux des souverains (1). Ils entendirent alors la clameur universelle qui s'élevait contre l'homme dont « le principal miracle avait été de rendre Français les Espagnols auparavant les plus Autrichiens (2). » Pourtant ils n'osaient sévir, le Roi, qui en avait grande envie, par peur de sa femme (3), la Reine par crainte de l'Empereur; le sort de Ripperda se trouvait donc entre les mains de l'ambassadeur impérial.

A l'affection près, le comte de Kœnigsegg, insinuant, discrètement flatteur, adroitement généreux, même à l'égard de la Reine, représentant d'ailleurs de celui qu'on voulait avant tout gagner, jouait maintenant à la cour d'Espagne le rôle qu'avait tenu dix-huit mois auparavant le maréchal de Tessé. Pauvre maréchal! s'il avait pu prévoir que, si peu de temps après lui, sa place auprès des maîtres de l'Espagne serait occupée par un ambassadeur autrichien plus humblement écouté qu'il ne l'avait jamais été lui-même!

Or Kœnigsegg, effrayé de l'impopularité que Ripperda faisait rejaillir sur l'Empereur et sur lui, autant que des imprudences de ce ministre, ne tenait plus à le soutenir. Pour que Ripperda fût perdu, il suffisait d'une explication entre l'ambassadeur et Leurs Majestés. Elle sortit, dans les derniers jours d'avril, du hasard d'une conversation. Kœnigsegg n'osait avancer que pas à pas; de leur côté, Élisabeth et Philippe n'interrogeaient que timidement; mais d'instant en instant, les mensonges de Ripperda se découvraient. Le roi pria l'ambassadeur d'avertir secrètement l'Empereur : si Sa Majesté impériale l'exigeait, il

(1) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 207. Cet historien a remarquablement exposé l'histoire de la chute de Ripperda; nous y renvoyons le lecteur.

(2) A. É., Esp., t. 344. Stanhope à Newcastle, 11 avril 1726, confirmé par une lettre de Kœnigsegg à Sinzendorf du 30 avril.

(3) A. É., Esp., t. 344. Stanhope à Newcastle, 11 avril; Montgon à Morville, 4 avril 1726. Pour se faire mieux obéir du Roi, la Reine abusait de ce qu'elle était enceinte : « Si vous me contrariez, lui disait-elle, vous serez cause que j'accoucherai avant terme et que notre enfant mourra sans baptême. »

conserverait cependant son ministre, mais, ajoutait Philippe, le renvoi de Ripperda ne changerait rien aux relations de l'Espagne et de l'Autriche, car c'était la Reine elle-même qui avait voulu l'alliance (1).

Pendant huit jours, Elisabeth et Philippe reçurent à maintes reprises le comte de Kœnigsegg. Ripperda ne soupçonnait rien; il irrita l'ambassadeur en refusant de payer les subsides promis; il se laissa persuader par lui d'abandonner le gouvernement des finances et fut pris au mot par Philippe qui lui substitua La Paz et Ariaza. Du moins entendait-il garder la haute main sur ce département; le Roi le lui défendit; Ripperda outré jeta à la tête du souverain la démission de tous ses emplois, persuadé qu'on la refuserait; elle fut acceptée; c'était le 14 mai (2).

Un peu honteux d'un si grand coup d'autorité, Philippe fit venir Kœnigsegg pour se justifier auprès de lui; il promit d'écrire à l'Empereur, de rendre les affaires étrangères au marquis de La Paz, et de traiter lui-même avec l'ambassadeur impérial tout ce qui intéresserait les deux cours (3). Depuis la mort de Louis XIV, le roi d'Espagne avait-il jamais montré pareille déférence envers le roi de France?

Par égard pour l'Empereur, Ripperda avait été traité fort doucement; on lui avait accordé une belle pension et on ne lui avait interdit ni la cour, ni la capitale. Peut-être même n'aurait-on point poussé plus loin l'enquête sur ses actes, si, dans les folles terreurs de sa conscience troublée, l'ancien ministre n'eût pris le désastreux parti de se réfugier à l'ambassade d'Angleterre et de s'y mettre sous la protection de Stanhope. C'était s'avouer coupable. Le 24 mai, des soldats envahissaient l'ambassade, malgré les protestations du ministre anglais, et en tiraient Ripperda qui fut conduit sous bonne escorte au château de Ségovie (4).

(1) W. S. A. Kœnigsegg à Charles VI, 30 avril 1726, cité par Syveton, p. 215-217.
(2) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 218, 219.
(3) *Ibid.*, p. 220; Kœnigsegg à Charles VI, 15 et 16 mai 1726.
(4) Les *Mémoires de Villars*, t. V, p. 20-21 contiennent quelques détails sur cette violation de l'ambassade d'Angleterre.

Dans les jours qui suivirent cette capture, toutes les trames de Ripperda se dévoilèrent. Stalpart apporta la réponse du comte de Morville et l'on connut les démarches faites auprès du gouvernement français; Van der Meer et Stanhope demandèrent quelle suite serait donnée aux ouvertures que le ministre leur avait faites et l'on découvrit les négociations secrètes avec l'Angleterre et avec la Hollande; les ducs d'Ormond et de Liria, inquiets de l'aventure où allait se jeter leur maître, vinrent confier leurs craintes à La Paz, et l'intrigue avec le Prétendant se déroula! L'ambassadeur impérial et le ministre durent ainsi reprendre une à une toutes les affaires engagées par Ripperda et en prévenir, comme ils purent, les désastreuses conséquences; c'est ainsi qu'on rattrapa Wharton avant qu'il eût quitté l'Espagne (1), et qu'on mit la main sur Lambilly à Amsterdam (2); en même temps, à Vienne, Sinzendorf s'assurait du fils de Ripperda et d'Henri Wiespien et découvrait, par l'examen des comptes de l'ambassade espagnole, toutes les malhonnêtetés dont s'était rendu coupable l'ancien représentant de Philippe V (3).

Un procès eût été trop humiliant pour ceux qui avaient employé un tel homme, avec une si sotte confiance; ils préférèrent l'oublier dans sa prison (4).

## IV

L'union de l'Espagne et de l'Autriche ne fut nullement compromise par la chute de Ripperda. Cependant c'était quelque chose, c'était même beaucoup pour la cause de la paix, et, par

(1) Wharton, éperdument épris d'une jeune Irlandaise, caméristе de la Reine, Mlle Auberne, se fit catholique, l'épousa, obtint un brevet de colonel au service du roi d'Espagne et mourut quatre ou cinq ans après au couvent de *Poblet*, près de Tarragone.

(2) A. É., Esp., t. 344, p. 278. Morville à Dadoncourt, 21 mai 1726. Ordre d'arrêter Lambilly s'il passe à la frontière. Le 6 juin, même ordre est envoyé au commandant du Havre; Lambilly fut arrêté en Hollande par Saint-Philippe.

(3) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 225, 226.

(4) On sait que Ripperda parvint à s'évader au bout de deux ans et qu'il reprit, à travers l'Europe, pour aller la finir obscurément au Maroc, en 1737, sa vie d'aventures.

conséquent, pour celle de la réconciliation entre la France et l'Espagne, que la disparition d'un ministre prêt à courir les pires aventures. Moins d'un mois après cet événement, le renvoi du duc de Bourbon allait, en déblayant le terrain des griefs personnels, diminuer encore les chances de conflit entre les deux puissances si malheureusement désunies.

Le duc de Bourbon n'avait pas un seul instant perdu l'espoir de se rapprocher du roi d'Espagne. Il n'avait négligé aucune occasion, même des plus chanceuses, de lui faire parvenir l'expression de son désir. C'est ainsi que Marcillac, non content d'user de Bermudez, avait encore essayé de se servir du Père de Nyel, précepteur des Infants (1). On avait même pensé au cardinal Alberoni que, de nouveau, on avait souhaité, avant l'élévation de Ripperda, voir rappeler en Espagne et au pouvoir (2). Aux heures les plus mauvaises, il avait fallu se rabattre sur les agents secrets et se contenter de se faire rendre par eux le compte le plus exact qu'il se pouvait des dispositions du Roi et du gouvernement. Tel avait été sans doute le but unique d'une mission des plus mystérieuses confiée par le comte de Morville à un sieur Van Belle, qui écrivait ses relations à l'encre blanche et en langage convenu; sous le nom de *Barnabé*, le ministre lui répondait des lettres dont l'effet sur le lecteur d'aujourd'hui ne laisse pas que d'être assez comique (3). Une autre fois, on avait compté sur l'utile intervention du prince de Chalais; mais Philippe V, tout en daignant le recevoir, n'avait pas voulu lui accorder d'audience particulière, et la Reine lui avait fait mauvais visage (4). Finalement on avait donné toute

(1) A. É., Esp., t. 342, f^os 275 et 363. Le P. de Nyel à Marcillac, 28 octobre et 9 décembre 1725.

(2) *Ibid.*, t. 343, f° 252. Le duc de Bourbon à Alberoni, 25 septembre 1725 : « M. le cardinal de Polignac m'a informé de ce que V. E. lui a dit des marques d'attention qu'elle reçoit depuis quelque temps de la part de la reine d'Espagne et de l'offre que vous lui avez faite de faire passer en Espagne ce qui serait jugé nécessaire dans la conjoncture présente. Je commencerai par assurer V. Em. que rien ne me ferait plus de plaisir que de la voir retourner en Espagne pour y reprendre la direction des affaires. » Il accepte ses services, le cas échéant, pour faire connaître en Espagne la vérité de ses intentions..

(3) *Ibid.*, Voir à l'Appendice, n° IV.

(4) *Ibid.*, t. 344, f° 240. Montgon à Morville, 21 avril 1721 : « La Reine ne lui a pas dit

la confiance à l'abbé de Montgon qui, seul entre tant d'agents, avait su conquérir celle de Leurs Majestés Catholiques.

C'était à lui que, tout en écrivant à Stalpart une lettre qui n'était pas entièrement exempte d'ironie, le comte de Morville avait adressé la vraie réponse du gouvernement français aux avances de Ripperda. Sans cesser de lui recommander la réserve et la retenue, on l'avouait en somme comme négociateur. Les instructions qu'on lui donnait se réduisaient aux principes suivants « destinés à régler ses discours, lorsqu'il était absolument obligé de parler d'affaires. »

1° L'union constante et intime avec l'Angleterre était préférée à tout.

2° L'alliance de Hanovre était regardée comme un traité dont on ne pouvait ni ne devait se désister jamais.

3° La proposition d'accéder au traité de Vienne, bien loin de pouvoir être admise, ne saurait même être écoutée.

4° La réconciliation du roi de France et du roi d'Espagne était souhaitée, mais non pas préférablement au maintien de l'union avec l'Angleterre.

5° Cette réconciliation portait donc pour l'Espagne la nécessité d'une intelligence parfaite avec la Grande-Bretagne.

6° Il n'y avait pas de personnes plus à ménager que le père Bermudez et le marquis de Grimaldo; il importait surtout que ce dernier fût convaincu de la confiance que l'on avait en lui et du désir que l'on aurait de le voir primer dans l'administration des affaires. Il ne fallait par conséquent rien ménager dans la condamnation de la conduite que le maréchal de Tessé avait tenue à l'égard de ce ministre et du confesseur.

Les mêmes instructions prescrivaient à l'abbé de Montgon l'attitude habile et prudente qu il convenait d'observer à l'égard de Sartine et de Stalpart : « Ce n'est pas, disait le ministre, que je ne suppose en eux quelque capacité, quelque attachement pour la France et quelque connaissance de la cour de

un mot; mais, quand il s'est retiré, après lui avoir baisé la main, elle a dit : Que vient faire ici ce Français? N'en avons-nous pas déjà assez? »

Madrid, mais ce que je présume au dessus de tout cela est l'envie perpétuelle et démesurée de faire un personnage (1). »

Comment l'abbé de Montgon en était-il venu à s'insinuer à ce point dans l'esprit de Leurs Majestés Catholiques que le gouvernement français se vît dans la nécessité de lui confier le dernier mot de sa politique à l'égard de l'Espagne? Il nous le dit lui-même : grâce à son extrême circonspection. Il n'avait d'abord parlé que de piété; le Roi et la Reine charmés de son abondance et de sa doctrine lui avaient demandé des mémoires sur ces matières spirituelles dont vivait leur âme chrétienne. Puis, peu à peu, elles l'avaient consulté sur d'autres sujets. On lui avait fait des questions sur la France; et enfin Leurs Majestés Catholiques « s'étaient ouvertes à lui sur le dessein qu'elles avaient de songer à réunir les deux couronnes (2) ». Deux personnes seulement, avec qui l'abbé de Montgon s'était étroitement lié, étaient dans le secret de ces conférences : l'archevêque d'Amida, confesseur de la Reine, et le comte de Salazar, gouverneur du Prince des Asturies (3).

C'était par un ecclésiastique espagnol, D. Juan Bautista de Zuloaga, que l'abbé de Montgon les avait connus l'un et l'autre. Le premier, D. Domingo Valentin Guerra, était « sans contredit l'homme de la cour qui joignait à la plus parfaite insuffisance le plus de crédit et d'autorité. » Ambitieux, autant que timide et incapable, il n'avait de vue, d'inclination et peut-être de pensée que celles qu'il remarquait dans sa royale pénitente; aussi, dit l'abbé de Montgon, le considérait-on comme une espèce de baromètre qui annonçait exactement à la cour d'Espagne le beau ou le mauvais temps (4). Négocier avec un caractère de cette trempe n'était pas chose facile; Montgon en fit l'expérience la première fois qu'il entreprit de parler d'affaires à D. Domingo

(1) A. É., Esp., t. 344, f° 286. Morville à Montgon, 25 mai 1726. Cette lettre était envoyée à Walpole (lettre du 25 mai, *ibid.*, f. 203), *à cachet volant*, pour qu'il la fît parvenir à l'abbé de Montgon par Stanhope. Cela diminue un peu, sans l'infirmer, la valeur des déclarations ultra-anglaises de Morville.

(2) *Ibid.*, f° 337. Montgon à Morville, 6 juin 1726.

(3) *Ibid.*

(4) *Mémoires de Montgon*, t. I, p. 431.

Guerra. Il avait été lui présenter ses compliments le jour qu'il fut sacré archevêque *in partibus* d'Amida. Il trouva le pauvre homme étendu sur un lit, fatigué d'avoir reçu en très peu d'heures beaucoup de félicitations. La conversation fut aisée néanmoins tant qu'elle fut banale; mais voici que l'abbé de Montgon s'enhardit jusqu'à faire allusion au renvoi de l'Infante. Sur le champ, l'archevêque se sentit pris de grandes démangeaisons aux jambes, et, tout en s'excusant sur cette incommodité, s'agita de telle sorte que son interlocuteur jugea inutile de déployer plus longtemps une éloquence qui produisait des effets si bizarres. Bientôt les dispositions de la Reine avaient changé et le confesseur n'avait plus hésité, non seulement à écouter Montgon, mais à rapporter ses paroles.

Le comte de Salazar était un autre homme, esprit solide et caractère franc, qui désirait sincèrement, pour le bien général, autant que par intérêt personnel, la réconciliation des deux couronnes (1).

Tous cependant, pour des motifs divers, en étaient venus à former des plans capables de la procurer et l'on avait demandé à l'abbé de Montgon de dresser un mémoire sur les traités de Vienne (2). Ce mémoire avait été accueilli. Alors Montgon avait fait un pas de plus, cherchant « à réveiller d'une manière imperceptible dans le cœur du roi d'Espagne les mouvements d'amour et de préférence que tous les hommes ont naturellement pour leur patrie, et que l'espérance de posséder un royaume aussi florissant et aussi puissant que celui de France ne peut jamais manquer d'exciter. » Il avait parlé à Philippe V de ces nouvelles renonciations, odieuses à tous les bons Français, que Ripperda avait rangées parmi les conditions du traité où la France pouvait entrer avec la France et l'Autriche. Le Roi, extrêmement surpris, avait déclaré à Montgon, puis à Stalpart, « que jamais il n'avait ordonné à Ripperda d'écrire de telles choses (3). » Ces

(1) *Mémoires de Montgon*, t. I, p. 434. Il voulait le Cordon bleu.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 8.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 45. — A. É., Esp., t. 344, f° 337. Montgon à Morville, 6 juin 1726; Stalpart à Morville, 9 juin (p. 355).

propos et l'écrit qu'à cette occasion Philippe V demanda à son interlocuteur furent le principe de l'importante négociation dont l'abbé de Montgon fut chargé quelques mois plus tard. Peu s'en fallut même qu'ils n'obtinssent un résultat immédiat. Un jour en effet, l'archevêque d'Amida fit dire à l'abbé que Leurs Majestés consentiraient à recevoir le cardinal de Bissy pour terminer l'ouvrage de la réconciliation et qu'il fallait en informer sans retard le duc de Bourbon. Malheureusement, vingt-quatre heures après, tout était changé et défense était faite d'envoyer la lettre (1).

Si un parti nombreux espérait aboutir à la réconciliation des deux couronnes sans que le duc de Bourbon perdît en France la direction des affaires, un autre parti, plus important encore, s'acharnait à amener la chute de celui qui avait renvoyé l'Infante et y voyait la condition préalable de l'accord. L'âme de ce parti était la duchesse de Saint-Pierre. Sœur du marquis de Torcy, mêlée par ses réclamations aux négociations d'Utrecht, dame du palais de la Reine, elle tenait à Madrid une petite cour, où se donnait rendez-vous tout ce qu'il y avait de considérable dans la capitale. Depuis un certain temps elle était en correspondance avec l'évêque de Fréjus et passait pour connaître ses secrets; la duchesse, son confesseur, le père de Laubrussel, celui de la Reine, le marquis Scotti, la nourrice Laure Picastori, s'entendirent pour persuader à Élisabeth Farnèse que le renversement de Bourbon et l'élévation de Fleury seraient la juste rançon de l'outrage fait à Leurs Majestés et la garantie de l'accession de la France au traité de Vienne. Tous ceux qui, en France, intriguaient contre le duc de Bourbon ne manquaient pas d'écrire à Madrid que sa destitution serait suivie d'un revirement politique absolu et que c'en serait fait de l'alliance anglaise. L'évêque de Fréjus s'était expliqué à Paris avec le chevalier du Bourk; et cet Irlandais, qui écrivait régulièrement au père de Laubrussel, à la duchesse de St-Pierre, au confesseur de la Reine, ne crai-

(1) *Mémoires de Montgon*, t. II, p. 95.

gnait pas d'assurer que Fleury, devenu ministre, entrerait dans l'alliance de Vienne (1). Fleury lui-même, depuis le renvoi de l'Infante, avait eu le plus grand soin de se débarrasser de toute solidarité avec le duc de Bourbon (2). C'est ainsi que peu à peu une opinion favorable à son ministère s'était formée à la cour d'Espagne et l'avait emporté sur celle des partisans d'un rapprochement avec le duc de Bourbon.

Fidèle à ce dernier, l'abbé de Montgon lui avait dénoncé tout ce qui se tramait à Madrid et il avait ainsi grandi de plus en plus dans l'affection du premier ministre (3). Il avait même réussi à diminuer quelque peu les sympathies qui étaient allées à l'évêque de Fréjus, en répandant habilement le bruit, d'ailleurs très fondé, que ce personnage s'était engagé, devant Walpole, à maintenir le traité de Hanovre. Mais il était trop tard pour provoquer un revirement : les adversaires du duc de Bourbon, qui ne manquaient pas de bons arguments contre lui, triomphaient à Versailles. Le 11 juin 1726, le duc de Charost remettait au premier ministre, de la part du Roi, une lettre, d'une sécheresse extrême, qui lui ordonnait de se retirer à Chantilly sous peine de désobéissance. Paris apprenait cette nouvelle avec des transports de joie ; la police avait peine à empêcher les illuminations.

L'évêque de Fréjus recevait le pouvoir, tombé des mains de celui qu'il avait longtemps protégé ; ce pouvoir, il devait l'exercer jusqu'à sa mort avec un tel empire sur le Roi que la crédulité de quelques-uns le crut cimenté par un mystérieux prestige (4).

L'interruption des relations officielles entre la France et l'Es-

(1) *Mémoires de Montgon*, t. I, p. 358 et A.É., Esp., t. 344, f° 127. Montgon à Morville, 14 mars 1726.

(2) A. É., Esp., t. 343, f° 98. Fleury au duc de Saint-Simon, 18 mars 1725 ; f° 325. Fleury au roi d'Espagne, 7 août, 1725.

(3) *Ibid.*, t. 344, f° 287. Morville à Montgon, 25 mai 1726. Il le remercie avec beaucoup de chaleur de tout ce qu'il a fait pour le duc de Bourbon et le prie de la part de ce personnage de résumer en un mémoire tout ce qu'il sait sur ce qui s'est fait tant en France qu'en Espagne pour amener la chute du premier ministre.

(4) On connaît à ce propos la curieuse prophétie de l'abbé Vittement qu'ont rapportée Saint-Simon et le marquis d'Argenson.

pagne ne permettait pas au nouveau chef du gouvernement français de faire part directement de son élévation à Leurs Majestés Catholiques. Il pria le nonce Massei de se charger de ce soin (1). Massei dépêcha au nonce de Madrid un courrier qui arriva le 21 juin. Aldobrandini se rendit sur-le-champ au palais et annonça le changement qui venait d'arriver en France; en même temps il présenta à Leurs Majestés les lettres que l'évêque de Fréjus leur écrivait. Elles les refusèrent, mais n'en manifestèrent pas moins la joie la plus vive, « s'entretenant avec le nonce, dit l'abbé de Montgon, avec cet air de gaieté et de contentement, qui ne saurait se cacher quand on apprend un événement agréable et qui dévoile parfaitement les secrets sentiments du cœur (2). »

Assurément la paix n'était pas faite entre le roi de France et le roi son oncle; mais un grand obstacle à la réconciliation disparaissait avec la personne du duc de Bourbon. La réunion des deux couronnes, désormais souhaitée de part et d'autre, n'était plus qu'une affaire de temps, de prudence et d'habiles ménagements. A l'achèvement d'une œuvre de ce genre, nul ne convenait mieux que l'insinuant et pacifique évêque de Fréjus.

(1) A. É., Esp., t. 344, f° 332. Morville au Nonce, 12 juin 1726. « V. Exc. aura sans doute été informée de la résolution que S. M. a prise de supprimer la charge de premier ministre et de prendre en main le gouvernement de son royaume. Comme S. M. désirerait que le R. d'Esp. en pût être informé promptement par une lettre de M. l'évêque de Fréjus, je prends la liberté de demander à V. Exc. si elle voudrait bien que cette lettre fût portée par un de ses domestiques. » Prier Aldobrandini de remettre la lettre à La Roche.

(2) *Mémoires de Montgon*, t. II, p. 131.

# LIVRE TROISIÈME

## LA RÉCONCILIATION DE LA FRANCE ET DE L'ESPAGNE. LA PAIX GÉNÉRALE SAUVEGARDÉE

JUIN 1726 — MARS 1728.

## CHAPITRE PREMIER.

Échec des négociations de Fleury avec le père Bermudez et du nonce en France avec le nonce en Espagne. — Renvoi de Bermudez et de Grimaldo. — L'Espagne déclare la guerre à l'Angleterre.

JUIN 1726 — JANVIER 1727.

La chute du duc de Bourbon avait entraîné d'importants changements dans le ministère français. Le marquis de Breteuil, secrétaire d'État de la Guerre, et le contrôleur général Dodun avaient cru devoir en effet, par une démission volontaire, partager le sort du premier ministre. Fleury leur avait donné pour successeurs Le Blanc à la guerre et Le Pelletier des Forts au contrôle. Paris-Duverney avait été enfermé à la Bastille et ses frères relégués dans leurs terres. Le comte de Morville, bien qu'il eût contre lui un fort parti, demeurait, du moins pour un temps, à la tête des affaires étrangères. « Bon Dieu! écrivait Saint-Simon au cardinal Gualterio, quelle heureuse conjoncture à qui la saurait manier pour rétablir l'union intime entre les deux couronnes, les rendre médiatrices de l'Europe, et tirer à Vienne de grands et d'utiles partis. C'est un grand malheur pour l'État que M. de Torcy ne rentre pas en place et un grand honneur pour lui qu'il n'y ait qu'un cri général là-dessus (1). »

(1) Saint-Simon au cardinal Gualterio, 16 juin 1726. Lettres publiées par M. de Boislisle.

Mais la personnalité de Fleury éclipsait toutes les autres; chacun savait que, malgré l'apparente suppression du titre de premier ministre, il était plus maître qu'aucun de ceux qui eussent porté ce titre. Tout le monde en Europe paraissait croire qu'une prompte réconciliation de la France et de l'Espagne serait la conséquence de l'arrivée aux affaires d'un aussi sage prélat. Fleury lui-même en exprimait l'espoir : « Si le Roi, écrivait-il à Philippe V, s'est porté avec joie au parti qu'il vient de prendre, un de ses principaux motifs a été l'espérance qu'en éloignant d'auprès de lui un prince que d'ailleurs il aimait, il ferait peut-être cesser en même temps la cause du mécontentement de V. M. Dès que le Roi sera assuré que cet événement aura produit un bon effet auprès de V. M., il n'aura rien de plus à cœur que de lui témoigner sa joie et de lui demander le parfait renouvellement d'une amitié réciproque, qu'il a toujours si sincèrement désirée. S'il n'est point trop téméraire, Sire, de mêler à des noms si augustes celui d'un ancien et respectueux serviteur de V. M., je prendrai la liberté de lui dire que le plus cher et le plus ardent de mes vœux serait accompli si j'avais la consolation de voir l'union et la cordialité établies entre deux princes qui seuls nous restent de Louis-le-Grand et auxquels je me ferai toujours un devoir d'être attaché jusqu'au tombeau (1). »

La cour d'Espagne elle aussi, dans les premiers moments, crut au complet renversement de la politique française; et lorsque Fleury sollicita discrètement son appui auprès du Pape pour obtenir que sa promotion au cardinalat anticipât sur celle des couronnes, elle ne le lui refusa pas. La cour de Vienne agissait d'ailleurs avec la même courtoisie (2) et affectait de publier que

(1) A. É., Esp., t. 344, f° 333. Fleury au roi d'Espagne, 13 juin 1726. Fleury ajoute : « Permettez-moi, Sire, de présumer du bon cœur de V. M. et de sa religion que si elle a eu quelques justes sujets de se plaindre de la France, elle n'en aura point rejeté la faute sur le Roi et n'en aura pas conservé moins de tendresse pour lui. Tout ce qu'il y a de bons Français ont toujours regardé V. M. comme lui devant tenir lieu de tuteur et de père. »

(2) La cour d'Espagne avait d'ailleurs déclaré qu'elle réglerait sa conduite sur celle de la cour de Vienne.

le changement survenu en France serait très avantageux à Leurs Majestés Impériale et Catholique.

Ces heureux pronostics devaient recevoir d'abord de fâcheux démentis.

## I.

Si ardemment en effet que Fleury désirât la réconciliation, il ne pouvait renoncer aux engagements pris par son prédécesseur, comme par le duc d'Orléans, et dont la brusque rupture l'aurait mis à la discrétion de l'Espagne et de l'Autriche. Or les alliés du duc de Bourbon étaient aussi inquiets, depuis la chute de ce ministre, que leurs adversaires satisfaits. On se réjouissait à Vienne et à Madrid, mais à Londres les fonds publics baissaient et le peuple anglais se redisait qu'un évêque catholique, chef du gouvernement de son pays, ne manquerait pas de trahir les protestants et de leur chercher noise. Le roi de Prusse exprimait la même idée à notre ambassadeur, le comte de Rottembourg; en Hollande enfin, les deux provinces d'Utrecht et de Groningue qui seules, en avril 1726, n'avaient point donné leur adhésion à la ligue de Hanovre, la retardaient encore et empêchaient par là même de rendre officiel et public le parti pris par les autres États de la République.

Il fallut donc enjoindre à tous les ministres de Louis XV dans les cours étrangères de donner aux souverains près desquels ils résidaient l'assurance que, quoique le roi de France désirât sincèrement se réconcilier avec le roi d'Espagne, « ce ne serait cependant jamais aux dépens de la bonne foi. » Ainsi le comte de Rottembourg dut dire au roi de Prusse, — on ne sait si la comparaison lui parut très flatteuse, — « que Louis XV avait été élevé dans le principe d'être toujours religieux observateur des traités qu'il ferait, *même avec les Infidèles*, à l'exemple du roi saint Louis, qui garda exactement la parole donnée *aux Sarrasins* pendant sa captivité ». Horace Walpole reçut les promeses les plus positives et ne négligea pas une occasion de les faire

connaître; la province de Groningue, en accédant le 9 août au traité de Hanovre, donna la preuve péremptoire de la foi qu'elle accordait à la parole du ministère français.

Mais, du même coup, les illusions de l'Espagne furent dissipées; les louanges que l'on avait prodiguées à l'évêque de Fréjus cessèrent et ses partisans s'usèrent désormais à la tâche ingrate de justifier ses démarches. On ne songea plus à Madrid qu'à resserrer les nœuds de l'union contractée avec la cour de Vienne. L'ambassadeur impérial, Kœnigsegg, fut plus qu'à aucun moment le conseiller toujours écouté, l'ami toujours choyé. Lorsque Leurs Majestés Catholiques allèrent à Saint-Ildefonse, elles mirent à sa disposition le château de Balsaïn, à un quart de lieue de leur propre résidence, où il venait jusqu'à deux fois par jour, et se voyait admis à l'honneur de se promener seul avec Leurs Majestés; à la fin de l'automne, le même traitement lui fut accordé à l'Escurial.

Kœnigsegg n'était pas homme à ne pas tirer parti pour le bien de son maître des attentions personnelles dont il était l'objet. Sans se soucier des murmures des fonctionnaires et des officiers que l'on ne pouvait plus payer, tenant les ministres par la crainte d'une disgrâce, il exigeait le versement exact et régulier des subsides promis à l'Autriche par le traité de Vienne. Chaque fois qu'une réclamation venait de sa cour, il la soutenait énergiquement. D'ailleurs Élisabeth et Philippe lui facilitaient la besogne et semblaient courir au devant de ses désirs. Les sujets même qui naguère mettaient le plus sûrement en éveil leur amour-propre paraissaient ne plus les toucher, quand il s'agissait d'être agréable à l'Empereur.

Par l'article 9 du traité de Vienne, il avait été stipulé que tous ceux qui avaient suivi pendant la guerre le parti de l'Empereur ou du roi d'Espagne pourraient non seulement rentrer dans la possession de leurs biens confisqués, mais aussi jouir des dignités qui leur avaient été données pendant la guerre. Plusieurs Espagnols qui étaient dans l'armée ou à la cour de Charles VI avaient voulu profiter de cette convention et étaient

revenus dans leur pays. Ceux d'entre eux que l'Empereur avait fait *Grands* présentèrent, selon la coutume, leurs patentes au Conseil de Castille afin qu'elles y fussent enregistrées. On fut fort étonné de trouver dans celles du comte de Sastago et de quelques autres « que l'Empereur les faisait Grands en récompense de leur zèle pour son service et pour les dédommager de la perte de leurs biens *par la tyrannie du duc d'Anjou.* » Une telle formule parut si diamétralement opposée au privilège qu'elle accordait que le Conseil de Castille crut devoir en référer au Roi. Philippe ordonna de passer outre (1).

En même temps, les deux cours travaillaient d'un commun accord à grouper autour d'elles toute une clientèle de princes allemands et surtout à se rattacher la Russie, sur l'intervention de qui l'Espagne fondait les plus grandes espérances.

Néanmoins l'Empereur ne souhaitait pas plus la guerre en 1726 qu'en 1725. Après la chute du duc de Bourbon, il avait donné pour instructions à son ambassadeur à Madrid, non pas d'empêcher la réunion des deux cours de France et d'Espagne, mais uniquement de la faire dépendre de sa propre médiation. Les hommes d'État viennois estimaient que, fait par leur entremise, ce rapprochement ne diminuerait pas l'influence autrichienne à Madrid et garantirait le repos de l'Europe (2). Le baron de Fonseca, représentant de l'Empereur en France, proposa même formellement cette médiation à l'évêque de Fréjus (3). Charles VI conseillait encore à Philippe V de s'abstenir de toute provocation à l'égard de l'Angleterre et de renoncer à faire aucune tentative en faveur du prétendant Stuart, tant qu'on n'en serait point arrivé à la guerre ouverte.

Philippe V se rangeait à l'avis de l'Empereur; mais il croyait la guerre imminente. Aussi mettait-il comme conditions à sa réconciliation avec Louis XV, non seulement la médiation im-

(1) *Mémoires de Montgon*, t. II, p. 208.

(2) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 237; Kœnigsegg à Charles VI, 3 et 4 juin 1726. W. S. A.; *Mémoires de Montgon*, t. II, p. 167.

(3) Fleury raconte cette démarche dans une lettre au P. Bermudez du 1er septembre 1726. A. É., Esp., t. 343, f° 426.

périale, mais encore et surtout l'accession de la France à la ligue de Vienne. L'accord des trois grandes puissances catholiques permettrait de vaincre les Anglais et de perpétuer les effets de la victoire par la restauration du Prétendant (1).

Fleury au contraire ne cherchait qu'une réconciliation toute personnelle entre le roi de France et le roi d'Espagne, persuadé qu'un jour ou l'autre cette réconciliation entraînerait la rupture avec l'Autriche et par contre-coup le rapprochement de l'Espagne et de l'Angleterre. Au surplus, la médiation d'un étranger entre un oncle et un neveu lui paraissait avoir quelque chose de blessant et presque d'injurieux (2).

Mais comment parvenir à cette réconciliation personnelle? Laissant aux nonces la tâche délicate d'entretenir entre les deux gouvernements une correspondance inavouée qui permît cependant de s'expliquer sur quelques points, Fleury s'était mis en relations directes avec le confesseur du roi d'Espagne : « Mon très révérend Père, lui écrivait-il le 2 juillet, quoique je n'aie pas l'honneur d'être connu de V. R., je ne laisse pas, sur la réputation de votre vertu et de votre probité, de m'adresser à vous dans une affaire qui ne regarde pas moins la gloire du Roi Catholique que la satisfaction personnelle du Roi mon maître, et c'est sous le dernier secret que je vais déposer dans votre sein mes inquiétudes et mes peines. » Comment, lui disait-il, n'avait-on pas tiré meilleur profit du renvoi de celui qui avait fait tout le mal? Pourquoi aux avances prodiguées par Louis XV en cette occasion, n'avait-on donné d'autre réponse « qu'un billet de six lignes de La Roche, » et quelques phrases vagues du Nonce, où se glissait on ne sait quelle proposition de médiation étrangère? Était-il possible qu'un prince religieux comme le roi d'Espagne persévérât aussi longtemps dans des sentiments si contraires au christianisme et au bien de l'Église catholique (3)?

(1) A. É., Esp., t. 343, f° 383. Montgon à Morville, 27 juin 1726.

(2) C'est ce qu'il dit à Bermudez et à Fonseca; voir notamment lettre de Fleury à Bermudez, 1er septembre 1726, *loc. cit.*

(3) A. É., Esp., t. 343, f° 333. Fleury à Bermudez, 5 juillet 1726.

Ces reproches ne plurent ni au confesseur ni au pénitent. Une réponse assez sèche du P. Bermudez, qui qualifiait sévèrement les alliances protestantes de la France, ne fit que provoquer une amère réplique du cardinal de Fleury : « Je ne puis vous dissimuler, écrivit-il au P. Bermudez, que le Roi mon maître est très blessé de l'indifférence, et si j'osais dire, même de la dureté que le Roi son oncle a témoignée, malgré tous les pas que S. M. a faits pour regagner son amitié. Aussi n'en fera-t-elle plus aucun à l'avenir. » Que le Roi Catholique voulût bien s'examiner et voir s'il n'aurait pas à se reprocher les suites funestes de cette brouille prolongée. Lui avait-on demandé de rompre avec l'Empereur? Pourquoi donc exigerait-il que la France se séparât de ses alliés? Sans doute ils étaient protestants, mais les traités étaient de telle nature qu'ils ne pouvaient porter aucune atteinte aux intérêts catholiques. Philippe V d'ailleurs était seul responsable d'alliances qu'il avait mis la France dans la nécessité de conclure (1).

La conversation ainsi commencée risquait fort d'envenimer la querelle, bien loin de l'apaiser. Néanmoins les deux interlocuteurs prétendaient ne pas rompre l'entretien : Fleury, parce qu'il ne désespérait pas de faire agréer ses explications; Bermudez, parce qu'il croyait encore l'entente possible et surtout parce qu'il comptait amener insensiblement le ministre de Louis XV à dévoiler le secret de ses engagements avec l'Angleterre (2).

(1) A. É., Esp., t. 343, f° 409, Fleury à Bermudez, 26 juillet 1726. Au même moment, Stalpart écrivait à Morville, en accusant réception de l'ordre qui lui avait été donné de ne plus faire aucune démarche, « qu'on n'aboutirait pas à la réunion par les voies de douceur suivies jusqu'à présent, la Reine étant aussi ulcérée que jamais. » (A. É., Esp., t. 345, f° 49. Stalpart à Morville, 20 juillet 1726.)

(2) Cette double intention se manifeste très nettement dans deux lettres du père confesseur, datées de Saint-Ildefonse, le 12 août 1726 : « Monseigneur, la lettre que je viens de recevoir et que V. Gr. m'a fait l'honneur de m'écrire m'a rempli d'une étonnante confusion et elle m'a laissé même dans la dernière surprise. La conscience ne me reproche pas d'avoir écrit un mot seul d'où l'on puisse tirer les conséquences que V. Gr. en tire. Je suis sûr d'avoir écrit avec tout le respect que je dois, d'avoir marqué mes empressements pour la parfaite amitié et pour la réunion si désirée et mon espérance d'y réussir. C'est le précis de ma lettre. Après cela, Monseigneur, j'aurais bien de la peine pour atten

L'ambassadeur impérial, qui revoyait à l'occasion les lettres du père confesseur, aurait même voulu « que l'on sondât un peu plus positivement le mal qui semblait être caché sous les phrases douteuses de M. de Fréjus et cela par des questions si précises qu'on n'y pût répondre équivoquement. » Pourquoi Bermudez ne déclarait-il pas sans ambages que, les intentions de l'Autriche étant aussi pacifiques que celles de l'Espagne, il ne pourrait travailler à la réconciliation de de la France et de l'Espagne tant qu'il ne connaîtrait pas exactement les intentions de Louis XV à l'égard des Anglais? Si Louis XV promettait, non seulement de ne pas soutenir ces derniers dans leurs agressions injustes contre l'Espagne et l'Autriche, mais de s'unir à ceux qu'ils attaqueraient de la sorte pour obtenir une réparation, la réconciliation serait chose faite. Mais, si déjà la France n'avait plus les mains libres pour prendre cet engagement, toute réconciliation personnelle serait inutile et ne vaudrait pas la peine d'être poursuivie (1).

Fleury était trop habile pour se laisser entraîner sur le terrain dangereux où voulaient l'amener Bermudez et Kœnigsegg. Leur démarche toutefois ne demeura pas sans résultats. Non content de présenter une longue apologie de sa conduite et de la politique suivie par la France depuis le mois de juin,

dre pour toute réponse celle que V. Gr. m'a fait l'honneur de m'écrire. Je pouvais attendre plus d'ouverture pour agir avec plus de force pour tout ce qu'il fallait du côté du Roi mon maître : et mes lumières étant si faibles qu'elles le sont j'espérais d'être seconde de celles dont V. Gr. est si parfaitement éclairée. Mais, Monseigneur, je dois vous dire, quoique très respectueusement, que je n'y vois rien qui puisse adoucir l'esprit de S. M. s'il le fallait. Au contraire, rien plus capable de l'aigrir. Ce sont des menaces de venir aux dernières extrémités, c'est de rejeter sur elle tout le motif, c'est de fermer la porte à l'espérance de la réconciliation, c'est de se prendre à lui sur la nécessité de se servir des protestants avec les suites funestes qu'on en doit craindre pour la religion. Monseigneur, je suis bien assuré que le Roi mon maître n'a pas donné le sujet à la France pour faire les liaisons étroites qu'elle a prises avec les protestants. Tout le monde sait que S. M., malgré les déplaisirs qu'on lui a donnés, n'a point songé à une rupture. » Si donc la France a contracté ces alliances ce n'est nullement pour se défendre; c'est qu'elle veut attaquer; et on ne voit que trop par sa conduite que ces malheureux traités sont déjà signés. Alcala, Est. 3402 et A. É., Esp., t. 343, f. 417.

(1) Alcala, Est. l. 3402. Remarques de l'ambassadeur de l'Empereur sur la dernière réponse du R. P. Confesseur de S. M. C. à la lettre de M. l'ancien évêque de Fréjus. 16 août 1726. Voir appendice n° V.

le ministre de Louis XV se détermina enfin à faire au roi d'Espagne des propositions positives : 1° Sa Majesté Très Chrétienne commencerait par écrire au roi son oncle pour lui redemander son amitié et l'assurer que s'il avait eu quelque sujet de se plaindre de la France, S. M. n'en avait jamais eu l'intention, ni la volonté; 2° S. M. enverrait au Roi Catholique un ambassadeur pour s'expliquer plus amplement avec lui et lui témoigner son déplaisir de tout ce qui avait causé leur refroidissement; 3° les deux couronnes rentreraient dans la même bonne correspondance où elles étaient autrefois; 4° cette réconciliation n'apporterait aucun changement dans les engagements respectifs qu'elles pourraient avoir contractés avec d'autres puissances (1).

Pour atténuer ce que ce dernier article paraitrait avoir de dûr et de déplaisant, Fleury d'une part affirmait que le traité de Hanovre était purement défensif, et faisait en outre miroiter une fois de plus aux yeux du roi d'Espagne la perspective du trône de France. Une indisposition assez grave que le jeune Louis XV avait éprouvée à la fin de Juillet et qui avait causé « d'assez grands mouvements » à la cour d'Espagne (2), servait de prétexte à ce *post-scriptum*, tout entier de la main du ministre : « J'ajouterai, mon très révérend Père, de ma main à la longue lettre que je viens de dicter quelques réflexions que je n'ai pas cru devoir confier à un secrétaire quoique sa fidélité soit éprouvée, mais je voudrais cacher à tout le monde l'indifférence que marque S. M. C. pour un neveu que j'ose dire être digne de son amitié *et qui reste le seul de sa branche en France*. J'écrivis au marquis de La Roche la maladie dont il venait d'être guéri et qui a alarmé toute l'Europe. Est-il possible que le Roi Catholique soit le seul prince qui au moins ne lui en fasse pas témoigner quelque sensibilité, *et S. M. C. a-t-elle donc renoncé entièrement à sa famille et à sa patrie*. Je ne puis vous dire combien je suis pénétré de douleur du peu d'a-

(1) A. É., Esp., t. 243, f° 426. Fleury au P. Bermudez, 1er septembre 1726.
(2) *Mémoires de Montgon*, t. II, p. 215.

mitié qu'elle paraît conserver pour un prince de son nom qui ne l'a point offensé, *et je suis forcé de vous avouer que la nation française qui avait conservé jusqu'à cette heure un respect et un attachement tendre pour S. M. C. commence à diminuer cette affection depuis qu'elle voit qu'Elle semble l'avoir oubliée.* » Sur cette insinuation s'en greffait une autre, de nature elle aussi à éveiller l'attention du roi d'Espagne. « Le respect que j'ai pour S. M. C. m'empêche d'en dire davantage et de parler sur son excessive confiance en l'Empereur. Si j'avais cru que S. M. C. n'eût pas trouvé mauvais que j'eusse pris la liberté de lui communiquer tout ce que je sais de secret sur tout cela, j'aurais eu l'honneur de le faire... Nous sommes entrés à la vérité dans des alliances suspectes au Roi Catholique, *mais nos alliés ne sont pas nos maîtres*, et Dieu veuille qu'il en soit de même de ceux d'Espagne. Je vous demande pardon de ce mot qui m'a échappé... »

Philippe V, malgré ses vingt-cinq ans de règne, n'était point un diplomate aussi retors que le vieil évêque. Sa curiosité fut piquée par le malin *post-scriptum* qu'on vient de lire et il chargea Bermudez de demander des explications. Sans s'en douter, le père confesseur jouait sa propre fortune. Fleury lui répondit « pour la décharge de sa conscience et sous le sceau de la confession », une lettre fort mystérieuse. Il accusait les ministres de l'Empereur d'avoir forgé de toutes pièces et imputé à la France le projet « diabolique et ridicule » de faire enfermer dans un couvent Philippe V et sa femme et de faire proclamer, d'accord avec Stanhope, le prince des Asturies. Les Impériaux n'imaginaient des ruses aussi odieuses que pour maintenir à tout prix le roi d'Espagne dans leur alliance, malgré le mécontentement que causait à son peuple tant d'argent envoyé à Vienne. Mais ils n'avaient l'intention, quant à eux, de tenir aucune de leurs promesses. L'Empereur avait assuré par écrit à l'électeur de Bavière que *jamais* les mariages de don Carlos et de don Philippe avec des archiduchesses ne se feraient. Le roi d'Espagne en recevrait la preuve quand il voudrait. Bien plus,

S. M. I. avait donné sa parole solennelle au duc de Lorraine que les deux archiduchesses aînées n'épouseraient jamais que les deux enfants de ce prince (1). A Florence, l'envoyé de l'Empereur fouillait tous les registres pour retrouver et faire valoir sur les moindres fiefs des droits vieux de cinq ou six siècles. A Londres enfin, le baron de Palma transformait Stanhope en conspirateur afin de pousser le roi d'Espagne à demander le rappel d'un ambassadeur dont la présence gênait le comte de Kœnigsegg (2).

Cette lettre contenait des révélations si graves que « malgré la distance qu'il y avait entre lui et S. M. C., » Fleury ne permettait qu'on la donnât au roi d'Espagne que « si ce prince avait au préalable promis le secret de la confession (3) ».

Par quel scrupule, ou par quelle aberration, Bermudez crut-il devoir comprendre la Reine dans cet inviolable secret? Philippe, surpris et offensé, appela sa femme et lui exposa la chose; elle répondit naturellement qu'elle ne désirait pas savoir ce que contenait la lettre du Cardinal et qu'elle allait se retirer; mais le Roi indigné reprocha à son confesseur de vouloir jeter la division entre sa femme et lui et lui enjoignit de sortir de sa présence. Deux ou trois jours après, le Père Bermudez recevait un billet où S. M. lui disait que « pour le mettre en état de vaquer à l'emploi qu'il avait à la Sacrée Inquisition, Elle le délivrait de celui de son confesseur ». Un Irlandais, le père Clarke, tout dévoué à l'Empereur, lui succéda (4). Toutefois la lettre du cardinal de Fleury n'avait été qu'une occasion; la disgrâce de Bermudez, de longue main préparée par Kœnigsegg, se rattachait à un ensemble de circonstances qui expliquent la chute

(1) « Je ne pourrais pas, disait à ce propos Fleury, donner la preuve de ce fait comme de l'autre par écrit, mais je puis au moins en attester la certitude à V. M. par serment. »

(2) A. É., Esp., t. 343, f° 442. Fleury au roi d'Espagne, 16 septembre 1726.

(3) *Ibid.*, t. 343. Fleury au père Bermudez, 16 septembre 1726.

(4) *Ibid.*, t. 345, f° 244. Le nonce en Espagne au nonce en France, 30 septembre 1726; et f° 438, Montgon à Morville, 8 décembre. Ces faits sont confirmés par une lettre de Fleury au roi d'Espagne du 26 décembre, où Fleury, tout en disant n'avoir pas voulu comprendre la Reine dans le secret, tente d'excuser Bermudez.

presque simultanée de tous ceux qui penchaient plus ou moins vers un accord avec la France et l'Angleterre.

## II.

On se souvient qu'au mois d'avril 1726, trois escadres anglaises avaient été expédiées, l'une, commandée par l'amiral Jennings, vers le sud de l'Europe, la seconde, avec l'amiral Wager, vers la Baltique et la troisième, sous l'amiral Hozier, vers les Indes occidentales. En conséquence, le roi d'Espagne avait donné des ordres pour qu'on mît en état de défense les côtes de Galice et de Biscaye, celles de Malaga, de Valence et de Catalogne, enfin l'île de Minorque. Des ingénieurs avaient été envoyés dans les places les plus exposées afin d'en réparer les fortifications; la garnison de Cadix avait été augmentée et le port protégé contre toute insulte. Trois vaisseaux d'avertissement avaient porté aux gouverneurs de La Havane, de Carthagène et de la Vera-Cruz l'ordre de sauvegarder les trésors des galions et d'empêcher les Anglais de faire aucun établissement dans le golfe du Mexique. On pouvait reconnaître dans ces mesures la main énergique et habile de Joseph Patiño, appelé enfin au secrétariat de la marine et des Indes, sitôt après la chute de Ripperda (1).

Vers le milieu d'août, Philippe V apprit que l'escadre de Jennings croisait sur les côtes cantabriques. Elle s'était approchée de Santander, puis était entrée dans le port de Santoña, sous prétexte de faire de l'eau. L'Angleterre et l'Espagne n'étaient point en guerre. Jennings multipliait les protestations pacifiques; ni les villes, ni les châteaux de la côte, n'avaient cru devoir s'opposer aux mouvements des vaisseaux anglais. Inquiet et mécontent, le roi d'Espagne somma Georges Ier de s'expliquer : « Sa Majesté, écrivit La Paz à Stanhope, le 17 août, m'ordonne de vous dépêcher uniquement pour cet effet ce courrier en toute

(1) Rodriguez Villa, *Patiño y Campillo*, p. 61.

diligence et de vous demander en son royal nom que par votre réponse, que ce même courrier attendra, vous exposiez et déclariez clairement et sans équivoque les véritables intentions de S. M. B. et les desseins précis de l'escadre anglaise; et Votre Excellence ne donnant pas une réponse prompte, catégorique et non équivoque, Sa Majesté prendra les dispositions et donnera les ordres convenables à son royal service (1). »

A cette mise en demeure, Stanhope répliqua qu'il ne pouvait, de son chef, faire la déclaration qu'on lui demandait et qu'il était nécessaire d'envoyer un courrier à Londres. Philippe V exigea du moins que ce courrier partît sur-le-champ et rapportât aussi des explications sur les agissements de l'escadre de l'amiral Hozier en Amérique (2).

Le 25 septembre, arriva la réponse du gouvernement anglais. Tout en affirmant le caractère pacifique des instructions remises à Jennings, elle était loin d'être conciliante. Georges Ier se disait « très surpris tant du style que de la substance des lettres du marquis de La Paz, dans lesquelles on avait fait des demandes qui ne sont point ordinaires entre les ministres des princes qui vivent en amitié ensemble. » Aussi réclamait-il d'abord la libre entrée des vaisseaux de guerre anglais dans tous les ports de l'Espagne, conformément aux traités; ensuite une satisfaction pour l'enlèvement de Ripperda saisi chez l'ambassadeur d'Angleterre, contre le droit des gens (3).

Pour mettre le comble à l'irritation du roi d'Espagne, cette lettre n'était pas remise depuis quarante-huit heures, qu'un courrier, venu de Cadix en toute hâte, apportait de graves nouvelles d'Amérique. L'escadre anglaise s'était présentée devant Porto-Bello; le gouverneur espagnol avait demandé à l'amiral Hozier ce qu'il venait faire sur cette côte. Hozier s'était borné à répondre qu'il avait l'ordre du roi son maître de convoyer le vaisseau de permission qui était avec les galions; à cette parole

(1) A. É., Esp., t. 345, f° 119. Copie d'une lettre du marquis de La Paz à Guillaume Stanhope; Saint-Ildefonse, 17 août 1726. — Cf. *Mémoires de Villars*, t. V, p. 32.

(2) *Ibid.*, f° 126. La Paz à Stanhope, 29 août 1726.

(3) *Mémoires de Montgon*, t. II, Pièces justificatives. Stanhope à La Paz, 25 septembre 1726.

menaçante, il avait ajouté le blocus de Porto-Bello; aucune barque ne pouvait entrer, ni sortir, sans avoir été visitée par les Anglais. Le gouverneur de Porto-Bello et le président de Panama s'étaient empressés de mettre à l'abri, dans l'intérieur des terres, les trésors des galions; mesure indispensable, mais qui laissait pour longtemps l'Espagne aux embarras d'une indigence pécuniaire toujours croissante.

Leurs Majestés Catholiques se jetèrent dans les bras de Kœnigsegg; celui-ci fit semblant d'entrer dans tous leurs sentiments et La Paz put encore une fois parler haut à Stanhope : « Ces faits, lui écrivit-il, obligeront S. M. C. à prendre des mesures conformes à son honneur et à la dignité de sa couronne, aussi bien qu'à la sûreté de ses États et de ses sujets, à moins que S. M. B. ne veuille donner et procurer sans délai les justes satisfactions et réparations qu'on demande (1). »

Au point où en étaient venues les choses, quiconque avait gardé quelque attache avec les Anglais devait être vu de fort mauvais œil par le roi et par la reine d'Espagne. Tel était précisément le cas du marquis de Grimaldo. Depuis la disgrâce de Ripperda, ce ministre partageait avec La Paz le détail des affaires étrangères, mais La Paz avait dans son lot les relations avec la cour de Vienne, c'est-à-dire dans le présent tout l'essentiel et tout l'agréable. Grimaldo n'avait que de fâcheuses nouvelles à annoncer et tout l'odieux en retombait sur sa personne. De plus il ne savait pas oublier que La Paz avait été naguère son page et son commis et il lui arrivait trop souvent d'humilier celui qui était maintenant son collègue. La Paz désirait gouverner seul la secrétairerie d'État; Kœnigsegg l'appuyait dans cette prétention, parce qu'il voyait en lui la personnification de l'alliance autrichienne et qu'il ne pouvait pardonner à Grimaldo ses bons rapports avec Stanhope. Grimaldo cependant ne se croyait pas menacé; n'avait-il pas survécu à la princesse des Ursins, à Albéroni, à Ripperda? Il lui suffirait une fois encore de

(1) *Mémoires de Montgon*, t. II, pièces justificatives, p. cx. La Paz à Stanhope, 30 septembre 1726.

s effacer au second plan, en attendant que Leurs Majestés eussent perdu leurs illusions sur le traité de Vienne et revinssent à sa politique. Grimaldo se trompait. Le 29 septembre, vers midi, le même jour et à la même heure que le P. Bermudez, il apprenait par un billet signé de son rival « que le Roi le remerciait de ses services, l'exemptait des fonctions de Secrétaire d'État et lui laissait, avec le revenu de la charge, le titre d'Excellence (1). » Dans la même disgrâce, Kœnigsegg fit englober le président des finances, Ariaza, parce qu'il était trop lent à rassembler les fonds nécessaires pour payer la cour de Vienne. Patiño unit les finances à la marine et aux Indes : c'était l'astre naissant. Son frère Castelar était rentré à la guerre (2).

Ainsi l'Espagne resserrait encore les liens qui l'unissaient à l'Autriche. Mais plus elle s'éloignait de l'Angleterre et plus cette puissance devenait menaçante, plus elle souhaitait détacher la France de l'alliance de Hanovre et l'attirer dans l'orbite de celle de Vienne; plus vivement aussi l'Empereur désirait ce rapprochement.

Déjà, le 26 août, Philippe V avait demandé au nonce Aldobrandini si la France lui viendrait en aide au cas où les vaisseaux anglais insulteraient les côtes d'Espagne. Il était naturel, avait répondu le nonce, que l'on s'engageât à défendre un ami et un allié attaqué et offensé. Il avait ajouté que, d'après lui, cette assistance ne serait pas contraire au traité de Hanovre, et il s'était empressé de transmettre à Paris l'avance détournée du roi d'Espagne (3). Mais Fleury s'en était référé à sa proposition « d'une simple réunion de famille sans se préoccuper des traités signés par chaque cour ». De cette réponse, Philippe V conclut que la démonstration des flottes anglaises avait été concertée entre Walpole et Fleury. Résolu à en avoir le cœur net, le jour même où il renvoyait Bermudez et Grimaldo et demandait satis-

(1) A. É., Esp., t. 345, f° 244. Le nonce en Espagne au nonce en France, 30 septembre 1726.
(2) Rodriguez Villa, *Patiño y Campillo*, p. 62.
(3) A. É., Esp., t. 345, f° 143. Le nonce en Espagne au nonce en France, 26 août 1726.

faction à Stanhope, il pria le gouvernement français, par l'intermédiaire d'Aldobrandini, « de lui faire connaître clairement ses intentions (1) ».

Les circonstances étaient délicates pour Fleury; non seulement il désirait sincèrement la réconciliation de la France et de l'Espagne, mais il venait de voir la ligue de Vienne se fortifier par l'adhésion de la Russie, qui mettait ses troupes au service de l'Empereur (2); la ligue de Hanovre au contraire, semblait ébranlée par la demi-défection du roi de Prusse que Charles VI avait séduit par des concessions sur l'héritage de Berg et de Juliers (3). Stanhope et Walpole pressentirent le danger; l'un fit valoir l'heureux effet de la démonstration navale; l'Espagne allait bientôt se trouver hors d'état d'envoyer les subsides à l'Autriche; l'autre supplia le ministre de mettre un terme à la déférence qu'il témoignait au roi Philippe; pourquoi ne pas modeler l'union de la France avec l'Angleterre sur celle de l'Autriche et de l'Espagne? Le public anglais regardait, sceptique et narquois, persuadé que le Cardinal ne manquerait pas de verser du côté catholique. Il n'en fut rien; Fleury prit le parti de la fidélité à ses alliances, comptant sur la Providence et sur sa propre habileté pour prévenir quand même l'explosion d'une guerre générale. Le nonce Massei transmit au nonce Aldobrandini une réponse qui ne laissait place à aucune équivoque. Les opérations navales des Anglais y étaient qualifiées de « prétendues hostilités » ; tous les torts étaient rejetés sur les Espagnols; ils avaient violé le droit des gens et insulté l'ambassadeur d'Angleterre par l'arrestation de Ripperda; c'étaient eux qui les premiers, en maintes occasions, avaient méprisé la foi des traités; eux qui, visiblement voulaient acculer l'Angleterre à une rupture; le roi de France pourrait-il donc se dispenser de soutenir ses alliés (4)?

Bientôt une lettre de Morville, dictée par les Anglais,

(1) A. É., Esp., t. 345, f° 241. Le même au même, 30 septembre 1726.
(2) Traité d'alliance du 7 août 1726.
(3) Traité du 12 octobre 1726 entre l'Empereur et le roi de Prusse.
(4) A. É., Esp., t. 345, f. 299. Réponse faite au nonce Massei; le 17 octobre 1726.

mit positivement Philippe V en face de l'éventualité d'une guerre (1).

Le roi d'Espagne ne se laissa pas intimider. Tout au contraire, les mesures de représailles se succédèrent rapidement. Ce fut d'abord la menace d'interdire tout commerce par mer avec la France, l'Angleterre et la Hollande, si ces puissances admettaient dans leurs ports des vaisseaux venus d'Orient où une épidémie avait éclaté; puis une ordonnance tendant à frustrer totalement la France et l'Angleterre du commerce des draps et des soies qu'elles faisaient passer en Espagne (novembre 1726); enfin la sommation adressée au gouvernement anglais par l'ambassadeur d'Espagne, Pozzo-Bueno, d'avoir à rappeler la flotte d'Amérique.

Au commencement de décembre, les deux nonces abandonnaient l'espoir de conserver la paix (2). Le 10, en effet, le marquis de La Paz remettait à Stanhope un mémoire qui équivalait à une déclaration de guerre (3). Quelques semaines après, Pozzo-Bueno le communiquait au duc de Newcastle, et, suivant ses instructions, quittait, sans attendre de réponse, Londres et l'Angleterre. Déjà l'armée espagnole se concentrait en face de Gibraltar, sous le commandement du comte de Las Torrès. Philippe V avait ordonné la *quintana*, c'est-dire l'enrôlement d'un jeune homme sur cinq par paroisse, et des levées extraordinaires de deniers dans tout le royaume (4).

(1) A. É., Esp., t. 345, f° 356. Morville à Massei, le 11 novembre 1726. « Je ne dois pas cacher à V E. que le conseil de S. M. a été extrêmement frappé de toutes les preuves sur lesquelles le roi de la Grande-Bretagne établit que la cour d'Espagne a été la première qui a donné par des démarches antérieures atteinte à la paix de l'Europe et que c'est elle qui a fait naître des alarmes et des défiances capables de rallumer la guerre... Je ne dois pas non plus cacher à V. Exc. que S. M. se trouve actuellement requise d'exécuter les engagements qu'elle a contractés avec le roi de la Grande-Bretagne. » Il supplie S. M. de réfléchir sur les suites funestes d'une guerre. Villars raconte dans ses *Mémoires* (tome V, p. 35), comment les réponses du 11 novembre furent dictées par Walpole.

(2) *Ibid.*, f° 408 et 423. Aldobrandini à Massei, 25 novembre et 3 décembre 1726. Il a communiqué à LL. MM. sa lettre du 11 novembre avec le *Mémoire* que lui avait donné Morville. LL. MM. l'ont lu avec attention, n'ont pas trouvé de proposition assez établie, et déclarent que c'est de parti pris que la France n'accepte pas leurs raisons contre les Anglais. Les affaires prennent un mauvais pli. Le 3 décembre, il dit qu'il y a peu d'espérance de mener à bon terme leur ouvrage.

(3) *Ibid.*, f° 458. Stanhope au duc de Newcastle, 12 décembre 1726.

Ainsi c'était la guerre. Fleury paraissait désolé, « Sire, écrivait-il au roi d'Espagne, c'est avec les sentiments de la plus vive douleur que je prends la liberté d'écrire encore une fois à V. M. et peut-être sera-ce la dernière. Ce que je craignais depuis six mois est enfin arrivé et la nouvelle que nous reçûmes hier de la résolution que V. M. avait prise de déclarer la guerre à l'Angleterre ne m'a pas laissé un instant de repos ou de sommeil depuis ce cruel moment. » Les excuses les plus fortes, les supplications les plus pathétiques, se succèdaient pressées sous la plume du cardinal; mais l'impitoyable conclusion était toujours là; les Français marcheraient d'accord avec les Anglais (1).

L'Autriche de son côté suivrait-elle l'Espagne, entraînant avec elle tous ses alliés? Les deux moitiés de l'Europe allaient-elles, après douze ans d'efforts pour conjurer cette crise redoutable, se précipiter l'une contre l'autre?

A en croire les lettres de Fleury, « l'animosité de l'Empereur contre la France était si grande qu'il avait fait déclarer au Pape qu'il regarderait les nonces de France et d'Espagne comme ses ennemis s'ils continuaient à se mêler de la réconciliation (2) ». Et il prétendait justifier l'appui moral qu'il donnait à la démonstration navale de l'amiral Hozier par la certitude où il était que l'Empereur n'attendait que l'argent des galions pour commencer la guerre (3).

(1) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 40, d'après les dépêches de Stanhope; Conseil du 21 décembre 1726.

(2) A. É., Esp., t. 343, f° 503. Fleury à Philippe V, 24 décembre 1726.

(3) *Ibid.* « Le grand argument enfin qu'on nous oppose est que les Anglais ont insulté V. M. en Amérique et qu'ils ont commencé les hostilités en bloquant les galions dans Porto-Bello. Je vais me livrer sans réserve à V. M. sans craindre qu'elle en veuille abuser; et je vais avoir l'honneur de lui parler avec une confiance qui prouvera du moins à Votre Majesté ma profonde vénération pour elle et la haute idée que j'ai de son secret et de la sûreté avec laquelle on peut s'ouvrir à elle. Quand les Anglais envoyèrent une escadre en Amérique sous prétexte que V. M. devait se saisir de tout l'argent des galions pour nous faire la guerre, il ne nous communiquèrent ce dessein que quand elle fut sur mer et on délibéra dans le conseil du Roi si on les soutiendrait dans cette entreprise. M. le Duc était alors premier ministre et mon avis fut qu'il fallait commencer par s'adresser à V. M. pour la supplier de vouloir bien donner sa parole royale qu'elle ne prendrait sur les galions que son *Indult* ordinaire et que les Espagnols en useraient avec les autres nations avec la même bonne foi qu'ils avaient toujours fait. Mon avis ne passa point et il fut conclu que

A la vérité, l'Empereur voyait avec un extrême déplaisir la tournure belliqueuse qu'avaient prise les événements. Par un rescrit du 20 octobre, il avait encore recommandé à Kœnigsegg d'apaiser Philippe et de le détourner de toute mesure violente. Kœnigsegg, en conséquence, s'était opposé à l'envoi du mémoire qui détermina la rupture avec l'Angleterre et avait déconseillé le siège de Gibraltar (1).

Mais, en somme, Philippe V avait cru devoir passer outre et il ne dépendait que de lui d'invoquer le *casus fœderis* prévu par le traité de Vienne. De plus, le gouvernement anglais semblait se plaire à braver l'Empereur. Georges Ier ne disait-il pas qu'un de ses principaux griefs contre l'Espagne était l'appui qu'elle donnait à la compagnie d'Ostende? Dans le discours du trône du 28 janvier 1727, ne menaçait-il pas également Philippe V et Charles VI? « Les traités de Vienne, y disait-il, ont jeté les fondements d'une puissance aussi exorbitante que formidable; ils sont si directement contraires aux intérêts et aux privilèges les plus chers et les plus précieux de notre nation qu'il faut nous résoudre ou à nous soumettre à la demande positive et injuste que fait le roi d'Espagne de Gibraltar et que nous consentions paisiblement que l'Empereur jouisse d'un commerce étendu qu'il a usurpé, ou bien il faut prendre le parti de nous faire nous-mêmes justice » (2).

Ce défi venait fort à propos pour Philippe V. L'Empereur était obligé d'honneur à réclamer une réparation. La rupture diplomatique entre Londres et Vienne était imminente (3).

sans approuver ni désapprouver l'entreprise des Anglais, on fermerait les yeux et qu'on ne dirait rien. La vérité est que depuis on *a reçu tant d'indices assez convaincants que l'Empereur fondait toutes ses ressources sur le retour des galions pour nous faire la guerre* que nous ne pûmes presque douter que l'intention de V. M. ne fût de prendre sous différents prétextes la plus grande partie de l'argent qu'on attendait. V. M. paraissait d'ailleurs si irritée contre les Anglais tant par rapport à la flotte de l'Amiral Hozier qu'à celle de Jennings, qu'il était assez naturel de croire que, sous le prétexte des hostilités déjà commencées par les Anglais, V. M. ne se crût en droit de saisir tous leurs effets tant sur les galions qu'autre part. »

(1) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 240. Kœnigsegg à Charles VI, 17 décembre 1726. W. S. A.

(2) Recueil de Rousset, t. III, p. 326-334.

(3) Elle n'éclata qu'au milieu de mars 1727. Le 1er janvier 1727, le prince Eugène écrit à

Vienne et Madrid faisaient cause commune comme Londres et Paris.

Et cependant, « celui qui aurait sondé les cœurs n'aurait trouvé d'ardeur belliqueuse que chez Philippe V, buté au point d'honneur, chez Élisabeth Farnèse, entêtée d'une guerre qui devait assurer, croyait-elle, le mariage de don Carlos avec Marie-Thérèse, chez les politiques de St-James, décidés à profiter de l'occasion pour anéantir la compagnie d'Ostende, rompre l'entente économique de l'Espagne et de l'Autriche et rétablir avec tous ses abus le commerce anglais aux Indes occidentales; en un mot chez les belligérants, mais nullement chez les amis des belligérants (1). »

L'Empereur s'était flatté que l'alliance espagnole imposerait le respect à tous les adversaires de sa maison et par là même maintiendrait la paix; or elle le conduisait à la guerre. Il n'eût combattu que pour sa compagnie d'Ostende; et la guerre entreprise dans ces conditions, c'était la compagnie d'Ostende à la merci des puissantes flottes de l'Angleterre, de la Hollande et de la France. Du traité de Vienne, rien de bon ne sortait. Ceux qui l'avaient conseillé commençaient à perdre crédit. Sinzendorf était tenu à l'écart de certaines négociations; le prince Eugène au contraire correspondait secrètement avec Kœnigsegg, Stahremberg avec la cour de Berlin; tous deux penchaient de plus en plus vers les puissances maritimes. Sauver l'honneur impérial, dans la conjoncture présente, à cela se réduisaient leurs prétentions. Or, la France de son côté répugnait à faire la guerre au petit-fils de Louis XIV; elle devinait d'instinct que, si elle se battait, ce serait au profit de l'Angleterre et de la Hollande; elle était prête à tendre la main à l'Empe-

Walef : « Il est sûr que l'aveuglement des deux nations maritimes, l'animosité des ministres qui sont à la tête des affaires en Angleterre, la dépendance absolue des Hollandais de ce même ministre, et une influence presque égale qu'ils ont sur ceux de la France, enfin les préparatifs de guerre plus que grands que les trois nations font avec tant de publicité, sont autant de raisons qui ne laissent presque plus lieu d'en douter... nonobstant que l'on continue en France à vouloir nous assurer par des protestations du désir qu'aurait ce Roy de conserver la tranquillité publique. » Arneth, *Prinz Eugen*, t. III, p. 535.

(1) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 241-242.

reur et à travailler avec lui à l'apaisement d'un conflit qu'elle redoutait autant que lui (1).

A la fin de janvier 1727, tout paraissait courir à une conflagration, que beaucoup croyaient imminente. Mais déjà s'étaient ouvertes entre Madrid et Versailles, puis entre Versailles et Vienne, deux négociations secrètes de caractère bien différent, dont l'effort combiné devait assurer en quelques mois, avec la réconciliation de l'Espagne et de la France, la paix générale de l'Europe.

(1) Tout ceci a été fort bien démontré par M. Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 242-243.

## CHAPITRE II.

La mission de l'abbé de Montgon à Paris et les prétentions de Philippe V à la couronne de France.

JANVIER-AOUT 1727.

Malgré la chute du duc de Bourbon, l'abbé de Montgon avait su conserver à Madrid, dans les derniers mois de 1726, un rôle assez important : beaucoup persistaient à le regarder comme une sorte d'ambassadeur officieux, si bien que le bruit de son prochain départ ayant couru, on crut à la complète rupture des deux cours de France et d'Espagne. Leurs Majestés Catholiques lui gardaient leur estime et leur sympathie, sans cependant lui accorder aucun des emplois qu'il avait paru désirer. La crainte de déplaire au comte de Kœnigsegg était sans doute l'unique motif de cette réserve; elle n'en inspirait pas moins quelque inquiétude à l'abbé de Montgon, lorsqu'il reçut tout à coup de Leurs Majestés la marque la plus évidente de leur entière confiance; il allait enfin se voir appelé à contribuer, au moins d'une manière indirecte, au grand œuvre de la réconciliation.

### I.

Quelques jours avant le départ pour l'Escurial du roi et de la reine d'Espagne (21 octobre 1726), l'archevêque d'Amida, ayant donné rendez-vous à l'abbé dans le chœur de la chapelle royale, lui annonça très mystérieusement que Leurs Majestés avaient formé le projet de l'envoyer en France « travailler à assurer leurs droits sur la couronne de leurs ancêtres, en

cas que le Roi Très-Chrétien vînt à mourir sans successeur; il devrait leur attirer le plus grand nombre possible de partisans dans le clergé, les grands, le Parlement et surtout les princes du sang; concerter ensuite avec ceux qui embrasseraient leur parti les mesures les plus sages et les plus fortes pour aplanir tous les obstacles que la maison d'Orléans pourrait opposer à l'exécution de leurs desseins (1). »

M. de Montgon, encore qu'un peu abasourdi par cette confidence, vit du premier coup tous les dangers auxquels on l'exposait, la haine de la maison d'Orléans, le ressentiment de Fleury, l'expulsion, le désaveu. Il supplia l'archevêque qui avait cru lui apporter la commission la plus brillante du monde de représenter à leurs Majestés les difficultés de l'entreprise. Don Domingo Guerra y consentit et tint parole; mais la réponse qu'il fut chargé de transmettre fut si catégorique, que l'abbé sentit qu'il fallait s'incliner; il souscrivit donc à tout ce qu'on lui demandait.

L'archevêque satisfait s'ouvrit alors sur une idée qui lui était, disait-il, venue dans l'esprit. Ne pourrait-on déterminer les mêmes personnes qui entreraient dans le parti du roi d'Espagne à donner la préférence à don Carlos, après la mort de Philippe V, tandis que le prince des Asturies resterait en Espagne?

M. de Montgon n'eut point de peine à démêler d'où partait l'idée du prélat et il lui fut facile de répondre que la même loi fondamentale qui faisait le droit de Philippe V constituait celui du prince des Asturies; prétendre qu'on pouvait le changer suivant les temps, les circonstances ou les convenances, c'était fortifier le parti de la maison d'Orléans et relever d'une main ce qu'on aurait détruit de l'autre; si cependant la Reine commandait, l'ambassadeur obéirait (2).

L'archevêque convint que la réflexion était juste et ajouta que le plus difficile de la mission dont l'abbé allait être chargé serait sans doute de gagner le duc de Bourbon : « Car, pour-

(1) *Mémoires de l'abbé de Montgon*, t. II, p. 352.
(2) A. É. Esp., *Mém. et Doc.*, t. 206, p. 307.

suivit-il, c'est, sans contredit, exiger un grand sacrifice de la part de ce prince que de contribuer à mettre toute la branche royale d'Espagne entre le trône de France et lui, pendant qu'il n'y a que deux princes de la maison d'Orléans, dont l'un ne fait que de naître (1), qui l'éloignent actuellement de la couronne. D'ailleurs le duc de Bourbon attribue vraisemblablement sa disgrâce à Leurs Majestés : il se regarde par conséquent comme la victime de leur ressentiment; et celui qu'une telle pensée doit nourrir chez lui met des obstacles presque insurmontables à toutes les raisons que vous pourrez employer, pour lui insinuer d'embrasser les intérêts du Roi. »

C'était lui pourtant qu'il importait de gagner car de sa résolution dépendrait celle de ses frères et du prince de Conti; sa détermination seule pouvait détacher les princes du sang du duc d'Orléans et entraîner par contre-coup le suffrage de la nation. Qui d'ailleurs, sinon lui, avec ou sans Fleury, serait en situation de gouverner le royaume, en attendant l'arrivée du roi d'Espagne? Mais on ne le déciderait que par des avances et des promesses formelles de Leurs Majestés Catholiques : « Je conviens de tout cela, reprit l'archevêque : mais comment faire entendre à Leurs Majestés qu'elles doivent aujourd'hui rechercher en quelque façon l'amitié du duc de Bourbon? Cette démarche de leur part, dans la conjoncture présente, où elles ont un si juste sujet d'être offensées de l'injure que ce prince leur a faite, n'est-elle pas tout à fait contraire à la bienséance? Car enfin, c'est les engager à faire, pour leur réconciliation avec le duc de Bourbon les premiers pas : ce qui ne peut compatir avec leur dignité. Et d'ailleurs, qui peut répondre que ce prince, après avoir découvert le motif des avances que lui feront le Roi et la Reine, ne le communiquera point ensuite au duc d'Orléans, pour gagner son amitié par une confidence si intéressante, et pour se venger en même temps de la disgrâce que Leurs Majestés lui ont attirée, en faisant arrêter tout leur

(1) Louis Philippe d'Orléans, duc de Chartres, né le 12 mai 1725.

projet? Mon Dieu, ajouta l'archevêque, en haussant les épaules, que tout cela est embarrassant! » — S'il nous le paraît ici, Monseigneur, repartit Montgon, jugez de ce que j'en penserai quand je serai arrivé à Versailles et qu'il faudra mettre la main à l'œuvre. Cependant, je le répète encore, *non recuso laborem* (1). »

L'intérêt est un grand maître; la couronne de France était si belle et si tentante que le roi d'Espagne se laissa peu à peu arracher les concessions nécessaires pour ramener le duc de Bourbon. Le 27 novembre 1726, dans une audience, à l'Escurial, où il témoigna la plus grande bienveillance à l'abbé de Montgon, il lui promit un écrit qui l'autorisât et un chiffre pour leur correspondance (2). Mais il lui prescrivit à maintes reprises, par l'intermédiaire de l'archevêque d'Amida, de ne pas sortir des termes de sa commission, de ne pas la laisser soupçonner à Fleury ni aux autres ministres, et de ne rien dire qui pût faire croire qu'il était chargé de travailler à la réconciliation des deux couronnes. Montgon eût beau protester que, si Fleury le voyait revenir sans la plus petite commission du roi d'Espagne, il le traiterait en espion et lui enlèverait tout moyen de parler aux princes du sang ou à qui que ce fût, Leurs Majestés demeurèrent inflexibles, tant elles craignaient qu'on ne les induisît à reprendre leurs relations avec la cour de France (3).

Le jour de Noël de l'année 1726, le négociateur reçut enfin des mains de l'archevêque d'Amida ses instructions écrites : « Je vous ai choisi, disait Philippe V pour être chargé de la

(1) *Mémoires de l'abbé de Montgon*, t. II, p. 352-372.

(2) *Ibid.*, p. 489.

(3) Cette défense gênait d'autant plus l'abbé de Montgon qu'après avoir annoncé au comte de Morville par une lettre du 28 octobre (A. É. Esp., t. 345, f° 338) qu'il se fixait en Espagne, il lui avait annoncé par une lettre du 4 novembre qu'il allait venir en France avec une commission de la cour d'Espagne. Morville lui avait envoyé le 18 (*ibid.* f° 381) l'ordre de marcher le plus vite possible et de se rendre directement à Versailles sans passer par Paris : « Quand vous aurez mis pied à terre à Versailles en telle auberge que ce soit, vous voudrez bien m'envoyer avertir de votre arrivée et dans le moment vous aurez de mes nouvelles. Je vous prie d'avoir attention à ce que cette arrivée ait le moins d'éclat qu'il se pourra. » Cette lettre devait lui être remise à Bayonne.

plus importante de toutes les affaires, du secret de laquelle dépend l'heureuse issue de la négociation que je vous confie. C'est que si (ce qu'à Dieu me plaise) le Roi mon neveu venait à mourir sans héritier mâle, restant comme je le suis le plus proche parent, et mes descendants après moi, je dois et veux succéder à la couronne de mes ancêtres. Pour que cela puisse avoir le succès que j'attends, vous devez vous comporter de la manière suivante :

1° Vous irez à présent en France où vous tâcherez de connaître ceux qui me sont attachés, ceux qui sont attachés à la maison d'Orléans, et ceux qui sont indifférents pour les deux partis. Vous ferez, comme je l'espère, de votre mieux pour augmenter le nombre des premiers sans pourtant trop s'ouvrir parce qu'il pourrait y en avoir qui sous le prétexte de dire qu'ils me sont attachés pourraient vouloir, comme on dit, vous tirer les vers du nez, pour se servir des lumières que vous leur donneriez pour me nuire quand l'occasion se présenterait et même à l'état présent de mes affaires. Ainsi vous ne sauriez user de trop de circonspection à cet égard.

2° Il faut que vous ne communiquiez rien de tout cela ni au cardinal de Fleury ni au comte de Morville, au premier parce qu'on l'a connu attaché à la maison d'Orléans, et aussi parce que depuis quelque temps je n'ai pas trop de sujet de me fier à sa conduite; pourtant vous traiterez avec lui comme particulier mais point d'affaires à moins que je ne vous en donne un ordre précis; vous tâcherez pourtant de savoir les choses les plus intérieures de la cour. Quant au comte de Morville, je sais qu'il est tout à fait aux Anglais. Ainsi vous devez vous en défier....

3° Vous tâcherez que vos opérations soient dirigées de manière à ne point donner le moindre petit ombrage aux ministres de l'Empereur, de traiter avec eux comme avec les autres... et de ne leur jamais faire connaître que je vous aie chargé de quelque chose.

4° Vous me tiendrez averti jusqu'aux moindres bagatelles..

5° La figure que vous devez faire là-bas est celle d'un simple particulier de votre condition, en évitant toute sorte d'air de ministre.

6° Vous ne parlerez point du tout de réconciliation en l'état où les choses sont présentement.

7° Vous tâcherez de la meilleure manière qu'il se puisse de gagner pour si le cas arrivait le duc de Bourbon, l'assurant que, s'il se veut engager pour la justice de ma cause, j'oublierai le passé et qu'il pourra attendre de moi toutes sortes d'attention et d'amitié pour sa personne..... »

8° Le roi d'Espagne indiquait ensuite à l'abbé de Montgon les quelques personnes à qui il pouvait se fier, mettant en première ligne le marquis de Pompadour qui lui avait déjà fait passer des renseignements importants et s'était compromis pour lui.

Puis il prévoyait les mesures à prendre et les démarches à faire, si le Roi Très-Chrétien était attaqué de quelque maladie dangereuse ou s'il venait à mourir :

« 9° Je vous donne une lettre de créance de mâ main pour le Parlement pour la présenter à l'instant de la mort du Roi mon neveu, dans laquelle j'ordonne qu'à l'instant que le cas arrive ou me proclame pour roi.

10° Il faudra que vous m'informiez quand vous serez là s'il faut que j'écrive quelque autre lettre aux différents ordres de l'État.....

11° En cas qu'il soit nécessaire de nommer ou un cabinet, ou conseil, ou régent, pendant mon absence et jusqu'à mon arrivée, vous m'avertirez des personnes que vous jugerez propres pour cela, et aussi, si la Reine survivait au Roi, s'il faut un garde qui ait soin du ventre, et qui ce pourrait être.

12° A l'instant que vous verrez le roi mon neveu attaqué de quelque maladie dangereuse, vous m'enverrez un courrier, et, s'il venait à mourir, un autre avec la nouvelle et tout ce que vous auriez mis à exécution suivant mes ordres... »

Le roi d'Espagne entrait enfin dans le détail des précautions qu'il conviendrait de prendre pour la correspondance; les lettres

passeraient en général par l'archevêque d'Amida, sauf ce que le Roi écrirait lui-même, mais il faudrait qu'une première enveloppe portât le nom de quelque marchand ou autre personne sûre (1).

La lettre destinée au Parlement était ainsi conçue :

« Chers et bien amez, le cas étant arrivé, par la funeste mort du roi Louis XV notre neveu sans hoirs mâles, où la couronne de France nous est incontestablement dévolue par le droit de notre naissance et par les lois fondamentales de l'Etat, nous vous ordonnons de nous faire dès à présent proclamer roi et de donner les ordres nécessaires partout où il appartiendra pour nous faire reconnaître comme tel par toutes les provinces et tous les ordres de notre royaume, en attendant que nous en allions prendre possession en personne comme nous le ferons sans aucun délai, nous comptons entièrement sur votre fidélité pour nous et sur votre attention au bien de notre royaume ; que vous veillerez avec le plus grand soin à ce que rien ne trouble la tranquillité jusqu'à notre arrivée, et vous pouvez être assuré de votre côté de notre affection pour votre illustre corps, et que nous ferons toujours notre bonheur de celui de nos sujets. Sur ce, je prie Dieu, chers et bien amez, qu'il vous ait en sa sainte garde (2). »

L'abbé de Montgon reçut l'ordre de composer lui-même le chiffre dont il se servirait avec le Roi, la Reine et l'archevêque d'Amida. Il résolut d'employer le même procédé qui lui avait réussi avec le duc de Bourbon et le comte de Morville, c'est-à-dire de cacher sous un style simple et sous l'apparence d'affaires privées les grandes questions qu'il aborderait. Il remit donc un modèle de ce chiffre au Roi et à la Reine, qui, paraît-il, s'en amusèrent fort. Peut-être aurait-on pu s'amuser d'eux si l'on avait surpris leur correspondance secrète ; il n'eût pas été besoin

(1) L'abbé de Montgon a publié exactement le texte de ces *Instructions* dans ses *Mémoires*, t. III, p. 70. L'original se trouve aux Archives d'Alcala. l. 2460. Elles sont datées du 24 décembre 1726.

(2) Archives d'Alcala, Est, l. 2460.

d'une rare perspicacité pour la lire couramment. En voici un exemple assez risible :

« Si *Le Gendre* (c'est Louis XV, encore que tout fût rompu depuis un an), si Le Gendre venait à mourir, qu'à l'instant *M. Cousin* (le duc de Bourbon, cousin du roi d'Espagne) portât une déclaration de la part de *ma mère* (Philippe V en personne) pour le grand conseil, lui notifiant que la susdite est la légitime héritière dudit sieur Le Gendre, et qu'elle se transporterait elle-même à l'instant sur les lieux pour faire connaître la justice de ses prétentions.

« Que si ledit sieur Le Gendre vint à tomber malade de quelque maladie qui donnât du temps pour pouvoir disposer ses affaires, que M. Cousin tâche qu'il laisse ma mère héritière, (Voilà une recommandation bien fâcheuse de la part d'un homme qui regrettait de tenir le trône d'Espagne en vertu d'un testament).

« Qu'il tâche de mettre des fermiers aux terres et châteaux qui soient fidèles, et qui les garantissent des voleurs qui pourraient avoir envie de voler l'héritage (les d'Orléans), et qu'il tâche de se rendre amis les paysans.

« Et pour tout ce qu'on peut craindre des voleurs, qu'il y ait une escorte de valets fidèles qui puissent conduire ma mère dans son voyage (1). »

Le 1er janvier 1727, l'abbé de Montgon prit congé de LL. MM. Catholiques; celles-ci s'étaient quelque peu ravisées, sous l'empire de circonstances nouvelles, et elles lui remirent un mémoire, écrit tout entier de la main de la Reine, où elles marquaient au cardinal de Fleury les conditions moyennant lesquelles elles rentreraient en intelligence avec le gouvernement français : il fallait que celui-ci s'engageât à adhérer purement et simplement au traité de Vienne, et à ne pas soutenir l'Angleterre à l'occasion du siège de Gibraltar.

(1) Cette note manuscrite se trouve dans les Archives d'Alcala de Hénarès à la suite de l'instruction donnée à l'abbé de Montgon, l. 2460.

## II.

Jamais renonciations n'avaient été plus formelles que celles de Philippe V à la couronne de France. Qu'on relise l'article VI du traité d'Utrecht, et on verra s'il est possible d'accumuler des expressions plus fortes :

« Je renonce par le présent acte pour toujours et à jamais, pour moi-même et tous mes héritiers et successeurs, à toutes prétentions, droits et titres que moi ou quelques autres de mes descendants que ce soient, ayent dès à présent, ou puissent avoir en quelque temps que ce puisse être à l'avenir, à la succession de la couronne de France. Je les abandonne et m'en désiste pour moi et pour eux, et je m'en déclare et tiens pour exclu et séparé, moi, mes enfants, héritiers et descendants perpétuellement exclus, et inhabiles absolument et sans limitation, différence, ni distinction de personne, de degré, sexe et temps de l'action, du droit de succéder à la couronne de France..... »

Et ceci surtout, qu'il importe de retenir :

« Je me désiste et me démets de tous, quels qu'ils puissent être, moyens sus ou ignorés, ordinaires ou extraordinaires, qui, par droit commun ou par privilège spécial, nous puissent appartenir, à moi, à mes enfants ou descendants, pour réclamer, dire ou alléguer contre ce qui est écrit ci-dessus; j'y renonce à tous et spécialement à celui de lésion énorme que l'on puisse trouver dans mon désistement, et dans ma renonciation à la couronne de France... *Je n'ai point demandé ni ne demanderai point d'être relevé de ce serment. Et si quelque personne particulière le demandait, ou si cette dispense m'était accordée* motu proprio, *je ne m'en servirai, ni ne m'en prévaudrai, mais plutôt en ce cas je fais un autre serment, tel qu'il soit et demeure entier, nonobstant toutes dispenses qui m'auraient été accordées.* »

Ces engagements, Philippe V les avait pris non seulement d'une manière officielle et publique, par devant les Cortès de

Castille, à la face de l'Europe assemblée en Congrès, mais il les avait acceptés en conscience et dans son for intérieur; une première fois, dans un accès d'enthousiasme causé par la fidélité des Espagnols, il avait juré de ne jamais leur préférer les Français; une deuxième fois, dans le calme, la réflexion, la prière; il en a fait lui-même l'aveu naïf dans cet écrit de sa main conservé à Alcala : « Ces papiers regardent ma renonciation à la couronne de France. Je dois y ajouter que doutant si la feüe reyne et la princesse des Ursins préféreraient la France à l'Espagne et voudraient me conseiller de prendre ce parti, je promis et je crois même fis vœu de choisir l'Espagne, et je ne me souviens pas bien si même de ne jamais aller en France, et cela de mon propre choix, inclination et avec ferme intention de le faire, devant le Saint Sacrement qui était exposé et en communiant, faisant même intention de communier pour promettre cela à Dieu, et communiant dans cette intention. Je demande si, après tout cela, je puis travailler à succéder à la couronne de France, en cas que le dauphin vînt à mourir. J'ajoute encore que j'étais si porté à demeurer en Espagne quand je fis la promesse ou le vœu que je fus deux ou trois jours dans de grandes agitations ou inquiétudes et même colère intérieure dans la crainte qu'on ne me conseillât le contraire (1). »

En 1720, lors du traité de la quadruple alliance, en 1725, lors des traités de Vienne, Philippe V avait renouvelé ses renonciations. Et cependant ce prince qui était honnête, qui était chrétien, qui était fatigué du trône, tentait une démarche décisive pour s'assurer de l'héritage qu'il avait abandonné par serment et par vœu. Afin de calmer ses scrupules, il avait pris la plume et adressé au Pontife suprême cette lettre, monument étrange de faiblesse et de piété. Écrite par le roi lui-même, elle trahit par cent ratures, surcharges et parenthèses, les désirs et les perplexités d'une âme ambitieuse et timorée :

« Très Saint-Père, je ne crois pouvoir mieux faire dans une

(1) Archives d'Alcala, l. 2400.

affaire aussi importante que celle que je vais expliquer à Votre Sainteté que d'avoir recours à elle dont, outre la qualité de Vicaire de Jésus-Christ que je révère comme le plus humble et le plus soumis de ses fils, les vertus et la sainteté sont admirées de tout le monde. Mais ce que je vais dire n'est que pour elle seule sans en excepter personne, et j'ose même lui demander le secret de la confession, à cause des grands inconvénients qui résulteraient si les puissances étrangères venaient à le savoir. Votre Sainteté aura déjà su que Dieu ayant enlevé de ce monde le Roi, mon fils, pour lui donner, comme je l'espère, un meilleur royaume que celui qu'il possédait, j'ai été obligé par les avis de mes ministres de remonter sur le trône ne voulant pas résister à la volonté de Dieu qui semblait s'expliquer si clairement et songeant qu'on ne doit pas le servir de la manière qu'on le veut mais comme il lui plait et que je ne pouvais en conscience laisser mes enfants et mes royaumes exposés aux dangers qu'ils auraient courus si je n'avais pris cette résolution. Il se présente présentement un autre cas plus difficile à résoudre et sur lequel je ne veux pas me déterminer sans entendre auparavant l'oracle de Votre Sainteté. J'ai lieu de croire que, si le roi de France, mon neveu, venait à mourir, sans enfants, ce qu'à Dieu ne plaise, la meilleure partie de la nation française si attachée à ses lois et à la succession de sa couronne dans la ligne directe de la famille royale voudrait me la mettre sur la tête. Votre Béatitude n'ignorera pas que j'y ai renoncé solennellement par le traité d'Utrecht pour moi et pour mes enfants, et que, selon cette renonciation, la couronne de France devrait passer dans la branche d'Orléans, en cas de mort du Roi, mon neveu, sans enfant. »

Ici se place un passage inséré après coup, et où la bonne foi du prince peut être mise en doute, si l'on veut bien se rappeler les deux extraits du traité d'Utrecht que nous venons de rapporter :

« Ce que je vais dire n'est que pour moi, parce que je suppose que cette renonciation ne peut pas avoir de force à l'égard de

mes enfants, aux droits desquels je n'ai pas pu préjudicier, comme il s'est vu à mon égard touchant les renonciations des reines Anne et Marie-Thérèse d'Autriche (second passage intercalé, un nouvel argument se présente à l'esprit de Philippe V); *renonciations qui n'ont pas empêché que le feu pape Innocent XII, consulté par le roi d'Espagne, Charles II, mon oncle, ne décidât que la couronne d'Espagne m'appartenait après sa mort*, de l'avis même de quelques cardinaux, du nombre desquels était le feu pape Clément XI. Pour ce qui me regarde, madite renonciation à la couronne de France est différente de celle que j'avais faite de l'Espagne en faveur du Roi, mon fils, en ce que celle-ci n'avait point été jurée solennellement, ni approuvée auparavant par les États d'Espagne qui y avaient seulement donné leur consentement après son exécution, au lieu que j'ai juré solennellement et en public sur le crucifix et les saints évangiles ma renonciation à la couronne de France, qu'elle a été approuvée dans toutes les formes par les États d'Espagne et enregistrée de même dans le Parlement de Paris et qu'elle a été confirmée par un traité, aussi solennel que celui d'Utrecht. De plus j'avouerai en confiance à Votre Sainteté que je la fis de très bon cœur parce que, quoique né en France, *mon génie plus porté de lui-même à la retraite qu'au grand bruit semblait mieux s'accommoder aux usages des Espagnols qu'à ceux des Français et que je croyais que je pourrais faire mieux mon salut en Espagne.* D'un autre côté, il semble, si le cas arrivait, que je me dois à la patrie où je suis né et que je dois tâcher d'éviter les malheurs qui la menaceraient si je me contentais d'y envoyer un de mes enfants (ô sophisme! ne pouvait-il laisser le duc d'Orléans tranquille possesseur d'un trône auquel il avait droit?) puisque ce que je dis est toujours dans la supposition qu'en aucun cas les deux couronnes d'Espagne et de France ne doivent s'unir sur la même tête et que si je restais en Espagne un de mes fils devrait aller en France, et si j'allais en France, un de mes fils devrait rester en Espagne. On sait assez combien les minorités ont été funestes en France et dans

celle-ci on pourrait craindre avec beaucoup de fondement une guerre civile (mais qui donc encore une fois en serait responsable?) D'ailleurs la religion, pour le soutien et la défense de laquelle je donnerais ma vie s'il le fallait, y étant aussi agitée qu'elle l'est, peut-être puis-je penser que je lui pourrais être utile avec la grâce de Dieu en ce pays là. Du moins je puis assurer Votre Sainteté que j'y donnerais tous mes soins. Au milieu de ces raisons qui balancent le parti que je dois prendre, je me jette aux pieds de Votre Béatitude comme le fils le plus soumis et le plus respectueux devant son cher père et je la prie de vouloir bien me conseiller ce que je dois faire pour la gloire de Dieu, pour le repos de ma conscience et pour le bien de mes enfants et de deux royaumes à l'avantage desquels je suis obligé de pourvoir, lui demandant de nouveau avec toute l'humilité possible sa sainte bénédiction pour moi, pour la Reine et pour mes enfants, afin qu'il plaise à Dieu de nous faire faire notre salut qui est la seule chose nécessaire dans les voies par où il voudra nous conduire et que nous devons abandonner à sa divine Providence (1). »

La réponse du Pape à cette lettre si curieuse n'a pas été retrouvée (2). Toujours est-il que le roi d'Espagne se crut en droit de poursuivre son entreprise, malgré tous ses engagements.

## III.

Parti de Madrid le 8 janvier 1727, l'abbé de Montgon fut le 30 à Versailles, et descendit au *Cabaret du Cadran Bleu*. Le jour de son arrivée, il alla rendre visite au comte de Morville

(1) Archives d'Alcala, I. 2460. A la suite de ce premier brouillon français, de la main de Philippe V, se trouve la traduction en italien, celle-ci de la main de la Reine, avec ces mots de la main de Philippe V : « Cecy est le brouillon de la lettre que j'ay écrite. » Cette lettre n'est pas datée ; d'après le début, elle pourrait être de 1725 et se rattacher aux avances du duc de Bourbon ; d'après l'ensemble, on la rattacherait volontiers à la série des actes de 1725 qui ont préparé la mission en France de l'abbé de Montgon ; peut-être Philippe V la tenait-il en réserve depuis 1725. La petite note « *cecy est le brouillon*, etc. » paraît bien indiquer que la lettre n'est pas restée à l'état de projet.

(2) Je l'ai vainement cherchée dans les archives d'Espagne et fait chercher aux Archives du Vatican.

et au cardinal de Fleury; il reçut lui-même celle du comte de Morville.

Quelles étaient à cette époque les dispositions de la cour de France à l'égard des droits, solides ou ruineux, de Philippe V au trône? Sur quels appuis devait-il compter? Qui donc avait pu le déterminer à faire valoir ses prétentions, au moment même où il était brouillé avec Louis XV et ses ministres? L'abbé de Montgon était convaincu qu'il avait été le premier à rallumer chez Philippe V des désirs mal éteints, et qu'il fut presque le seul à lui gagner des partisans. C'était chez lui pure illusion. Sous le ministère du duc de Bourbon, comme au temps de la Régence, un certain nombre de politiques et de courtisans n'avait jamais cessé d'envisager l'ouverture éventuelle de la succession du roi Louis XV. Quelques-uns même n'avaient pas craint de faire parvenir leurs vues sur ce point délicat au roi d'Espagne. Ainsi, peu de semaines avant le renvoi de l'Infante, Philippe V avait reçu de France un mémoire, dont l'auteur inconnu de nous (1), le suppliait de s'assurer la couronne de France, en cas de mort de Louis XV et d'y songer dès à présent. Il affirmait qu'en vertu de la loi fondamentale de succession, tout autre souverain ne pourrait qu'être et paraître usurpateur. Il y aurait bien cependant quelque difficulté à prendre possession du trône, parce que les puissances étrangères pourraient tenir à l'exécution des traités d'Utrecht, et qu'en France même les personnes qui s'étaient compromises pendant la Régence seraient d'accord avec les étrangers. Peut-être les ennemis profiteraient-ils des tendances différentes des princes du sang pour fomenter la guerre civile. Si ces princes surmontaient leurs divisions dans leur intérêt ou par patriotisme, encore ne

(1) Alcala, Est. l. 2555. Ce mémoire, qui n'est ni daté, ni signé, compte douze pages in-f°. — Cf. au Ministère de la guerre. *Supplément*, carton 4012. Réflexions sur la succession à la couronne de France (fin de 1725 ou 1726). L'auteur envisage ces quatre hypothèses : 1° Maintien des renonciations. 2° Retour en France des Bourbons d'Espagne. 3° La branche espagnole se partageant entre la France et l'Espagne. 4° Troc, les d'Orleans allant en Espagne. L'auteur montre qu'il n'y a un qu'un parti sûr et avantageux, le maintien des renonciations; il fait voir en même temps combien il importe de garder l'Espagne pour soi, ne fût-ce qu'à cause de ce que la France gagne au commerce des Indes.

fallait-il pas qu'ils s'accordassent en faveur du duc d'Orléans. Un rapprochement entre le duc de Bourbon et le duc d'Orléans serait aussi dangereux qu'une guerre civile entre ces deux princes; ce serait le retour immédiat à la politique de la Régence contre l'Espagne; on inspirerait au duc de Bourbon de faire épouser au Roi une de ses sœurs, et peut-être une autre au duc d'Orléans; on offrirait au duc de Bourbon et au duc de Chartres deux des filles du prince de Galles; on paierait de ce prix la rupture du mariage avec l'Infante. Ainsi Philippe perdrait dans le présent tous les avantages de l'alliance française et pour l'avenir toute chance de faire reconnaître la validité de ses prétentions au trône. Comment ruiner dans leur germe de pareils projets et détruire ces cabales hostiles? « Il faut, disait le Mémoire, imiter Catherine de Médicis et Philippe II. » On enverrait en France des agents nombreux, habiles, très différents, et on négocierait d'abord avec les princes du sang; Philippe V aurait pour lui dès à présent le prince de Conti, le duc du Maine et le comte de Toulouse, peut-être les sœurs du duc de Bourbon et enfin la mère de ce personnage. Il importait de contracter une alliance intime avec le duc de Bourbon afin d'avoir un fort parti contre le duc d'Orléans; il serait facile alors d'empêcher celui-ci de jouer le rôle d'héritier présomptif; on lui enlèverait toutes ses charges, on n'accorderait rien à ses prières, et de la sorte on détournerait de lui tous les gens intéressés. Si le duc de Bourbon faisait trop de résistance, on se rapprocherait du duc d'Orléans jusqu'à la ruine du duc de Bourbon, et l'on détournerait ensuite ses batteries contre le duc d'Orléans. C'était là sans doute ce que l'auteur appelait la politique de Catherine de Médicis et de Philippe II; elle n'est point à la portée de tout le monde.

Un autre mémoire, de 1726 celui-là, et peut-être rédigé par l'abbé de Montgon (1), avait apporté au roi d'Espagne des ren-

(1) Ce mémoire est aux archives d'Alcala, Est. l. 4837; il compte 18 pages in-f°. Sur l'auteur, cf. *Revue des questions historiques*. Janvier 1887 : Les prétentions de Philippe V à la couronne de France, par A. Baudrillart.

seignements et des avis beaucoup plus précis. Après trois pages de réflexions sans grande valeur sur la régence du duc d'Orléans, l'auteur entrait en matière, ainsi qu'il suit :

« Je sais que la force de la loi qui établit en France l'ordre de la succession et qui depuis tant de siècles n'a point souffert d'atteinte, jointe à la haute idée que tous les Français ont conçue des vertus de Leurs Majestés, au profond respect qu'ils ont pour elles et à leur fidélité toujours constante pour leurs princes, semblent assurer au Roi la possession d'une couronne qui lui appartient si légitimement, mais en même temps je ne saurais m'empêcher de considérer, que quelque incontestables que soient certains droits, leur force et leur autorité ne laissent pas cependant quelquefois d'être fort ébranlées et presque anéanties par les cabales, les faux prétextes et tous les autres ressorts que font nécessairement jouer ceux dont ces mêmes droits détruisent les espérances ou les vues ambitieuses.

« A Dieu ne plaise que je prétende ici attribuer de pareils sentiments à la Maison d'Orléans, j'en laisse, comme j'ai déjà dit au commencement de ce Mémoire, la connaissance à Celui qui seul sonde les cœurs.....; mais on ne peut s'empêcher d'avouer qu'il a paru clairement, tant en France qu'ailleurs, depuis quelque temps, que l'envie de régner ne laissait pas d'être puissante sur l'esprit des princes de la Maison d'Orléans, et si la mort du dernier qui joignait à de grandes qualités une ambition très vaste, semblait avoir ôté à cet égard toute espérance au prince son fils, le refroidissement qui s'est mis entre les deux couronnes, les bruits malicieux qu'on a répandus ensuite que Leurs Majestés ne travaillaient qu'à former contre la France un orage qui pût l'ébranler de toutes parts, la stérilité de la reine de France, la disgrâce de M. le duc de Bourbon et toutes les suites qu'elle a entraînées à l'avantage de la Maison d'Orléans, font assez sentir que les idées passées de cette même Maison se réveillent et qu'elle n'omet rien de tout ce qu'elle croit capable de les conduire à une heureuse fin. »

Ainsi, dans ce Mémoire comme dans le précédent, toute l'ar-

gumentation reposait sur ce principe premier : la loi fondamentale a établi en France un ordre inviolable de succession, contre lequel aucun acte, aucune renonciation, ne peut prévaloir; tous les bons Français en tombent d'accord; mais un certain nombre de gens intéressés soutiennent une cabale que fortifient quelques apparences de droit et certains événements politiques; cette cabale était assez forte pour qu'il fallût sérieusement lutter contre elle.

Le roi d'Espagne trouvait-il dans le duc d'Orléans un adversaire digne de lui? L'auteur du Mémoire n'en doutait pas. On ne peut reprocher au duc d'Orléans que de « mener une vie trop particulière et trop renfermée dans de petites occupations; » mais il est « sincèrement vertueux ». « Sa douceur, ses vertus, car il est très exact à remplir les devoirs de Religion, sa politesse, la modération qu'il a affecté de montrer, au sujet de la chute d'un prince qu'il regardait comme son ennemi déclaré, la compassion et même, on peut le dire, l'indignation qu'avait excitée dans tous les cœurs la manière avec laquelle on le voyait traiter, sa présence en France, » tout contribue à le faire aimer. Quant à la princesse sa femme, « qui lui est fort supérieure en lumières, elle les met toutes en usage pour se concilier les esprits... elle joint à la même douceur, des manières bien plus ouvertes, une grande affabilité, une générosité pleine de discernement, beaucoup de finesse d'esprit, de dignité, et enfin un heureux assemblage de qualités qu'elle ne serait pas fâchée de faire briller sur le trône avec un nouvel éclat. » Le génie de sa femme était peut-être la meilleure carte du duc d'Orléans.

Qui pourrait donc mettre des bornes aux prétentions de cette Maison et paralyser son action? Un seul homme, le cardinal de Fleury :

« Comme ce prélat possède entièrement la confiance du Roi très Chrétien, nul ne peut plus facilement que lui insinuer d'abord à Sa Majesté de faire en cas de mort une disposition secrète qui assure la possession de ses États au Roi son oncle et à la bran-

che royale d'Espagne selon l'ordre de primogéniture; de communiquer cette disposition fondée sur le droit naturel et sur la loi la plus constamment observée en France, aux chefs des Parlements qui en doivent être les dépositaires et ensuite d'avoir attention dans le choix des sujets qu'on mettrait en place, de ne se déterminer qu'en faveur de ceux en qui on reconnaîtrait un sincère attachement pour Leurs Majestés Catholiques, dont les intérêts se trouveraient toujours joints par là à ceux du Roi leur neveu; par ce sage et comme imperceptible enchaînement de petits événements, on anéantirait en quelque façon les projets ambitieux que peut avoir formés la Maison d'Orléans; on ôterait à ses partisans et à ceux qui, pour leurs vues particulières, en voudraient augmenter le nombre tout moyen de sacrifier, dans le malheureux événement de la mort du Roi, le repos et la tranquillité de l'État à leur ambition; et, en un mot, ce même événement arrivant, le ministre que Leurs Majestés Catholiques auraient en France, et qu'elles ne sauraient choisir d'un caractère trop ferme ni trop pénétrant, se trouvant muni de leurs pleins pouvoirs pourrait prendre alors, tant à l'égard des princes du sang que des différents ordres de l'État, le ton d'autorité que les circonstances des temps lui donneraient dans tout le royaume. »

En résumé, dicter à Louis XV un testament favorable au roi d'Espagne, choisir des fonctionnaires dévoués à ce prince, accepter l'intervention d'un ambassadeur espagnol habile et énergique, tels étaient les services que l'on pouvait demander au premier ministre français, à l'intérieur; pour ce qui était des puissances étrangères, l'ancien évêque de Fréjus était encore le seul qui fût capable de leur faire goûter un projet si opposé en apparence à leurs intérêts, et d'aplanir par quelques concessions les obstacles qu'elles pourraient susciter à « un dessein si juste et si propre à maintenir la tranquillité de l'Europe. » Tout dépendait donc des dispositions et des sentiments de Fleury : mais quel fond pouvait-on faire sur lui? Comment ce prélat qui n'ignorait ni les droits incontestables de LL. MM. Catholiques ni les vues

ambitieuses de la Maison d'Orléans avait-il partagé le pouvoir avec deux ministres, M. Le Blanc et M. Le Pelletier qui étaient, le premier surtout, les partisans les plus affectionnés de la Maison d'Orléans? Quelle imprudence d'avoir placé dans le ministère de la guerre « qui est celui d'où dépend en quelque façon toute la noblesse de France un homme qui joint à un esprit extrêmement hardi, actif, pénétrant et capable d'un grand travail, aux manières affables et insinuantes qui lui ont attiré l'amitié de tous les officiers, le dévouement le plus absolu et le plus déclaré pour M. le duc d'Orléans. »

Fallait-il donc aller jusqu'à accuser Fleury de mauvais vouloir à l'égard du roi d'Espagne? Non, sans doute. Il n'avait agi ainsi que parce qu'il s'était trouvé dans la nécessité d'acheter l'appui de la faction d'Orléans pour se maintenir contre celle du duc de Bourbon. D'ailleurs n'était-ce pas le génie du cardinal de ménager toutes choses et toutes personnes ? « L'esprit de M. l'évêque de Fréjus également souple, fin, dissimulé, adroit et orné de beaucoup plus de douceur, de politesse, d'usage de la cour et d'agrément dans la conversation que d'une grande capacité pour les affaires, le portant à se tenir toujours dans une espèce d'équilibre à l'égard de toutes sortes de partis pour n'en avoir aucun qui lui soit manifestement contraire, exige sans doute que Leurs Majestés dans les relations qu'elles peuvent avoir, ou qu'elles auront dans la suite avec lui prennent soigneusement garde que ce prélat ne fasse intervenir quelque agent ou quelque ministre qui soit secrètement attaché à M. le duc d'Orléans, étant moralement certain que c'est à quoi surtout travaillera ce prince, et qu'ensuite elles conduisent adroitement le prélat à se lier de telle sorte à elles par des propositions et des demandes où il n'y ait aucune ambiguïté, qu'il ne lui soit plus possible après cela de partager son affection, surtout à l'égard de certains faits, entre LL. MM. et M. le duc d'Orléans; voilà à quoi devra extrêmement travailler l'ambassadeur d'Espagne en France, ne négligeant rien pour fixer une certaine mobilité d'esprit qu'on a toujours remarquée dans M. l'évêque de Fréjus.

pour éclairer de près sa conduite, démêler finement ses intentions et pour ne pas permettre qu'en se montrant à lui sincèrement dévoué à Leurs Majestés, il tienne d'un autre côté à peu près le même langage à M. le duc d'Orléans. »

Un premier ministre sur qui l'on pouvait compter pourvu qu'on le surveillât de près, deux ministres hostiles, les autres indifférents, telle était la situation du gouvernement français par rapport aux prétentions du roi d'Espagne.

Après avoir fait connaître les caractères et les dispositions du duc d'Orléans, du cardinal de Fleury et de M. Le Blanc, qui jouaient les principaux rôles, il convenait de parler des autres princes du sang, des légitimés, des desseins qu'ils pouvaient avoir et de la bonne volonté qu'on leur supposait aussi bien qu'au clergé et aux Parlements en faveur de LL. MM. CC. Et la masse des Français, dira-t-on, était-il légitime, était-il prudent de l'oublier dans ce calcul des chances du roi d'Espagne? A cela l'auteur du *Mémoire* répondait déjà, comme plus d'un politique de nos jours, *que la France accepte les gouvernements qu'on lui donne.* « Tout plie sous l'autorité de celui qui est revêtu de la puissance souveraine, et dès lors que par de prudentes négociations faites de concert avec le Roi par l'entremise de l'évêque de Fréjus, on aurait dissipé les illusions que peuvent former les prétendues renonciations tant dans l'intérieur du Royaume que dans les cours étrangères et levé par là tous les faux prétextes qu'elles peuvent offrir à la Maison d'Orléans et à ses adhérents d'arriver au trône, Leurs Majestés Catholiques éprouveraient immanquablement de la part des Français autant d'obéissance à leurs ordres, que de fidélité et de zèle pour leur service. »

Quand on admettrait qu'il existât en France un parti d'opposition, qui donc le rallierait ou le dirigerait? L'un des princes du sang? Il fallait bien avouer que pas un d'entre eux, à part le duc d'Orléans, n'inspirait confiance. « En effet leur jeunesse n'a paru jusqu'ici occupée que de se livrer aux passions qu'elle inspire et auxquelles depuis la

mort de Louis XIV ils se sont abandonnés (on ne peut s'empêcher de le dire, quelque profond respect qu'on ressente pour leur auguste naissance) d'une manière qui a extrêmement terni l'éclat de leurs bonnes qualités; or, pour gagner l'esprit des peuples, pour s'acquérir une grande réputation et se faire en un mot des partisans, il faut franchement tenir une autre conduite. »

Le duc de Bourbon, après le duc d'Orléans le premier des princes du sang, avait exercé le pouvoir pendant trois ans; mais la « Providence ne lui a point accordé des lumières bien vives,... son esprit n'est doué ni de pénétration, ni de justesse, et il est encore moins fécond en expédients,... ce qui joint à une certaine impétuosité et à une fierté assez naturelles à tous les princes de la Maison de Condé, fait qu'en apprenant la vérité, il ne se donne pas le temps de la bien approfondir, ni de la démêler de l'artifice, et qu'avec des intentions droites et un fond naturel de justice et d'équité, il ne sait point (comme il a paru pendant son ministère) choisir des confidents qui puissent seconder ses desseins et lui concilier les cœurs. »

« Le prince son frère, M. le comte de Charolais a plus de pénétration et de vivacité que lui, mais ces qualités sont ternies par une fierté et une impétuosité infiniment supérieures à celles de M. le duc de Bourbon... il est redouté de tout le monde à cause de son humeur. »

Le comte de Clermont est encore trop jeune pour que l'on puisse préjuger de ce qu'il sera, et, dans les circonstances présentes, il n'y a pas lieu de tenir compte de lui.

« M. le prince de Conti est celui de tous les princes du sang qui a le plus d'esprit et le plus capable de former de grands desseins; mais en même temps une légèreté surprenante, une inconstance dans l'humeur qui le fait passer très promptement de l'amitié la plus vive à l'indifférence la plus complète, et enfin une certaine pente naturelle à tenir des discours qui ménagent peu le prochain,... lui ont aliéné successivement tous ses serviteurs. »

« On devrait, continuait l'auteur, tracer le portrait des deux princes légitimés; le Roi sait leurs vertus et la considération dont ils jouissent. On se contentera de faire observer deux choses; la première que l'union des deux princes dont on parle avec la Maison d'Orléans paraît fort grande depuis la mort de M. le duc d'Orléans; il est aisé de comprendre que Mme la duchesse d'Orléans, la douairière, qui s'est toujours intéressée très vivement à tout ce qui est arrivé de désagréable à ces deux princes ses frères pendant la Régence et le prince son fils qui a également affecté de ressentir même du vivant de M. le duc d'Orléans son père une grande amitié pour ces mêmes princes, ne négligeront rien à présent de tout ce qui pourra contribuer à resserrer les nœuds de cette union. » La seconde observation est que, malgré le crédit dont ils paraissent jouir même auprès du Roi, les légitimés sont obligés à la plus grande circonspection; ils sont dans une vraie dépendance à l'égard des princes du sang, et par suite hors d'état d'être des chefs de parti.

Après cette galerie de portraits, où le royal prochain n'était pas précisément ménagé, l'auteur ajoutait vertueusement qu'il n'en dirait point davantage « car la charité ne permettait point d'entrer sur cela dans un plus grand détail ».

On avait suffisamment établi qu'un seul prince était en situation de former de vastes projets. Rien ne pouvait plus servir le duc d'Orléans que le dissentiment survenu entre le roi d'Espagne et son neveu, jointe à l'entrée au ministère de deux de ses partisans et à l'abaissement de la Maison de Condé, la seule qui pût entrer en balance avec la sienne. « M. le duc d'Orléans aperçoit encore les grands du Royaume totalement dépourvus d'une puissance et d'une richesse qui les mette en état de lui résister, la plupart d'entre eux ne subsistant que par les grâces de la cour; il trouve les Parlements timides dans les résolutions qu'ils prennent, le clergé divisé par une hérésie dont les principes détestables favorisent

comme ceux de toutes les autres l'indépendance et la révolte, et enfin la plus grande partie de la noblesse qui se trouve dans le service, à la merci de M. Le Blanc qui ne distribuera les emplois et les dignités qu'à ceux qui montreront de l'attachement au duc d'Orléans. »

« Une telle situation de la part de M. le duc d'Orléans, soutenue de l'illusion que forme le prétendu droit qu'acquièrent à ce prince sur la couronne de France les renonciations de LL. MM., » pourrait devenir bien nuisible. Sans doute, « le Clergé, j'entends celui dont la soumission à son chef visible est une preuve de celle qu'il aurait pour son véritable Roi, la plus grande partie de la noblesse et des Parlements qui font une profession publique, ces derniers d'être les fidèles gardiens et observateurs des lois, et la noblesse de les défendre, ne pourraient voir qu'avec une peine extrême renverser l'ordre de succession et violer par là une loi aussi ancienne que le royaume de France ». Mais comment se cacher que dans chaque corps le duc d'Orléans aurait des partisans actifs, dont il saurait se servir en cas de la mort de Louis XV, et qu'il aurait sur le roi d'Espagne l'avantage d'être sur les lieux? La conséquence serait à coup sûr la guerre civile et l'intervention des étrangers en France; toute l'Europe se partagerait entre le Roi et le duc d'Orléans; le royaume de France deviendrait l'auteur de sa propre destruction et risquerait d'anéantir à jamais sa puissance.

Il semble que la perspective de pareils malheurs aurait dû faire réfléchir Philippe V et le déterminer à se contenter de son lot; l'auteur du Mémoire n'envisageait même pas cette hypothèse apparemment trop désintéressée. Il terminait son ouvrage par l'indication des moyens qu'il croyait propres à prévenir toute tentative du duc d'Orléans.

Il fallait renouer coûte que coûte avec le roi de France afin que le roi d'Espagne pût reprendre quelque influence sur son neveu; alors « rien ne serait plus facile que de faire naître ingénieusement les occasions d'indiquer à S. M. des sentiments

par rapport à l'ordre de succession de son État; » même au temps où les choses étaient le plus aigres, Fleury aurait dit au duc de Bourbon que Louis XV n'était point éloigné de reconnaître Philippe V pour son successeur, le cas échéant. Les ambassadeurs d'Espagne à Paris devraient tenir un langage tel que tout le monde comprît que Leurs Majestés ne sont pas étrangères à la France. On se rapprocherait du duc de Bourbon, « de peur que le ressentiment qu'il pourrait concevoir de la rigueur dont Leurs Majestés useraient à son égard ne lui inspirât le désir assez conforme à son humeur impétueuse de se livrer entièrement (comme il semble même qu'il en est déjà question) à la Maison d'Orléans. » Tant que cette réconciliation ne serait pas terminée, il serait utile de ne rien laisser soupçonner au duc d'Orléans et même de lui inspirer confiance. Quant aux puissances étrangères, ce ne serait pas trop de la diplomatie unie des deux cours pour leur faire accepter la violation des traités d'Utrecht.

Comme on le voit par ce Mémoire, qui cependant mettait les choses au mieux, les chances de Philippe V n'étaient pas très grandes; la seule qui fût sérieuse était l'appui possible du chef du gouvernement français. Le cardinal de Fleury était capable de préparer avec le temps l'avènement de Philippe V, et peut-être de le faire accepter de l'Europe, moyennant bien entendu la séparation des deux Monarchies et des concessions importantes aux puissances intéressées. L'abbé de Montgon avait donc eu parfaitement raison de représenter à l'archevêque d'Amida qu'il était impossible de rien tenter sans l'aveu du cardinal de Fleury, et c'est là ce qui excuse l'infraction capitale qu'il fit dès le début de sa mission aux instructions qu'il avait reçues du Roi.

## IV.

La maison de Saint-Sulpice, à Issy, était la résidence favorite du Ministre, lorsqu'il voulait se reposer des affaires, ou en traiter qui fussent particulièrement secrètes. Ce fut là qu'il

donna rendez-vous à l'abbé de Montgon « au clair de lune » par un billet daté du 4 février 1727 (1). Dès cette première entrevue de quelque durée, son interlocuteur se laissa arracher le secret que le Roi, la Reine et l'archevêque d'Amida lui avaient par-dessus tout ordonné de garder. « Quel parti, demanda incidem-« ment le Cardinal, croyez-vous que le roi d'Espagne prenne, si « par malheur le Roi mourait sans enfants? Verrait-il tran-« quillement passer la couronne à une autre branche? » A cette question inattendue l'abbé de Montgon répondit qu'il ne savait, mais qu'il lui semblait peu vraisemblable que le roi d'Espagne ne désirât pas une couronne aussi belle que celle de France? Fleury objecta le perpétuel désir d'abdication qui tourmentait Philippe V. « Tout ce que S. M. C. pourrait faire, reprit Montgon « en souriant, si elle songeait à prévenir les suites de quelque « événement serait de s'ouvrir là-dessus à V. Em. comme à « un ancien et fidèle serviteur du Roi son grand-père. » Soit qu'il fût sincère, soit qu'il voulût amener l'abbé à de nouvelles confidences, le Cardinal ne prit point en mauvaise part l'ouverture qui lui était faite, et même, après réflexion, il prononça ces paroles qui semblaient l'engager : « Si par malheur nous « venions à perdre le Roi, LL. MM. CC. peuvent-elles douter « que dans un cas si déplorable, j'oubliasse ce que je dois au « sang de Louis XIV? » L'abbé de Montgon demanda alors au ministre s'il l'autorisait à transmettre cette assurance à l'archevêque d'Amida, ou s'il préférait la donner lui-même lorsqu'il écrirait à LL. MM. : « J'écrirais moi-même, répondit en substance le Cardinal, si je ne craignais d'être indiscret; répétez de ma conversation tout ce qu'il vous plaira. » Le diplomate était pris : il tira de sa poche l'instruction même de Philippe V et la remit au Cardinal. On laisse à penser si celui-ci prit le temps d'en méditer chaque expression; il savait désormais quelle conduite tenir avec le roi d'Espagne, et comment l'amener au rapprochement tant désiré : « Je ne balancerais pas un mo-

(1) *Mémoires de Montgon*, t. III, p. 125.

ment, conclut-il avec force, à seconder les vues de S. M. C... et, pour preuve de ma bonne foi, je ne m'oppose point à ce que vous exécutiez l'ordre que le roi d'Espagne vous a donné d'engager M. le Duc à embrasser son parti. » Le sacrifice pouvait paraître gros, M. le Duc et le Cardinal étant complètement brouillés depuis que le second avait supplanté le premier.

Il fallait donc maintenant s'aboucher avec le duc de Bourbon. Ce n'était point chose commode que d'aller le trouver dans son exil de Chantilly, à l'insu de tout le monde, et en lui laissant croire à lui-même qu'on ne le voyait qu'en se cachant du cardinal de Fleury. L'abbé de Montgon attendit huit jours l'occasion favorable; elle lui fut enfin fournie par l'évêque de Châlons, François Madot, celui qui avait jadis servi de mentor au frère de M^me^ de Maintenon. Il conseilla à M. de Montgon de profiter d'un court voyage que le duc de Bourbon ferait au château d'Écouen, près de Saint-Denis, et en effet l'abbé écrivit en ce sens à celui qu'il avait jadis connu au faîte du pouvoir. Huit jours après, il recevait la curieuse réponse que voici :

« L'expédient que vous me proposez, Monsieur, dans votre lettre du 14 est très bon, et comme je dois aller à Écoüen mardi, cela paraîtra tout naturel, ainsi je n'ai qu'à l'accepter et vous remercier de vouloir bien prendre la peine de ce petit voyage. Voici donc où vous trouverez une chaise; il y a sur le grand chemin de Paris à Saint-Denis au delà du faubourg Saint-Denis un village qui s'appelle *La Chapelle*, l'église de ce village donne sur le grand chemin, vous trouverez mardi, à l'entrée de la nuit, à la porte de cette église, une chaise avec un valet de chambre à moi, sage et sûr, qui s'appelle Condé ; quand vous y arriverez pour ne point vous tromper, demandez-lui son nom et si c'est Condé vous n'aurez qu'à monter dans la chaise et il vous amènera à Écoüen oú il vous fera mettre pied à terre à l'entrée du parterre et vous amènera dans ma chambre par le jardin sans que personne vous puisse voir, et quand nous aurons fini ensemble, il vous ramènera où il vous plaira, car je ne vous conseille pas de coucher à Écoüen, non pas comme vous pouvez

penser que je ne fusse très aise de vous y garder, mais parce que les valets des chasseurs étant éveillés de bon matin, vous ne pourriez pas sortir le lendemain sans être vu. Ce que vous me mandez dans votre lettre, Monsieur, me fait un plaisir bien sensible, car elle me laisse entrevoir la possibilité de parvenir à une chose que j'ai toujours désirée, dont je n'osais m'ouvrir à personne et sur laquelle j'étais très embarrassé de prendre des mesures. Vous pouvez être sûr du secret et il sera pour moi seul et unique sans exception de personne. Adieu, Monsieur, jusqu'à mardi. »

Ces propositions agréèrent à l'abbé de Montgon. Le jour venu d'exécuter son projet, il envoya son domestique à Versailles, lui ordonnant de l'y attendre jusqu'à ce qu'il revînt de Marly, où, disait-il, il devait aller dans le carrosse d'un de ses amis. Après avoir dîné chez le marquis de Chabannes, il monta dans une chaise à porteurs et se fit conduire au noviciat des Jésuites; il congédia ses hommes et, quand il les eut perdus de vue, s'en alla prendre un « fiacre » qui devait le mener à Saint-Denis; on arriva en vue de La Chapelle; le temps était sombre parce qu'il commençait à pleuvoir et que la nuit approchait; il devenait difficile de discerner les objets; l'abbé de Montgon aperçut cependant un homme en bottes qui paraissait se promener et qui s'arrêta quand il vit venir la voiture, il le questionna. C'était bien le nommé Condé. Cet homme commanda au cocher de se rendre à un cabaret qu'il lui nomma, à Saint-Denis, voulant, ajoutait-il, mener son cousin (c'est ainsi qu'il appelait Montgon) dans sa voiture jusqu'à cette ville, afin de lui donner à souper. Le cocher, acquiesçant à la proposition, reprit le grand chemin de Saint-Denis, non sans quelques propos qui n'étaient pas à l'avantage du pauvre abbé, sur ce qu'il croyait être le terme de sa promenade. Un quart d'heure après environ, M. de Montgon monta dans la chaise de poste et, par une pluie battante arriva à Écouen. M. le duc vint en personne lui ouvrir la porte qui donnait sur le jardin. Il se fit conter tout d'abord les précautions que l'abbé avait prises pour dérouter les es-

pions, puis la conversation tomba sur l'Espagne. Montgon laissa entrevoir au duc de Bourbon que sa réconciliation avec la cour de Madrid n'était peut-être pas aussi impossible qu'il le croyait et il l'engagea à faire connaître en Espagne qu'il désirait que le Roi et la Reine lui rendissent leur amitié.

Le duc finit par y prêter les mains à condition toutefois qu'il eût une preuve certaine que sa lettre ne serait pas pour lui l'occasion de nouvelles disgrâces : « Eh bien, Monseigneur, s'écria Montgon, si cela est, vous l'exécuterez donc tout à l'heure et je vais, comme on dit, vider avec V. A. le fond du sac. Lisez, Monseigneur, l'écrit que j'ai l'honneur de vous présenter. Si après une promesse aussi positive que celle que vous allez voir qu'il contient, V. A. résiste encore à mes représentations, je ne vois plus de moyens pour dissiper ses doutes que d'aller elle-même à Madrid. » A ces mots, tirant l'instruction du roi d'Espagne, Montgon prit une bougie et pria le duc de Bourbon de lire. Ce prince, après avoir satisfait sa curiosité, lui rendit la pièce, en disant : « Voici enfin, à ma très grande satisfaction, ce que je désirais depuis longtemps et ce que j'avais toujours inutilement demandé, accompli : je veux dire une déclaration positive du roi d'Espagne, sur sa manière de penser par rapport à ses droits sur la couronne de France. Jamais il n'avait voulu s'expliquer sur cet article avec le feu maréchal de Tessé; et je suis comblé de joie de voir qu'il s'est enfin déterminé à rompre ce silence (1). » Montgon n'en revenait pas d'une joie aussi extrême et il se permit de faire observer au prince, qui paraissait n'y pas songer, « qu'il s'agissait d'éloigner presque à l'infini ses propres droits sur la couronne de France; » mais le duc de Bourbon n'en fut pas plus ému. « J'ai toujours été porté à seconder ces desseins, re-

(1) Ces paroles se retrouvent à peu de chose près dans le récit des *Mémoires et Documents* (Esp., t. 206, f° 324). A la phrase par laquelle il s'engage, Bourbon ajoute : « L. M C., je vous le confirme encore, n'ignorent pas entièrement quels sont mes sentiments là-dessus et, quoique véritablement je ne me fusse jamais expliqué si clairement que je le fais aujourd'hui, le maréchal de Tessé leur en a bien dit de ma part l'équivalent; mais, à tout cela, on a fait la sourde oreille, et, de mon côté, quand j'ai vu cette indifférence, je me suis tenu clos et couvert. »

prit-il; vous pouvez donc l'assurer, comme je le ferai moi-même dans la suite, que si, ce qu'à Dieu ne plaise, le Roi mourait sans héritier, j'embrasserai et soutiendrai ses intérêts et ceux des princes ses enfants avec autant de zèle que de fidélité. » Son Altesse poussa même la bonté jusqu'à énumérer tous ceux qui, dans les différents corps de l'État, lui avaient paru attachés à la branche espagnole. Enfin, sur les onze heures, l'abbé de Montgon prit congé.

Il était plus de minuit quand il arriva à Saint-Denis et, comme pour lui donner à souper, il fallut rallumer le feu et faire lever les gens du cabaret, leur mauvaise humeur s'exerça à badiner sur cette équipée nocturne; l'abbé eût passé une heure désagréable, si l'heureux succès de son voyage ne lui eût tout fait prendre gaiement. Au point du jour il reprit la route de Paris et retraversa la capitale avec les mêmes précautions que la veille. Puis il courut à Versailles retrouver son domestique qui l'attendait au *Cadran bleu* fort inquiet de ne pas l'avoir vu rentrer (1).

## V.

Sous cette apparence de roman comique, la partie n'en était pas moins sérieusement engagée. Les deux plus grands personnages du royaume, ceux de qui tout le succès dépendait, y tenaient chacun leur jeu. Le duc de Bourbon n'avait pas tardé un seul instant à profiter de l'occasion qui lui était offerte de rentrer en grâces auprès du roi d'Espagne et il lui avait écrit une fort longue lettre où il avait pris les engagements les plus formels, les plus circonstanciés (2). La duchesse sa mère en avait fait autant (3).

Quant au cardinal de Fleury, il allait bientôt fortifier encore

(1) *Mémoires de Montgon*, t. III, pp. 219-229.

(2) Simancas, Est. l. 8107. Le duc de Bourbon à Philippe V, et le même à la Reine, 22 février 1727. Voir à l'*Appendice*, n° VI, cette très intéressante lettre.

(3) Simancas, Est. l. 8107. Louise-Françoise de Bourbon au roi d'Espagne, 22 février 1727.

les premières espérances qu'il avait données. Ne voulant pas sans doute demeurer en reste de précautions avec le duc de Bourbon, ce fut dans les termes suivants qu'il accorda un nouveau rendez-vous à l'abbé de Montgon. « Il sera bon, Monsieur, que vous ne paraissiez demain qu'à nuit fermée, et je ferai descendre à six heures et demie sonnantes mon valet de chambre dans le jardin, qui vous fera entrer dans mon cabinet sans être vu de personne. Je vous attendrai de manière à n'être point interrompu. » Le Cardinal se montra on ne peut plus surpris de la bonne volonté du duc de Bourbon pour l'Espagne; mais il fallut bien se rendre à l'évidence lorsque Montgon lui mit sous les yeux les lettres que le duc adressait au Roi et à la Reine. Puisque le ministre en faveur et le ministre disgracié étaient d'accord pour servir Philippe V, il ne restait plus qu'à les réconcilier; ce fut la tâche, toute chrétienne, qu'entreprit l'abbé de Montgon et qui répara sans doute à ses yeux le scandale de son petit voyage à Saint-Denis.

Fleury disait-il vrai lorsqu'il assurait à l'abbé de Montgon qu'il était disposé à reconnaître Philippe V comme roi de France en cas de mort de Louis XV? N'était-ce au contraire qu'un artifice diplomatique propre à hâter la réconciliation des deux couronnes? N'y avait-il là qu'une ruse plus vulgaire pour surprendre à l'abbé de Montgon le secret des intentions de l'Espagne et des intrigues du duc de Bourbon?

Les menées des partis à la cour de Versailles apportent quelque lumière à la solution de ce problème (1). Quelques concessions qu'il eût faites au début de son ministère à la maison d'Orléans, Fleury n'avait point réussi à s'entendre avec elle. Inquiète des progrès de la réconciliation de la France et de l'Espagne, elle cherchait à renverser le premier ministre; elle poussait à la guerre immédiate avec l'Autriche et allait jusqu'à vouloir soulever l'Aragon contre Philippe V; elle prétendait

(1) Les lettres du comte de Marcillac à Philippe V, conservées aux Archives d'Alcala, (Est. l. 2733) nous font connaître ces intrigues avec précision. Les principales sont datées des 21 avril, 5, 12, 19, 26 mai, 9, 23, 30 juin, 14, 21 juillet, 2, 4, 18, 25 août, 8 septembre 1727.

remplacer Fleury par le duc du Maine et par le comte de Toulouse ou, s'il était impossible de vaincre l'amitié du Roi pour son vieux précepteur, l'amener du moins à partager le pouvoir entre lui et le duc du Maine (1). Deux lettres du comte de Marcillac (21 avril et 5 mai) sont formelles à cet égard; il s'y montre « très alarmé des mouvements que se donnent les ennemis de S. M. C. » Le duc du Maine lui-même, par une lettre, où il a l'esprit de se refuser aux vues ambitieuses qu'on cherchait à lui inspirer, corrobore l'assertion du comte de Marcillac (2).

« J'ai quarante ans plus que le Roi, écrivait-il à la marquise de Caylus, et je regarde comme un miracle qu'avec une telle disproportion d'âge, il veuille bien me souffrir sans peut-être me prendre pour un vieux fol; ainsi je dois penser à ne point le rebuter de moi, il n'aura jamais certainement de sujet ni plus fidèle, ni plus jaloux de sa gloire, mais il n'en aura jamais aussi de moins curieux de jouer de ces rôles qui, par leur faux éclat, font tourner la tête à tout le monde. En quelque place qu'on soit on peut dire les vérités, il n'est pas besoin pour cela d'autre caractère que celui d'honnête homme, et c'est le seul que je professe, ne croyant point que le dérangement apporté aux intentions du feu Roi m'ait affranchi des lois qu'il m'avait imposées en me chargeant de l'éducation de ce qu'il nous laissait de plus précieux.

« Je suis donc présentement, Madame, dans une situation fort douce pour moi et pour mes enfants; mon goût et ma raison me donnent une répugnance invincible sur les choses que je me figure que vous craignez de confier au papier. Ne m'en méprisez pas davantage, je vous prie, et, si vous me blâmez, ne croyez pas du moins que je pèche par pusillanimité. »

Un second parti avait pour candidat au ministère le duc de Noailles (3); les *Mémoires* rédigés par l'abbé Millot ont conservé la trace du mécontentement que causa à Philippe V l'attitude

(1) Alcala, Est. I. 2733. Marcillac à Philippe V, 21 avril 1727.

(2) Bibl. nat. Fs fr. n° 15,199. Le duc du Maine à Mme Caylus, 18 avril 1727.

(3) *Mémoires de Noailles*, coll. Petitot, t. 73, 2e série, p. 197; — *Mémoires de Montgon*, t. III, p. 301. Lettres du duc de Noailles, Arch. d'Alcala.

nouvelle de celui qui avait si vaillamment contribué à l'établir sur le trône d'Espagne et, de fait, la correspondance entre ce prince et le duc se trouve alors suspendue.

Il existait enfin un troisième parti hostile à Fleury, celui qu'on peut appeler le parti militaire et qui avait pour chefs les trois maréchaux d'Huxelles, de Villars et de Berwick (1).

Le comte de Marcillac avait des liaisons intimes avec ce dernier parti, étant courtisan assidu du maréchal d'Huxelles, ce dont Fleury lui savait le plus mauvais gré. On peut donc le croire sur parole lorsque, dans ses lettres à Philippe V, il porte témoignage en faveur de Fleury; or il le fait à plusieurs reprises. Le 5 mai 1727, il écrit : « Malgré tout ce que je viens de prendre la liberté d'exposer à Votre Majesté sur les manèges et sur les intrigues ici de ses ennemis je crois, Sire, pouvoir vous assurer et vous assurer affirmativement que toutes ces tentatives ici de généralement tous vos ennemis seront inutiles et tourneront à leur confusion, *pour peu que Votre Majesté veuille aider le cardinal de Fleury* à sortir des engagements dans lesquels l'ont laissé les deux précédents ministères. *L'attachement, le zèle et l'amour qu'il a pour Votre Majesté et pour votre royale famille sont fort au-dessus de tout ce que je puis vous exprimer. Votre Majesté doit en avoir déjà par devers elle quelques preuves.* » Trois semaines après, le 26 mai 1727 : « *Dans ce ministère-ci, je n'ai, sur tout ce qui a rapport aux intérêts de Votre Majesté, une entière confiance qu'en M. le cardinal de Fleury.* » Une lettre du 9 juin est encore plus significative; le comte de Marcillac s'y félicite d'abord d'avoir si souvent signalé au Roi les bonnes dispositions de Fleury et il lui en annonce « des preuves bien convaincantes. » On pourra, dit-il, *tout* examiner au Congrès qui va se réunir et, afin de bien expliquer ce *tout*, il ajoute que, malgré la cabale d'Orléans, « *on remettra les choses dans l'ordre et le droit naturel,* » ce que « *M. le cardinal de Fleury*, tous les gens

(1) *Mémoires de Montgon, ibid.;* — Alcala, l. 2733. Marcillac à Philippe V, 15 septembre 1727.

comme lui vertueux et généralement toute la nation désirent ardemment (1). » Enfin, dans une lettre du 23 juin, il se réjouit fort que « le cardinal de Fleury ait, par la réconciliation des deux couronnes, fait avorter tous les pernicieux projets qu'ils (les partisans de la maison d'Orléans) avaient formés, de la réussite desquels ils commençaient à ne plus douter. »

Il paraît donc certain que le cardinal de Fleury a donné des gages sérieux de son dévouement aux prétentions de la branche espagnole de la maison de Bourbon; on ne comprendrait pas d'ailleurs sans cela l'ardent désir qu'il montra de reprendre les lettres qu'il avait écrites en Espagne; on comprendrait encore moins que Philippe V, qui, en décembre 1726, ordonnait à l'abbé de Montgon de cacher à Fleury l'objet de sa mission, ait confié au même cardinal, en novembre 1728, la charge de gouverner la France en son nom : il faut bien que quelque chose de décisif se soit passé entre eux dans le courant de 1727 (2).

C'était beaucoup que d'avoir des chefs comme le cardinal de Fleury et le duc de Bourbon, mais le comte de Marcillac et l'abbé de Montgon avaient-ils en outre recruté des soldats? L'un et l'autre l'affirment. Le comte de Marcillac écrit le 1er septembre 1727 : « Je vois ici avec une satisfaction infinie le nombre de vos zélés serviteurs augmenter à tous instants au point que je ne saurais l'exprimer à Votre Majesté. » Il se chargea même de sonder le maréchal d'Huxelles, mais, bien qu'il lui ait trouvé de la bonne volonté à l'égard du roi d'Espagne, il ne semble pas qu'il lui ait arraché aucune reconnaissance formelle des droits de Philippe V (3). L'abbé de Montgon de son côté, bien qu'il ne nomme parmi les partisans avoués de Philippe V que le duc de Chaulnes, le marquis de Magny et le marquis de

(1) Cette lettre, comme les précédentes, se trouve aux Archives d'Alcala, l. 2733.

(2) A. É. Esp., t. 350, f° 6. Fleury à la reine d'Espagne, 11 février 1727 : « *Tout ce qui ne descend point de Louis XIV*, est presque regardé comme étranger pour moi; et, *quelque chose qui arrive*, je regarderai toujours dans la personne du Roi Catholique la qualité de son petit-fils comme un engagement solennel de lui être inviolablement attaché. » A la lumière des explications qui précèdent cette phrase paraîtra suffisamment significative.

(3) Alcala, l. 2733. Marcillac à Philippe V, 15 septembre 1727. Cf. *Mémoires de Montgon*, t. IV, passim.

Pompadour, déclare qu'il fit entrer dans ses vues un grand nombre de personnes : « Je n'avance point, dit-il, ce fait légèrement; et la cour d'Espagne ne doit point encore avoir perdu le souvenir du grand nombre des lettres que je portai de France pour LL. MM. CC. qui servaient de preuves de ce que je viens de dire, aussi bien que les réponses que le marquis de la Paz eut ordre de faire et qui ont passé par mes mains (1). »

La plupart de ces lettres, il faut le reconnaître, n'étaient pas de nature à compromettre gravement ceux qui les avaient rédigées (2). « J'aurai l'honneur de dire à V. M., écrivait le duc de Bourbon à Philippe V, que tous les peuples sont pour elle; quant aux seigneurs de la cour et aux grands officiers, cela est plus difficile à pénétrer, la matière étant délicate et y ayant fort peu de gens à qui on ose se fier (3). »

Deux personnages cependant s'étaient donnés de tout leur cœur. L'un, le marquis de Pompadour, conseillait au roi d'Espagne de se livrer entièrement à Fleury, de se réconcilier sans plus tarder avec la France et de provoquer la réunion d'un Congrès où l'on proposerait ouvertement l'abolition de la renonciation d'Utrecht, « désirée, disait-il, non-seulement par la France entière, mais même par plusieurs des puissances de l'Europe (4). »

Le duc de Chaulnes, en écrivant à Philippe V, s'expliquait aussi sans la moindre réticence.

« Sire, inviolablement attaché de tout temps aux intérêts de Votre Majesté je me contentais des sentiments de respect et de dévouement que je conservais dans mon cœur sans chercher à m'en faire un mérite auprès d'elle, et je me réservais de les lui faire connaître par les effets, si jamais la France eût eu le malheur de perdre le Roi sans postérité masculine légitime; mais M. l'abbé de Montgon, qui est depuis longtemps mon ami

(1) *Mémoires de Montgon*, t. III, p. 305. Cf. A. É. Esp., *Mém. et Doc.*, t. 206, f° 325.
(2) Elles sont disséminées aux Archives d'Alcala et de Simancas.
(3) Simancas, Est. l. 8107. Le duc de Bourbon à Philippe V, 22 février 1727.
(4) Simancas, Est. l. 8107. Le marquis de Pompadour à Philippe V, 1727. Voir cette lettre à l'*Appendice*, n° VII.

intime, connaissant mes dispositions et m'ayant assuré qu'il était important pour le bien de son service, que vous fussiez informé par une déclaration précise de ma part, je défère avec plaisir à l'avis d'un homme aussi zélé pour tout ce qui peut intéresser Votre Majesté, et je romps sans peine un silence que je ne gardais que pour éviter de lui témoigner un empressement affecté, et jusqu'à présent inutile pour elle; heureux si le compte que je vais lui rendre de ma façon de penser peut lui être agréable : il sera simple et naïf, mais il sera fidèle.

« Je regarde le Roi votre neveu, Sire, et mon maître, comme mon légitime souverain et je lui serai toujours préférablement attaché jusqu'au dernier soupir de ma vie, aussi bien qu'aux princes ses enfants mâles, s'il plaît à Dieu de lui en donner. Je sais qu'un monarque aussi équitable et aussi pieux que l'est Votre Majesté approuve ces sentiments qu'un sujet doit avoir pour son souverain, et qu'elle ne pourrait prendre aucune confiance bien fondée en celui qui serait ou assez misérable pour penser autrement ou assez lâche pour s'exprimer en termes moins précis sur une pareille matière. Dieu m'a fait la grâce de me faire descendre de parents qui, je l'ose dire, se sont distingués par leur fidélité depuis plusieurs siècles. J'ai tâché de les imiter et le cours de ma vie ne me fournit aucun reproche à cet égard.

« Mais c'est sur ce principe que, si le Roi votre neveu (ce qu'à Dieu ne plaise) venait à nous être enlevé sans postérité, par un effet de la Providence divine toujours adorable de quelque façon qu'elle nous traite, *je ne reconnaîtrai jamais d'autre souverain et d'autre maître que vous, Sire; et, après vous, les princes vos enfants.* Élevé auprès de Votre Majesté et de feu M. le Dauphin, votre auguste et vertueux frère, qui jusqu'à sa mort m'a toujours honoré de sa confiance, pourrais-je me refuser un seul instant à ces sentiments? S'ils n'étaient pas aussi légitimes qu'ils le sont, il faudrait leur opposer tout le pouvoir de la religion et toute la force du devoir, pour m'obliger à me séparer des intérêts de Votre Majesté. Que ne peut donc point

cette disposition naturelle quand je la vois fortifiée et par la religion et par le devoir. *C'est elle, Sire, qui se trouvant soutenue par l'autorité des lois fondamentales du royaume et par les vœux de la nation entière* (si l'on en excepte un certain nombre de courtisans avides, entraînés par quelques vues particulières ou par des motifs intéressés), me tient si fortement attaché à votre personne, que rien ne pourra jamais donner aucune atteinte au parfait dévouement, ni au profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc. »

Cette lettre nous montre bien l'état d'esprit des plus fidèles partisans de Philippe V; personne en France, excepté sans doute les d'Orléans, ne souhaitait que Louis XV mourût sans héritier mâle; tous les Français désiraient au contraire qu'il eût un fils, le plus légitime des souverains, et le seul dont l'avènement n'eût point été marqué par les plus dangereuses conjonctures. Mais, à défaut de ce fils, bon nombre de Français considéraient la loi de succession au trône comme au-dessus de toutes les renonciations et n'admettaient pas qu'il y eût d'autre souverain légitime que Philippe V.

Le duc de Chaulnes était devenu le champion le plus ardent des droits de ce dernier; il entretenait avec l'abbé de Montgon des relations presque journalières, et il ne s'expliquait pas le bon vouloir de celui-ci à l'égard du ministre Morville; quant à lui il usait de toute son influence pour le battre en brèche; Morville avait beaucoup d'ennemis; Fleury l'abandonnait; sa chute n'était plus l'affaire que de quelques semaines, lorsque l'abbé de Montgon se résolut à aller jouir en Espagne du fruit de ses travaux. Fleury cherchait à l'en dissuader et lui représentait le sort de tous ceux qui, comme lui, s'étaient donnés à Philippe V, le comte de Bergeick, Orry, Grammont, l'abbé d'Estrées, et qui tous avaient fini par la disgrâce. Le Cardinal se prenait lui-même à regretter ses démarches compromettantes, « car, Dieu merci, disait-il, le Roi ne tardera pas à avoir des héritiers (1). »

(1) *Mémoires de Montgon*, t. V, p. 167.

Le duc de Bourbon au contraire et la duchesse sa mère que l'abbé de Montgon avait été voir à Chantilly, s'engageaient plus avant que jamais dans la cause du roi d'Espagne (1).

Persuadé, malgré les avis de Fleury, que de brillantes destinées l'attendaient désormais à la cour du Roi Catholique, l'abbé de Montgon, après un séjour en Auvergne, dans sa famille, reprit au mois de septembre le chemin de Madrid. Lorsqu'il y arriva, les deux cours étaient officiellement réconciliées; et très certainement la perspective de régner un jour sur la France n'avait pas été étrangère au rapprochement qu'avait effectué, entre sa patrie d'adoption et sa patrie d'origine, le premier des Bourbons d'Espagne.

(1) Voir notamment une importante lettre du duc de Bourbon à la reine d'Espagne, 23 juin 1727, où le duc demande des instructions précises. Alcala, l. 4823. Appendice, n° VIII.

## CHAPITRE III.

Négociations entre les cours de Versailles, de Vienne et de Madrid. — Correspondance secrète entre le cardinal de Fleury et la reine Élisabeth Farnèse. — Chute du comte de Morville et avènement de Chauvelin. — Réconciliation officielle de la France et de l'Espagne.

JANVIER-AOUT 1727.

Ce n'était pas seulement en se faisant le champion des droits de Philippe V au trône de France que l'abbé de Montgon avait collaboré à l'œuvre de la réconciliation des deux couronnes. Les circonstances lui avaient permis d'agir plus directement et de servir d'intermédiaire entre le cardinal de Fleury qui ne l'aimait point et les maîtres de l'Espagne que son zèle avait conquis. On se souvient que, dans les premiers jours de janvier 1727, un brusque revirement s'était produit dans les dispositions d'Élisabeth Farnèse. Après avoir longtemps et formellement défendu à l'abbé de Montgon de prononcer devant Fleury le moindre mot qui sentît de près ou de loin la réconciliation, la reine d'Espagne lui avait confié un important mémoire, tout entier de sa main, avec mission de le remettre, sous le sceau de la confession, au ministre dirigeant. Une lettre, également autographe, adressée à l'abbé de Montgon, lui révélait les intentions conciliantes du roi d'Espagne; elle laissait entrevoir que ce prince renonçait à exiger satisfaction pour le renvoi de l'Infante et était prêt à rendre son amitié au roi son neveu, pourvu que la France ne soutînt pas les Anglais dans leur guerre contre l'Espagne et qu'elle consentît enfin à s'unir à l'Empereur (1).

(1) Alcala. Est. l. 2460. Minute autographe d'une lettre d'Élisabeth Farnèse à l'abbé de Montgon, 6 janvier 1727. La copie de cette importante lettre se trouve aux Aff. étr., Esp., t. 350, f° 2. Voir Appendice, n° IX.

En apparence, les conditions de rapprochement demeuraient les mêmes, mais le ton d'Élisabeth était bien différent, et il était visible que la Reine cherchait à entrer en correspondance avec le cardinal de Fleury. D'où venait ce changement?

## I.

« On croit, disait la Reine dans sa lettre à l'abbé de Montgon, que le Cardinal n'a pas été bien informé au sujet de l'Empereur et des deux nonces, car on sait positivement que l'Empereur souhaite d'être bien avec la France. »

Fleury, quoiqu'il eût fait semblant de rejeter sur les intentions hostiles de l'Empereur la nécessité de resserrer les liens de la France et de l'Angleterre, connaissait aussi bien et peut-être mieux qu'Élisabeth Farnèse les véritables dispositions de Charles VI. Il avait compris que pour sauvegarder la paix générale si gravement compromise par le choc des Anglais et des Espagnols, c'était à Vienne qu'il fallait frapper. Dès le 9 décembre 1726, il avait fait au nonce du Pape à Paris des ouvertures que, le même jour, Massei avait transmises au nonce Grimaldi et Fonseca à Sinzendorf. Elles contenaient en germe l'expédient même qui devait, après diverses vicissitudes, satisfaire à la fois les puissances maritimes et l'Empereur : se contenter provisoirement de simples préliminaires de paix; suspendre la compagnie d'Ostende pour un temps déterminé; enfin faire décider par un congrès si elle était légitime ou s'il convenait de la supprimer tout à fait (1). La suspension serait assez longue pour rassurer les intérêts commerciaux des Anglais et des Hollandais, et permettre à l'Empereur de laisser tomber la compagnie, sans avoir l'air de l'abolir sous la menace d'une guerre. L'honneur serait sauf, avec l'amour-propre, et c'était là, on l'a dit, tout ce que demandaient Charles VI, Eugène et Stahremberg. Si l'Empereur entrait dans cette voie, il ne resterait plus à l'Espagne isolée

(1) Syveton, *le baron de Ripperda*, p. 243; d'après les dépêches de Massei à Grimaldi et de Fonseca à Sinzendorf, le 9 décembre 1726. W. S. A.

d'autre ressource que de profiter du vif désir qu'avait Fleury de rétablir l'union entre les deux branches de la maison de Bourbon; il lui faudrait capituler.

Or, dès qu'il eut connaissance des propositions françaises, Charles VI en accepta le principe, sous d'importantes réserves il est vrai (1).

Le 31 décembre, il autorisa le nonce Grimaldi à remettre très secrètement au duc de Richelieu et à l'envoyé des États-Généraux, Hamel-Bruyninx, les articles suivants : « 1° On fixerait un temps convenable pour examiner et pour mettre dans tout son jour cette question, si la Charte et le commerce d'Ostende étaient contraire aux traités, et surtout à celui de Münster, ou non.

2° Durant ce temps, la navigation d'Ostende aux Indes serait entièrement suspendue à l'exception des vaisseaux que l'on attendait de ces pays.

3° Si le premier point ne pouvait être réglé dans le terme marqué, savoir si la Charte était contraire aux traités, ou non; de deux choses l'une, ou l'on en pourrait prolonger le temps, ou toutes les parties pourraient rester sur le pied qu'elles étaient.

4° Mais si l'on trouvait que le dit commerce était contraire aux traités, l'Empereur ne ferait aucune difficulté d'y renoncer pour toujours, conformément aux dits traités. La Cour impériale semblait même disposée à remettre cette affaire à l'arbitrage de juges désintéressés, et à se soumettre à ce qu'ils en décideraient (2). »

En allié loyal, Charles VI avait averti Philippe V, tout en lui promettant de ne faire aucune concession préjudiciable aux intérêts espagnols et de continuer ses armements (3). Le coup

(1) Rescrits de l'Empereur à Fonseca, 18 et 20 décembre 1726, W. S. A. et Sinzendorf à Fonseca, mêmes dates; Alcala, Est. l. 3402.

(2) *Recueil de Rousset*, t. III, p. 386.

(3) Rescrit de l'Empereur à Kœnigsegg, 21 décembre 1726, W. S. A., cité par Syveton, *op. cit.*, p. 245; Kœnigsegg au roi d'Espagne, 23 janvier 1727, Alcala, Est. l. 3402. Kœnigsegg lui donne copie d'une lettre du nonce Massei au nonce Grimaldi, de la réponse de celui-ci, de

était rude pour Élisabeth Farnèse; elle n'osa pas protester; elle permit même à son docile époux de répondre qu'il était prêt à s'associer à la négociation (1); mais elle sentit qu'elle devait faire un pas vers le cardinal de Fleury. N'était-ce point pour elle le seul moyen de savoir ce qui se tramait entre Vienne et Versailles, de se rabattre sur la France si l'Autriche venait à lui manquer, — car cet accord entre la France et l'Autriche, elle l'avait voulu pour la guerre, non pour la paix, — et de gagner enfin quelque chose en négociant elle-même, au lieu de recevoir des conditions toutes faites des mains de ses ennemis et de ses alliés coalisés? Tels étaient les motifs qui l'avaient déterminée à charger, si fort à l'improviste, l'abbé de Montgon d'amorcer une nouvelle et secrète négociation entre elle et le chef même du gouvernement français.

Fleury était fort loin de s'attendre à une démarche de ce genre : « C'est la Reine, dit-il à l'abbé de Montgon, dans la première audience qu'il lui accorda, qui est la cause principale de tout ce refroidissement : on ne la tirera point de l'erreur où elle est que l'Archiduchesse épousera don Carlos, jusqu'à ce qu'elle voie clairement que la cour de Vienne n'a certainement pas dessein de conclure cette alliance. L'époque de cette découverte n'est pas à la vérité éloignée; mais en attendant les esprits s'aigrissent, l'Espagne achève de s'épuiser en libéralités; elle est prête à déclarer la guerre à l'Angleterre et à nous jeter dans la fâcheuse nécessité de remplir les engagements que nous avons pris avec cette couronne; on persuade outre cela à Leurs Majestés Catholiques qu'elles s'empareront aisément de Gibraltar, quoique tous les gens sensés regardent cette entreprise comme tout à fait téméraire pour ne rien dire de plus; enfin sans argent, sans flotte, sans assurance et sans possibilité de recevoir aucun secours de l'Empereur, le roi d'Espagne forme des projets qui peuvent devenir aussi

deux lettres de Sinzendorff à Fonseca, 18 et 20 décembre 1726, et d'une lettre de Fonseca à Sinzendorff, 14 janvier 1727. Alcala, *ibid.*

(1) Kœnigsegg à Charles VI, 12 février 1727, W. S. A. Syveton, *op. cit.*, p. 245.

funestes à ses États qu'à toute l'Europe; puisqu'il est impossible, s'ils s'exécutent, que la guerre ne s'allume de toutes parts (1). »

Après quelques paroles pour excuser la conduite du gouvernement espagnol : « Vous allez voir, Monseigneur, dit l'abbé de Montgon, par le contenu du Mémoire que la reine d'Espagne m'a ordonné de vous remettre, que les dispositions de cette princesse pour la France sont bien différentes de celles qu'on lui attribue. » Le cardinal parut étonné et prit avec empressement le papier que son interlocuteur lui tendait : « Vous ne doutez pas, ajouta-t-il, après l'avoir lu d'un bout à l'autre, que ce ne soit avec beaucoup de plaisir que je vois la reine d'Espagne s'exprimer comme elle fait sur la réunion des deux couronnes et que cette princesse commence à revenir des préventions qu'elle avait contre nous. C'est déjà un point considérable de gagné : mais nous sommes encore bien éloignés d'arriver au but. Selon ce mémoire, Leurs Majestés Catholiques font en quelque façon dépendre leur réconciliation avec le Roi leur neveu, de l'accession de S. M. au traité de Vienne; et cette démarche est aussi contraire à sa gloire qu'à la bonne foi; jugez après cela si je lui donnerai jamais un pareil conseil. Il est également impossible de profiter de la permission que le roi d'Espagne offre d'accorder aux seuls Français de retirer les effets qu'ils ont sur les galions; car, outre qu'ils paraissent appartenir à des Espagnols, qui seuls ont le droit de commercer aux Indes, ces effets sont confondus avec ceux des négociants des autres nations, et n'en peuvent être séparés que de concert avec eux. Mais ce n'est pas encore tout. Si on assiège Gibraltar comme il n'y a presque plus lieu d'en douter, l'Angleterre se trouvant attaquée, le Roi ne pourra se dispenser de remplir les engagements qu'il a pris avec cette couronne; et voilà la guerre allumée de toutes parts en Europe. Comment éviter ce malheur?... Vous pouvez vous exprimer librement avec moi. Je

(1) *Mémoires de Montgon*, t. III, p. 105.

désire ardemment notre réunion avec l'Espagne : je suis et serai toujours attaché à Leurs Majestés Catholiques; et l'unique objet de mes vœux est de me trouver en liberté de leur donner des marques de mon respect et de mon zèle pour leur service. »

« La preuve la plus essentielle, répondit Montgon au Cardinal, de la sincérité de l'attachement de V. E. pour le roi et la reine d'Espagne est d'écrire à cette princesse ce que vous venez de me dire..... Quand vous ne gagneriez en faisant cette démarche que de rompre la glace et de donner lieu à un commencement de relations entre Sa Majesté et vous, n'est-ce pas déjà un grand avantage et un acheminement à obtenir des éclaircissements que vous me demanderiez actuellement en vain (1)? »

Le cardinal de Fleury répugnait un peu à se servir d'un moyen qui avait tant de fois échoué depuis le renvoi de l'Infante. Néanmoins, sur les assurances réitérées que lui donna l'envoyé du roi d'Espagne, il se décida enfin à écrire lui-même à la reine Élisabeth. Sa lettre, datée du 11 février, contenait à peu de choses près les mêmes arguments qu'il avait développés devant l'abbé de Montgon au sujet des mariages autrichiens, des galions, du siège de Gibraltar; il s'y trouvait en outre d'intéressants détails sur le roi Louis XV et de fortes promesses de rétablir toutes choses « sur le pied où elles étaient du temps de Louis XIV (2). »

(1) *Mémoires de Montgon*, t. III, p. 110.

(2) A. É. Esp., t. 350, f° 6. Fleury à la reine d'Espagne, 11 février 1727. « Madame, l'abbé de Montgon m'ayant remis à son arrivée ici un mémoire sous le nom de V. M., j'ai vu qu'il m'était permis de m'adresser à elle-même pour y répondre, et je le fais avec d'autant plus de confiance que V. M. m'impose un secret de confession tant sur le mémoire que sur ce qui pourra en être la suite et qu'elle a aussi la bonté de s'y engager de son côté. J'assure V. M. que je le garderai avec la plus scrupuleuse fidélité et que personne hors le roi mon maître n'en aura connaissance. Il n'est pas moins secret que V. M. et c'est depuis longtemps une qualité héréditaire dans la royale maison de Bourbon.... Le Roi est non seulement secret, mais même caché et peu de gens connaissent son véritable caractère. Il a une hauteur intérieure quoiqu'avec une grande affabilité et douceur et il remarque en perfection ceux qui lui sont véritablement attachés. Il écoute tout ce qu'on dit autour de lui, sans paraître y faire réflexion, mais il n'en perd rien. Il a une grande pénétration et beaucoup d'esprit, mais timide comme les princes de sa race, et cette timidité vient de la crainte qu'il a de dire quelque chose de mal à propos, ce qui ne lui est pourtant jamais arrivé une fois en sa vie. » Fleury rappelle qu'il a élevé Louis XV dans l'idée de l'union intime avec l'Espagne.

## II.

Au moment où la réponse de Fleury parvenait à Madrid, on y recevait aussi un courrier expédié le 4 février par le duc de Bournonville, le nouvel ambassadeur d'Espagne auprès de la cour de Vienne (1).

Cette cour semblait avoir adopté à l'égard de celle d'Espagne la plus étrange attitude.

Tout en l'informant des progrès de la négociation avec la France, elle affectait de ne pas prendre au sérieux cette négociation même et d'en montrer les impossibilités (2); elle se préoccupait des moindres velléités de rapprochement entre Philippe V et son neveu : « Sire, écrivait Kœnigsegg au roi d'Espagne, j'ai bien des choses qui m'inquiètent, non pour les intérêts de l'Empereur mon maître, que je connais et que je crois très assurés entre vos mains, mais pour votre propre service, Sire, que j'ai également à cœur; j'entends tous les jours des choses qui m'étonnent, quoique je n'y ajoute pas une foi entière, et que je me garde bien de les écrire à Vienne pour ne pas décourager les mesures qu'on y prend. Cependant tous les bruits qui courent à Madrid ne laissent pas que de se répandre au dehors et de faire mauvais effet (3). » Bien plus l'ambassadeur impérial excitait Philippe à tirer vengeance des provocations de l'Angleterre et lui demandait pourquoi l'entreprise contre Gibraltar paraissait suspendue.

Faut-il croire que Sinzendorf et Kœnigsegg n'étaient ni l'un

(1) A. É. Esp., t. 346, f° 63. Le Mis de La Paz au nonce Aldobrandini, 25 février 1727.

(2) Alcala, Est. I. 3402. Kœnigsegg au roi d'Espagne, 23 janvier 1727. « On connaît bien à Vienne que la cour de France ne pourrait pas donner les mains à de pareilles idées tant qu'elle voudra aller de concert avec l'Angleterre et ce que S. M. en fait n'est que pour faire connaître à tout le monde et à ses alliés particulièrement et à l'Empire en général et à la Tzarine qu'on a fait tout le possible pour éviter la guerre, à laquelle cependant l'Empereur se prépare vigoureusement. » Il justifie le voyage du comte de Kinsky, nommé à l'ambassade de France, en disant qu'il ne se rend point à Paris, mais à la cour palatine. Il s'appuie sur les lettres de Sinzendorf à Fonseca, 18 et 20 décembre, toutes pleines des préparatifs belliqueux de l'Empereur.

(3) Alcala, Est. I. 3402. Même lettre.

ni l'autre parfaitement au courant des intentions de l'Empereur leur maître? Ou l'Autriche qui connaissait les brusques revirements du gouvernement espagnol craignait-elle que le traité de Vienne ne disparût aussi rapidement qu'il s'était formé, la laissant à peu près isolée en Europe? Était-ce tout simplement que la conduite de l'Angleterre persuadait à l'Empereur que ses désirs pacifiques unis à ceux de Fleury n'aboutiraient à rien? — C'était le temps où Georges Ier le bravait par le discours du trône du 28 janvier. — Toujours est-il qu'à en juger par le langage qu'on lui tenait de Vienne le roi d'Espagne put se croire autorisé par ses alliés à commencer le siège de Gibraltar. La tranchée fut ouverte le 22 février (1).

Or le courrier du duc de Bournonville apporta précisément la nouvelle que S. M. I. avait agréé en principe la proposition faite par le gouvernement français de suspendre la compagnie d'Ostende et de réunir un congrès; Charles VI demandait qu'il se tînt à Aix-la-Chapelle et que la suspension ne durât que deux ans; il offrait aux deux rois de France et d'Espagne le rôle de médiateurs et, pour leur permettre cette action commune, s'engageait à travailler dès maintenant à leur réconciliation (2).

Cette fois encore, Philippe trouva que les vues de l'Empereur étaient justes; il promit de lever le siège de Gibraltar dès que Charles VI et Louis XV lui donneraient la garantie que

(1) L'abbé de Montgon nous paraît dans le vrai quand il juge ainsi cette politique : « L'étincelle, il est vrai, qu'il (Kœnigsegg) laissait allumer devant Gibraltar, semblait menacer l'Europe d'un embrasement presque général : mais ce ministre savait que S. M. I., également éloignée de voir avec indifférence un évènement si funeste, et de consentir qu'il devînt la suite de sa feinte condescendance pour l'Espagne, songeait au contraire à le prévenir par différentes propositions convenables aux temps et aux circonstances, qu'elle ferait passer en France et en Hollande; pendant que laissant l'Espagne s'abandonner aux mouvements de son ressentiment contre l'Angleterre, il parviendrait selon ses désirs, à tenir cette couronne dans sa dépendance, soit pour faire la guerre, soit pour conclure la paix. » *Mémoires de Montgon*, t. III, p. 357.

(2) A. É. Esp., t. 346, f° 63. La Paz à Aldobrandini, 25 février 1727 : « Les dépêches dont le courrier du duc de Bournonville était chargé, sont de la plus grande importance et les matières principales qu'elles traitent sont telles qu'elles ne peuvent souffrir de délai dans des conjonctures aussi critiques.... S. M. a pris connaissance de la négociation entamée avec le C. de Fleury par Mrs Grimaldi et Massei nonces à Vienne et à Paris sur les préliminaires pour établir un congrès..... etc. » *Mémoires de Villars*, t. V, p. 46.

les Anglais cesseraient de leur côté toutes hostilités en Europe et en Amérique; il consentit également à se réconcilier avec la France, « pourvu qu'il n'y eût rien de changé au traité de Vienne (1). »

Tel fut le sens de la réponse très longue, très cordiale, très affectueuse même, que la reine Élisabeth écrivit au cardinal de Fleury, et à laquelle Philippe V voulut ajouter un post-scriptum de sa propre main (2). L'abbé de Montgon avait eu raison; la glace était rompue, la correspondance personnelle et directe rétablie entre les deux cours, et ce résultat n'était pas méprisable. Pourtant ce n'était pas encore le résultat décisif car les conditions que le roi d'Espagne tenait pour raisonnables ne paraissaient telles, ni au premier ministre de Louis XV, ni à ses alliés (3).

Tandis que la négociation des nonces s'engageait entre Paris et Vienne, l'Angleterre et la Hollande, s'étaient tenues, si l'on peut dire, dans la coulisse, laissant Fleury manœuvrer sur la scène comme il l'entendait. Mais insensiblement, les rapports devenant de plus en plus tendus entre la Grande-Bretagne et l'Autriche, le gouvernement de Georges Ier avait pris ombrage des coquetteries de Fleury à l'égard de l'Empereur. Averti par Saint-Saphorin, qui surveillait de près à Vienne les démarches du duc de Richelieu et du nonce Grimaldi, Horace Walpole avait réchauffé le zèle du Cardinal pour ses vrais alliés et lui avait ar-

(1) Même lettre de La Paz à Aldobrandini.

(2) Arch. d'Alcala, Est. l. 2460 et A. É. Esp., t. 350, f° 28. La reine d'Espagne au cardinal Fleury, 25 février 1727. On trouvera à l'Appendice, n° X cette importante lettre, trop longue pour être citée ici même par fragments.

(3) Avant d'avoir reçu la réponse de la reine d'Espagne à sa lettre du 11 février, Fleury avait par une seconde lettre, datée du 4 mars, mis cette princesse au courant de ce qu'il demandait à l'Empereur pour arriver à la pacification générale. « Vos Maj. auront vu les nouvelles propositions que le nonce de Vienne me fit faire il y a quinze jours par celui de Paris..... J'ai l'honneur, madame, d'envoyer à V. M. la copie de ma lettre, ne voulant rien faire sans exception sans le lui communiquer et pour lui montrer les sincères intentions du Roi pour parvenir à une pacification générale. » Il propose trois choses :

1° La suspension de la compagnie d'Ostende pendant un temps assez considérable pour équivaloir à une abolition totale; 2° la cessation de toutes les hostilités en Europe et en Amérique sous la garantie de toutes les parties; 3° ensuite le retour des galions; 4° le congrès où on éclairera toutes les causes de soupçons et de jalousies réciproques. Simancas, Est. l. 8107.

raché la promesse de ne faire à la cour impériale aucune concession qui n'eût été acceptée par l'Angleterre et par la Hollande. D'un commun accord on avait repoussé les articles proposés par Grimaldi le 31 décembre (1). Fleury ne pouvait donc accepter les conditions identiques que lui offrait la reine d'Espagne dans sa lettre du 25 février : « Je suis affligé, lui écrivit-il, que Vos Majestés les trouvent justes et je les supplie de vouloir bien faire quelque réflexion sur les raisons qui font croire au contraire à nos alliés qu'elles ne sont pas admissibles.

1° Qu'est-ce que risque l'Empereur en ne suspendant l'octroi d'Ostende que pour deux ans ? Le commerce ne souffrira guère d'une si courte suspension et il lui sera libre de le faire revivre après ce temps là.

2° Le congrès qu'on propose ne donne aucune sûreté que cette suspension sera suivie d'une entière révocation, laquelle peut seule tranquilliser les Hollandais qui regardent ce commerce, avec raison, comme la ruine de la République.

3° Il n'y a aucun prince dans l'Europe assez impartial et assez puissant pour se rendre médiateur dans ce congrès et pour obliger l'Empereur à faire justice aux Hollandais. La France et l'Espagne sont parties et ne peuvent par conséquent être médiatrices. Elles ne peuvent au plus que faire la fonction de conciliateurs et c'est un moyen bien faible pour parvenir à une solide pacification.

4° Pendant ce temps-là, les galions reviendront et l'Espagne pourra secourir alors puissamment l'Empereur pour le mettre en état de nous faire la guerre avec beaucoup plus d'avantages qu'il ne l'est présentement.

5° Nous et nos alliés serons obligés pendant ces deux ans de nous tenir armés, et nous nous consumerons par des dépenses immenses et sans fruit. Il semble donc que la justice demande que cette suspension fût assez longue pour que toutes les puissances de l'Europe pussent désarmer respectivement et que les

(1) *Recueil de Rousset*, t. III, p. 387-388.

Hollandais fussent en sûreté contre la continuation de ce commerce.

Serait-il raisonnable que nous voulussions forcer nos alliés à accepter des conditions qui les réduiraient dans deux ans à être à la merci de l'Empereur? »

Fleury s'efforçait de mettre la Reine en garde contre ses ambitions et les fallacieuses promesses du gouvernement autrichien, puis il se plaignait du siège de Gibraltar : « Voilà donc, s'écriait-il, la guerre déclarée! L'Angleterre la déclarera de son côté à l'Espagne et nous sommera ensuite de remplir nos engagements et de la secourir. V. M. peut être assurée que ce ne sera que malgré nous et *que nous n'avons pas envie de lui faire du mal;* mais enfin nous deviendrons ennemis *au moins en apparence*, et cette idée seule me donne une affliction mortelle. Si la guerre est une fois déclarée, qui est-ce qui peut en prévoir la fin et la manière dont on en sortira? Je suis occupé jour et nuit de cette pensée et il ne me paraîtrait pas impossible encore de prévenir tous ces malheurs.... La chose du monde que je désirerais le plus serait d'être aux pieds de Vos Majestés et d'avoir la consolation de voir encore une fois le Roi Catholique. Quelque chose qui arrive, je puis les assurer qu'il n'y a point de Français ni d'Espagnol qui leur soit plus attaché; et que je donnerais mon sang avec plaisir pour procurer une parfaite réconciliation entre l'oncle et le neveu. »

Le ministre acceptait, quoiqu'avec une grande douleur, que l'Empereur intervînt dans cette réconciliation, pourvu que la dignité du roi de France fût sauve; enfin Louis XV ajoutait quelques lignes de sa main à la lettre du Cardinal pour répondre aux affectueuses avances du roi son oncle (1).

« Je crois, répliqua Philippe V, que vous ne m'attribuerez pas d'avoir commencé la guerre avec les Anglais, après toutes les hostilités qu'ils ont commises les premiers. » Comment dès lors le siège de Gibraltar deviendrait-il pour la France une occasion

(1) Simancas, Est., l. 8107. Fleury à la reine d'Espagne, 10 mars 1727. *Mémoires de Villars*, t. V, p. 49.

de déclarer la guerre à l'Espagne? Quant à l'Espagne, elle ne la déclarerait jamais la première à la France : « Souvenez-vous, écrivait encore le Roi au Cardinal, de qui je suis petit-fils, où je suis né, et que je ne souhaite que de vivre en amitié et en union avec le Roi mon neveu. » Ce petit mot personnel en donnait l'assurance à Louis XV : « Je prie le Roi mon neveu d'être bien persuadé que j'ai été fort sensible à ce qu'il a mis de sa main au bas de la lettre du cardinal de Fleury, que je souhaite aussi ardemment et très sincèrement son amitié et que, pour ce qui est de la mienne pour lui, il peut compter entièrement sur elle; ainsi qu'il ne tient qu'à mon cher neveu de ne pas avoir la guerre avec son oncle, mais au contraire d'avoir avec lui une union parfaite (1). »

## III.

Malheureusement, au milieu de toutes ces protestations pacifiques, la situation générale de l'Europe était loin de s'améliorer. L'Empereur, se jugeant gravement offensé par le discours du trône de Georges Ier et par un écrit publié sous l'inspiration de ses ministres avec ce titre : *Recherche des motifs sur lesquels est fondée la conduite de la Grande-Bretagne, par rapport à l'état présent des affaires de l'Europe*, avait riposté par un *Mémoire* très vif où il prenait personnellement à partie le roi d'Angleterre. Ce prince avait reçu le 13 mars ce mémoire des mains du baron de Palma et n'y avait donné d'autre réponse qu'un ordre immédiat d'expulsion contre le résident impérial. Le 16, Palma quittait Londres et l'Angleterre (2). En même temps, partait un courrier chargé d'informer Saint-Saphorin de ce qui venait de se passer et d'opposer aux démentis de l'Empereur les démentis aussi catégoriques de Georges Ier.

(1) A. É., Esp., t. 350, f° 48. Le roi d'Espagne au cardinal de Fleury, 30 mars 1727. A cette date, la Reine écrivait encore à Fleury : « Je vous avoue que les points que l'Empereur proposait nous paraissent raisonnables; » et elle ajoute que les Anglais veulent être les maîtres de tout. (*Ibid.*, f° 52).

(2) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 52. Conseil du 19 mars 1727.

La commission n'était pas moins délicate que celle dont Palma s'était acquitté; aussi eut-elle la même fin. I. M. S. ordonna au Grand Maréchal de la Cour « de faire savoir en son nom aux ministres britanniques le Sr de Saint-Saphorin, le Sr Baron de Huldenberg (envoyé électoral de Hanovre) et le Sr Harrisson, qu'on ne les reconnaissait plus comme tels, et qu'ils eussent à se retirer de Vienne en deux jours de temps et ensuite, aussitôt que faire se pourrait, des Pays héréditaires de l'Empire. » D'importants armements, surtout aux Pays-Bas, corroborèrent ces paroles et ces actes : on désignait déjà le prince Eugène pour commander l'armée du Rhin et le comte Gui de Stahremberg pour commander celle d'Italie (1).

Dans cette grave conjoncture, Fleury ne perdit point le sang-froid et s'efforça de prévenir des deux parts toute résolution plus menaçante. Il laissa l'abbé de Montgon amuser Walpole de propositions relatives à Gibraltar et au commerce britannique (2). Lui-même écrivit en termes pressants à la reine d'Espagne : « Le Roi, lui disait-il, n'a aucune envie de déclarer la guerre à l'Espagne et moins encore de chercher à lui faire du mal. Nous avons écrit à Londres pour modérer le feu de cette cour et ils doivent d'autant plus prendre ce parti que nous sommes en voie d'accommodement avec l'Empereur. Nous attendons un courrier de Hollande par lequel nous recevrons la nouvelle positive de leur consentement à des préliminaires que nous devons proposer à S. M. I. Nous demandons une suspension de sept ans parce qu'un terme plus court ne pourrait tranquilliser les Hollandais, et je prends la liberté de conjurer à genoux Vos Majestés de faciliter cet expédient (3). »

En effet deux jours après cette lettre, le 26 mars 1727, les préliminaires suivants, en six articles, étaient proposés à l'Empereur au nom des alliés de Hanovre :

1° Il y aura une suspension de l'octroi d'Ostende et de tout

(1) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 56 et suivantes.
(2) *Mémoires de Montgon*, t. IV, p. 89 et suivantes.
(3) A. É., Esp., t. 350, f° 41. Fleury à la reine d'Espagne, 24 mars.

commerce des Pays-Bas Autrichiens aux Indes, pendant un terme raisonnable, comme pourrait être le terme de dix années (1).

2° Tous les privilèges de commerce en Europe et aux Indes seront remis à tous égards sur le même pied qu'ils étaient précédemment, et les privilèges dont les nations anglaise, française et les sujets des États-Généraux des Provinces-Unies jouissaient, ne souffriront aucune atteinte ou diminution, mais au contraire le commerce desdites trois nations sera rétabli en tout comme il a été avant l'année 1725.

3° Tous autres droits et possessions quelconques demeureront dans le même état et sur le même pied qu'elles sont établies et réglées par les traités d'Utrecht, de Bade et de la Quadruple-Alliance.

4° Pour remplir plus parfaitement l'objet qu'on se propose, ni l'Empereur, ni l'Espagne, ni leurs alliés, ni les alliés de Hanovre n'agiront point par voie de fait, et ne contribueront ni directement, ni indirectement, sous quelque prétexte que ce puisse être, à rien qui puisse troubler l'état actuel du Nord et de la basse Allemagne.

5° Ces articles une fois convenus toutes hostilités quelconques cesseront : on laissera librement revenir des Indes les vaisseaux ostendais qui sont partis, et dont les noms seront compris dans un état, qui en sera donné par la cour de Vienne; on laissera de même revenir librement les galions en Espagne; et S. M. C. de son côté en usera de la même manière qu'il en a été usé dans les temps libres, tant par rapport aux effets des galions, que par rapport à ceux de la flottille qui est revenue.

6° Il ne sera fait aucun tort, trouble ou préjudice à qui que ce soit en haine du traité de paix signé à Vienne entre l'Empereur et l'Espagne, du 30 avril 1725, comme aussi en haine du traité signé à Hanovre le 3 septembre de la même année, entre S. M. T. C., S. M. B. et le roi de Prusse; y compris l'accession

(1) La lettre de Fleury dit *sept* ans et les préliminaires *dix*.

de Leurs Hautes-Puissances les États-Généraux des Provinces-Unies; les dites Parties contractantes s'engageront même de se joindre pour s'opposer à quiconque ferait quelque chose de contraire au présent article VI et prendre des mesures en tel cas pour la réparation (1).

La cour de Vienne, malgré les forces considérables qu'elle espérait pouvoir mettre sur pied en cas de guerre (on les évaluait à cent quatre-vingt-sept mille hommes), continuait à désirer la paix. Mais, d'autre part, vivement piquée contre l'Angleterre et voulant conserver le plus longtemps possible l'ascendant qu'elle avait pris sur la cour d'Espagne, dont elle se flattait que les largesses deviendraient plus abondantes depuis l'arrivée de la flottille, elle chercha à faire traîner les choses en longueur (2). Aussi s'arrêta-t-elle au parti de dresser un contre projet qui, sans différer essentiellement du projet français, exigerait cependant un nouvel examen (3).

Fleury devina sans peine le jeu de l'Empereur, et, comme les ambassadeurs des Puissances maritimes, le trouva fort déplaisant. Sachant d'ailleurs que l'on accusait, à Londres et

(1) *Recueil de Rousset*, t. III, p. 388.

(2) *Mémoires de Montgon*, t. IV, p. 209. Ainsi l'Empereur ne veut pas s'engager présentement pour le Prétendant Stuart; en avril 1727, Eugène écrit à Kœnigsegg : « A l'égard du Prétendant, tout... ne s'entend que dans le cas que la guerre commence actuellement, l'Empereur ne pouvant pas donner les mains sans cela à aucune entreprise en faveur de ce Prince; si on en vient cependant... ce n'est pas une affaire à négliger. » Arneth, *Prinz Eugen*, t. III, p. 556.

(3) *Articles préliminaires* (au nombre de 12) proposés par la cour de Vienne aux Alliés de Hanovre, 13 avril 1727; Rousset, t. III, p. 390. *Mémoires de Villars*, t. V, p. 59. 20 avril 1727. L'Empereur proposait la cessation des hostilités sur terre et sur mer, notamment devant Gibraltar; le rétablissement du commerce aux Indes, le libre retour des galions et le rappel de la flotte anglaise d'Amérique; il fixait à six mois la durée du Congrès et de l'armistice; il acceptait que l'on discutât dans ce congrès la suspension pour sept ans et même l'abolition totale de la compagnie d'Ostende, à condition qu'on laissât revenir librement les vaisseaux partis avant l'ouverture du Congrès; il admettait que les traités d'Utrecht et de Bade, celui même de la Quadruple alliance, servissent de base à la négociation et que le traité d'Utrecht réglât de nouveau les rapports commerciaux de l'Espagne avec l'Angleterre et la Hollande; il demandait que le Congrès se réunît au plus tard deux mois après la signature des préliminaires, qu'il se tînt à Aix-la-Chapelle et qu'on prît des mesures efficaces pour que les plénipotentiaires ne le prolongeassent point sous prétexte de cérémonial, de préséance, etc.; il reconnaissait la nécessité d'une action commune de toutes les puissances contre celle qui troublerait la paix pendant l'armistice; il réclamait enfin l'invitation au congrès des représentants des puissances du Nord pour qu'elles terminassent à l'amiable leurs différends.

à La Haye, le duc de Richelieu de viser à se rendre agréable à l'Empereur, il fit sonner très haut son mécontentement : « Cet esprit d'équité, dit-il au baron de Fonseca, après lui avoir représenté la modération du roi de France si mal récompensée par l'Empereur, ne fera cependant point perdre de vue à Sa Majesté ce qu'elle doit à sa gloire et à ses alliés. Elle est fermement résolue de prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces, pour soutenir ses intérêts et les leurs; et vous pouvez voir par les préparatifs de guerre qu'on a déjà faits ici, en Angleterre et en Hollande, qu'on ne diffèrera pas plus longtemps à prendre une résolution ; et que si S. M. I. a sincèrement envie de prévenir la guerre, le moment est venu de la mettre à exécution (1). »

Fonseca, qui ne s'attendait pas à un langage aussi énergique et qui savait que sa cour voulait éviter la guerre, adoucit l'esprit du ministre autant qu'il lui fût possible. Mais la nécessité de parler net afin que l'on comprît à Vienne qu'il fallait en finir était trop évidente pour que le Cardinal faiblît. Pendant plusieurs jours, il ne fut question, à Versailles et à Paris, que de préparatifs de guerre et de sièges à entreprendre. Les directeurs des magasins, les officiers, les troupes partirent pour les places frontières. La Maison du Roi allait, disait-on, se rendre incessamment dans les Trois-Evêchés. Tout semblait annoncer une prochaine rupture avec l'Empereur (2).

## IV.

Le Cardinal, bien informé de l'état et des secrets de la cour de Vienne, entrevoyait avec assez de tranquillité la fin où aboutiraient toutes ces dispositions militaires. Comme il n'ignorait pas que ses adversaires le taxaient de pusillanimité, il profitait de cette circonstance pour relever sa réputation et il y prenait

(1) *Mémoires de Montgon*, t. IV, p. 220.
(2) *Mémoires de Montgon*, t. IV, p. 221-223. — *Mémoires de Villars*, t. V, p. 61, 5 mai 1727.

une satisfaction d'autant plus vive qu'il comptait, malgré toutes les apparences, faire avorter les desseins des partisans de la guerre.

La cour de Madrid cependant lui causait toujours de sérieuses inquiétudes. Obligé de la traiter avec de singuliers ménagements depuis que le rétablissement de la correspondance avait amené une demi-réconciliation, tremblant d'être découvert par les Anglais dans ce commerce secret, il n'obtenait d'elle aucune concession d'importance (1). Non contente de poursuivre, en dépit de toutes les représentations, le siège de Gibraltar, elle opposait force critiques aux divers projets que lui communiquaient Aldobrandini et Kœnigsegg de la part de l'Empereur. « Cette cour accroche tout, disait avec quelque vivacité le cardinal de Fleury à l'abbé de Montgon ; elle suit ses idées, sans s'embarrasser des conséquences qui en peuvent résulter : et retranchée dans un continent où personne ne peut l'aborder et lui nuire que par nous, qui certainement n'en avons pas envie, elle forme des desseins, elle les entreprend et elle les suit avec autant d'assurance que si le reste de l'Europe était obligé de les approuver et de n'y pas mettre le moindre obstacle. Est-ce donc que les ministres espagnols ne font aucune attention à cela? Ou n'osent-ils pas dire leur sentiment à Leurs Maj. Cath. ? J'avoue, continuait-il, en haussant les épaules, que je ne comprends rien à leur conduite et à leur politique. Après tout, que l'une et l'autre soient telles qu'ils les voudront; nous voilà arrivés précisément à la circonstance que je vous avais annoncée depuis longtemps, d'être obligé de prendre un

(1) *Mémoires de Montgon*, t. IV, p. 224. La reine d'Espagne ne craignait pas moins que Fleury la découverte de leur correspondance secrète. Elle lui écrit le 30 mars 1727 (A. É., *Esp.*, t. 350, f° 52), « que le retard d'un courrier l'a mise dans des transes mortelles que sa lettre ne fût pas parvenue, » que le secret est indispensable, qu'elle voudrait envoyer chaque fois un courrier exprès, « mais que cela donnerait de l'ombrage. » Elle tremble que ses lettres ne soient ouvertes dans le bureau de Morville, « et, comme nous savons de science certaine qu'il est vendu aux Anglais, cela me fait une frayeur terrible qu'il ne leur fasse savoir ce que nous avons tant de sujet de leur cacher; car pour ce qui est que le C^te de Kœnigsegg le puisse savoir par la poste d'ici, je vous assure qu'il ne le sait pas. Je crois qu'il n'aura pas d'envie de dépenser de l'argent pour cela. Je connais assez son caractère pour savoir qu'il n'en fera rien. »

parti. Il faut absolument en venir à une détermination. Dieu seul peut connaître les suites qu'elle va entraîner dans toute l'Europe (1). »

L'abbé de Montgon proposa d'écrire à l'archevêque d'Amida. « Mais, répliqua Fleury, à quoi aboutira tout ce que vous écrirez? Vous ne pouvez que répéter les mêmes choses dont nous nous sommes entretenus et qui ont fait la matière de vos précédentes lettres. C'est donc uniquement le *thème en deux façons* que vous allez faire : et je vous promets que si l'archevêque d'Amida vous répond, il suivra parfaitement votre exemple sur cet article. » — « N'importe, reprit l'abbé de Montgon, il y a une certaine tournure à donner aux choses qui par les relations qu'elle a avec les conjonctures où l'on se trouve porte coup et détermine. »

Ceci se passait vers le 20 avril, c'est-à-dire au moment de la crise des négociations avec la cour de Vienne, et comme de leur bon ou mauvais succès dépendait la guerre ou la paix, l'abbé de Montgon s'efforça de faire comprendre à l'archevêque d'Amida que l'heure était venue de se décider puisqu'il n'y avait plus moyen d'espérer que le Cardinal voulût et pût même différer plus longtemps à prendre un parti; les Français, dont une grande partie souhaitait la guerre, l'accusaient de faiblesse; ses alliés de mauvaise foi; que de fâcheuses conséquences pouvait entraîner le ressentiment d'un Roi jeune et magnanime! L'Empereur était un ennemi peu redoutable pour la France unie à l'Angleterre et à la Hollande; il finirait d'ailleurs par se déterminer à accepter les préliminaires; si la guerre éclatait, l'Espagne en porterait toute la responsabilité.

D'après tout ce qu'il savait, le siège de Gibraltar ne pouvait que mal finir; ne valait-il pas mieux se donner l'air de ne l'abandonner que pour contribuer à la paix de l'Europe?

En France, les cabales politiques se déchaînaient contre le Cardinal, les unes pour l'acculer à la guerre, les autres pour le ren-

(1) *Mémoires de Montgon*, t. IV, p. 257.

verser. Or il était le seul ministre sur qui Leurs Majestés Catholiques pussent vraiment compter (1).

La lettre de l'abbé de Montgon dut produire une impression d'autant plus forte sur le roi et la reine d'Espagne que tous leurs correspondants de France écrivaient dans le même sens. Marcillac, Magny, Pompadour conjuraient Philippe V de ne pas laisser aller les choses jusqu'à la guerre; elle était, disaient-ils, passionnément souhaitée de ses ennemis et surtout de la maison d'Orléans qui y voyait le moyen le plus sûr de détourner les Français de leur fidélité à l'héritier légitime de Louis XV (2).

Enfin il n'était pas moins évident que le siège de Gibraltar se traînait de telle sorte qu'après avoir fait la surprise du public, il en devenait la risée (3).

Bref les avis venus de Paris ne furent pas mal accueillis par le roi d'Espagne; il fit même savoir au cardinal de Fleury que, si Louis XV lui écrivait, il recevrait la lettre et y ferait réponse (mai 1727).

Toutefois c'était à Vienne que la question politique devait être résolue.

## V.

Après avoir répondu comme il l'avait fait au baron de Fonseca, Fleury n'avait pas voulu cependant laisser tomber la

(1) *Mémoires de Montgon*, t. IV, p. 261 et suivantes.

(2). Alcala. Est. l. 2733. Marcillac au roi d'Espagne, 21 avril 1727; 28 avril : « Rien n'est plus fort que le déchaînement de tous les ennemis de V. M. contre le cardinal de Fleury. » 5 mai : « Les mouvements que se donnent ici depuis cinq ou six jours les ennemis de V. M. ne laissent pas de m'alarmer... Je crois que leurs tentatives seront inutiles et tourneront à leur confusion, pour peu que V. M. veuille aider le cardinal de Fleury à sortir des engagements dans lesquels l'ont laissé les deux précédents ministères... Personne ici ne sent mieux que ce premier ministre tous les inconvénients de la servile dépendance de l'Angleterre. » Simancas, Est. l. 8107. Lettre sans date ni signature, en forme de mémoire adressée au roi d'Espagne; cette lettre est certainement d'avril 1727 et a presque certainement pour auteurs Magny et Pompadour. Ce mémoire est intéressant, mais trop long pour être cité ici.

(3) Voir sur ce point *Diario de lo ocurrido en el sitio de Gibraltar*, par D. Manuel Fernandez. Madrid, 1781; cité par Rodriguez Villa, *Patiño y Campillo*, p. 62.

disposition où la cour de Vienne paraissait être de traiter, et il avait dressé un autre projet ou *ultimatum,* comme on l'appela alors, capable de déterminer l'Empereur (1).

Les *huit propositions* du 2 mai 1727 reprenaient les six articles du 26 mars en les précisant et en les complétant sur quelques points conformément au désir de Charles VI : la durée de la suspension du commerce d'Ostende et celle de la cessation des hostilités étaient fixées à sept années; le rappel des escadres anglaises était spécifié, la réunion d'un congrès à Aix-la-Chapelle concédée; on promettait d'y examiner les affaires du Nord, enfin et surtout d'y librement discuter les droits et les prétentions de toutes les puissances contractantes (2).

Une lettre, en forme de déclaration, jointe à cet acte disait que si, dans l'espace d'un mois, il n'y était point fait de réponse définitive, les alliés de Hanovre prendraient ce silence pour une rupture de la négociation. Des expressions de déférence et de respect à l'égard de l'Empereur atténuaient le caractère impérieux d'une telle injonction. Cette lettre, habile et digne, très propre à produire son effet, avait été rédigée par M. de Chauvelin, alors président à mortier au Parlement de Paris. Ce fut l'un des premiers actes par lesquels il se désigna

(1) « S. M. T. C. voulant montrer à toute l'Europe combien elle était disposée à entrer dans tous les moyens convenables de parvenir à une pacification générale et connaissant aussi dans ses alliés le même éloignement de la guerre; mais considérant d'un autre côté combien les longueurs pourraient être préjudiciables à cet esprit de paix, avait bien voulu expliquer ses sentiments particuliers par la voie du duc de Richelieu, se réservant comme elle y était obligée de les communiquer ensuite à ses alliés, en cas qu'ils fussent approuvés de S. M. I. et qu'elle voulût bien donner pouvoir au baron de Fonseca de les signer à Paris en son nom, ou en tel autre lieu et par telle autre personne qu'elle jugera à propos; pour cet effet, S. M. T. C. croyait que le Congrès proposé par S. M. I. ne pouvait convenir dans le moment présent, tant parce qu'il ne pouvait remédier assez tôt aux obstacles qui pouvaient troubler la paix que parce que les conditions, dont la proposition du Congrès était accompagnée ne paraissaient pas suffisantes pour calmer les esprits et prévenir toutes les occasions d'une rupture. Dans ses vues, S. M. T. C. croyait qu'en donnant quelque extension et une plus ample explication aux six articles envoyés à Vienne le 26 du mois de mars dernier, pour lever les difficultés énoncées dans le Contre-Projet, et pour entrer autant qu'il était possible dans les vues de S. M. I., il ne serait peut-être pas difficile de convenir des conditions préliminaires pour parvenir à une conciliation. » *Recueil de Rousset*, t. III, p. 294.

(2) *Recueil de Rousset*, t. III, p. 394. Second *ultimatum* des alliés de Hanovre communiqué à S. M. I. par le Roi T. C. le 9 mai 1727.

comme le successeur du comte de Morville, dont le renvoi était déjà secrètement décidé (1).

Fleury communiqua à la reine d'Espagne l'ultimatum adressé à l'Empereur et lui en expliqua toutes les circonstances (2) : « Mais j'avoue à V. M., disait-il, que la dernière lettre dont Elle m'a honoré me décourage entièrement et que si Vos Majestés persistent à refuser tout tempérament sur Gibraltar et sur le rétablissement du commerce des Anglais, je perdrai toute espérance d'une pacification. »

Ainsi se poursuivait cette étrange correspondance où les deux interlocuteurs ne cessaient de se demander sur le ton le plus doux du monde s'ils n'allaient pas se déclarer la guerre, en ajoutant que ce serait grand dommage entre gens si portés à s'aimer.

L'œuvre de la réconciliation personnelle avançait malgré tout : « Sire, écrivait encore Fleury au roi d'Espagne, le 10 mai, je suis pénétré jusqu'au fond du cœur des six lignes dont V. M. a bien voulu m'honorer de sa main, et je ne puis me refuser la consolation de lui en marquer ma très vive et très affectueuse reconnaissance; j'ose l'assurer que je ne lui suis pas moins attaché que le plus fidèle de ses sujets et qu'après ce que je dois par tant de raisons au Roi mon maître il n'y a rien que je ne voulusse faire pour son service. Votre Majesté peut compter sur un secret de confession..... Je ne puis exprimer, Sire, à V. M. combien le Roi fut d'abord sensible aux témoignages de son amitié contenus dans la lettre de la Reine, mais en même temps combien il fut affligé quand

(1) *Mémoires de Montgon*, t. IV, p. 287.

(2) A. É., Esp., t. 350, f° 56. Fleury à la reine d'Espagne, 2 mai 1727. « C'est du succès des articles nouveaux dont le courrier du nonce est chargé que dépend la tranquillité de l'Europe. Ce qui y a donné occasion, Madame, ce sont les douze articles que les ministres de Vienne communiquèrent le 13 du passé à M. le duc de Richelieu et qui ont paru insuffisants pour assurer la paix. Les Anglais et les Hollandais les ont regardés comme un piège qui ne tendait qu'à gagner du temps et à traîner la négociation en longueur. Ils voulaient absolument déclarer la guerre et nous sommer en même temps de remplir nos engagements; mais l'extrême envie que S. M. a de se réunir avec le Roi son oncle lui a fait modérer cette première vivacité et elle m'ordonna de dresser d'autres articles qui puissent satisfaire toutes les parties... »

il vit ensuite que sa réconciliation avec V. M. dépendait de celle de l'Empereur avec lui. Il n'y a rien à craindre pour le secret de la part du Roi et il en a donné des marques bien éclatantes dans la disgrâce de M. le Duc. Je ne lui cache rien... et j'ose dire avec vérité qu'il mérite toute l'amitié de V. M. par la sienne pour elle (1). »

Mais sur le fond des choses le gouvernement espagnol ne transigeait pas. Il représentait que rétablir par de simples préliminaires les privilèges commerciaux des Anglais et des Hollandais, confirmer les droits et les prétentions de chacun sur le pied des traités de Bade, d'Utrecht et de la Quadruple Alliance, remettre toutes choses telles qu'elles étaient avant 1725, c'était écarter par avance du congrès la question de la contrebande anglaise aux Indes occidentales et celle de Gibraltar, fermer la porte aux demandes de l'Espagne et rendre vaine pour elle la clause en vertu de laquelle les contractants pourraient faire valoir leurs prétentions au congrès futur (2). Philippe V aurait voulu tout au moins obtenir Gibraltar : « Je vous avoue, écrivait-il à Fleury le 17 mai, que je n'ai pu voir sans douleur que vous envisageassiez encore qu'il pût y avoir guerre entre le Roi mon neveu et moi après la réconciliation qui s'est faite entre nous. » Et il lui rappelait en termes pathétiques que la France s'était engagée à lui faire rendre cette place qu'il exigeait *absolument* (3). Du moins s'il avait pu mettre Fleury en face d'un fait accompli! mais le nonce d'Espagne avait beau donner au nonce de France les plus brillantes nouvelles du siège de Gibraltar (4), en réalité l'armée espagnole

(1) Simancas, Est. l. 8107. Fleury au roi d'Espagne, 10 mai 1727. Louis XV ajoutait de sa main : « Je prie le Roi mon oncle d'avoir la même confiance en ce que lui écrit le cardinal de Fleury que si je le lui écrivais moi-même, d'être bien assuré de ma part d'un secret inviolable et qu'il n'y a rien que je ne voulusse faire pour regagner son amitié. »

(2) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 246.

(3) A. É., Esp., t. 350, f° 70. Philippe V à Fleury, 17 mai 1727.

(4) *Ibid.*, f° 86. Le nonce d'Espagne au nonce en France, 19 mai 1727 : « Je vous dirai maintenant que par les nouvelles de Gibraltar du 7 on battait la place avec un feu supérieur à celui des Anglais; que le canon du fort de la reine Anne était démonté, en sorte que l'on n'en essuyait plus aucun feu; que les anciennes et nouvelles batteries des Espagnols endommageaient beaucoup le corps de la place et le vieux môle et que le travail de la mine avançait avec un très grand succès. J'apprends en même temps que l'on envoie un renfort

se fondait à vue d'œil et le comte de Las Torrès, malgré ses fanfaronnades, ne savait plus comment sortir d'une entreprise aussi malheureuse.

Le marquis de La Paz n'en écrivit pas moins à Aldobrandini pour rejeter entièrement les derniers articles proposés par la France (1), et il le fit en termes si durs que le roi d'Espagne se crut obligé de prier Fleury « de ne pas les prendre pour les Français, mais seulement pour les Anglais (2). »

Aussi était-ce uniquement sur l'Empereur que le cardinal de Fleury faisait reposer l'espérance de conserver la paix. Le courrier qui avait été dépêché à Vienne avec l'*ultimatum*, y était arrivé le 9 mai. Le duc de Richelieu se rendit à Laxenbourg où l'Empereur se trouvait alors ; on y tint, le 11, chez le comte de Sinzendorf une conférence à laquelle assistèrent Richelieu et Hamel-Bruyninx. Le soir même, ces ministres en eurent une seconde avec le prince Eugène de Savoie et le duc de Bournonville, ambassadeur d'Espagne. Ce dernier multiplia les difficultés sur chaque article. Les Impériaux déclaraient qu'ils n'étaient point arrêtés par la suspension pour sept ans de la compagnie d'Ostende ni par aucun des points qui concernaient l'Empereur, mais qu'il leur paraissait dur d'exiger de ce Prince qu'il fît pour ses alliés d'Espagne et de Russie, ce que les alliés

de neuf bataillons pour partager les travaux du siège ; qu'une escadre espagnole croise à la hauteur de Cadix et une autre à la hauteur de la Corogne ; en sorte que les Anglais ne pourront point faire passer de secours à Gibraltar sans y employer toute leur escadre. »

(1) A. É. Esp., t. 346, f° 158. Le marquis de La Paz à Aldobrandini, 18 mai 1727. Le roi d'Espagne, dit-il en substance, a donné toutes les preuves de son désir de conserver la paix. Il a mis, en février, la plus extrême promptitude à consentir aux ouvertures qui furent faites à Vienne du consentement de Fleury par les nonces Massei et Grimaldi. Ces premières ouvertures furent tellement défigurées par six articles préliminaires qui furent proposés au nom des alliés d'Hanovre que le roi d'Espagne et l'Empereur ne purent être que très alarmés de ces propositions. Ils ne pouvaient accepter sans explications. Le même amour de la paix qui seul porta l'Empereur à condescendre si généreusement à la suspension de l'octroi d'Ostende, comme le Roi à la cessation des hostilités et à tant d'autres condescendances qui se trouvent dans les 12 articles explicatoires des 6 articles préliminaires, flattait le Roi et l'Empereur de l'espérance que rien n'arrêterait plus les alliés d'Hanovre. Or ils n'acceptent point ces 12 articles, mais persistent dans l'esprit qui a dicté les 6 articles.

(2) A. É. Esp., t. 350, f° 70. Philippe V à Fleury, 17 mai 1727 : « Je vous avertis que, s'il y a des termes fort durs dans la lettre du marquis de La Paz au Nonce, ils doivent se prendre pour les Anglais plutôt que pour les Français, puisque vous pouvez être assuré que je mets toute la différence que je dois entre eux. »

de Hanovre ne voudraient pas faire les uns à l'égard des autres, c'est-à-dire disposer d'eux sans les consulter. La flotte anglaise était près d'entrer dans la mer Baltique; qu'allait-elle entreprendre contre les Russes? Quel serait le succès du siège de Gibraltar? Le roi d'Espagne ne réclamait-il pas cette place en vertu de la promesse qui lui avait été faite au nom et par l'intermédiaire du duc d'Orléans? Ne convenait-il pas en conséquence de prendre le temps de consulter encore une fois l'Espagne et la Russie, l'Empereur promettant ses bons offices pour les déterminer (1)?

Les ordres du duc de Richelieu étaient formels; il s'en acquitta avec prudence et modération, mais sans faiblesse. Il exigea donc une réponse immédiate; seulement, afin de ménager l'amour-propre de la cour de Vienne, il lui permit de rédiger, sous le nom pompeux de *troisième projet pour la conservation de la paix générale*, des articles qui ne différaient de ceux de la France que par quelques expressions insignifiantes et l'addition de deux ou trois dispositions relatives à la police du futur congrès. Moyennant ces concessions de pure forme, Charles VI adopta le fond des propositions des alliés de Hanovre; le 21 mai 1727, il remit par écrit sa réponse au duc de Richelieu, et fit partir le soir même un courrier, chargé de porter au baron de Fonseca les pleins pouvoirs nécessaires pour signer les préliminaires (2).

Le colonel Armstrong, qui venait de concerter avec le ministre de la guerre le plan à suivre en cas de rupture, sortait de Paris quand le courrier de l'Empereur y arriva. Fleury ne put

(1) *Recueil de Rousset*, t. III, p. 398. — Le 12 juin 1727, Eugène écrira encore à Kœnigsegg : « Pour avoir une paix solide et convenable aux intérêts des deux cours, elles doivent se montrer plus amies que jamais..... » Il ajoute que l'Empereur ne veut que rendre l'union plus étroite et qu'il l'a bien prouvé dans la négociation des préliminaires où il s'est oublié lui-même pour ses alliés. » Arneth, *Prinz Eugen*, t. III, p. 557.

(2) Il y avait cependant comme addition à l'article relatif aux possessions respectives une phrase vague qui eût permis de discuter sur la possession de Gibraltar si l'Espagne s'en fût emparé avant la ratification des préliminaires : « Si cependant il y avait eu du changement à l'égard des susdites possessions, ou qu'ensuite de ces conventions quelque chose n'eût pas été exécuté, on discutera et décidera au Congrès à tenir selon la teneur des susdits traités et conventions, le changement arrivé ou les points qui n'auront pas été mis en exécution ». Cf. *Mémoires de Villars*, t. V, p. 66-67, 24 et 25 mai 1727.

cacher sa joie. Dès le 31, Walpole, Fonseca et Morville se rendaient chez l'ambassadeur de Hollande Boreel, que la maladie, dont il mourut peu de jours plus tard, clouait au lit; après une longue conférence, tous quatre apposèrent enfin leur signature aux douze articles qui devaient servir de base au traité définitif (1). Le 1er juin, le Conseil d'État approuva le tout (2).

Comme il n'y avait point de ministre espagnol en France, on imagina l'expédient de faire signer à Vienne un instrument semblable à celui que les ministres de l'Empereur, de France, de Grande-Bretagne et de Hollande avaient signé à Paris, afin que le duc de Bournonville signât de même avec les ministres de l'Empereur, de France et de Hollande qui étaient à Vienne. Mais la Grande-Bretagne n'avait plus de représentant auprès de Charles VI; on décida donc d'envoyer avec l'instrument des préliminaires un *Acte obligatoire* de Walpole qui joint à la signature qu'il venait de donner, à Paris, pouvait suppléer au défaut d'un ministre britannique à Vienne. Fonseca, Morville et Boreel y ajoutèrent leur attestation (3).

Aussitôt que l'on eut reçu ces pièces à Vienne, l'on tint une conférence chez le prince Eugène, le 13 juin; elle dura de six heures à dix heures du soir et l'on s'y échauffa beaucoup de part et d'autre. Le duc de Bournonville prétendit d'abord dresser en espagnol l'*Acte obligatoire* conforme à celui de Walpole et contre lequel il devait être échangé; on eut beaucoup de peine à l'en faire désister. Il voulut ensuite laisser en tête de ses Pleins-Pouvoirs un long préambule où se trouvaient racontées toutes les brouilleries précédentes; le duc de Richelieu s'y opposa énergiquement et eut gain de cause. Mais on n'était pas sans inquiétude sur la validité de ces signatures données, contre tout usage, les unes à Paris et les autres à Vienne; on finit par décider que, tout en les tenant pour bonnes et valables, on en

(1) Troisième projet de préliminaires proposé par la cour de Vienne, signé à Paris, le 31 mai 1727 par les ministres de l'alliance de Hanovre; Rousset, t. III, p. 399.

(2) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 71.

(3) Voir toutes ces pièces dans Rousset, t. III, p. 404 et suivantes avec les lettres de Walpole à Richelieu et à Hamel-Bruyninx, 31 mai et 1er juin 1727.

échangerait de nouvelles tant à Paris qu'à Vienne, dès que l'on pourrait avoir dans ces capitales des plénipotentiaires des cinq puissances contractantes. Après cette résolution, le duc de Bournonville signa un acte obligatoire parallèle à celui de Walpole; le prince Eugène, Sinzendorf, le duc de Richelieu et Hamel-Bruyninx en soussignèrent l'attestation. Ensuite les ducs de Bournonville et de Richelieu signèrent un instrument des préliminaires, puis le duc de Bournonville un autre avec Hamel-Bruyninx. Aussitôt tous ces actes furent envoyés en original à Paris, à Madrid et à La Haye pour être soumis à la ratification des hautes puissances contractantes (1).

## VI.

Quel accueil le roi d'Espagne allait-il faire à ces préliminaires, dont la rédaction dernière ne lui avait pas été soumise, et qui ruinaient en somme toutes ses espérances? Problème d'autant plus inquiétant qu'au moment où la nouvelle de la signature parvint à Madrid, c'est-à-dire le 10 juin, le vrai roi d'Espagne c'était plus que jamais la Reine. Depuis deux jours, Philippe V était repris de la terrible maladie qui avait si gravement mis en péril, quelques années auparavant, sa raison et sa vie. La crise avait commencé par une violente indigestion; puis la mélancolie et les terreurs s'étaient de nouveau manifestées. Le Roi avait fait son testament, dressé par Patiño, en présence de neuf témoins, et signé un décret nommant la Reine gouvernante du royaume, *gobernadora del Reyno*, jusqu'à son entier rétablissement, « évènement aussi extraordinaire, écrivait Van der Meer à Dadoncourt, que bien d'autres que j'ai vus ici (2) ».

La Reine dépêchait avec chacun des secrétaires d'État. Seule elle voyait le Roi; les infants n'entraient dans sa chambre que

(1) *Recueil de Rousset*, t. III, p. 410. — *Mémoires de Villars*, t. V, p. 78, 21 juin 1727.
(2) A. É., Esp., t. 346, f° 193. 9 juin 1727. — *Mémoires de Villars*, t. V, p. 76.

pour lui baiser la main; la nourrice, les deux confesseurs, le capitaine des gardes étaient admis pour leur service; à tout autre la porte était impitoyablement fermée, ce qui ne laissait pas de causer beaucoup de suppositions et de mécontentements. On disait que la tournure que les négociations avaient prise à Vienne n'était pas pour peu de chose dans la rechute de Sa Majesté.

Et, de fait, la politique que la reine Élisabeth avait depuis deux ans dictée à son mari venait de subir un échec irrémédiable. Non point que les préliminaires pussent avoir de graves conséquences pour l'Espagne. Sans doute il était pénible de laisser Gibraltar aux Anglais, mais enfin on n'avait pas pu s'en emparer et l'archevêque d'Amida en était arrivé à laisser entendre à l'abbé de Montgon que l'on rendrait service à l'Espagne en faisant de la levée du siège une condition *sine quâ non* de la paix (1); sans doute encore, il était fâcheux de rendre à ces mêmes Anglais leurs privilèges commerciaux en Amérique, mais on ne faisait au bout du compte que rétablir une situation déjà ancienne et librement acceptée. Le rude, l'humiliant, c'était de voir où aboutissaient tant d'avances faites à l'Autriche; cette guerre qui devait assurer le mariage de don Carlos avec l'archiduchesse, elle échappait à la reine Élisabeth; l'Empereur refusait de s'y laisser engager; bien plus, il abandonnait la compagnie d'Ostende, c'est-à-dire sa politique économique, c'est-à-dire aussi la raison d'être de son alliance avec l'Espagne; quel motif pourrait désormais l'empêcher de revenir à la politique traditionnelle de sa maison, l'accord avec les puissances maritimes? Les préliminaires ne portaient pas seulement un coup mortel à l'union dynastique projetée, mais à tout l'édifice des traités de Vienne; Élisabeth ne se l'avouait pas encore tout à fait, mais elle le pressentait d'instinct, et, comme elle, le roi Philippe; les événements n'allaient pas tarder à leur montrer dans la pleine lumière cette douloureuse vérité (2).

(1) *Mémoires de Montgon*, t. IV, p. 433.
(2) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 248-249.

Ils n'abandonnèrent pas pourtant du jour au lendemain leur ligne de conduite à l'égard de l'Autriche; Charles VI voulait qu'ils acceptassent les préliminaires du 31 mai : ils les adoptèrent en principe, quitte à revenir dans la pratique, suivant leur usage, sur chacune des concessions accordées en bloc. « Quoique le Roi, écrivit au nonce Aldobrandini le marquis de La Paz, ne s'attendît pas que la négociation des préliminaires se conclût, ni que le traité s'en signât, avant que S. M. eût préalablement une pleine connaissance de toutes les circonstances que l'on y stipulait et que, par conséquent, elle pût avoir quelques difficultés sur ce que le premier avis qui lui fût parvenu est celui de la signature faite déjà à Paris, le 31 mai dernier, de l'acte préliminaire conforme à ce qui avait été projeté à Vienne, — néanmoins S. M. ayant pris une connaissance exacte de chacun des douze articles et ayant reconnu combien ils sont conformes à ses dernières intentions,.... S. M. a résolu de convenir de tout ce qui a été fait et de ratifier en tout et absolument ledit traité préliminaire tel qu'il a été signé à Paris le 31 mai (1). » En conséquence, ordre fut envoyé au comte de Las Torrès de suspendre les opérations devant Gibraltar; l'armistice fut signé le 23 juin (2).

Mais, si on s'inclinait encore devant la détermination du gouvernement impérial, on était résolu à Madrid de ne plus se livrer sans réserve à ses désirs. Dans le ministère espagnol, deux hommes dont l'influence grandissait chaque jour, Don José Patiño et son frère le marquis de Castelar, représentaient cette tendance nouvelle; l'un tenait les finances et la marine, l'autre l'armée; doucement, habilement, ils firent entendre à la Reine qu'au lieu de prodiguer les ressources de l'Espagne à un allié peu sûr, il serait sage de les employer à augmenter la flotte et à remettre l'armée sur un bon pied (3). L'ambassadeur impérial

(1) A. É., Esp., t. 346, f° 213. Le marquis de la Paz à Aldobrandini, 19 juin 1727. — Le 20 juin, le marquis de La Paz félicite le prince Eugène au sujet de la conclusion des préliminaires et de la part qu'il y a prise; il le remercie en particulier d'avoir soutenu Bournonville. Arneth, *Prinz Eugen*, t. III, p. 557.

(2) Texte de la convention dans les *Mémoires de Montgon*, t. IV, p. 449.

(3) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 251. Patiño y travaillait d'ailleurs. Voir Rodriguez Villa, *Patiño y Campillo*, p. 63.

tenta de renverser Patiño; la Reine le soutint et lui donna de nouvelles marques de sa faveur (1).

Le refroidissement des relations avec l'Autriche ne pouvait manquer d'incliner Leurs Majestés Catholiques à parachever l'œuvre de leur réconciliation avec la France. Pendant tout le cours des mois de mai et de juin, Fleury, le comte de Marcillac, l'abbé de Montgon, le duc de Bourbon, s'étaient employés, chacun suivant leurs forces, à procurer cet heureux résultat.

Le premier se répandait en bonnes paroles; il écrivait au Roi que si Louis XV eût été obligé de lui déclarer la guerre, il ne lui aurait fait aucun mal; que le vrai moyen d'empêcher les Anglais de s'assurer une supériorité écrasante sur les mers n'était pas de lutter contre eux dans le présent; mais d'établir entre la France et l'Espagne une union si étroite qu'en deux ou trois ans elles fussent en état non seulement de balancer leur puissance mais même de la surpasser (2). » Le second allait encore plus loin; il voyait déjà S. M. C. devenue le *premier mobile* des démarches de la cour de France et l'arbitre du congrès (3); il peignait en termes énergiques la douleur et la crainte des ennemis du roi d'Espagne réduits à néant par sa réconciliation avec Louis XV (4); l'abbé de Montgon multipliait les démarches, courant sans cesse de Fleury à Morville et de Morville au duc de Bourbon; celui-ci enfin agissait sur l'esprit d'Élisabeth et de Philippe en leur demandant de prendre des mesures immédiates pour se mettre en état de profiter de sa bonne volonté et des dispositions favorables des Français en cas de mort de Louis XV (5).

Au fond, le roi et la reine d'Espagne étaient décidés et il ne s'agissait plus que de trouver la forme et l'occasion de cette réconciliation depuis si longtemps en suspens.

(1) Le prince Eugène à Kœnigsegg, le 4 août 1727, cité par Arneth, *Prinz Eugen*, t. III, p. 227; Protocole de la Conférence secrète du 12 août 1727; W. S. A.; cité par Syveton.

(2) A. É., Esp., t. 350, f° 91. Fleury au roi d'Espagne, 9 juin 1727.

(3) Alcala, Est. l. 2733. Marcillac à Philippe V, 12 mai 1727.

(4) *Ibid.* Le même au même, 2 et 16 juin 1727.

(5) *Ibid.*, l. 4823. Le duc de Bourbon à la reine d'Espagne, 23 juin 1727.

Philippe V voulait d'abord qu'on lui sacrifiât le comte de Morville, auteur responsable après le duc de Bourbon du renvoi de l'Infante (1). Fleury ne faisait sur ce point nulle difficulté, mais il désirait différer l'exécution « jusqu'à ce que les affaires eussent pris une assiette fixe et solide, car dans l'agitation où on était jusqu'à ce que l'on eût une réponse décisive de S. M. C., il lui paraissait dangereux de chasser un homme qui avait le secret de l'État, s'il n'avait pas le sien (2) ». Vers le milieu d'août enfin, M. d'Armenonville, garde des sceaux, donna sa démission; deux ou trois jours après, le comte de Morville imita l'exemple de son père et tous deux furent remplacés par le président Chauvelin (3). Ce choix n'était fait ni pour surprendre, ni pour inquiéter le roi d'Espagne; il y avait longtemps que l'abbé de Montgon le lui avait annoncé comme probable et même comme désirable. Marcillac était du même avis et les premières conversations qu'il eut avec le nouveau ministre le confirmèrent dans la bonne opinion qu'il avait conçue de son dévouement à Philippe V (4).

La réconciliation se ferait-elle directement entre les deux princes ou le roi d'Espagne exigerait-il jusqu'au bout l'intervention d'un médiateur? Un moment Van der Meer, qui était chargé des intérêts français à Madrid, en l'absence d'un représentant de Louis XV, crut que ce beau rôle serait réservé à sa patrie (5). Le comte de Morville lui signifia très poliment que

(1) A. É. Esp., t. 350, f° 70. « Vous ferez fort bien, avait-il écrit, dès le 17 mai, au cardinal Fleury, de vous défaire du comte de Morville, car on assure qu'il est tout vendu aux Anglais et le plus tôt que vous pourrez le faire sera le mieux. »

(2) A. É. Esp., t. 350, f° 91. Fleury au roi d'Espagne, 9 juin 1727.

(3) « Le choix que le premier ministre a fait de M. de Chauvelin pour les sceaux et pour la place de secrétaire d'État des affaires étrangères calme nos inquiétudes, écrivait-il le 25 août 1727. Je connais fort peu le nouveau garde des sceaux : je ne l'ai vu de ma vie que deux ou trois fois par occasion ; ainsi je n'en puis parler à Votre Majesté que sur le rapport d'autrui; il est certain que c'est un homme de beaucoup d'esprit, nullement dissipé par les plaisirs et uniquement occupé de s'instruire. » Quinze jours plus tard, il rendait compte au Roi d'une conversation qu'il avait eue avec le nouveau ministre et où celui-ci s'était déclaré tout dévoué à Philippe V. Le 20 septembre, Chauvelin assurait lui-même le marquis de La Paz de ses excellentes intentions. Simancas, Est. l. 8107. Villars, dans ses *Mémoires*, t. V, p. 89, est beaucoup plus sévère sur le compte de Chauvelin. Il le traite d'intrigant qui n'avait rendu aucune espèce de services.

(4) Arch. d'Alcala, Est. l. 2733.

(5) A. É. Esp., t. 346, f° 234. Van der Meer à Morville, 30 juin 1727. « Leurs Hautes Puis-

l'on n'aurait point recours aux bons offices de la Hollande (1). Le roi d'Espagne fit une dernière tentative pour que Louis XV acceptât l'intervention de l'Empereur. Fleury se déclara consterné et répondit qu'il ne l'obtiendrait jamais du Roi (2). Mais avant que sa lettre fût partie de Paris, les maîtres de l'Espagne s'étaient ravisés. Le 20 juillet, la Reine avait écrit au premier ministre que « Leurs Majestés Catholiques consentaient à la réconciliation publique et qu'elle devait se faire par une lettre ostensible. Elles pardonneraient également au duc de Bourbon dès que le roi de France le jugerait à propos (3). »

Cinq jours après, la naissance de l'Infant don Louis (25 juillet 1727) vint fournir une excellente occasion de rapprochement.

Le 2 août, Louis XV écrivit de sa main au roi son oncle et à la reine des lettres où le respect et l'affection n'enlevaient rien à la dignité (4). Fleury exprima sa joie avec plus d'effusion et profita de la circonstance pour supplier Philippe V de se réconcilier aussi avec le roi d'Angleterre (5). Morville lui-même, qui ignorait encore de quel prix il paierait l'accord rétabli, dit au nonce Aldobrandini « qu'il n'y aurait pas dans sa vie de plus heureux moment que celui où il aurait l'honneur d'envoyer ces lettres si favorables à l'intérêt des deux couronnes et à celui de la religion (6). »

Aldobrandini les remit à leurs Majestés Catholiques le 13 août 1727. Aussitôt après les avoir lues, le roi d'Espagne, qui se

sances mes maîtres par une résolution secrète du 12 de ce mois, m'ayant ordonné que, tandis qu'il n'y aurait point de ministre de France à cette cour, j'eusse à exécuter les ordres que S. M. T. C. voudrait me donner et à prendre soin de ses intérêts comme des leurs etc. » Il a pensé qu'il s'agissait surtout de la réconciliation et s'est adressé à Patiño aujourd'hui le plus en état de faire voir au roi et à la reine d'Espagne l'intérêt qu'ils ont à se réconcilier avec la France.

(1) A. É. Esp., t. 346, f° 236. Morville à Van der Meer, 15 juillet 1727; il répond que le Roi ayant remarqué depuis la signature des préliminaires une vraie disposition chez le roi d'Espagne à se réconcilier croit qu'il vaut mieux que les deux Rois en traitent directement.

(2) *Ibid.*, t. 350, f° 138. Fleury à la reine d'Espagne, 26 juillet 1727. « Je ne puis cacher à Votre Majesté que la surprise de Sa Majesté fut extrême quand Elle vit qu'Elles demandaient qu'avant de rendre la réconciliation publique entre l'oncle et le neveu, j'en fisse parler à l'Empereur comme si sa médiation était un préalable nécessaire, etc. »

(3) *Ibid.*, f° 154. La reine d'Espagne à Fleury, 20 juillet 1727.

(4) Simancas, Est. l. 8107. Louis XV au roi et à la reine d'Espagne, le 2 août 1727.

(5) *Ibid.* Fleury au roi d'Espagne, le 3 août 1727.

(6) A. É. Esp., t. 346, f° 282. Morville à Aldobrandini, le 4 août 1727.

sentait mieux portant, déclara publiquement que sa réconciliation avec S. M. C. était terminée; les Infants et quelques personnes qui se trouvaient là furent admis à l'honneur de baiser les mains de Leurs Majestés (1). « Les lettres du roi de France, écrivit Élisabeth au cardinal de Fleury, nous attendrirent et nous en pleurâmes presque de joie de voir enfin réunies les deux couronnes et deux princes si étroits parents. Je vous félicite de tout mon cœur d'avoir achevé un si grand ouvrage et j'espère que ni la malice, ni l'envie ne le pourront jamais troubler et que vous y apporterez tous vos soins pour qu'il soit éternel. » Le Roi ajouta de sa main : « Comme je ne peux pas écrire moi-même longtemps et que je suis bien aise de vous témoigner en même temps mon amitié et ma reconnaissance, je le fais par ces mots, en vous recommandant mes intérêts que je crois raisonnables (2). »

Le 30 août enfin, le marquis de La Paz chargea le duc de Bournonville d'informer l'Empereur de ce qui venait de se passer (3). Peu de jours après, une circulaire, adressée à tous les agents de l'Espagne à l'étranger, apprit officiellement à toutes les cours de l'Europe que la réconciliation des deux branches de la maison de Bourbon était un fait accompli (4). Plût à Dieu que toutes les difficultés politiques eussent été du même coup aplanies et la paix générale assurée!

(1) *Mémoires de Montgon*, t. V, p. 233; et La Paz au duc de Bournonville, 30 août 1727. Simancas, Est. l. 8107.

(2) A. E. Esp., t. 350, f° 171. La reine d'Espagne au cardinal Fleury, le 27 août 1727. Ces mots tout personnels accompagnaient les lettres officielles, datés du 27 août, par lesquelles le Roi, la Reine, le Nonce, le Secrétaire d'État répondaient aux lettres analogues qu'ils avaient reçues de la cour de Versailles. Simancas, Est. l. 8107.

(3) *Ibid.* La Paz au duc de Bournonville, 30 août 1727.

(4) Simancas, Est. l. 8107.

## CHAPITRE IV.

Difficultés relatives à l'exécution des préliminaires de Paris. — Les intrigues de la cour de Madrid et celles de la reine Louise-Élisabeth à Paris. — Tension des rapports entre l'Espagne et l'Angleterre. — Ambassade du comte de Rottembourg.

SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1727

La réconciliation de la France et de l'Espagne devait avoir pour première conséquence le rétablissement des relations diplomatiques interrompues en mars 1725. Depuis plusieurs mois déjà s'agitaient à la cour de Louis XV les candidats au poste envié d'ambassadeur à Madrid.

N'était-ce pas pour les seigneurs qui l'obtenaient le moyen presque assuré de parvenir à la grandesse, ou tout au moins à la Toison d'Or? Plusieurs n'avaient pas craint de rechercher la protection de l'abbé de Montgon, sur la réputation de l'estime où le tenaient Leurs Majestés Catholiques. De ce nombre étaient le duc de Villars-Brancas, le maréchal d'Alègre, le marquis de Maillebois, le marquis de Silly, le marquis de Bissy.

D'autres encore s'étaient mis sur les rangs, le duc de Grammont et le marquis de Brancas en particulier, peut-être même le prince de Chalais. Enfin l'archevêque d'Amida, qui s'était laissé persuader par Montgon de briguer le chapeau de cardinal, avait eu, par reconnaissance, l'étrange idée de susciter la candidature de son ami. Fleury, en lisant la lettre de Don Domingo Guerra, n'avait pu se défendre d'un mouvement de stupéfaction peu flatteur pour le pauvre abbé. Consultés, Élisabeth et Philippe s'étaient arrêtés aux noms du maréchal d'Alègre et du marquis de Brancas avec une exclusion absolue du duc de Grammont « tout dévoué, disaient-ils, à la maison d'Orléans. » Fleury

avait enfin désigné le marquis de Brancas qui avait déjà rempli ces fonctions en 1713, qui savait l'espagnol et aimait Leurs Majestés. » Mais il avait été décidé qu'avant de déclarer publiquement cette nomination, on enverrait un ambassadeur extraordinaire, le comte de Rottembourg, porter le Cordon bleu à l'Infant don Louis : au même ministre devait appartenir la tâche malaisée de vaincre les résistances que Leurs Majestés Catholiques opposaient encore à la ratification des préliminaires (1).

Le chevalier de Blairon, que le duc de Bournonville avait dépêché de Vienne après la signature des préliminaires, avait en effet obtenu du roi d'Espagne l'approbation de la conduite de l'ambassadeur; mais Philippe V avait réservé sa ratification jusqu'à ce qu'on lui eût fourni des éclaircissements sur les articles II et V.

Tout en ordonnant de cesser les hostilités devant Gibraltar, il ne voulait retirer ses troupes et combler les tranchées qu'une fois les escadres anglaises éloignées des côtes d'Espagne et d'Amérique; il prétendait garder, comme de bonne prise, un vaisseau anglais le *Prince Frédéric*, saisi par les Espagnols à la Vera-Cruz lorsque l'amiral Hozier avait bloqué Porto-Bello; il entendait enfin ne distribuer les effets français, anglais et hollandais, qui se trouvaient sur la flottille de La Havane, qu'après le règlement des deux premières difficultés. Or les Anglais soutenaient que les préliminaires obligeaient l'Espagne à lever entièrement le siège de Gibraltar, avant le rappel de leurs propres escadres, et à restituer *le Prince Frédéric*.

La Paz multipliait les récriminations contre les Anglais; Fleury s'efforçait de justifier leur conduite; Van der Meer se dépensait en mille combinaisons pour amener La Paz à céder; Kœnigsegg paraissait goûter tous les expédients pacifiques, mais

(1) *Mémoires de Montgon*, t. IV, p. 482. — Le Prince de Chalais à Morville, 5 juillet 1727 (A. E. Esp., t. 346, f° 244), dit qu'il faut envoyer un ambassadeur qui sera bien reçu s'il est d'un certain caractère, qu'il n'ait à désirer ni la grandesse, ni la Toison, sans quoi il ne fera rien. — A. E. Esp., t. 350, f° 171. La reine d'Espagne au cardinal de Fleury, 28 août 1727; f° 215, Fleury au roi d'Espagne, 19 septembre 1727. — Louis XV au roi et à la reine d'Espagne, 20 septembre 1727. — Simancas, Est. l. 8107.

on croyait qu'au fond il s'accordait avec La Paz; quand le ministère espagnol se sentait trop pressé, il ne manquait point d'objecter que « la maladie du Roi ne permettait pas de fatiguer S. M. par de longs détails, » et toute solution se trouvait remise à plus tard. Le marquis de Santa Cruz, ministre d'Espagne à Turin, prévoyait que le congrès ne durerait pas moins de sept ans; au train dont marchaient les choses, l'événement pouvait bien lui donner raison (1).

Il était fort heureux pour la paix de l'Europe que la Providence eût laissé au roi d'Angleterre Georges Ier le temps d'apposer sa signature aux préliminaires de Vienne, avant que la mort le surprît à Osnabrück le 22 juin 1727. Son fils Georges II manifestait les sentiments les plus belliqueux (2); le Parlement et la nation réclamaient des mesures de rigueur contre l'Espagne; l'active et habile intervention de Fleury avait été nécessaire pour protéger Walpolecontre ceux qui l'accusaient de vouloir la paix à tout prix; déjà à Gibraltar, Lord Portmore avait fait tirer quelques coups de canon sur la batterie *de Tessé* réparée par le comte de Montemar, successeur de Las Torrès; l'amiral Wager était allé croiser devant Cadix et, sur le bruit qu'il avait bombardé la ville, les fonds publics avaient monté à Londres de 5 à 6 %; en revanche des garde-côtes espagnols, en Amérique, avaient couru sus aux vaisseaux anglais. On conçoit que, dans une situation aussi précaire, tous les gouvernements tournassent leurs regards vers le comte de Rottembourg et attendissent avec un extrême impatience les réponses que Leurs Majestés Catholiques daigneraient faire à ses premières ouvertures (3).

(1) *Mémoires de Montgon*, t. IV, p. 452. — La Paz à Fleury, 30 août 1727 et Fleury à La Paz 19 septembre 1727; Simancas, Est. l. 8107. — Santa Cruz de Marzenado à La Paz, 27 septembre 1727. Alcala, Est. l. 2705.

(2) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 96. « Dans le conseil d'État du 28 septembre, on apprit, par les lettres du comte de Broglie, que le roi d'Angleterre lui avait parlé très vivement sur la restitution du vaisseau le *Prince Frédéric*, refusée par l'Espagne. Il montra à notre ambassadeur un grand désir de commencer la guerre, disant : « La France seule a fait la guerre à toute l'Europe; et à présent qu'elle est jointe à l'Angleterre, la Hollande, la Suède, le Danemark, et des princes puissants dans l'Empire, doit-on souffrir que l'Espagne nous maltraite? » Le roi d'Angleterre marquait un grand désir d'aller commander l'armée dans l'Empire etc. »

(3) *Mémoires de Montgon*, t. IV, p. 406 et t. V, p. 340. Sur l'intervention de Fleury en fa-

## I.

L'ambassadeur extraordinaire du roi Louis XV s'était mis en route vers le 1er octobre. Ses instructions, datées du 18 septembre 1727, étaient doubles. Les premières, destinées sans doute à être communiquées aux Anglais, imputaient toutes les difficultés, qu'elles exposaient par le menu, à la mauvaise volonté de la Reine et du marquis de la Paz; celle-là ne cherchait, disait-on, qu'à séparer les alliés de Hanovre, et elle s'était imaginée que les premiers entraînements de la réconciliation seraient une occasion propice pour détacher la France de l'Angleterre; celui-ci, intime ami de Kœnigsegg, avait voulu prévenir l'influence rivale d'un ambassadeur de famille en lui ménageant, dès son arrivée, les discussions les plus désagréables. Sans marquer aucune défiance à l'égard des ministres, le comte de Rottembourg aurait soin d'insinuer « qu'il y avait des choses qu'il ne pouvait dire qu'au Roi et à un autre lui-même; pour ces choses-là, S. M. T. C. aurait très-agréable que ce prince n'eût point d'autre ministre que la Reine son épouse; » flatterie d'autant plus nécessaire qu'Élisabeth Farnèse n'ignorait nullement qu'on se défiait de ses intentions.

L'affaire la plus importante était celle du *Prince Frédéric*. Au lieu d'entrer avec le Roi dans des détails sur lesquels la chicane serait toujours possible, l'ambassadeur devrait se borner à faire ressortir les suites dangereuses que pouvait entraîner une pareille contestation. Tant qu'elle n'était pas réglée, en effet, personne au monde ne saurait empêcher les Anglais de faire des préparatifs de guerre; et la France elle-même ne les en blâmerait pas. On ne demandait rien au roi d'Espagne qui fût contraire à ses alliés; on respectait les traités qu'il avait conclus avec eux; on n'avait nulle intention de rendre suspecte à ses yeux la cour de Vienne; Rottembourg pouvait le dire et le

veur de Walpole, cf. entre autres une lettre de Marcillac à Philippe V, 24 juillet 1727. Alcala, 1. 2733.

redire; afin de le mieux prouver, il entretiendrait d'amicales relations avec Kœnigsegg; mais il ferait voir aussi par toute son attitude et par toutes ses paroles que la France entendait rester fidèle à ses amis; il concerterait ses démarches avec l'ambassadeur hollandais Van der Meer (1).

La France était si sincèrement unie à l'Angleterre qu'à quelques phrases près, Fleury eût pu faire lire à Walpole ses instructions secrètes, aussi bien que les autres. Il n'y abandonnait son allié sur aucun point essentiel. Tout au plus faisait-il entendre qu'il ne demandait la restitution du *Prince Frédéric* que « par un principe de fidélité, » et pour se mettre en état de n'avoir à défendre au Congrès d'autres intérêts que ceux de S. M. C. Il confiait cependant au comte de Rottembourg « qu'il pourrait y avoir des tempéraments, comme, par exemple, de remettre le *Prince Frédéric* à une puissance neutre telle que la Hollande. » Il acceptait même l'idée de laisser proposer au Congrès l'octroi à l'Espagne de quelque compensation pour Gibraltar.

En dehors de ces deux points, les instructions secrètes ne portaient guère que sur les personnes avec qui Rottembourg allait avoir à faire. Van der Meer était assez malmené; « c'était un homme léger et un parleur inconsidéré », à qui on ne pouvait accorder qu'une confiance *apparente*. Au nonce Aldobrandini, ami de La Paz et de Kœnigsegg, on ne donnerait que des éloges qui tiendraient lieu de toute confidence. Avec l'archevêque d'Amida aussi, il valait mieux ne pas dépasser les bornes d'une confiance *ordinaire*. Ne rien laisser échapper devant le confesseur du Roi, jacobite déclaré et dans la main de Kœnigsegg, était de la plus élémentaire prudence. Faire toutes sortes d'honnêtetés à Higgins, premier médecin du Roi, parce qu'il était goûté de S. M., témoigner à la duchesse de Saint-Pierre toute l'amitié du cardinal de Fleury; elle exceptée, ainsi que La Roche et Valouze, ne faire aucun cas des Français résidant à

(1) A. É. Esp., t. 347, f° 27. Instruction pour le comte de Rottembourg, 18 septembre 1727.

Madrid; telles étaient les prescriptions du secrétaire d'État. Quant aux ministres, on pouvait compter que le marquis de La Paz n'aurait aucune ouverture pour le comte de Rottembourg et s'appuierait toujours sur les Allemands: Patiño et Castelar tout au contraire : « Celui des deux frères, disait Chauvelin, qui a le département de la marine et de la finance est estimé, très-capable d'affaires, inaccessible à la corruption et qu'on ne peut persuader que par la considération du véritable intérêt de sa patrie; mais en même temps on le regarde comme un homme faux, menteur et sans foi. Le marquis de Castelar, son frère, est plus droit, bien intentionné, mais peu actif dans son travail (1). »

La rédaction de ces instructions était à peine achevée qu'on apprenait au ministère des Affaires étrangères l'envoi par le gouvernement anglais d'un renfort considérable pour le blocus de Porto-Bello. Cette circonstance rendait plus urgent le départ du comte de Rottembourg et sa tâche encore plus difficile. Le gouvernement français n'osa pas soutenir positivement qu'il n'y eût pas là, de la part des Anglais, un acte d'hostilité à l'égard de l'Espagne; mais il en profita pour insister avec plus d'énergie sur la nécessité de souscrire aux préliminaires de Vienne (2).

Tandis que le comte de Rottembourg s'acheminait vers Madrid, des réponses de la cour d'Espagne vinrent encore augmenter l'embarras de Chauvelin et de Fleury. Il devenait presque évident qu'un accord secret existait entre Vienne et Madrid pour traîner les choses en longueur, les condescendances de l'Empereur étant toujours corrigées par les exigences de Philippe V. Dans cette situation, l'Angleterre ne pouvait manquer d'être vive et pressante. Si la France ne la suivait pas jusqu'à la guerre, elle s'accommode-

1. A. E. Esp., t. 347, f° 38. Projet d'instruction secrète pour le comte de Rottembourg, 18 septembre 1727.

2. A. E. Esp., t. 347, f° 47. Supplément à l'Instruction du Comte de Rottembourg. « Ce fut pour la seconde fois, dit Villars (*Mémoires*, t. V, p. 97) que les Anglais donnèrent de tels ordres sans les concerter avec nous. » 28 septembre 1727.

rait avec l'Espagne, à qui il était fort indifférent de s'unir à nous ou aux Anglais pourvu que la ligue de Hanovre fût rompue, et la France se trouverait seule. Si la France se laissait entraîner à un coup d'éclat contre l'Espagne, elle perdrait pour des années le bénéfice de la réconciliation et se verrait frustrée sans retour des effets de la flottille et des galions. Que faire donc? Agir énergiquement sur Élisabeth Farnèse, et d'autre part, tout en affirmant aux Anglais qu'on ne reculerait pas devant la guerre, en retarder l'échéance sous tous les prétextes, laisser les Anglais renforcer leurs escadres, faire de notre côté quelques préparatifs apparents, mais désavouer toutes hostilités qui n'auraient pas été concertées par les deux gouvernements : tel fut en effet le plan auquel finit par s'arrêter le premier ministre de Louis XV (1).

A trois journées de Pampelune, le comte de Rottembourg rencontra M. de Barrenechea qui se rendait à Paris. Les difficultés que faisait l'Espagne pour ratifier les préliminaires et qui semblaient éloigner le congrès, n'avaient pas en effet empêché Leurs Majestés Catholiques de déclarer les plénipotentiaires qu'elles voulaient envoyer à cette assemblée. C'étaient, par ordre de dignité, le duc de Bournonville, le marquis de Santa Cruz de Marcenado; et don Joachim Ignace Barrenechea. Par considération pour le cardinal de Fleury, on avait abandonné l'idée de se réunir à Aix-la-Chapelle et l'on avait choisi Cambrai pour le lieu du congrès; bientôt même, on devait substituer Soissons à cette dernière ville (2).

Aprés avoir accepté les offres de services de Rottembourg et reçu de lui les renseignements nécessaires pour ses arrangements à Paris et à Cambrai, Barrenechea lui demanda quand il croyait que le congrès s'ouvrirait. « C'est à moi, reprit l'ambassadeur français, à vous faire cette question, puisque vous venez de Madrid et que l'exécution des préli-

(1) A. É. Esp., t. 347, f° 113. Mémoire sur les partis que l'on peut prendre sur les réponses venues d'Espagne, 7 octobre 1727; f° 126. Chauvelin à Rottembourg, 13 octobre 1727.
(2) *Mémoires de Montgon*, t. V, p. 105.

minaires qui décidera de l'ouverture du congrès dépend aujourd'hui de S. M. C. » L'Espagnol répondit par un mystérieux haussement d'épaules. « Mais que pensez-vous, fit Rottembourg, de l'exécution des préliminaires? » Barrenechea répliqua fort naturellement « que l'on insisterait pour retenir le *Prince Frédéric* et les effets de la flottille dans la persuasion que les Anglais ne voudraient pas commencer la guerre par une perte aussi considérable et qu'on les déterminerait à céder Gibraltar en échange du vaisseau et des effets. » Rottembourg n'eut pas de peine à faire convenir son interlocuteur de ce qu'il y avait de chimérique dans une espérance de ce genre. Il ne devait pas tarder à s'apercevoir que le plénipotentiaire espagnol ne l'avait pas trompé sur les projets que l'on caressait encore à Saint-Ildefonse (1).

La prochaine arrivée d'un ambassadeur du Roi avait mis en mouvement tous les Français de Madrid ainsi que leurs partisans. La petite cour de la duchesse de Saint-Pierre, de qui l'on connaissait les liaisons avec Fleury, grossissait à vue d'œil. Nombre d'agents subalternes se préparaient à investir le comte de Rottembourg; ce n'était pas seulement le brave Stalpart qui s'offrait « à lui continuer les mêmes services que, depuis vingt-sept ans, il avait rendus à tous ses prédécesseurs, par inclination et à ses frais (2) »; la « brigue » avait gagné jusqu'aux contrôleurs, aux chefs de cuisine, aux médecins, aux apothicaires, aux moindres officiers des maisons du Roi et de la Reine; tous paraissaient aussi occupés des affaires d'État que du soin de préparer leurs remèdes ou d'apprêter leur ragoûts; tous essayaient de persuader à l'ambassadeur que, leurs emplois leur permettant d'approcher Leurs Majestés, ils étaient à même de fournir les renseignements les plus utiles (3).

Au premier rang de tous ces intrigants et à un niveau

(1) A. E. Esp., t. 347, f° 184. Rottembourg à Chauvelin, 13 octobre 1727.
(2) A. E. Esp., t. 347, f° 71. Stalpart à Chauvelin, 15 septembre 1727.
(3) *Mémoires de Montgon*, t. V, p. 321.

supérieur, brillait l'abbé de Montgon. Il avait précédé de cinq ou six jours celui qu'à son grand déplaisir Fleury lui avait préféré. Le roi et la reine d'Espagne l'avaient invité à venir à Saint-Ildefonse rendre un compte exact de la mission qu'il avait remplie en France. Seule, la Reine lui avait parlé; le Roi était comme enseveli dans une profonde mélancolie que rien ne pouvait dissiper; à peine quelques sourires ou quelques signes de tête avaient-ils permis à Montgon de s'apercevoir de l'effet que sa relation produisait. Philippe avait paru touché de l'attachement et du respect que l'on conservait pour lui en France, aussi bien que des preuves que le duc et la duchesse de Bourbon lui donnaient de l'un et de l'autre dans leurs lettres. Mais cette sensibilité ne s'était montrée pendant quelques moments que par une physionomie un peu plus ouverte; une sombre tristesse avait presqu'aussitôt reparu sur le visage du petit-fils de Louis XIV. Il avait cependant décidé, sur l'instante prière de M. de Montgon et d'accord avec la reine sa femme, de rappeler à son service le comte de Marcillac, ainsi que d'accorder au duc de Bourbon la satisfaction qu'il implorait d'une marque publique de sa rentrée en grâce. « Mais, avait dit en riant la Reine à l'abbé, composez la lettre que mon confesseur doit écrire; car, sans cela, il s'en tirera mal (1). »

Malgré la cordialité d'Élisabeth Farnèse dans cette entrevue, l'abbé de Montgon ne devait pas tarder à reconnaître que sa situation à la cour d'Espagne était loin d'être aussi brillante qu'avant son voyage en France; la prédiction que Fleury lui avait faite à la veille de son départ pour l'Auvergne commençait à se réaliser. Le Cardinal faisait d'ailleurs tout ce qu'il pouvait pour qu'elle se trouvât vérifiée par l'événement. La Reine n'avait pas caché à M. de Montgon que, depuis quelques mois, le premier ministre l'avait singulièrement desservi dans ses lettres; Fleury s'abaissait jusqu'à ramasser, contre celui

(1) *Mémoires de Montgon*, t. V, p. 276.

qu'il avait pris en aversion, de vieilles anecdotes scandaleuses, d'une origine des plus suspectes, et à les rapporter à la reine d'Espagne; surtout il le dépeignait comme un ami fidèle du duc de Bourbon et du comte de Morville, presque comme un espion de l'Anglais Stanhope (1). Bientôt Fleury prit le parti de faire passer par la duchesse de Saint-Pierre, et non plus par l'abbé de Montgon, les lettres qu'il adressait à Élisabeth Farnèse ou à l'archevêque d'Amida. A peine de retour à Madrid, le comte de Marcillac courut chez la duchesse et ne témoigna que de l'ingratitude à son bienfaiteur. Montgon eut la cruelle humiliation de devenir lui aussi l'humble satellite de cette grande dame pour conserver au moins quelque connaissance particulière des affaires publiques. Aigri par un effacement si contraire aux grandes espérances qu'il avait conçues, il ne devait guère être porté à l'indulgence pour le comte de Rottembourg. Effectivement, il ne manqua pas d'interpréter au pire chacun de ses actes; dans ses *Mémoires*, il le dépeindra inquiet, défiant, tracassier, tombant dans tous les pièges que lui tendront La Paz et Kœnigsegg; il se réjouira du demi-désaveu qui lui sera infligé par Fleury à la fin de 1727 et nous le montrera, non sans malignité, frustré de tous les objets de son ambition : le Cordon bleu qu'il s'était fait promettre, l'ambassade d'Espagne qu'il avait voulu ravir au marquis de Brancas, et celle de Prusse qu'il avait sacrifiée pour se rendre à Madrid (2).

Si le comte de Rottembourg ne fut ni tout à fait heureux, ni tout à fait habile, — encore qu'il ne faille nullement souscrire au jugement porté sur lui par M. de Montgon, — on doit avouer que la commission dont il était chargé n'était pas facile à remplir. En le voyant venir, Leurs Majestés Catholiques se

(1) Il existe aux Affaires étrangères un *Mémoire de Fleury à Leurs Majestés Catholiques sur l'abbé de Montgon*, à la date d'août 1727, rempli des insinuations les plus malveillantes et d'accusations positives. A la date des 13 et 27 octobre, lettre de Montgon à Fleury pour se plaindre du procédé, et réponse fort aigre de Fleury. (A. É. Esp., t. 330, f° 185, 253 et 255).

(2) *Mémoires de Montgon*, t. V, p. 321.

flattaient de quelque condescendance ; Van der Meer, l'ambassadeur de Hollande, et Keene, le ministre d'Angleterre, s'attendaient au contraire à ce que le nouvel ambassadeur agît et parlât avec fermeté pour faire exécuter les préliminaires ; le comte de Kœnigsegg s'ingéniait à empêcher l'intimité des relations entre l'envoyé de la France et les souverains espagnols, tout en prévenant de leur part une résistance trop opiniâtre ; Louis XV enfin demandait à son représentant de convaincre le Roi son oncle des bonnes intentions de la France et d'obtenir en même temps de lui qu'il cédât à toutes les exigences des Anglais. Entre tant de désirs et de vues contradictoires, c'était bien quelque chose que de se tirer d'affaire honorablement.

Le comte de Rottembourg eut sa première audience à Saint-Ildefonse le 12 octobre. Les débuts de l'entretien furent pénibles et froids. Peu à peu le Roi se laissa toucher par les assurances de la tendresse de son neveu et de la joie que causait en France la réconciliation. L'ambassadeur remercia la Reine de la part qu'elle y avait prise ; Élisabeth répondit que le Roi avait tout fait. Espérant toucher une corde plus sensible, Rottembourg se hasarda à parler des dispositions favorables où l'on était à Versailles de contribuer à l'élévation de sa famille et aux vues qu'elle pouvait avoir sur son propre établissement. Cette seconde avance fut encore plus mal accueillie que la première ; la Reine en effet riposta avec vivacité qu'elle n'avait aucune vue à cet égard, sinon de procurer « à ce pauvre enfant » (c'est don Carlos qu'elle désignait ainsi) ce qui lui était dû. Le ministre rappela plus à propos ce que personnellement il avait fait à Cambrai pour assurer l'investiture à don Carlos. « Je ne suis point aimée en France, » fit brusquement la Reine. — « On a rendu mauvais compte à V. M., répliqua Rottembourg, des sentiments de la nation ; et, s'il y a eu autrefois quelques défiances, elles sont aujourd'hui entièrement dissipées. » — « Je suis Italienne, dit Élisabeth, et par conséquent défiante,... mais cependant point tant que M. le Cardinal. » L'ambassadeur

entra alors en explications sur la conduite et les sentiments de ceux qui avaient dirigé, depuis un certain temps, les affaires à Versailles. La Reine, le voyant un peu animé, l'interrompit en ces termes : « J'ai eu en vue effectivement d'écrire contre des personnes en place en France, mais le Roi ayant renvoyé S. A. M. le Duc, et les autres se trouvant déplacés, je n'y songe plus. Je ne demande que la gloire du Roi à qui je suis uniquement attachée ; et j'espère que la France n'exigera pas que nous nous dégarnissions pour ne pouvoir rien obtenir dans la suite. Je disais hier au comte de Kœnigsegg devant le Roi : l'Empereur a fait ses affaires; la France n'a aucun intérêt à discuter; mais l'Angleterre voudra opprimer la pauvre Espagne sur Gibraltar et son commerce. » M. de Rottembourg répondit que l'Angleterre ne demandait que l'exécution des préliminaires et qu'elle se rendrait facile pour la réparation des abus qui pouvaient s'être glissés dans le commerce; la France et la Hollande étaient elles-mêmes intéressées à les redresser. « On les redressera mal, continua la Reine, lorsque nous n'aurons rien en main. Ne vous a-t-on pas dit que j'avais détourné pour mon personnel vingt millions de la flottille? » — « Non! s'écria l'ambassadeur, et tout au contraire on est persuadé en France que S. M. ne touche point à ce dépôt et le fera incessamment distribuer aux intéressés. » — « Je crois, dit Élisabeth, que si le Roi pouvait distinguer ce qui appartient aux Français, il le leur remettrait sur-le-champ ». Philippe acquiesça mais ajouta que « c'était difficile ». Rottembourg lui rappela que « dans le temps où la France épuisait ses trésors et versait son sang pour soutenir sa couronne, il n'avait pas touché aux effets des ennemis qui la lui disputaient; voudrait-il donc donner un pareil exemple à ses compatriotes, au moment d'une réconciliation, et dans le temps où l'on se proposait de rétablir sincèrement l'équilibre dans le commerce? » Le monarque parut touché de cette représentation et articula quelques mots à mi-voix qui marquaient assez distinctement qu'à ses yeux l'ambassadeur n'avait pas tort. Celui-ci parla alors du *Cordon*

*bleu* dont il avait ordre de décorer l'Infant. « Ferons-nous venir cet enfant, demanda Élisabeth à son mari, ou irons-nous le lui porter? » Le Roi ordonna qu'on allât chercher son fils dernier-né. La Reine y courut en personne et laissa l'ambassadeur en tête à tête avec Philippe V pendant un demi-quart d'heure. Elle y mit une certaine affectation, car elle resta quelques moments dans l'antichambre sans entrer; M. de Rottembourg comprit ce manège et, la porte étant ouverte, s'arrangea de manière à être vu et entendu; il ne parla que de la santé du Roi et de la joie que causerait son entier rétablissement. A peine l'Infant fut-il là, que Philippe arracha vivement des mains de l'ambassadeur le Cordon bleu pour le passer lui-même au cou du petit prince. « Sire, fit joyeusement l'envoyé de Louis XV, le sang parle! et l'on connaît que le cœur de V. M. est formé en France. » Malgré sa mélancolie, le Roi ne put s'empêcher de rire et la Reine fit un compliment poli. M. de Rottembourg ajouta qu'il avait ordre de demander à Leurs Majestés quand elles voudraient le collier des Ordres du Roi pour le Prince des Asturies. Le Roi dit : « Cela me ferait plaisir; il est d'âge. » La Reine reprit : « Don Philippe n'a que sept ans et n'a pas fait encore sa première communion; » insinuant par là qu'elle ne voudrait pas de différence entre le Prince des Asturies et ses enfants (1). La conversation tomba, et l'ambassadeur la conclut en disant au Roi que « bien que l'on n'eût à Versailles aucune méfiance de ses ministres, on désirait cependant qu'il eût l'honneur de parler à la Reine même sur les affaires de la conjoncture présente. Philippe déclara qu'il en serait bien aise et la Reine termina par ces mots : « Nous ne nous quittons jamais le Roi et moi; je ne fais et ne pense rien sans lui et, quand vous voudrez me parler, vous en serez toujours le maître (2). »

Le comte de Rottembourg sortit de cette première audience, persuadé qu'on ne pouvait émouvoir le roi d'Espagne que par

(1) Le 9 novembre 1727, Rottembourg demandera à Chauvelin (A. É. Esp., t. 348, f° 121) qu'on envoie le collier de l'Ordre pour don Carlos en même temps que pour le Prince des Asturies, sous peine d'irriter la Reine.

(2) A. É. Esp., t. 347, f° 186. Rottembourg à Chauvelin, 13 octobre 1727.

la tendresse pour son pays natal; que les raisons politiques ne le touchaient pas; d'autant qu'on n'en pouvait donner sans parler des Anglais dont le nom seul faisait emporter la Reine au delà de toute expression (1).

La conversation interrompue le 12 octobre reprit trois jours après. Cette fois, l'ambassadeur commença par exprimer à Leurs Majestés « sa douleur qu'on eût prévenu leurs esprits sur ce qu'il venait leur mettre le couteau sous la gorge ». La Reine était encore d'assez méchante humeur; une nouvelle allusion aux intérêts de sa famille provoqua de sa part une sortie plus vive qu'à l'audience du 12 : « Donnez-nous Gibraltar, dit-elle, et nous vous donnerons le vaisseau!.. Et, poursuivit-elle d'un ton fort aigre, savez-vous pourquoi nous avons acquiescé à cette date de 1725 marquée dans les préliminaires? » Rottembourg avoua n'en pas connaître d'autre motif que le désir de faciliter la paix en suspendant les contestations jusqu'à ce que le Congrès en donnât une solution amiable. « Je vais, dit Élisabeth, vous donner d'autres raisons; » et elle demanda brusquement à son mari la clé de sa cassette, qu'elle courut ouvrir au chevet du lit.

L'ambassadeur prit ce temps pour dire au Roi qu'il s'était pressé de solliciter cette audience dans l'espoir que, par tendresse pour son neveu et pour sa patrie, il voudrait bien marquer une condescendance qu'il lui répugnerait peut-être davantage d'avoir pour les représentations communes des alliés de Hanovre; ainsi, la difficulté du point d'honneur serait levée et toute l'Europe reconnaîtrait devoir la paix à sa générosité; un prince aussi pieux et aussi désintéressé, dépositaire de toutes les richesses du monde, se consolerait-il d'avoir déchaîné la guerre en Europe pour la détention d'un seul vaisseau? La Reine, craignant que le Roi ne fît une réponse favorable, se retourna avec une inexprimable vivacité, et lançant un regard terrible à l'am-

(1) A. E. Esp., t. 347, f° 198. Rottembourg à Chauvelin, 16 octobre 1727. La duchesse de Saint-Pierre confirma cette impression de Rottembourg, en lui disant « qu'il obtiendra tout ce qu'il voudra pour la France et rien pour les Anglais ».

bassadeur, s'écria : « N'est-il pas trop juste que les Anglais qui sont si riches et qui ont tant d'argent cèdent au Roi quelques millions? Si nous étions assez fous pour nous dégarnir, on se moquerait encore de nous! Il est vrai que c'est par les mains du Roi que les richesses du monde passent, mais c'est à l'Espagne qu'en reste la moindre partie, et encore vous la voulez arracher pour la donner à vos bons amis les Anglais! » L'ambassadeur répondit avec sang-froid que la fidélité de S. M. T. C. à ses alliés était chose louable et que l'on ne pouvait sans injustice y trouver à redire, particulièrement lorsqu'elle n'improuvait pas les alliances des autres puissances et qu'elle ne faisait pas déclamer contre. » La Reine, cherchant toujours dans la cassette : « Vous n'êtes qu'Anglais en France et vous n'êtes ennemis de l'Empereur que depuis qu'il est lié avec mon mari. Avant ce temps, il était votre grand ami. Vous souvenez-vous que, du temps du congrès de Cambrai, nous vous pressions de faire donner satisfaction par les Impériaux à l'Espagne; jamais vous n'avez voulu! Il n'y avait cependant rien à craindre. L'Espagne était liée avec vous et l'Angleterre; mais, dès que nous avons eu plâtré une mauvaise paix, vous vous êtes liés contre nous par humeur et sans savoir pourquoi! »

Cependant Élisabeth avait fini de fouiller sa cassette et elle en avait tiré une lettre qu'elle tendit au comte de Rottembourg; c'était la fameuse lettre du 1er juin 1721 où le roi Georges prenait l'engagement de disposer son Parlement à rendre Gibraltar aussitôt que les circonstances le permettraient. « C'est peut-être une lettre supposée, fit ironiquement la Reine. » — Rottembourg répondit qu'il la croyait originale. « Ah! dit Élisabeth; j'étais bien aise de vous fournir quelque excuse!... Eh Monsieur! voilà une des raisons pour lesquelles nous avons admis le terme de 1725 que vous alléguez tant. L'autre raison qui n'est pas moins forte, est que vous nous avez promis, par le traité de Madrid, de ne pas cesser vos offices que nous n'ayions Gibraltar. Tout cela était avant 1725. Exécutez de votre part et nous exécuterons de la nôtre..... Faites-nous rendre ce que les

Anglais ont pris... De quel droit sont-ils venus le long de nos côtes bloquer nos ports..? » Et, sur une observation de Rottembourg que l'on croyait que l'Espagne et l'Empereur voulaient troubler la tranquillité de l'Europe : « Si nous l'avions voulu troubler, le Roi aurait eu beau jeu! Nous avions une grosse armée en Catalogne et toutes vos places de ce côté-ci étaient dépourvues. » — « Je lui dis, écrit Rottembourg à Chauvelin, que je n'en n'étais pas surpris; que cette frontière était celle à qui l'on portait le moins d'attention par la confiance que l'on avait aux bonnes intentions de S. M. C. » — « Vous n'en devriez pas avoir tant, reprit encore la Reine, après l'exemple que vous nous avez donné, vous qui avez fourni de l'argent aux Impériaux pour nous enlever la Sicile, qui nous avez fait la guerre et pris Fontarabie et Saint-Sébastien, qui vous êtes liés à nos ennemis héréditaires pour détruire notre marine, pour venir brûler nos vaisseaux jusque sur nos chantiers. Mais celui qui a fait cela brûle à cette heure dans les enfers! Il est à tous les diables! car il est mort sans confession. » — « Ne réveillons pas, Madame, répondit Rottembourg, les fautes des morts. Songeons à profiter des bons et favorables vivants. » — « Il n'y en a pas eu pour nous, dit Élisabeth, depuis la mort de Louis XIV son grand-père. » — « Ce grand prince, devant l'image duquel je suis présent, vous l'allez voir revivre, Madame, dans le Roi votre neveu. » — « Je le souhaite, mais cela ne sera pas, tant qu'il ne prendra pas les conseils du Roi son oncle et qu'il écoutera des gens livrés aux Anglais, car M. Walpole est votre maître en France. »

Voyant que la conversation tournait ainsi, le comte de Rottembourg voulut se retirer. La Reine le retint et, se calmant : « Ne pourrait-on, lui dit-elle, mettre le vaisseau en séquestre? — A qui? — Au roi votre maître. » L'ambassadeur répondit qu'il doutait que le roi de France acceptât ce séquestre, puisque le vaisseau appartenait à ses alliés. Cependant, sur les instances de la souveraine, il consentit à transmettre la proposition au cardinal de Fleury. Philippe V ne disait rien et regardait sa femme : « Ré-

pondez donc! s'écria celle-ci; ce sont vos affaires! » Le Roi murmura simplement « Oui » et retomba dans son silence. Élisabeth promit encore de rendre les effets de la flottille et de retirer les troupes de Gibraltar, dès que les Anglais auraient rappelé leurs flottes. Elle affectait de ne songer qu'aux intérêts de l'Espagne; Rottembourg lui ayant dit un mot sur les affaires d'Italie : « Vous voilà encore, répliqua-t-elle durement, avec vos successions! Je les abandonne volontiers si l'on veut rendre Gibraltar au Roi. »

Les Espagnols n'étaient pas si persuadés du parfait désintéressement de leur souveraine et beaucoup d'entre eux commençaient à trouver fort onéreuse l'alliance allemande (1).

Avant d'avoir reçu le détail de cette intéressante audience, Fleury avait jugé nécessaire de mettre lui-même M. de Rottembourg au courant de certaines particularités importantes et il l'avait fait par une lettre autographe, de forme très précise. Spontanément, le premier ministre en était venu à imaginer l'expédient que, par déférence pour la reine d'Espagne, le comte de Rottembourg s'était engagé à lui proposer.

« 1° Il est bon, écrivait le Cardinal, que vous soyez informé que vous êtes regardé, à Vienne et à Madrid, comme intimement attaché aux Anglais et que par là votre négociation pourrait n'être pas si heureuse.

2° On dit que vous vous êtes expliqué que tout ce que vous aviez à négocier se réduisait à un *oui* ou à un *non* et que cela serait bientôt décidé.

3° Le courrier de Vienne est arrivé ce matin et il ne nous a point porté de réponse décisive, comme je m'y étais attendu, mais pourtant avec les dispositions les plus favorables pour une conciliation et des promesses d'y porter la cour d'Espagne.

4° Leurs Majestés Catholiques seront très difficiles à persuader, tant par l'animosité qui subsiste contre les Anglais que par

(1) A. É. Esp., t.347, f° 198. Rottembourg à Chauvelin, 16 octobre 1727. Cf. *Mémoires de Villars*, t. V, p. 103 ; 25 octobre et 2 novembre 1727.

le point d'honneur qu'elles croiraient violer en cédant sans aucun adoucissement.

5° Vous pouvez tenir pour certain que la difficulté ne viendra pas de M. de Kœnigsegg, mais de M. Patiño qui croit plaire à la Reine en tenant ferme.

6° Le marquis de La Paz m'a fait assurer par M. de Montéléon que, dans le fond, il était français et qu'il n'avait agi que forcé et par obéissance. Si cela est vrai, tant mieux; s'il ne l'est pas, il faut pourtant faire semblant de le croire et vous pouvez même lui en toucher un mot de ma part, c'est à dire que je compte sur ses bonnes intentions et sur son amitié pour la France.

7° Vous ne devez rien oublier pour vous rendre agréable à Leurs Majestés Catholiques ou leur montrer un grand attachement pour leurs intérêts.

8° J'ai tout lieu de croire que M. de Kœnigsegg vous secondera dans les moyens de lever les deux difficultés.

9° On vous enverra un plein pouvoir pour conclure si vous y voyez quelque jour.

10° A l'égard de ces moyens, je suis persuadé, quoique je ne m'en sois encore expliqué avec personne, qu'on pourrait bien proposer celui de mettre le *Prince Frédéric* entre nos mains, ou en celles des Hollandais. C'est de moi-même que je vous le dis, sans en avoir aucune notion d'ailleurs.

11° Voici la raison qui me paraît péremptoire pour la restitution du vaisseau en supposant, comme on ne peut guère le nier, que le blocus des galions a été une hostilité et que le *Frédéric* ayant été en conséquence légitimement arrêté, on doit le rendre dans le moment que le blocus est levé et que si les Espagnols ont des indemnités à demander ils doivent les porter au Congrès. Toutes les autres raisons ne me paraissent pas solides.

12° En témoignant toujours notre fermeté dans nos engagements, il ne faut pas marquer une raideur inflexible sur tout ce qui n'est pas essentiel au traité.

Voilà, disait Fleury en terminant, une instruction bien in-

forme, mais je sais que je parle à un homme qui entend à demi-mot et qui saura bien la mettre en œuvre toute brute qu'elle est (1). »

## II.

Si les puissances avaient attendu avec un extrême impatience le résultat des premiers entretiens de l'ambassadeur du roi Louis XV avec Leurs Majestés Catholiques, elles se trouvèrent singulièrement déçues. Plusieurs semaines en effet s'écoulèrent sans qu'il fût possible de tirer de la cour d'Espagne aucune réponse décisive. La cause, le prétexte tout au moins, en fut le nouvel assaut que subit la santé du Roi. Au lendemain d'une longue audience qu'il avait accordée au comte de Kœnigsegg, Philippe V eut des vapeurs assez considérables. Le bruit se répandit dans le public qu'il y avait de la division entre le Roi et la Reine et que cette princesse le violentait pour l'empêcher de céder aux représentations du comte de Rottembourg. Plusieurs personnes avaient entendu Élisabeth dire à son mari : « Serez-vous éternellement la dupe de votre famille ? »

Assiégé de questions, Rottembourg se bornait à répondre que « la Reine était heureusement disposée et que tout se tournerait à bien. » Modération d'autant plus généreuse qu'en réalité la Reine lui faisait « scènes sur scènes » et lui parlait « avec fureur » (2).

L'état du Roi s'aggrava et bientôt tous les symptômes de sa maladie mentale reparurent. Il voulait rester au lit, — trois personnes étaient nécessaires pour l'en tirer; — il regardait fixement et d'un œil égaré; il remuait, sans articuler, les lèvres et la mâchoire comme s'il eût parlé avec véhémence.

La Reine ne quittait son mari ni le jour ni la nuit; le Roi ne permettait pas que sa femme entretînt qui que ce fût hors de sa présence, et la Reine tremblait que son mari ne profitât du

(1) A. É. Esp., t. 347, f° 194. Fleury à Rottembourg, 23 octobre 1727.
(2) *Ibid.*, f° 301. Rottembourg à Chauvelin, 25 octobre 1727.

premier moment de solitude pour rédiger un nouvel acte d'abdication. Tous les soirs à six heures et demie, les confesseurs de Leurs Majestés entraient simultanément dans la chambre, chacun par une extrémité et recevaient les confidences de leurs pénitents, mais de telle sorte que ceux-ci ne se perdissent point de vue un seul instant. C'était cependant ainsi, et sous le couvert de la confession, qu'Élisabeth Farnèse pouvait causer des affaires de l'État avec l'archevêque d'Amida et lui donner les commissions qu'il devait faire passer au comte de Kœnigsegg (1).

La situation du père Clarke, confesseur du Roi, paraissait assez ébranlée; cet Irlandais entendait mal le français, de sorte que Philippe se faisait scrupule de se confesser à lui. L'abbé de Montgon travaillait, disait-on, à le supplanter et les longues audiences qu'on lui accordait encore contribuaient à accréditer ce soupçon. Pourtant, au dire des pères Jésuites, la place n'était plus guère enviable, depuis que le confesseur était à la merci de la Reine. Vrais ou supposés, les désirs de l'abbé de Montgon étaient traversés par l'opposition acharnée de Fleury et de Chauvelin (2).

La terreur de l'abdication poussait Élisabeth Farnèse à diminuer, autant qu'il était en elle, la dévotion de son époux. Déjà elle était parvenue à retrancher les grands messes, le bréviaire, les vêpres, les longues prières à genoux. Le Roi se contentait maintenant, — et c'était assez pour le souverain d'une grande monarchie, — d'entendre chaque jour une messe basse, de réciter tous les matins l'Office du Saint-Esprit, tous les soirs son chapelet, de se confesser plusieurs fois et de communier une fois chaque semaine (3). Le même motif déterminait encore la Reine à provoquer de fréquentes visites du nonce Aldobrandini. Quant à l'envoyé de Gênes, l'un des familiers, lui aussi, de la chambre royale, il était plus particulièrement

(1) A. E. Esp., t. 348, f° 35. Rottembourg à Chauvelin, 2 novembre 1727.

(2) *Ibid.*, t. 347, f° 308 et t. 348, f° 22. Rottembourg à Chauvelin et Chauvelin à Rottembourg, 25 octobre et 10 novembre 1727.

(3) *Ibid.*, t. 348, f° 399. Rottembourg à Chauvelin, 23 novembre 1727.

chargé des affaires de la Reine en Italie où, disait-on, il envoyait de l'argent sous différents prétextes (1).

En revanche, il ne se tenait aucun conseil; chaque ministre avait son jour et dépêchait devant Leurs Majestés les affaires de son département; aucune question n'amenait plus de débat contradictoire. La contenance de la Reine servait de boussole à tous et pas un n'osait faire même un signe qu'elle pût regarder comme équivoque. Dans cette exacte conformité aux caprices de la souveraine, le marquis de La Paz avait la palme. En apparence, Patiño prenait les choses avec plus d'indépendance et de hauteur; très persuadé de son incontestable supériorité, il mettait sans cesse le marché à la main à son maître, mais il n'y avait là qu'un jeu de sa duplicité, l'unique défaut de ce vrai politique et de ce grand travailleur. Le labeur de Patiño soutenait en place le marquis de Castelar dont le goût pour la bonne chère atténuait de jour en jour l'activité et les lumières.

Le comte de Rottembourg employait les loisirs forcés que lui faisait une telle apathie gouvernementale à se reconnaître au milieu des intrigues de la cour et à relever le parti français, si désorganisé par les événements des trois dernières années. Il fondait de grandes espérances sur les dispositions du Prince des Asturies; pour parvenir jusqu'à ce prince, il avait, écrit-il, « établi un canal certain et immanquable, qu'il devait tenir secret jusqu'à son retour en France. » Élevé par son gouverneur à n'aimer que les Espagnols et à se défier de tous les étrangers, Ferdinand haïssait surtout les Allemands et les Italiens parce qu'il les voyait choyés par Élisabeth Farnèse; ce prince en effet n'aimait ni sa belle-mère, ni ses frères du second lit; il prenait un plaisir malin à n'appeler don Carlos que *M. le Grand Duc* ou *M. le duc de Parme*. Ferdinand, par la même raison, inclinait plutôt vers les Français, tendance que favorisait son sous-gouverneur. Ce personnage et les autres amis de la France répétaient souvent à l'héritier du trône que « l'objet le plus glo-

(1) A. É. Esp., t. 348, f° 36, Rottembourg à Chauvelin, 2 novembre 1727.

rieux de son règne ne pouvait être que de réunir à sa couronne les démembrements qui s'étaient faits à la dernière paix, que la France seule pouvait l'y aider et que chaque pistole donnée à l'Empereur ne servant qu'à le maintenir dans ces mêmes possessions, c'était autant de crimes contre la politique espagnole. » Plusieurs de ceux qui entouraient le prince désiraient une seconde abdication de Phillippe V, dans l'espoir d'être débarrassés d'Élisabeth Farnèse. Celle-ci connaissait les sentiments de son beau-fils et elle déjouait, à son grand déplaisir, les expédients auxquels il avait recours pour retarder son mariage, qu'il ne souhaitait pas, avec la princesse Maria Barbara de Portugal. Le pauvre Ferdinand, hélas! aurait pu trop vraiment faire valoir contre cette union la raison de sa santé; il avait hérité du mal de sa mère et déjà les écrouelles se montraient au-dessous de l'oreille (1).

Le mariage de don Carlos avec une archiduchesse était toujours le rêve préféré de la reine d'Espagne et elle se flattait volontiers de l'espérance qu'il serait déclaré en 1729. Rottembourg essayait de la détromper par d'adroites confidences faites à l'archevêque d'Amida. « Sous le sceau de la confession », il lui parlait de « la déclaration de l'Empereur qu'il avait vue à Berlin, avec toutes ses circonstances », et à laquelle Fleury avait déjà fait allusion l'année précédente. « Grand Dieu, s'était écrié le bon prélat, levant les bras au ciel, voilà donc le fondement de toutes les espérances de la Reine! » La main sur le cœur, Rottembourg, protestait que « l'attachement qu'il avait pour S. M. C. pouvait seul lui arracher ce secret, sur la vérité duquel, dans toutes ses circonstances, il était prêt à faire serment, pour l'avoir lu de ses yeux », et retournant le poignard dans la plaie, il alléguait avec force détails la date, les termes, la forme du papier (2).

Peu à peu aussi, l'ambassadeur entrevoyait les intrigues

(1) A. E. Esp., t. 347, f° 213; t. 348, f°s 36 et 133; Rottembourg à Chauvelin, 25 octobre, 2 et 9 novembre 1727.

(2) *Ibid.*, t. 348, f°s 54 et 72; Rottembourg à Fleury, 5 et 8 novembre 1727. Rottembourg exagérait fort l'importance de cet acte.

suivies pour assurer à Philippe V et à ses enfants le trône de France, en cas de mort de Louis XV; « il en avait, disait-il, des notions que bien d'autres eussent regardées comme des certitudes; » il était même convaincu que cette affaire était l'un des objets principaux du traité de Vienne. D'aucuns lui conseillaient de laisser échapper quelque espérance sur ce sujet pour faciliter la négociation présente; » mais, quelque envie qu'il eût de réussir, « il n'osait se servir d'une pareille voie (1). »

Enfin, le ministre de France se voyait discrètement sollicité par tous ceux qui briguaient le poste d'ambassadeur à Versailles. C'étaient le duc d'Ossone, très grand seigneur, qui eût bien voulu qu'on le priât d'accepter ces fonctions; le duc d'Arcos, plein de mérite et d'affection pour la France, de crédit en Espagne, mais jalousé par toute la cour; le duc Lanti, neveu de la princesse des Ursins, habile à répandre le bruit qu'on le souhaitait en France; le duc de Veraguas, publiquement plaisanté à Madrid pour son hypocondrie et ses dévotions mal entendues, mais qui travaillait à Versailles pour se faire demander; le comte de Montijo, doux, poli, bien intentionné, mais jeune et dépourvu d'expérience; le prince de Mazerano, intelligent, spirituel, ami intime de Patiño et de Castelar, honoré des plus hautes relations, plus familier que personne avec Leurs Majestés Catholiques, mais parent du roi de Sardaigne et en commerce trop étroit avec ce prince; Cellamare, en faveur de qui penchait le gouvernement espagnol, mais que le souvenir de sa première ambassade ferait sans doute rejeter; Barrenechea enfin, très au-dessous de tant de grands personnages, mais protégé par la nourrice de la Reine, le marquis de La Paz, le comte de Kœnigsegg, et craint pour ce motif de ses plus illustres compétiteurs. Rottembourg écoutait tout et se gardait bien de marquer sa préférence pour aucun (2).

Entre temps, il suivait deux négociations, secondaires en

(1) A. É. Esp., t. 347, f° 314 et t. 348, f° 77. Rottembourg à Chauvelin et à Fleury, 25 octobre et 8 novembre 1727.

(2) *Ibid.*, t. 348, f° 289 et 400. Rottembourg à Chauvelin, 20 et 23 novembre 1727.

elles-mêmes, mais qui se mêlaient aux autres, et avaient toutes deux leur côté délicat : la première, d'apparence tout agréable, — la réconciliation du duc de Bourbon avec le roi d'Espagne, — ne laissait pas que de chagriner au fond le cardinal de Fleury; la seconde, relative à la jeune veuve de Louis Ier et à ses déportements, était fertile en incidents fâcheux pour l'une et l'autre cour.

## III

On se souvient que, dès sa première audience à St-Ildefonse, l'abbé de Montgon avait prié Leurs Majestés Catholiques d'accorder au duc de Bourbon une preuve authentique de l'oubli qu'elles daignaient faire de sa conduite passée. Élisabeth et Philippe s'y étaient engagés et, de fait, Barrenechea, aussitôt après avoir été admis à l'audience de Louis XV et de Marie Leczinska, le jour de la Toussaint, se rendit à Chantilly chez M. le Duc. Ce prince reçut magnifiquement l'envoyé du roi d'Espagne et chargea le comte de Marcillac qui retournait à Madrid de porter à Leurs Majestés des lettres toutes pleines de l'expression de sa reconnaissance. Le duc de Bourbon se disait ravi d'être désormais plus en état de gagner des partisans à Philippe V; il demandait qu'on lui envoyât, sans nouveau retard, les pièces nécessaires pour faire reconnaître le petit-fils de Louis XIV comme successeur de Louis XV, au cas où celui-ci viendrait à mourir; il suppliait enfin la cour d'Espagne de se faire représenter à Paris par un ambassadeur en qui l'on pût se fier et d'y renvoyer l'abbé de Montgon « qui avancerait plus la besogne en huit jours que tout autre en un an (1) ».

Ceux qui ne soupçonnaient pas les motifs secrets de la réconciliation du roi d'Espagne et de M. le Duc furent stupéfaits lorsque la nouvelle s'en répandit au milieu de novembre. Les uns, — tel le duc de Saint-Simon, — s'indignaient et incriminaient la

(1) Simancas, Est., l. 8107. Le duc de Bourbon au roi et à la reine d'Espagne, 15 novembre 1727.

faiblesse et la versatilité des maîtres de l'Espagne (1); d'autres comme Fonseca, l'ambassadeur impérial, s'inquiétaient et cherchaient (2); beaucoup, — Mathieu Marais en donne le témoignage, — voyaient dans cet acte un coup de parti de la plus haute politique contre la Maison d'Orléans (3). Quant à Fleury, il y reconnaissait la main de l'abbé de Montgon qui, par ce méchant tour, avait voulu forcer le premier ministre à rappeler à la cour son prédécesseur. Sa mauvaise humeur s'exhalait en des lettres où il traitait l'abbé de fripon et de débauché; irrité de n'être pas cru sur parole dans l'expression des sentiments qu'il disait professer pour le roi et la reine d'Espagne, il imputait cette défiance persistante aux calomnies de son adversaire et ne négligeait rien pour en tirer vengeance (4).

Les gens avisés qui attribuaient au désir de vexer la maison d'Orléans l'apparente générosité du roi d'Espagne à l'égard de celui qui avait renvoyé l'Infante ne se trompaient assurément pas tout à fait. Philippe V, en effet, dans les derniers mois de 1727, avait des raisons particulières, indépendamment de toutes celles qui se rattachaient à la mission de l'abbé de Mont-

(1) Saint-Simon au cardinal Gualterio 8 decembre 1727 (publié par M. de Boislisle) : « La bénignité de notre premier ministre s'est laissée persécuter et enfin acculer au point qu'il a donné les mains au désir de M. le Duc d'obtenir son pardon d'Espagne qui le luy a accordé chrestiennement mais si seichement qu'il n'a osé en parler qu'en gros, et a craint de donner lieu à approfondir les choses et qu'on ne les vit d'une manière peu flatteuse pour lui, de sorte qu'il n'y gaigne pas et la cour d'Espagne y perd beaucoup en se montrant ainsy variable et si aisée à appaiser sans cause après le plus complet affront et les plus grands éclats. » On voit que Saint-Simon ne donne pas la note tout à fait juste.

(2) Simancas, Est., l. 7541. Barrenechea à La Paz, 14 décembre 1727.

(3) Mathieu Marais au Président Bouhier, 19 novembre 1727 (t. III, p. 500).

(4) *Mémoires de Montgon*, t. V, p. 275 et p. 290. A. É. Esp., t. 450. f° 296. Fleury à Rottembourg, 24 novembre 1727 : « Je croyais avoir pu mériter quelque part dans les bontés et dans la confiance de Leurs Majestés Catholiques par la manière dont je m'étais conduit dans tous les temps avec Elles et en dernier lieu par tout le zèle que j'avais montré pour leurs intérêts personnels et pour ceux de leurs royaumes. Si je n'ai pu réussir, j'avoue que je ne sais pas ce qu'il faut faire et je suis bien assuré de n'avoir manqué à rien de ce qui pouvait m'attirer leur bienveillance et leur estime. Quelques impressions contraires que des esprits artificieux et mauvais aient voulu leur donner, mes sentiments seront les mêmes et je n'en conserverai pas moins d'attachement et de respect pour Leurs Maj. Je n'en serai pas moins fidèle aussi à garder un secret impénétrable sur tout ce qui s'est passé entre Elles et moi depuis 18 mois et il ne m'échappera jamais d'en découvrir la moindre chose. Comme vous n'êtes pas au fait, je me contenterai de vous dire en général que quelques personnes n'ont pas eu la même fidélité. »

Le 1er décembre (*ibid.*, f° 319), Fleury écrit à la reine d'Espagne une lettre pleine d'invectives contre l'abbé de Montgon.

gon, pour se plaire à causer de nouvelles inquiétudes au duc d'Orléans et à la duchesse sa mère. L'un et l'autre ne venaient-ils pas de prendre un parti tout opposé à ses vues et à ses désirs dans les intrigues dont la petite cour de la seconde reine douairière d'Espagne était devenue le foyer?

Bien que la maison de la veuve de Louis Ier eût été composée avec le plus grand soin et de personnes dont la naissance et le mérite personnel faisaient espérer qu'elles vivraient en bonne intelligence, la pire discorde n'avait pas tardé à éclater entre elles. Les scabreux enfantillages de Louise-Élisabeth, l'intimité qu'elle affichait avec telles de ses caméristes, généralement les plus légères, les persécutions qu'elle infligeait aux autres, provoquaient chaque jour de nouveaux incidents. Bref, le Luxembourg, — Louise-Élisabeth avait été autorisée à quitter Vincennes pour ce palais, — était partagé en deux camps fort animés l'un contre l'autre. La duchesse de Sforce et le duc de Nevers son neveu étaient les chefs de l'un; le prince de Robecq, major-dome-major, la princesse de Berghes, camarera-major, et le chevalier du Bourck, espagnolisé, si l'on peut dire, sous le nom de don Tobias del Burgo, dirigeaient le second parti.

Fatigués des représentations qu'ils recevaient sans cesse des deux côtés, le roi et la reine d'Espagne avaient fini par croire que le bon droit était avec le prince de Robecq et la princesse de Berghes, et l'avaient dit. Alors le duc de Nevers et la duchesse de Sforce « qui possédait le cœur et l'esprit » de la duchesse douairière d'Orléans (1) s'étaient tournés vers cette princesse et l'avaient engagée dans leurs prétentions.

Ils la déterminèrent enfin à envoyer en Espagne M. de Beauregard, gouverneur des pages du duc d'Orléans, à qui l'on associa d'abord le père Judde, supérieur du noviciat des Jésuites, puis, celui-ci s'étant récusé, le P. Lallemand.

Un petit complot s'ourdit. Un dîner réunit à Montlouis, maison de campagne hors du faubourg Saint-Antoine, apparte-

(1) L'expression est de Saint-Simon.

nant aux Jésuites de la maison professe, le père de Linières, confesseur de Louis XV, le père Judde, le père d'Hualde, qui était chargé de l'instruction religieuse des deux princesses d'Orléans, enfin l'abbé de Montgon qui ne manquait pas une intrigue. Dès que le prince de Robecq eut connaissance de ce dîner, il l'incrimina; don Tobias del Burgo, qui était l'orateur et l'écrivain du parti, en fit une relation exagérée et ajouta, de son chef, au nombre des convives le duc de Nevers, le père Catalan, confesseur de Louise-Élisabeth, le père Lallemand et M. de Beauregard.

Le rapport fut remis au cardinal de Fleury qui n'était déjà guère bien disposé pour le duc de Nevers et la duchesse de Sforce et que la présence de l'abbé de Montgon ne pouvait manquer d'irriter. Fleury fit part du tout à la cour d'Espagne, déclina la moindre responsabilité dans le voyage de Beauregard et du P. Lallemand, et chargea le comte de Saint-Florentin, secrétaire d'État, d'assurer don Tobias del Burgo de la protection du roi de France. Le comte de Marcillac, lui aussi, s'empressa d'écrire à Philippe V pour le mettre en garde contre le père Lallemand et la cabale des cinq Jésuites (1).

Le père Lallemand échoua complètement dans sa négociation, que la partialité de plus en plus affichée de Louise-Élisabeth en faveur du duc de Nevers rendit d'ailleurs encore moins commode à conduire (2). Le 16 juillet, le marquis de La Paz écrivit au prince de Robecq que S. M. C. lui donnait gain de cause sur tous les points et bientôt Philippe V joignait à sa charge de majordome-major celle de grand-écuyer, enlevée

(1) Le récit de ces incidents est tiré des *Mémoires de Montgon*, t. IV, p. 410; d'une lettre de don Tobias del Burgo (le chevalier du Bourck) au prince de Robecq, 13 avril 1727 (Alcala, l. 2628) et d'une lettre de Marcillac au roi d'Espagne, 26 mai 1727 (Alcala, l. 2733), où il dit : « Mme la duchesse d'Orléans, sur quelques tracasseries arrivées dans la maison de la reine, 2e douairière d'Espagne, a envoyé à Madrid le père Lallemand Jésuite; c'est un homme très délié, fin et rusé, qui est dans la cabale des PP. de Linières, Catalan, Judde et Duhalde, jésuites, lesquels sont tous cinq ici fort opposés aux intérêts de V. M. et de votre royale famille; j'en ai des preuves certaines; c'est pourquoi, Sire, je prends la liberté de vous en rendre compte. Il est constant que le P. Lallemand, quand il sera à Madrid, fera de son mieux pour y pénétrer tout ce qui pourra s'y passer de plus secret entre les deux couronnes. »

(2) Le P. Lallemand au marquis de La Paz, 21 juin 1727, Alcala, l. 2628.

au duc de Nevers; la princesse de Berghes recevait toute autorité sur la maison de la jeune Reine; le père Catalan était chassé et remplacé d'office par le père Balbus (1). « Sérénissime Dame, écrivait sèchement Philippe à sa belle-fille, tout ce qui s'est passé dans la maison de V. M. sans égard au respect qui m'est dû et contre mes intentions qui avaient été déjà déclarées à V. M. m'a obligé d'user de mon droit en faisant le règlement ci-joint des personnes que j'ai destinées à servir V. M.; ma volonté est que cela s'exécute selon sa forme et teneur et que désormais V. M. suive de meilleurs conseils qui me donnent lieu de marquer mon amitié à V. M. comme je le désire (2). »

L'unique résultat de ces mesures fut d'exaspérer la jeune princesse qui expulsa de son palais le chevalier du Bourck et le marquis de Varennes, majordome de semaine; elle fit aussi demander au prince de Robecq les clés de son appartement au Luxembourg et défendit à ses gens d'avoir aucun rapport avec ceux qu'elle avait disgraciés (3). C'était la révolte ouverte contre la cour d'Espagne. Philippe V répondit en coupant les vivres aux rebelles; il ordonna qu'on tînt en réserve à Madrid les sommes à payer à la veuve de Louis Ier et qu'on ne versât leur dû qu'à ceux qu'elle avait congédiés (4).

Le cardinal de Fleury intervint pour la seconde fois; il fit entendre de part et d'autre des paroles de paix, conjurant la princesse de se soumettre, et voulant bien se charger d'exposer ses griefs à Leurs Majestés Catholiques (5). Les ennemis du premier ministre ne pouvaient manquer une si belle occasion de noircir sa conduite auprès de la cour d'Espagne, et d'insinuer qu'il soutenait sous main la désobéissance de Louise-Élisabeth. Le comte de Rottembourg l'en informa (6), et bientôt le roi de

(1) Saint-Simon au cardinal Gualterio, 8 décembre 1727.

(2) A. É. Esp., t. 350, f° 164. Le roi d'Espagne à la reine 2e douairière d'Espagne, 28 juillet 1727.

(3) Alcala, Est., l. 2628. Don Tobias del Burgo et le prince de Robecq au marquis de La Paz, 11 août 1727.

(4) *Ibid.*, 13 octobre 1727 et Ordenes y instancias para socorrer a los criados que sin permiso del Rey despidio la Sra Reyna de Luis Ier.

(5) A. É. Esp., t. 350, f° 231. Fleury à la reine d'Espagne, 13 octobre 1727.

(6) *Ibid.*, t. 348, f° 53. Rottembourg à Chauvelin, 2 novembre 1727. « Il serait fort à sou-

France fit savoir positivement à sa cousine et à la duchesse d'Orléans qu'il était temps de se résoudre à obéir (1).

Par malheur, la mère et la fille étaient également loin de ces dispositions pacifiques; quinze jours durant, elles forgèrent, d'accord avec le duc d'Orléans, des plans de résistance qui aboutirent enfin à un coup d'éclat le 26 novembre 1727.

Le courrier Bannières était arrivé à Fontainebleau le 25 novembre au matin porteur d'une lettre de S. M. C. datée du 10 novembre; Philippe V exigeait le renvoi immédiat de la duchesse de Sforce, du duc de Nevers et du Père Catalan. Par considération pour la jeune Reine, Louis XV se refusa à expédier des lettres de cachet enjoignant à ces trois personnages de sortir du Luxembourg; mais Fleury envoya Chauvelin à Paris afin qu'il communiquât l'ordre du roi d'Espagne au duc d'Orléans et à la duchesse sa mère et que celle-ci déterminât sa fille à céder. S. A. R. répondit que la Reine ferait dès le lendemain connaître sa résolution.

Ce jour-là en effet, vers quatre heures de l'après-midi, Louise-Élisabeth sortit avec son équipage et sa suite ordinaires; elle était accompagnée de sa mère et de son frère; elle commanda qu'on la conduisît aux Carmélites du faubourg St-Germain. Arrivée à la porte du couvent, elle dit à tous ses gens qu'elle cassait sa maison et qu'aucun d'entre eux ne faisait plus partie de sa famille; puis, suivie de sa mère, de son frère, de la duchesse de Sforce et de deux des proscrites, Madame de la Paulmi et la camériste en faveur, Mademoiselle de Wavre, elle se rendit à l'appartement qu'avait jadis occupé la duchesse de Berry. Le soir venu, la duchesse d'Orléans regagna le Palais-Royal, où elle laissa s'installer près d'elle la duchesse de Sforce; le duc

haïter pour les intérêts de la reine douairière, ajoute-t-il, qu'elle se soumît sans en faire un point d'honneur. Il n'est nullement vraisemblable d'espérer que celui du roi d'Espagne cède au sien. Je sais même à n'en point douter que des ennemis du premier ordre qu'elle a eus entretiennent et enveniment cette brouillerie; et, en attendant, ses intérêts dépérissent. Les arrérages qu'on lui doit s'accumuleront au point de ne pouvoir plus être payés. Si la Reine écrivait la lettre de soumission qu'on lui demande, elle obtiendrait bientôt l'éloignement des officiers de sa maison dont elle ne veut plus. »

(1) Saint-Simon au Cardinal Gualterio, 8 décembre 1727.

de Nevers se retira chez lui au Louvre, marquant à son chiffre et gardant les carrosses de Louise-Élisabeth. Au Luxembourg, ce fut un émoi indescriptible, tragi-comique, et pendant plusieurs jours un chassé-croisé d'ordres contradictoires, produisant les plus étranges quiproquos.

Après cette belle équipée, la duchesse d'Orléans pria le Garde des Sceaux de venir la voir. Elle et son fils lui contèrent par le menu tout ce qui s'était passé et le chargèrent de demander au Cardinal des réponses précises sur les articles suivants. La jeune reine d'Espagne serait-elle libre de se retirer à Rome? Sortirait-elle des Carmélites quand elle le souhaiterait, pour aller en visite au Palais-Royal? Pourrait-elle même, le cas échéant, demeurer au Palais-Royal, sans y avoir forme de maison? Autoriserait-on la duchesse de Sforce à rester dans ce palais? Le roi de France voudrait-il s'engager à ne jamais employer la contrainte pour obliger sa cousine à sortir du Palais Royal, si elle venait s'y établir, ou à reprendre ceux de ses officiers dont elle ne voulait plus? A la plupart de ces questions, Fleury répondit qu'on n'était pas en droit de les résoudre sans l'aveu du roi d'Espagne; à quelques-unes il répliqua qu'on paraissait se moquer de ce prince. Enfin il conclut que, comme il était impossible qu'une reine d'Espagne se promenât dans Paris en si petit équipage, elle n'avait qu'à se tenir enfermée aux Carmélites.

Le Garde des Sceaux communiqua ces décisions à la duchesse d'Orléans le 28 novembre et y ajouta, de la part du Roi, l'ordre au duc de Nevers et à la duchesse de Sforce, de ne point approcher du couvent où s'était réfugiée Louise-Élisabeth.

La duchesse d'Orléans fit dire au Cardinal « que la Reine sa fille avait pris ce parti d'elle-même par la répugnance invincible qu'elle sentait à reprendre Madame de Berghes et tous les officiers de sa maison qu'elle avait congédiés; qu'elle avait cassé toute sa maison et que par conséquent Madame de Sforce et M. de Nevers n'étaient plus chez elle; qu'enfin elle avait cru par là marquer son respect au roi d'Espagne. »

La cour s'étant rendue à Petitbourg, Fleury pria le duc d'An-

tin qui allait à Paris de s'informer si les meubles de Madame de Sforce et du duc de Nevers étaient encore au Luxembourg, de les enlever s'ils y étaient, et de tâcher de faire entendre raison à la duchesse d'Orléans. Celle-ci donna par écrit, en son nom et au nom de la reine d'Espagne, une réponse brève et sèche. Mais en même temps elle envoya au Cardinal une personne amie pour informer Son Éminence « que, si elle avait consenti que la Reine sa fille se retirât aux Carmélites, ce n'était que pour la manière indigne dont elle était traitée par les domestiques qu'elle avait congédiés; qu'ils répandaient continuellement contre elle mille calomnies et l'accablaient dans le public de toutes sortes d'injures; que le Cardinal pouvait seul tirer cette princesse de la triste situation où elle se trouvait et qu'elle l'en priait. »

Fleury ne faiblit pas et dit « qu'il n'était pas en son pouvoir d'y apporter quelque remède; que si dès le commencement la jeune reine avait montré au Roi Catholique sa soumission, ce grand roi aurait eu assez de bonté pour ne pas la forcer sur les répugnances justes qu'elle pouvait avoir, mais que présentement il n'y avait plus qu'à attendre les ordres du roi d'Espagne. »

Cette modération, qui n'excluait pas la fermeté, n'était pas du goût de tous; le Cardinal recevait des lettres anonymes où on lui reprochait sa mollesse; il aurait dû, disait-on, exiler à cinquante lieues la duchesse de Sforce, le duc de Nevers, le père Catalan, et faire rentrer au Luxembourg tous ceux qu'avait chassés la Reine. Barrenechea se voyait exposé à des reproches analogues. Le ministre et l'ambassadeur n'avaient voulu, ni l'un ni l'autre, se départir des formes du respect et de la douceur. N'était-ce point, en fin de compte, l'unique moyen de diminuer un scandale qui « causait déjà un bruit et une indignation générale à Paris et dans toute la cour? » (1)

(1) Saint-Simon au cardinal Gualterio, 8 décembre 1727. Tous les détails ci-dessus sont empruntés à une série de lettres conservées à Alcala, Est. l. 2628: 7 lettres du 26 novembre 1727 adressées au M^is de la Paz, par le P^ce de Robecq, D. Tobias del Burgo, la M^se de Mailly, la M^sse d'Arpajon, le M^is de Varennes, D^a Isabel de Milla, M. de Rochechouart; Fleury

Aussi le gouvernement espagnol leur donna raison et se borna à exiger que la Reine fût considérée comme prisonnière dans le couvent où il lui avait plû de s'enfermer « sans le train et la dignité convenables (1) ».

Louise-Élisabeth y mena une vie passablement puérile et légère; Barrenechea se plaignit souvent « que le trio formé par S. M., le duc d'Orléans, son frère, et la caméristé Wavre donnât à rire au public. » Presque tous les après-midis, ils allaient se divertir dans le jardin du couvent, imitant le chant du coq, miaulant, aboyant, ou bien la Reine s'amusait à courir, à laver ses vêtements dans le bassin, et autres fantaisies du même genre. Parfois les plaisirs étaient de meilleur aloi; à l'occasion du carnaval, la Reine, le duc son frère et ses deux sœurs, jouèrent *Athalie*, avec une troupe de subalternes, sans autre auditoire que la duchesse d'Orléans et les religieuses. La caméristé Wavre, dont la réputation n'était pas intacte, tant s'en faut, faisait dans cette maison fonction de camarera-mayor (2).

Pour obliger sa belle-fille à capituler, le roi d'Espagne ne comptait plus que sur la famine; plus un sou de pension n'était payé à Louise-Élisabeth. Dans sa colère, celle-ci songea à s'entendre avec l'autre reine douairière, à Bayonne, « pour désigner ensemble une personne qui fît valoir leurs réclamations au prochain congrès et obtenir le règlement ponctuel de ce qui leur était dû (3). »

En attendant, les dettes s'accumulaient; au bout de dix-huit mois, elles touchaient presque au million et le gouvernement français commençait à s'en préoccuper (4). La duchesse d'Orléans, elle aussi, était inquiète; une première fois, en mai 1728,

à La Paz, 4 décembre 1727; Chauvelin à Fleury, 1er décembre; le duc d'Antin à Fleury, 1er décembre; la duchesse d'Orléans au duc d'Antin; Barrenechea à La Paz, 1er décembre; Mme de Wavre à Da Milla, 1er décembre, Da Milla à Barrenechea, 1er décembre; le Mis de Varennes au même.

(1) Alcala, l. 2628. La Paz à Fleury, 29 décembre 1727.

(2) *Ibid.* Le prince de Robecq et le marquis d'Arpajon au marquis de La Paz, 12 janvier 1728; Barrenechea au marquis de La Paz, 1er mars et 17 mai 1728.

(3) *Ibid.* Barrenechea à La Paz, 15 mars 1728.

(4) A. É. Esp., t. 362, fo 337. Mémoire de Machault, 1er mai 1729.

elle conseilla à sa fille d'en passer par les conditions de son beau-père, « en demandant simplement la grâce que la réadmission de la maison expulsée ne se fît pas sur un aussi grand théâtre qu'à Paris, mais à Montargis ou à Blois (1). »

En février 1729, une démarche fut tentée d'accord avec le Garde des Sceaux, par l'intermédiaire de notre ambassadeur à Madrid, le marquis de Brancas (2). Philippe V répondit « qu'il voulait une lettre de soumission de sa belle-fille et le renvoi des caméristes compromises, moyennant quoi il ferait lui-même quelques concessions sur les autres personnes ». Le 3 juin 1729, Louise-Élisabeth se décida d'assez mauvaise grâce à écrire une lettre d'excuses à Leurs Majestés Catholiques. Chauvelin l'expédia lui-même, en informant le marquis de Brancas qu'il pouvait la remettre au nom du Roi, pourvu qu'on fût sûr du succès; il demandait aussi un nouveau règlement pour la maison de la jeune reine, afin que les dettes fussent payées et les paiements désormais assurés.

Malheureusement Élisabeth Farnèse et Philippe ne se tinrent pas pour satisfaits des excuses de leur belle-fille; elle avait l'air, disaient-ils, de leur dicter des conditions et de plus elle prétendait garder ses caméristes (3).

(1) Alcala, Est., l. 2628. Barrenechea à La Paz, 17 mai 1728.

(2) A. É., Esp., t. 362, f° 100. Chauvelin a Brancas, 22 février 1729. « Je vis, il y a quelques jours, Madame la duchesse d'Orléans qui me parla d'un paiement qui avait été fait pour la maison de la reine d'Espagne sa fille, mais elle me parut fâchée et surprise que les fonds n'en eussent pas été remis, comme il paraît de règle, au trésorier de la maison. Ils ont été envoyés à M. le prince de Robecq qui s'en est servi à payer Madame de Berghes, quelques autres Dames et ceux des officiers qu'il a jugé à propos après s'en être réservé ce qui lui a convenu pour ses appointements, pendant que d'un autre côté la reine d'Espagne aurait des paiements à faire et des dettes à acquitter. Ce détail conduisit à parler de la triste situation de la reine d'Espagne. Madame la duchesse d'Orléans, en assurant et protestant toujours qu'elle ne voulait point s'en mêler et qu'elle ne conseillait point la Reine sa fille, ne laissa pas de faire voir tout le désir qu'elle aurait de la voir réconciliée avec L. M. C. et vivre dans une situation non aussi forcée que celle que la reine d'Espagne avait pu choisir pour un temps, mais dont elle pourrait à la fin se lasser, que L. M. C. devaient être d'autant plus contentes de leur belle-fille que, depuis qu'elle s'était retirée aux Carmélites, elle n'avait vu aucune des personnes qui avaient paru suspectes à L. M. C. Il serait fort à souhaiter que cette situation prît fin. Si l'occasion se présente d'en parler, il faudra la saisir, sans pourtant compromettre le Roi. »

(3) Alcala, Est. l. 2628. La reine Louise-Elisabeth à Leurs Majestés Catholiques, 3 juin 1729. A. É. Esp., tt. 362 et 364; Chauvelin à Brancas, 7 juin 1729, et Brancas à Chauvelin, 9 août 1729.

Toute une année s'écoula encore, sans que la veuve de Louis Ier fît un pas de plus dans la voie de la soumission. Au commencement de septembre 1730, elle se résigna enfin à exclure de sa maison mademoiselle de Wavre, dont la conduite était devenue scandaleuse, et deux autres de ses domestiques. A la lettre qu'elle écrivit pour faire part de cette résolution à Leurs Majestés Catholiques, celles-ci répondirent par un entier pardon, assaisonné de sages conseils (1). La réconciliation ne devait pas être de longue durée et, dès 1731, les difficultés renaissaient entre l'inconstante princesse et ceux que « la politique des mariages » avait rendus pour jamais les maîtres de sa destinée.

## IV.

« Tout cela, écrivait, au sujet de ces pénibles incidents de famille, le duc de Saint-Simon au cardinal Gualterio, ne vient guère à propos parmi les difficultés de l'explication des préliminaires (2). » Celles-ci s'étaient en effet multipliées pendant tout le cours des mois de novembre et de décembre 1727; toujours sur le point d'être résolues, elles se renouvelaient à chaque occasion. Les ministres d'Angleterre et de Hollande avaient pris patience pendant le séjour du comte de Rottembourg à Saint-Ildefonse et à l'Escurial, persuadés que les longues audiences que lui accordaient Élisabeth et Philippe (les souverains espagnols étaient devenus fort aimables pour l'envoyé de Louis XV) allaient conduire enfin à un résultat positif. Mais quand la cour fut revenue à Madrid, et qu'ils virent qu'au bout de deux mois de négociations, on n'était pas plus avancé qu'au commencement, ils réclamèrent vivement une résolution finale et pressèrent le comte de Rottembourg de se joindre à eux pour l'obtenir. Les lettres qu'il recevait de France tenaient le même langage;

(1) Alcala. Est., l. 2528. Barrenechea à La Paz et Leurs Majestés Catholiques à la reine Louise-Élisabeth, septembre 1730.

(2) Saint-Simon au Card. Gualterio, 8 décembre 1727.

lui-même avait prié Chauvelin de lui faire adresser par le Roi une lettre ostensible où Louis XV « verrait avec déplaisir le peu de succès que son ambassadeur attendait de sa mission. » Cette lettre fut expédiée le 10 novembre; elle portait en outre le refus catégorique opposé par les Anglais au compromis proposé le 15 octobre pour régler l'affaire du *Prince Frédéric* (1). Le gouvernement de Georges II avait fait clairement entendre ses dernières intentions au comte de Broglie, ambassadeur de France à Londres, et la République de Hollande ne montrait pas moins d'inquiétude.

Le comte de Rottembourg estima que, dans ces circonstances, on pouvait, à condition d'obtenir l'essentiel, c'est-à-dire la restitution du vaisseau, faire à l'Espagne quelques concessions de forme. Le 9 novembre, il avait eu avec le Roi et la Reine une très longue conversation où ceux-ci avaient fini par lui accorder la restitution préalable du *Prince Frédéric*, moyennant deux ou trois conditions que Rottembourg crut pouvoir admettre en principe; il avait même donné à entendre à l'archevêque d'Amida et à Patiño qu'un projet dressé sur ces bases serait bien accueilli en France. En conséquence, le 14 novembre, Philippe V avait écrit de sa main au roi Louis XV qu'il cédait par tendresse pour lui et rendait aux Anglais le *Prince Frédéric* (2). Mais Rottembourg fut trompé dans son espoir; les Anglais se fâchèrent et le plan fut rejeté tout net. Louis XV répondit au roi son oncle « qu'il ne saurait s'empêcher de désirer que les sentiments que lui témoignait S. M. l'eussent engagée à terminer plus réellement les difficultés,... et d'espérer qu'Elle ferait cesser les embarras que les nouvelles propositions formeraient immanquablement (3). »

Rottembourg, en réponse à ses premières lettres de novembre, avait déjà reçu l'ordre de se joindre aux ministres des deux

(1) A. É. Esp., t. 348, f° 8. Le Roi à Rottembourg, 10 novembre 1727.

(2) *Mémoires de Montgon*, t. V, p. 470. — Rottembourg à Chauvelin, 9 novembre 1727 et Philippe V à Louis XV, 14 novembre 1727 (A. É. Esp., t. 348, f° 125 et 160).

(3) Alcala, Est. l. 2629. Louis XV à Philippe V, 2 décembre 1727. *Mémoires de Villars*, t. V, p. 109-110.

puissances maritimes « pour déclarer à la cour d'Espagne que les alliés de Hanovre, ne pouvant plus rester dans l'incertitude voulaient, à quelque prix que ce fût, savoir à quoi s'en tenir sur la guerre ou sur la paix (1). » Il alla donc trouver Keene et Van der Meer et tous trois convinrent d'avoir le 1er décembre, une conférence avec le marquis La Paz et le comte de Kœnigsegg. On y décida de clore le différend par un échange de lettres; le comte de Rottembourg en adresserait, au marquis de La Paz, une qui renfermerait les conditions que le roi d'Angleterre avait offertes au comte de Broglie; la réponse du marquis de La Paz contiendrait une promesse de S. M. C. d'accepter les préliminaires et les conditions de S. M. Britannique.

On suivit exactement ce projet; le comte de Rottembourg écrivit au marquis de La Paz que, « suivant l'extrait de la lettre du comte de Broglie, dont il avait communiqué le contenu à S. Exc., on pouvait lever toutes les difficultés, sans attendre le retour du courrier qu'on avait dépêché en France, puisque S. M. Br. promettait : 1° de donner incessamment ses ordres aux amiraux Hozier et Wager de se retirer des mers des Indes et d'Espagne; 2° *de remettre à la décision du congrès l'examen si le* Prince Frédéric *avait fait quelque commerce frauduleux, auquel cas il en serait donné satisfaction, conformément à ce qui serait réglé, de même que de toutes les prises faites de part et d'autre; et que, de plus, on indemniserait les dommages causés au commerce réciproque, et les contraventions faites aux traités depuis* 1725; le comte de Rottembourg s'engageant de la part du Roi Très Chrétien que la discussion de ces différents articles se ferait fidèlement; qu'on procèderait aussitôt à l'échange des ratifications; et que l'on ouvrirait le congrès sans délai; à condition cependant que S. M. C. donnerait sa parole royale : 1° de faire lever d'abord entièrement le siège de Gibraltar, en rétablissant les choses à cet égard d'une manière absolument conforme à ce qu'avait réglé

(1) *Mémoires de Montgon*, t. V, p. 471.

le traité d'Utrecht; 2° d'envoyer sans retardement des ordres précis de remettre le *Prince Frédéric* aux agents de la Compagnie du Sud à la Vera-Cruz, pour le renvoyer en Europe, après qu'on aurait fait un inventaire de la cargaison, laissant d'ailleurs le commerce aux Anglais dans les Indes selon le traité de l'*Asiento;* 3° de faire remettre aux intéressés les effets de la flottille. »

Le 3 décembre, le marquis de La Paz accepta au nom du roi d'Espagne toutes les conditions spécifiées ci-dessus. Mais à la seconde promesse du roi d'Espagne telle que l'avait présentée Rottembourg (1), il substitua un texte fort différent que l'ambassadeur français eut la complaisance d'agréer : « *Il convient sans aucune difficulté*, écrivait La Paz, *que dès que les conférences et négociations du futur congrès commenceront, les plénipotentiaires de S. M. C. mettent sur le tapis et discutent avec les ministres des puissances contractantes, le point si le* Prince Frédéric *est ou n'est pas obligé à indemniser les préjudices qu'a causés l'escadre dont il faisait partie, par le blocus de Porto-Bello et par le long séjour que cette escadre a fait sur les côtes et dans les mers de l'Amérique; sur lesquels points on donnera satisfaction, selon que le Congrès en décidera; la même règle devant avoir lieu pour toutes les prises faites de part et d'autre, et pour la réparation, non seulement des dommages respectivement causés au commerce réciproque, mais aussi des contraventions, traités et engagements, tant publics que secrets, qui ont précédé l'année* 1726*; ainsi qu'il est porté par l'article II des Préliminaires* (2). »

Le comte de Rottembourg, persuadé qu'il avait enfin trouvé le moyen de contenter tous les partis, se hâta d'expédier un courrier en France pour y porter la nouvelle de la convention qu'il avait signée. Le bruit se répandit aussitôt à Paris que

(1) L'article que nous avons donné ci-dessus en lettres italiques.

(2) Ces deux lettres sont citées d'après les *Mémoires de Montgon*, t. V, p. 473-477. Cf. Rodriguez Villa, *Patiño y Campillo*, p. 66-67.

l'accord était conclu et la paix générale assurée (1). C'était encore une illusion. Les ministres d'Angleterre et de Hollande avaient dénoncé à leur gouvernement la « faiblesse » de l'ambassadeur français et Fleury se disposait une fois de plus à leur donner raison (2).

Le 1er et le 2 janvier 1728, le Cardinal eut avec Walpole plusieurs heures d'entretien, à la suite desquelles il prit le parti de désavouer le comte de Rottembourg, tout en lui donnant des marques personnelles d'estime et d'attachement (3). Le 8, Chauvelin dut écrire à l'ambassadeur que le moment décisif était venu; que le roi d'Espagne avait, il est vrai, accordé tout l'essentiel, mais qu'il devait céder, même sur la question de forme, « pour faciliter la tâche des ministres anglais devant le nouveau Parlement; » qu'il fallait conclure sur-le-champ, avant que Pendtenriedter, envoyé de Vienne à Paris, fût arrivé; qu'on ne pouvait permettre qu'une seule chose, — en sus de celles qui avaient été convenues à Londres avec le comte de Broglie, — l'inventaire de la cargaison du *Prince Frédéric,* au cas où

(1) Mathieu Marais, t. III, p. 507, écrit au Président Bouhier, le 17 décembre 1727 : « Le roi d'Espagne accorde tous les préliminaires; il rend le *Frédéric;* on lui rend ses galères; il distribue la flottille aux intéressés; enfin la paix arrive, et M. de Rottembourg l'a tirée d'un abîme politique où elle était. » Cf. *Mémoires de Villars,* t. V, p. 113.

(2) Simancas, Est., l. 7542; toutes les lettres des Plénipotentiaires espagnols au marquis de La Paz, dans la deuxième moitié de décembre 1727. *Mémoires de Villars,* t. V, p. 113, 22 décembre 1727.

(3) Simancas, Est., l. 7551. Barrenecha à La Paz, 5 janvier. Chavigny (Dépôt de la guerre, t. 2643, f° 136) écrit de Ratisbonne, le 6 janvier 1728 : « Vous aviez raison de penser que vous aimiez mieux que tout autre que vous fût chargé de la commission d'Espagne. Je crois que vous êtes instruit exactement de tout l'embarras où est M. le comte de Rottembourg et de celui où il nous met lui-même sans que je croie que l'on puisse se plaindre légitimement de lui, puisqu'il n'a agi que sur une relation qui lui a été envoyée d'une conversation que M. le comte de Broglie a eue avec le roi d'Angleterre... Cette situation nous commet également avec l'Angleterre et avec l'Espagne »; f° 40, 27 janvier 1728. « J'ai reçu plus d'une instruction de l'état actuel de la négociation d'Espagne... Il y a sans doute un intérieur qu'il n'appartient pas à tout le monde de pénétrer mais qui a donné lieu au malentendu que l'on veut redresser. Il ne dépendra que de vous de découvrir par la suite cet intérieur. Je prends même la liberté de vous y inviter quand ce ne serait que pour servir à vous faire connaître que notre métier n'est pas ni le moins délicat, ni le moins dangereux, car enfin M. le comte de Rottembourg est désavoué et je ne sais s'il souffrira patiemment un préjudice qu'il n'a pas mérité et quoiqu'il en soit, on bouillit du lait à la cour de Vienne, le malentendu qui vient d'arriver a produit l'effet qu'elle désespérait de ses artifices. Les Anglais nous deviennent incommodes et importuns et la reine d'Espagne plus autorisée que jamais dans ses ressentiments et dans ses passions. M. le Cardinal a raison d'être inquiet. »

S. M. C. l'exigerait absolument. Si le gouvernement espagnol refusait de signer à ces conditions, l'ambassadeur devrait rompre la négociation et prendre congé du marquis de La Paz par une lettre ainsi conçue, qu'on lui envoyait de Paris toute rédigée : « Puisque je n'ai pas eu la consolation de pouvoir porter aux pieds du Roi mon maître la nouvelle de la conclusion des affaires qui avaient fait l'objet de ma mission et que je suis obligé de partir, je n'ai pas voulu manquer de faire connaître à Leurs Majestés Catholiques par le canal de Votre Excellence toute la douleur que j'en ressens et la peine avec laquelle Sa Majesté verra la paix de l'Europe encore exposée à des atteintes qui ne peuvent qu'alarmer tout prince véritablement touché de l'amour de la tranquillité publique. Depuis la lettre du 3 décembre dernier, que j'ai pris sur moi de signer provisionnellement, j'ai vu par les ordres qui m'ont été envoyés que les termes que Votre Excellence avait exigé qui fussent substitués aux véritables expressions de M. le comte de Broglie et de celles du Roi mon maître des 3 et 10 du mois de novembre, dont j'avais donné communication entière à Votre Excellence, avaient formé un obstacle invincible à l'acceptation de cette lettre, etc... » Le gouvernement français n'osait guère compter que sur la bonne volonté de l'ambassadeur Kœnigsegg pour faire accepter d'Élisabeth Farnèse ces dernières propositions (1).

Et de fait, à Madrid, on paraissait disposé à tenir bon. Le 15 décembre, la reine d'Espagne demandait à Patiño si on se trouvait en état de soutenir la guerre. Patiño répondait que les effets de la flottille suffiraient pour défendre et garder le continent espagnol (2). Élisabeth se décidait à frapper d'un droit, ou indult, inusité de près de 26 % tous les effets étrangers de la flottille, et cette mesure causait la plus vive irritation à Paris (3).

(1) A. É. Esp., t. 349, f° 291 et t. 353, f° 13. Chauvelin à Rottembourg, 8 et 11 janvier 1728

(2) *Ibid.*, f° 249. Rottembourg à Chauvelin, 30 décembre 1727.

(3) Simancas, Est. l. 7551. Barrenechea à La Paz, 12 janvier 1728. Un premier courrier, parti de Paris vers le 16 décembre, fit pressentir à Philippe V que les propositions du 3 ne seraient pas acceptées. Il portait une lettre autographe de Louis XV (Alcala, Est., l. 2629) datée du 14 décembre, par laquelle le roi de France remerciait son oncle de ses conces-

Une explication assez aigre s'échangeait à cette occasion entre le plénipotentiaire Barrenechea et le secrétaire d'État Chauvelin. L'Espagnol jetait à la tête du Français que le roi de France ne se gênait pas pour altérer les monnaies, quand bon lui semblait, au très grand préjudice des étrangers; lui appartenait-il de contester le droit de fixer l'indult au prince qui transportait les effets et les gardait à ses dépens (1)? Avec Fleury, écrivait le même ministre, on n'obtiendrait jamais rien par la condescendance (2).

La cour de Londres n'était guère moins animée. Elle venait tout récemment (le 6 décembre 1727) de conclure à Westminster une alliance défensive avec le duc de Brunswick-Wolfenbuttel, pour la sûreté des États allemands de Georges II. Le contre-amiral Hopson avait ordre d'aller prendre, à la place d'Hozier qui était mort, le commandement de l'escadre des Indes à la chasse des galions. On armait encore quelques vaisseaux pour ne pas laisser échapper cette proie comme la flottille. Enfin l'amiral Wager rôdait avec les siens sur les côtes d'Espagne.

De nouveau, la guerre semblait donc inévitable; de nouveau elle allait être évitée (3).

sions et conférait l'Ordre du Saint-Esprit au Prince des Asturies et à don Carlos, mais annonçait un mémoire de Fleury sur la question politique. Ce mémoire est aux Aff. étr., Esp., t. 350, f° 346 : *Réflexions sur l'état présent de l'Europe*, adressées par le cardinal de Fleury à la reine d'Espagne, le 15 décembre 1727.

(1) Simancas, Est., l. 7551. Barrenechea à La Paz, 12 janvier 1728.

(2) *Ibid.*, l. 7542. le même au même, 28 décembre 1727.

(3) Quelques personnes bien informées en étaient venues à penser que l'Angleterre entretenait volontairement cet état intermédiaire entre la paix et la guerre. Cf. Alcala, l. 2628. D^n Tobias del Burgo au marquis de La Paz, 12 janvier 1728 :

« Algunos discretos plenipotenciarios de las Tullerias dicen que los Ingleses no quieren la guerra, ni la paz, ni el congresso, pues lo que los conviene es el estado de incertidumbre en que se vive, con una negociacion continuada, esta situacion los pone en pasage de hazer el comercio de America solos y exclusivamente de las demas naciones; les da tambien plausible motivo para sacar los subsidios precisos para la guerra con los quales el gobierno gana los votos del parlamento, y los que conocen este rasonable systema del presente gobierno de Inglaterra no extrañan las torcidas interpretaciones que quieren dar a cada articulo de los preliminares. »

## CHAPITRE V.

Concessions de l'Espagne. — Premiers symptômes de désunion entre cette puissance et l'Autriche. — La maladie de Philippe V, les inquiétudes et les projets d'Élisabeth Farnèse. — Signature de la convention du Pardo. — Fin de l'ambassade du comte de Rottembourg.

JANVIER-MARS 1728.

Deux choses devaient, au début de 1728, incliner la reine Élisabeth Farnèse à céder aux dernières exigences de la France et de l'Angleterre : c'était d'abord une certaine défiance des intentions de l'Empereur qui commençait à s'insinuer dans son esprit; c'était, en second lieu, les inquiétudes que lui faisait concevoir sur son propre avenir l'aggravation de la maladie du Roi son mari.

### I.

Quelque désir que la cour de Vienne eût de conserver l'alliance espagnole, elle n'avait pas cependant perdu l'espérance de fermer l'Italie aux princes de la maison de Bourbon. Comme rien ne paraissait plus propre à frustrer don Carlos de la succession des duchés de Parme et de Plaisance que l'accomplissement du mariage d'Antoine Farnèse avec la princesse Henriette de Modène, Charles VI pressait ce prince, qui venait précisément de succéder à son frère François (1727), d'en hâter la conclusion. Son intérêt, ses désirs, la conservation de sa Maison s'accordant parfaitement avec les conseils de S. M. I., Antoine Farnèse se laissa aisément persuader. Le 7 février 1728, il partit pour aller recevoir sa future épouse. Leur première entrevue se fit à la frontière des deux États, sur les bords de

l'Enza. Ils vinrent ensuite à Parme et célébrèrent leur union, au milieu de fêtes et de divertissements qui durèrent plusieurs jours.

La cour d'Espagne prenait une médiocre part à toute cette joie et ne savait pas gré à l'Empereur de l'avoir provoquée. Elle n'avait accepté le traité de la Quadruple Alliance que grâce à la promesse des successions d'Italie et voici que l'une d'elles pouvait d'un jour à l'autre échapper.

Celle de Toscane n'était pas non plus parfaitement assurée. Le Grand-Duc avait toujours vu avec peine que l'on disposât de ses États pendant sa vie et qu'on le privât du droit de choisir son successeur. Aussi persistait-il à entamer diverses négociations qui s'accordaient aussi peu avec les desseins d'Élisabeth Farnèse qu'elles étaient favorables aux vues secrètes de Charles VI.

Pour mieux pénétrer les sentiments de l'Empereur et les intrigues italiennes, Leurs Majestés Catholiques s'étaient décidées, vers la fin de 1727, à envoyer en Italie le marquis de Montéléon, avec le double caractère d'ambassadeur auprès de la République de Venise et de plénipotentiaire auprès des princes d'Italie. On sait combien ce ministre, d'un esprit si ouvert et si pénétrant, d'un caractère si enjoué et si insinuant, était propre à remplir une commission de ce genre.

Ses instructions lui prescrivaient surtout de ne rien négliger pour découvrir ce qui se passait entre l'Empereur et le Grand-Duc; il devait observer également les démarches de la cour impériale pour gagner le roi de Sardaigne, le duc de Parme et les autres princes; tâcher enfin de les attirer à l'Espagne, en leur faisant craindre que la Maison d'Autriche ne cherchât à annexer la Toscane à tout ce qu'elle possédait déjà dans la Péninsule.

Le marquis de Montéléon était arrivé à Turin le 16 décembre 1727. Là, il avait pu facilement se convaincre que, fidèle aux habitudes de toute sa vie, Victor-Amédée se ménageait entre les deux cours de Vienne et de Madrid. Il écoutait avec une

même sympathie les propositions de Montéléon et celles du comte d'Harrach, ministre de l'Empereur à Turin, ou de Daun, le gouverneur du Milanais. Ni aux uns, ni aux autres, il ne donnait de réponse positive.

A Milan, le comte de Daun ne se laissa point imposer par l'apparente cordialité de l'envoyé du roi d'Espagne et ne vit en lui qu'un surveillant incommode.

De Milan, Montéléon s'en fut à Parme. Les circonstances ne permettaient guère de proposer un successeur au souverain qui se flattait, par son mariage, d'en donner un lui-même, et bientôt, à son duché. Néanmoins, comme cette espérance était incertaine, le marquis de Montéléon ne laissa pas que de prendre en secret toutes les précautions que la prudence lui suggéra.

La présence d'un homme qui vient veiller sur les intérêts d'un héritier présomptif, impatient de faire valoir ses droits, est généralement importune. On n'aime guère à voir les gens qui semblent vous prier de leur faire le plaisir de mourir le plus tôt possible. Le Grand-Duc de Toscane et l'Électrice palatine sa sœur dissimulèrent cependant leurs sentiments; ils n'entretinrent le représentant de Philippe V que de leur attachement respectueux pour Leurs Majestés Catholiques et de leur satisfaction d'avoir don Carlos pour successeur. Ils attendaient, disaient-ils, avec impatience que le Congrès achevât d'aplanir toutes les difficultés. Les ministres de leur côté semblèrent se prêter à tout ce que souhaitait Montéléon. Cela ne les empêchait pas d'écouter avec plus de complaisance les espérances que la cour impériale leur donnait d'accorder l'investiture de la Toscane à l'Électrice palatine.

Au fond l'Empereur n'avait envie de la donner ni à l'un ni à l'autre; Montéléon sut bientôt à quoi s'en tenir. Mais l'Espagne n'avait pas d'autre alliée que Charles VI; il fallait donc faire bon visage, quitte à obtenir du Congrès des mesures qui permissent de ne plus dépendre à ce point de Sa Majesté Impériale (1).

(1) *Mémoires de Montgon*, t. VI, p. 162 et suivantes.

Cette solution, la cour de Vienne pressentait qu'à un moment donné le gouvernement espagnol y viendrait. Aussi songeait-elle, — encore sous le couvert de la plus profonde dissimulation, — à se rapprocher des puissances maritimes. A Madrid même, on vit le comte de Kœnigsegg favoriser les démarches de l'Angleterre et de la Hollande. Mais une telle attitude ne laissait pas que d'être fort délicate et le milieu très difficile à garder entre les alliés de Hanovre et de l'Espagne également susceptibles dès qu'il s'agissait d'interpréter les préliminaires (1).

La confiance qu'il affecta de témoigner au cardinal de Fleury et dont celui-ci rechercha les manifestations avec empressement tira fort heureusement Charles VI de cet embarras. Des rapports fréquents et presque intimes s'établirent entre lui et le premier ministre de Louis XV. Fleury s'employa à dissiper les soupçons que l'Angleterre et la Hollande avaient conservés du peu de sincérité des intentions de l'Empereur sur l'abolition de la Compagnie d'Ostende; le ressentiment de ces deux puissances se calma si bien que, dans les premiers jours de 1728, le bruit courut qu'une alliance secrète se négociait à Paris entre elles et l'Empereur (2).

Tout cela, bien que très imparfaitement connu, mais rapproché de la conduite que l'Autriche avait suivie lors de la négociation des préliminaires, ne pouvait manquer de faire impression sur le gouvernement espagnol. Patiño et le Prince des Asturies, lorsqu'il fut appelé au Conseil par sa belle-mère, ne prenaient pas la peine de cacher leur mécontentement. Le premier avait eu le Courage de dire à la Reine qu'il fallait cesser de payer des subsides à la maison d'Autriche (3). Averti, Kœnig-

(1) Kœnigsegg entretenait une correspondance secrète avec le prince Eugène qui, on le sait, n'était pas d'accord avec le chancelier Sinzendorf. Eugène écrit à Kœnigsegg le 24 décembre 1727 : « V. E. ne doit pas faire mention ni dans ses lettres à M. le Chancelier, ni dans ses relations qu'elle luy adresse, qu'Elle en a fait une séparée à S. M. ou à moy vu qu'on ne sçaurait se dispenser dans ce cas de la luy communiquer. Il n'en a vu aucune, ne les ayant montré qu'à l'Empereur seul. »

(2) Simancas, Est., l. 7551. Barrenechea à La Paz, 5 janvier 1728 : « Se dice y no por el vulgo que se trata de una alianza secreta entre el Imperio, Ingleses y Olandeses ». *Mémoires de Montgon*, t. VI, p. 157.

(3) A. E., Esp., t. 349, f° 349. Rottembourg à Chauvelin, 20 décembre 1727. Lorsque la

segg avait remis à Philippe V un mémoire où il traitait injurieusement Patiño « l'accusant d'être Français et d'empêcher, au grand déshonneur du roi d'Espagne, l'exécution des engagements que ce prince avait pris ». Le Roi envoya le mémoire à son ministre; Patiño monta sur-le-champ et dit à Leurs Majestés que « les sentiments qu'il avait pris la liberté de leur exposer étaient ceux d'un fidèle ministre, qu'il n'était attaché à d'autres intérêts qu'à ceux de l'Espagne, qu'il lui était personnellement indifférent à qui pussent passer les revenus du pays, mais que n'étant pas capable de changer de principes, il demandait en grâce au Roi de se retirer de son service pour n'être point insulté en qualité de son ministre d'une façon qu'il ne souffrirait pas comme particulier ». Le Roi et la Reine l'assurèrent de leur bienveillance; le lendemain, Kœnigsegg écrivit à Patiño une lettre très polie; le ministre n'y fit aucune réponse (1).

Quelque temps après, le même ambassadeur demanda une pension pour un Espagnol qui avait suivi le parti de l'Archiduc. Patiño porta la demande au Conseil (c'était pendant la maladie du Roi) et représenta « que les pensions avaient ordinairement trois origines : ou d'indemnité pour quelque tort ou dommage, ou de services rendus, ou enfin de pure grâce, telles que celles que demandait l'ambassadeur de l'Empereur. Le Prince des Asturies répondit : *Adieu la grâce! point! point!* La Reine rougit et se contint cependant jusqu'à dire *qu'elle ne comprenait point comment M. de Kœnigsegg voulait porter si loin l'interprétation du traité de Vienne.* Le prince ajouta sèchement : *Qu'on le refuse!* » Le lendemain, au jeu, il se trouva parmi les pièces d'argent un écu à l'effigie de l'archiduc Charles;

Reine demanda à Patiño si on était en état de faire la guerre, il lui répondit « qu'il ne faudrait pas envoyer de l'argent au dehors ».

(1) A. É. Esp., t. 349, f° 238. Rottembourg à Chauvelin, 20 décembre 1727. Aussi le gouvernement impérial poursuit énergiquement Patiño. Le 8 août 1728, Eugène écrit à Kœnigsegg : « Quant a Patiño, V. Exc. agira ouvertement et sans réserve auprès de la Reyne, important trop à S. M. de faire éloigner un homme sur la parole duquel il n'y a pas le moindre fond à faire... S. M. approuve à cet effet que V. E. a pris le parti d'écrire à la Reyne la lettre dont vous m'avés envoyé la copie qui est effectivement bien forte ». Arneth, *Prinz Eugen*, t. III, p. 561.

le prince le jeta en disant : « Qu'on ne me donne plus de cette monnaie-là ! » — « Vous reconnaissez le sang de Bourbon ! » dit un seigneur espagnol à l'oreille du comte de Rottembourg (1).

La Reine elle-même se sentait ébranlée; sans doute, par moments, elle se rattachait désespérément à l'alliance de Vienne et à l'idée des mariages autrichiens; alors on pouvait la dire « allemande jusqu'aux dents », Kœnigsegg se flattait encore d'agir « en proconsul romain », et l'ambassadeur français croyait à la solidité des engagements pris par l'Empereur (2). Mais, d'autres fois, elle laissait échapper des mots découragés, de vagues menaces « d'éprouver la fidélité de l'Empereur », et il semblait qu'il suffît de lui montrer un « sentier » pour la déterminer à sortir des traités de Vienne (3).

Aussi le ministre et l'ambassadeur de Louis XV se disaient-ils déjà tout bas, dans les confidences de leurs lettres secrètes, « qu'avec un peu de temps on détacherait Élisabeth Farnèse de l'alliance autrichienne, on se la concilierait et finalement on la ferait entrer dans les engagements de la France avec l'Angleterre (4). » Officiellement, elle en était encore à proposer l'al-

(1) A. É. Esp. t. 358. f° 120. Rottembourg à Chauvelin, 20 février 1728.

(2) *Ibid.*, t. 358, f° 40 et 156. Rottembourg à Chauvelin, 2 février et 1er mars 1728. — t. 351, f° 265. Chauvelin à Rottembourg, 24 février 1728.

(3) *Ibid.*, t. 350, f° 352. Rottembourg à Chauvelin, 5 décembre 1727. « J'ignore si la Reine presse le Congrès dans la vue, comme elle me l'a dit, de cesser de payer des subsides ou si elle ne voudra point saisir l'occasion de cette assemblée pour sonder la fidélité de l'Empereur pour ses engagements secrets, en lui proposant peut-être, comme je l'ai insinué à l'archevêque d'Amida, de demander conjointement la garantie du mariage aux alliés d'Hanovre. Comptez, Monsieur, qu'il y a du soupçon et je ne crois pas impossible avec un peu de temps de rompre cette pernicieuse liaison. Je sais de source certaine que la Reine commence à voir qu'elle porte à faux. Il ne s'agit plus que de lui montrer quelque sentier. Il est impossible de le lui indiquer en présence du Roi, cette princesse ayant porté trop loin l'exagération des avantages de ses engagements pour s'en soustraire tout d'un coup. Il faut que cela se passe peu à peu, mais plus vite cependant que vous ne croyez. Cet éclaircissement est absolument nécessaire. Sans y parvenir, vous n'aurez jamais de paix durable et je ne puis me figurer quelle issue pourrait avoir le Congrès. Il n'en naîtra que des défiances et des soupçons si vous n'approfondissez pas cette plaie. »

(4) *Ibid.*, t. 349, f° 142. Rottembourg à Chauvelin, 11 décembre 1727; t. 358, f° 38. Le même au même, 2 février 1728 : « Sur la conjoncture présente où se trouve cette cour, je crois fermement qu'avec patience et douceur, on la détachera de l'Empereur, et même sans cet événement, je ne vois point l'avantage solide que vous puissiez vous proposer de la tenue de votre congrès. Il me semble donc qu'il y a trois opérations : l'une de détacher cette cour de l'Empereur, de nous la concilier, et ensuite de la faire entrer dans nos engagements avec l'Angleterre. » — T. 351, f° 247. Chauvelin à Rottembourg, 16 février 1728.

liance des trois cours catholiques (1); n'était-ce pas au moins reconnaître qu'on ne pouvait point se passer de la France?

## II.

N'aurait-elle pas d'ailleurs besoin de cette même puissance, si elle venait à perdre le Roi? (2) Élisabeth Farnèse se posait avec angoisse la question chaque fois qu'un accident nouveau mettait en péril la vie de Philippe V. Un jour, au commencement de décembre 1727, une personne influente à la cour (Rottembourg ne la nomme pas) demanda à l'ambassadeur de France ce que son maître « ferait pour cette princesse qui seule avait porté le Roi à toutes les condescendances. » L'ambassadeur répondit que le cardinal de Fleury était dans les meilleures dispositions pour la reine d'Espagne, mais qu'elle avait reçu avec tant d'indifférence, peut-être de méfiance, toutes les insinuations qui lui avaient été faites sur ce sujet, qu'il n'était plus permis de l'aborder. « C'est, reprit l'interlocutrice du comte de Rottembourg, la princesse du monde la plus malheureuse; elle ne peut se flatter de conserver le Roi huit jours; il n'y a nulle apparence qu'elle puisse rester en Espagne, vu la haine que lui portent le Prince des Asturies et tous les Espagnols; cette haine retombe sur don Carlos et ses autres enfants; elle se verra obligée de les abandonner à leurs ennemis, puisque jamais on ne lui permettra d'emmener des infants d'Espagne en Italie, où elle pourrait se retirer. La France et l'Angleterre ne voudraient-elles pas, — c'était le désir de la Reine, — garantir le testament du Roi qui déclarait sa veuve régente,

(1) A. É. Esp., t. 358, f° 102. Rottembourg à Chauvelin, 13 février 1728. Cf. *Mémoires de Villars*, t. V, p. 122.

(2) Dépôt de la Guerre, t. 2643, f° 61 Lettre de Chavigny, 2 mars 1728 : « Le M^al du Bourg pourrait vous dire que j'ai prévu il y a un mois tout ce que vous savez de la situation de la Reine Catholique. Il n'y avait que la maladie du Roi et le danger où il est qui pussent la remettre dans ses véritables intérêts; c'est un grand évènement pour la France si nous savons en profiter, mais il faut bien prendre garde de manier cette conjoncture de façon qu'elle nous rende nécessaires à nos alliés, mais qu'elle ne leur donne pas une jalousie dont l'Empereur se servirait pour se réunir à eux ou pour les réunir à lui. »

malgré l'âge du Prince des Asturies et la constitution de l'Espagne? »

Rottembourg se rejeta sur la situation que la Reine s'était faite par ses alliances et ne se priva pas de revenir sur son thème favori, le néant des engagements pris par l'Empereur à l'égard de la reine d'Espagne et de ses fils (1).

Piquée de cette réponse, Élisabeth affecta quelque temps de mépriser ceux qui lui conseillaient de s'appuyer sur le cardinal de Fleury. « On me parle sans cesse de la France, disait-elle avec aigreur. Quel secours en puis-je tirer? Des promesses frivoles et continuelles qui ne serviraient qu'à me séduire. Le Prince des Asturies a quinze ans; il sera le maître au moment de la mort du Roi. Est-il naturel de croire que la France prenne mon parti contre lui? Mon crédit et mon autorité dépendent donc de sa volonté; c'est donc lui qu'il faut que je ménage. D'ailleurs, ajoutait-elle pour se rassurer, ma fortune n'est pas bornée par la mort du Roi même; j'ai toujours des ressources qui feront qu'on me ménagera et soutiendra de la part de la cour de Vienne (elle voulait sans doute parler de la faible santé du Prince des Asturies). Mes enfants ne sont pas bâtards; ils n'ont aucun apanage en Espagne; on ne pourra point leur refuser leur rang, ni leur subsistance, de sorte que cette couronne se trouvera malgré elle dans l'obligation de pourvoir à leur établissement pour se soulager de cette dépense (2). »

Cependant l'état du Roi, que l'on avait installé au Pardo, vers le milieu de janvier 1728, était subitement redevenu très grave. « Il n'y avait, écrivait Chauvelin à Rottembourg, que ceux qui l'avaient vu plus mal qui pussent être un peu rassurés (3). » Pour notre ambassadeur, il annonçait la fin prochaine du souverain, ou tout au moins la définitive aliénation de son esprit (4).

(1) A. É. Esp., t. 350, f° 356. Rottembourg à Fleury, 10 décembre 1727.
(2) *Ibid.*, t. 358, f° 120. Rottembourg à Chauvelin, 20 février 1728.
(3) *Ibid.*, t. 351, f° 242. Chauvelin à Rottembourg, 9 février 1728.
(4) *Ibid.*, t. 353, f° 183. Le même au même, 30 janvier 1728; il y est question de la léthargie, puis des égarements du Roi; — t. 358, f° 40, le même au même, 2 février 1728.

Dès lors, le Prince des Asturies devenait un personnage avec qui l'on devait compter; Rottembourg se félicita grandement des intelligences qu'à peine arrivé en Espagne il avait nouées avec lui et il les entretint avec soin (1). La Reine elle-même comprit qu'elle ne pouvait gouverner sans Ferdinand et, à l'insu du Roi, elle l'appela au Conseil. En même temps, elle fit dire au comte de Rottembourg qu'elle voulait lui parler. Tous les purs Espagnols avaient les yeux tournés vers l'ambassadeur de Louis XV, « prêts, disait-on, à se rendre à sa porte, dès le moment que Philippe viendrait à mourir (2). » Tenu en conséquence à la plus extrême prudence, M. de Rottembourg osait à peine se rendre à l'invitation de la Reine. Il consulta une personne sûre, du plus intime entourage du Prince des Asturies : « Tous les bons Espagnols sont Français, lui dit-elle; allez chez la Reine; si elle veut l'union avec la France, ce sera chose faite et les Espagnols seront contents (3). »

Élisabeth était réellement fort à plaindre; le 12 février, Philippe s'étant trouvé mieux, ordonna qu'on lui remît les décrets à signer; la Reine ne savait comment lui cacher l'assistance du Prince aux séances du Conseil; elle proposa au Roi de l'y appeler; mais, à ce seul mot, Philippe entra dans une violente fureur; cette reine absolue en était réduite à supplier Fleury de ne rien mettre dans ses lettres qui pût laisser soupçonner au roi son mari ce qu'elle avait fait de son propre chef (4)!

Ferdinand se montrait digne de la confiance qu'on lui avait

— f° 79, le 9 février : « Je doute fort que le roi d'Espagne gouverne jamais et même qu'il revienne en santé, de sorte que je ne crois pas que vous courriez aucun risque de vous arranger ou sur sa mort, ou sur l'aliénation de son esprit, ou sur une nouvelle abdication dont le vœu est déjà fait. » — Le 20 février (f° 120) : « Il faut tabler sur la mort prochaine du Roi. »

(1) A. É. Esp., t. 358, f° 40 et 120. Rottembourg à Chauvelin, 2 et 20 février 1728; — t. 351, f° 247. Chauvelin à Rottembourg, 16 février.

(2) *Ibid.* Mêmes lettres de Rottembourg.

(3) *Ibid.* Rottembourg à Chauvelin, 2 février 1728.

(4) *Ibid.*, t. 358, f° 86. Rottembourg à Chauvelin, 13 février 1728; t. 351, f° 273. Chauvelin à Rottembourg, 2 mars 1728 : « Le parti qu'a pris la reine d'Espagne d'admettre le prince des Asturies dans la connaissance des affaires de l'État sans la participation du roi d'Espagne marque bien qu'elle l'a jugé très mal. Le trait en est hardi et de l'humeur dont on peut juger S. M. C. si sa santé, et surtout sa tête, revenait à un certain point, il n'y aurait presque pas à douter qu'Elle ne trouvât fort mauvaise cette entreprise. »

marquée; il était très maître de lui, plein d'attention pour sa belle-mère, affectueux pour ses frères que naguère il rebutait en toutes occasions (1). Mais lui-même ne pouvait trouver grande joie dans ce premier exercice du pouvoir; il savait sa santé gravement compromise; il prenait beaucoup de remèdes, et pleurait parfois longtemps, disant qu'il ne vivrait même pas jusqu'à l'âge de son frère Louis (2).

A tout hasard, on prenait certaines mesures pour le cas où Philippe disparaîtrait brusquement. La Reine savait que du premier moment dépendait tout son avenir. Les projets les plus aventureux germaient dans son esprit; peut-être même, lui en prêtait-on qu'elle n'eût jamais osé former. De là le bruit étrange qui, se répandant à Paris au commencement de mars 1728, jeta le trouble dans le cœur des plénipotentiaires espagnols, et alarma jusqu'aux gouvernements de la France et de l'Empire.

On disait, — et Pendtenriedter se fit le premier propagateur de la nouvelle, — que, sur le conseil de Patiño, Élisabeth Farnèse, toujours uniquement préoccupée de son sort et de celui de ses enfants, avait suggéré au roi son mari de partager l'Espagne entre le Prince des Asturies et l'Infant don Carlos; le testament de mai 1727, ou peut-être un codicille dicté depuis à Patiño, avait attribué à Ferdinand la Castille, à Carlos l'Aragon. Depuis lors, le ministre accumulait des trésors (il vendait à prix d'argent tous les emplois des Indes), achetait des mulets et des armes, rassemblait sur la frontière aragonaise les régiments italiens tout dévoués à la Reine, et tenait prête une proclamation rendant à l'Aragon ses privilèges jadis supprimés. Maître, par lui-même, des finances et de la marine, de la guerre par son frère Castelar, Patiño regardait le succès comme certain. L'archevêque de Tolède, le Grand Inquisiteur, l'archevêque d'Amida, évêque élu de Ségovie, parmi les Espagnols, l'abbé,

(1) Mêmes lettres de Rottembourg et de Chauvelin.
(2) A. E. Esp., t. 358, f° 86. Rottembourg à Chauvelin, 13 février 1728.

de Montgon pour les Français, le duc de Jovenazzo, le duc d'Atri, et un troisième personnage, entre les Italiens, étaient seuls au courant des projets d'Élisabeth Farnèse.

Pendtenriedter, Chauvelin, Fleury, presque simultanément informés de cette importante nouveauté, en avaient conçu les plus vives inquiétudes; c'était la guerre civile en Espagne et le bouleversement de l'équilibre européen. Aussi s'étaient-ils promis d'agir de concert pour rapprocher la reine d'Espagne du Prince des Asturies et du peuple espagnol, prêts d'ailleurs à de grandes concessions de part et d'autre, afin d'assurer à don Carlos un établissement convenable. Ils avaient écrit et fait écrire en ce sens aux agents de la France et de l'Autriche en Espagne.

Cette puissance avait alors à Paris trois représentants officieux, Santa Cruz et Barrenechea, plénipotentiaires désignés pour le futur congrès, enfin don Melchor Macanaz, chargé par le marquis de La Paz de commissions secrètes. Les deux premiers brûlaient du désir de jouer un rôle et ne cessaient de représenter à leur ministre que les affaires de l'Espagne ne marcheraient jamais à la cour de France, tant que Philippe V n'y aurait pas un ambassadeur attitré; le marquis de La Paz leur répondait de se tenir tranquilles jusqu'à l'ouverture du Congrès et de laisser agir les ministres de l'Empereur; force leur était de se borner à enregistrer les nouvelles et à jouir de leur mieux des belles réceptions que leur faisaient les plus grandes familles de la capitale (1).

Quant à don Melchor Macanaz, revenu le 15 novembre 1727 de Liège, où l'avait fait exiler son opposition au traité de Vienne, il avait repris une vie fort active, écrivant d'innombrables mémoires et négociant sans cesse. Mais, toujours sous le coup des sentences de l'Inquisition, il ne pouvait être officiellement employé et gardait l'incognito; il voyait

(1) Simancas, Est., l. 7541, 7542 et 7551. Barrenechea à La Paz, 3, 17, 27 novembre, 1er, 8 décembre 1727; 5 janvier 1728; Santa Cruz à La Paz, 22 et 28 décembre 1727; La Paz à Barrenechea, 18 décembre 1727, et à Santa Cruz, 15 janvier 1728. Parmi les plus belles réceptions faites aux plénipotentiaires espagnols, il faut citer celle de Saint-Simon.

de nuit ses confrères et avec mille précautions. Il passait pour posséder le dernier mot de la politique espagnole; il entretenait une correspondance avec le prince Eugène, et, tout compte fait, avait pour principale mission de préparer les voies à un accord entre la France et l'Autriche; il était plein d'intelligence et de zèle, mais fort aventureux, de sorte que, par certains pas trop hardis, il causait parfois de véritables transes à ceux qui se servaient de lui (1).

Avec tous ces personnages, Pendtenriedter et les ministres français se montrèrent d'abord fort embarrassés; ce n'étaient que paroles mystérieuses, airs consternés, avis incompréhensibles. Sur ces entrefaites, Walpole revint à Paris et on lui confia l'étonnante nouvelle; il fut admis à toutes les conférences qu'elle provoqua entre Pendtenriedter et Fleury; l'union de ces deux derniers devint beaucoup plus étroite en raison de leur commune anxiété et Macanaz crut un instant que l'alliance était consommée entre la France et l'Autriche.

Une amélioration sensible dans l'état du roi d'Espagne amena enfin le ministère français à parler plus ouvertement aux agents de ce prince. Une première fois, Chauvelin fit venir le marquis de Santa Cruz et lui dévoila le projet que l'on imputait à Patiño; à toutes les dénégations du plénipotentiaire, le secrétaire d'État avait opposé la sûreté de ses informations; peu de jours après, le 14 mars, Fleury lui-même manda Santa Cruz et Barrenechea et ne leur laissa rien ignorer de ce qu'il avait appris; il avait vu en particulier don Melchor Macanaz à qui Pendtenriedter fit également ses confidences, lui répétant mot pour mot certaines paroles de Fleury : « Je ne vois pas, avait dit à l'envoyé de Charles VI le premier ministre de Louis XV, avec qui nous pourrions traiter, en ce qui

(1) Voir sur ce sujet une importante lettre de Barrenechea à La Paz, 27 novembre 1727, et la réponse de La Paz (Simancas, Est., l. 7541). Plusieurs des lettres secrètes de Macanaz sont aux archives de Simancas (Est., l. 7540). Cf. *Noticia de la vida y escritos de Don Melchor Rafaël de Macanaz*; introduction du Tome Ier de la *Biblioteca jurídica de Autores españoles*, publié par D. Joaquin Maldonado Macanaz, Madrid 1879.

concerne l'Espagne; le Roi est encore malade; la Reine est toujours livrée à ceux qui, par cette malencontreuse idée, ont voulu la précipiter; la nation espagnole est mécontente; ainsi tout notre travail sera inutile, tant que la Reine qui aime le Prince des Asturies et s'est rapprochée de lui conservera ceux qui ont été cause de tous ces troubles et ne s'unira pas à ses Espagnols, comme le veulent ses intérêts et ceux des Infants ses fils. »

A l'exception de Macanaz, dont l'audace ne redoutait rien et qui n'était peut-être pas étranger à tout le bruit que faisait l'affaire dans le monde gouvernemental (1), les représentants de Philippe V tremblaient en transmettant à qui de droit ces inquiétantes nouvelles; leur patriotisme d'une part, — le mot de patrie revient souvent dans leurs lettres, — ne leur permettait pas de les passer sous silence; et d'autre part, ils craignaient d'offenser la Reine, — leur adorable reine, — comme ils disaient pour la circonstance.

Le marquis de La Paz ne fut pas moins ému quand il reçut la première lettre de Santa Cruz; il vrai est qu'elle ne s'exprimait qu'en termes couverts et d'autant plus effrayants (2); mais il ne tarda pas à soupçonner qu'il était en présence de l'œuvre impudente d'un fabricant de fausses nouvelles; il prit bravement son parti et alla trouver la Reine; après tout, il n'était pas fâché, lui non plus, de jeter, ne fût-ce qu'une ombre de suspicion, sur la conduite de Patiño, son rival incommode.

Élisabeth Farnèse accueillit avec sérénité les délicates confidences du secrétaire d'État. Quand il eut fini de parler, elle se

(1) Fleury écrivit positivement à la reine d'Espagne le 5 avril 1728 (A. É. Esp., t. 358, f° 196) que c'était par Macanaz qu'il avait connu la nouvelle; d'autre part, c'est Pendtenriedter qui la propagea le premier; or il négociait avec Macanaz.

(2) « Señor anda susurrada y abominada entre estos primeros ministros una especie de Patiño y parciales tan diabolica que no me atrebo á creerla, y que si llegasse á tener aceptation en esa corte bolveria á la Europa toda irreconciliable con la Reyna nuestra señora, se anegaria de civil sangre la España, y sus adorables inocentes Infantes quedadarian lastimosa victima de la infernal sugestion etc. » Santa Cruz à La Paz, 9 mars 1728 (Simancas, Est. l. 7540).

borna à lui donner connaissance du testament de Philippe V. Il n'y vit rien que de fort convenable. Ce prince, — ainsi que ses ministres le savaient déjà, — nommait la Reine gouvernante du royaume, au cas où il mourrait avant que son fils eût atteint sa majorité; il lui laissait le droit de composer le ministère à son gré et la déclarait tutrice de ses enfants; il lui assignait, outre la cinquième partie de ses biens en héritage, les mêmes revenus que lui avait assurés l'abdication de 1724; elle garderait, sa vie durant, le domaine de Saint-Ildefonse et pourrait, à son choix, demeurer en Espagne, en Italie, ou même ailleurs, si elle le jugeait à propos; partout où elle résiderait, le gouvernement espagnol devrait lui payer ses revenus. Pas le moindre codicille n'avait été ajouté au testament de 1727.

Afin de rassurer entièrement le cardinal de Fleury, la reine d'Espagne autorisa le marquis de La Paz à lui faire connaître les dispositions testamentaires de Philippe V; elle se réserva de parler elle-même au comte de Rottembourg.

Sitôt que les plénipotentiaires espagnols eurent reçu la réponse du secrétaire d'État, ils se rendirent à Versailles et eurent avec Fleury un entretien de deux heures et demie. Le prélat manifesta une très grande joie et répondit à leurs marques de confiance par la communication de tout ce qu'il avait écrit au comte de Rottembourg sur cette singulière affaire. Après Fleury, ils allèrent trouver Pendtenriedter et successivement toutes les personnes de distinction sur qui pareille calomnie avait pu faire quelque impression. Macanaz se chargea de détromper le prince Eugène et l'incident se trouva clos.

Il est fort probable qu'il n'y avait eu là qu'une machination des ennemis de Patiño et peut-être même une nouvelle vengeance des ministres impériaux irrités contre lui; mais le seul fait qu'un tel bruit eût trouvé créance prouve suffisamment que l'on savait par quelles angoisses passait Élisabeth Farnèse lorsque la santé du Roi la mettait en présence d'une catastrophe imminente (1).

(1) Les documents relatifs à cette affaire sont aux Archives de Simancas (Est., l. 7540 et 7542, avec la mention *reservados*. Santa Cruz au marquis de La Paz, 8, 9 et 16 mars 1728;

## III.

Quelles que fussent ses préoccupations personnelles, la reine d'Espagne ne s'inclina pourtant que lentement, et dans la mesure où elle le voulut, devant les sommations des alliés de Hanovre.

Le comte de Rottembourg avait d'abord affecté de mépriser les discours que Keene et Van der Meer tenaient sur son excessive condescendance; peu à peu cependant il s'en était préoccupé et il avait fini par s'attendre à un désaveu. Il prit donc le parti de communiquer ses réflexions à l'archevêque d'Amida et au marquis de La Paz et de leur insinuer qu'il serait nécessaire de revenir à une rédaction plus conforme aux préliminaires et à ses instructions que celle à laquelle il avait consenti trois semaines auparavant. Le mécontentement de l'Angleterre lui paraissait maintenant certain et il ne doutait plus qu'elle entraînât encore le gouvernement français; que de désagréments pour lui-même et pour l'Espagne! La duchesse de Saint-Pierre, pénétrée de ces raisons, les appuya et le marquis de La Paz les écouta d'autant plus volontiers que, dans l'incertitude où l'on était, il avait besoin de ne pas s'attirer la malveillance décidée des ministres de Louis XV. Dès lors, mieux valait ne pas attendre la réponse de Chauvelin à la lettre du 3 décembre et se donner le mérite, avec l'apparence, de céder par pure modération; c'est à ce parti que l'on s'arrêta. Le 2 janvier 1728, le comte de Rottembourg rédigea un nouveau projet de déclaration qui fut accepté, au bout de quelques jours, moyennant de très légères modifications, par le gouvernement espagnol (1).

La Paz à Santa Cruz 22 et 29 mars; Macanaz à La Paz, 22 mars et 5 avril; Macanaz au prince Eugène, 21 mars et 4 avril; Barrenechea à La Paz, 5 avril 1728; les plénipotentiaires à La Paz 6 avril 1728; Santa Cruz à La Paz, 12 avril, constate l'amélioration de la santé du Roi; A. É., Esp., t. 351. Chauvelin à Rottembourg, 16 mars; t. 358, f° 196. Fleury à la reine d'Espagne, 5 avril 1728.

(1) Alcala, Est., l. 3402. La Paz à Rottembourg, 13 janvier 1728. La Paz veut la suppression dans le préambule des mots *sous prétexte de quelques affaires de contrebande* et exige que S. M. Br. laisse insérer ceci : « *que todas las pretenciones respectivas de una y otra parte han de producirse, debatirse, y decidirse en el Congreso.* »

Le marquis de La Paz eut soin de constater, dans deux lettres adressées à MM. de Rottembourg et Chauvelin, « que Philippe V avait fait ce sacrifice, — le dernier qu'on pût lui demander, — spontanément, par générosité, par amour pour la France et pour la paix; en échange, il réclamait *l'admiration de l'Europe* et le concours effectif d'un royaume qui, depuis la mort de Louis XIV avait toujours trompé sa confiance (1). »

Tirés enfin de leur néant, les plénipotentiaires Barrenechea et Santa Cruz reçurent, avec l'ordre d'annoncer eux-mêmes au cardinal de Fleury la détermination du roi d'Espagne, celui de travailler désormais sur les préliminaires avec les ministres français et le baron de Pendtenriedter, dont on attendait incessamment l'arrivée à Paris (2).

Fleury accueillit la nouvelle avec la satisfaction que l'on peut penser et s'empressa d'en faire part à l'ambassadeur de Hollande, Van Hoey, successeur de Boreel, ainsi qu'à Milord Waldgrave qui, nommé à l'ambassade de Vienne, était, pendant une absence de Walpole, chargé des affaires d'Angleterre en France (3).

D'ailleurs, dès qu'il avait eu connaissance de l'acte proposé par Rottembourg le 2 janvier, le Cardinal avait résolu de l'accepter; il avait en conséquence accordé à Philippe V l'inventaire du *Prince Frédéric* et passé la clause qui permettait à l'Es-

(1) Alcala, Est., l. 3402. La Paz au comte de Rottembourg, 2e lettre du 13 janvier 1728 : « Pues es constante que si la Europa toda debe admirar la moderacion insigne de S. M. y su incomparable amor à la paz, que tanto brilla en esta ultima condescendencia, mucho mayor asumpto de celebrarlo tiene el Rey Xmo y la nacion francesa por el testimonio tan evidente que el Rey dá de sus sentimientos de ternura, y de inclinacion que conserba impresos en su corazon, y los quales son los que han dado el principal impulso à su generoso animo para esta ultima determinacion. » La Paz reconnait aussi qu'on a voulu condescendre au désir de Rottembourg, *persona grata*. « Ni puedo dejar de hacer à V. E. la justicia de confesar que su delicado, sabio y oportuno modo de conducirse en un negocio tan espinoso y dificil ha sido de la mayor consecuencia para poder reducirlo à unos terminos tales de conciliacion, dejando V. E. infinitamente acreditada la eleccion que se hizo de su persona para manejar esta negociacion, etc. » A. É. Esp., t. 353, f° 123. La Paz à Chauvelin, 15 janvier 1728.

(2) Simancas, Est., l. 7542. La Paz aux plénipotentiaires, 15 et 26 janvier 1728.

(3) Walpole avait quitté Paris vers le 20 janvier, après avoir eu, s'il faut en croire Barrenechea (lettre à La Paz du 26 janvier, Simancas, l. 7551), une assez vive altercation avec le Garde des Sceaux qui lui aurait dit qu'il ne voulait pas pousser à bout le roi d'Espagne.

pagne de soumettre au Congrès ses plaintes relatives au commerce, voire même ses autres prétentions; il avait fortement agi sur Walpole afin qu'il se rangeât au même avis et le fît prévaloir à Londres (1).

L'arrivée du baron de Pendtenriedter ne fit que confirmer Fleury dans ces excellentes intentions; il put en effet se convaincre que l'Empereur désirait vraiment se rapprocher de la France pour régler en paix sa succession; le prince Eugène jugeait nécessaire d'en finir avec les tergiversations de l'Espagne et c'était sur ses instances personnelles que Pendtenriedter avait été envoyé à Paris; ce ministre devait engager les plénipotentiaires espagnols à s'entendre avec le Cardinal et d'autre part le Cardinal, tranquille sur les dispositions de l'Autriche, était plus à même d'exiger des Anglais qu'ils ne se butassent point, par un vain amour-propre, à tout refuser au Roi Catholique (2).

Satisfait ou non, Georges II était obligé de tenir compte de cet état d'esprit; il s'exécuta de bonne grâce et approuva les dernières propositions de la cour d'Espagne sans y demander d'autre changement que l'insertion d'une phrase destinée à lever toute équivoque. Et, comme il ne doutait pas que Philippe V ne l'admît, il apprit à son peuple, par le discours du trône du 25 janvier 1728, que tous les obstacles, nés de l'interprétation des préliminaires, étaient levés et la paix assurée. « Je vous fais part avec plaisir des nouvelles que nous avons

(1) Simancas, Est., l. 7542. Santa Cruz à La Paz, 21 janvier et 2 février 1728. Chauvelin lui a dit en particulier qu'on venait d'envoyer à Rottembourg « una nueba planta de ajuste mucho mas ventajosa que las primeras », que l'on n'avait pu réduire plus tôt Walpole et qu'il avait fallu lui parler haut. Le 25 janvier, Fleury a donné audience aux deux plénipotentiaires et leur a donné copie des ordres envoyés à Rottembourg « en que con efecto se comprehendia la aceptacion del inventario del Navio Federico y la clausula de que el Congreso decidiese en quanto á abusos de comercio y demas pretensiones de España. Que estas dos circunstancias se incluien implicitmte en la 2da clausula que S. M. hizó añadir à las proposiciones de Rottembourg fcha en 2 de henero... »

(2) Ces intentions de l'Empereur et du prince Eugène ressortent très clairement des lettres du duc de Richelieu à Chauvelin en janvier 1728. (A. É. Vienne, t. 158). Santa Cruz et Barrenechea racontent à La Paz leur première et très cordiale entrevue avec Pendtenriedter, dans une lettre du 2 février 1728 (Simancas, l. 7532). Chavigny écrit le 17 février 1728. (Dépôt de la guerre, t. 2643, f° 52 : « Il n'est pas douteux que nous n'ayons la paix. M. le Cardinal a eu de bonnes raisons pour la vouloir, mais j'aurais désiré, comme j'ai pris la liberté de lui marquer plus d'une fois, que nous n'eussions pas tant témoigné que nous la voulions. Nous l'aurions eue plus tôt et nous l'eussions moyennée plus glorieusement. »

reçues d'Angleterre, écrivit Chauvelin au comte de Rottembourg. Votre ouvrage a été généralement approuvé et vous aurez la satisfaction de consommer ce qui vous a donné tant de soins et de peines (1). » Et Fleury, de son côté, écrivit à la duchesse de Saint-Pierre : « Nous voici, Dieu merci, à la veille du Congrès. J'aurai l'honneur de vous dire en confidence qu'en particulier je trouve dans l'Empereur beaucoup plus de marques de bonté et de confiance que je n'en ai trouvé jusqu'à cette heure dans Leurs Majestés Catholiques. Quand on veut juger sur des rapports de fripons qui ne cherchent qu'à se rendre nécessaires et agréables aux dépens de la vérité et de l'honneur, on ne peut que se tromper et être trompés (2). »

Pendtenriedter approuva la modification sollicitée par Georges II; au premier abord, Santa Cruz et Barrenechea n'y avaient vu qu'un nouveau moyen de prolonger une situation favorable au commerce anglais dans les Indes; mais ils finirent par se rendre aux arguments de Pendtenriedter (3). Il ne restait plus qu'à enlever le consentement du roi d'Espagne. Celui-ci, par bonheur, le donna sans difficulté. L'eût-il refusé, la France, pour une fois, se fût inclinée devant son désir; Rottembourg avait ordre de signer, même sans Keene et Van der Meer (4).

Pour parachever une négociation qui durait depuis si longtemps, les ministres de l'Empereur, de France, d'Angleterre et de Hollande tinrent ensemble plusieurs conférences, à Madrid, et avec le marquis de La Paz, au Pardo. Ils réglèrent entre eux

(1) A. É. Esp., t. 353, f° 197. Chauvelin à Rottembourg, 11 février 1728.

(2) *Ibid.*, t. 358, f° 29. Fleury à la duchesse de Saint-Pierre, 6 février 1728.

(3) Simancas, Est., l. 7542. Santa Cruz et Barrenechea à La Paz, 16 février 1728. A. É Esp., t. 353, f° 200. Chauvelin à Rottembourg, 10 février 1728. Dans une lettre du 16 février (Simancas. Est., l. 7551), Barrenechea donne à La Paz d'assez curieux détails sur les relations de Fleury avec Walpole et Pendtenriedter.

(4) A. É. Esp., t. 358, f° 69. Chauvelin à Rottembourg, le 21 février 1728. « Celle-ci est effectivement des plus secrètes et n'a été communiquée à aucun des ministres ni alliés de Hanovre, ni alliés de Vienne. Elle est dictée par Son Excellence. Si par hasard le roi et la reine d'Espagne, par une fierté qui leur est assez naturelle, s'opiniâtraient à ne vouloir faire aucun changement dans la déclaration, vous ne devez faire aucune difficulté de signer seul, en disant à M. Van der Meer et à M. Keene que le Roi leur donnera par écrit une assurance qu'on ne traitera dans le Congrès que sur le pied d'une réciprocité absolue pour toutes les prétentions respectives des puissances contractantes. »

qu'on dresserait une nouvelle convention et qu'on procéderait à l'échange des ratifications des préliminaires, immédiatement après que Keene et Van der Meer auraient reçu les pleins pouvoirs nécessaires. Ceux-ci furent apportés le 28 février par un exprès et le 6 mars on signa au Pardo l'acte suivant :

« Comme il est survenu quelques difficultés sur l'exécution des articles préliminaires qui furent signés à Paris le 31 mai 1727 et ensuite à Vienne le 13 juin de la même année,... et ces difficultés ayant été heureusement terminées par la Déclaration du comte de Rottembourg, faite du consentement de toutes les parties et approuvée par elles; laquelle Déclaration, de même que son acceptation par S. M. C. telle qu'elle a été exhibée et signée par ses ordres et en son nom par M. le marquis de La Paz sont de la teneur suivante :

« D'autant que depuis la signature des Préliminaires il s'était levé certaines difficultés entre les Parties contractantes, par rapport à la restitution des prises qui ont été faites de part et d'autre et nommément celle du vaisseau le *Prince Frédéric* et sa cargaison, appartenant à la Compagnie du Sud, saisi et arrêté à la Vera-Cruz par les Espagnols, lesquelles difficultés auraient arrêté l'exécution des Préliminaires, l'échange des ratifications avec l'Espagne et l'ouverture du Congrès, S. M. Br., pour faciliter, autant qu'il lui est possible, les choses, et pour lever tous les obstacles qui s'opposent à une pacification générale, a déclaré et donné sa parole au Roi Très Chrétien qu'elle enverrait sans délai ses ordres aux amiraux Wager et Hozier, ou à ceux qui commanderaient à leur place, de se retirer des mers des Indes et d'Espagne, et qu'Elle consent que l'on discute et décide dans le Congrès les contrebandes et autres sujets de plaintes que les Espagnols peuvent avoir par rapport au vaisseau le *Prince Frédéric;* que toutes les prétentions respectives de part et d'autre soient produites, débattues et décidées au même Congrès; que l'on discute et décide pareillement si les prises qui ont été faites de part et d'autre en mer doivent être restituées, et que S. M. Br. se tiendra à ce qui sera réglé dans le Congrès sur tout cela.

« De mon côté, je donne parole au nom du Roi mon maître,... que cette discussion à faire dans le Congrès s'exécutera fidèlement, que l'échange des ratifications se fera sans délai, et que le Congrès s'assemblera infailliblement et le plus tôt qu'il sera possible, selon que les Ministres des Parties contractantes qui se trouveront à Paris en conviendront, si S. M. C. veut donner sa parole royale :

« 1° De lever incessamment le blocus devant Gibraltar, en renvoyant les troupes dans leur quartier, en faisant retirer le canon, combler les tranchées et détruire les ouvrages faits à l'occasion de ce siège, et en remettant le tout de part et d'autre conformément au traité d'Utrecht.

« 2° D'envoyer sans retard ses ordres clairs et précis pour remettre aussitôt le vaisseau le *Prince Frédéric* et sa cargaison aux agents de la Compagnie du Sud qui sont à la Vera-Cruz, pour qu'à leur volonté ils le fassent passer en Europe, et pour remettre le commerce de la nation anglaise aux Indes selon ce qui est stipulé par le traité de l'*Asiento* et convenu par les articles II et III des Préliminaires.

« 3° De faire remettre incessamment les effets de la flottille aux intéressés et ceux des galions quand ils reviendront, comme en temps libre et de pleine paix, conformément à l'article V des Préliminaires.

« 4° Que S. M. C. s'engage de la même manière que S. M. Br. s'est engagée ci-dessus à se tenir à tout ce qui sera réglé par la susdite discussion et décision du Congrès. Fait au Pardo, le 4 mars 1728. Signé : Rottembourg.

« Je soussigné marquis de La Paz, déclare par ordre exprès, au nom du Roi Cath. mon maître, et en vertu du plein pouvoir que j'ai reçu, que S. M., par le désir constant qu'elle a toujours témoigné de faciliter les négociations pour une pacification générale et durable, a résolu d'accepter, comme effectivement elle admet et accepte la proposition faite en dernier lieu par M. le comte de Rottembourg, ministre plénipotentiaire de S. M. T. C., selon qu'elle a été insérée ci-dessus. Fait au Pardo, le 5 mars 1728. Signé : le marquis de La Paz.

« Nous soussignés ministres plénipotentiaires munis de pleins pouvoirs, pour donner force et vigueur à la Déclaration et Acceptation insérée ci-dessus avons signé cet Acte spécial de consentement et de confirmation etc. Fait au Pardo, le 6 mars 1728. SIGNÉ : KŒNIGSEGG, ROTTEMBOURG, VAN DER MEER, KEENE, LE MARQUIS DE LA PAZ (1). »

« Enfin, Monsieur, écrivit, le 23 mars, Chauvelin au comte de Rottembourg, votre ouvrage est consommé d'une manière qui doit contenter également toutes les parties intéressées. Les pièces qui étaient jointes à vos dépêches n'ont rien laissé à désirer. Je comprends que pour parvenir en dernier lieu à fixer toutes les difficultés qui étaient survenues, il vous a fallu de la prudence et de la dextérité (2). »

Les compliments que le ministre adressait à l'ambassadeur étaient-ils sincères? Toujours est-il qu'ils furent suivis de peu d'effet (3). Rottembourg ne se fut pas plus tôt acquitté de sa mission qu'il se vit rappeler; il sortit de Madrid dès le 4 avril, et, après avoir fourni au cardinal de Fleury tous les renseignements que celui-ci pouvait souhaiter, il se retira dans ses terres d'Alsace où on parut l'oublier : deux ans et demi plus tard nous le retrouverons à la cour d'Espagne, successeur de celui qui, en 1728, était venu prendre sa place.

(1) Recueil de Rousset, t. IV, p. 45.

(2) A. É. Esp., t. 301. Chauvelin à Rottembourg, 23 mars 1728.

(3) Dépôt de la guerre, t. 2643. Lettre de Chavigny, 6 avril 1728. « Tout est conclu en Espagne et même heureusement. On sollicite M. de Rottembourg pour y rester, mais il s'en défend, et il me marque que, par le dernier courrier qu'il a dépêché, il demande son congé absolu; il est dégoûté; il ne songe qu'à la retraite, mais il n'en sera pas vraisemblablement le maître. » Le 3 août (*ibid.*, t. 2644, 106), le même Chavigny écrira : « Le comte de Rottembourg avec qui vous savez que je suis lié d'une étroite amitié vient de m'écrire; il me confie la résolution où il est de quitter un métier qui devient chaque jour selon lui plus dégoûtant, etc. »

# LIVRE QUATRIÈME

RÉTABLISSEMENT DE L'ALLIANCE POLITIQUE ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE. LE CONGRÈS DE SOISSONS ET LE TRAITÉ DE SÉVILLE.

AVRIL 1728-NOVEMBRE 1729.

---

## CHAPITRE PREMIER.

La politique française et les dispositions des puissances à la veille du Congrès de Soissons. — État de la cour d'Espagne pendant la maladie de Philippe V. — L'idée d'un rapprochement entre la France et l'Autriche. — Le projet de mariage entre don Carlos et Marie-Thérèse. — Débuts de l'ambassade du marquis de Brancas.

AVRIL-JUIN 1728.

Le cardinal de Fleury avait réconcilié la France et l'Espagne; il avait amené cette puissance à accepter par la convention du Pardo les préliminaires de 1727 et leurs conséquences pacifiques. C'étaient là de bons et d'heureux résultats; ce n'étaient point encore des résultats décisifs, ni peut-être durables. Le premier ministre de Louis XV ne considérait pas sa tâche comme accomplie; il voulait quelque chose de plus. Du jour où il avait pris en main le pouvoir, il avait adopté une politique européenne, le maintien de la paix générale, et une politique nationale qui reposait sur l'alliance intime de la France avec l'Angleterre et la Hollande. A cette alliance, il voulait rattacher l'Espagne. Jamais il n'avait varié sur ce point : toujours, à ceux qui connaissaient le fin mot de sa politique il avait répété qu'à ses yeux la réconciliation des deux branches de la maison de Bourbon n'était qu'un acheminement au rétablissement de leur union politique; mais cette union politique, il ne la concevait point autre-

ment que sous la forme d'une adhésion de l'Espagne à la ligue de Hanovre. Le moment était venu pour lui de poursuivre l'exécution de cette seconde partie de ses plans et de profiter des solennelles assises qu'allaient tenir toutes les puissances de l'Europe pour détacher l'Espagne de la maison d'Autriche. Cette politique était-elle bonne? Était-elle la meilleure pour la maison de Bourbon, pour la France, pour la chrétienté, puisque Fleury songeait encore à la chrétienté? Les circonstances n'exigeaient-elles pas au contraire une orientation nouvelle de la politique française et l'établissement de l'équilibre européen sur des bases autres que celles qui le constituaient depuis 1715? Le Cardinal se posa la question, non sans anxiété, à la veille du congrès de Soissons, et l'historien doit se la poser avec lui (1).

## I.

La France, en 1728, avait le choix entre trois partis : elle pouvait rester uniquement et étroitement attachée à l'alliance de l'Angleterre et de la Hollande ; elle pouvait s'éloigner de ces deux puissances et se lier à l'Espagne et à l'Autriche: elle pouvait enfin tâcher de former, pour tenir en respect la maison d'Autriche, la redoutable coalition des puissances occidentales, en y faisant entrer le royaume de Philippe V. De s'unir à l'Espagne toute seule, il n'y avait pas à y songer, car l'expérience avait prouvé que cette alliance unique n'était pas pour la France une garantie suffisante.

S'en tenir à l'alliance anglo-hollandaise, c'était resserrer à coup sûr l'union de Vienne et de Madrid, manquer à toutes les promesses qu'on avait faites à l'Espagne pour l'amener à la paix, et rendre formidable la puissance commerciale et maritime de l'Angleterre.

Se rapprocher de l'Autriche en même temps que de l'Espa-

(1) Fleury examina cette question dans la remarquable instruction rédigée pour les plénipotentiaires du Congrès, sous ce titre : *Instruction générale et mémoire secret pour les 8 plénipotentiaires*, 30 mai 1728. (A. É. France, t. 496, f° 53). C'est de ce document que sont tirées les considérations qui suivent.

gne? La bonne foi le permettait-elle? Oui, malgré les apparences, parce que la France avait à l'heure présente exécuté presque tous ses engagements à l'égard des Anglais. Le bien de l'Europe et celui de l'Église ne le voulaient-ils pas? Unir la maison de Bourbon et la maison d'Autriche dans une même alliance, n'était-ce pas tarir la source principale des guerres européennes, n'était-ce pas assurer la prépondérance du catholicisme? Peut-être; et il y avait là une idée d'avenir qui n'était pas à négliger. Mais, dans le présent, « ce n'était point un parti solide. » Pourquoi? Parce que la liaison de Vienne et de Madrid reposait presque exclusivement sur une passion de femme. Jamais les ministres impériaux ne laisseraient s'accomplir le mariage de don Carlos et de Marie-Thérèse qui livrerait l'Autriche aux Bourbons; d'ailleurs la mort prochaine de l'Impératrice, toujours et gravement malade, n'était-elle pas à prévoir, et par suite un second mariage de l'Empereur encore jeune? Or, du jour où Élisabeth Farnèse se verrait frustrée de ses espérances, elle romprait avec Charles VI; que la reine d'Espagne elle-même vînt à disparaître, la réaction entraînerait aussi l'alliance austro-espagnole, si rapidement devenue impopulaire. De toutes façons, à une heure peut-être rapprochée, la France se trouverait en demeure d'opter entre l'Espagne et l'Empereur. Se prononcer pour l'Empereur, ce serait détruire l'œuvre de Louis XIV, rendre vains les rudes sacrifices qu'avait faits la France pour installer un Bourbon à Madrid, suivre en tout cas une politique odieuse à la majorité des Français. Se prononcer pour l'Espagne, ce serait relever contre la maison de Bourbon la grande alliance de 1701, affermir en Allemagne la maison d'Autriche, et courir des risques d'autant plus redoutables que l'Espagne serait plus irritée.

Un seul parti donc présentait le double avantage de garantir la paix de l'Europe et de consolider la situation de la France : introduire l'Espagne dans le groupe compact des alliés de Hanovre. Ainsi Fleury se trouvait amené par les réflexions que lui suggérait l'ouverture prochaine du congrès de Soissons à de-

meurer fidèle au plan qu'il avait formé au début de son ministère.

Mais, dans l'exécution, ce parti était-il possible et praticable? Pouvait-on supposer que l'Empereur ne tenterait pas tout au monde pour prévenir la formation d'une quadruple alliance aussi dangereuse à sa maison? S'il craignait le peu de durée de son règne en Espagne, qui l'empêchait de revenir à la politique traditionnelle de l'Autriche, c'est-à-dire à l'union avec les puissances maritimes? Ne lui serait-il pas facile de regagner la Hollande par le sacrifice de la compagnie d'Ostende, et, la Hollande reconquise, de se rapprocher de l'Angleterre?

D'autre part, comment déterminer l'Espagne et l'Angleterre à marcher la main dans la main? L'Espagne n'était-elle pas toujours soupçonnée par l'Angleterre de poursuivre des projets favorables au chevalier de Saint-Georges? Ne réclamait-elle pas la restitution de Gibraltar et la réformation des abus que les Anglais se permettaient dans le commerce des Indes? N'entendait-elle pas discuter à fond tous ses griefs au Congrès? L'Angleterre, à l'opposé, ne considérait-elle pas cette assemblée comme une chambre d'enregistrement destinée à ratifier tout ce que contenaient les préliminaires? N'y avait-il pas dans cette différence même de points de vue l'origine de graves malentendus?

Et quel que fût le désintéressement de la France, quel que fût son ardent désir de procurer l'union de tous et la conciliation générale des puissances (1), lui serait-il donné d'accomplir cette grande œuvre, alors que tant de causes de conflits subsistaient, alors que l'Empereur pouvait brusquement poser au Congrès la question même de la succession d'Autriche, en demandant à l'Europe la garantie de sa Pragmatique? Recherché des uns et

(1) La sincérité des intentions de la France est hors de doute. Fleury avait écrit à l'Empereur dès le 7 juin 1727 : « Le but du Congrès doit être une pacification solide et générale. » Dans les *instructions* du 30 mai 1728, il dit positivement : Sous Louis XIV, on voulait faire des conquêtes et par conséquent diviser l'Europe; aujourd'hui, on veut l'union de l'Europe et la paix générale, d'autant que cette paix est nécessaire au rétablissement des finances.

des autres, Louis XV ne finirait-il pas par être également suspect à tous?

Le rôle qui lui incombait était de faire en quelque sorte les fonctions de médiateur, d'user de grands ménagements à l'égard des diverses puissances, et surtout de tenir la balance égale entre l'Angleterre et l'Espagne afin de garder la confiance de l'une et de l'autre et de jeter les fondements de leur union. L'Angleterre aimerait mieux faire quelques concessions à l'Espagne que de risquer cette alliance avec la France qui lui avait déjà donné tant de profits. L'Espagne se relâcherait de quelques-unes de ses prétentions pour rétablir avec les Anglais une harmonie nécessaire à sa prospérité commerciale. Ces deux nations, une fois d'accord sur leurs griefs réciproques, ne songeraient jamais à rien projeter contre l'Empereur sans être assurées ou du concours, ou au moins de la neutralité de la France; il dépendrait donc de Louis XV d'empêcher une guerre générale, et, s'il croyait nécessaire un jour de la laisser s'engager, il pourrait faire payer son intervention au prix qu'il voudrait.

Il ne suffisait pas pourtant de tracer, même avec cette remarquable précision, les lignes générales de la politique qu'on entendait suivre au Congrès, car toutes devaient se ramener à quelques points très particuliers; ce n'étaient pas de grands principes qu'on allait poser à Soissons, mais des questions de détail, pour la plupart fort épineuses, auxquelles il s'agirait de trouver une solution déterminée. Les *Instructions* du 30 mai 1728 s'efforçaient de régler par avance la réponse que les plénipotentiaires français devaient donner à chacune d'entre elles.

Dans l'affaire du *Prince Frédéric*, au lieu de laisser discuter indéfiniment si ce vaisseau était ou non de bonne prise, la France demanderait simplement s'il avait fait quelque commerce de contrebande et profiterait de l'occasion pour proposer le remède à ces sortes d'abus.

Aux exigences des Espagnols réclamant une indemnité pour le blocus de Porto-Bello, elle opposerait celles des Anglais pour le siège de Gibraltar et les compenserait les unes par les autres.

La question de Gibraltar serait beaucoup plus scabreuse; les Anglais n'admettaient pas qu'on la soulevât au Congrès; les Espagnols avaient fait insérer dans les préliminaires qu'on porterait à cette assemblée *les prétentions réciproques* précisément afin de la poser. Les premiers diraient que la chose était déjà décidée, puisque l'Empereur avait garanti leurs possessions et que les alliés de Hanovre en avaient fait autant; les seconds se réclameraient des nouveaux engagements pris par l'Empereur, engagements dont on ne connaissait ni la force, ni l'étendue; ils invoqueraient, de la part de Louis XV, l'article secret du traité de Madrid de 1721; ils soutiendraient qu'ils n'avaient consenti au traité de l'*asiento* que dans l'hypothèse de la restitution de Gibraltar; ils ajouteraient que la lettre du roi d'Angleterre, du 1er juin 1721, n'avait été regardée comme satisfactoire qu'en ce qu'elle renouvelait cette assurance; ils donneraient par conséquent à choisir entre l'annulation du traité de *l'asiento* ou la restitution de Gibraltar.

La justice obligeait la France à laisser poser la question; mais elle ne pouvait, en ce qui la concernait, la résoudre d'une façon précise sans s'aliéner ou l'Espagne, ou l'Angleterre. Heureusement, on avait lieu de croire que l'Empereur en face du même embarras et, tout comme Louis XV, d'engagements contradictoires, ne prendrait point une attitude catégorique; le roi de France l'imiterait, garderait la neutralité sur le fond, tout en essayant d'adoucir par les meilleurs procédés le mécontentement des deux puissances et d'apaiser leurs récriminations.

A n'en pas douter, le bon droit était du côté de l'Espagne dans l'affaire du commerce des Indes; la France la soutiendrait sans réserve et d'autant plus volontiers que la contrebande anglaise était nuisible au royaume. Mais, en revanche, garante des privilèges commerciaux accordés aux Anglais, elle ne pourrait, malgré un intérêt certain, travailler à les leur faire retrancher; elle demanderait du moins à les partager.

Restait l'important problème de la succession de Toscane que la reine Élisabeth voudrait sans doute faire régler par l'Europe

assemblée, puisqu'après tant de pourparlers et de promesses, on n'avait pas encore assuré l'exécution de ce qui avait été convenu. La cour de Florence ne consentait toujours pas à exclure l'Électrice palatine, tout en se montrant assez disposée à reconnaître don Carlos, après la mort de cette princesse (1). Les expédients proposés à Cambrai pour amener l'Électrice à se désister de son droit étaient tombés avec la dissolution du Congrès. L'Espagne allait-elle demander une nouvelle garantie à la France? Si elle le faisait, on ne pourrait lui donner qu'une réponse évasive, du moins tant qu'on ne connaîtrait pas le sens de la convention qui se négociait présentement à Florence et à Vienne. Au surplus, le déplorable état de la santé de Philippe V et les infirmités du Prince des Asturies obligeaient à se tenir sur une extrême réserve pour ce qui concernait don Carlos.

Ainsi, dans la négociation qui allait s'ouvrir, tout dépendait du degré de facilité qu'apporterait l'Espagne, et cette facilité résulterait elle-même des rapports plus ou moins intimes qui se maintiendraient entre Vienne et Madrid. Que l'on parvînt à séparer ces deux cours, le succès du Congrès serait complet, et la France verrait à brève échéance l'Espagne se réunir à elle et à ses alliés. Que l'on n'y réussît pas, il ne resterait au gouvernement français qu'à resserrer son union avec les puissances maritimes et celles du nord de l'Europe : ce serait revenir à la situation de 1726, ce ne serait point risquer une guerre sans de solides appuis. Mais, tant que l'incertitude subsisterait, il y aurait folie de la part de la France à garantir la succession impériale : elle devait se réserver le plus longtemps possible ce grand moyen d'action sur l'Empire et sur l'Empereur.

Fleury ayant l'intention de conduire lui-même, soit à la cour, soit au Congrès, les importantes négociations de la politique

(1) Nous rappelons qu'il s'agit de Marie-Anne-Louise de Médicis, fille du grand-duc Cosme III, mariée le 5 juin 1691 à Jean-Guillaume de Neubourg, électeur palatin, et restée veuve, le 8 juin 1716, appelée à la succession de Toscane par un décret du sénat de Florence (1714), confirmé par l'Empereur. — Charles VI leurrait Elisabeth Farnèse par cette négociation avec la Palatine; plus tard, il remit la question des garnisons au Congrès; par un rescrit du 22 mai 1728, il donnera l'ordre à Sinzendorf de ne pas s'opposer ouvertement à l'exigence de l'Espagne, mais de la faire échouer sous main.

générale, il suffisait de marquer à notre nouvel ambassadeur en Espagne, par quelques avis particuliers, la conduite qu'il devait tenir à Madrid. Ses instructions lui enjoignaient surtout de rechercher l'affection des Espagnols, sans leur donner aucun soupçon qu'il voulût entrer dans l'administration des affaires; il devait ménager le Prince des Asturies, tout en craignant de porter ombrage à la Reine; éviter une trop grande intimité avec le ministre anglais et ne pas fuir celui de l'Empereur; enfin ne parler qu'en termes très généraux des difficultés pendantes entre l'Espagne et l'Angleterre. Provisoirement, son rôle était avant tout celui d'un témoin fidèle (1).

## II.

La matière ne devait pas manquer à ses observations; rarement ambassadeur arriva dans une cour au milieu de circonstances plus singulières et plus attristantes. Sous les apparences charmantes d'une première audience où l'on ne négligea rien pour lui être agréable, le marquis de Brancas put deviner aux yeux égarés du Roi et à l'air préoccupé de la Reine le douloureux état de la famille royale (2). Les confidences, que lui fit, presqu'aussitôt après, Élisabeth Farnèse, achevèrent de l'éclairer.

Peu de jours avant l'arrivée de notre ambassadeur, le roi d'Espagne, quoique presque constamment gardé à vue, avait trouvé le moyen d'écrire à l'insu de la Reine un billet au Président de Castille; il lui ordonnait d'assembler le Conseil et d'y déclarer qu'il abdiquait de nouveau la couronne et qu'on eût à reconnaître pour roi son fils aîné. La Reine avait appris la chose probablement par le Président de Castille lui-même, et avait tant fait auprès du Roi que celui-ci avait envoyé reprendre son

(1) A. É., Esp., t. 354, f° 277. Mémoire pour servir d'instruction à M. le marquis de Brancas, 26 avril 1728. M. de Brancas ne fut à Madrid qu'à la fin de mai.

(2) *Ibid.*, t. 355, f° 8. Brancas au Roi, 7 juin 1728. Brancas fut beaucoup mieux reçu qu'il ne s'y était attendu; le Roi et la Reine lui dirent qu'ils le recevraient toutes les fois qu'il voudrait.

billet et l'avait laissé déchirer; mais il n'avait point abandonné son idée fixe (1); sa femme lui retira encre et papier (2). C'était chaque jour de violentes querelles, de véritables altercations entre elle et lui; S. M. C. allait jusqu'aux coups; la Reine parlait à M. de Brancas des égratignures et des meurtrissures dont elle était couverte; parfois le Roi battait tous ceux qui l'approchaient (3). A certaines heures, il perdait totalement la tête; il se mordait lui-même; la nuit, il poussait des cris aigus, puis aussitôt se mettait à chanter; il n'était plus maître de ses organes (4). Un jour il se crut devenu grenouille (5); souvent il se croyait mort (6); sans cesse, il s'imaginait qu'on voulait l'empoisonner, ce qui ne l'empêchait pas de manger « effroyablement (7). » Une chemise, pensait-il, devait être le véhicule du poison : aussi ne voulait-il mettre que des chemises de la Reine et qu'elle eût déjà portées. Le jour même de l'audience solennelle qu'il accorda au marquis de Brancas, il portait une chemise de femme sous sa chemise. Bientôt il cessa de se contraindre devant l'ambassadeur; pour le recevoir, il ne prenait plus la peine de quitter son lit, où il passait des jours entiers, dans la plus dégoûtante malpropreté, et se montrait à lui vêtu seulement de sa chemise de femme ou presque nu. Plusieurs fois il voulut se sauver du palais et sortir en cet appareil; il fallut le

(1) A. É. Esp., t. 355, f° 22. Brancas à Chauvelin, 14 juin, à Fleury (*Ibid.*, t. 359, f° 26), 17 juin 1728. — *Mémoires de Villars*, t. V, p. 137.

(2) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 140.

(3) A. É. Esp., t. 355. Brancas à Chauvelin 28 juin et 9 juillet 1728. Tous ces détails et tous ceux qui suivent ont été donnés par la Reine elle-même à l'ambassadeur. A. É. Esp., t. 359, f° 26; Brancas à Fleury, 17 juin : « C'est par ordre de la Reine d'Espagne que j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Éminence de ce que S. M. m'a confié. Elle m'a chargé expressément d'écrire tout de ma main pour qu'aucun secrétaire n'en ait connaissance, directement à V. Em. et de vous demander instamment de sa part que la chose demeure entre le Roi et V. E. et que le Conseil n'en ait aucune connaissance. » Même recommandation à Chauvelin le 21 juin.

(4) A. É. Esp., t. 359, f° 26. Brancas à Fleury, 17 juin 1728, et à Chauvelin (t. 355), 28 juin, 12 juillet, 14 août, f° 131. 12 juillet : « La Reine m'a dit qu'il recommençait à pisser au lit et S. M. me fait des confidences les plus extraordinaires du monde et que je n'oserais vous rendre même en chiffres. » — 14 août : « Le Roi a le ventre gros et dur, etc., etc. »

(5) *Ibid.*, t. 355, f° 101. Brancas à Chauvelin, 5 juillet 1728.

(6) *Ibid.*, f°s 101 et 258. Brancas à Chauvelin, 5 juillet et 14 août.

(7) Sur les craintes d'empoisonnement, mêmes lettres. Le 21 juin (t. 355, f° 57) : « Le Roi mange effroyablement, une heure et demie de suite, engloutissant les choses les plus substantielles et le soir le double du matin, sans compter les petits repas. »

coucher de force; le capitaine des gardes, le duc d'Atri, dut placer des sentinelles à la porte de l'appartement du Roi et leur donner l'ordre d'arrêter même S. M. si elle voulait sortir la nuit. On laisse à penser si cet ordre fut commenté (1).

Le caractère de Philippe était très changé. Il se plaisait aux contes gaillards et aux plaisanteries légères. Il n'était plus question de dévotion; à peine murmurait-il par coutume quelques prières vocales dans son lit. Il n'avait plus de confesseur; de temps à autre, il s'adressait à celui de la Reine; pour le 15 août, au grand étonnement de toute la cour, il ne se confessa, ni ne communia (2).

Chose étrange! Ce même prince retrouvait son bon sens quand il était devant lui question d'affaires et il plaçait à propos son mot dans la conversation (3).

Malgré les précautions de la Reine, le public était instruit de l'état du Roi et se montrait persuadé que l'abdication, seule capable de rendre un peu de calme et de bonheur à S. M., serait un bien pour tout le monde (4).

Cette idée faisait naturellement horreur à la Reine. Elle ne voulait point que la cour se transportât à Saint-Ildefonse, craignant, — et c'était l'avis des médecins, — qu'en ce lieu tout plein des souvenirs de 1724, la tentation ne devînt irrésistible pour son mari (5); une fois, que le malheureux prince avait essayé de s'échapper, elle lui fit jurer, après l'avoir repris, qu'il n'abdiquerait jamais (6); devant l'ambassadeur de France, elle dépeignait

(1) A. É. Esp., t. 355, f° 57. Brancas à Chauvelin, 21 juin 1723. « Le Roi s'est levé à cinq heures du matin en chemise et nus pieds et a voulu sortir en cet état. La Reine courut après. C'est une chemise à la Reine lui pendant jusqu'aux talons, etc. », f° 78, 28 juin : « La Reine craint toujours que le Roi ne s'échappe; il a voulu sortir deux ou trois fois, etc. » Le duc d'Atri essaya d'atténuer l'impression produite par son ordre, en disant que c'était une manière de parler. — f° 101, 5 juillet : « De nouveau, le Roi a voulu se sauver en chemise etc. — f° 216, 2 août : « Le Roi ne sort presque jamais de son lit. Il ne se contraint plus devant moi pour mettre ni chemise, ni camisole, etc., etc. »

(2) Mêmes lettres, notamment celles du 21 juin et du 16 août.

(3) A. É. Esp., t. 355, Brancas au Roi, 7 juin; à Chauvelin, 21 juin et 5 juillet.

(4) *Ibid.*, Brancas à Chauvelin, 21 juin, 5 juillet et 2 août 1728.

(5) *Ibid.*, f° 22, Brancas à Chauvelin, 14 juin 1728, La Paz à Bournonville, 26 juin 1728. Simancas, Est., f° 7540.

(6) *Ibid.*, f° 101. Brancas à Chauvelin, 5 juillet 1728. La Paz à Bournonville, lettre confidentielle du 26 juin 1728. Simancas, Est., l. 7540. *Mémoires de Villars*, t. V. p. 139.

en termes pathétiques la situation où elle et ses *pauvres enfants* se trouveraient si le Roi mettait à exécution son funeste projet; elle le suppliait d'intervenir pour empêcher ce malheur : « Ne pouvez-vous, Monsieur, lui disait-elle, prendre sur vous de déclarer que la France s'oppose à l'abdication du Roi et que vous en avez l'ordre du Roi votre maître! La France a déterminé le Roi mon mari a remonter sur le trône après la mort du jeune roi Louis et M. le maréchal de Tessé fit des merveilles; il est tout naturel que vous fassiez de votre mieux pour l'empêcher de faire une seconde sottise... Aidez-moi, M. de Brancas, dans une situation si cruelle (1)! »

L'ambassadeur répondit qu'il ne pouvait parler au nom du roi Louis XV, mais, afin de s'assurer de fréquentes audiences, il promettait d'exhorter Philippe V à ne pas descendre du trône (2).

Le gouvernement français n'était pas, à beaucoup près, aussi décidé que l'eût souhaité Élisabeth Farnèse, à détourner le roi d'Espagne d'une abdication qui eût enlevé le pouvoir moins au petit-fils de Louis XIV qu'à l'alliée de Charles VI. Une antipathie réciproque, à laquelle l'influence qu'exerçait sur la reine M. de Montgon n'était point étrangère, grandissait chaque jour entre Élisabeth et Fleury (3). Le Cardinal accusait la Reine

(1) A. É. Esp., t. 359, f° 26. Brancas à Fleury, 17 juin 1728.

(2) *Ibid.*, t. 359, f° 26. Brancas à Fleury, 17 juin 1728.

(3) Dès le mois de décembre 1727 (A. É. Esp., t. 350, f° 350). Rottembourg signalait cette antipathie au cardinal Fleury : « Ayant ouï parler de quelque mauvaise impression qu'on avait donnée à L. M. C. de vos intentions, j'ai cru devoir leur parler différemment dans une conversation familière sans affectation afin de voir si elles s'ouvriraient, mais elles se sont tenues fort boutonnées, quoique je me sois étendu sur tout ce que la justice et l'attachement exigeaient de moi. Je crois être à la source de toute l'intrigue, etc.... » Le 31 janvier 1728 (t. 358, f° 25). Fleury écrit à la reine d'Espagne : « V. M. a bien voulu rendre justice pendant quelque temps à la pureté de mes intentions; mais je ne puis lui dissimuler que je sais qu'elle n'en juge pas de même depuis quatre ou cinq mois. Elle a ajouté plus de foi à des esprits très dangereux et pleins d'ambition qu'aux preuves que je lui avais données de mon sincère attachement pour V. M. Il ne tiendrait qu'à moi de perdre ces sortes de gens en démasquant leur hypocrisie et en ne les ménageant plus sur ce que je sais avec certitude de leur noirceur et de leurs mœurs.... » Le 24 février (t. 351, f° 367). Chauvelin accuse formellement Montgon. Le 6 (t. 358, f° 29), Fleury en avait dit autant à la duchesse de St-Pierre : « La tracasserie qu'on a voulu nous faire sur M. de Rottembourg ne vient point de Paris, mais de Madrid, et des mêmes personnes qui m'en ont fait à moi. On ne peut en être plus assuré que je le suis. Si vous saviez tous leurs indignes manèges, vous en auriez horreur et je puis vous assurer que ce sont des monstres. » En mars 1728

d'Espagne de trahir ses secrets les plus réservés et il le lui reprochait en des termes si durs qu'ils surprennent de la part d'un ministre, tout puissant fût-il, s'adressant à une souveraine (1). Enfin il avait de décisives raisons de penser que la Reine subordonnait plus que jamais sa politique au mariage de don Carlos avec l'archiduchesse Marie-Thérèse et qu'à ce prix elle était prête à tout sacrifier à l'Empereur (2). Aussi prétendait-il qu'avant d'obtenir de la France un service qu'elle prisait si fort, elle eût donné elle-même quelque marque de sa bonne volonté (3).

Il fut donc prescrit au marquis de Brancas de ne plus heurter de front la manie d'abdication du Roi; bientôt même on envisagea cette abdication comme plutôt favorable aux intérêts français et l'on ne songea plus qu'à ménager le Prince des Asturies, au point d'ordonner à notre ambassadeur d'espacer ses visites au Roi et à la Reine (4). Il ne fallait pas que Ferdi-

toujours d'après le témoignage de Rottembourg, la confiance de la Reine en l'abbé de Montgon ne fait qu'augmenter.

(1) A. É. Esp., t. 350, f° 352. Rottembourg à Chauvelin, 5 décembre 1727. « Ce n'est pas par ceux que vous employez que vos secrets s'échappent. Les sources étant plus élevées, la prudence m'impose un silence absolu et sans réserve. » t. 358, f° 25. Fleury à la reine d'Espagne, 31 janvier 1728 : « Ces personnes se vantent que V. M. leur a communiqué mes lettres. J'ai eu de la peine à le croire non seulement parce que je sais combien ils sont menteurs, mais encore parce que V. M. m'a imposé le secret de confession dans notre commerce réciproque et qu'elle a commencé par s'y engager elle-même. Je l'ai observé religieusement de mon côté et, si elle a jugé à propos d'y manquer, ce n'est pas à moi à trouver à redire à ce qu'elle a fait. Je prendrai seulement la liberté de lui dire que, quelque distance qu'il y ait entre V. M. et moi, les lois de la confiance sont sacrées et que les grands princes y sont soumis comme les simples particuliers. C'est la dernière fois que je traiterai ce chapitre avec V. M. et, quand j'ai fait mon devoir, je n'en envisage plus les suites. » t. 359, f° 26. Fleury répond aux supplications qu'Élisabeth Farnèse a adressées à Brancas en disant qu'il est obligé de se défier de la Reine et que s'il faisait comme elle il ne lui tiendrait aucun secret. Fleury donne l'ordre de lire cette lettre à la Reine et elle lui est lue.

(2) *Ibid.*, t. 355, f° 64. Chauvelin à Brancas, 6 juillet 1728. Il parle de l'aveuglement total de la Reine, de sa passion de rendre le sang de Bourbon autrichien, etc.

(3) *Ibid.*, f° 175. Chauvelin à Brancas, 3 août 1728. « D'ailleurs la réponse si haute, si aigre et si dure faite au mémoire des négociants français mérite bien, etc. » *Mémoires de Villars*, t. V, p. 143. (4 et 8 août) : « La Reine paraissait toujours très dévouée à l'Empereur, etc. »

(4) *Ibid.*, t. 359. Fleury à Brancas, 26 juin 1728; t. 355, f° 41. Chauvelin à Brancas, 28 juin 1728 : « Il faut convenir, Monsieur, que jamais les circonstances ne furent plus importantes et plus délicates que celles où vous vous trouvez. » Obligation d'avoir pour la Reine tous les égards sans cependant laisser croire aux Espagnols qu'on entre dans tous les projets qu'elle peut former, sans donner aucun ombrage au prince des Asturies.

nand pût imputer aux Français le retard d'un acte qui devait le mettre en possession du trône (1).

Vers ce jeune prince d'ailleurs se tournaient tous les regards et toutes les espérances. Il était malade de la petite vérole lorsque le marquis de Brancas était arrivé à Madrid (2); mais l'imagination des courtisans avait fixé au jour de sa rentrée au palais l'abdication en sa faveur du roi Philippe (3); aussi ce jour là, le 17 juin, on faillit l'étouffer, tant on s'empressa autour de lui (4). Le Roi n'abdiqua pas; du moins il invita lui-même son fils à prendre part au travail des ministres; et la Reine eut avec Ferdinand une conversation des plus sérieuses. Elle ne lui avait rien laissé ignorer de tout ce qui s'était passé pendant sa maladie, des manies du roi son père, de ses désirs d'abdiquer; elle lui avait dit que, s'il avait vingt-cinq ans, elle serait la première à porter Philippe à lui remettre la couronne, mais qu'elle regarderait comme un grand malheur pour lui d'être chargé à son âge du poids du gouvernement; que l'exemple du roi Louis devait lui persuader cette vérité; n'était-il pas pour lui plus utile et plus honorable d'obéir au Roi son père que d'être gouverné par un conseil de quelques particuliers qui n'auraient que leur intérêt en vue? Rien ne se ferait sans qu'il en eût connaissance. Si, malgré tout, il souhaitait l'abdication, elle ne s'y

tâcher d'entrer en relations avec ce prince; se servir pour cela du P. de Laubrussel; ne rien laisser par écrit à la Reine, 6 juillet 1728 : « Il ne faut pas pousser le Roi à l'abdication, mais cette abdication ne saurait être nuisible. » Les fréquentes visites au Roi ont leur danger. 3 août 1728 : « Ces visites ne peuvent aboutir à rien sinon à vous rendre suspect à la nation et au prince des Asturies, etc. »

(1) A. É. Esp., t. 355, f° 64. Chauvelin à Brancas, 6 juillet 1728. D'autre part, le gouvernement français n'était pas absolument sûr des dispositions du prince des Asturies. « On prétend qu'il supporte impatiemment les Allemands, mais qu'il n'a pas de goût pour les Français. Il est même à craindre que dans le fond il ne les haïsse. » Les procédés de Brancas pour gagner les princes sont très diplomatiques. Par une lettre du 9 août à Fleury (t. 349, f° 55) on voit que l'ambassadeur se sert de son fils, devenu le compagnon et l'ami de don Carlos et de don Philippe pour leur arracher leurs secrets.

(2) *Ibid.*, t. 355, f° 8. Brancas au Roi, 7 juin 1728.

(3) *Ibid.*, f° 22. Brancas à Chauvelin, 14 juin 1728 : « Personne ne doute plus de l'abdication; ce sera un peu plus tard, et il y a bien des gens qui croient que la chose éclatera le jour où le Prince des Asturies reviendra au palais. » Simancas, Est., l. 7549. Lettre confidentielle de La Paz à Bournonville, 26 juin 1728.

(4) *Ibid.*, t. 355, f° 53. Brancas à Chauvelin, 21 juin 1728. L'ambassadeur signale lui aussi, parmi les causes de la popularité du prince des Asturies, sa ressemblance avec sa mère Marie-Louise de Savoie.

opposerait plus ; mais elle était bien déterminée à ne pas suivre le Roi dans sa retraite et à demeurer avec ses enfants soit auprès du Prince, s'il le désirait, soit dans une ville quelconque suivant l'intention du Roi marquée dans son testament. Elle fit connaître à Ferdinand tout ce qu'il y avait dans cet acte, démentant une fois de plus les bruits qui avaient couru à ce sujet. Le Prince des Asturies répondit qu'il serait très fâché que le Roi abdiquât, qu'il s'y opposerait de toutes ses forces, et qu'il ne désirait autre chose que d'obéir au Roi son père, tant qu'il vivrait. La Reine parut très satisfaite et témoigna depuis lors de grands égards au jeune prince (1).

Elle n'en était pas moins mortifiée quand d'autres, — ceux surtout qu'elle tenait pour ses amis, — imitaient sa conduite à l'égard de Ferdinand et le traitaient comme une puissance. Kœnigsegg l'avait particulièrement blessée en se précipitant, le premier de tous les ministres étrangers, au devant du prince, quand il était revenu guéri du Retiro au Palais royal. Non content de cette démarche, l'ambassadeur de Charles VI avait fait connaître à la Reine et au marquis de La Paz l'intention où il était de cultiver désormais l'amitié de l'héritier du trône et de l'aller trouver dans son appartement; il avait parlé de *neutralité*, mot malheureux qui tendrait à faire croire, s'écriait La Paz, qu'il y avait deux partis à la cour, alors que l'union n'avait jamais été plus parfaite (2). Il apparaissait aux yeux de tous, — et quelles conséquences le vulgaire en pouvait tirer, — que le confident d'Élisabeth Farnèse croyait une catastrophe imminente et regardait déjà vers l'astre qui se levait. Conduite bien

(1) A. É. Esp., t. 355, f° 78. Brancas à Chauvelin, 28 juin 1728.

(2) Simancas, Est., l. 7540. Lettre confidentielle de La Paz à Bournonville, 26 juin 1726 : « Dá este ministro á entender se hallar en animo de aplicarse á cultivar la intencion del Principe ñro Señor y de sus asistentes frequentando su quarto, y haciendo corte á S. A. y manifestandose por lo menos *neutral*... Sus propositos me los communica por escrito... por la voz *neutralidad* de que usa S. E. dá á entender que pueda haver dos partidos en esta Corte, y es verdad que nada pueda concebirse mas ageno de toda realidad. » Le prince Eugène approuvait pleinement la conduite de Kœnigsegg; il lui écrit au sujet de la scène qui s'est passée lors de la rentrée du prince au palais (le duc de Bournonville lui en avait envoyé un long récit) une très intéressante lettre; il y exprime le vœu que l'entente entre la Reine et le Prince soit réelle. Arneth, *Prinz Eugen*, t. III, p. 559-561.

naturelle de la part d'un politique et que le marquis de La Paz avait la naïveté de reprocher en termes amers au comte de Kœnigsegg! Jamais cet ambassadeur n'avait été mieux traité que depuis l'arrivée du marquis de Brancas; la Reine lui avait tout dit, tout conté, depuis le commencement de la crise; touché de pareilles marques d'affection, n'aurait-il pas dû garder ses impressions pour lui, ou tout au moins s'il les avait communiquées à sa cour, ne pas les laisser deviner au public (1)? Ce qui devait augmenter la confiance de l'Empereur dans la Reine n'allait-il servir qu'à la diminuer (2)?

Et pourtant Élisabeth demeurera la maîtresse (3)! Tel était le cri qui s'échappait de l'âme de La Paz, lorsque, soucieux de calmer ses propres inquiétudes, il écrivait sous le sceau du secret au duc de Bournonville. Que de choses d'ailleurs il avait sur le cœur ce pauvre ministre des affaires étrangères et comme il souffrait du peu de reconnaissance que lui témoignait, à lui aussi, l'ambassadeur impérial (4)! N'était-il pas pourtant le véritable auteur du traité de Vienne, ne l'avait-il pas voulu dès le règne du malheureux Louis I^er^ (5)? Ne l'avait-il pas imposé à

(1) « Simancas, Est., l. 7540. « Se hallaba S. M. bien enterada de que este ministro suponia muy poco durable la subsistencia del Rey sobre el throno, y muy proximo algun catastrofe, etc. »..... « Esta conducta del Conde de Kœnigsegg no ha dejado de mortificar à la Reyna y servir de aumento à sus cuidados contra todas sus esperanzas de hallar en este ministro todo recurso y consuelo; señaladamente quando S. M. en el dia de su mayor affliccion no hizo memoria de otro ministro alguno, ni proprio, ni estraño sino del Embajador imperial, siendo el unico que estuvo presente á su real animo, y el unico quien luego me mande informar con toda confianza y plena abertura de quanto pasaba, etc...

(2) « *Ibid.* « Es facil de ponderar los malos efectos que produciria una especie tan maliciosa, como contraria á la realidad... » — « Distincion etc... que debiera haverlo empeñado á ponderar á su corte demostraciones tan extraordinarias de amistad que sin duda hubieran producido los mejores efectos en el animo del Emperador á quien crea V. E. ha desfigurado este ministro la singularidad de tales circunstancias, y malogrado el furto de una conducta en la Reyna que tan claramente descubria la confianza de su real animo en el Emperador, etc. »

(3) « Debiendo protestarlo y asegurarlo asi á V. E. pará su quietud y para que en esta plena seguridad pueda continuar sin la menor alteracion en todas las medidas tomadas teniendo por indubitable que todo sucederá segun la voluntad de la Reyna,... y siendo tan importante para desvanecer todas las impresiones que este señor Conde de Kœnigsegg puede haver dado, etc. »

(4) Simancas, Est., l. 7540, le 26 juin 1728. La Paz écrit au duc de Bournonville une lettre confidentielle pour décharger son cœur : « En esta confidencial me reservo á desahogar tambien yo un poco mi corazon sobre la poca justicia que me hace ese cavallero, etc. »

(5) *Ibid.* Notez cet aveu de La Paz : « que havia yo empezado á proiectar desde el breve reynado de mi amo el malogrado Rey don Luis. »

une cour dont toutes les inclinations depuis vingt-cinq ans étaient françaises, à un pays qui ne voyait dans les Impériaux que les auteurs des maux si rudes endurés pendant la guerre de la succession (1)! Ne l'avait-il pas défendu et maintenu contre tous les détracteurs et dans un temps où toutes les circonstances contribuaient à le rendre impopulaire? N'était-ce pas à l'alliance de Vienne que le public avait imputé la faveur de Ripperda? N'était-ce pas Vienne que les Espagnols avaient rendue responsable de toutes les folies de cet aventurier? Et quand Ripperda était tombé, on avait vu grandir les Patiño, si notoirement opposés aux engagements contractés avec l'Empereur (2)! Que faisait pourtant le comte de Kœnigsegg pour rendre cette union plus populaire et plus acceptée? Il ne recherchait personne à la cour; il se montrait indifférent, hautain, sévère à tout le moins. Ce n'est point ainsi que l'on conquiert les hommes. Les Anglais ruinaient l'Espagne et cependant Stanhope était si gracieux pour chacun qu'il les faisait aimer. Que dire des ambassadeurs français? Il n'avait pas fallu huit jours au comte de Rottembourg pour se rendre maître de tous les cœurs, et le marquis de Brancas, à peine arrivé, avait eu les mêmes succès (3)! Comment désormais, en face de tant d'adversaires, sauvegarder l'œuvre de 1725? Comment déterminer le Roi et la Reine à y rester fidèles, alors que tous s'acharnaient à leur en faire voir les inconvénients, alors que les alliés de Hanovre ne travaillaient qu'à la détruire et à persuader à Leurs Majestés qu'elles obtiendraient beaucoup plus en s'unissant à eux? Qui pourrait mieux que le marquis de La Paz soutenir la politique de l'alliance autrichienne et dire carrément à la France qu'elle devait elle-même s'y laisser amener, si elle voulait compter jamais sur l'amitié de l'Espagne? Comment

(1) Simancas, Est., l. 7540. La Paz à Bournonville, 26 juin 1728. « Y aun no se havian borrado las ruinas y perjuicios que recivimos en la ultima guerra, etc. »

(2) « Y bien notorio es no solo á V. E. sino á toda la Europa su contradicion à los empeños contrahidos con el Emperador. »

(3) « Es constante que la nacion Inglesa detestable como es á la Española por los perjuicios que la ocasiona en el comercio, etc... se hacia amable en aquel su referido ministró (Stanhope) que havia sabido captar las voluntades de todos, etc. »

l'ambassadeur de l'Empereur et l'Empereur lui-même ne le voyaient-ils pas? Que pouvaient-ils désirer de plus que ce que leur donnait La Paz et par quelle injustice osaient-ils le taxer de timidité (1)?

Ainsi, malgré tant de déboires, le secrétaire d'État tenait plus ferme que jamais à l'union de l'Espagne et de l'Autriche; y associer la France était devenu son rêve et, nous l'allons voir, le but secret de tous ses efforts, à l'heure même où Fleury, après longue réflexion, se déterminait, non seulement à rester fidèle à ses propres alliances, mais à y faire entrer l'Espagne, s'il le pouvait.

## III.

Les instructions données aux plénipotentiaires espagnols étaient bien telles que les avait conjecturées le gouvernement français et l'extrême difficulté des circonstances n'avait nullement diminué le courage de la reine Élisabeth ni de ses ministres (2).

Ils réclamaient Gibraltar, en vertu de la promesse de Georges Ier et des engagements pris par la France en 1721; ils

(1) « Que mas puede pedir ni desear la Corte de Viena de mi? que mas pudo proponerse ni esperar su embaxador en España? que es lo que este ministro hecha menos en mi conducta? para estar siempre poco satisfecho de mi proceder? para acusarme de timido, etc.? « Il ne faut pas moins de quatre pages au marquis de La Paz pour exprimer sa douleur et son indignation. Et cependant l'accusation fut renouvelée. Le 18 septembre 1728, Eugène écrit à Kœnigsegg : « S. M. l'Empereur compte que M. le marquis de La Paz continue dans son zèle pour l'union des deux cours; comme cette union est en partie son ouvrage et la base de la fortune qu'il a faite, il est à présumer qu'il sera porté plus que tout autre à la maintenir. *Il serait seulement à souhaiter qu'il eût plus de fermeté et Votre Excellence ne doit pas négliger de la lui imprimer*, puisque, *faible comme il est*, son assistance serait de peu de secours, si jamais, par une résolution imprévue, les choses commençaient à prendre une autre face. Il faut cependant tout faire pour le conserver dans des bonnes intentions et pour l'insinuer de plus en plus près de la Reine. » Arneth, *Prinz Eugen*, t. III, p. 558.

(2) La Paz signale et admire dans une lettre au duc de Bournonville cette énergie de la Reine (26 juin 1728, Simancas, Est., l. 7540) : « La Reyna nuestra Señora en medio de estos sus cuidados y ahogos, que realmente sola la penetracion de V. E. puede bien ponderar los bien hecho cargo de las circunstancias que han ocurrido, conserva en toda su robustez la parte preciosa de su salud, que toda es menester para resistir á tan continuada inquietud, y agitacion de animo, como señaladamente desde el principio de este año ha oprimido la gran capacidad, tolerancia, y resignacion incomparable de Su Magd. »

liaient étroitement cette question à celle des avantages commerciaux concédés aux Anglais; ils exigeaient l'exécution intégrale des traités antérieurs à 1725, notamment en ce qui touchait Parme et la Toscane; enfin, ils manifestaient clairement l'intention de soutenir l'Empereur leur allié, dans toutes les affaires de l'Allemagne et du Nord; c'était ne reculer sur aucun point (1).

Mais ces instructions étaient loin de contenir le dernier mot de la politique espagnole. Dès le commencement de janvier 1728, le marquis de La Paz avait, par une lettre personnelle au Garde des Sceaux de France, fait les premières ouvertures d'une réconciliation totale entre la maison de Bourbon et la maison d'Autriche. Pour suivre cette importante affaire, il avait accrédité don Melchor Macanaz auprès de Chauvelin (2). Héritier de la tradition des Richelieu, des Mazarin, des Lionne et des Torcy, trop respectueux de leurs idées pour penser jamais « qu'ayant atteint leur but elles avaient fait leur temps (3) », Chauvelin n'avait pris fort au sérieux ni le projet, ni le négociateur (4). Il l'a-

(1) Simancas, Est., l. 7540. Minuta de la Instruccion que se dió á los Plenipotenciarios del Congreso de Soissons, 12 de mayo 1728. Voir à l'Appendice, n° XI, l'analyse de cette Instruction. *Mémoires de Villars*, t. V, p. 134. « Dans le Conseil d'État du 13 juin (1728) on apprit par les nouvelles du 2 à Madrid que l'on y préparait des matières difficiles pour le congrès. Elles étaient connues, mais il paraissait que la Reine était bien éloignée de les adoucir... L'on apprenait que les Espagnols faisaient de grands magasins dans leurs frontières de Catalogne et de Biscaye et que l'Empereur augmentait toujours ceux de Luxembourg. »

(2) A. É., Esp., t. 353, f° 123, La Paz à Chauvelin, 15 janvier 1728 : « La personne en question (M. de Macanaz) qui se trouve à la cour de France est, par la droiture de son jugement, par sa sagesse et par ses bonnes intentions le canal le plus convenable, le plus secret et le plus confident que l'on pût choisir pour faire quelques ouvertures et produire quelques idées. Elle est assez éclairée pour distinguer ce qui peut blesser les droits des Rois mes maîtres *toujours portés à unir par un lien commun les trois puissances catholiques les plus considérables de l'Europe*. Bien entendu cependant que, dans cette occasion, Leurs Majestés ne peuvent agir que passivement et que l'impulsion ou le mobile principal doit venir du ministère de France. »

(3) L'expression est de M. le duc de Broglie.

(4) A. É. Esp., t. 353, f° 181, Chauvelin à Rottembourg, 3 février 1728 : « Je vous ai envoyé, Monsieur, la copie de la lettre que M. le marquis de La Paix m'avait écrite. L'homme dont il me parle est M. de Macanaz. Il est impossible que vous ne sachiez son sort. C'est le même dont je vous ai envoyé quelques lettres pour les rendre au marquis de la Paix. Il est nécessaire que vous voyiez la réponse que je lui fais et je vous en envoie copie. Ce que je vous mande sur tout ceci doit être absolument pour vous seul sans exception et sans que l'on puisse pénétrer seulement que cet homme est à Paris. » — f° 196. Rottembourg à Chauvelin, 30 janvier 1728 : « Ne vous inquiétez pas de l'union avec les Impériaux, ni des sentiments de M. de La Paz; tout cela ne peut avoir de suite. »

vait laissé échanger sans profit avec le prince Eugène des lettres dont Macanaz s'exagérait du reste la portée (1). Fleury, qui devait plus tard se laisser gagner à l'idée en soi grande et féconde de l'équilibre et de l'union des trois puissances catholiques, sans avoir jamais le courage de l'imposer à ses contemporains, s'était d'abord montré plus accessible que le Garde des Sceaux. Mais peut-être, même dans ce premier moment, n'avait-il d'autre vue que de rendre Charles VI plus facile et plus maniable. Son principal désir, il ne faut jamais l'oublier, était de conserver la paix : tout ce qui pouvait y porter l'Empereur lui plaisait; la nouvelle que Pendtenriedter et Sinzendorf venaient à Paris, munis d'instructions raisonnables et bienveillantes, l'avait comblé de joie (2). Quand les craintes communes que leur inspirèrent les projets personnels imputés à la reine d'Espagne les eurent rapprochés, il y eut une heure de véritable intimité entre Pendtenriedter et le premier ministre de Louis XV (3). Macanaz, dont l'imagination était prompte, crut toucher au succès; il pensa et il écrivit au marquis de La Paz que la santé du roi d'Espagne, avec l'incertitude qui en résultait sur la politique à venir de ce pays, était désormais l'unique obstacle qui empêchât la conclusion de la triple alliance catholique (4). Plein d'espoir, le se-

(1) Les quelques lettres du prince Eugène à Macanaz (Simancas, Est., l. 7540) ne contiennent guère que de bonnes paroles et renvoient Macanaz aux conversations de Pendtenriedter.

(2) Dépôt de la guerre, t. 2643, f° 134. Lettre de Chavigny, datée de Ratisbonne, 6 avril 1728 : « On croira peut-être en France que l'on a tout quand on a M. de Pendtenriedter et quand il doit être suivi du comte de Sinzendorf. L'un et l'autre sont véritablement les principaux arcs-boutants de la cour de Vienne, mais je crois qu'il importerait infiniment d'y avoir quelqu'un capable de nous éclaircir sur les véritables intentions de l'Empereur, quelque raisonnables qu'elles puissent paraître à M. le Cardinal, je ne puis pas croire qu'elles soient sincères; ce n'est pas que je veuille dire que je crois que l'Empereur ne veuille pas la paix parce que son salut en dépend. Je crois que nous en avons besoin nous-mêmes, mais ce n'est qu'en maintenant nos alliances que nous pouvons empêcher l'Empereur de retirer tous les avantages qu'il peut se promettre de la paix. »

(3) Et ces bonnes dispositions s'étendent au prince Eugène. Le 19 mai 1728, Pendtenriedter écrit à celui-ci : « M. le cardinal ne me parle jamais de V. A. qu'avec des expressions les plus distinguées, comptant toujours pour une des plus grandes satisfactions de sa vie de vous avoir connu et vu personnellement pendant la campagne de Provence où il se loue infiniment de vos bontés pour lui. » Arneth, *Prinz Eugen*, t. III, p. 656.

(4) Simancas, Est., l. 7540. Macanaz à La Paz, 22 mars 1728. Macanaz affirme que Pendtenriedter a proposé l'union à Fleury et que celui-ci s'est rejeté sur ce qu'on ne savait avec qui traiter en Espagne. Le 5 avril, il dit que la lettre du prince Eugène « me ha hecho

crétaire d'État espagnol chargea le duc de Bournonville de livrer au Cardinal un assaut décisif (1).

Une négociation publique réservée au Congrès, une négociation secrète confiée au premier des plénipotentiaires, était-ce tout enfin? Non assurément; puisque, ni dans l'une, ni dans l'autre, on n'abordait ce qui demeurait toujours la grande préoccupation d'Élisabeth Farnèse, c'est-à-dire le mariage de don Carlos et de Marie-Thérèse.

A la fin de 1727, la reine d'Espagne avait cherché, par une nouvelle demande, à faire faire un pas de plus à la question. Très ennuyé, Charles VI n'avait imaginé d'autre expédient pour se tirer d'embarras que de répondre qu'il avait l'intention de proposer au Congrès la garantie de sa Pragmatique. Les puissances ne manqueraient pas de lui demander à qui il comptait donner l'héritière de tous ses États; la France serait alors obligée de déclarer ses vrais sentiments; sachant à quoi s'en tenir, il pourrait enfin donner une réponse définitive.

Contente ou non, la Reine s'était vue forcée d'en passer par cette nouvelle remise et elle avait dû permettre au duc de Bournonville de s'ouvrir complètement sur son dessein favori au cardinal-ministre.

L'Empereur de son côté avait chargé Sinzendorf, à l'insu de Pendtenriedter et de Windischgraetz, ses autres plénipotentiaires, de traiter avec Fleury ce délicat problème. Tout l'espoir de S. M. I. était que le gouvernement français s'opposerait formellement au projet ou tout moins exigerait des délais considérables; elle aurait alors une réponse toute prête

ver como siempre que el Cardenal entre de buena fe en la union tendra la satisfaccion que desea porque el Emperador solo aspira á estrechar mas y mas su union con nuestros amos y á dejarla asigurada de modo que della resulte la tranquilidad de Europa, la verdadera e indisoluble union de las dos familias que hasta aqui la han tenido turbada pues que en ello se interesa la gloria de Dios y el bien de su Iglesia, etc. »

(1) Simancas, Est., l. 7540. La Paz à Bournonville, 26 juin 1728 : « Que nada podia efectuarse mas digno, ni mas glorioso que la union entre las tres potencias mas poderosas de Europa, y mas catolicas de la cristiandad, ni nada ser mas ventajoso al interes y à la quietud de la Francia. »

à opposer aux impatiences de son alliée de Madrid. Mais, quoi qu'il arrivât, Sinzendorf avait ordre de garder les mains libres à l'Empereur : ses instructions secrètes le lui prescrivaient de la façon la plus catégorique (1).

Combien cher le Cardinal eût payé la connaissance de cet ordre de Charles VI! Au fond, et malgré les affirmations contraires qu'il avait fait prodiguer à Madrid par le comte de Rottembourg (2), il ne savait nullement à quoi s'en tenir sur la portée des engagements pris par l'Empereur au sujet du mariage de don Carlos; l'affirmation même de Sinzendorf et de Bournonville « qu'il n'y avait que des promesses générales et pour l'une quelconque des archiduchesses, » ne devait pas le tranquilliser entièrement (3).

Mais d'autre part, son bon sens lui disait que le chef de la maison d'Autriche ne pouvait pas vouloir sincèrement ce mariage et, qu'eût-il signé un engagement positif, « il se ménagerait de donner un second exemple du renvoi de l'Infante, » Fleury voyait clairement le piège que lui tendait Charles VI en le rendant pour ainsi dire l'arbitre de la ré-

(1) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 256-257. Référat du 12 avril 1728 (W. S. A.); l'Empereur confirma la décision de ses ministres dans la Conférence secrète du 20 avril, tenue en sa présence.

(2) La lettre au roi de Prusse où Charles VI prenait, disait-on, l'engagement de ne pas marier l'archiduchesse à don Carlos, était beaucoup moins précise que ne le prétendait Rottembourg. Elle paraît même avoir été communiquée à Bournonville. En janvier 1728, Chauvelin croit que l'Espagne va bientôt faire connaître les assurances positives qu'elle estime avoir. (A. É. Vienne, t. 158).

(3) A. É. France, t. 497. *Mémoire* de mars 1728. Il serait assez difficile de se fixer sur ce que l'on pense des véritables engagements et même des véritables vues de l'Empereur sur le mariage de don Carlos avec l'aînée des archiduchesses. A en croire Sinzendorf et Bournonville, il n'y a que des promesses générales. Mais beaucoup d'indices semblent faire croire que l'Empereur est lié par écrit avec l'Espagne sur ce mariage. — *Ibid.* t. 498, f° 45. Lettre de Fleury (aux plénipotentiaires?) Juin 1728 : « Je commence à croire que M. de Sinzendorf est de bonne foi, etc. » — t. 496, f° 230. Fleury au roi de Sardaigne, 2 octobre 1728 : « La première ouverture que nous firent MM. de Sinzendorf et de Bournonville, séparément d'abord, et ensuite tous deux ensemble, fut sur le mariage de don Carlos avec l'archiduchesse fille de l'Empereur. Ils assurent tous deux et avec serment qu'il n'y a que des promesses générales pour une des archiduchesses, et, autant qu'on peut s'assurer d'une chose qu'on ne peut connaître que par ce que ces deux ministres m'en ont dit avec les assurances les plus précises, je pencherais à croire qu'ils disent vrai. Quoique je n'aie en eux que la confiance que je dois, le duc de Bournonville m'a parlé de manière à y pouvoir ajouter foi, à moins de le supposer un franc fripon et un scélérat. »

ponse qui serait faite à l'Espagne. Qu'il dît non, c'était la maison d'Autriche hors d'affaire, c'était la brouille immédiate et irrémissible avec Élisabeth Farnèse, c'était l'alliance restaurée entre Vienne et Madrid, et cela sans l'incommode condition qui jusqu'alors l'avait rendue précaire. Mais qu'il dît oui, c'était l'Empereur exigeant sur l'heure la garantie de sa Pragmatique, car il ne pouvait donner l'archiduchesse qu'avec ses droits; c'était la France jetant dans le désespoir ses alliés d'Allemagne et surtout les maisons de Saxe et de Bavière; c'était, même en cas de rupture subséquente, les prétentions de Marie-Thérèse reconnues légitimes; c'était, dans l'hypothèse de l'élection de don Carlos au trône impérial, la monarchie de Charles-Quint restaurée; et quel espoir qu'un tel potentat, ses successeurs surtout, demeurassent les amis de la France?

Donc il ne fallait dire ni oui, ni non. Il importait de forcer l'Empereur à s'expliquer; Charles VI voulait obliger les Français à parler les premiers; à eux de l'y acculer; il cherchait à leur insinuer de proposer pour le mariage un délai de cinq ou six ans; à lui de prendre cette initiative désobligeante et d'en porter devant l'Espagne la désagréable responsabilité (1).

C'est ainsi que les positions respectives s'étaient nettement dessinées avant l'ouverture du Congrès. Comme la solution de toutes les questions qui lui étaient soumises se trouvait subordonnée à celle d'affaires secrètes qu'on lui dérobait, il était facile de prévoir que cette assemblée, si attendue, allait se traîner dans l'impuissance et l'inaction.

(1) A. É. France, t. 497. *Mémoire* de mars 1728 : « M. de Sinzendorf n'a pas fait de difficulté d'inspirer à S. E. le terme de cinq ou six ans. L'Empereur nous serait très obligé si pendant le terme de cinq ou six ans, on pouvait laisser le mariage en suspens. » — « L'objet de l'Empereur est de nous obliger à parler les premiers. Notre attention doit être de le forcer à s'expliquer sans que l'on puisse dire que nous nous sommes engagés. » — t. 498, f° 45, Fleury (aux plénipotentiaires?) 25 juin 1728 : « Je commence à croire que M. de Sinzendorf est de bonne foi quand il vous dit que le mariage doit être reculé de cinq ou six ans; il est de son intérêt de le penser; mais il ne peut pas espérer si nous donnons le consentement au mariage que la proposition de l'éloignement de cinq ou six ans vienne de nous. Ce serait perdre le mérite de notre condescendance. Je comprends l'embarras de Sinzendorf; il sent bien que ce mariage ci ne lui convient pas; il sent néanmoins que s'il le refuse il perd l'Espagne; il voudrait qu'il se rompît par nous. »

## CHAPITRE II.

Les débuts du Congrès de Soissons. — Négociations pour l'alliance des deux branches de la Maison de Bourbon et de la Maison d'Autriche. — L'affaire du mariage de don Carlos. — Les vues de Chauvelin sur l'Italie. — Projet d'un traité suspensif et négociation directe entre la France et l'Empereur. — Suite de l'ambassade du marquis de Brancas à Madrid.

JUIN-NOVEMBRE 1728.

On avait enfin procédé à Vienne, le 1er mai 1728, à l'échange des ratifications des préliminaires, et dès lors il n'avait plus été question que d'ouvrir le Congrès. Chaque puissance avait choisi les représentants les plus autorisés. Louis XV avait désigné Fleury lui-même pour son premier plénipotentiaire; Charles VI avait envoyé Sinzendorf, son chancelier, à qui il avait adjoint les anciens plénipotentiaires de Cambrai, Pendtenriedter et Windischgraetz. Le second et le troisième plénipotentiaire de la France étaient le comte de Brancas-Céreste, ambassadeur en Suède, et le marquis de Fénelon, ambassadeur à La Haye. Georges II avait nommé le colonel Stanhope, ancien ambassadeur à Madrid, Horace Walpole, ambassadeur en France, et Étienne Pointz, rappelé de Suède. Le duc de Bournonville, le marquis de Santa Cruz et Barrenechea représentaient l'Espagne; Hop, Goslinga et Hurgronje les États-Généraux.

Le 14 juin 1728, vers les onze heures du matin, tous ces personnages se rendirent au château de Soissons; comme on avait résolu de bannir l'étiquette, ils se placèrent indifféremment autour d'une table ronde. Le comte de Sinzendorf d'abord, le cardinal de Fleury, puis le duc de Bournonville, prirent la parole pour protester des intentions pacifiques de leurs maîtres et faire appel à la modération des parties. Cette première confé-

rence se passa en compliments. Au cours de la seconde, tenue le 17, on collationna les copies des pleins-pouvoirs et l'on convint de s'assembler les lundis et les jeudis. La cour était alors à Compiègne ; le Cardinal s'y rendit après la seconde conférence et presque tous les plénipotentiaires l'y suivirent (1). On revint à Soissons le 28 juin; il y eut conférence le 28, le 29 et le 30. Les Hollandais y présentèrent leurs demandes. Le 5 juillet, les plénipotentiaires de l'Empereur remirent leurs réponses et ceux d'Espagne y joignirent les leurs. Depuis cette conférence, le Congrès tomba dans une espèce d'inactivité dont il ne sortit plus. Il y eut bien encore pour la forme quelques réunions auxquelles on soumit en particulier certains mémoires relatifs aux affaires du Nord. Mais dès le commencement d'août, tout le monde tomba d'accord de ne plus s'assembler qu'une fois par semaine. Dans les premiers jours de juillet, Fleury était retourné à Versailles et la plupart des plénipotentiaires avaient élu domicile à Paris. Le 20, Pendtendriedter était mort et avait été remplacé par le baron de Fonseca (2).

## I.

Les craintes qu'avait fait naître la première réclamation de l'Espagne avaient suffi à démontrer au cardinal de Fleury le danger qu'il y aurait à laisser les différentes puissances produire au Congrès leurs demandes réciproques (3). D'entrée de jeu, le duc de Bournonville exigeait la restitution de Gibralter. A grand peine, Fleury avait-il obtenu de lui qu'il unît dans

(1) Recueil de Rousset, t. V, p. 174. — Simancas, Est., l. 7544. Les plénipotentiaires au marquis de La Paz, 23 juin 1728.

(2) A. É. France, t. 496, et Mém. et Doc. Esp., t. 93, f° 73. Recueil de Rousset, p. 184 et suivantes.

(3) Dépôt de la Guerre, t. 2644, f° 47. Chavigny à Belle-Isle, le 22 juin 1728. « On commence à voir en France toutes les difficultés que l'on aura à surmonter pour parvenir au but que l'on s'est proposé dans le Congrès, que les intérêts de toutes les puissances sont si brouillés qu'il faut presque du miracle pour les développer et les concilier, mais je pense que nous avons beaucoup fait lorsque nous avons pu mettre ensemble et réunir sous nos yeux et sous nos influences presque toutes les puissances de l'Europe, que plus leurs intérêts sont opposés les uns aux autres et plus ils nous serviront à reconnaître mieux le fond de leurs intentions et de leurs desseins. »

une même proposition quelques requêtes relatives au commerce « afin qu'il ne fût pas dit que la première et seule demande des Espagnols fût refusée par les Anglais sans négociation (1) ». Entre les conférences du 17 et du 28 juin, l'agitation sur ce sujet avait été fort grande à Compiègne. Sinzendorf, Bournonville et Walpole avaient pris à partie Fleury et Chauvelin. L'ambassadeur impérial, en termes pressants, avait rappelé au gouvernements français les bons offices qu'il avait promis à l'Espagne en 1721. Il s'était bien laissé convaincre qu'il était impossible de forcer les Anglais à une restitution *actuelle*. Mais il avait du moins demandé à la France une déclaration confirmant celle de 1721; il en avait lui-même rédigé le projet et l'avait expédié au comte de Kœnigsegg.

Plût à Dieu que l'Espagne voulût s'en contenter et l'Angleterre ne pas s'en fâcher (2)! Le duc de Bournonville s'était, cela va sans dire, montré plus véhément encore; Fleury, à bout d'arguments, avait fini par lui répondre que, dans les circonstances présentes, l'Angleterre ne se laisserait pas déposséder sans guerre et que la France ne voulait pas faire la guerre pour ce motif (3). Walpole était d'ailleurs très catégorique. Mis au courant de la situation, Philippe V riposta aussitôt, comme on l'avait prévu, par la menace de retirer aux Anglais *l'asiento* des nègres et le vaisseau de permission (4). Le 1er août, un mémoire fort dur fut remis par le duc de Bournonville qui consentit cependant, sur les instances du Cardinal à ne pas le livrer à la publicité (5); un second mémoire, déposé le 7, entre les mains

(1) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 136.

(2) A. É. Esp., t. 355, f° 34. Chauvelin à Brancas, 28 juin 1728. La France laissait faire Sinzendorf; elle n'avait pas dit oui catégoriquement et recommandait le secret à l'égard de Keene.

(3) Simancas, Est., l. 7544. Bournonville à La Paz, 26 juin 1728. Bournonville demande qu'on lui envoie tous les engagements pris relativement à Gibraltar à une époque quelconque. Dès le 17 mai, (*ibid*, l. 7542) Santa Cruz avait averti La Paz que la France ne soutiendrait par la force aucune des réclamations de l'Espagne.

(4) A. É. Esp, t. 355, f° 171. Brancas à Chauvelin 19 juillet 1728. Les plénipotentiaires (voir lettre à La Paz du 22 juin 1728 (Simancas, l. 7544) espéraient que la France accepterait ce procédé.

(5) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 140, 15 juillet 1728. (Le Cardinal a de grandes conférences avec Sinzendorf). Le duc de Bournonville différait toujours ses réponses sur celles

du premier ministre, marqua très nettement l'attitude intransigeante que prenait la cour de Madrid (1).

A cette date, le marquis de La Paz devait avoir perdu à peu près toute illusion sur la possibilité d'amener, au moins dans le présent, le cardinal de Fleury à l'alliance autrichienne. La question, il faut le dire, avait été cette fois nettement posée et traitée avec une certaine ampleur, puisqu'elle avait fait, entre le Cardinal et le duc de Bournonville, l'objet d'une conversation qui n'avait pas duré moins de deux heures et demie (2). Le duc de Bournonville affirme qu'il ne dit rien dont il ne fût convenu au préalable avec le comte de Sinzendorf. Il toucha habilement toutes les cordes qui pouvaient encore vibrer dans l'âme du vieux politique. Dieu ne l'avait-il pas élevé à ce poste éminent pour le bien de la Maison de Bourbon, de l'Europe, de la chrétienté tout entière? Pouvait-il considérer comme étrangères les affaires de l'Espagne? N'étaient-elles point celles-mêmes de la France? Ce qui grandissait l'une, ne grandissait-il pas l'autre? L'union étroite des deux couronnes n'était-elle pas pour toutes deux la meilleure des garanties? Et, pour l'Europe, quel gage de stabilité et de paix dans l'accord définitif des deux maisons dont la rivalité avait engendré tant de guerres? Cette alliance n'assurerait-elle pas le triomphe de la religion catholique? N'était-elle pas l'unique moyen d'abaisser l'orgueil des puissances hérétiques et de ruiner leur supériorité? Quelle honte pour la France de travailler, même indirectement, aux progrès du protestantisme en Europe. Qu'elle ne s'y trompât point! Sa politique d'al-

qu'il attendait de Madrid, d'où il recevait cependant de fréquents courriers, — p. 143, 1er août. Le duc de Bournonville donna le mémoire qu'il avait préparé, lequel parut dur aux Anglais : et, comme on écartait autant qu'il était possible tout ce qui pouvait troubler la tranquillité, le Cardinal ne publia pas ce mémoire et le duc de Bournonville dit au maréchal de Villars « qu'il avait ordre de le publier, mais qu'il attendrait ».

(1) Simancas, Est., l. 7413. Santa Cruz à La Paz, 27 juillet, et les plénipotentiaires au même, 7 août 1728. Le Cardinal et le Garde des Sceaux ont promis de ne pas communiquer ce mémoire aux Anglais. Ce mémoire (Simancas, l. 7540) comprend six chapitres : 1°) Sobre la restitucion de Gibraltar ; — 2°) El asiento de negros ; — 3°) Usurpaciones de terreno hechas por Ingleses en Indias : — 4°) Restitucion à España del Navio Principe Federico ; — 5°) Restitucion del valor de los navios españoles apresados por Ingleses en la batalla naval del año de 1718 ; — 6°) Sobre la pezqueria de Vizcaïnos y Guipuzcoanos en Terranova.

(2) Simancas, Est., l. 7544. Bournonville à la Paz, (26) juin 1728. Voir à l'Appendice, n° XII. —

liance avec les hérétiques d'Allemagne livrerait un jour l'Empire à un prince protestant. Or pouvait-elle comme en d'autres temps argüer de la nécessité? Fleury ne se trouvait-il pas en meilleure situation que jamais Louis XIV? Au siècle précédent, toutes les puissances ne songeaient qu'à se coaliser contre le chef de la Maison de Bourbon. Maintenant chacun sollicitait son amitié. Combien Louis XIV eût été heureux de présider à cette réconciliation des deux familles rivales et de procurer du même coup le bien de son royaume et celui de l'Église! Que le Cardinal le voulût et, d'un mot, cette grande œuvre, il pouvait l'accomplir. Les intentions de l'Empereur étaient certaines; il ne demandait qu'à signer avec la France, comme avec l'Espagne, des traités particuliers et secrets. Ses intérêts n'étaient pas contraires à ceux de Louis XV. Il ne songeait point à s'agrandir : assurer à sa fille la succession de ses États héréditaires était son unique affaire. Sur cette base, on pouvait aisément s'entendre avec lui. Les Anglais au contraire n'étaient-ils pas les ennemis naturels de la France, acharnés à ruiner son commerce et sa marine, dont ils redoutaient la concurrence? N'étaient-ils pas toujours prêts à troubler l'Europe et à brouiller toutes les puissances? Fallait-il à cause d'eux se laisser entraîner à combattre ceux qui pouvaient être de vrais amis? Charles VI qui ne souhaitait pas la guerre était, dès maintenant, en état de la faire; il avait cent-cinquante mille hommes sous les armes, sans compter le contingent des cercles de l'Empire et celui de la Russie. Le prince Eugène commandait ses armées. La France était-elle sûre de la victoire? L'Espagne soutiendrait l'Empereur. A quoi pourrait aboutir une guerre entre la France et l'Espagne? A la prise de quelques villes qu'il faudrait se restituer à la paix? Contre les Anglais, les Indes étaient, grâces à Dieu, en état de se défendre.

Ainsi la paix, avec une alliance avantageuse pour la France et pour l'Église, glorieuse pour qui l'aurait conclue, ou la guerre en compagnie de puissances protestantes, sans possibilité d'aucun profit sérieux, telle était, selon le duc de Bournonville, l'alternative qui se posait devant le Cardinal.

Celui-ci, on s'en souvient, l'avait dès longtemps envisagée et il avait, un mois auparavant, dans les instructions données aux plénipotentiaires de Cambrai, résolu de répondre par la négative aux avances possibles de l'Espagne et de l'Autriche. Si spécieuses que lui pussent paraître les raisons de Bournonville, il n'était pas homme à renverser toute sa politique au moment de conclure; il s'était dit qu'il fallait avant tout couronner, à l'aide de ses vieilles alliances, l'œuvre commencée, quitte à s'orienter plus tard vers un système nouveau, si les circonstances venaient à changer. Aussi ses réponses au plénipotentiaire espagnol ne sortirent-elles point du cadre habituel. Il se déclara convaincu des intentions pacifiques de l'Empereur et du roi d'Espagne; mais celles de la France ne l'étaient pas moins; elle ne voulait pas s'agrandir, elle non plus, et ne cherchait au congrès qu'à concilier tous les intérêts. Elle ne demandait point à l'Espagne de rompre les traités de Vienne; s'ils étaient conformes au texte imprimé, nul n'avait à s'en plaindre; mais il y avait des engagements secrets entre Charles VI et Philippe V, et c'était là ce qui avait excité, ce qui excitait encore, la juste défiance de Louis XV et de Georges II.

Le duc de Bournonville répliqua, non sans à propos, que si, d'accord avec Sinzendorf, il venait ainsi proposer au premier ministre de Louis XV de conclure avec lui n'importe quel traité, au nom de l'Autriche et de l'Espagne, c'est qu'apparemment les traités de Vienne n'avaient rien stipulé de contraire aux intérêts de la France. Mis au pied du mur, Fleury convint de tous les avantages que présentait le projet du roi d'Espagne; il ajouta que personnellement il serait très heureux de cultiver l'amitié de l'Empereur; mais les traités de Hanovre, à la conclusion desquels il n'avait point participé, existaient; n'était-il pas tenu de les exécuter? Que la paix se fît au congrès, la plupart des engagements de la France cesseraient et elle reprendrait sa liberté.

Ce fut le dernier mot du Cardinal; en vain le duc de Bournonville essaya de lui démontrer que de nouveaux engagements avec l'Empereur et le roi d'Espagne ne contrediraient pas ceux

qui avaient été pris antérieurement, Fleury ne répondit plus que par de pompeux compliments sur les excellentes intentions et les talents de celui que Philippe V avait choisi pour traiter avec lui (1). Ces politesses couvrirent aux yeux même du vaniteux ambassadeur l'indéniable échec de sa tentative.

La négociation relative au mariage de don Carlos avait en apparence au moins obtenu meilleur succès. Consulté par Sinzendorf et par Bournonville, le Cardinal avait fait une réponse prudente, calculée de manière à n'inquiéter aucun de nos alliés, mais, somme toute, assez conforme au désir d'Élisabeth Farnèse ; il demandait seulement que l'Empire et l'Espagne ne pussent appartenir au même prince, ni l'Italie être incorporée à la maison d'Autriche (2). Très habilement, par ces quelques paroles, il avait su, comme il le voulait, mettre l'Empereur dans l'embarras, jeter entre Vienne et Madrid un germe de discorde, et diminuer à l'égard des Français la défiance de la reine d'Espagne. Pour la première fois, elle osa parler simplement à l'ambassadeur de Louis XV de ce qui lui tenait si fort au cœur et lui demander sans ambages l'appui du gouvernement français (3). Ce fut pour celui-ci l'occasion de faire de nouvelles offres à la souveraine et de tourner d'un autre côté les regards de son ambition.

## II.

Au commencement de 1728, avant de quitter Vienne, le duc de Bournonville avait sollicité de l'Empereur l'autorisation de mettre des garnisons espagnoles dans les places de Toscane. Afin de se dérober à une réponse immédiate qui l'eût brouillé

(1) Simancas, Est., l. 7544. Bournonville à La Paz, (26) juin 1728.

(2) Référat du 18 juillet 1728. W. S. A.; cité par Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 261. Alcala, l. 3375. Santa Cruz à La Paz, 19 août 1728 « y aun dió á entender bastante claro que no repugnaria matrimonios de nuestros S^mos^ Infantes con las S^ras^ arquiduquesas, con tal que procediesen ciertas seguridades de que el Imperio y España no podrian recaer en un solo Principe ni bolver la Italia á incorporarse con la casa de Austria. » Cf. le même au même, 7 août (Simancas, l. 7543).

(3) A. É. Esp., t. 359, f° 90. Brancas à Fleury, 6 septembre 1728.

avec l'Espagne ou diminué en Italie, Charles VI avait usé du même expédient que pour le mariage; il avait renvoyé la question au Congrès et donné l'ordre à Sinzendorf (1) de ne pas s'opposer ouvertement à l'exigence des Espagnols, mais de travailler sous main à la faire échouer, en s'appuyant sur l'opposition des alliés de Hanovre (2). Quelle ne fut pas la désagréable surprise du plénipotentiaire impérial lorsque le duc de Bournonville exhiba l'article secret du traité de 1721, par lequel la France et l'Angleterre avaient promis de se prêter à l'établissement des garnisons espagnoles pourvu que les puissances intéressées ne s'y refusassent point! Invités à se prononcer, les cabinets de Londres et de Versailles se déclarèrent prêts à tenir leurs engagements (3).

Bien plus, le 1er août, Fleury, après avoir parlé à Barrenechea du mariage de don Carlos et lui en avoir fait toucher du doigt les dangers, porta tout à coup plus haut la conversation. Que voulait la France, sinon la balance de l'Europe et le bien de l'Espagne? Or quel meilleur moyen que d'amener l'Empereur à abandonner l'Italie et les Pays-Bas? Que Naples et la Sicile, ce vieux patrimoine de la monarchie ibérique, fussent rendus à Philippe V! Que don Carlos devînt duc de Milan! Que l'Infant don Philippe obtînt, avec la Toscane, les duchés de Parme et de Plaisance! Que les Pays-Bas fussent donnés à don Louis! Que tous ces Infants pussent hériter les uns des autres, et qu'enfin, le cas échéant, leurs États fissent réversion à la couronne d'Espagne (4)! N'était-ce pas infiniment plus avantageux pour la nation espagnole et pour la maison de Bourbon que la restitution

(1) Avant le départ de Sinzendorf, puis par un rescrit du 22 mai 1728.

(2) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 258, 259, d'après les Référats du 28 juillet et 3 septembre 1728. W. S. A.

(3) Syveton, *op. cit.*, p. 261. — Simancas, Est., l. 7543 et Alcala, l. 3375. Santa Cruz à La Paz 7 et 9 août 1728.

(4) Simancas, Est., l. 7543. Barrenechea à La Paz, 2 août 1728; Alcala, l. 3375. Santa Cruz à la Paz, 19 août 1728 (lettre lue par le roi d'Espagne) : « El proyecto del Cardenal era de Napoles y Sicilia al Rey Nro Sr; el Estado de Milan para el Sr Infante Dn Carlos; Toscana para el Sr Infante Dn Phelipe, y lo mismo Parma y Plasencia, si falta sucession masculina al Sr Duque Antonio; Flandes para el Sr Infante Dn Luis, declarando à los dos primeros señores infantes herederos uno de otro, y dejando à España el derecho de reversion de aquellos Estados. »

de Gibraltar et le mariage de don Carlos avec une archiduchesse(1)? En Italie était l'avenir. Anglais et Hollandais paraissaient disposés à favoriser ces projets qui ne pouvaient leur porter aucun préjudice (2). Effectivement, avant la fin du mois d'août, Stanhope tenait au marquis de Santa Cruz un langage tout à fait analogue à celui du Cardinal (3).

Barrenechea avait paru charmé de cette ouverture imprévue, mais il n'avait point d'ordres pour traiter des questions d'une telle envergure; il se borna donc à écrire au plus tôt à sa cour et à provoquer, dans une seconde visite, quelques explications du Cardinal. Fleury les donna à cœur ouvert non seulement à Barrenechea, mais au marquis de Santa Cruz (4). Le duc de Bournonville, averti par ses collègues, avait déjà mandé à la cour de Madrid que, si Kœnigsegg faisait des propositions pour la paix, Leurs Majestés, se gardassent d'y répondre, avant d'avoir reçu d'importantes communications qu'un courrier dépêché de Paris allait leur apporter (5).

Malheureusement ce courrier ne partait pas; Bournonville indisposé ne se sentait la force, ni de faire les démarches, ni d'écrire les lettres nécessaires. Il suffisait qu'il se purgeât le matin pour qu'il se crût tout le jour hors d'état de rédiger une dépêche. La Paz très mécontent lui intima par deux fois l'ordre de s'expliquer au plus tôt sur les propositions de la France ou de venir lui-même à Madrid s'entendre avec Leurs Majestés (6.) On ne savait que répondre à Brancas et Kœnigsegg (7).

(1) Simancas, Est., l. 7543. Barrenechea à La Paz, 2 août 1728. « Y si las Potencias que componen la liga de Hanover tomasen à su quenta la efectuacion y garantia de tal proyecto, creya mi cortedad podria ser nos mucho mas ventajoso que el insistir sobre la restitucion de Gibraltar, etc. »

(2) Même lettre : «..... haviendo visto que los Holandeses y Ingleses se inclinaban asi bien que la Francia à que S M. I. retrocediese Napoles y Sicilia à la corona de España, el Ducado de Milan al señor Dn Phelipe, y la Flandes al Sr D n Luis con reversion tambien à la Corona en falta de sucesion para asegurar por este medio el equilibrio entre las Potencias de Europa. »

(3) Dans une lettre du 7 août (Simancas, l. 7543), Santa Cruz parle des bonnes dispositions de Walpole, et dans une lettre du 31 il raconte sa conversation avec Stanhope.

(4) Simancas, Est., l. 7543. Santa Cruz à La Paz, 20 août 1728.

(5) *Ibid.*, l. 7540. Bournonville, à La Paz, 2 août 1728.

(6) *Ibid.*, La Paz à Bournonville, 16 et 21 août 1728.

(7) *Ibid.*, le même au même, 16 août 1728. Brancas et Kœnigsegg se sont exprimés avec

Le marquis de Brancas avait en effet trouvé, pour insinuer à la Reine l'idée dont Fleury s'était ouvert auprès de Barrenechea, une occasion semblable à celle qu'avait saisie le Cardinal. Élisabeth Farnèse venait de lui dire qu'à son avis l'Empereur préférerait don Carlos au prince de Lorraine, parce qu'appuyé de la France et de l'Espagne, don Carlos pourrait prévenir tout démembrement des États autrichiens. L'ambassadeur français s'était efforcé de démontrer à la reine d'Espagne que c'était une chimère de croire qu'un Bourbon pût devenir l'héritier universel de la maison d'Autriche et s'élever à l'Empire. Pourquoi ne pas chercher plutôt à donner aux Infants l'Italie et les Pays-Bas? — Mais, le moyen? fit Élisabeth. — C'est de vous unir à nous et à nos alliés, reprit l'ambassadeur sans broncher (1). « Quand nous nous serions concertés, monsieur, vous n'auriez pas répondu autrement que vous avez fait, » écrivit Fleury à son agent en le félicitant (2).

Le premier ministre de son côté s'était décidé à confirmer par une dépêche destinée à être mise sous les yeux de la Reine les renseignements des plénipotentiaires. Il contait, sur un ton de négligence affectée, ce qui s'était passé entre Barrenechea et lui, promettait son aide à l'Espagne et affirmait que la France ne voulait plus pour elle-même un pouce de terrain (3).

franchise et clarté sur leurs projets et Leurs Majestés se sont trouvées « en el embarazo de no poder contestar al uno ni al otro. »

(1) A. É. Esp., t. 359, f° 90, Brancas à Fleury, 6 septembre 1728. C'était bien aussi l'idée de Chauvelin qui écrit à Brancas, le 6 septembre (t. 355, f° 317) : « En vérité la politique de la Reine est incompréhensible; il est naturel qu'elle soit occupée des intérêts de ses enfants, mais pour y parvenir elle fortifie les engagements de l'Espagne avec la seule puissance de qui en aucun cas elle n'aurait rien à craindre si elle était unie avec les autres puissances qui seules par leur situation pourraient porter à l'Espagne des coups dangereux. Elle se désunit des seules puissances qui pourraient procurer à ses enfants des avantages. Elle se lie et fait dépendre leur sort de la seule puissance aux dépens de laquelle elle pourrait les établir solidement, même dans les endroits où elle imagine pouvoir le faire. »

(2) *Ibid.*, f° 94. Fleury à Brancas, 20 septembre 1728 ; et il insiste sur ce qu'il y a de chimérique dans l'idée que don Carlos puisse être Empereur.

(3) *Ibid.*, f° 80. Fleury à Brancas, 13 septembre 1728 : « Dans la chaleur de la conversation et en raisonnant, je dis à M. de Barrenechea qu'il me venait une pensée qui servirait à découvrir les véritables intentions de l'Empereur; qu'il fallait lui proposer d'assurer, quelque chose qui arrivât, à Don Carlos, tous les États d'Italie et les Pays-Bas à don Philippe (ce n'est pas tout à fait ce qu'avait écrit Barrenechea); que ce serait remettre l'Espagne en son ancien patrimoine; que la Reine ne pourrait rien faire de

En entendant ces propositions merveilleuses auxquelles assurément Fleury ne l'avait guère accoutumé, Philippe V sentit son cœur s'émouvoir et son imagination s'enflammer. Plus sage et plus calme, Élisabeth Farnèse répondit froidement à M. de Brancas « qu'on ne pouvait pas proposer cela à S. M. I. sans lui être très désagréable, sans rompre peut-être le mariage, et sans risquer ce qui de l'Italie pouvait être considéré comme acquis, c'est à dire la Toscane et Parme (1). » La Paz écrivit en conséquence aux plénipotentiaires qu'ils devaient paraître tout à fait indifférents aux grandes idées du Cardinal et se borner à lui dire, s'il y revenait, qu'on tiendrait au courant Leurs Majestés Catholiques (2).

Il était certain que la Reine ne donnerait aucune réponse capable de l'engager avant d'avoir causé avec le duc de Bournonville « qui avait tout son secret. » Celui-ci venait de lui écrire de se tenir en défiance, attendu que Fleury ne ferait jamais la

plus agréable pour les Espagnols, de plus utile pour sa famille et de plus honorable pour elle et que ce serait assurer l'équilibre de l'Europe. M. de Barrenechea parut charmé de cette idée et me demanda si nous aiderions l'Espagne pour la mettre en exécution. Je lui répondis que non seulement nous l'aiderions, mais que nous y concourrions de toutes nos forces, que quand même l'Espagne ne serait pas possédée par des princes de notre sang, nous ferions la même chose pour un étranger qui serait sur le trône; que nous ne voulions pas un pouce de terre de plus que nous avions, et que nous songions uniquement à empêcher que la puissance de l'Empereur ne devînt assez grande pour empêcher les autres. Voilà en abrégé le détail de cette longue conférence et je dois la justice à ce ministre qu'il me marqua tout le zèle et l'attachement possibles pour la Reine et pour son pays. Cela paraît d'abord une idée un peu chimérique, mais pas si difficile pourtant qu'on se l'imagine. Donnez tout cela comme venant de vous. » (Il ajoute en post-scriptum qu'on peut le donner comme de lui).

(1) Brancas à Fleury. A. É. Esp., t. 359.

(2) Simancas, Est., l. 7540. La Paz à Santa Cruz et à Barrenechea (sans date, mais en réponse aux lettres des 12, 19, 20 août 1728) : « Y enterado de todo S. M. con la reflexion que merecen puntos tan serios, se ha servido mandarme decir á V. Eᵉˢ que segun el actual systema de las cosas, y teniendo á la vista tantos tratados anteriores y demas dificultades grandes como havria que romper y vencer para traer á efecto el intento del Sʳ Cardenal, su real animo es *el estar indiferente sobre el proyecto* de Su Eminencia sin admitir ni excluir por aora quanto en orden à el se propusiere á S. M., y que en esta consecuencia V. Exc. *no contesten nada sobre este punto*, oigan sin contraer el menor empeño quanto en el quisieren ablar á V. Exc., juntos o separados asi el Sʳ Cardenal y el Guardasellos, como los Ingleses, ú otro qualquier ministro de Potencia aliada al partido Hanoveriano, respondiendo siempre que daran quenta de lo que se confiriere à S. M., y que en efecto lo pongan V. Exc., por esta via en su real noticia quanto ocuriese de semejantes platicas, escusando todo empeño y observando de su parte en todo tiempo el mayor secreto sobre ellas, á fin que aun de la menor prenda nuestra no resulte inconveniente alguno. »

guerre sans y être forcé (1). Il se disposait à se rendre à Madrid afin d'y soumettre à Leurs Majestés, non seulement ce projet, quant à présent chimérique, mais un autre, d'une exécution plus immédiate et beaucoup moins brillant.

Le gouvernement de Louis XV, en effet, pousuivait un double but : détacher l'Espagne de l'Empire et parvenir à la conciliation générale de l'Europe; toute la difficulté était de contenter l'Espagne sans demander aux autres puissances des sacrifices qui leur parussent inacceptables; au moyen de ces vues d'avenir, que lui inspirait sans doute Chauvelin, déjà hanté par l'idée d'une transformation politique de la péninsule italienne, le cardinal de Fleury avait espéré gagner Élisabeth ; par une seconde combinaison, celle-là très modeste, il comptait maintenir la paix pendant de longues années.

## III.

Au commencement du mois d'août 1728, l'horizon politique était encore une fois chargé de nuages épais. Les négociations commencées à Soissons avaient produit de si maigres résultats que, de toutes parts, l'opinion était à la guerre. Les Anglais et les Hollandais étaient outrés des préparatifs faits par Patiño; il avait maintenant jusqu'à vingt-quatre vaisseaux dans la mer des Indes (2); il avait trouvé moyen, en juillet, de fournir encore trois millions à l'Empereur (3); celui-ci, comptant toujours sur l'Espagne, se montrait plus arrogant; notre résident Chavigny croyait qu'il ne cherchait qu'à nous tromper et à exploiter, au profit de sa maison, les déclarations trop pacifiques du gouvernement français (4) ; Sinzendorf disait à Hop

(1) Simancas, Est., l. 7545. Bournonville à La Paz 21 août 1728.

(2) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 143 (4 et 8 août 1728). — Simancas, Est., l. 7543. Santa-Cruz à La Paz, 7 août 1728.

(3) *Ibid.*, 18 juillet 1728, t. V, p. 140.

(4) Chavigny revient fort souvent sur cette idée. Dépôt de la guerre, t. 2644, f° 81. 20 juillet 1728 : « Vous savez qu'il y a longtemps que je crains que nous ne laissions trop remarquer le désir que nous avons pour la paix ; les Impériaux ne s'en aperçoivent que trop; aussi croient-ils pouvoir faire impunément tout ce qui leur plaît; nous en faisons

que si le Congrès se séparait, sans avoir fait la paix, les hostilités commenceraient le jour même de la rupture et la compagnie d'Ostende reprendrait son commerce (1). En France même, l'exagération de l'*Indult*, prélevé sur les vaisseaux arrivés à Cadix, causait le plus vif mécontentement (2).

Tout le congrès était maintenant transporté dans le cabinet du cardinal de Fleury (3). Sinzendorf et lui avaient senti qu'il était nécessaire de renoncer aux conférences et qu'une négociation directe entre les cours avait seule désormais quelque chance de succès. Puis, s'il paraissait impossible de conclure un traité définitif, pourquoi ne pas tenter du moins de prolonger le plus possible, par un traité *provisionnel*, l'état de paix effective où l'on vivait depuis les préliminaires de 1727? Ne serait-ce pas donner aux esprits le temps de se calmer et s'accorder le loisir d'examiner une à une, au moment propice, les questions les plus difficiles?

L'idée n'ayant pas déplu au gouvernement impérial, Sinzendorf se chargea de rédiger, sur ce principe, un projet qui lui sembla de nature à satisfaire tout le monde. Fleury et Chauvelin le modifièrent en un sens plus favorable aux désirs con-

tous les jours de nouvelles épreuves qui devraient nous corriger. » — f° 106. 3 août 1728 : « Autant que j'en puis juger, j'ai tout lieu de présumer que ce congrès pourra avoir des suites plus tumultueuses qu'on ne se l'imagine peut-être, *soit par une guerre immédiate* ou des engagements qui l'entraîneraient bientôt. » — f° 137. 7 septembre 1728 : « La paix, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le marquer ne se fera pas par les voies ordinaires. Dans les dispositions où seront les parties une difficulté ne sera pas plus tôt terminée, si elle peut l'être, qu'elle en fera nécessairement naître une autre. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je crois m'apercevoir que l'intention des Impériaux sera de mettre tout en négociation pour éluder de conclure dans l'espérance de trouver quelque avantage dans les hasards et dans les délais. La nécessité leur a donné pour un temps quelque envie de sortir d'affaires, mais aussitôt que la frayeur a été passée, ils ont repris la méthode qui leur est ordinaire qui est de demeurer aux apparences et de ne pas venir aux effets. Il serait peut-être bon de dissimuler encore avec eux, si notre patience nous conduisait au port tant désiré de la paix, mais il n'est pas quelquefois indifférent de faire comme les matelots et de tourner pendant quelque temps le dos au lieu que l'on cherche pour y arriver plus tôt. »

(1) Simancas, Est., l. 7543, Barrenechea à La Paz, 2 août 1728.

(2) Cette question qui traînait depuis le mois de janvier 1728 s'était brusquement réveillée en juillet, à l'occasion de l'arrivée d'un nouveau vaisseau. Voir quelques textes à l'Appendice, n° XIII.

(3) Dépôt de la guerre, t. 2644, f° 106. Chavigny à Belle-Isle, 3 août 1728. Il avait déjà signalé le fait dans une lettre du 20 juillet.

nus des puissances maritimes sous ce titre : *Idées générales sur la formation d'un traité* (1). Tous les traités, depuis celui d'Utrecht jusqu'à la convention du Pardo, devaient servir de base au nouvel acte; l'Empereur prolongerait au delà du terme de sept ans la suspension de la compagnie d'Ostende; les ministres d'Espagne déclareraient à nouveau que leur maître n'avait jamais entendu accorder par le traité de Vienne aucun privilège contraire aux traités ci-dessus confirmés, ni donner aux sujets de l'Empereur de plus grands avantages que ceux dont jouissaient les autres nations dans leur commerce; S. M. I. accepterait cette déclaration; les affaires du Nord, les griefs relatifs au commerce et aux prises entre l'Angleterre et l'Espagne, entre l'Espagne, la France et les Provinces-Unies, seraient réglés par des commissaires nommés *ad hoc;* l'examen de toutes ces questions ne pourrait durer plus de deux ans; si pendant le terme dont on conviendrait, quoi que ce fût était tenté qui pût causer quelque hostilité ou interrompre l'exercice du commerce, toutes les parties contractantes s'uniraient pour arrêter de concert les voies de fait et réparer les dommages commis (2).

Chauvelin adressa le 13 août ces *Idées générales* aux plénipotentiaires, en ayant soin de leur faire observer que les ministres des alliés de la France ne les avait prises qu'*ad referendum* (3). Le 15, il les communiquait au marquis de Brancas avec ce commentaire : « Plus on réfléchit sur les circonstances présentes, moins on voit d'espérance, et même d'apparence de pouvoir parvenir à quelque chose de solide. Il a paru pourtant également nécessaire à presque toutes les parties intéressées de sortir de l'espèce de léthargie où l'on tomberait si l'on ne choisissait un parti. Il faut convenir que le plus désirable de

(1) A. É. France, t. 496, f° 178. Le 8 août 1728, Fleury écrit à Goslinga : « Ce n'est plus un traité provisionnel dont il est question, mais un véritable *traité suspensif* pendant la durée de plusieurs années, qu'on tâchera de prolonger tout le plus qu'il sera possible. L'Espagne nous donnera plus de peine que tout le reste. »

(2) *Ibid.*, 9 août 1728.

(3) *Ibid.*, Chauvelin aux plénipotentiaires, 13 août 1728.

tous serait celui qui, en mettant fin à tous les différends, assurerait plus réellement une pacification durable. Nous souhaiterions même pouvoir, tout d'un coup et dès à présent, donner des preuves plus réelles à Leurs Majestés Catholiques de l'intérêt que nous prenons à ce qu'elles désireraient sur ce point. Mais elles sont remplies de trop de justice pour ne pas connaître l'impossibilité où est S. E^ce^. de porter S. M. à faire ce qui serait contraire à des engagements aussi formels que ceux qui subsistent entre Elle et ses alliés. »

Afin de déterminer plus sûrement la cour de Madrid à accepter le traité provisionnel, le Garde des Sceaux mettait en lumière la part qu'y avait prise Sinzendorf et exprimait l'assurance que Kœnigsegg travaillerait à le faire réussir. « Je vous avouerai, disait-il, que je suis persuadé que ce n'est que par ce canal que cela peut avoir le succès qui serait à désirer. M. de Bournonville, qui est le seul des ministres d'Espagne à qui nous l'avons communiqué, n'a pas paru le goûter et j'ai tout lieu de croire que ses collègues à qui il en fera part seront encore plus difficiles. »

C'est qu'en effet, — et là était l'un des principaux griefs de Bournonville, — le traité ne parlait point expressément de la restitution de Gibraltar. Mais « rappeler l'exécution de tous les traités antérieurs à l'année 1725, n'était-ce pas conserver à l'Espagne ses prétentions et ses droits dans toute leur intégrité? » Fleury promettait même de donner, s'il le fallait, la déclaration nouvelle qu'avait demandée Sinzendorf et dont il s'attribuait l'initiative à lui-même. Il ordonnait enfin au marquis de Brancas de concéder, si la Reine paraissait y tenir, l'envoi des garnisons stipulées par le traité de 1721 (1).

(1) A. É. Esp., t. 355, f° 222. Chauvelin à Brancas, 15 août 1728. Cf. Simancas, Est., l. 7540 28 de agosto de 1728. Dictamen que el Marq. de S. Cruz de Marcenado, sugeta á la correccion de sus compañeros (Bournonville et Barrenechea) y les imbia de orden de sus Ex. tocante à la idea general para la formacion de un tratado entregada por el Cardenal de Fleury al S^r^ D. de Bournonville. Sur l'article 2 demande que si on spécifie les traités de 1714 et de 1718 on spécifie également les traités de 1721 entre Espagne et France, Espagne et Angleterre. *Articulos secretos que importaria establecer entre España y Francia.*

1°) Ratification par la France des articles séparés et secrets du 27 mars 1721 et donner à tous les articles le sens le plus favorable à l'Espagne.

2°) Si d'ici deux ans les Anglais ne sont entendus avec les Espagnols pour la restitution

Les plénipotentiaires hollandais, au nom des États-Généraux réclamèrent quelques modifications au projet du traité suspensif et l'addition d'un article « pour stipuler, comme chose nécessaire au maintien de l'équilibre, que les États héréditaires de la Maison d'Autriche, excepté ceux qui étaient possédés par l'Espagne à la mort du roi Charles II ne pourraient pendant le terme du présent traité être possédés, de quelque manière que ce fût, par le prince qui occuperait le trône d'Espagne, pas même au nom ou du chef de sa femme, ou de ses enfants, et que, le cas arrivant, les puissances contractantes s'y opposeraient de toutes leurs forces (1). »

Le dernier jour d'août 1728, le marquis de Brancas fut admis à entretenir Leurs Majestés Catholiques du nouveau projet venu de la France. La Reine, avertie déjà par une lettre de Bournonville (2), ne manqua pas de le trouver fort mauvais; elle dit « qu'il était non seulement inutile, mais nuisible, puisqu'il ne tendait qu'à laisser toutes choses en l'état, que cette nomination de commissaires c'était renvoyer la décision des difficultés aux calendes grecques; qu'on avait extrêmement pressé et sollicité le roi d'Espagne pour la tenue du Congrès; qu'on lui promettait alors monts et merveilles et qu'aujourd'hui on voulait finir le Congrès sans rien conclure. » Philippe approuva par quelques mots le langage de sa femme. L'ambassadeur, comme son rôle le voulait, s'efforça de prouver qu'on ne pouvait pas davantage. La Reine l'interrompit avec vivacité : « Je vois bien, Monsieur, ce que c'est; tout le monde trouve son compte à ce projet : M. le Cardinal est vieux et veut faire la paix; bonne ou mauvaise, il ne lui importe. L'Empereur ne veut point de guerre et M. de Sinzendorf, qui brûle d'impatience de s'en retourner à Vienne, veut finir le Congrès bien ou mal. Les Hol-

de Gibraltar, la France ne s'opposera pas à ce que l'Espagne suspende les cédules et privilèges de la Cie anglaise pour l'*asiento*.

(1) A. É. France, t. 496, f° 213.

(2) Simancas, Est., l. 7545. Bournonville à La Paz, 21 août 1728. Il lui disait que toutes les promesses faites à l'Espagne étaient illusoires, attendu que ni la France, ni l'Empire ne s'engageraient à fond pour les faire exécuter.

landais ont ce qu'ils désirent sur la compagnie d'Ostende et les Anglais continueront de ruiner notre commerce et le vôtre avec les mêmes avantages; il n'y a que l'Espagne de sacrifiée! »

A son tour, le Roi parla des engagements de la France avec lui et de sa volonté de ne pas laisser le commerce aux Anglais dans les conditions où il était. Il promit de prendre un parti au conseil qui se tiendrait le 5 septembre et auquel assisterait le Prince des Asturies.

Kœnigsegg donna au marquis de Brancas l'assurance qu'Élisabeth Farnèse finirait par accepter le traité suspensif; il avait si fort disputé avec elle qu'il s'était fait traiter d'avocat des Anglais (1). Cependant la réponse du conseil, communiquée, le soir même du 5 septembre, par le marquis de La Paz aux ambassadeurs de l'Empereur et du roi de France, ne contint qu'un refus à peine déguisé. « Cet idée, y disait-on, n'étant admissible en aucune manière dans la forme où elle est, S. M. la regarde seulement comme un commencement de négociation qui peut se perfectionner au moyen d'autres demandes et explications auxquelles S. M. est disposée. Bien entendu le Roi a compris et comprend que l'on accomplira avec S. M. ce qui lui a été promis par les traités et conventions, comme elle offre réciproquement d'accomplir les uns et les autres. » Philippe V ne consentait point à remettre à des commissaires tous les points litigieux; beaucoup devaient être résolus avant la dissolution du Congrès; il demandait expressément qu'on mît des troupes espagnoles dans les places des États promis à don Carlos; le duc de Bournonville avait ordre de venir à Madrid; après entente avec lui, on pourrait pousser plus avant la négociation (2).

(1) A. É. France, t. 496, f° 214. Brancas à Chauvelin, 6 septembre 1728 et *Mémoires de Villars*, t. V, p. 147.

(2) *Ibid.*, f° 214. Brancas à Chauvelin, 6 septembre 1728; Esp., t. 356, f° 20 septembre 1728 (lettre ostensible) : « Par tous les discours que tenaient ici messieurs les plénipotentiaires d'Espagne, nous nous devions attendre à ne pas voir le projet de traité suspensif accepté; mais nous aurions pu penser que l'on se serait plus expliqué. » f° 37. 12 septembre : « Vous ne sauriez trop presser pour que du moins à l'arrivée de M. de Bournonville l'on puisse se résoudre à accepter le projet. »

Chauvelin ne vit dans cette réponse qu'une défaite et le maréchal de Villars qu'un moyen de nous amuser jusqu'à l'arrivée des galions (1); il faut avouer que les procédés dont usait l'Espagne à l'égard de nos commerçants et la hauteur qu'elle témoignait aux Anglais, pouvaient autoriser tous les soupçons (2). « On comptait, dit le maréchal de Villars, que dans le mois d'avril elle aurait quatre-vingts vaisseaux de ligne en mer, puissance bien surprenante pour l'Espagne et que l'on n'avait pas vue depuis l'armée navale de Philippe II qui périt sur les côtes d'Angleterre (3). » En revanche, Hollandais et Anglais croisaient à la hauteur de Cadix et dans la Méditerranée et l'on prétendait qu'ils avaient dessein d'arrêter les galions (4).

## IV.

L'Empereur avait échoué dans son dessein de rejeter sur la France l'odieux d'une opposition au mariage de don Carlos et à l'introduction de garnisons espagnoles en Toscane; Fleury n'avait pas réussi à faire accepter par l'Espagne son projet de

(1) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 147 : « Dans le conseil d'État du 15 septembre 1728, on trouva par les dépêches du marquis de Brancas que l'on avait gardé le courrier déjà dix jours sans le renvoyer. C'était un terme bien long pour se déterminer sur la proposition de la suspension. On ordonna à Brancas de bien examiner la conduite de l'ambassadeur de l'Empereur et de démêler s'il agissait aussi vivement pour porter la reine d'Espagne à la paix que le comte de Sinzendorf nous paraissait le désirer. Le maréchal de Villars craignait toujours que l'on ne voulût nous amuser jusqu'à ce que les galions fussent arrivés et les mesures de ceux qui pouvaient se déclarer nos ennemis bien prises. Enfin les courriers d'Espagne et de Vienne arrivèrent le 17 septembre. Par celui de Madrid, on ne voyait pas un refus entier de la suspension, on ne le faisait espérer que dans la fin de mars.

(2) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 145. — « Dans le conseil d'État du 8 septembre 1728, on lut les dépêches de Madrid importantes sur la proposition d'une suspension. La santé du roi d'Espagne était toujours la même, sa tête toujours plus attaquée, ne voulant pas sortir de son lit; la reine absolument la maîtresse et plus dévouée à l'Empereur. Le marquis de Brancas se plaignant d'une violence outrée envers un de nos vaisseaux, et la réponse sur la plainte fut plus violente encore que l'injure dont on se plaignait. L'on refusa au ministre d'Angleterre la permission d'envoyer un bâtiment porter les agrès nécessaires au vaisseau le *Prince Frédéric* pour le mettre en état de naviguer. Enfin la conduite du conseil de Madrid préparait à de grandes difficultés sur la proposition de la suspension.

(3) *Ibid.*, t. V, p. 148. 26 septembre 1728.

(4) *Ibid.*, « Sur cela, le marquis de La Paz manda à Brancas que si le roi d'Espagne pouvait craindre quelque chose de pareil il prendrait plutôt le parti de brûler les galions. »

traité suspensif. Il ne restait plus qu'à profiter de la bonne volonté qui paraissait sincère, encore que quelques-uns en doutassent (1), du comte de Sinzendorf, pour tâcher de s'entendre directement avec la cour de Vienne. L'Espagne seule ne ferait pas la guerre; ou elle se résignerait à adhérer au traité, ou elle demeurerait impuissante et boudeuse à l'écart du reste de l'Europe.

A Vienne, la Conférence avait examiné *les Idées générales* rédigées par le Garde des Sceaux et, sous réserve de quelques modifications, elle les avait jugées acceptables. Bien plus, elle s'était nettement posé la question délicate : si les alliés de Hanovre consentaient aux changements demandés par l'Empereur, et que l'Espagne persistât à refuser de traiter, Charles VI devrait-il conclure sans son alliée? A travers mille circonlocutions les membres de la Conférence avaient répondu *oui* (2). Le terrain était donc tout préparé quand le Cardinal aborda l'ambassadeur impérial. Walpole avait d'avance approuvé la démarche du gouvernement français (3).

Le 26 septembre, Chauvelin écrivait au comte de Broglie : « La réponse de l'Espagne qui tiendrait en suspens la situation de toute l'Europe a fait sentir toute l'importance dont il serait de chercher les moyens pour concilier les autres différends, en sorte qu'en attendant que l'Espagne se soit entièrement déterminée on cherche à diminuer le nombre des obstacles au maintien de la tranquillité publique. C'est à quoi nous sommes présentement occupés et j'aurai soin de vous faire part s'il y a quelques succès et résultats de nos différentes conférences avec M. le comte de Sinzendorf.

J'avouerai que si, de concert avec nos alliés, *nous pouvions toujours engager la cour de Vienne à quelque signature particulière, laissant en suspens ce qui regarde l'Espagne*, j'y envisagerais un extrême avantage et je suis persuadé que les

(1) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 147.
(2) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 263. Référat du 3 septembre 1728, W. S A.
(3) A. E. France, t. 496, f° 220.

ministres d'Angleterre avec qui vous pouvez vous entretenir sur cette matière seront dans les mêmes principes. *De là il peut naître aisément d'ici à peu de temps une séparation entre les cours de Madrid et de Vienne, et vous savez que c'est ce que l'on a toujours eu en vue comme le seul moyen de ramener la couronne d'Espagne à l'alliance de Hanovre* (1). »

Un nouveau projet était formé qui renfermait les articles pour le traité suspensif et disait qu'en attendant que S. M. C. eût pris sa dernière résolution le Congrès ne se séparerait pas, mais qu'on n'y traiterait aucune affaire; on insisterait auprès de S. M. C. d'un commun accord et si Elle refusait, le traité serait quand même valide pour tous ceux qui l'auraient signé.

Le 29 septembre, Sinzendorf envoya à l'Empereur ce projet augmenté d'un article séparé, où il était fait allusion au mariage de don Carlos : « Comme il est important de prévenir tout ce qui pourrait un jour donner lieu à quelques troubles et que, pour remplir de bonne foi cette vue commune, rien n'est plus convenable que de dissiper les alarmes que certains bruits répandus dans le public auraient pu faire naître, l'on est convenu que pour tout ce qui pourrait intéresser le repos public et l'équilibre si nécessaire en Europe, l'on ne ferait rien que de concert et après s'être de bonne foi et respectivement communiqué ses vues (2). »

Cependant, à Madrid, le comte de Kœnigsegg, voyant que Leurs Majestés Catholiques continuaient à marquer de l'éloignement pour le traité suspensif, avait eu l'idée de leur proposer l'expédient de signer ce traité à la condition qu'une partie du congrès subsistât; chacune des puissances entre lesquelles il y avait des questions à décider, mais celles-là seulement, laisserait à Soissons un plénipotentiaire; ce serait, pensait-il, l'équivalent des commissaires et cependant l'on ne pourrait pas dire que le congrès fût dissous.

L'ambassadeur de Charles VI avait aussi fort agité avec la

(1) A. E., France, t. 496, f° 220. Chauvelin au comte de Broglie, 26 septembre 1728.
(2) *Ibid.*, t. 496, f° 221.

Reine l'article des garnisons de Toscane, de Parme et de Plaisance; il lui avait représenté toute la dureté qu'il y avait à user envers ces princes « d'une pareille violence »; il croyait que cet article ne devait pas être inséré dans le traité, mais qu'il fallait en faire l'objet d'une convention particulière. Kœnigsegg avait même cherché à jeter adroitement de la défiance dans l'esprit d'Élisabeth Farnèse, en lui disant « qu'il ne comprenait pas pourquoi S. M. s'aheurtait si fort à vouloir des garnisons espagnoles dans les places d'Italie, puisque telle chose pouvait arriver que ces troupes espagnoles garderaient peut-être ces places pour un autre que pour l'Infant (1). »

La reine d'Espagne finit par entrer à peu près dans les vues de l'ambassadeur et promit d'accepter le traité suspensif, pourvu que des plénipotentiaires siègeant à Soissons examinassent à l'amiable et dans un délai maximum de deux années les abus relatifs au commerce et la question des prises, le tout conformément à la convention du Pardo. Elle demandait deux articles séparés : l'un confirmant ce qui avait été fait par le traité de la Quadruple Alliance en faveur de l'infant don Carlos en Italie; l'autre, secret, portant que si, dans les six mois, le Grand-Duc de Toscane et le duc de Parme n'avaient pas reconnu authentiquement ce qui avait été décidé pour leur succession, on mettrait des garnisons espagnoles dans leurs places. Une note de la main de Kœnigsegg marquait que, selon lui, l'Espagne se contenterait de garnisons neutres.

Sinzendorf fit part à Chauvelin des propositions arrêtées à Madrid entre la Reine et l'ambassadeur impérial : « Nous n'avons pas encore pris de résolution, écrivit, le 4 octobre, au marquis de Brancas le secrétaire d'État, ou pour mieux dire nous n'avons pas encore rédigé avec nos alliés la réponse que nous pourrons faire en forme; mais il est pourtant constant entre nous et nos alliés que cette idée de laisser subsister le congrès pour les affaires seules de l'Espagne ne peut être admise; que ce qui inté-

(1) A. É. France, t. 496, f° 225. Brancas à Chauvelin, 20 septembre 1728.

resse l'Espagne soit discuté après la séparation du Congrès par des commissaires qui s'assembleront même à Madrid si on le juge à propos, à la bonne heure? Mais que l'on laisse un congrès subsister pour ce seul objet, il y a en cela, je l'ose dire, une indécence si marquée que nous ne pourrions ni y consentir, ni l'exiger de nos alliés, auxquels, quelque chose que l'on fasse et que l'on puisse imaginer, nous serons fidèles (1). »

L'heure était venue pour l'Espagne de se décider, ajoutait Chauvelin : ou laisser traiter les choses au Congrès, et ce serait la rupture à brève échéance, ou accepter le traité suspensif sans les changements élaborés avec Kœnigsegg. Encore fallait-il que l'on sût à Madrid que le roi de France ne signerait rien « jusqu'à ce que le sort des retours de ce que portaient les galions fût assuré, tant par rapport à l'indult que par rapport à la délivrance des espèces sur le pied et dans l'état qu'elles arriveraient (2). Une lettre du cardinal de Fleury corroborait cette note en quelque sorte comminatoire (3) ; l'Angleterre tenait prêtes ses escadres (4). Évidemment la perspective d'une entente avec Vienne encourageait à parler haut à la cour d'Espagne.

On cherchait cependant à parvenir à un accord. Les plénipotentiaires espagnols avaient de fréquentes entrevues avec le Cardinal. Santa Cruz, venu à Fontainebleau pendant une indisposition du duc de Bournonville, finit par accepter la nomina-

(1) A. É. France, t. 496, f° 230. Chauvelin à Brancas, 4 octobre 1728.

(2) Même lettre de Chauvelin.

(3) A. É. Esp., t. 359, f° 67. Fleury à Brancas, 4 octobre 1728. « Je n'aurais rien à ajouter, Monsieur, à la lettre de M. le Garde des Sceaux si je ne me croyais obligé de vous dire que le Roi est si piqué de toutes les duretés qu'on exerce et qu'on veut exercer envers nos commerçants que nous ne signerons certainement rien que nous ne soyons assurés qu'on leur fera justice. Il ne faut pas regarder l'affaire des galions comme si c'était un commerce libre et dont il fut question de régler des deux côtés les conditions avant de le commencer. Nos négociants ont livré aux Espagnols leurs marchandises sur la foi des traités anciens et avant les dernières brouilleries. C'est donc une véritable infraction de ne vouloir en payer le retour qu'arbitrairement. Il en était de même des effets de la flottille et on en a usé pourtant comme avec des ennemis. Si on veut en user de même pour les galions, c'est ce que le Roi ne souffrira pas.

(4) Simancas, Est., l. 4354. Barrenechea à La Paz, 27 septembre 1728. Il dit que « en caso de no entrar la España en algunos temperamentos tenian [los Ingleses] prompta su esquadra, y en 8 dias podian sacarla al mar con el fin de apoderarse de nuestros galeones.

tion de commissaires, mais il prétendit qu'on leur soumît, outre les abus du commerce, toutes les prétentions de l'Espagne, en première ligne celle qui concernait Gibraltar. A ce seul mot, les Anglais furent sur le point de rompre. Fleury les calma et les détermina à adopter une rédaction du projet que Sinzendorf recommanda aux soins du comte de Kœnigsegg. Hélas! Bournonville rétabli arrivait à son tour avec un *Mémoire* chargé de quatorze conditions nouvelles! Anglais et Français en admirent quelques-unes, mais sans grand espoir d'aboutir (1). Fleury avait vu clair dans le jeu du premier plénipotentiaire, du confident d'Élisabeth Farnèse; il ne songeait qu'au mariage de don Carlos et n'entretenait l'autre négociation que pour le cas où la Reine se trouverait trompée par l'Empereur (2).

## V.

L'hypothèse n'était-elle pas à la veille de se réaliser? Les plénipotentiaires d'Espagne n'avaient eu aucune communication du projet de traité envoyé à Vienne le 29 septembre; mais bien des indices leur en avaient fait soupçonner l'existence. Depuis un mois, la conduite de Sinzendorf leur paraissait très suspecte (3), et celle des Allemands, en Italie, très menaçante; le 27 septembre, ils informèrent le marquis de La Paz que le duc de Parme se plaignait amèrement des empiètements de l'Empereur et des forts qu'il avait fait construire sur les frontières

(1) A. É. France, t. 498, f° 235. Chauvelin à Brancas, 7 octobre 1728. Cf. *Mémoires de Villars*, t. V, p. 51 et surtout une très longue lettre des plénipotentiaires espagnols à La Paz. 13 octobre 1728 (Simancas, Est., l. 7543).

(2) A. É. Esp., t. 361, f° 189. Fleury à Brancas, 12 octobre 1728 : « Je ne crois pas que nous fassions grand chose ensemble (Fleury et Bournonville) car il n'a pour unique objet que le mariage de don Carlos et vous savez les difficultés qui s'y opposent. Je ne comprends rien dans ce qui se passe entre lui et M. de Sinzendorf et il m'est impossible de démêler s'ils sont d'accord ou si leurs plaintes mutuelles sont fondées sur quelque chose de réel. Il n'est pas aisé de démêler le vrai du faux dans tout ce que dit le premier et je vous avoue que je n'ai jamais vu deux pareils négociateurs. Votre dernière dépêche est très instructive et a infiniment plu au roi. J'y ai vu la confirmation de ce que j'avais déjà pensé qui est le but unique de la Reine pour le mariage de don Carlos et d'entretenir pourtant en même temps l'autre négociation en cas qu'elle se trouve trompée par l'Empereur. »

(3) Simancas, Est., l. 4354. Barrenechea à La Paz, 30 août et 20 septembre 1728.

de la Toscane; ils disaient tenir d'un confident du Chancelier impérial, — sans doute le comte de Stainville, envoyé du duc de Lorraine, — que ce ministre travaillait activement à la conclusion d'un traité entre l'Empereur, la France, l'Angleterre et la Hollande, afin d'obliger l'Espagne à s'incliner devant le traité suspensif (1). Le lendemain, la nouvelle se confirmait; une seconde quadruple alliance allait être signée; mais les plénipotentiaires se refusaient à y croire (2). Cinq jours après, le 3 octobre, les ministres de Parme revenaient à la charge; pour eux le doute n'était pas possible; quiconque se rendait à Fontainebleau en rapportait la certitude que les ministres des quatre puissances étaient sur le point de conclure sans l'Espagne (3); c'est alors que Bournonville, retenu par l'état de sa santé, avait prié Santa Cruz d'aller à Fontainebleau voir ce qui se passait; tout le monde effectivement y tenait le traité pour fait et Sinzendorf avait l'audace de soutenir qu'il ne renfermait rien que S. M. C. n'eût accepté, alors que le contraire était notoire! Ayant appris que le Cardinal, Sinzendorf et Chauvelin, étaient en conférence, Santa Cruz demanda bravement à entrer dans la salle où ils se trouvaient et présenta sans réticences toutes ses objections. Le lendemain il se plaignit très haut que la France, après avoir trahi toutes les espérances qu'elle avait données à l'Espagne, négociât à l'insu de cette puissance un traité particulier (4). Fleury cependant n'avouait pas. Afin de tirer la chose au clair, le duc de Bournonville, à la veille d'accomplir ce voyage de Madrid si retardé, lui demanda, ainsi qu'à Chauvelin, un écrit qui constatât l'état actuel de la négociation et ce que l'on attendait au juste du roi d'Espagne. Très embarrassés, les ministres français, sous prétexte que le projet envoyé à Madrid n'avait été ni accepté, ni rejeté, firent la réponse la plus vague. Le Cardinal remit cependant au duc de Bournon-

(1) Simancas, Est., l. 7544. Les plénipotentiaires à La Paz, 27 septembre 1728.

(2) *Ibid.*, l. 7543. Les mêmes au même, 28 septembre 1728.

(3) *Ibid.*, l. 4354. Les plénipotentiaires à La Paz, 4 octobre 1728; *Ibid.*, l. 7543. Santa Cruz à La Paz, 4 octobre : « Sinzendorf nos vende y á caso algun otro. »

(4) *Ibid.*, l. 7543. Les plénipotentiaires au même, 13 octobre 1728.

ville un article portant que la France et l'Angleterre « pour contribuer en tout ce qui dépendait d'elles à la satisfaction de S. M. C. s'engageaient à travailler conjointement avec S. M. I. et S. M. C. à procurer les sûretés les plus fortes concernant les États d'Italie destinés à don Carlos et que si, dans l'espace de six mois, la négociation ne pouvait être terminée, la France et l'Angleterre convenaient, en exécution de l'article 3 du traité de juin 1721, de ne point s'opposer et même de consentir à ce qu'au lieu de garnisons étrangères, il fût mis des garnisons espagnoles (1). »

C'était toujours la même tactique, pousser la reine d'Espagne vers l'Italie, c'est-à-dire là où elle se heurtait à la mauvaise volonté de l'Empereur.

Au conseil du 18 octobre, on décida de donner trois mois à l'Espagne pour nommer des commissaires, qui règleraient toutes choses, de telle sorte qu'on n'eût plus qu'à signer à Soissons (2); et, deux ou trois jours après, le duc de Bournonville se mit en route : « Tout prétexte de différer à s'expliquer est cessé, écrivit Chauvelin à Brancas, et l'on peut dire que la décision du sort des affaires générales de l'Europe dépend aujourd'hui de la reine d'Espagne, du duc de Bournonville, du comte de Kœnigsegg, et de vous, Monsieur. Vous sentez bien que tout ce qui se pouvait faire d'ailleurs étant épuisé, on demeure nécessairement partout en suspens et dans l'inaction jusqu'à ce que l'on ait les résolutions de Leurs Majestés Catholiques (3). »

De ces résolutions, les prodrômes les plus fâcheux ne tardèrent pas à être connus. Une lettre du marquis de La Paz faisait savoir qu'il était impossible d'accepter le projet modifié envoyé par Sinzendorf dans les premiers jours d'octobre. Le roi d'Espagne sommait les puissances de tenir enfin les promesses qu'on lui avait faites pour le déterminer à signer la convention du

(1) A. É. France, t. 496, f° 244.
(2) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 151.
(3) A. É. France, t. 496, f° 254. Chauvelin à Brancas, 25 octobre 1728.

Pardo. De l'aveu de tous, cette réponse ne laissait aucun espoir que le traité provisionnel pût être agréé (1).

Dans l'impatience d'entendre plus promptement le duc de Bournonville, le ministère espagnol avait « farci » la route de Pampelune de chevaux et de mules (2). Le duc arriva à Madrid le 5 novembre, tout juste à temps pour y voir la cour entièrement bouleversée par une foudroyante nouvelle : Louis XV était gravement malade et Philippe V se disposait à passer en France, afin de faire valoir ses droits au trône.

(1) A. É. France, t. 496, f° 258. La Paz à Kœnigsegg, 17 octobre 1728.
(2) *Mémoires de Montgon*, t. VII, p. 77.

## CHAPITRE III.

Maladie de Louis XV et tentative de Philippe V pour s'assurer sa succession.

NOVEMBRE 1728.

Depuis que l'abbé de Montgon était de retour à Madrid, la grave affaire qui avait motivé son voyage en France en 1727 n'avait plus semblé tenir une place de choix parmi les préoccupations de Leurs Majestés Catholiques. Le négociateur lui-même, nous l'avons dit, de plus en plus desservi par Fleury (1), n'avait pu obtenir aucune marque effective de la reconnaissance de ceux qui l'avaient employé, loin de là (2). Cependant il était resté en rapports avec un certain nombre de personnages en France et il avait reçu de quelques-uns d'entre eux des lettres qu'il s'était empressé de communiquer au marquis La Paz (3). Les plus importantes étaient signées du marquis de Bauffremont, du duc de Villars-Brancas, du maréchal d'Alègre, du maréchal de Villars et du duc de Noailles (4). Elles renfermaient, à l'égard du roi d'Espagne des protestations de dévouement conçues en termes assez vagues, mais que l'abbé de Montgon prétendait rendre plus significatifs à l'aide des confidences qui lui avaient été faites

(1) A. É. Esp., t. 361, f° 210. Fleury à Brancas, 25 octobre 1728 : « Je ne vous parle plus de l'abbé de Montgon que je méprise trop pour penser à lui. »

(2) Simancas, Est., l. 8107. Montgon à La Paz, 4 octobre 1728 ; il réclame les lettres que Fleury lui a écrites. Le 25 septembre, «..... il semble outre cela que certaines personnes dont quelques-unes m'ont d'essentielles obligations aient cependant formé le projet entre elles de m'y faire jouer un personnage qui convient plus à un aventurier qu'à un homme de condition, j'ose la supplier très humblement de me faire savoir si Leurs Majestés trouvent bon que je mette fin en me retirant à une situation si incertaine, si singulière et si indécente, et que je prenne les mesures que mes affaires particulières et encore plus ma réputation exigent de moi. »

(3) *Ibid.*, Montgon à La Paz, 17 novembre, 21 décembre 1727, 12 mars 1728.

(4) *Ibid*, mêmes lettres.

à Paris (1). Comme on tenait le duc de Noailles pour un chef de parti, sa lettre avait même produit l'impression d'un petit événement (2). Toutefois, ce personnage n'ayant pas pris d'engagement formel, on se sentait assez embarrassé pour lui répondre et on laissa passer plusieurs mois sans le faire (3). Le gouvernement espagnol ne paraissait pas beaucoup plus empressé de mettre le duc de Bourbon en état d'agir. Sans doute, on cherchait à tirer de lui des renseignements utiles (4), mais on tardait singulièrement à lui envoyer les lettres et les pleins pouvoirs qu'il avait fait demander par l'abbé de Montgon. Ce fut seulement à la fin de mars 1728, que l'archevêque d'Amida réclama à l'abbé les modèles de ces pièces, les fit copier par La Roche, signer par S. M. C. et expédier à Chantilly (5).

Vers le même temps, l'abbé Legrand, prieur de Neuville-

(1) Simancas, Est., l. 8107. Montgon à La Paz, 17 novembre 1727. « Je n'avais d'autre dessein..... et de vous faire voir en même temps les deux lettres ci-jointes l'une de M. le maréchal de Villars dont la réputation vous est sans doute connue, et l'autre de M. le marquis de Bauffremont; le premier, *eu égard à ce qu'il m'a dit confidemment chez lui quand j'y fus en partant de Paris*, ne peut s'expliquer plus clairement qu'il fait sur ses sentiments pour leurs Majestés, dans toutes sortes d'évènement.....» Cette lettre de Villars est datée du 2 novembre.

(2) *Ibid.*, Montgon à La Paz, 12 mars 1728 : « J'ai l'honneur de remettre à V. Exc. la copie de la lettre que M. le duc de Noailles a l'honneur d'écrire au Roi et que vous avez trouvé bon que je donnasse à M. l'archevêque d'Amida. Ce seigneur est en grande considération à la cour de France, et il peut même arriver qu'elle ne ferait qu'augmenter si par hasard il y survenait quelque événement dans le ministère. »... 24 mars : « Comme ce seigneur s'est déterminé à faire cette démarche sans la participation de M. le cardinal de Fleury, il m'avait prié en me l'envoyant de lui garder un grand secret... » 27 mars : « Je comprends combien les éclaircissements sur le sujet de la lettre de M. le duc de Noailles seraient difficiles à demander et encore plus à avoir; quelques jours de plus me faciliteront, j'espère, le moyen d'approfondir si mes soupçons sont bien fondés et ensuite je tâcherai d'y porter le remède convenable afin de ne point compromettre personne. »

(3) Voir à l'Appendice, n° XIV, cette lettre du duc de Noailles à Philippe V, datée du 17 janvier 1728.

(4) Simancas, Est., l. 8107. Montgon au duc de Bourbon, 1728. Il lui demande de la part de La Paz s'il n'y a pas quelque convention secrète entre la France et l'Angleterre, si le traité de Hanovre qui a été fait du temps de son ministère ne contient aucune clause secrète, notamment sur Gibraltar et le commerce. Il est inutile de s'adresser au cardinal de Fleury qui déclare que l'intime liaison de la France et de l'Angleterre est antérieure à son ministère. On prendra toutes les précautions pour ne pas compromettre le duc de Bourbon et notamment pour que sa lettre ne soit pas interceptée. Il lui fait passer sa lettre par l'intermédiaire du duc de Villars-Brancas. *Ibid.*, Montgon à La Paz, 12 mai 1728.

(5) *Mémoires de Montgon*, t. VI, p. 231-233.

les-Dames, faisait imprimer à Paris, avec l'approbation du censeur royal Lancelot, du 21 mars 1728, et privilège du Roi, du 6 mai, un livre intitulé : « *Traité de la succession à la couronne, ou la couronne de France toujours successive linéale agnatique.* » L'abbé Legrand était celui-là même qui, en 1712, avait suggéré au marquis de Torcy la réponse par laquelle il établissait devant les Anglais la nullité de toute renonciation de Philippe V au trône de France. Aussi son ouvrage fit grand bruit dans le royaume et à l'étranger; il fallut que le Garde des Sceaux le supprimât et obligeât l'auteur à remettre même les exemplaires qui lui restaient (1).

Fleury n'aurait pas été fâché de remettre la main sur quelques-unes des lettres qu'il avait écrites, l'année précédente, à la reine Élisabeth. La bonne santé de Louis XV, la jeunesse et la fécondité de Marie Leczinska qui venait de donner deux princesses, engageaient les Français à ne pas se compromettre, comme les Espagnols à ne pas se presser. C'était compter sans les coups imprévus de la Providence.

## I.

Le 23 octobre 1728, le roi Louis XV se trouva mal à la chasse; le lendemain, au Conseil, il fit voir un bouton assez gros qu'il avait au front et qu'il appelait un clou; il alla quand

(1) A. É. Esp., Mém. et Doc., t. 92. Mémoire de Le Dran (1755). L'abbé Legrand écrit à Chauvelin, le 7 juillet 1728 : « Monseigneur, j'ai l'honneur de vous envoyer l'exemplaire qui me reste du *Traité de la succession à la couronne;* j'y joins encore le seul exemplaire qui me reste du mémoire sur la succession à la couronne d'Espagne imprimé dans le temps qu'on alla à Gertruydenberg. Je vous avouerai, Monseigneur, que je suis sorti d'auprès de Votre Grandeur avec la plus vive douleur que tout bon Français puisse sentir, et je n'aurais jamais cru être obligé de faire mon apologie pour avoir voulu soutenir les lois fondamentales de notre monarchie. Je n'ai entrepris le traité de la succession qu'après avoir lu les plus belles dissertations qui sont dans les Mémoires de l'Académie et d'autres qui s'impriment chez Simard. Je me suis souvenu de ce que m'a dit ici le lord Bolingbrocke, qu'effrayé du Mémoire de M. le marquis de Torcy dont l'extrait est dans la relation du Comité secret, il avait été trois jours et trois nuits sans dormir, puis il avait pris sa résolution, et avait été dire à la Reine Anne sa maîtresse que, quoique la renonciation ne valût rien, il fallait s'en contenter; que ce serait toujours une pomme de discorde qu'on jetterait parmi nous quand on voudrait. Et moi, Mgr, je voudrais bien que jamais cette renonciation ne fût une pomme de discorde parmi nous... »

même à la chasse ; le mardi 26, il voulut en faire autant, bien qu'il se fût trouvé mal à la messe; mais la quantité de boutons qui paraissaient et les instances qu'on lui fit l'en empêchèrent; le mercredi matin 27, la petite vérole fut déclarée (1).

La cour était alors à Fontainebleau. La nouvelle de la maladie du Roi se répandit le jour même à Paris et, bien qu'on la dît très bénigne, Barrenechea, craignant qu'en cas d'aggravation le gouvernement ne laissât plus passer les courriers, fit partir à la hâte pour l'Espagne un certain don Pedro Cler qui jouissait de toute sa confiance; encore eut-il soin de feindre que cet homme se rendait pour affaires à Orléans (2).

Barrenechea demandait humblement que Philippe V voulût bien l'instruire de ses intentions; le droit de S. M. C. et de ses fils n'était pas douteux; mais, si la proclamation ne se faisait pas immédiatement après la mort de Louis XV, la faction hostile, bien qu'une infime minorité, pourrait prendre le dessus (3). Combien devait-on regretter en une pareille circonstance de n'avoir pas donné à la veuve de Louis Ier une maison nombreuse et puissante qui eût été le centre et le ralliement de tous les partisans du roi d'Espagne (4)!

Pedro Cler fit grande diligence et le 5 novembre, sur les cinq heures du soir, il se présentait inopinément chez le marquis de La Paz avec ses plis en bonne et due forme. La Paz courut chez Leurs Majestés qui manifestèrent une sincère douleur mais n'hésitèrent pas un moment sur le parti de faire valoir leurs droits au trône (5).

Dans la nuit du 6 novembre (6), elles dépêchèrent le courrier

(1) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 158.

(2) Simancas, Est., l. 4354. Barrenechea à La Paz, 27 octobre 1728.

(3) *Ibid.* Barrenechea à La Paz, 27 octobre 1728 : « Pues siendo constante el derecho de inmediata sucesión de S. M. á esta Corona, o de alguno de sus Rs Hijos, si á raiz del suceso no se solicitase la proclamacion y se descuidasen las providencias, podria á caso aprovecharlas quien careze de igual titulo y razon, y seria despues questionable en diversas facciones lo que al principio quizas no tendria controversia por el amor que toda esta nacion manifiesta á la Linea legitima de ñros stos Amos. »

(4) Même lettre.

(5) *Ibid.* La Paz à Barrenechea, 6 novembre 1728.

(6) Il est impossible de dire si ce fut dans la nuit du 5 au 6 ou dans celle du 6 au 7, c'est-à-dire dans les sept heures ou dans les trente heures qui suivirent l'arrivée du courrier

Manuel Zorrilla, porteur d'un certain nombre de lettres (1). Il y en avait trois de la main de la Reine avec un post-scriptum de la main du Roi ; les deux premières étaient adressées au cardinal de Fleury, la troisième au duc de Bourbon; elles faisaient connaître clairement les intentions de Philippe V (2).

« Mon cousin, disait Élisabeth au duc de Bourbon, le Roi ayant appris avec toute la peine que vous pouvez comprendre la maladie du Roi son neveu, et bien que grâce à Dieu il a appris qu'elle va autant bien qu'on peut souhaiter, comme les choses de ce monde sont sujettes à des changements, et qu'il pourrait arriver le cas dont l'abbé du Montgon vous informa à son arrivée à Paris, il vous prie de vous souvenir de vos promesses là-dessus, et de vouloir bien vous charger des papiers que le Roi vous enverra par la même voie, par un courrier extraordinaire, demain ou après-demain, n'ayant pas pu être prêts plus tôt, et s'ils arrivaient tard de faire en attendant tous les pas que vous jugerez nécessaires à ce sujet. Nous attendons tout de votre amitié et vous pouvez croire que la reconnaissance du Roi sera telle que vous pouvez attendre d'un cœur comme le sien, et de l'amitié sincère que j'aurai toute ma vie pour vous (3). »

Une quatrième lettre, destinée aux plénipotentiaires, leur enjoignait de remettre en mains propres, au cardinal de Fleury et au duc de Bourbon les plis qui portaient leurs noms. Si le duc était à Chantilly, on pourrait lui faire tenir le sien par une personne sûre.

A cette lettre était joint un pli scellé de trois sceaux que les plénipotentiaires ne devaient ouvrir que si le Roi mourait, ou

Pedro Cler; le bordereau des pièces expédiées (Simancas, Est., l. 4354) porte simplement : Expedicion extr. que llebó el correo D. Manuel Zorrilla de Velasco á Paris y salió despachado el Sabado 6 de noviembre 1728 *á la media noche* dirigida á D. Joachim Ignacio de Barrenechea.

(1) Outre le bordereau ci-dessus, Alcala, l. 4833 : Providencias muy reservadas que se dieron con el motivo de la noticia que se tuvo por Extr. de Paris de haver acometido al Rey de Francia las viruelas el dia 26 de octubre de 1728.

(2) Alcala, l. 4823 : « Y por su contexto se reconoceran las intenciones del Rey. » Quelques-unes de ces pièces manquent ; j'ai expliqué comment dans mon article de la *Revue des Questions historiques* de janvier 1887.

(3) Alcala, l. 2460.

s'il était abandonné des médecins, ou si le duc d'Orléans tentait quelque démarche comme d'assembler le Parlement et de s'y rendre. Dans ces cas, après avoir pris connaissance des causes de nullité des renonciations de Philippe V, ils iraient eux-mêmes au Parlement, et à la face de ce tribunal et de toute la nation, ils se rendraient garants de la volonté du roi d'Espagne et du rétablissement de sa santé, ceci sur la parole de la reine Élisabeth.

Une dernière missive était la réponse depuis si longtemps différée à la lettre du duc de Noailles; elle ne devait lui être portée qu'avec toutes sortes de précautions (1).

Si Fleury, Bourbon et Noailles voulaient répondre quelque chose au roi d'Espagne, ils étaient priés de le faire sans délai, car le courrier devait revenir au plus tôt avec les dépêches des plénipotentiaires.

Les jours suivants se passèrent pour l'ambassadeur de France dans une mortelle angoisse et pour la famille royale dans les plus vives agitations. Aucune nouvelle ne venait de France : aussi se persuadait-on que Louis XV était mourant ou mort et que le silence que l'on gardait n'avait pour but que de gagner du temps à Paris. Le M^is^ de Brancas n'était pas mieux instruit que le public : « Il montrait, dit l'abbé de Montgon, tout l'embarras d'un homme qui, craignant à tout moment d'apprendre qu'il a deux maîtres, ne sait auquel il lui sera le plus avantageux de s'attacher (2). » Au lieu de regarder le manque de dépêches comme une preuve que la petite vérole du Roi ne causait pas d'alarmes, il en conclut comme les autres qu'on arrêtait les courriers. Les conciliabules secrets se succèdaient dans l'appartement de Leurs Majestés; Élisabeth y appelait souvent le nonce, le duc de Bournonville et le prince de Cellamare; mais l'ambassadeur de Louis XV ne savait pas ce qui s'y tramait (3).

(1) Tout ceci est dit dans une note de la main d'Élisabeth Farnèse : *Para los plenipotentiarios* (pièce 2) Alcala, l. 4823. Voir à l'Appendice, n° XV.

(2) *Mémoires de Montgon*, t. VII, p. 60.

(3) A. E. Esp., t. 357 et 359, f° 32, 43, 153 et 173. Brancas à Chauvelin et à Fleury, 9, 14 et 30 novembre 1728.

Témoin des scènes qui se passaient et des mouvements qu'on remarquait dans le palais, l'abbé de Montgon en attendait le dénouement. Il avait travaillé utilement à le préparer; il ne doutait pas que la conjoncture présente ne lui rendît quelque importance. Mais, comme jusque-là on n'avait pas tenu compte des services qu'il avait rendus, il attendit qu'on fît appel à son zèle. Cette discrétion fut remarquée et, comme de raison, fort mal interprétée; on assura qu'il avait reçu des nouvelles certaines de l'extrémité où était le Roi, et qu'il les cachait afin de donner le temps à ceux dont il était maintenant réputé favoriser les desseins de se mettre en mesure de n'avoir rien à craindre de l'Espagne. Cette idée, forgée par quelques-uns des courtisans de la duchesse de Saint-Pierre, fit des progrès. Le comte de Marcillac vint charitablement questionner l'abbé de Montgon, sous prétexte de l'avertir de ce qu'on débitait. Celui-ci lui demanda avec ironie comment on supposait qu'il pouvait savoir ce que Leurs Majestés et l'ambassadeur de France ignoraient, et par quelle route inconnue il eût été si bien instruit. Il crut néanmoins « qu'il était de la prudence de faire comprendre à l'archevêque d'Amida à quel point il paraissait absurde qu'il fût le seul en Espagne qu'on informât d'un événement aussi grand, et que sous les yeux et au service de Leurs Majestés, il eût la témérité de le leur cacher. »

La précaution ne parut pas superflue au bon prélat : on lui avait, disait-il, affirmé que Montgon faisait mystère des avis qu'il avait reçus; n'entendant point parler de lui dans la circonstance où l'on était, il n'avait su que penser de ce silence. L'abbé répondit « qu'après ce que l'archevêque savait qui s'était passé en France, il n'avait pas pensé qu'il fût nécessaire de faire valoir de nouveau sa bonne volonté : qu'elle ne souffrait aucune altération; mais que ne sachant si on jugerait à propos de s'en servir; il avait cru devoir attendre de le connaître, sans montrer jusque-là aucun empressement indiscret de l'offrir, surtout dans un temps où il était très incertain s'il serait bien ou mal reçu ».

L'archevêque entendit à merveille et, changeant de ton, entreprit le panégyrique de M. de Montgon. Celui-ci, dès le lendemain matin, reçut une lettre par laquelle le marquis de La Paz le priait de se rendre le soir à son bureau du palais. La faveur était en train de revenir. Le marquis de La Paz lui annonça qu'il avait ordre de le conduire chez la Reine, ajoutant, entre beaucoup de choses obligeantes, « qu'il obtenait, lorsqu'il y songeait le moins, une audience qu'il avait inutilement demandée pendant longtemps ». L'abbé de Montgon se garda bien de répliquer qu'il entrevoyait ce qui la lui attirait. Il suivit le ministre dans la pièce que l'on appelait *Ochavada*, et qui était située immédiatement avant le cabinet du Roi; les courtisans s'y pressaient; lorsqu'ils entendirent le marquis de La Paz dire au marquis de la Roche, secrétaire du cabinet, que l'abbé de Montgon était là pour attendre les ordres de la Reine, chacun s'empressa autour de lui, et ce fut à qui s'efforcerait de réparer en quelques instants les froideurs des derniers mois. La Reine le reçut avec bonté, et s'excusa d'abord de lui avoir fait attendre si longtemps l'audience qu'il avait sollicitée; elle lui posa diverses questions sur les affaires présentes, et laissa percer une assez vive inquiétude sur les événements qui pouvaient déjà avoir éclaté à Paris. Quant à l'abbé de Montgon, il semblait n'avoir d'autre préoccupation que de se justifier des accusations que le cardinal de Fleury avait portées contre lui : « Bon, bon, lui dit Élisabeth Farnèse, et de quoi vous em-« barrassez-vous? Le cardinal de Fleury est si vieux. » — « J'en « conviens, madame, répliqua l'abbé; mais il est tellement « animé contre moi, que quand il n'aurait qu'un jour à vivre, « je devrais craindre sa mauvaise volonté. » Ce fut à peu près le seul renseignement que la Reine put tirer de lui; il ne valait pas grande récompense. Aussi, répondit-elle évasivement lorsqu'il la pria de lui accorder une place de conseiller d'État.

A défaut de cette place, Montgon se contentait d'une lettre reconnaissant ses bons services et d'une gratification; pour se débarrasser de ses instances, Philippe V lui fit écrire l'une et

octroyer l'autre. Mais cette audience qui avait dû rétablir la fortune du pauvre abbé acheva de la compromettre (1).

L'incertitude de ce qui se passait en France durait toujours; le Roi et la Reine étaient de moins en moins maîtres de leur impatience. Enfin, le 9 novembre, ne voyant rien venir, ils risquèrent des démarches décisives qui complétaient celles du 6 (2).

Le cardinal de Fleury avait donné des preuves suffisantes de sa bonne volonté à l'égard du roi d'Espagne; il avait le pouvoir entre les mains, et il n'était pas facile de le lui arracher à distance; en tout cas, on ne pouvait pas risquer de l'avoir contre soi; on lui envoya donc, en double exemplaire, avec lettre auto-

(1) *Mémoires de Montgon*, t. VIII, p. 60. Simancas, Est., l. 8107. Montgon à Philippe V, à Élisabeth Farnèse, à La Paz, novembre 1728. La Paz, écrit au Roi : « Señor, para salir de las repetidas instanzias que cada dia haze presurosamente el Abad de Montgon, si fuere del R^l agrado de V. M. se le podra escrivir un papel en que ya le diga que sus servizios, su fidelidad, y su prudente conducta han sido de su R^l agrado, como el mismo lo pide : y se le podra añadir que el animo de V. M. es emplearle en su R^l servicio quando se ofrezca ocasion, que fuere proporzionada y conveniente.

Y porque su prinzipal instanzia es la de ser socorrido, y no con pension, pues esta no la quiere, explica bien su deseo de tomar junta la cantidad, que se considerare correspondiente para mantenerse por dos años, o mas, en esta corte, con la prezisa dezenzia. Si V. M., se le podran librar por una vez dos mil doblones..... »

Le 28 novembre 1728, Ordre du Roi de payer deux mille doublons à Montgon; il écrira la lettre pour le remercier. Montgon avait demandé une place d'ambassadeur ou de conseiller d'Etat, et à défaut, gratification et lettre.

(2) Voici la note complète des pièces qu'emporta le courrier Campero dans la nuit du 9 novembre (Alcala, l. 4823). Elle est d'autant plus intéressante qu'une partie des pièces n'a pas été retrouvée. « La noche del dia 9 se despachó al Correo Campero. Consistieron sus despachos en un pliego dirigido á los Plenipotenciarios en que se incluian otro para el Cardenal de Fleury (n° 5) con dos cartas de la Reyna de que una quedó copiada, y despues dos Plenos-Poderes, en frances, y dos en español, de un mismo tenor, como se verá por las minutas (n° 2) : los dos para el Cardenal y los dos para el Duque de Bourbon. Un exemplar de carta en frances (n° 3) del Rey al Parlamento ; dos exemplares de un Acto sobre la nulidad de las Renuncias (n° 4) ; de que pueden veerse las minutas ; y por ultimo se incluia una carta de Bournonville. — Otro pliego para el Duque de Bourbon, con una carta de puño proprio de la Reyna, y un exemplar de la carta del Rey al Parlamento. — Otra carta llebó muy encargada el correo del Duque de Bournonville para el Duque de Noailles. — Ha otro pliego cerrado y sellado con tres sellos para los plenipotenciarios que incluia copias de todos los Instrumentos, unos de los quales era un exemplar original del Acto sobre nulidad de Renuncias; acompañados de una carta por la qual se les decia se enterasen de todo por aquellos documentos, hiciesen los pasos prevenidos por la primera carta reservada ; y que quando reconociesen en el Cardenal alguna tibieza ó duda que indicesen nueva parcialidad y systema en dicho Purpurado, lo advirtiesen luego al Duque de Bourbon, y le manifestasen como en poder del Cardenal havia para el un Plenopoder del tenor de la copia que se les remite, y debian mostrarle tambien.

Acompañose esta carta con otra (n° 6) cuyos puntos contiene una memoria de mano de Bournonville. »

graphe de la Reine, les *Pleins-pouvoirs* nécessaires pour gouverner la France au nom de Philippe V. Étant donnée sa brouille récente avec la maison d'Orléans, il y avait lieu d'espérer que celle-ci ne lui en aurait point accordé autant de son côté.

Mais le Cardinal pouvait faiblir, hésiter, se tourner même vers le parti adverse. D'autre part, on était lié au duc de Bourbon par trop d'actes antérieurs pour ne pas l'associer d'une façon quelconque au grand événement qui allait se dérouler. En qualité de prince du sang, il serait chargé de notifier au Parlement la résolution de Philippe V; il recevrait des pouvoirs à cet effet et même, au cas où Fleury se déroberait, des pleins-pouvoirs pour gouverner la France. De ces pleins-pouvoirs une copie était adressée à Fleury et l'autre aux plénipotentiaires. On s'excusait auprès de Fleury sur l'ignorance des formes usitées en pareille occurrence. Si les plénipotentiaires croyaient reconnaître en lui quelque mauvaise volonté, ils se rendraient chez le duc de Bourbon, lui montreraient ses pleins-pouvoirs et l'informeraient que le Cardinal en détenait une copie (1).

A ces papiers étaient joints un *Acte original* annulant les renonciations, une nouvelle lettre au duc de Noailles, dont on ignore le contenu, enfin une instruction détaillée aux plénipotentiaires Santa Cruz et Barrenechea (2). La tâche de ces derniers ne devait pas être la moins ardue; leur rôle à l'égard de Fleury et de Bourbon apparaissait singulièrement délicat.

La lettre d'Élisabeth Farnèse au duc de Bourbon était ainsi conçue :

« Le Roi m'ordonne, suivant que je vous écrivis par le courrier extraordinaire qui partit d'ici il y a trois jours, de vous dire qu'il vous envoie sa lettre au Parlement, pour en cas qu'il soit nécessaire vous vouliez bien vous charger de l'y apporter. Le Roi, sachant l'amitié que vous avez pour lui,

(1) On trouvera à l'Appendice, n° XV, une note de la main d'Élisabeth Farnèse indiquant par le menu la conduite à suivre à l'égard du cardinal de Fleury.

(2) Carta del marq. de La Paz à los Plenipotenciarios sobre el mismo. Alcala, 1. 4823.

espère que vous ne négligerez rien de tout ce qui lui pourra être utile dans un cas si funeste duquel Dieu nous veuille préserver, en assurant que vous pouvez être persuadé que le Roi n'oubliera jamais ce que vous avez bien voulu faire pour lui.

« ÉLISABETH (1). »

Philippe V avait ajouté ces deux lignes :

« Donnez, je vous prie, entière foi à ce que la Reine a écrit ci-dessus et comptez sur mon amitié comme je compte sur la vôtre. »

La lettre au Parlement de Paris était beaucoup plus étendue que celle qu'avait donnée Philippe V à l'abbé de Montgon, en 1726. On remarquera qu'elle portait le contre-seing du marquis de La Paz :

« Messieurs, au milieu de tous les malheurs qui sont arrivés à la France par la perte qu'elle a fait des princes les plus proches de la couronne (souvenir qui renouvelle encore ma douleur), Dieu qui dispose selon sa souveraine sagesse des empires et des royaumes ayant bien voulu conserver le roi Louis XV, mon très cher frère et neveu, à présent régnant, je lui souhaite un règne aussi long et aussi glorieux que je le désire pour moi-même, et une postérité si nombreuse qui assurant la succession à la couronne puisse faire pendant une longue suite de siècles, la félicité et les délices de ses peuples.

Après avoir exprimé les véritables sentiments de mon cœur sur l'état présent de la France, je ne puis pas m'excuser de vous manifester aussi l'alarme et la surprise où la fâcheuse nouveauté de la petite vérole, dont se trouve attaqué le Roi Très Chrétien, mon très cher frère et neveu, m'a jeté, surprise d'autant plus juste qu'à la tendresse que nous lui portons, on doit ajouter aujourd'hui la prévoyance et la considération des maux que pourrait causer à la France et à toute l'Europe sa mort

(1) Alcala, I. 2460.

prématurée, au cas qu'il vînt à décéder sans enfant mâle et légitime, comme il arrive à présent : cette pensée excitée dans mon esprit par l'amour que je conserve pour ce royaume, et par la reconnaissance de tout ce qu'il a fait pour me maintenir sur le trône d'Espagne m'a fait porter les yeux sur son avenir que je n'envisage qu'avec la plus grande peine, mais sur lequel cependant les événements passés ne me permettent pas de ne pas prendre des mesures seules capables, en conservant l'ordre de la succession, de maintenir le repos et la tranquillité.

Mon intention est donc, Messieurs de vous manifester par cette lettre que si (ce qu'à Dieu ne plaise) le roi Louis XV, mon très cher frère et neveu, venait à décéder sans laisser de successeur issu de lui, je prétends jouir du droit que ma naissance me donne de lui succéder à la couronne de France, auquel je n'ai jamais pu valablement renoncer, et dont aucun traité contracté, de quelque nature qu'il puisse être, ne peut ni ne doit empêcher l'effet; je déclare donc que dès que j'apprendrai la mort du Roi de France (ce que je prie instamment le Seigneur que je ne voie jamais arriver), je partirai pour venir prendre possession du trône des rois mes pères, qui dans ce funeste événement m'appartiendra incontestablement, — comptant sur la fidélité si recommandable et si constante des Français, qui dès lors deviendront mes sujets; et je ne doute pas que votre Compagnie, qui dans toutes les occasions a donné des preuves si éclatantes de son attachement et de son respectueux dévouement aux rois mes ancêtres ne m'en donne de tout semblables dans celle-ci, et ne s'empresse comme elle y est principalement obligée de donner à tous les Français le premier exemple de la fidélité et de la soumission qu'ils me doivent; et voulant au surplus prévenir autant qu'il est en mon pouvoir les maux et les troubles qu'on pourrait exciter en France dans un tel événement, j'ai choisi, nommé et constitué mon bien aimé cousin le duc de Bourbon, de l'attachement, de la capacité et du zèle pour mon service de qui je ne dois pas douter, pour, au cas que le roi de France vienne à mourir sans enfant mâle, aller au Par-

lement vous porter de ma part cette lettre et vous manifester mes intentions, que je désire être enregistrée au Parlement, et exécutée suivant sa forme et teneur; c'est le sujet de cette lettre qui ne doit vous être présentée que dans le triste et funeste évènement ci-dessus exprimé; je l'ai fait écrire et l'ai signée de ma main, afin que vous y ajoutiez une entière foi; vous assurant, Messieurs, chacun en particulier, et toute votre illustre compagnie en général, que je n'aurai pas une plus grande satisfation que lorsque je pourrai vous donner des marques singulières de ma bienveillance. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

Madrid, ce 9 novembre 1728.

Votre bon ami, PHILIPPE.

Contresigné : ORENDAYN (1).

Muni de ces précieux documents, le courrier Campero se mit en route le 9 novembre, à l'entrée de la nuit.

Le Roi lui-même se préparait à partir. Quand les premières nouvelles de France étaient arrivées, il était fort souffrant, en proie à de terribles vomissements; il y avait près de six mois que, sous l'empire de sa manie, il ne quittait pas son lit. La pensée de revenir dans sa patrie le rendit presque à la santé. Dans la journée du 9, il dit à l'un de ses valets de chambre que, « s'il était en France, il se porterait bien, qu'il mangerait et boirait sans crainte, parce qu'il n'aurait pas peur là qu'on l'empoisonnât. » Il était très fâché qu'on le crût hors d'état d'agir. Dès le lendemain, il déclara qu'il n'était pas faible et qu'il pourrait aller à la chasse. Le 13, il se leva, le 14 il sortit, et reprit sa vie, comme s'il n'eût jamais été malade : « Il ne fallait pas moins, écrit le marquis de Brancas, que quelque chose de violent comme cette circonstance pour émouvoir le roi d'Espagne et l'obliger à sortir, mais il est bien surprenant qu'un homme

(1) Alcala, I. 2460.

soit six mois dans son lit et que tout d'un coup il se lève et aille à la chasse, comme s'il n'avait jamais discontinué (1). »

Hélas! Philippe n'était pas guéri; le mal le guettait toujours, prêt à le ressaisir à la première occasion.

Quel était donc le dessein du roi d'Espagne? Il en a fait l'aveu. Marcher au plus tôt sur Toulouse avec des troupes qui avaient déjà reçu l'ordre de se tenir prêtes; la Reine avait accumulé l'argent nécessaire; se faire proclamer Régent par le Parlement de cette ville; puis se rendre à Paris avec Élisabeth et le Prince des Asturies: un *Conseil de Régence* restait à Madrid pour gouverner l'Espagne. Les Espagnols, quoique très fâchés de perdre le Roi et surtout le Prince des Asturies, étaient disposés à combattre de toutes leurs forces si Philippe rencontrait quelque résistance, « car, écrivait encore l'ambassadeur, ils regardaient cela comme un point d'honneur de donner un roi à la France (2). »

Les préparatifs se firent si ouvertement que le comte de Marcillac et plusieurs autres se mirent en état de suivre la famille royale à la frontière; tous les ministres étrangers en écrivirent à leur cour.

Jusqu'au 9, le marquis de Brancas avait été réduit aux conjectures; ce jour-là seulement, vers les huit heures du soir, le valet de chambre à qui le Roi s'était ouvert sur ses résolutions vint les redire à l'oreille de l'ambassadeur de Louis XV. Le marquis de Brancas sut alors que Philippe V « était prêt à prendre la poste, pour se rendre en France en toute diligence et demander la Régence du Royaume jusqu'à l'accouchement de la Reine, si elle était grosse; qu'il voulait être présent à l'accouchement; que des instructions secrètes et cachetées avaient été expédiées à Santa Cruz et à Barrenechea; qu'il y avait lieu de croire enfin

(1) A. É., Esp., t. 359, f° 173. Brancas à Fleury, 30 novembre 1728.

(2) *Ibid.* Brancas à Fleury, 30 novembre 1728. Parmi les papiers relatifs à cette affaire, on trouve à Alcala (t. 2460) une note ainsi conçue : « Le Roy ne feroit nulle difficulté en cas de malheur de repasser en France, et de faire valoir ses droits naturels à la couronne pour luy. Mais en même temps, le Roy catholique prétend avoir la mesme obligation de soutenir les droits d'un de ses enfants sur la couronne de France s'il n'y allait pas, car bien que l'on ait fait des renonciations, il est évident qu'elles sont caduques. »

que le cardinal de Fleury exercerait le pouvoir au nom du nouveau roi. » Il se hâta de transmettre ces nouvelles au Cardinal, tout en se déclarant hors d'état d'écrire une lettre (1).

Le 10 et le 11 furent pour lui, suivant sa propre expression, « des jours terribles ». Élisabeth et Philippe lui firent des confidences qui l'embarrassèrent cruellement. « Il se trouva si saisi, nous dit-il, qu'il demanda la permission de se retirer, ne pouvant s'occuper que de sa douleur. » Conduite assurément plus prudente que brillante et qui justifie l'ironique réflexion de l'abbé de Montgon!

Le 13 novembre enfin, le courrier de France arriva et remit le calme dans les esprits. On apprit par le détail qu'on donnait de la maladie de Louis XV qu'elle n'avait pas causé un seul instant d'alarme. La joie de Leurs Majestés Catholiques parut très franche; Philippe V dit même qu'il souhaitait à son neveu d'avoir bientôt un fils; les Espagnols se réjouirent eux aussi très ouvertement et l'on attribua en grande partie leurs manifestations au plaisir qu'ils avaient de conserver le Prince des Asturies (2).

Il ne restait plus au roi d'Espagne qu'à attendre les réponses que ses lettres ne pouvaient manquer de recevoir; il avait démasqué ses intentions (3); qu'avaient fait ses agents pour en

(1) A. É. Esp., t. 359, f° 153. Brancas à Fleury, le 9 novembre 1728, à 11 h. 1/2 du soir : « Je ne sais comment je suis en état de vous écrire cette lettre, mais j'ai cru la devoir écrire de ma main. Je suis au Roi et à l'Etat et je dois vous dire, Monseigneur, et vous l'assurer bien positivement que si nous sommes assez malheureux pour perdre notre maître, le roi d'Espagne prendra la poste le lendemain pour se rendre en France, etc. Il se porte assez bien pour partir d'un moment à l'autre. V. Em. peut compter sur ce que je lui dis comme sur une chose très certaine, je ne vous en aurais pas pu tant dire il y a trois heures. Je suis persuadé que MM. de Sª Cruz et de Barrenechea ont reçu des instructions secrètes et cachetées; je crois de plus, Monseigneur, sans le savoir aussi positivement que le reste, je crois que si le Seigneur nous afflige au point de nous enlever notre maître, le roi d'Espagne vous envoira tous les pouvoirs pour gouverner jusqu'à son arrivée et vous demander en grâce de demeurer auprès de lui. Mais j'ai bien peur que V. E. ne succombe à sa douleur. Dieu veuille par sa miséricorde nous conserver le Roi et se laisser toucher aux vœux de toute la France et de toute l'Europe. » Le 30 novembre, Brancas raconte qu'il a écrit cette lettre du 9 après avoir eu connaissance d'une longue conversation du roi d'Espagne avec un de ses valets de chambre.

(2) *Ibid.*, t. 357, f° 43. Brancas à Chauvelin, le 14 novembre 1728 : « Il est vrai que les Espagnols ont eu un double motif de se réjouir de la guérison du Roi notre maître. Elle les délivre de la crainte de perdre le leur et surtout le prince des Asturies qu'ils aiment extrêmement et j'attribue un peu à ce motif là l'extrême joie qu'ils ont témoignée. »

(3) *Ibid.*, t. 359, f° 173. Brancas à Fleury, le 30 novembre 1728 : « Voilà les intentions

assurer l'exécution? De quelle façon la cour de France les avait-elle accueillies?

## II.

Barrenechea avait commis une lourde faute en n'envoyant pas à Madrid un courrier extraordinaire, dès que le caractère bénin de la maladie du roi de France s'était dessiné; lui qui, de près, voyait les choses telles qu'elles étaient ne s'était pas représenté l'impression que sa première dépêche avait produite en Espagne. Il s'excusa de son mieux en répondant aux vifs reproches du marquis de La Paz « que le Garde des Sceaux avait voulu se réserver le plaisir d'annoncer lui-même la bonne nouvelle et l'avait empêché d'expédier un courrier (1). » D'ailleurs il croyait avoir accompli tout son devoir. Avant d'avoir reçu d'Espagne aucune instruction, il s'était, nous dit-il, transformé en *Argus*, ne laissant passer inaperçu aucun des mouvements qu'on se donnait à la cour.

Son premier soin avait été de s'assurer si l'on cherchait à faire signer au roi Louis XV quelque testament. L'idée n'en était venue à personne parce qu'à aucun moment on n'avait été assez inquiet pour cela. En revanche, la duchesse d'Orléans, le comte de Toulouse, le duc du Maine, le duc de Noailles et leurs amis s'étaient fort agités. Livré à lui-même le duc d'Orléans préférerait une cellule au trône; mais humblement soumis à sa mère, il l'avait laissée faire ainsi que ses partisans. Ceux-ci avaient engagé des personnes sûres qui, au premier moment de la mort du Roi, devaient partir, avec leurs ordres, dans toutes les directions. Ils avaient envisagé l'hypothèse de la grossesse de la Reine, parce que le bruit en courait depuis quelques jours. Si elle se vérifiait, le duc d'Orléans exerçait la régence jusqu'à l'accouchement; dans le cas contraire, — et on avait gagné des

du roi d'Espagne bien connues présentement et il n'y a plus à en douter comme autrefois Personne ne les a ignorées ici et il n'y a pas un ministre étranger qui ne l'ait écrit à sa cour. »

(1) Simancas, Est., l. 7544. Barrenechea à La Paz, 22 novembre 1728.

femmes de la maison de Marie Leczinska pour rendre témoignage, — le duc devait se faire proclamer roi au Parlement; il comptait sur quelques-uns des ministres et sur la force armée; la plupart des maréchaux et des officiers avaient été nommés par son père; mais la reconnaissance, faisait sagement observer Barrenechea, ne se conserve pas si longtemps et d'ailleurs le duc d'Orléans, trop renfermé n'avait nullement hérité des sympathies qu'avait groupées le Régent. Aussi beaucoup lui avaient conseillé de transiger avec Philippe V et de lui laisser le choix entre les deux monarchies, prêt lui-même à accepter celle que refuserait le roi d'Espagne.

D'autre part, on avait dit que le duc de Bourbon songeait à prendre la couronne pour son propre compte, se fondant sur l'éloignement de Philippe V et sur l'impopularité de la maison d'Orléans.

Quant au cardinal de Fleury, assez ému au début de la maladie, il avait paru très vite rassuré; informé des intrigues des princes, on ne doutait pas qu'il n'eût pris ses mesures; mais lesquelles (1)?

Le public, d'un cri unanime, avait réclamé Philippe V, Philippe V en personne, et non l'un de ses fils par la crainte d'une nouvelle minorité. Les Jésuites en particulier, sauf trois ou quatre personnellement dévoués à la famille d'Orléans, avaient nettement montré leur sentiment; ils ne pouvaient souffrir le duc d'Orléans dont le directeur passait pour avoir « l'esprit janséniste (2) ».

Toutes les manifestations d'ailleurs avaient promptement cessé, parce que la convalescence du Roi avait commencé presque aussitôt que sa maladie.

Il avait déjà repris ses occupations et l'assistance au Conseil, lorsque le 15 novembre, puis le 17, arrivèrent les deux

(1) Simancas, Est., l. 7543. Barrenechea à La Paz, 1er novembre 1728; et l. 7545, les plénipotentiaires à La Paz, 17 novembre 1728.

(2) *Ibid.*, l. 7545. Les plénipotentiaires à La Paz, 17 novembre 1728... « Consideran al Duque entregado á un director de espiritu jansenista... »

courriers Zorrilla et Campero, partis de Madrid, l'un le 6, l'autre le 9 novembre.

Les plénipotentiaires s'empressèrent de faire tenir leurs lettres à qui elles étaient destinées; à l'égard de Fleury, nulle difficulté; pour le duc de Bourbon, les choses furent plus compliquées, car Santa Cruz et Barrenechea ne pouvaient se rendre chez lui sans provoquer l'attention et les commentaires. Leur secrétaire, don Cyprien Botto, se présenta à l'hôtel de Condé comme un Italien chargé par la princesse de Piémont de remettre à M. le Duc des lettres et une cassette de menus objets. Mais le secrétaire du Prince, après avoir fait patienter deux jours don Cyprien finit par lui dire que son maître ne pourrait pas lui accorder d'audience. De son côté, don Cyprien répliqua qu'il avait ordre de déposer les lettres et la cassette entre les mains mêmes de M. le Duc. Un billet chiffré des plénipotentiaires fit cependant ouvrir à leur envoyé la porte du cabinet de Son Altesse. Le duc de Bourbon prit sur-le-champ connaissance des papiers qu'on lui apportait, promit de soutenir les intérêts du roi d'Espagne et d'exécuter tous ses ordres le cas échéant, cacha soigneusement les papiers dans un bureau bien fermé et annonça que dès le lendemain il écrirait à Leurs Majestés Catholiques, ainsi qu'à l'abbé de Montgon. Il demanda également un rendez-vous secret avec les deux plénipotentiaires (1).

Ceux-ci avaient cherché inutilement toute la journée du 18 le duc de Noailles; ce personnage vint les trouver le matin du 19 et reçut les lettres qui lui étaient adressées; il parut très satisfait en les lisant et, sans se répandre en paroles, déclara que dans les deux heures on aurait sa réponse par écrit; il la donna le lendemain, suppliant qu'on lui gardât le secret (2).

Le même jour Fleury remettait la sienne. Malgré quelques

(1) Simancas, Est., l. 7545. Les plénipotentiaires au marquis de La Paz, 22 novembre 1728, avec copie des lettres des plénipotentiaires au duc de Bourbon, 18 et 20 novembre, de la lettre du duc de Bourbon aux plénipotentiaires, 21 novembre, du même à l'abbé de Montgon, 21 novembre.

(2) *Ibid.* Les plénipotentiaires au marquis de La Paz, 22 novembre 1728. La lettre du duc de Noailles n'a pas été retrouvée.

réticences et quelques obscurités voulues, il reconnaissait la légitimité des prétentions de Philippe V, et faisait valoir les services qu'il lui avait déjà rendus : « Madame, je reçus hier par les mains de MM. de Santa Cruz et Barrenechea les deux lettres du sixième et les deux lettres aussi du neuvième de ce mois dont il a plû à Vos Majestés de m'honorer, avec tous les papiers qui y étaient joints, et que je n'ai pas encore eu le temps de lire parce qu'en arrivant ici j'ai trouvé une infinité d'affaires accumulées. J'ai déjà eu l'honneur de mander à Votre Majesté que le Roi votre neveu n'avait pas été un seul instant en danger, et qu'il est présentement rétabli dans une santé parfaite. Il a couché à Petit-Bourg et sera de retour ici dans deux heures. Je me réserve donc à avoir l'honneur de répondre dans quelque autre occasion à tout le contenu des lettres de Vos Majestés, puisqu'il n'y a Dieu merci rien qui presse, et que ce sont des matières qui demandent de profondes réflexions. Tout ce que je puis dire à Vos Majestés est que *je serai toujours fidèle au sang de Louis XIV*, et que je ne manquerai jamais à ce qu'exige de moi mon ancien et respectueux attachement pour le Roi Catholique son petit-fils. Ce sont des sentiments dont je ne me départirai de ma vie, ainsi que j'en ai assuré M. le duc de Bournonville, mais Votre Majesté me permettra seulement d'ajouter que je n'ai pas l'honneur d'être bien connu d'elle. L'ambition ne m'a jamais conduit, et si j'ai eu quelque part au changement de ministère arrivé il y a deux ans et demi, j'y ai été forcé par la situation des affaires, et par les instances réitérées de tous les honnêtes gens de la cour. Je voyais la guerre presque inévitable entre la France et l'Espagne et le crédit aussi bien que la confiance entièrement ruinés. Bien des gens savent que le Roi m'aurait nommé à la place du cardinal Dubois après sa mort, si je l'avais voulu, et qu'il ne tint qu'à moi aussi de l'être après la mort de M. le duc d'Orléans. Je ne le dirais pas, si cela n'était pas connu de tout le monde, et si j'ai accepté la direction des affaires, ce n'a été que forcé et par l'ordre exprès du Roi. *Je regarde donc les offres obligeantes que Vos Majestés ont la*

*bonté de me faire comme une marque de leur estime,* qui m'est infiniment précieuse, mais qui n'influera jamais sur les motifs de ma conduite. Mon attachement pour Vos Majestés n'est fondé sur aucun intérêt, *et n'a d'autre principe que les lois du royaume et l'avantage de ma patrie.* A l'égard de M. le duc de Bourbon, je ne puis entrer avec lui dans aucune sorte de confidence. Nous ne sommes point brouillés, et je ne lui fais, ni ne lui veux aucun mal, mais il ne peut me pardonner d'être hors de place, et cela est assez naturel. Quand M. l'abbé de Montgon vint ici, je fus le premier à lui dire qu'il devait le voir et à lui en indiquer les moyens, en lui recommandant pourtant de ne jamais me nommer pour le bien de l'affaire même. Madame la Duchesse, la mère, l'a su, et ce n'est pas par moi. Le secret ne me coûte pas à garder et je puis assurer Vos Majestés que celui qu'elles me font l'honneur de me confier le sera irrévocablement de ma part. Je suis très touché d'apprendre par Vos Majestés mêmes que les soupçons qu'elles avaient eus contre moi étaient pleinement effacés, mais j'ose les assurer qu'ils n'étaient pas fondés, et je ne craindrais pas sur cela l'examen le plus sévère. S'il m'était permis de manquer à des secrets, où on m'a engagé par serment, il me serait aisé de faire connaître à Vos Majestés que leurs intérêts et leur gloire me sont plus chers qu'à ceux de qui elles se défient le moins. Je n'oublierai rien pour mériter leurs bontés et pour les convaincre du profond respect et de l'attachement inviolable avec lesquels je serai toute ma vie, etc. (1). »

Quelques jours plus tard, le premier ministre de Louis XV avait pris entière connaissance des papiers qui lui avaient été envoyés de Madrid. Il préféra ne pas les garder et il est permis de croire que ce ne fut pas uniquement, comme il le donne à entendre, pour rassurer l'Espagne sur le parti qu'il en pourrait tirer auprès de la cour de Vienne. Il affecta même de dire qu'il

(1) Alcala, l. 3988. Fleury à la reine d'Espagne, 20 novembre 1728. Le cardinal exprime les mêmes sentiments dans sa lettre du même jour au duc de Bournonville (A. É. Esp., t. 352, f° 200).

n'eût fait aucun usage de ceux qui le concernaient personnellement. A mesure que la santé du Roi se raffermissait, le Cardinal cherchait à faire le silence le plus complet sur un incident aussi scabreux pour tous ceux qui y avaient été mêlés (1). Au marquis de Brancas, il affirma même que, dans le cas de la mort du Roi, il ne fût pas resté un jour de plus à la cour (2).

D'ailleurs, l'attention des puissances étrangères avait été éveillée et la plus simple prudence exigeait qu'on la détournât de ce sujet menaçant pour la paix générale (3).

Le duc de Bourbon, éloigné du pouvoir, n'était pas tenu aux mêmes ménagements que le cardinal de Fleury. Très satisfait du rôle important auquel on l'avait réservé, il profita de l'occasion pour demander plus énergiquement que jamais les mesures efficaces que, depuis une année, il réclamait en vain. Il voulait aussi savoir si Philippe V revenant en France laisserait

(1) A. É. Esp., t. 359, f° 161. Fleury à la reine d'Espagne, 25 novembre 1728. Il a lu attentivement tous les papiers. Il y aurait bien des réflexions à faire, mais présentement hors de saison puisque le Roi va fort bien. « Je prends la liberté de renvoyer à Vos Majestés les papiers qu'elles avaient bien voulu me confier et il ne convient ni à leur service, ni aux conjonctures présentes de les garder. Si on en avait la moindre connaissance, ils leur feraient grand tort dans l'esprit de leurs alliés, et je puis assurer Vos Majestés que M. le comte de Kœnigsegg, qui en a eu quelque léger doute, s'est fortement déclaré contre leur projet. Le secret est échappé par quelque endroit et on y a su qu'on avait passé toute une nuit au palais à faire des expéditions qu'on avait envoyées en France par un courrier. Les autres ministres étrangers ont même pénétré quelque chose de plus et les inquiétudes ont été excessives. Pour moi, j'assure avec serment que, hors le Garde des Sceaux, personne au monde sans exception n'en a eu connaissance par moi, et, si j'étais capable de manquer au secret, ce ne serait pas dans une occasion aussi essentielle pour Vos Majestés. Je le garderais envers un ennemi, à plus forte raison envers elles. Parmi ces papiers il y en avait de si honorables pour moi que j'en suis pénétré de la plus vive reconnaissance *quoique certainement je n'en eusse fait aucun usage*..... J'ai brûlé les deux lettres de Vos Majestés. Elles useront des miennes comme elles jugeront à propos.

P. S. Après y avoir pensé, Madame, j'ai cru *qu'au lieu de brûler* les lettres de V. M. il était encore plus du respect d'avoir l'honneur de les lui renvoyer à elle-même et je n'en ai seulement point gardé de copies. »

(2) *Ibid.*, t. 361, f° 252. Fleury à Brancas, le 26 novembre 1728. « Je vous rends mille grâces, monsieur, de la lettre du 9 de votre main. Je ne puis y répondre aujourd'hui et je vous avoue même que je détourne ma pensée de ce qui en fait le sujet. Il est si affreux que je n'ose seulement y penser; mais, si le cas arrivait, vous devez être bien assuré que ce ne serait pas à la cour que je passerais un seul jour de ma vie. Dieu merci, nous en sommes bien éloignés et la santé du Roi ne peut être meilleure. Je vous écris cette lettre à part à cause de la gravité de la matière. »

(3) Simancas, Est., l. 7544. Les plénipotentiaires à La Paz, 22 novembre 1728. Ils signalent surtout la curiosité des Anglais au sujet des deux courriers envoyés de Madrid et ils racontent ce qu'ils ont dit pour cacher le véritable motif, et la lettre de Fleury, du 26 novembre, citée ci-dessus

en Espagne une partie de sa famille, hypothèse qui lui paraissait dangereuse et peut-être inacceptable pour l'Europe.

« Madame, j'ai reçu hier les deux lettres du 6 et du 9 novembre dont Votre Majesté m'a honoré avec la lettre pour le Parlement en cas que, ce qu'à Dieu ne plaise, nous ayions le malheur de perdre le Roi. Votre Majesté ne la pouvait confier à personne qui eût plus d'attachement pour elle, ni plus de zèle pour son service, et j'avouerai à Votre Majesté que quand j'ai vu le Roi attaqué d'une maladie aussi dangereuse que la petite vérole, après mon inquiétude pour la vie de Sa Majesté, mon plus grand chagrin était de penser que malgré toute ma bonne volonté je serais obligé de me taire, et de la renfermer en moi-même, faute d'avoir les matériaux nécessaires pour pouvoir travailler à ce que Vos Majestés désirent si justement. C'était ce qui m'avait engagé de charger l'abbé de Montgon de presser Vos Majestés de prendre les mesures nécessaires pour un événement qui dépend de Dieu seul et qui par conséquent peut arriver au moment qu'on s'y attend le moins, je le faisais d'autant plus vivement que connaissant les personnages de ce pays-ci, ce serait tromper Vos Majestés que de les laisser douter que M. le duc d'Orléans ne fût proclamé dans le premier instant, s'il ne paraissait rien de la part de Vos Majestés, mais quand j'ai vu que mes très humbles représentations ne touchaient pas Vos Majestés, j'ai cru que ce serait leur manquer de respect que de les continuer, et je m'étais déterminé à attendre leurs ordres craignant qu'elles n'attribuassent à quelques vues personnelles ce qui ne m'était dicté que par l'extrême envie de voir leurs désirs accomplis, et d'avoir la gloire d'y contribuer, en croyant qu'elles avaient peut-être instruit de leurs volontés quelque autre personne à laquelle je me préparais à obéir avec le plus grand plaisir du monde dès qu'elle m'aurait fait connaître les intentions de Vos Majestés, mais puisque Vos Majestés m'honorent assez de leur confiance pour me charger de leur lettre pour le Parlement, je croirais que ce serait mal répondre à leurs bontés que de ne leur pas parler avec franchise, soumet-

tant toujours mes idées aux vues supérieures de Vos Majestés. J'aurai donc l'honneur de dire à Votre Majesté que la lettre pour le Parlement est une pièce nécessaire, mais qu'il conviendrait que j'en eusse un double que je pusse mettre entre les mains de quelqu'un de sûr, parce que, comme il est de la sagesse de tout prévoir en pareille occasion, il pourrait arriver que M. le duc d'Orléans me ferait arrêter, et que, par conséquent, je fusse hors d'état de faire usage de ladite lettre; secondement, il est essentiellement nécessaire que Votre Majesté confie son autorité pour ce moment-là à quelqu'un pour le mettre en droit d'ordonner et en situation de se faire obéir en parlant au nom du roi d'Espagne, ce qui ne se peut qu'en faisant expédier la patente dont l'abbé de Montgon a porté le modèle à Votre Majesté en faveur de qui elle jugera à propos, et je supplie Vos Majestés de ne pas imaginer que ce soit l'ambition d'être cette personne chargée de leur autorité qui me fasse parler, car si Votre Majesté en charge un autre, tel qu'il soit, dès qu'il parlera à votre nom, je lui obéirai avec joie; troisièmement, il serait à propos, je crois, que je susse quelles sont les personnes de ce pays-ci sur lesquelles Vos Majestés peuvent compter, pour qu'en cas de besoin je puisse prendre des mesures avec elles. Je demande pardon d'avance à Votre Majesté de la corde que je vais toucher, mais pour être en état de les servir il faut que je sois instruit de leurs volontés, d'autant plus que c'est la première question que me font presque toutes les personnes que je sonde sur leur attachement pour Votre Majesté. C'est, Madame, si, en cas de malheur, Vos Majestés comptent revenir avec toute leur famille, ou si elles comptent en laisser une partie en Espagne; comme je crois devoir la vérité à Votre Majesté, je dois lui dire qu'elles trouveraient plus de difficultés dans un cas que dans l'autre, par la peur qu'on aurait de se retrouver forcé à une guerre pareille à la dernière dont les tristes idées ne sont pas encore effacées. Votre Majesté me fit dire, il y a quelque temps, de ne point parler de cette affaire à MM. de Santa Cruz et Barrenechea; comme ce sont eux qui m'ont fait remettre les lettres de Votre

Majesté, j'ignore s'ils sont instruits de ce qu'elles contiennent, et, dans le doute, j'ai pris le parti de ne leur en rien dire; mais je supplie Votre Majesté de me faire savoir si je puis m'ouvrir à eux, et en cas que je ne le doive pas, j'ose lui représenter la nécessité d'envoyer quelqu'un avec qui les serviteurs de Votre Majesté puissent s'arranger, d'autant plus qu'une personne qui parlera en votre nom fera plus d'effet d'une parole sur les personnes de qui nous pouvons avoir besoin que je ne pourrais faire en six conversations (1). »

Le duc de Bourbon n'avait donc perdu ni le courage, ni l'espérance. Au moment où Louis XV achevait de se rétablir, il demandait de nouvelles instructions et se préparait à travailler de plus belle à préparer la reconnaissance des droits de Philippe V. C'est que ni lui, ni les plénipotentiaires espagnols ne considéraient encore la santé du roi de France comme solidement affermie; cette petite vérole avait été, disaient-ils, beaucoup trop faible pour mettre le jeune prince à l'abri d'une nouvelle atteinte et les exercices violents auxquels il se livrait sans frein l'exposaient continuellement à de dangereux mouvements du sang. Pendant plusieurs mois après cette alerte, les plénipotentiaires noteront dans leurs lettres jusqu'aux moindres accidents de la santé de Louis XV; en janvier 1729, Barrenechea fera partir un courrier extraordinaire tout exprès pour informer le roi d'Espagne d'un grand accès de fièvre qui vient de prendre son neveu (2). La naissance du Dauphin, le 4 septembre 1729, calmera seule ces alarmes intéressées.

(1) Alcala, l. 3988. Le duc de Bourbon à la reine d'Espagne, 21 novembre 1728. Cf. Simancas, Est., l. 7545. Le duc de Bourbon à l'abbé de Montgon, 21 novembre 1728.

(2) Simancas, Est., l. 7546. Barrenechea à La Paz, 17 janvier 1729. Dans les liasses 7545 et 7546, plusieurs lettres parlent en grand détail de la santé de Louis XV.

## CHAPITRE IV.

Refus par la reine d'Espagne de s'expliquer sur les propositions apportées par le duc de Bournonville. — Les efforts pour obtenir le mariage de don Carlos et de Marie-Thérèse et pour resserrer l'alliance avec la cour de Vienne. — Le mariage refusé par l'Empereur. — Revirement de la politique espagnole.

NOVEMBRE 1728-AVRIL 1729.

Tandis que la cour d'Espagne s'abandonnait tout entière aux vues grandioses et dangereuses qu'avait fait naître dans l'esprit d'Élisabeth et de Philippe la maladie du roi de France, le cardinal de Fleury attendait avec une impatience extrême la réponse des ministres de l'Empereur au projet de pacification du 29 septembre et celle d'Élisabeth Farnèse aux propositions portées à Madrid par le duc de Bournonville. L'une et l'autre devaient être défavorables et augmenter l'embarras des deux gouvernements de France et d'Angleterre.

### I.

La *Conférence* s'était réunie à Vienne le 10 octobre. Le projet du comte de Sinzendorf avait paru inacceptable; il ne donnait en effet aucune compensation aux Pays-Bas pour la perte du commerce des Indes; ce motif était légitime, mais égoïste; mieux valait, puisqu'on ne traitait pas, calmer, par les apparences d'une noble loyauté, la défiance de l'Espagne; on décida donc de blâmer Sinzendorf d'avoir ainsi conduit une négociation séparée, de déclarer qu'on ne signerait pas sans la cour de Madrid, et même de livrer à cette cour le secret des ouvertures faites par la France (1).

(1) W. S. A. Référat du 18 octobre 1728; cité par Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 264.

Cette attitude prise par l'Empereur, connue à Paris dans les premiers jours de novembre (1), était d'autant plus fâcheuse pour le cardinal de Fleury qu'il pouvait craindre à bon droit qu'elle n'agît d'une façon regrettable sur les déterminations des ministres anglais.

Ceux-ci étaient plus que jamais inquiets de la prochaine ouverture du Parlement. L'opinion était fort montée contre eux; on les accusait de s'être fait duper par Bournonville et par Sinzendorf (2); aussi se regardaient-ils comme perdus si, dans le Congrès, on laissait échapper la plus timide demande de restitution de Gibraltar.

Ils n'avaient plus d'autre idée que d'empêcher cette demande de se produire, et comme ils savaient que la reine Élisabeth ne pouvait satisfaire les Espagnols sans la mettre en avant, ils avaient résolu de couper court à toute négociation, soit en demandant l'acceptation immédiate du traité provisionnel, soit en déclarant le congrès terminé par le refus que les alliés de Vienne feraient d'adopter ce qui avait été rédigé. Mais un troisième parti pouvait se présenter à leur esprit.

Ils n'ignoraient pas, en effet, que l'Espagne était beaucoup moins retenue par les difficultés qu'elle proposait, que par l'idée d'amener les alliés de Hanovre à soutenir franchement ses vues sur le mariage de don Carlos. Bournonville ne leur avait-il pas dit positivement que si la Reine obtenait sur ce point ce qu'elle désirait, ni Gibraltar, ni les avantages du commerce, ne compteraient plus? Pourquoi donc ne pas lui donner cette satisfaction?

Fallait-il que la France abandonnât les ministres anglais au

(1) A. É. France, t. 496, f° 279. Chauvelin aux plénipotentiaires, 10 novembre 1728 : « Les courriers que M. de Sinzendorf attendait de Vienne et de Madrid sont arrivés. Celui de Madrid nous a confirmé la résolution fixe où sont Leurs Maj. Cath. de ne rien déterminer avant l'arrivée du duc de Bournonville et celui de Vienne apporta quelques nouvelles difficultés au projet proposé, sur lesquelles nous sommes occupés actuellement à travailler, *et nous voyons en même temps que l'Empereur ne consentirait pas à signer sans l'Espagne*. Comme l'attente des réponses d'Espagne retarderait trop M. le comte de Sinzendorf, il prend le parti de retourner à Vienne, mais il passera par Soissons. »

(2) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 156; novembre 1723. — A. É. France, t. 491, f° 263 : *Mémoire* pour le Conseil du Roi, par Chauvelin, 8 novembre 1728.

sort qui les menaçait? Ni Fleury ni Chauvelin ne le pensaient, car un nouveau ministère pourrait traiter avec l'Empereur en garantissant sa Pragmatique et avec l'Espagne en lui promettant son appui pour le mariage de don Carlos.

Or, ce mariage était contraire aux intérêts présents de la politique française, parce qu'il entraînerait le règlement immédiat de la succession autrichienne, cette admirable réserve pour l'avenir.

Laisser les Anglais consentir sans nous au mariage de don Carlos, c'était leur livrer tous les avantages du rapprochement avec l'Espagne; y consentir avec eux, nous lier les mains en Europe.

Séparer le congrès était contraire à la bonne foi, après tout ce qu'on avait dit et promis, ruiner les préliminaires, et aboutir fatalement à la guerre.

Des trois partis, un seul était bon pour nous, comme pour nos alliés : l'adoption du traité provisionnel. La réponse de l'Empereur n'était pas encourageante; celle de l'Espagne serait-elle meilleure? Tout faisait prévoir le contraire (1).

Le duc de Bournonville avait été reçu avec empressement par Leurs Majestés Catholiques. Il était à peine descendu de sa chaise qu'elles l'avaient admis à leur audience. Il avait entamé le long rapport du plan de pacification qu'on lui avait confié et de la situation où les choses étaient tant à Soissons qu'à Fontainebleau.

Mais la nouvelle de la maladie du roi de France avait tout suspendu. Quand on fut certain de la parfaite guérison de Louis XV, on rappela le duc de Bournonville, et la Reine s'appliqua avec grand soin à connaître le degré de solidité qu'avaient les projets dont elle se faisait rendre compte. Soit

(1) Ces réflexions sont empruntées à un *Mémoire* rédigé par Chauvelin pour le Conseil du Roi, 8 novembre 1728. (A. É. France, t. 401, f° 263). Le premier commis Pecquet à qui ce mémoire fut soumis voyait les choses d'une façon assez différente et proposait un quatrième parti que nous retrouverons un peu plus tard. Selon lui, le ministère anglais était condamné; il fallait refuser le consentement au mariage de don Carlos, s'il le demandait, et, pour retarder la demande de restitution de Gibraltar, amuser l'Espagne par d'autres propositions.

que, comme le prétendent ses ennemis, le duc eût mêlé un verbiage inutile et frivole à sa narration, l'embarrassant de toutes les idées d'avenir sur l'Italie qu'on avait fait, en France, miroiter à ses yeux, soit que simplement, comme on le crut à Versailles, la Reine cherchât tous les moyens de traîner les choses en longueur, Élisabeth Farnèse finit par lui ordonner de dresser des mémoires sur les points qu'il avait oralement exposés (1). Bournonville s'enferma donc, plusieurs jours durant, dans son appartement : « Laissez-moi faire, disait-il à Brancas et à Kœnigsegg; tout ira bien. Je vous réponds de la paix *au mois de mars!* » Mais, ajoutait notre ambassadeur, « c'est un homme très vain qui se fait blanc de son épée (2). »

Le Chancelier impérial avait vainement essayé de renouer les négociations avec Fleury; le commerce pour Trieste, proposé comme une compensation à l'abolition de la compagnie d'Ostende, avait paru à la Conférence de Vienne une offre dérisoire; Sinzendorf s'était vu intimer l'ordre de revenir; il sortit de Paris le 29 novembre et ne passa plus qu'un jour à Soissons. L'Empereur avait exécuté son dessein d'avouer à Madrid sa négociation séparée, en en rejetant la responsabilité sur la France.

« Je crains fort, dit un jour le marquis de Brancas au duc de Bournonville, que le départ de M. de Sinzendorf n'allonge beaucoup les négociations. » « Tout au contraire, reprit le duc, nous retournerons l'un et l'autre bien instruits des intentions de nos cours, et nous finirons tout en huit jours de temps avec M. le Cardinal quand nous serons retournés à Paris. » Mais le duc de Bournonville n'y devait pas être renvoyé; au bout de

(1) *Mémoires de Montgon*, t. VII, p. 76; A. É. Esp., t. 357, f° 68. Chauvelin à Brancas, 30 novembre 1728 : « Je vous avoue que, quelque persuadés que nous fussions que la maladie du roi servirait à la cour de Madrid de prétexte à différer ses résolutions, nous n'avons pas cru cependant que les choses ne seraient pas même entamées plusieurs jours après que l'on a eu l'entière certitude de la guérison de S. M. Il est bien surprenant qu'après tant de conversations et de conférences de M. le duc de Bournonville soit avec le roi et la reine d'Espagne, soit avec le marquis de la Paz, il faille qu'il consomme encore un temps considérable à dresser des mémoires qu'il doit leur présenter. »

(2) A. É. Esp., t. 357, f° 76. Brancas à Chauvelin, 22 novembre 1728.

quelque temps, Philippe V lui donna l'ordre de reprendre ses fonctions de capitaine des gardes du corps.

Vers la fin de novembre, le marquis de Brancas se décida à demander à Leurs Majestés Catholiques si elles seraient bientôt en état de prendre leur résolution et de donner une réponse décisive. Élisabeth se borna à répondre que M. de Bournonville ne finissait point, qu'il avait un jour des vapeurs, un autre jour la colique et que c'était un paresseux.

L'ambassadeur insista sur la nécessité de fixer à un taux modéré l'indult des galions; Philippe promit de bien traiter la France. « Mais, lui dirai-je tout? ajouta la Reine s'adressant au Roi. — Oui, dit Philippe. — Hé bien! Monsieur, nous avons sujet de nous plaindre de la France et du Cardinal, et nous pourrions nous venger, mais nous ne le ferons pas. C'est *una quexa amorosa* que je vous fais, à vous comme M. de Brancas notre ami et non comme ambassadeur. Jugez vous-même si le procédé n'est pas désobligeant, étant avec la France comme nous sommes présentement. M. de Kœnigsegg nous a dit par ordre de l'Empereur qu'on lui avait proposé de signer le traité sans nous et qu'il ne l'avait pas voulu faire, et nous lui en sommes fort obligés. — Oui, dit le Roi, je suis fort obligé à l'Empereur, mais quand cela serait, je demeurerais avec toutes mes prétentions (1). »

La réponse de Fleury ne se fit pas attendre : « Je vois avec douleur, écrivit-il le 13 décembre au marquis de Brancas, que le projet de négociation est bien éloigné d'être fini et je n'en conçois pas trop le dénouement... On ne peut être plus surpris que je ne l'ai été quand j'ai vu dans votre lettre à M. le Garde des Sceaux la plainte que la reine d'Espagne vous avait faite de moi au sujet du traité suspensif et que c'était par l'Empereur même qu'elle en avait été instruite. Dès qu'on cite une personne si respectable, je dois me taire sur une calomnie si notoire. » Il ajoutait qu'il n'était pas homme à user pour se venger de tous

(1) A. É. France, t. 496, f° 308. Brancas à Chauvelin, 27 novembre 1728.

les secrets qu'il possédait; il se disculpait pourtant, à l'aide de quelques confidences, de ses négociations avec le comte de Sinzendorf. La Reine, disait-il enfin, était toujours disposée à le croire coupable sur la plus légère apparence, tandis qu'elle était portée à en justifier d'autres sur la plus petite lueur de complaisance (1). « Une seconde missive adressée au marquis de Brancas lui marquait l'usage qu'il devait faire de la première : « Vous comprendrez aisément, Monsieur, que cette lettre est ostensible, et quand la Reine devrait y trouver quelque chose qui la blesserait, je n'en serais point du tout fâché, car il ne convient point d'être dupe. Je plains le roi d'Espagne, moins des idées et des fantaisies qu'il a que de s'être laissé subjuguer au point où il est. Tout ce qui lui a passé par la tête ne m'a pas du tout surpris et il y a longtemps que j'étais au fait. Ce sont des matières inutiles à traiter par lettres et nous aurons le temps de nous en entretenir à votre retour... Je regarde les Espagnols comme nuls, et je ne suis pas étonné que la Reine en fasse si peu de cas. Quoiqu'elle ne couche pas avec le Roi, elle n'en est pas moins la maîtresse absolue (2). »

C'est par de tels propos que le vieux ministre exhalait sa mauvaise humeur; sans le moindre respect, il accusait Élisabeth dans toutes ses lettres de ne garder aucun secret et de parler sans réfléchir. Il se moquait de sa passion pour obtenir de l'Empereur le mariage de don Carlos; il lui prédisait que S. M. I. ne répondrait jamais rien de positif et subordonnerait toujours son consentement à toutes sortes de conditions irréalisables. Mais tous ces méchants propos ne déterminaient pas la souveraine à donner la réponse attendue et on ne pouvait point s'en passer puisque l'Empereur refusait de traiter sans elle.

Dans les derniers jours de décembre, on apprit à Versailles par un courrier du marquis de Brancas que toute la cour de Madrid, c'est-à-dire le Roi, la Reine, le Prince des Asturies,

(1) A. E. Esp., t. 361, f° 274. Fleury à Brancas, 13 décembre 1728.
(2) *Ibid.*, f° 280. Fleury à Brancas, 13 décembre 1728.

la Princesse du Brésil, les deux Infants aînés, partiraient le 7 janvier, pour aller célébrer les doubles mariages sur la frontière du Portugal, où toute la cour de Lisbonne devait se rendre également. Cette résolution subite, après avoir si longtemps laissé languir la consommation de ces mariages, présageait de nouveaux retards pour la négociation générale et peut-être le dessein d'assurer les forces du Portugal à l'alliance de Vienne (1). Décidément, le succès ne souriait guère aux combinaisons du Cardinal.

## II.

Ce n'était pas que, de son côté, la cour d'Espagne fût parfaitement rassurée sur les intentions de l'Empereur, ni sur les mesures belliqueuses auxquelles pourraient recourir les Anglais. Pendant tout le mois de novembre et celui de décembre, Santa Cruz et Barrenechea n'avaient cessé de recevoir des avis secrets les informant que la signature d'un traité entre Versailles et Vienne était toujours imminente. On donnait les détails les plus précis; l'acte, disait-on, avait été conclu le 11 novembre, à Fontainebleau ; la France avait consenti à garantir la succession de l'Empereur; en échange, elle recevait la Lorraine et le Luxembourg; le fils aîné du duc de Lorraine épousait Marie-Thérèse; son fils cadet obtenait la souveraineté héréditaire des Pays-Bas (2). D'autre part on annonçait la sortie de nouveaux vaisseaux des ports d'Angleterre, ce qui semblait indiquer l'intention de faire la loi à l'Espagne, après avoir traité sans elle (3). Fleury, Chauvelin, Walpole lui-même, protestaient de toutes leurs forces contre ces nouvelles,

(1) A. É. Esp., t. 357, f° 194. Brancas à Chauvelin, 17 décembre 1728. *Mémoires de Villars*, t. V, p. 157. Rodriguez Villa, *Patiño y Campillo*, p. 70; et *Embajada extraordinaria del Marques de los Balbases à Portugal en* 1727. (Madrid, 1872).

(2) Simancas, Est., l. 7544. Barrenechea à La Paz, 17 novembre 1728; Santa Cruz à La Paz, 26 novembre 1728; l. 7543. Analyse des lettres de Santa Cruz à La Paz, du 16 novembre au 27 décembre 1728.

(3) Mêmes lettres.

dont ils imputaient l'invention à de perfides intrigants et surtout à don Melchor Macanaz, « ce furieux, cet enragé, disaient-ils, qui semblait n'être venu à Paris que pour brouiller les deux couronnes (1). » Et tous, à qui mieux mieux, raillaient la cour de Madrid de croire ainsi tout ce qu'on lui mandait. Mais Sinzendorf lui-même n'avait-il pas, au moment de quitter Paris lancé la flèche du Parthe au plénipotentiaire espagnol : « Si la bonne dame (c'était la reine d'Espagne), avait-il dit à Santa Cruz, avait voulu se contenter de ce qui était raisonnable, tout serait aujourd'hui réglé, et maintenant nous ne savons pas quelle sera la fin de tout cela (2)! »

L'accueil fait par l'Empereur à Sinzendorf permettait-il d'ailleurs de prendre fort au sérieux l'espèce de désaveu qu'on lui avait infligé? En le revoyant, Charles VI s'était borné à lui dire : « J'ai bien voyagé, et vous aussi ; j'ai dépensé beaucoup d'argent, et vous aussi ; je n'ai rien fait, ni vous non plus. » Et il lui avait gardé toute sa faveur (3).

Une occasion vint précisément s'offrir qui allait servir de pierre de touche à la reine d'Espagne. La troisième fille de l'Empereur était morte au mois d'octobre 1728. Or Charles VI avait promis par les traités de Vienne de donner à don Carlos et à don Philippe deux de ses trois filles. L'une d'elles disparaissant, Élisabeth Farnèse prétendait que les deux aînées se trouvaient *ipso facto* les fiancées des deux infants. A Vienne on raisonnait tout autrement et l'on croyait qu'après un changement aussi important, l'Empereur n'était plus tenu par des engagements qui lui eussent enlevé toute liberté (4). Toutefois, afin de ne pas indisposer la reine d'Espagne, lorsqu'elle demanda une « déclaration finale » au sujet du mariage, on

(1) A. É. Esp., t. 352, f° 197. Chauvelin à Brancas, 15 novembre 1728.

(2) Simancas, Est., l. 7543, Santa Cruz à La Paz. 6 décembre 1728. « Si la buena señora se hubiese contentado con lo razonable todas las dependencias se hallaran ya ajustadas, pero ahora no sabemos en que terminaran. » Et Santa Cruz ajoute mélancoliquement. « Lo que Sinzendorff llama razonable seria contentarnos con esperanzas sin seguridades. »

(3) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 158-159.

(4) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 266, d'après Arneth, *Prinz Eugen*, t. III, p. 234.

se borna à répondre qu'on se tiendrait aux termes du traité du 5 novembre 1725, sans faire aucun autre pas (1).

Impatiente et inquiète, la reine d'Espagne risqua une démarche décisive; elle écrivit elle-même à l'Impératrice et fit écrire par La Paz au prince Eugène pour demander formellement la main de Marie-Thérèse (2). De leur réponse, devait dépendre la résolution que prendrait la cour d'Espagne à l'égard des puissances occidentales : en attendant, elle entreprendrait et poursuivrait sa course vers les frontières du Portugal et de l'Andalousie. Ainsi fut fait. Les ministres étrangers, en particulier Kœnigsegg et Brancas, furent invités à suivre la cour; le duc de Bournonville également.

Malgré le froid et la neige qui sévissaient plus que de coutume, Philippe V, sa famille et ses courtisans, se mirent en route au jour fixé. Le 16 janvier, on arriva à Badajoz, en même temps que leurs Majestés portugaises entraient à Elvas, à trois lieues de là. Ordre avait été donné pour que l'échange des princesses se fît dès le 17; mais, comme rien n'était prêt du côté du Portugal, on fut obligé de retarder jusqu'au 19.

(1) Eugène à Kœnigsegg, 3 novembre 1728, cité par Arneth, *Prinz Eugen*, t. III, p. 561-562. L'Empereur désire « ménager la Reine et éviter tout ce qui pourrait lui donner de l'ombrage.... connaissant bien que c'est de sa seule fermeté que dépend dans l'état présent de l'Espagne le maintien de l'union de cette cour, et qu'il en serait fait si jamais elle se rend aux insinuations dangereuses de Patiño, qu'elle n'écoute déjà que trop, et aux intrigues secrètes des Alliés de Hanovre qui n'épargnent ni offres ni promesses pour la détacher de l'Empereur. Dans une situation aussi délicate, V. E. doit redoubler toute sa vigilance et attention pour veiller à tout ce qui se passe de plus caché et pour empêcher surtout que la méfiance que l'on a su leur inspirer contre l'Empereur et nous-même ne s'empare pas non plus de son esprit, puisque du caractère dont elle est, vous ne craignez pas sans raison que sa vanité la pourrait déterminer dans un instant à une résolution qui renverserait tout d'un coup le système de notre alliance... Il est cependant plus aisé de prévoir le danger que de le prévenir. Si la Reine n'agissait que sur des principes de modération et que sur ces principes elle mesurait les intérêts de l'Espagne et les siens, une telle résolution ne serait pas à appréhender, mais il semble que l'état violent où elle se trouve par la constitution du Roi, au lieu de la rendre plus circonspecte la rend plus emportée et qu'uniquement livrée à ses vues ambitieuses, elle ne songe qu'à ce qui peut flatter sa passion sans songer si les circonstances du temps permettent d'y penser... Il ne faut pas moins que l'habileté de V. E. pour savoir la contenir malgré ses soupçons dans une juste modération et dans des bonnes intentions envers S. M. *sans augmenter ni diminuer ses espérances sur l'affaire principale*,... conduite à la vérité bien difficile mais absolument nécessaire, S. M. ne pouvant, ni voulant se déterminer ni sur la déclaration finale qu'elle demande, ni sur aucun autre pas à faire à cet égard. »

(2) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 266; Eugène à Kœnigsegg, 19 décembre 1728, cité par Arneth, *Prinz Eugen*, t. III, p. 562.

Sur le pont de la Caya, petite rivière qui sépare les deux royaumes, on avait construit une maison de trois pièces. Le salon destiné à l'entrevue et à l'échange des deux princesses était orné avec toute la magnificence possible, et divisé en deux parties égales par une longue table. Chacune des deux cours put se donner l'avantage d'avoir brillé plus que l'autre. Celle d'Espagne l'emportait de beaucoup par le nombre et la beauté des troupes, celle de Portugal par la splendeur des habits, des équipages et des livrées. La Pragmatique qui défendait aux Espagnols l'or et l'argent sur les habits et sur les carrosses les tira avec honneur d'une dispute dont il était difficile que le succès leur demeurât. Les deux cours entrèrent au même instant dans la grande salle, car l'égalité était exactement observée. L'abord fut très tendre. Tous s'embrassèrent avec beaucoup d'empressement; les souverains se présentèrent leurs enfants; les Portugais parurent surpris de la beauté de la famille royale d'Espagne et surtout de l'agrément et de la gentillesse de la petite princesse qu'ils trouvèrent encore au-dessus de ce qu'on leur en avait dit. Après les premiers compliments, les deux rois et leur famille s'assirent chacun sur leur terrain, signèrent le contrat, puis s'entretinrent l'un avec l'autre durant une demi-heure. « Enfin, raconte le marquis de Brancas, le fatal moment arriva; *on troqua de filles*. Tout s'attendrit; beaucoup de monde pleura; la petite princesse, pâle comme la mort, eut la force sur elle-même de retenir ses larmes. Il est vrai que cela ne fut pas long, car la reine d'Espagne, voyant que la scène devenait tragique, prit la princesse sa belle-fille par la main et l'emmena; les deux cours se séparèrent (1). » La jeune princesse des Asturies était jolie, douce, bien élevée; son beau-père et sa belle-mère en paraissaient contents. « Je ne crois pas, remarque à la fin du voyage l'indiscret Brancas, qu'elle ait lieu de l'être beaucoup du prince son mari. L'opinion de l'intérieur de la chambre est qu'il en use avec sa femme comme le feu roi Louis avec la sienne. »

(1) A. É., Esp., t. 362, f° 54. Brancas à Chauvelin, 22 janvier 1729; *Mémoires de Montgon*, t. VIII, p. 137 et suivantes; *Mémoires de Villars*, t. V, p. 160.

Au cours de ces marches et de ces cérémonies, il n'avait pas été question d'affaires; on avertit Brancas qu'il n'y avait pas lieu d'en parler jusqu'à ce qu'on fût installé à Séville. L'ambassadeur affirme que ni le Roi, ni la Reine, n'avaient encore jeté les yeux sur le travail écrit du duc de Bournonville!

Cependant, la Conférence, réunie à Vienne le 12 décembre, avait conseillé à l'Empereur de ne pas s'écarter de la ligne de conduite qu'il avait suivie jusqu'alors; à tout prendre, même une rupture avec l'Espagne entraînerait de moins fâcheuses conséquences pour la maison d'Autriche qu'un engagement public d'accorder à don Carlos la main de Marie-Thérèse. En conséquence, la Conférence avait elle-même arrêté le texte des réponses que l'Impératrice devait adresser à la reine d'Espagne et le prince Eugène au marquis de La Paz. A les lire, Fleury eût triomphé : c'étaient toujours les mêmes excuses; il fallait attendre le consentement formel de la France, la nubilité de la princesse, « nubilité qui se manifeste plus tard en Autriche qu'en Espagne, » les changements toujours à prévoir « dans la domestique de S. M. I. » et ceux qui pouvaient se produire « dans le reste des affaires de l'Europe. » Convenait-il « d'exposer la sûreté de tant de royaumes, les biens et la vie de tant de fidèles sujets, pour un cas qui ne pouvait encore exister et qui peut-être n'existerait jamais? » Toutes ces raisons « nécessitaient pour ainsi dire S. M. I., quelque envie qu'elle eût de complaire, dans toutes les occurrences à S. M. C. à ne pas aller dès à présent aussi loin qu'on le souhaitait à la cour de Madrid (1). »

La réponse était claire; et pourtant, le croirait-on, elle ne découragea pas encore la trop ambitieuse mère de don Carlos. Elle fit partir pour Vienne un nouveau courrier.

Arrivée à Séville au commencement de février, Élisabeth prétexta pour retarder une fois de plus le moment de s'expliquer à fond avec les représentants de la France et de l'Angleterre la né-

(1) Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 267. Eugène à Kœnigsegg et Eugène à La Paz, 19 décembre 1728, cité par Arneth, *Prinz Eugen*, t. III, p. 502-504. Dans la lettre adressée à Kœnigsegg, Eugène dit que « S. M. veut absolument avoir la main libre avec son archiduchesse, tant que le temps n'existera pas de la marier. »

cessité de distraire le roi; ce furent chaque jour de nouveaux divertissements, visite de la fonderie, de la monnaie, de la manufacture de tabac, voire courses de taureaux provisoirement rétablies, chasses à Medina-Sidonia, bref la vie extérieure la plus active (1).

L'attente d'une dernière réponse de l'Empereur n'était pas d'ailleurs l'unique motif qui poussait Élisabeth Farnèse à tenir en suspens les puissances occidentales. Les galions étaient en mer et la reine d'Espagne s'attachait à tout ménager jusqu'à ce qu'elle eût son gage entre les mains. Une fois les galions à Cadix, on pourrait tenir la dragée haute aux Français, aux Anglais, aux Hollandais (2).

Ils arrivèrent enfin les 20 et 21 février, apportant trente-cinq ou trente-six millions de piastres, ce qui faisait plus de cent cinquante millions monnaie de France. Le Roi et la Reine étaient partis de Séville avec des relais, pour arriver en un jour à l'Isle-de-Léon (3), près de Cadix, d'où ils voyaient entrer les galions dans le port (4).

Cinq jours auparavant, le 15 février, la conférence de Vienne avait pris sa « résolution finale » au sujet du mariage. On la devait connaître à Séville un mois plus tard.

## III.

Les puissances maritimes avaient vu parfaitement clair dans le jeu de l'Espagne. Déjà bien des fois elles s'étaient plaintes au sujet des vexations que subissaient leurs commerçants, et élevées d'avance contre tout indult trop haut sur les effets des galions. L'Angleterre surtout était lasse des procédés du gouvernement espagnol : le discours du trône du 1er février 1729 en donna la

(1) Lustro de la Corte en Sevilla, cité par Rodriguez Villa, *Patiño y Campillo*, p. 71.

(2) Santa Cruz le dit crûment : « Yo responderia blandamente hasta el arrivo de los galeones, y entonces proporcionaria à las respuestas de Viena las ultimas nuestras à los Ingleses. » Santa Cruz à La Paz, 12 février 1729. Simancas, Est., l. 7517.

(3) Aujourd'hui San Fernando.

(4) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 163 et Brancas à Chauvelin.

preuve irrécusable. Après avoir rappelé tout ce qui avait été tenté pour la pacification générale et la proposition d'un traité provisionnel, Georges II déclarait que, ni Vienne, ni Madrid, n'ayant donné de réponse décisive, le sort de l'Europe était toujours en suspens : « Ce n'est pas sans beaucoup de peine, ajoutait-il, que je suis obligé de parler à mon Parlement dans cet état d'incertitude. Je n'ignore pas les fardeaux dont mes sujets sont chargés et que dans notre situation présente, quelques-uns pourront croire qu'une guerre actuelle est préférable à une paix si douteuse et imparfaite; *mais, comme l'échange est facile à faire quand on le voudra,* et que je suis assuré qu'on ne me trouvera pas tardif à me faire justice à moi-même et à la nation lorsqu'une occasion convenable m'y appellera, j'espère que vous croirez qu'un juste égard pour le repos et l'intérêt de mon peuple a été l'unique motif qui m'a porté à accepter ces délais.... » Georges II rejetait pour lui-même et pour ses alliés toute part de responsabilité dans le retard de la paix; il mentionnait les efforts faits pour dissoudre la ligue de Hanovre et promettait de s'y tenir plus ferme que jamais; il allait, disait-il enfin, porter la négociation à une décision prompte et définitive. »

Dans les deux chambres, les débats de l'adresse furent fort longs; malgré de violentes attaques dirigées contre la personne de Robert Walpole, le ministère l'emporta constamment; mais, dans l'une et l'autre chambre, les deux partis se trouvèrent d'accord pour exiger en termes catégoriques que l'on pressât vivement la cour d'Espagne de s'expliquer; mieux valait la guerre que l'incertitude prolongée (1).

En même temps, un mémoire rédigé en commun par les trois puissances maritimes récapitula toutes les plaintes des commerçants de France, d'Angleterre et de Hollande (2). Santa Cruz donnait comme certain que le mécontentement des Anglais se traduirait avant peu par l'expédition d'une escadre en Amé-

(1) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 161.
(2) Simancas, Est., l. 7547. Santa Cruz à La Paz, 12 février 1729.

rique et qu'il était temps d'y faire passer des troupes de renfort (1).

Les plénipotentiaires espagnols comprenaient bien que les réponses de leur gouvernement devaient être déterminées par celles de Vienne. Mais, sans doute sous l'influence de leurs conversations avec le Cardinal, ils ne partageaient pas à l'égard de l'Empereur la confiance que, malgré tout, on paraissait conserver à Madrid. Combien de fois avaient-ils été sur le point de se laisser séduire par le plan d'équilibre général que Fleury leur remettait sans cesse devant les yeux! Comme ces perspectives d'établissement en Flandre et en Italie flattaient leur imagination! Avec quelle insistance ils insinuaient dans leurs lettres que le vrai moyen de s'assurer de la sincérité de Charles VI, c'était de lui demander l'introduction immédiate en Italie des garnisons espagnoles, — là était le piège que leur tendait Fleury; — et qui aurait lu au fond de leur cœur les aurait vus déjà gagnés à l'alliance franco-anglaise. La Paz en avait le pressentiment et, lui qui ne pouvait leur donner aucune instruction positive tant que la Reine ne serait pas fixée sur le sort de son projet favori, ne songeait qu'à les mettre en garde contre les séductions intéressées du Cardinal et de Chauvelin (2).

Avant la fin de février encore, les représentants de Philippe V à Paris eurent une assez chaude alerte. Le mariage du duc d'Orléans et de la princesse de Lorraine en fut l'occasion. Depuis longtemps on affirmait que le Régent avait signé avec la maison d'Autriche un traité secret en vertu duquel, en échange de la reconnaissance de ses droits sur la France, il garantissait au nom de la France la succession autrichienne à la fille aînée de Charles VI, si ce prince venait à mourir sans enfant mâle. Tous les bruits relatifs à ce prétendu traité se renouvelèrent; bien plus, on assura que Fleury l'avait confirmé et que l'union la plus étroite entre les deux cours de Vienne et

(1) Même lettre.

(2) Simancas, Est., l. 4354. Barrenechea à La Paz, 8 novembre 1728; — l. 7544, 17 novembre; — l. 7543, résumé des lettres de Santa Cruz à la Paz du 16 novembre au 27 décembre; — l. 7547, 12 et 28 février 1729.

de Versailles venait de se conclure; le seul motif qui en retardât la déclaration était la crainte d'un rapprochement entre l'Espagne, indignée de se voir trahie, l'Angleterre et la Hollande, effrayées d'une alliance entre la France et l'Autriche (1).

L'idée de conserver à leur maître la succession éventuelle de Louis XV était un des motifs qui faisait souhaiter le plus vivement aux deux plénipotentiaires Santa Cruz et Barrenechea que l'Espagne satisfît enfin aux désirs du gouvernement français. Tout autrement raisonnait don Melchor Macanaz; il poussait Philippe V aux résolutions les plus hardies. A l'entendre, toutes les puissances, à commencer par la France et sans excepter l'Empereur, se jouaient de l'Espagne. Toutes se flattaient que Philippe V finirait par se contenter d'une déclaration du Grand-Duc de Toscane en faveur de l'Infant don Carlos et de l'introduction de troupes suisses dans cet État. Les alliés de Hanovre savaient bien que le Grand-Duc n'accorderait cette déclaration que si le roi d'Espagne délivrait la Toscane de tout lien de vassalité à l'égard de l'Empire; et ceci leur paraissait souhaitable. Mais très certainement ils ne feraient la guerre ni pour l'obtenir, ni pour l'imposer. Que voulaient-ils en effet? tenir l'Espagne dans leur dépendance en lui rendant leur alliance perpétuellement nécessaire. Il ne fallait donc pas qu'elle tînt ce qu'elle désirait.

L'Empereur n'avait pas d'autre souci que de gagner du temps; il visait uniquement à garder jusqu'à sa mort ce qu'il possédait, à en conserver la libre disposition, à marier sa fille à qui bon lui semblerait et à préparer l'élection impériale; or, à tous ces points de vue, un ministère pacifique et languissant comme celui de Fleury lui convenait.

(1) Simancas, Est., l. 7547. Les plénipotentiaires à La Paz, 28 février 1729; — l. 7545. Macanaz au même, 28 février 1729. Le 14 avril 1729 (A. É. Esp., t. 362, f° 283), Fleury répondra à ces bruits dans une lettre au marquis de Brancas. Il dira qu'il n'a nullement négocié avec Sinzendorf le mariage du duc d'Orléans : « S'il y est entré sous main, je n'en sais rien; mais ce que je puis vous confier avec certitude est que, si nous avions eu le malheur de perdre le Roi, à quoi j'ai horreur seulement de penser, l'Empereur n'eût pas certainement favorisé le roi d'Espagne. Je vous prie de brûler ma lettre après l'avoir lue attentivement et je n'en garde pas même de copie. »

L'Angleterre avait le même intérêt au *statu quo*. Pourvu qu'elle ne restituât ni les vaisseaux pris sur la côte de Sicile, ni Gibraltar, qu'elle continuât tranquillement aux Indes ses usurpations et ses trafics plus ou moins licites, que lui importait le reste?

Seuls les Hollandais avaient à souffrir de l'état présent des choses; mais que pouvaient-ils sans leurs alliés? Ils étaient bien obligés de les suivre.

Cependant, ajoutait Macanaz, il dépendrait de la volonté du roi d'Espagne d'obliger toutes les puissances à lui donner satisfaction et ce n'était même pas chose fort difficile.

Que sous différents prétextes et sans bruit il envoyât huit mille hommes aux Indes garnir La Havane, Saint-Domingue et Porto-Rico; tout commerce de contrebande serait paralysé.

Les galions une fois déchargés et leurs effets sous sa main, que Philippe V refusât son adhésion au nouveau plan de pacification; qu'il écrivît au roi de France une lettre où il reprocherait aux ministres de ce prince d'avoir violé traités et promesses; qu'il rappelât tous les engagements qu'on lui avait fait prendre, depuis les préliminaires de 1727, toutes les Concessions qu'on lui avait arrachées, et qu'il mît en regard les perpétuels dénis de justice qu'on lui avait opposés, de telle sorte qu'après tant de condescendance, l'Espagne n'avait rien obtenu.

Pour que cette lettre produisît tout son effet, que le monarque en envoyât copie aux princes du sang, aux membres du Conseil, au Premier Président, au Chancelier, au Procureur général. L'impression serait telle que le Cardinal se verrait réduit à capituler; restât-il au pouvoir, il n'oserait plus agir sans le Conseil dont une notable partie protestait déjà contre sa politique (1).

De cette manifestation, le contre-coup se ferait sentir en

1. On voit en effet par les *Mémoires de Villars* (t. V, novembre 1728 à mars 1729) que cette politique de Fleury à l'égard de l'Espagne était menée à l'insu du Conseil, ce qui causait de grands mécontentements, notamment de la part de Villars et d'Huxelles.

Angleterre; les Walpole, atteints par l'abaissement de Fleury, tomberaient sous les coups des partis, ou se verraient amenés à chercher la conservation de commerce anglais et leur propre salut dans une négociation séparée avec l'Espagne. Celle-ci ferait alors ses conditions (1).

Enfin l'Empereur lui-même qui verrait l'Italie exposée aux attaques de l'Espagne, soutenue presque certainement par Venise et par la Sardaigne, aimerait mieux céder de bonne grâce que de risquer une guerre où personne ne l'appuierait; il laisserait les Espagnols débarquer leurs troupes en Toscane et relèverait ce grand-duché de tout lien féodal.

Ainsi, disait Macanaz, avec une expédition de huit mille hommes aux Indes, une confiscation provisoire des effets des galions et une lettre au roi de France, Philippe V deviendrait l'arbitre de l'Europe et obtiendrait enfin ce qu'on lui refusait depuis 1719 (2).

Il était une hypothèse que Macanaz n'envisageait pas, ou qu'il tenait pour impossible, la reconstitution contre l'Espagne de la quadruple alliance de 1718, c'est-à-dire précisément ce que craignaient si fort les plénipotentiaires. A tout le moins, Élisabeth Farnèse devait se décider en connaissance de cause; les donneurs d'avis ne lui avaient point fait défaut.

## IV.

Déjà bien des fois la France avait dû contenir les Anglais et les empêcher de mettre leurs menaces à exécution (3). Après les nouvelles venues d'Espagne en janvier et le discours du trône du 1er février, il fallut encore qu'elle intervînt pour les empêcher de considérer comme annulés par le rejet du traité provisionnel les actes antérieurs de pacifica-

(1) Cette idée d'une négociation séparée entre l'Angleterre et l'Espagne a été plusieurs fois mise en avant pendant le mois de février 1729.

(2) Simancas, Est., l. 7545. Macanaz à La Paz, 28 février 1729.

(3) Voir notamment lettre de Santa Cruz à La Paz, 26 novembre 1728. Simancas, Est., l. 7544.

tion : « Quel que soit le sort de ce projet de traité, écrivit le Garde des Sceaux au comte de Broglie, les Préliminaires nous lient les mains pour toute la durée du terme qu'on leur a fixé. Je ne crois cependant pas que ce soit sur ces principes que les ministres d'Angleterre veuillent agir, et il parait assez par l'adresse de la Chambre haute, et plus encore, par tout ce qui nous revient du ministère, qu'il a voulu au moins se faire autoriser à aller plus vite, si cela convenait à ses vues et à sa conservation (1). »

Lord Townshend croyait en effet que le moment était venu de menacer l'Espagne; le gouvernement français, sans aller jusque-là, promit de « vives instances. » En conséquence, Fleury écrivit le 4 mars à la reine Élisabeth : « Oserai-je représenter très humblement à Vos Majestés que la décision des affaires se prolonge un peu trop et que nous ne sommes pas plus avancés aujourd'hui que nous ne l'étions il y a près de cinq mois, au départ de M. de Bournonville. Le Roi n'oublie rien pour calmer les inquiétudes de ses alliés et il serait difficile de voir différer encore un dénouement que l'Europe attend avec tant d'impatience et qui est si nécessaire pour sa tranquillité (2). »

Cependant le comte de Broglie envoyait de Londres une lettre plus alarmante; il y représentait tous les partis unis pour réclamer la guerre : « Le principal objet des Anglais, disait-il, serait que nous attaquassions vigoureusement l'Espagne par terre et qu'ils agissent de leur côté avec leur flotte. Mais, outre que je suis persuadé que S. M. aurait beaucoup de peine à se déterminer à agir offensivement contre l'Espagne, il ne serait pas aisé d'y réussir, l'expérience nous ayant appris que pendant les dernières guerres nous avons eu bien de la peine à prendre quelques places sur les Espagnols, quoiqu'ils n'eussent dans ce temps-là qu'une très petite armée et des troupes fort en désordre, au lieu

(1) A. É. France, t. 496, f° 336. Chauvelin au comte de Broglie, 17 février 1729.
(2) A. É. Esp., t. 365, f° 52.

qu'aujourd'hui ils ont quatre-vingt mille hommes de bonnes troupes. » Tout ce que nos alliés pourraient nous demander, ajoutait le comte de Broglie, serait que nous eussions une armée sur la frontière de Catalogne pour retenir une partie de l'armée espagnole tandis que leurs flottes agiraient. Le principal effort des armées françaises devrait être porté sur le Rhin (1). Au Conseil d'État du 13 mars, le maréchal de Villars montra avec force les inconvénients d'une campagne contre l'Espagne (2).

Chauvelin insista donc sur l'idée qu'il avait exprimée un mois auparavant et que Townshend avait paru admettre, à savoir qu'il fallait respecter les préliminaires tant que l'Espagne les respecterait, et qu'on n'avait pas le droit de renoncer au Congrès, simplement parce que l'expédient proposé du traité provisionnel n'obtenait pas le succès qu'on en avait attendu.

Malheureusement, à Séville, on ne faisait rien pour accommoder les choses. Le marquis de Brancas avait reçu à la fin de février le mémoire concerté entre le cardinal de Fleury et les plénipotentiaires d'Angleterre et des Provinces-Unies pour être présenté à Philippe V au sujet du commerce. Il avait aussitôt demandé au marquis de La Paz de lui procurer une audience ainsi qu'à Van der Meer et à Keene. Il s'était également entretenu avec Patiño; celui-ci, qui daignait à peine lui répondre, s'était borné à lui dire qu'il faisait examiner les mémoires des dépenses immenses et des préjudices que le blocus de Porto-Bello avait causés au roi son maître. Patiño, faisait observer notre ambassadeur, ayant des engagements de tous côtés, ne savait où donner de la tête. Il lui fallait de l'argent; l'occasion de l'arrivée des galions était trop belle et trop favorable pour qu'il la laissât échapper (3).

L'audience demandée n'eût lieu que le 14 mars à cause

(1) A. É. France, t. 496, f° 313. Le comte de Broglie à Chauvelin, 7 mars 1729.
(2) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 164.
(3) A. É. France, t. 496. Brancas à Chauvelin, 2 mars 1729 et *Mémoires de Villars*, t. V, p. 163-164.

d'un petit voyage du roi d'Espagne où le marquis de Brancas lui-même n'obtint pas permission de le suivre. Philippe V répondit aux trois ministres de France, d'Angleterre et de Hollande « qu'il désirait la paix autant que leurs maîtres et qu'il souhaitait leur amitié; qu'à l'égard de la justice qu'on lui demandait, comme il la rendait à tout le monde, on ne devait pas douter qu'il la rendît aux puissances, principalement à la France (1). »

C'était toujours même réponse; Townshend, à bout de patience, se plaignit amèrement au comte de Broglie; il lui déclara, en termes catégoriques, « qu'il n'était plus possible de contenir ceux qui voulaient un *ultimatum* et qu'il fallait se décider sur la paix ou la guerre (2). » — « Si la France n'agit pas, disait Horace Walpole, nous sommes perdus, et je ne passe plus en Angleterre (3). »

Le 5 mars, le Parlement anglais avait résolu tout d'une voix que Gibraltar serait déclaré port franc et qu'on y établirait une cour de justice, ce qui marquait assez clairement l'intention de ne pas rendre la place.

Les Hollandais allaient jusqu'à dire que, si Philippe V n'agissait pas conformément à la justice dans la distribution des effets des galions, les puissances intéressées n'avaient qu'à se coaliser contre lui et à se partager les Indes occidentales.

Fleury reprochait en termes véhéments aux plénipotentiaires espagnols les menées de leur maître qui faisait, disait-il, supporter 55 % de frais à tout commerçant français trafiquant avec les Indes; il ordonnait à Brancas de presser avec la plus grande vivacité la distribution des galions (4).

Bref « tout paraissait dans une situation violente (5). » Le premier ministre de Louis XV ne voyait derechef qu'une res-

(1) A. É. France, t. 496, f° 358. Brancas à Chauvelin, 17 mars 1729 et *Mémoires de Villars*, t. V, p. 166.

(2) *Ibid.*, f° 360. *Mémoires de Villars*, t. V, p. 167.

(3) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 168.

(4) Simancas, Est., l. 7547. Santa Cruz et Barrenechea à La Paz, 14 mars 1729 et *Mémoires de Villars*, t. V, p. 168-169.

(5) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 168.

source pour prévenir l'explosion de la guerre, se tourner vers l'Empereur. Le 12 avril, il écrivit à Sinzendorf pour lui remettre en mémoire toutes les espérances qu'avait fait naître son voyage à Vienne, espérances auxquelles on ne voulait point, malgré tout, renoncer. « Mais le plus difficile encore, ce me semble, lui disait-il, est tout ce qui regarde l'Espagne. Il nous revient que Messieurs les plénipotentiaires espagnols s'expliquent assez clairement que le projet de traité provisionnel n'est point admissible et que jamais leur maître ne le signera. Nous croyons même savoir que, bien loin de songer à finir, l'Espagne veut traîner toutes les affaires en longueur et proposer un projet tout différent dont nous ignorons absolument la teneur. *Il est certain que si le Roi et l'Empereur veulent s'entendre de bonne foi et sans se séparer pourtant de leurs alliés respectifs, il sera difficile qu'on ne parvienne à une pacification raisonnable.* M. de Brancas, nous mande qu'il est persuadé que M. le comte de Kœnigsegg n'oublie rien pour y porter l'Espagne. Mais si on lui donne des réponses aussi vagues et aussi énigmatiques qu'on en donne à notre ambassadeur, les affaires ne sont pas prêtes à finir. Quand on ne veut écouter que la passion, ce n'est pas le moyen de se concilier et encore une fois cette incertitude est trop préjudiciable à toutes les puissances (1). »

Au moment où le cardinal de Fleury faisait au chancelier de l'Empire cette nouvelle ouverture, il était lui-même à la veille de recevoir du secrétaire d'État espagnol une lettre qui marquait un important changement dans la politique de la cour de Séville. L'Empereur avait parlé et sa réponse décisive avait ulcéré le cœur d'Élisabeth Farnèse.

## V.

La Conférence de Vienne avait confirmé, en termes qui ne laissaient plus aucune place à l'espérance, les résolutions prises

(1) A. É. France, t. 496, f° 363. Fleury à Sinzendorf, 12 avril 1729.

en décembre 1728 au sujet du mariage de don Carlos et de Marie-Thérèse. Que Stahremberg eût ou non soutenu, comme le crurent Santa Cruz et Barrenecha, qu'il fallait accorder à Élisabeth Farnèse la satisfaction qu'elle demandait (1), toujours était-il, que l'Empereur l'avait catégoriquement refusée. Dès lors la rupture avec la cour d'Espagne n'était plus qu'une affaire de temps. Le jour même où Kœnigsegg eut fait part au marquis de La Paz de la dernière déclaration de Charles VI, il comprit que la situation était désespérée et il demanda son rappel. Le ministre d'Élisabeth lui avait dit de la part de la Reine que la maison d'Autriche n'avait plus à compter sur une alliance dont le principal mobile avait été le désir d'obtenir la main de Marie-Thérèse. L'Espagne entamait une négociation particulière avec la France et l'Angleterre (2).

Le marquis de Brancas avait appris l'arrivée du courrier de Vienne; il obtint une audience de leurs Majestés et leur demanda si elles avaient enfin reçu quelque chose de l'Empereur : « Rien de positif, dit la Reine; l'Empereur nous fait de grands compliments et de grandes protestations qu'il est toujours dans les mêmes sentiments, mais il cherche toujours des prétextes pour différer, disant que nos enfants sont encore trop jeunes; que, dans les circonstances présentes, ce mariage inquiéterait et agiterait tous les princes de l'Europe, qu'il est beaucoup plus convenable de le retarder. » Philippe prit brusquement la parole et dit à l'ambassadeur « qu'il avait bien répondu sur ces mauvais prétextes; qu'il avait déclaré à M. le comte de Kœnigsegg que l'Infant don Carlos était en âge d'être marié, et que l'Empereur pouvait au moins par des lettres particulières lui donner une promesse positive, que cette lettre n'aurait été vue de personne et n'aurait inquiété aucune puissance. » L'ambassadeur fit cette réflexion qu'il ne pouvait croire que la Reine se laissât amuser plus longtemps et demanda si elle se contenterait pour son fils de la seconde archiduchesse. « Je veux l'aînée ou point,

(1) Simancas, Est. l. 7547. Les plénipotentiaires à La Paz, 7 mars 1729

(2) Référat du 7 mai 1729. (W. S. A.) cité par Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 268.

s'écria Élisabeth; mais nous le mettrons au pied du mur; Florence et Parme seront la pierre de touche; le Roi va prendre sa résolution (1)! »

La cour d'Espagne arrivait au point où le cardinal de Fleury avait voulu l'amener; l'affaire des duchés italiens redevenait la principale et, sur ce terrain là, le premier ministre de Louis XV savait bien que l'Espagne serait réduite à rechercher coûte que coûte l'appui de la France et de l'Angleterre.

En effet, dès le lendemain de cette première conversation avec le marquis de Brancas, Élisabeth commençait à le combler d'attentions; La Paz et Bournonville lui disaient qu'ils avaient ordre de travailler aux affaires générales et que Leurs Majestés s'expliqueraient bientôt; il fallait, ajoutaient-ils, s'entendre sur les intérêts de la Reine en Italie. Le 28 mars, La Paz, priait l'ambassadeur de passer chez lui et lui communiquait le résumé de la lettre qu'il écrivait au cardinal de Fleury. « Le roi d'Espagne, y disait-il, avait suspendu jusqu'ici la déclaration de ses intentions malgré les instances du roi de France, parce qu'il s'était vu dans la nécessité d'attendre certaines réponses de la cour de Vienne; il voulait maintenant hâter la négociation générale; il demandait pour cela à S. M. T. C. de déclarer en termes nets et précis ses véritables dispositions sur la juste prétention que, par l'autorité et le pouvoir de S. M. T. C., l'introduction effective de troupes de S. M. C. dans les places et forteresses des États de Toscane et de Parme, au nombre stipulé, serait facilité et assuré. Cette condition était une condition *sine qua non*. Moyennant cette déclaration S. M. C. s'engagerait à ne prendre que 14 ou 15 % sur les effets des galions, tant pour l'Indult que pour les frais causés par le blocus de Porto-Bello (2). »

Cette lettre fut remise, avec d'autres dépêches, aux plénipotentiaires espagnols, par le courrier Manuel Fernandez, dans

(1) A. É. Esp., t. 362, f° 214. Brancas à Chauvelin, 24 mars 1729.

(2) A. É. Esp., t. 362, f° 233. La Paz à Fleury, 29 mars 1729 et *Mémoires de Villars*, t. V, p. 170.

la nuit du 10 au 11 avril. Dès le 11 au matin ils se rendirent à Versailles et, pour mieux juger de l'impression que la communication du marquis de La Paz produirait sur le Garde des Sceaux, ils résolurent de le laisser parler tout d'abord des matières en litige. Chauvelin les reçut d'un air grave et triste : « Messieurs, leur dit-il aussitôt, votre ministère se trompe lourdement s'il croit que nous souffrirons plus longtemps l'inaction politique où il nous réduit. Ne prenez pas la chose pour une menace, mais, en toute amitié, je vous déclare que, ni l'intérêt, ni l'honneur ne permettent de nouveaux retards et que, pour en finir, nous ferons la guerre s'il le faut. Après tant de mois que l'attente des réponses de Vienne a servi de prétexte à votre silence, vous avez reçu un courrier, et depuis si longtemps qu'il est arrivé, votre cour ne s'explique pas davantage; non, Messieurs, on ne peut ainsi laisser passer le temps; notre parti est pris. »

Les plénipotentiaires présentèrent les excuses accoutumées, puis ajoutèrent qu'il leur semblait qu'on touchait au port et que le moment serait mal choisi pour détruire tout l'ouvrage déjà fait.

Chauvelin répondit presque en colère qu'il connaissait la date de l'arrivée des courriers de Vienne à Séville et savait par conséquent à quoi s'en tenir sur l'empressement du gouvernement espagnol.

Santa Cruz et Barrenechea exhibèrent alors les lettres du marquis de La Paz datées du 29 mars et lurent à haute voix les passages qui marquaient de la part du ministre le désir de traiter avec la France et l'Angleterre. Ce fut un changement à vue sur le visage du Garde des Sceaux. Il pria les plénipotentiaires de revenir quelques heures plus tard et les mit cette fois en présence du Cardinal. Fleury prit plaisir à les écouter, leur recommanda le secret et les félicita de l'avoir gardé depuis le mois d'août où, pour la première fois, il leur avait parlé de l'équilibre à établir en Italie; il les pria surtout de se bien cacher du baron de Fonseca, qui, la semaine précédente, lui avait dit : « Que feriez-vous si l'Empereur et le roi d'Espagne venaient à

se séparer? Votre Éminence se souviendrait sans doute qu'elle a toujours affirmé ne pas vouloir de mal à l'Empereur. »

Fleury avait répondu que, le cas étant apparemment fort éloigné, il n'était point temps d'en parler; qu'il aimait l'Empereur comme un prince grand et bon; et que S. M. T. C. ne souhaitait qu'une chose : le repos de l'Europe et la justice à tous.

Le Cardinal dit encore aux plénipotentiaires que, si l'Espagne était dans les dispositions dont ils l'entretenaient, il ne faudrait pas longtemps pour conclure et qu'ils feraient bien de demander dès maintenant les pleins pouvoirs nécessaires. Enfin le Garde des Sceaux leur donna un nouveau rendez-vous pour le 16 avril.

Mais, dès le 14, ils recevaient par un exprès de Chauvelin les réponses du gouvernement français : elles formaient trois paquets destinés, l'un au duc de Bournonville, le second au marquis de La Paz, le troisième au marquis de Brancas. Le ministre demandait que le courrier partît sur le champ et sans attendre aucune conversation nouvelle des plénipotentiaires, soit avec lui, soit avec le Cardinal. Cette insistance jeta l'inquiétude dans le cœur de Santa Cruz et de Barrenechea. Elle était justifiée (1).

La lettre du marquis de La Paz n'avait nullement produit sur l'esprit des ministres français l'effet heureux que les plénipotentiaires, se fondant sur les commentaires qu'ils avaient puisés dans leurs propres dépêches, en avaient espéré. Elle ne faisait mention ni de l'Empereur, ni du traité de Vienne; elle ne fournissait aucune explication sur les moyens d'établir des garnisons espagnoles dans des fiefs impériaux, alors qu'on n'aurait l'autorisation ni du possesseur, ni du suzerain; enfin elle avait dans le ton quelque chose de comminatoire, presque de blessant, pour le gouvernement français. C'était au point que Fleury demeura persuadé que les plénipotentiaires n'en avaient

(1) Tous les détails qui précèdent sont empruntés à une longue et intéressante dépêche de Santa Cruz et de Barrenechea, datée du 15 avril 1729. Simancas, Est., l. 7548. Voir à l'Appendice, n° XVI.

pas eu connaissance (1) et qu'il refusa de lire à un prince « aussi glorieux que Louis XIV », cette lettre « hautaine, pour ne pas dire plus, où il n'aurait pas trouvé le style convenable entre souverains (2). » Il la communiqua néanmoins au Conseil d'État du 27 avril ; « elle parut folle, » nous dit le maréchal de Villars (3).

C'était pourtant de cette proposition si mal présentée et si durement qualifiée que devait sortir, avant la fin de 1729, la solution, depuis si longtemps cherchée, des difficultés pendantes, c'est-à-dire le rapprochement politique de l'Espagne et des puissances maritimes.

(1) A. É. Esp., t. 352, f° 230. Fleury au marquis de Brancas, 20 avril 1729 : « Quand MM. les plénipotentiaires d'Espagne m'eurent rendu la lettre de M. de La Paz, ils me parlèrent *d'un projet d'équilibre* dont vous savez que j'ai toujours eu l'idée, comme si c'était l'unique sujet de la dépêche de ce ministre. Je l'envoyai traduire n'entendant pas assez l'espagnol et je ne la lus qu'après leur départ. Je n'y trouvai pas un mot de ce projet d'équilibre et cela me fit penser qu'on ne leur avait point fait part du véritable sujet de la lettre. »

(2) *Ibid.*, t. 362, f° 283. Fleury à Brancas, 14 avril 1729 ; au même, 20 avril et à La Paz 14 avril France, t. 496, f° 375).

(3) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 170.

## CHAPITRE V.

Les dernières hésitations d'Élisabeth Farnèse entre l'alliance franco-anglaise et l'alliance autrichienne. — La rupture entre Vienne et Madrid.

AVRIL-AOUT 1729.

Jamais peut-être négociation qui devait aboutir à la paix ne s'engagea sous de plus fâcheux auspices et de façon plus acrimonieuse. Fleury s'était tout d'abord, suivant sa coutume, répandu en plaintes amères contre la reine d'Espagne : « Il est aisé de voir, avait-il écrit au marquis de Brancas, qu'elle ne vient à vous que quand elle n'a plus rien à espérer du côté de l'Empereur, et, dans son âme, elle connaît que je lui ai toujours prédit ce qui lui arrive; mais il est certain qu'elle ne nous aime pas, à commencer par moi, parce qu'elle sait que je la connais à merveille. Malgré son mécontentement de l'Empereur, elle ne peut renoncer à ses vastes projets... Elle s'était flattée de la plus grande élévation de don Carlos, et elle croyait déjà le voir empereur, roi de France et d'Espagne. Elle ne s'embarrassait pas d'allumer une guerre générale dans l'Europe si elle pouvait se flatter de contenter son ambition et sa haine contre les Anglais (1). »

Aux plénipotentiaires il reprochait leurs contradictions et leurs propos indiscrets (2). Au marquis de La Paz enfin, il avait

(1) A. É. Esp., t. 362, f° 283. Fleury à Brancas, 14 avril 1729. Le 20 avril (t. 352, f° 230) il revient à la charge : « Je n'ai pas lieu de me flatter que la lettre que je pourrais écrire à la Reine ferait aucun effet sur son esprit, et, quoique je n'aie rien oublié pour la convaincre de mon respect et de l'envie que j'aurais d'établir une parfaite union entre les deux cours, je n'ai pas trouvé qu'elle m'honorât fort de sa confiance. Elle voit présentement que je ne l'ai point trompée et que j'étais bien averti. »

(2) *Ibid.*, t. 352, f° 230. Fleury à Brancas, 20 avril 1729. Après avoir exprimé son étonnement de la contradiction qu'il avait trouvée entre la lettre de La Paz et les propos des plénipotentiaires, il ajoute : « Je suis très-littéral sur le secret, et je ne leur en manderai

riposté, « jaloux de l'honneur du roi son maître, » par une lettre d'une incroyable hauteur (1).

Ce n'étaient pas seulement les termes de la proposition qui lui avaient déplu; même dans le tête à tête avec son ambassadeur, il s'exprimait vertement sur le fond des choses : « On propose, lui écrivait-il, comme une condition *sine qua non*, et cela en termes fort hauts, de faire introduire dans les places de Toscane et de Parme des garnisons espagnoles, et on insinue même que la restitution des effets des galions en dépend. Je passe le procédé et ne le relève pas; mais a-t-on songé aux moyens d'exécuter ce projet? L'Empereur s'y opposera certainement. Il a en Italie plus de trente mille hommes. Quelle armée avons-nous pour le forcer à y consentir?... Le roi de Sardaigne entrera-t-il dans ce projet, et est-il si pressé de voir don Carlos en Italie? On ne dit pas un mot des Anglais dans tout ce projet, ni de l'exécution des préliminaires. Veut-on que nous commencions par nous brouiller avec tous nos alliés et les obliger à se tourner du côté de l'Empereur? L'Espagne a-t-elle des forces suffisantes et toutes prêtes pour nous aider (2)? »

Cet accueil fait par le Cardinal aux avances intéressées de la cour d'Espagne irrita profondément le marquis de La Paz et ses maîtres. Ils qualifièrent « d'impertinente et d'extravagante » la réponse de Fleury; ils la déclarèrent contraire à tous les précédents et prétendirent qu'elle montrait la vanité et la fausseté des offres qui jusqu'alors étaient venues du gouvernement

rien en leur envoyant ma réponse. J'apprends qu'ils ont été choqués de mon silence, mais je vous avoue que je ne sais point deviner et que j'ai trouvé tant de variété et souvent même de contradiction dans les personnes avec qui j'ai traité les affaires présentes que je ne m'ouvre qu'autant que Leurs Majestés Catholiques me le prescrivent. Je défie qu'on puisse dire que j'aie violé un secret, et actuellement je n'ai point même communiqué aux Anglais la lettre de M. de La Paz. Cependant il est public à Cadix et à Paris que de ma réponse dépend le traitement qu'on fera à nos négociants sur les effets des galions. Dans des affaires si importantes, il faut un peu de précision et surtout un grand secret. »

(1) A. É. France, t. 496, f° 375. Fleury à La Paz, 14 avril 1729. Le 16 mai 1729, il écrira à Brancas (Esp., t. 366, f° 134) : « J'ai vu par votre dépêche et par MM. de Santa-Cruz et de Barrenechea que L. M. C. ont été très mécontentes de ma réponse au marquis de La Paz, mais je me flatte que quand elles voudront bien examiner sa lettre, elles trouveront qu'étant aussi jaloux que je le dois être de l'honneur du Roi mon maître, je ne pouvais guère répondre autrement. »

(2) A. É. Esp., t. 352, f° 230. Fleury à Brancas, 20 avril 1729.

français (1). La Reine fit au marquis de Brancas une de ces scènes violentes auxquelles elle avait habitué ses prédécesseurs; elle justifia la lettre de son ministre, jura qu'elle porterait tous ses griefs au Congrès, qu'il n'était plus question du traité provisionnel, que, puisque les Anglais voulaient la guerre, ils l'auraient et qu'on n'avait pas peur d'eux; mais puisque la guerre pouvait éclater d'un jour à l'autre, on ne délivrerait pas les effets des galions. Brancas était persuadé qu'avec la plus petite concession sur les garnisons de Toscane, l'Empereur regagnerait la Reine, tant elle était irritée, et il tremblait que l'Empereur n'en eût l'intuition (2). Quelques jours plus tard, nouvelle explosion de colère; cette fois, c'était d'un rapprochement avec la Grande-Bretagne seule qu'Élisabeth menaçait Louis XV : « Que la France et M. le cardinal de Fleury ne nous poussent pas à bout, disait-elle; nous trouverons des amis et il ne tiendra qu'au Roi quand il voudra de s'accommoder avec les Anglais et la France y perdrait plus que personne. » Elle ajoutait que « Philippe, par amitié pour le Roi son neveu s'adressait toujours à la France avec confiance et qu'il lui était bien sensible de n'en essuyer que des refus. » Comme le marquis de Brancas insistait cependant sur la distribution des effets des galions, la Reine répondit fort sèchement « qu'il savait bien quelle avait été leur intention de ne prendre que cinq pour cent sur les assogues et quatorze ou quinze sur les galions, que c'était la plus grande marque d'amitié et de considération que le roi d'Espagne pouvait donner au Roi son neveu et à la France, puis qu'il y perdait plus d'un million et demi sur les frais qu'il avait faits; mais, bien entendu que si la France répondait aussi mal à ces procédés généreux et ne voulait jamais entrer dans rien de ce qui pouvait lui être agréable, il ne ferait aucune

(1) Simancas, Est., l. 7548. La Paz aux plénipotentiaires, 2 mai 1729. Après avoir relevé de la part du Roi les expressions menaçantes dont s'était servi le Garde des Sceaux, il parle de la lettre que lui a répondu Fleury « cuyo contenido ha parecido á sus Magestades no solamente *muy impertinente y bien extravagante*, pero tambien enteramente opuesto á todos los antecedentes;..... y considerando la ninguna prenda que se puede hacer de las ofertas de esos ministros, etc. »

(2) A. É. Esp., t. 363, f° 9. Brancas à Chauvelin, 3 mai 1729.

grâce et se rembourserait généralement de toutes ses dépenses. » Le roi d'Espagne applaudit à ce discours de la Reine (1).

## I.

Malgré ces vivacités de langage, il demeurait au fond des cœurs un secret désir d'entente; les circonstances étaient plus fortes que la mauvaise humeur des individus. Au fond, la reine d'Espagne était par dessus tout piquée d'avoir été amusée si longtemps par l'Empereur; elle voulait se venger en établissant malgré lui don Carlos en Italie; elle n'eût pas même été fâchée de lui attirer quelque guerre avec les puissances occidentales; pour cela il fallait de toute nécessité que l'Espagne accomplît jusqu'au bout l'évolution qui la ramenait elle-même vers les alliés de Hanovre.

Élisabeth n'eût-elle point fait toute seule ces raisonnements que ses plénipotentiaires à Paris se seraient chargés de les lui suggérer. Le 26 avril, avec force excuses et en s'humiliant beaucoup devant la profonde sagesse du marquis de La Paz, Santa Cruz avait pris sur lui de rédiger et d'expédier à Madrid un long et solide mémoire en faveur de l'accord avec la France. Si l'Espagne, disait-il, avait quelque lieu d'espérer que l'Empereur consentît le cas échéant, à la soutenir par les armes, elle pourrait braver la colère des alliés de Hanovre et ne pas leur payer un maravédis des galions jusqu'à ce qu'ils eussent consenti à une paix raisonnable; n'était-il pas évident en effet, que cet argent était la caution de l'Espagne et son principal moyen d'action sur les puissances maritimes? Mais ne devait-on pas croire que l'Empereur, après avoir touché les termes échus des subsides, laisserait les Espagnols se débattre comme ils pourraient avec leurs adversaires? Politique toute naturelle, s'il voulait retarder toujours davantage l'admission des garni-

(1) A. É. Esp., t. 366, f° 150. Brancas à Fleury, 12 mai 1729.

sons espagnoles en Italie. Cependant les Français grandement intéressés à la distribution des effets des galions, se monteraient peu à peu la tête contre le roi d'Espagne; l'opinion publique, qui arrêtait encore le Cardinal et les partisans de l'Angleterre, cesserait d'être favorable au petit-fils de Louis XIV; dès lors plus de barrière; le ministère ferait tout ce qu'il voudrait jusqu'au jour où il pourrait, avec les Anglais, déclarer la guerre à l'Espagne, sans soulever de protestations. Quel inconvénient aussi de rendre impopulaire un prince qui avait des droits, mais des droits contestés, à la succession du roi de France! N'était-ce pas faire à plaisir le jeu de la maison d'Orléans?

A-t-on quelque espoir fondé dans l'amitié de l'Empereur? Que l'on prenne donc le temps nécessaire pour lui demander positivement l'introduction des garnisons en Toscane, à Parme et à Plaisance, et que l'on fasse patienter, grâce à de bonnes paroles, les Français, les Anglais et les Hollandais. Si l'Empereur ne donnait une fois de plus que de vagues promesses pour un avenir indéterminé, le rapprochement avec les autres puissances s'imposerait et le meilleur moyen de le préparer serait de livrer sans retard, et avec un indult modéré, les effets des galions.

Mais à quelles conditions s'opèrerait ce rapprochement? Le ministère français, — ce qui revenait à dire aussi le ministère anglais, — demanderait en premier lieu qu'il ne fût pas question de Gibraltar, et que l'*Asiento* des nègres fût prolongé jusqu'à nouvelle convention à l'amiable. Ces deux concessions ne seraient-elles point largement payées, si, comme on l'avait tant de fois insinué, la France et l'Angleterre voulaient aider l'Espagne à reprendre en Italie et aux Pays-Bas la situation perdue par les traités d'Utrecht?

Les Français, disait encore Santa Cruz, désiraient sincèrement l'introduction des garnisons en Toscane, mais ils ne voulaient pas qu'elle s'exécutât avant la signature du traité provisionnel, parce qu'ils perdraient à leur tour le moyen de peser sur les décisions de l'Espagne. D'autre part, eux et les Anglais, à cause

du traité de la Quadruple Alliance, ne s'engageaient pas à appuyer l'entrée de garnisons *espagnoles*, sans le consentement des possesseurs et de l'Empereur. Pourquoi ne pas recourir à l'expédient déjà proposé de relever de leur serment de fidélité les Suisses actuellement au service du roi d'Espagne, de les faire adopter par les cantons et de les envoyer en Italie comme troupes libres et neutres?

Quant au traité provisionnel, le principal inconvénient qu'il présentait, c'était que l'article 7 exclût implicitement la question de Gibraltar de celles qui devaient être soumises à l'examen des commissaires. Mais si l'on renonçait à réclamer Gibraltar, n'était-il pas plus sûr pour le roi d'Espagne de faire discuter ses intérêts par des commissaires réunis sous ses yeux à Madrid que par des plénipotentiaires exilés loin de lui à Soissons? N'était-il pas aussi plus facile de faire, si on le désirait un traité secret avec telle ou telle puissance à Madrid, qu'à Soissons, où, dans la multitude de plénipotentiaires de tout pays, il était impossible de cacher longtemps quoi que ce fût? Enfin, si les circonstances l'exigeaient, le Roi était-il moins maître de rompre l'assemblée des commissaires que de se retirer du Congrès (1)?

Le marquis de La Paz, on l'a dit, était moins persuadé que ses agents de la sincérité des plans d'équilibre proposés si complaisamment par le cardinal de Fleury, et cependant, même dans la lettre justement irritée qu'il adressait le 2 mai à ses plénipotentiaires en réponse aux reproches du premier ministre français, il leur ordonnait de tâter le terrain avec dextérité et de voir ce qu'il y avait au fond de toutes ces offres (2).

Fleury, de son côté, si, dans sa lettre au marquis de La Paz, il avait dit avec raideur « que la déclaration demandée pour *l'introduction effective* des garnisons espagnoles serait un engagement nouveau qu'on ne signerait que d'accord avec les Anglais et quand S. M. C. aurait accompli jusqu'au dernier

1. Simancas, Est., l. 7547. Santa Cruz à La Paz, 26 avril 1729.
2. *Ibid.*, l. 7548. La Paz aux plénipotentiaires, 2 mai 1729.

article tout ce qui avait été promis par les préliminaires (1), » s'était bien gardé de fermer la porte aux négociations : « Il faut, écrivait-il, dès le 20 avril, à M. de Brancas, tranquilliser l'Europe sur les préliminaires, et apaiser tout ce qui reste de différends entre l'Espagne et l'Angleterre. Alors l'Espagne pourra sommer toutes les puissances contractantes dans la Quadruple alliance de concourir avec elle à l'introduction de garnisons *neutres* dans les places de Toscane et de Parme. Si l'Empereur y consent, on pourra chercher en outre à obtenir de lui la substitution de garnisons espagnoles aux garnisons neutres. Si au contraire il refuse d'exécuter ce qu'il a promis, le traité de la Quadruple Alliance deviendra nul quant à lui; et en ce cas il faudra s'efforcer de régler directement avec le Grand Duc l'affaire de sa succession. » Mais, ajoutait le Cardinal, « le traité de la Quadruple Alliance est si favorable à l'Empereur qu'il craindra toujours d'y voir donner quelque atteinte et c'est par là principalement qu'on pourra le contenir. L'Espagne ne peut avoir d'autre vue que de rentrer dans ses anciens domaines, et elle ne le peut sans le concours de la France et de l'Angleterre. Il n'y a que ces trois puissances jointes ensemble qui soient capables de maintenir l'équilibre dans l'Europe et de réveiller en même temps les princes de l'Empire sur les moyens de sortir de l'esclavage de l'Empereur. Quoique ces vues paraissent un peu éloignées, les préparatifs pour les faire réussir ne le sont pas et on ne saurait y songer de trop bonne heure (2). »

Ainsi, en dépit des apparences, la conversation allait se poursuivre entre Versailles, Londres et Madrid; Fleury, qui voyait le fond des choses, ne partageait pas les alarmes des politiques moins informés et l'on comprend la réponse, au premier abord trop placide, que, dans le conseil d'État du 1er mai, il opposa aux inquiétudes du maréchal de Villars. On venait de lire plusieurs lettres du comte de Broglie et de Chamorel, qui toutes

(1) A. É. Esp., t. 496, f° 375. Fleury à La Paz, 14 avril 1729. Il est bon de dire que cette lettre fut écrite sous les yeux de Walpole et de Stanhope.

(2) *Ibid.*, t. 352, f° 230. Fleury à Brancas, 20 avril 1729. Cf. Simancas. Est., l. 7548. Santa Cruz et Barrenechea à La Paz, 11 avril 1729.

disaient que lord Townshend assurait nettement que, si la France n'agissait pas avec vigueur contre l'Espagne, l'Angleterre se réunirait avec l'Empereur : « Mais ceci me paraît bien sérieux, s'écria le maréchal, aussi bien que la proposition du marquis de La Paz, laquelle nous fait entrevoir une rupture de l'Espagne avec l'Empereur, et les discours de Townshend avec nous. » — « Non, non; » répliqua tranquillement Fleury et il passa à d'autres affaires (1).

## II.

Dès le 28 avril, le Cardinal entra en conférences avec les trois plénipotentiaires anglais, Stanhope, Horace Walpole et Pointz, qui s'étaient rendus à Compiègne. « Leurs audiences, dit le maréchal de Villars, étaient fréquentes, longues et vives, mais le Cardinal n'en rendait aucun compte au Conseil. On trouvait qu'il hasardait d'être toujours seul au milieu de ces trois ministres habiles. Il se chargeait seul de les écouter et de leur répondre (2). » Comme les Hollandais se disposaient à faire eux aussi le voyage de Compiègne, Barrenechea soupçonna qu'il se passait quelque chose et, quittant Soissons, où l'on continuait à ne s'occuper que de bagatelles, il se rendit à son tour auprès de celui qui se faisait si volontiers l'arbitre de la politique européenne. Fleury lui dit « qu'il était content des Anglais, qu'ils ne demandaient rien que de raisonnable par rapport aux garnisons, que cette question intéressait presque autant la France que l'Espagne, que visiblement l'Empereur n'avait jamais songé à tenir ses promesses, que l'alliance de l'Angleterre était infiniment précieuse à qui voudrait établir l'équilibre en Italie; il ajouta que, bien que les Hollandais n'eussent pas d'avantage immédiat à la chose, il espérait leur garantie; mais qu'il ne fallait pas insister sur les garnisons espagnoles; tant que l'Empereur ne

(1) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 171.

(2) Simancas, Est., l. 7452. Barrenechea à La Paz, 1er mai, et Santa Cruz à La Paz, 2 mai 1729; les mêmes, le 7 mai.

refusait pas d'exécuter le traité de la Quadruple Alliance, on devait s'y tenir et se contenter de garnisons suisses. » C'était toujours le même refrain (1).

Le Garde des Sceaux parla avec un peu plus d'abandon aux plénipotentiaires espagnols : « Ah ! leur dit-il, si nous pouvions croire que votre cour nous recherche avec une bonne foi constante, nous vous recevrions à cœur ouvert ! Mais, dès que l'Empereur, craignant de se voir abandonné par vous, vous fait la plus petite avance, aussi artificieuse que les précédentes, vous revenez à lui en courant et vous vous laissez de nouveau séduire par le mirage du mariage de don Carlos ! Quelle sécurité pour nous ! » — « Tenez, ajouta Chauvelin ; au fond, si vous ne voulez pas de Suisses en Toscane, c'est parce que vous craignez qu'ils ne dépendent plus de la France que de l'Espagne. » — « Nous demandons, répliquèrent les plénipotentiaires, des garnisons qui soient payées par notre maître et qui prêtent serment à don Carlos (1). »

Le 7 mai enfin, Fleury put communiquer à Santa Cruz et à Barrenechea le résultat de tous les entretiens qui se poursuivaient depuis huit jours ; c'était la minute d'une instruction ostensible destinée au marquis de Brancas ; on devait la lire au conseil du lendemain (2), et elle contenait les propositions formelles faites à la cour de Madrid par celles de France et d'Angleterre ; à cette instruction en était jointe une autre « particulièrement secrète » commune au marquis de Brancas et à Keene. Ces instructions servaient elles-mêmes de commentaires à deux mémoires, l'un coté A et l'autre coté B, dont le destinataire était le marquis de La Paz. Le mémoire A, le plus conciliant des deux, promettait que la France et l'Angleterre s'efforceraient d'obtenir de l'Empereur et du Grand-Duc l'introduction de garnisons espagnoles, pourvu que le roi d'Espagne mît immédiatement fin à toute incertitude sur l'exécution des préliminaires, en acceptant le traité provisionnel ; le mémoire

(1) Simancas, Est., l. 7552. Les plénipotentiaires à La Paz, 7 mai 1729.
(2) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 173, 8 mai 1729.

B qui ne devait être produit que si le premier ne faisait pas d'effet, disait fort sèchement que l'Angleterre et la France étaient allées jusqu'au bout de ce qu'elles pouvaient concéder et laissait entrevoir la possibilité d'une rupture (1).

L'instruction commune à Brancas et à Keene, ainsi que le mémoire B, avaient été lus aux ministres hollandais; mais il avait été convenu qu'on n'en parlerait pas à Van der Meer. L'instruction ostensible et la lettre du cardinal de Fleury au marquis de Brancas, qui pouvait être aussi communiquée à Leurs Majestés Catholiques, devaient être cachées à Keene (2). Le Conseil d'État approuva toutes ces pièces et décida de les expédier à Séville par un exprès.

Sentant la gravité de la circonstance, les plénipotentiaires Santa Cruz et Barrenechea crurent devoir dresser un nouveau mémoire, plus pressant que celui du 26 avril et d'allure assez solennelle, où, après avoir rappelé la politique suivie depuis un an, ils s'efforçaient de montrer que l'heure avait sonné de s'entendre enfin avec la France et l'Angleterre.

Lorsqu'ils avaient reconnu, disaient-ils, que l'accueil fait aux prétentions de l'Espagne par les alliés de Hanovre était tel qu'il suffisait de les exposer au Congrès pour rompre la négociation, ils avaient souvent représenté qu'il fallait, malgré tout, entretenir doucement les pourparlers. N'était-ce pas le seul moyen d'assurer le retour des galions, de donner à l'Espagne le temps d'envoyer des troupes en Amérique, enfin de lasser peu à peu l'orgueil des Anglais par les pertes de leur commerce? La Providence divine et la souveraine prudence du roi d'Espagne avaient mené les choses au point voulu; pendant plusieurs mois, on avait endormi et calmé les appréhensions et les plaintes des ministres français, anglais et hollandais; maintenant, on touchait au moment de la crise et l'état violent de l'Europe ne pouvait durer plus longtemps.

(1) A. E. Esp., t. 362, f° 359. Projet d'instruction particulièrement secrète pour M. le M^is de Brancas et pour M. Keene, 9 mai 1729.

(2) *Ibid.*, Chauvelin à Brancas, 9 mai 1729.

Par une illusion d'optique, que l'amour-propre national ne suffisait point à justifier, les plénipotentiaires espagnols affirmaient que leur patrie était en situation, non seulement de donner la paix, mais même de faire la loi à l'Europe.

Cependant il était clair que, même l'acceptation immédiate du traité provisionnel, ne déterminerait pas l'Angleterre et la France à procéder à l'exécution du plan d'équilibre tant que les questions controversées entre Anglais et Espagnols n'auraient pas reçu une solution définitive. L'unique moyen de décider ces puissances à agir serait de contracter avec elles et la Hollande une véritable alliance. Or, cette alliance, la bonne foi l'autorisait, puisque l'Empereur n'exécutait pas les traités conclus avec lui; et l'intérêt la commandait, pourvu du moins que les nouveaux alliés de l'Espagne s'engageassent d'une façon positive à la mettre en possession des territoires si souvent offerts par Fleury. Moyennant la promesse du Novarais et du Tortonais, le roi de Sardaigne entrerait dans la nouvelle confédération, dont on signerait les conventions secrètes le même jour que le traité public de la pacification générale.

Ce dernier traité, telle était donc la base indispensable de tout l'édifice qu'il s'agissait de construire.

L'Espagne laisserait aux Anglais l'*asiento* des nègres et le vaisseau de permission, tels que les avait accordés le traité d'Utrecht, sans maintenir aucun des privilèges concédés par la suite.

Les deux puissances pourraient se passer mutuellement leurs prises, les considérer comme équivalentes, et abandonner toute réclamation à ce sujet, notamment à propos du *Prince Frédéric*.

Les Anglais devraient livrer l'île de la Providence, se retirer de toutes les plantations qu'ils avaient usurpées depuis la mort de Charles II et s'abstenir de couper le bois de campêche. On leur demanderait encore de confirmer le traité de Pise en ce qui concernait Castro et Ronciglione.

On ne ferait pas mention de Gibraltar; on remettrait à des commissaires la décision de certains points de détail susceptibles d'un long examen.

On confirmerait tout ce qui avait été réglé par les traités antérieurs pour l'introduction des six mille Suisses dans les places de Toscane, de Parme et de Plaisance, et cela nonobstant l'opposition des possesseurs. Si l'Empereur refusait son consentement, on le déclarerait violateur des traités et l'on se mettrait en devoir de procéder par la force. Sa résistance donnerait un excellent prétexte pour en venir à l'exécution du projet d'*équilibre*, puisque évidemment S. M. I. ne saurait s'y prêter d'elle-même. On pourrait en outre mettre en avant la nécessité de régler la succession autrichienne.

« Dans tous les grands jeux, faisaient observer, avec une sagesse un peu prudhommesque, les plénipotentiaires de S. M. C. on aventure toujours quelque chose pour gagner beaucoup et le salut public est la loi suprême. » D'un côté, l'alliance avec la Ligue de Hanovre, l'avantage de la monarchie et le bien particulier des Infants; de l'autre, la guerre avec cette même Ligue, guerre terrible où l'Espagne peut perdre l'empire des Indes; entre les deux, le maintien de l'alliance avec l'Empereur, qui nous ruine en subsides, ne nous promet aucun territoire et nous abandonne à nous mêmes dans nos plus chères entreprises, comme on l'a vu pour Gibraltar!

Toutes les apparences étaient que les alliés de Hanovre entreraient de bonne foi dans ce nouvel accord. Non seulement ils le disaient, non seulement le Cardinal avait prouvé qu'il ne voulait point de guerre entre Louis XV et Philippe V, mais leur intérêt évident était là. La France y gagnerait de conserver l'alliance anglaise, à laquelle elle tenait si fort, d'établir un prince de la maison de Bourbon, à la place de la maison d'Autriche, sur sa frontière du Nord, enfin de n'avoir plus rien à craindre de l'Italie où règneraient deux princes de son sang. Ce serait pour elle la sécurité partout, sauf sur le Rhin.

La rupture avec l'Espagne ne pouvant manquer d'entraîner la chute du ministère anglais, comment croire que Walpole ne signerait pas avec joie un traité d'alliance, qui, couronnant sa politique, sauvegarderait les intérêts essentiels du commerce

britannique et écarterait provisoirement toute réclamation relative à Gibraltar?

La Hollande profiterait de la diminution des privilèges commerciaux de l'Angleterre et préfèrerait au voisinage de l'Empereur dans les Pays-Bas celui d'un prince indépendant et plus faible.

La considération de tant d'avantages, disaient les plénipotentiaires, en terminant leur long travail, les avait déterminés à sortir de la réserve qui semblait être de leur devoir et à soumettre leurs vues à la souveraine intelligence de Leurs Majestés. Au moment de fermer leur lettre, comme si le projet de partage auquel ils s'étaient arrêtés ne devait pas déjà soulever bien des difficultés, ils réfléchissaient que la Sardaigne est une bonne escale entre l'Espagne et Naples. Ne pourrait-on décider son maître à l'échanger contre une petite portion du Milanais? En ce cas, on ajouterait le Mantouan aux États de don Carlos (1).

Il n'eût pas fallu moins que la certitude de voir se réaliser d'aussi riantes perspectives pour engager Leurs Majestés Catholiques à adhérer aux propositions qui leur étaient venues de Versailles à la date du 9 mai. Fleury le pressentait si bien que tout en blâmant chez Santa Cruz et Barrenechea « de vastes idées accompagnées de peu de solidité (2), » il était le premier à les entretenir chez eux (3). A l'entendre, « il ne mourrait content que s'il avait vu s'accomplir l'alliance intime de la France et de l'Espagne, toute autre alliance n'étant pour lui que de nécessité, tandis que celle-là sortirait du cœur et de la sympathie natu-

(1) Simancas, Est., l. 7552. Les plénipotentiaires au marquis de La Paz, 7 mai 1729.

(2) A. É. Esp., t. 366, f° 136. Fleury à Brancas, 23 mai 1729. « Je vous avoue que je comprends si peu la plupart du temps ce que me disent MM. de Santa Cruz et de Barrenechea et que leurs discours varient si fort non seulement avec moi, mais encore quand ils parlent à d'autres personnes, ce qui ne leur arrive que trop souvent, que je ne sais à quoi m'en tenir. Ce qu'ils me disent n'a aucun rapport à ce que vous me mandez et ce sont de vastes idées, etc. »

(3) On le voit, non seulement par les lettres des plénipotentiaires notamment par celle du 30 mai 1729 (Simancas, Est., l. 7548), mais par les lettres de Fleury à Brancas, par exemple celle du 23 mai 1729, où il dit que l'Espagne unie aux alliés de Hanovre deviendra avec eux maîtresse de l'Europe, ce qui permettra de s'opposer à l'ordre de succession établi par l'Empereur, etc.

relle (1). » Bien plus, par une lettre du 23 mai, il s'était décidé à étendre spontanément les concessions faites à Leurs Majestés Catholiques. « Si la garantie de la France et de l'Angleterre ne leur paraissait point encore assez expresse, écrivait-il au marquis de Brancas, on y ajouterait tout ce qu'elles jugeraient à propos. On pourrait y joindre, par exemple, un traité *défensif* qu'on se réserverait d'étendre dans les suites et où les États Généraux pourraient être invités (2). »

Mais tout cela n'agissait guère sur le gouvernement espagnol; le marquis de La Paz traitait de « belles phrases » les grands projets de Son Éminence (3); la Reine s'emportait à la seule pensée qu'on lui refusât les garnisons espagnoles (4); Brancas écrivait le 25 mai que le mémoire coté A (du 9 mai) avait, si modéré qu'il fût, produit la pire impression sur Leurs Majestés; Keene ajoutait que, si on communiquait le mémoire coté B, c'en était fait de la paix (5) : « Il faut convenir, Monseigneur, affirmait sans détours notre ambassadeur, que c'est ici le moment décisif et de crise; c'est à la France et à l'Angleterre à voir et à examiner le parti qu'elles veulent prendre, et à se déterminer ou à la guerre, ou à consentir à la demande de l'Espagne pour l'introduction des garnisons espagnoles; la Reine n'en démordra point; elle n'a à cœur que l'établissement de son fils et en même temps une retraite pour elle en cas de malheur (6). »

## III

Au moment où le marquis de Brancas écrivait cette lettre, le gouvernement français était résolu à faire les plus vives ins-

(1) Simancas, Est., l. 7548. Les plénipotentiaires à La Paz, 30 mai 1729.

(2) A. E. Esp., t. 366, f° 158. Fleury à Brancas, 23 mai 1729.

(3) Simancas, Est., l. 7548. La Paz aux plénipotentiaires, 16 juin 1729 (en réponse à la lettre du 30 mai) : « .... esperando que el trato subcesivo acredite bien con efectivas execuciones, estas que hasta aora no son que solo expresiones. »

(4) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 178.

(5) A. E. Esp., t. 363, f° 71. Brancas à Chauvelin, 25 mai 1729.

(6) *Ibid.*, t. 366, f° 175. Brancas à Fleury, 25 mai 1729.

tances auprès de l'Empereur, du Grand-Duc de Toscane et du duc de Parme, pour obtenir d'eux l'admission de ces garnisons espagnoles, mais il n'était pas moins fermement décidé à ne pas l'imposer par la force (1). Les inébranlables exigences d'Élisabeth Farnèse, aussi clairement proclamées par le marquis de Brancas, allaient-elles le déterminer à faire un pas de plus? Oui; et même, lorsque la lettre de notre ambassadeur parvint à Versailles, Fleury était à la veille de céder (2).

Du 1er au 13 juin, la négociation la plus active s'était poursuivie entre les plénipotentiaires espagnols et les alliés de Hanovre sur ces deux points : les garnisons de Toscane, de Parme et de Plaisance, seraient-elles formées de troupes du Roi Catholique et payées par lui; leur introduction serait-elle préalable à la signature de tout nouveau traité?

La France accordait le premier point; Fleury et Chauvelin travaillaient énergiquement à le faire accepter par les Anglais; le 13 juin enfin, ils obtinrent leur consentement; celui des Hollandais ne paraissait pas faire de doute.

Santa Cruz et Barrenechea avaient accompli leur devoir en insistant en faveur de cette solution conforme aux ordres qu'ils avaient reçus. Ils en reconnaissaient cependant, à la suite de Fleury et de Chauvelin, les inconvénients. Le refus qu'y pourrait opposer l'Empereur ne ferait pas de lui le violateur des traités et ne permettrait pas en conséquence à l'Espagne de déclarer nul le traité de la Quadruple Alliance si onéreux pour elle; pas de prétexte non plus pour passer à l'exécution du traité d'équilibre. L'Empereur, en apprenant la nouvelle convention, ne se hâterait-il pas d'envoyer des garnisons à sa dévotion dans les

(1) Ceci résulte avec évidence des dépêches des 29 et 30 mai. Simancas, Est., l. 7548 Les plénipotentiaires à La Paz, 29 et 30 mai 1729. A. É. France, t. 496, f° 421. Chauvelin à Brancas, 30 mai 1729 : « Il faut convenir que par le dernier mémoire que vous a porté Bannières,... nous allons encore plus loin, non seulement que le traité de 1721, mais que le projet d'article rédigé lors du voyage de M. de Bournonville et porté par lui. Car nous voulons bien prendre l'engagement nouveau de joindre nos plus pressants offices pour obtenir les garnisons espagnoles.... Mais nous ne les introduirons pas de force. »

(2) La lettre de Brancas du 25 mai fut lue au Conseil du 12 juin; c'est le 13 que se mettent d'accord Français et Anglais et le 14 que sont rédigées les propositions. *Mémoires de Villars*, t. V, p. 179.

places menacées et le Corps germanique, en ce cas, n'approuverait-il pas son chef, tandis qu'il le blâmerait de ne pas admettre les garnisons suisses convenues par les traités? N'était-il pas plus conforme à l'esprit de justice que tous admiraient en Philippe V de ne pas paraître porter lui-même la moindre atteinte au traité de la Quadruple Alliance? Des Suisses enfin, pris parmi ceux qui servaient en Espagne et en France, mais adoptés par les Cantons, ne présenteraient-ils pas les mêmes garanties que des Espagnols?

A défaut de ce parti, le mieux ne serait-il pas de se contenter de garnisons suisses secrètement payées par S. M. C.?

Sur le second point, ni les Français, ni les Anglais, n'étaient disposés à céder au désir d'Élisabeth Farnèse, par la raison très-simple que du jour où les garnisons seraient établies en Italie, la reine d'Espagne n'aurait plus grand besoin de l'alliance de la France et de l'Angleterre. Peut-être même trouverait-elle son avantage à s'entendre derechef avec l'Empereur et celui-ci, s'inclinant devant le fait accompli, ne ferait pas fi des avances de l'Espagne. Tous les expédients proposés par Santa Cruz et Barrenechea furent rejetés (1).

En conséquence, le 14 juin 1729, les Français et les Anglais se mirent d'accord pour rédiger un certain nombre d'articles concédant au roi d'Espagne l'envoi de garnisons espagnoles à la condition qu'il eût lui-même exécuté les préliminaires et consenti à un traité provisionnel ou définitif. Une instruction « particulière et secrète » prescrivit au marquis de Brancas de présenter ces trois partis au choix de Leurs Majestés Catholiques :

1° Introduction de garnisons suisses aux termes de la Quadruple Alliance;

2° Introduction de garnisons suisses, mais à la solde de l'Espagne, stipulée par un article secret entre les alliés de Hanovre et l'Espagne; ce qui paraîtrait le parti le plus convenable aux

(1) Simancas, Est., l. 7548. Les plénipotentiaires à La Paz, 14 juin 1729.

intérêts mêmes de l'Espagne et rendrait l'introduction plus conforme aux traités de Londres.

3° Introduction de garnisons espagnoles, si, après avoir examiné et pesé toutes les raisons, Leurs Majestés Catholiques persistaient à les demander (1).

Au cas où ces concessions ne suffiraient point à déterminer le roi d'Espagne à signer le traité provisionnel, les ministres de France et d'Angleterre avaient ordre de remettre, au bout de quinze jours, « un mémoire par lequel ils déclareraient que S. M. T. C. et S. M. B. se trouveraient obligées de prendre incessamment les mesures les plus convenables pour se procurer la réparation des griefs soufferts par l'inexécution des préliminaires et qui étaient énoncés dans les mémoires présentés à la cour de Séville par les ministres des alliés de Hanovre (2). »

Chauvelin, dans une lettre au marquis de Brancas, exprimait l'espoir que la reine Élisabeth se tiendrait pour satisfaite; la nécessité de conclure était très grande à cause des dispositions du Parlement anglais; au fond la plus grande crainte des Anglais et des Français était le succès des négociations qui se continuaient, en dépit de tous les désenchantements, entre Séville et Vienne; là était le secret des concessions faites, le 14 juin, par Walpole et par Fleury.

Les plénipotentiaires Santa Cruz et Barrenechea le comprenaient si bien que, jaloux de faire accepter par le marquis de La Paz les dernières propositions de la France, auxquelles ils avaient adhéré, ils ne pensèrent pas trouver de moyen plus efficace que de dresser un long réquisitoire contre la politique impériale. Quelle avidité à réclamer l'argent de l'Espagne! Quelle lenteur à prendre à son égard le moindre engagement sérieux! Quelle trahison lorsqu'à Fontainebleau Sinzendorf avait cherché à signer sans elle le traité suspensif et prétendu qu'Élisabeth l'avait accepté! Quelle hypocrisie dans la conduite de Charles VI qui, après avoir fait semblant de désavouer son ministre, lui

(1) A. É. Esp., t. 363, f° 94, 14 juin 1729.
(2) *Ibid.*, instruction particulière et secrète du 14 juin 1729.

avait conservé toute sa confiance! Quels efforts faits à Londres par l'ambassadeur Philippe Kinsky pour entraîner l'Angleterre à une entente particulière avec l'Empereur, dès qu'il avait été sérieusement question d'introduire en Italie les garnisons promises par la Quadruple Alliance (1)!

Sinzendorf n'avait-il pas osé dire qu'après tout peu importaient les cinq ou six mille hommes que l'Espagne prétendait avoir en Italie, puisqu'au premier soupçon l'Empereur pouvait les jeter dehors du soir au matin? Et n'était-ce pas hélas! l'expression de la vérité même? Que, pour prévenir l'alliance de l'Espagne avec la France, l'Angleterre et la Hollande, l'Empereur consentît spontanément aujourd'hui à faire entrer les garnisons, si l'Espagne n'avait pas la garantie des autres puissances, ne dépendait-il pas de lui de les chasser quand bon lui semblerait? Assurément les prétextes ne lui manqueraient pas et ce ne serait pas la reconnaissance qui l'arrêterait. Les Catalans avaient versé leur sang pour lui : ne les avait-il pas abandonnés? Les Hollandais avaient combattu douze ans pour sa cause : et il les avait récompensés en créant à leur porte la compagnie d'Ostende? La bonne foi de l'Espagne serait-elle mieux reconnue?

Et quand même il laisserait les Espagnols en Toscane, à Parme, à Plaisance, il leur fermerait à tout le moins le reste de l'Italie, tandis qu'avec la Ligue de Hanovre le champ serait ouvert aux conquêtes.

« Livrons donc aux puissances maritimes ce que nous leur devons des effets des galions, s'écriaient les ambassadeurs de Philippe V. C'est la bonne foi de l'Espagne qui lui a jusqu'à présent permis de défendre les Indes avec une poignée d'hommes. Ne faisons pas naître la défiance surtout chez les Français! Unissons-nous à ceux qui ont intérêt à faire cause commune

(1) Cette accusation était vraie. C'est vers la fin de février 1729 que s'échangèrent les premiers pourparlers à ce sujet entre l'ambassadeur Kinsky et les ministres anglais. Un peu plus tard, Seckendorf alla à Hanovre trouver Georges II. Mais l'Empereur ne sut pas faire les concessions nécessaires; l'Angleterre livra à l'Espagne le secret de la négociation et signa les articles du 14 juin.

avec nous! N'escomptons-pas la mort du Cardinal qui peut encore vivre fort longtemps ou laisser la place à un ennemi de l'Espagne! Enfin, ne prolongeons pas davantage l'indécision entre la ligue de Vienne et celle de Hanovre, attendu que nous finirons par unir tout le monde contre nous et par nous trouver dans la situation où nous étions en 1718 seuls contre l'Europe entière (1)! »

Élisabeth Farnèse n'ignorait aucun des faits que lui rappelaient Santa Cruz et Barrenechea; elle savait parfaitement que, durant tout l'hiver et tout le printemps, la cour de Vienne avait secrètement négocié avec celle de Londres, et que, si l'accord ne s'était pas conclu aux dépens de l'Espagne, c'était que Charles VI n'avait voulu ni prendre d'engagement formel au sujet du mariage de Marie-Thérèse, ni se passer d'une compensation pour l'abolition de la compagnie d'Ostende. Et cependant le traité de Vienne était encore si cher à la reine d'Espagne qu'elle n'avait pu se résigner à s'entendre avec les alliés de Hanovre sans tenter une suprême démarche auprès de l'Empereur : qu'il accordât le mariage et les garnisons, l'alliance autro-espagnole renaîtrait plus vigoureuse et plus intime!

Le 25 juin, le marquis de La Paz donna lecture à Leurs Majestés Catholiques du grand mémoire des plénipotentiaires; le 26, Brancas et Keene leur communiquèrent les propositions du 14 juin (2). Le gouvernement français s'était attendu à une explosion de joie. L'unique réponse du secrétaire d'État aux plénipotentiaires fut qu'ils devaient exiger « des garanties sérieuses » pour l'introduction des garnisons espagnoles. Brancas et Keene obtinrent quelques marques d'une vague satisfaction. Dans le Conseil d'État du 10 juillet, à Versailles, le maréchal de Villars, qui avait pensé apprendre sept jours plus tôt par un courrier la reconnaissance de la reine d'Espagne, ne put s'em-

(1) Toutes ces idées sont développées dans un long et remarquable mémoire adressé par les plénipotentiaires au marquis de La Paz, le 14 juin 1729. Simancas, Est., 7548. Voir à l'Appendice, n° XVII.

(2) Simancas, Est., l. 7548 (joint à la lettre du 14 juin); et A. É. France, t. 496; Esp., t. 363, f° 182. Brancas à Chauvelin, 28 juin 1729.

pêcher de dire : « Nous ne voyons que des marques de sa colère sur les raisons que nous lui expliquons de la nécessité de prendre des mesures pour exécuter ce qu'elle désire, et, lorsque nous accordons tout, le remerciement est bien lent. » Le maréchal d'Huxelles ajouta : « Si la reine d'Espagne n'est pas contente, le marquis de Brancas a dû lui dire : *Je prends congé*. Il était surprenant que le marquis de Brancas accusât simplement la réception de la plus importante nouvelle, et que, le 10 juillet, on n'eût pas reçu de courrier de sa part (1). »

Les dépêches du 30 juin, lues au Conseil du 17 juillet aggravèrent encore cette impression pénible; Patiño n'avait pas même donné d'ordre pour la délivrance des effets des galions! On commençait à incriminer l'indolence du marquis de Brancas et personne ne doutait plus qu'Élisabeth Farnèse n'attendît une réponse de Vienne (2).

Le 9 juillet seulement, le marquis de La Paz se décida à rédiger un *Mémoire* en réponse aux offres de la France et de l'Angleterre. Leurs Majestés Catholiques promettaient par écrit de donner satisfaction sur les effets des galions à ces deux puissances, de hâter le traité provisionnel et de le transformer le plus tôt possible en traité définitif (3). Il n'était encore question que de promesses! Le 1er août, Fleury prit une fois de plus le parti d'écrire de sa main à la reine d'Espagne une lettre pressante (4).

Au Conseil d'État du 7 août, on qualifia de « manquement à la parole donnée » la conduite d'Élisabeth Farnèse : « Il y a quarante-quatre jours, dit le maréchal de Villars, que la reine d'Espagne est informée que le Roi lui a accordé tout ce qu'elle a demandé. Quel nom donnez-vous à ces retardements? Le maréchal d'Huxelles répéta que le marquis de Brancas aurait

(1) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 183-184.

(2) *Ibid.*, p. 184-185.

(3) A. É. Esp., t. 363, f° 226. Mémoire de La Paz du 9 juillet et lettre de Brancas à Chauvelin, 10 juillet 1729.

(4) *Ibid.*, t. 366, f° 236. Fleury à la reine d'Espagne; 1er août 1729. Cf. Simancas, Est., l. 7549. Les plénipotentiaires à La Paz, 1er août 1729.

dû prendre congé. Villars dit tout bas au Cardinal : « Je ne m'étonne pas que l'Empereur et la reine d'Espagne aient un grand intérêt à gagner du temps, surtout s'ils ont eu connaissance des délibérations qui ont été tenues chez vous il y a près de trois ans. »

Le lendemain 8 août, les plénipotentiaires d'Espagne reçurent un courrier parti de Port-Marie le 29 juillet; ils dirent que tout allait bien; que leur cour voulait savoir si l'on aimait mieux traiter à Paris ou en Espagne, qu'on leur avait demandé s'ils avaient des pleins pouvoirs et qu'ils avaient répondu que non. Ce compte-rendu fit rire Stanhope et le maréchal de Villars : « Que n'avons-nous agi dès 1727, finit par s'écrier le premier.... Nous devons craindre que l'Empereur et l'Espagne ne s'entendent. » — « C'est ce qu'il faut démêler » reprit Villars (1).

Les événements n'allaient pas tarder à l'éclairer. Une fois de plus Charles VI, mis en demeure de donner sa fille à don Carlos, avait senti s'élever en lui une invincible répugnance : la Conférence tenue à Laxenbourg vers le 20 juillet avait repoussé les propositions de la cour d'Espagne (2). L'Empereur demandait à la France et à l'Angleterre de garantir exactement la Quadruple Alliance, c'est-à-dire d'empêcher l'introduction de soldats espagnols en Italie; là était le danger imminent auquel il voulait parer (3); déjà il avait fait passer quatre mille hommes de renfort au delà des Alpes; et Sinzendorf avait averti le Grand-Duc de Toscane, alors malade, de mettre ses places en état de défense, s'il ne voulait pas les voir un beau matin entre les mains des soldats de Philippe V (4).

Cette fois, c'était bien la rupture entre Vienne et Madrid; l'alliance de 1725 avait vécu; Fleury tenait sa proie; la reine d'Espagne allait venir à la France et à l'Angleterre; la seule

(1) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 188-189.
(2) Référat du 23 juillet 1729. W. S. A., cité par Syveton, *le Baron de Ripperda*, p. 273.
(3) Syveton, *op. cit.*, p. 273-274. Référats du 4, du 23 juillet et du 19 août 1729. W. S. A.
(4) Simancas, Est., l. 7548 et 7549. Les plénipotentiaires à la Paz, 11 et 25 juillet 1729; A. É. Esp., t. 363. Chauvelin à Brancas, le 26 juillet 1729.

difficulté devait être désormais de mettre des bornes à son désir de vengeance et de prévenir des partis extrêmes aussi contraires au repos du monde qu'à la foi des traités (1).

(1) A. É. France, t. 496, f° 432. Chauvelin à Brancas, 5 juillet 1729 : « Je ne doute nullement que si la reine d'Espagne prend une fois son parti contre l'Empereur, elle ne voulût non seulement un traité définitif, mais un traité offensif. De pareilles idées sont réellement de son caractère vif et impétueux ; et l'esprit de vengeance dominant en elle lui terait volontiers choisir tout ce qui pourrait être extrême contre l'Empereur..... mais cela serait contraire à la foi des traités, etc. »

## CHAPITRE VI.

L'alliance politique de la France et de l'Espagne. — Conclusion du traité de Séville.

AOUT-NOVEMBRE 1729.

Le 28 juillet 1729, le marquis de Brancas écrivait à Chauvelin que le comte de Kœnigsegg commençait à se montrer fort inquiet des négociations poursuivies entre la France et l'Espagne et qu'il s'efforçait de persuader à la Reine que Fleury la trompait, et l'Empereur avec elle (1). Le même jour, Philippe V envoyait à Cadix l'ordre de délivrer l'argent des galions; le surlendemain, il signait un projet de plusieurs articles « pour établir les garnisons espagnoles dans les places de Florence et de Parme, faire une ligue offensive et défensive entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, *et rallumer une guerre universelle en Europe* (2). » C'est du moins en ces termes que les résuma le maréchal de Villars, après en avoir entendu la lecture au Conseil. Le cinquième de ces articles portait qu'on effectuerait dès à présent l'introduction des dites garnisons, au nombre de six mille hommes des troupes du Roi Catholique ou à la solde de S. M. L'article VI obligeait ces troupes à prêter un triple serment, aux souverains de Toscane et de Parme, au roi d'Espagne et à don Carlos. L'article XV stipulait que les puissances contractantes s'obligeraient à garantir le présent traité, à mettre entièrement à exécution, dans l'espace de deux ans et demi, tout ce qu'auraient résolu

(1) A. É. Esp., t. 363, f° 318. Brancas à Chauvelin, 28 juillet 1729.

(2) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 189. — A. É. Esp., t. 363, f° 328. Articles qui se proposent de la part de S. M. C. pour être compris et pour former le traité provisionnel qui se devra ajuster et conclure etc. 30 juillet 1729.

les commissaires et à insérer dans un traité définitif les articles du traité provisionnel.

Un certain nombre d'articles *séparés et secrets* regardaient le concert à former entre les parties contractantes pour procéder à main armée à l'introduction des garnisons, en cas de refus de l'Empereur ou des princes possesseurs (1).

Un courrier parti de Port-Marie le 1er août porta ces pièces à Versailles : « Je ne m'attends pas, Monsieur, écrivait le marquis de Brancas au Garde des Sceaux, que vous soyez du tout satisfait de ce que je vous envoie. Vous y verrez des engagements bien forts et les choses poussées bien loin; mais la connaissance que M. le Cardinal et vous, Monsieur, avez du caractère et de la vivacité de la Reine fera que vous ne serez pas surpris de la voir passer d'une extrémité à l'autre. Je vous y ai préparé, ayant toujours eu l'honneur de vous mander que quand la reine d'Espagne serait une fois désabusée des espérances que lui donnait l'Empereur, elle serait plus vive et plus irritée contre lui qu'elle ne l'a été contre la France après le renvoi de l'Infante. Cette cour ne garde plus de ménagements avec celle de Vienne; et, si la Reine pouvait faire déclarer l'Europe entière contre l'Empereur, elle le ferait. Le roi d'Espagne même qui jusqu'ici paraissait insensible à tout est extrêmement gai depuis quelques jours qu'il se croit à la veille de rompre tous ses engagements avec l'Empereur et d'en prendre avec nous de plus intimes. Il serait ravi de la guerre et me disait avant-hier que, si on la faisait, il fournirait trente-cinq mille hommes en Italie..... Si la France et l'Angleterre refusent d'entrer dans les engagements que l'Espagne demande, il n'est pas douteux que nous aurons la guerre et que la Reine se liera de nouveau et plus étroitement que jamais avec l'Empereur. Rien ne lui sera plus aisé, dès qu'elle voudra se contenter de belles paroles et donner de l'argent. » Le marquis de Brancas ne se

(1) A. É. Esp., t. 363, f° 347.

dissimulait pas d'autre part qu'accepter tels quels les arrangements proposés par l'Espagne, c'était courir la chance d'une guerre avec l'Empereur (1).

## I.

Cette lettre et les articles du roi d'Espagne arrivèrent à Versailles, le 13 août.

L'agonie et la mort de la mère du Garde des Sceaux ralentirent pendant quelques jours le travail diplomatique, car Fleury ne voulait rien résoudre sans Chauvelin. L'un et l'autre consultaient sur toutes choses les Anglais; Walpole demeurait à Paris, mais les deux autres plénipotentiaires étaient à la campagne, aux environs, ce qui multipliait les allées et venues. La nécessité de se cacher des Impériaux rendait encore les rencontres plus difficiles. Elles étaient pourtant nécessaires puisque, dès la première lecture, et, malgré les représentations des Espagnols, Anglais et Français s'étaient trouvés d'accord pour juger le projet « très mal rangé et très mal rédigé (2) ». Ils daignaient cependant admettre qu'on en pouvait tirer de quoi concilier les différents intérêts. Ils pensaient même qu'il convenait de se rapprocher le plus possible de la rédaction de la cour d'Espagne, afin de ne pas donner à la Reine l'idée qu'on voulait lui faire la loi. Ils étaient décidés à effectuer réellement ce qu'ils avaient promis, et même « à risquer beaucoup » pour consommer la rupture entre Vienne et Madrid et rendre impossible leur réconciliation. Ils comprenaient enfin qu'à ce point de vue surtout les moments étaient précieux, puisque le moindre retard pouvait donner à la reine d'Espagne le temps de se repentir. On résolut donc de soumettre à la discussion chacun des articles, de rédiger des observations, et enfin de refondre le

(1) A. É. Esp., t. 364, f° 5. Brancas à Chauvelin, 1er août 1729.

(2) *Ibid.*, t. 364, f° 18. Réflexions générales sur les projets envoyés d'Espagne 13 août 1729.

projet espagnol en un nouveau projet que l'on soumettrait à l'acceptation des Hollandais (1).

Santa Cruz et Barrenechea, à qui La Paz avait enjoint de ne pas livrer le moindre gage tremblaient de se compromettre. Walpole, Stanhope et Pointz, montraient la meilleure volonté « pourvu qu'il ne leur en coutât ni l'honneur, ni la vie, » autrement dit, pourvu qu'on ne les priât d'entrer dans aucun engagement suspect relatif à Gibraltar. Ils eussent mille fois souhaité enlever cette pierre d'achoppement entre l'Espagne et l'Angleterre; mais le roi Georges le pouvait-il, sans risquer sa couronne? disaient-ils en prenant à témoins les Espagnols eux-mêmes. Puisque ce prince se laissait mener jusqu'à la guerre pour l'amour de l'Espagne, l'Espagne ne lui garantirait-elle pas le Hanovre? Les Hollandais, eux, demandaient la garantie des libertés de l'Ostfrise, l'abolition de la compagnie d'Ostende et un contingent de troupes espagnoles, françaises et anglaises, pour défendre leur territoire contre une attaque de l'Empereur ou de tout autre prince. Les Impériaux enfin se démenaient pour qu'on ne changeât rien aux termes du traité de la Quadruple Alliance (2). Il y avait, on le voit, ample matière à de longues délibérations, malgré le très sincère désir d'en finir qui animait le gouvernement français et le prédisposait, cette fois, à de réelles concessions (3).

(1) A. É. Esp., t. 364, f° 18. Réflexions générales sur les projets envoyés d'Espagne. — f° 21. Réflexions sur le projet de traité public. — f° 28. Réflexions sur le projet d'articles séparés et secrets. 15 août 1729. — Simancas, Est., l. 7549. Les plénipotentiaires à La Paz, 18 août 1729.

(2) Simancas, Est., l. 7549. Les plénipotentiaires à La Paz, 18 août 1729.

(3) Une lettre de Chauvelin à Chavigny qui était alors à Hanovre auprès du roi d'Angleterre prouve d'une façon péremptoire ce très sincère désir (A. É. France, t. 496, f° 446, 21 août 1729). « Les ministres d'Angleterre sont dans l'opinion que parce que l'Espagne fait un premier pas on pourra tout exiger d'elle et que son retour vers l'Empereur devient impossible. Nous voyons les choses assez clairement pour que l'on puisse sur cela un peu nous en croire; or il est certain que si nous ne nous pressons pas et si l'Espagne peut penser que nous voulons abuser de ses facilités et de ses premières démarches, l'Empereur pourra trouver des moyens de renouer avec elle. Nous sommes bien dans le principe où M. Townshend vous a paru être que l'engagement de faire entrer des troupes espagnoles en Toscane, même malgré l'Empereur, est bien moins à redouter que la continuation de l'union entre la cour d'Espagne et la cour de Vienne; or, si ce principe est vrai, il me semble qu'il faut tout sacrifier hors son droit, pour achever de rompre les liens que

Dans le premier moment, on se borna donc à faire passer à la reine d'Espagne l'assurance qu'elle serait contente, « puisqu'il n'était plus question que d'examiner les moyens d'exécuter sûrement ce qu'elle demandait. » On recommandait en même temps au marquis de Brancas de ne rien omettre pour découvrir ce qui pouvait se traiter secrètement avec l'Empereur (1).

A la fin du mois d'août, Fleury se voyait encore obligé d'écrire de sa main à Élisabeth Farnèse pour la prier de prendre patience (2).

Le 4 septembre se produisait le grand événement si impatiemment attendu de toute l'Europe qui, en donnant un fils à Louis XV, mettait un héritier direct entre Philippe V et le trône de France. Fleury se chargea lui-même, avec une joie moins mélangée que celle qu'éprouvèrent sans doute les maîtres de l'Espagne, de leur annoncer l'importante nouvelle : « Sire, c'est au nom et par ordre du Roi votre neveu que j'ai l'honneur de donner part à Votre Majesté de la grâce que Dieu vient de lui faire et au Royaume par la naissance d'un Dauphin qui vient de lui naître dans le moment. Le Roi compte trop sur la tendresse de Vos Majestés pour lui, pour ne pas se flatter de la joie qu'elles en auront; il est si accablé de toute la cour qui est autour de lui qu'il ne lui est pas possible de se reconnaître, et si je manque en quelque chose au respect qui leur est dû, je les supplie de le pardonner à l'excès de joie où nous sommes. — Ce 4 septembre 1729, à quatre heures et demie du matin (3). »

nous avons si fort ébranlés qui pourraient se raffermir, surtout lorsque l'on envisage que l'arrivée prochaine du trésor de Lima montant au moins à dix millions de piastres serait une ressource par laquelle l'Espagne pourrait rendre bien dangereuse son union avec l'Empereur. »

(1) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 190; 17 août 1729. A. É. Esp., t. 366, f° 249. Mémoire sur les conjectures présentes par rapport à l'exécution du traité de Londres qui regarde l'introduction des garnisons neutres dans les places de Toscane et de Parme; joint à une lettre du cardinal Fleury à la reine d'Espagne, 15 août 1729.

(2) A. É. Esp., t. 366, f° 275. Fleury à la reine d'Espagne, 31 août 1729. « Si nous avons si longtemps différé de répondre au projet envoyé par le marquis de La Paz ce n'est pas certainement manque d'envie de finir et ce n'est pas de la part du Roi leur neveu que vient ce retardement. Le premier article ou préambule de ce projet est ce qui forme aujourd'hui du côté des Anglais (à cause de Gibraltar) un embarras qu'il sera difficile de surmonter si Vos Majestés n'ont pas la bonté d'entrer dans ce qui peut calmer leurs inquiétudes. »

(3) Archives d'Alcala, Est., t. 3991.

Au marquis de Brancas, le premier ministre répondait brièvement, « car, en vérité, disait-il, la tête me tourne depuis hier au matin que la Reine nous donna un Dauphin. Nous sommes tous fous et il s'y joint encore pour moi un accablement d'affaires et de visites auxquelles la joie seule peut faire résister (1). »

« Il n'en fallait pas moins, ajoutait le Cardinal, — prouvant que, malgré tout, il ne perdait pas de vue les intérêts immédiats du royaume, — pour suspendre un peu l'indignation où est tout le monde contre le traitement qu'on a fait à nos négociants et je ne puis vous dire à quel point toute la nation en est irritée (2). »

Le roi d'Espagne en effet, malgré ses promesses, avait de nouveau, sous divers prétextes, retardé la délivrance de l'argent des galions, ce qui commençait à causer des banqueroutes dans Paris (3); bien plus, il avait encore une fois relevé l'*indult*. Chauvelin adressa au marquis de Brancas une lettre indignée : « Vous ne deviez pas douter de l'effet que ferait ici la nouvelle que nous apprend votre lettre du 28 au sujet de ce qui se passe sur la distribution des effets des galions et certainement toute l'Europe en sera également surprise. On ne pourra croire qu'après des paroles aussi solennelles que celles que non seulement les ministres espagnols, mais même Leurs Majestés Catholiques vous avaient si souvent renouvelées de ne charger les effets des galions que de 14 ou 15 % d'indult, on ait pu en user comme l'on fait aujourd'hui. Tous les discours, toutes les finesses et les calculs que l'on emploie, ne peuvent couvrir un pareil procédé (4). »

Cependant le Cardinal était maintenant si résolu à passer par dessus toutes les difficultés qu'il finit par trouver la formule capable de mettre d'accord les partis adverses.

Le 9 septembre au matin, le Garde des Sceaux réunit chez lui

(1) A. E., t. 366, f° 244. Fleury à Brancas, 5 septembre 1729.
(2) Même lettre.
(3) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 192.
(4) A. E. Esp., t. 366, f° 252. Chauvelin à Brancas, 6 septembre 1729.

Walpole, Stanhope, Santa Cruz et Barrenechea. Il réitéra aux plénipotentiaires espagnols l'assurance qu'en remaniant le texte préparé par Patiño, Keene et Brancas, on n'avait eu d'autre désir que de donner une meilleure forme au traité. Afin de gagner du temps, le roi de France et le roi d'Angleterre envoyaient à leurs ambassadeurs les pleins-pouvoirs nécessaires pour signer à Séville avec les ministres de Leurs Majestés Catholiques. Santa Cruz et Barrenechea n'eussent pas d'ailleurs osé prendre sur eux d'adhérer à la plus petite modification. Chauvelin donna également lecture d'un projet d'instruction destiné aux ministres de France près des cours étrangères; il promit d'y ajouter ou d'en retrancher ce qui paraîtrait à propos au roi d'Espagne, particulièrement pour l'instruction de Florence; les Anglais prirent le même engagement. Le Garde des Sceaux dit encore qu'on était assuré de l'accession des États-Généraux de Hollande; mais la nécessité de communiquer à un grand nombre de personnes le texte du traité compromettrait le secret; aussi convenait-il d'attendre que les trois cours de France, d'Angleterre et d'Espagne, se fussent parfaitement réunies.

On insista encore sur les quelques points réservés aux commissaires, sur le silence gardé dans le traité relativement à Gibraltar, les moyens d'introduire les six mille Espagnols à Livourne et à Plaisance, les contingents qu'en cas de guerre fourniraient l'Angleterre et la France.

Le plus cruel déboire des plénipotentiaires espagnols fut de constater qu'on ne proposerait le traité d'équilibre *qu'au cas où l'Empereur s'opposerait à l'introduction des garnisons*. Ils redoutaient extrêmement que Charles VI finît par y consentir. Alors, — les Anglais munis de leurs cédules pour l'*Asiento*, les Français en possession des effets des galions, — le grand projet, si caressé, tomberait dans l'eau. Santa Cruz et Barrenechea conseillaient donc d'introduire dans le traité de paix et d'alliance une clause en vertu de laquelle, — une fois les garnisons introduites, — ce traité même deviendrait nul, à moins qu'il ne

fût complété par le traité d'équilibre. Le meilleur leur paraissait être d'exiger la signature simultanée des deux actes. Exigence nouvelle, diraient les Anglais et les Français! Oui, mais n'avaient-ils point eux-mêmes fait transformer le traité provisionnel en un traité définitif, et cet important changement n'entraînait-il pas la nécessité de former dès maintenant le traité d'équilibre?

Le 10 septembre, Santa Cruz et Barrenechea allèrent trouver Fleury et Chauvelin pour les conjurer d'accepter encore quelques modifications favorables à l'Espagne; ils répondirent que, depuis un mois, ils disputaient avec les Anglais pour obtenir d'eux qu'ils adhérassent aux nouveaux articles; il fallait maintenant se tenir pour satisfaits; le comte Kinsky venait de recevoir un courrier de Vienne; il avait adressé au Cardinal une demande d'audience afin de s'entretenir avec lui de toutes les affaires soumises au Congrès; il importait qu'avant cette audience le courrier, porteur du projet franco-anglais, fût parti pour Séville. Les plénipotentiaires espagnols n'osèrent pas insister davantage; l'idée que la Quadruple Alliance de 1718 pouvait se reformer contre l'Espagne agissait toujours sur leur esprit. La promesse de revalider et même de fortifier, s'il était nécessaire, la déclaration de 1721 concernant Gibraltar fut la dernière fiche de consolation que leur donna le gouvernement français (1).

Le lendemain 11, Fleury lut au Conseil d'État, les divers actes qui allaient être expédiés à Séville (2) : « Il est donc question de consommer cet important ouvrage et de tâcher de finir sur le pied des articles que nous vous envoyons, écrivit le

(1) Simancas, Est., l. 7550. Les plénipotentiaires à La Paz, 11 septembre 1729. Voir a l'Appendice, n° XVIII.

(2) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 194. — A. É. Esp., t. 364, f° 192 et suivants. Projet de déclaration de la France sur Gibraltar, 10 septembre 1729. — Réflexions sur le projet de traité public envoyé d'Espagne. — Réflexions sur le projet d'articles séparés et secrets. — Notes sur ces nouveaux projets. — Articles séparés. — Projet de déclaration en faveur de la maison Farnèse. — Article pour tenir lieu de la nomination d'arbitres. — Plan d'instruction pour Vienne. — Mémoire sur les garnisons espagnoles. — Plan d'instruction pour Florence. — Mémoire de réflexions des Anglais. — Autre mémoire de réflexions des Anglais. — Projet de déclaration de la part de la France. — Mémoire de réflexions des plénipotentiaires espagnols.

Garde des Sceaux au marquis de Brancas;..... il eût été à souhaiter que les Anglais se fussent rendus plus traitables sur les articles qui concernent leurs intérêts (1). »

C'était, ajoutait-il, tout ce qu'on avait tenté pour les ramener qui avait si fort retardé le projet; ils voulaient une déclaration formelle qu'il ne serait jamais question de Gibraltar; ils avaient fini par consentir à n'en point parler; mais cela même paraîtrait mauvais au roi d'Espagne; sur ce point, les deux nations seraient irréductibles (2).

Afin d'adoucir pour Philippe V l'amertume de ce sacrifice et pour atténuer le mauvais effet des délais mis à la conclusion du traité d'équilibre, le cardinal de Fleury prenait soin de raviver ses espérances : par une lettre, où il affectait le scrupule de toucher au secret d'autrui, il demandait à la reine Élisabeth de déclarer maintenant ce que l'on pouvait offrir au roi de Sardaigne dont il fallait acheter l'alliance en vue de la guerre en Italie (3).

## II.

Pendant que ces longs pourparlers s'étaient poursuivis à Paris, l'inquiétude était grande à la cour de Séville. Le roi d'Espagne connaissait les exigences des Anglais sur Gibraltar et il répétait

(1) A. É. Esp., t. 364, f° 195. Chauvelin à Brancas, 11 septembre 1729.

(2) Même lettre. — A la date du 12, les plénipotentiaires espagnols écrivent à La Paz que Keene fera sans doute encore quelques concessions (Simancas, Est., l. 7550).

(3) Alcala, Est., l. 2850. Fleury à la reine d'Espagne, 10 septembre 1729. « Madame, lui écrivait-il, comme la lettre ci-jointe est un peu longue, j'ai craint qu'elle ne fatiguât Vos Majestés, si elle était écrite de ma main, et je l'ai dictée à un secrétaire qui est très sûr et éprouvé. Elle contient un secret qui n'est pas à moi, et, si j'osais la supplier d'avoir la bonté de me la renvoyer, je leur serais bien obligé de me faire cette faveur. J'ajouterai à toutes mes réflexions l'article du roi de Sardaigne. Il serait de la dernière importance de le mettre dans nos intérêts, en cas que nous eussions guerre en Italie, et si Vos Majestés en pensent de même, je prends la liberté de leur demander ce qu'elles croient qu'on pourrait lui offrir, car sûrement il se fera acheter et fort cher. Je crains qu'il ne veuille entrer en négociation que quand il verra la guerre déclarée, parce qu'alors il espèrera faire sa condition meilleure, et il se donnera sûrement à celui qui offrira le plus. Si on entre en marché avec lui, il demandera le plus grand secret, et c'est ce qui m'oblige à demander les ordres de Vos Majestés. Une autre considération à faire est que si l'on concluait avec lui, il voudra d'abord entrer en action pour se mettre en possession de ce qu'on lui aura promis. J'abandonne le tout à leurs lumières. »

souvent au marquis de Brancas que, « si on touchait à ce point là, il romprait tout. » L'ambassadeur impérial, témoin de ces dispositions, ne négligeait rien pour regagner la Reine ; celle-ci promettait au marquis de Brancas de l'informer des offres que ferait la cour de Vienne et de ne rien écouter, pourvu que Fleury tînt bon. L'ambassadeur de Louis XV n'avait cependant qu'une demi-confiance, toujours persuadé qu'Élisabeth Farnèse ne renonçait que, la mort dans l'âme, aux rêves dont son imagination s'était nourrie depuis près de cinq ans. Il pensait que l'Empereur proposait maintenant une archiduchesse cadette pour l'Infant don Carlos, avec les royaumes de Naples et de Sicile en dot, moyennant la renonciation de S. M. C. à Parme et à la Toscane ; Bournonville devait être le canal par où passait cette négociation. En même temps, le bruit se répandait à Séville que l'Angleterre avait fait un traité particulier avec l'Empereur. Patiño, dont l'influence grandissait de jour en jour et qui se transformait peu à peu en premier ministre, affectait de dire que les négociations avec les alliés de Hanovre n'aboutiraient jamais ; il faisait passer quantité d'argent à Gênes ; préoccupé de relever le commerce et l'industrie de l'Espagne, et d'en assurer le monopole aux seuls Espagnols, il ne cachait pas qu'en cas de rupture avec la France, il expulserait du royaume les négociants français et ne les y laisserait jamais rentrer ; il saisirait les effets restés aux Indes, ainsi que toutes les marchandises envoyées de France à Cadix. Or, « si la France perdait le commerce des Indes, elle perdrait aussi celui du Levant qui ne se pouvait faire que par le moyen des piastres qu'on tirait des Indes. » Ces propos ne laissaient pas que de troubler le marquis de Brancas ainsi que la mauvaise humeur que marquait toujours la reine Élisabeth au cardinal de Fleury (1).

Aussi, sans attendre l'effet produit par les dépêches et les actes du 11 septembre, le Garde des Sceaux et le Cardinal

(1) A. É. Esp., t. 364, f° 188 et 339. Brancas à Chauvelin, 3 et 15 septembre 1729. — t. 366, f° 288 et 290. La reine d'Espagne à Fleury, 3 septembre, et Fleury à la Reine, 15 septembre 1729.

crurent nécessaire d'agir sur la cour d'Espagne par de nouvelles protestations (1).

D'autre part les plénipotentiaires tenaient un langage qui déplaisait fort aux ministres français; ils disaient que le conseil d'Angleterre aurait parfaitement accepté les propositions du 30 juillet, telles que les avait rédigées le marquis de La Paz, et que sans doute Keene avait l'ordre de faire quelques concessions; ils paraissaient vouloir la guerre prompte et vive avec l'Empereur et prétendaient qu'on ne pouvait compter sur la bonne foi des alliés de Hanovre tant que la guerre ne serait pas déclarée (2). Fleury prit encore une fois personnellement la plume pour démentir tous ces bruits et annoncer à la reine d'Espagne l'envoi de Stanhope à Séville : « Madame, je craindrais de fatiguer à la fin Vos Majestés de mes fréquentes lettres, si ce que j'ai à leur dire aujourd'hui n'était d'une importance à ne pouvoir leur être caché et dont il faut qu'elles soient informées avant l'arrivée de M. Stanhope en Espagne....

Il est certain que les Anglais ont toujours désiré de bonne foi leur réconciliation avec Vos Majestés et qu'ils ont agi de concert avec nous dans cette vue. L'intérêt de leur commerce le demandait, aussi bien que le peu de fidélité qu'ils avaient trouvée dans l'Empereur dont le feu roi d'Angleterre, celui qui règne aujourd'hui, et le ministère présent ont conçu un éloignement infini. La cabale opposée à la cour a fait semblant au contraire pour perdre les ministres de leur faire un crime d'a-

(1) « Il est fort à souhaiter, écrivit le 15 septembre Chauvelin au marquis de Brancas, que Leurs Majestés Catholiques vous tiennent la promesse qu'elles vous ont faite de vous communiquer tout ce qui pourrait leur être proposé de la part de l'Empereur. Vous pouvez les assurer que, de notre part, nous attendrons les réponses aux projets que nous avons envoyés; notre conduite et la précipitation avec laquelle nous avons fait partir notre courrier avant d'avoir voulu avoir une conversation désirée par MM. de Kinsky et de Fonseca en est une preuve invincible. Aussi avons-nous sur cela essuyé les reproches les plus vifs, aussi bien que sur les bruits qu'ils ont appris que nous consentions et nous engagions aux garnisons espagnoles; mais tout cela ne nous fera rien dans l'espérance que Leurs Majestés Catholiques connaissant leurs véritables intérêts, se rendront à nous avec une bonne foi et une sincérité dignes de celles que nous observons à leur égard. »

(2) Simancas, Est., l. 7550. Les plénipotentiaires à La Paz, 12 septembre 1725 et A. É., Esp., t. 366, f° 336. Chauvelin à Brancas, 15 septembre 1729.

voir abandonné les anciens alliés de la couronne, à la tête desquels était l'Empereur. Le dépérissement de leur commerce en Amérique, les prises de leurs bâtiments par les armateurs Espagnols et la lenteur à remettre aux négociants les effets de la flottille et des galions ont été le prétexte dont leurs ennemis se sont servis pour décrier leur gouvernement, et Vos Majestés savent à quel point le dernier Parlement était animé sur tous les griefs dont ils se plaignaient contre l'Espagne. Toute la nation voulait qu'on lui déclarât la guerre, qu'on demandât à Vos Majestés une renonciation expresse à Gibraltar, et elle consentit avec plaisir à l'armement d'une puissante flotte.

Le comte de Kinsky à Londres qui est adroit et très bien avec les Anglais a fomenté ce mécontentement et ne cessait d'insinuer que l'Empereur n'avait point oublié toutes les obligations qu'il avait à l'Angleterre et qu'il serait toujours prêt à entrer avec elle dans la plus étroite alliance. Dans cette disposition, la flotte fut préparée et les ordres envoyés aux ministres qui sont ici portaient que si, dans six semaines on n'avait pas conclu avec Vos Majestés on rompît toute négociation et que la flotte mît à la voile. Il leur était ordonné aussi de demander une renonciation à Gibraltar ou du moins une assurance par écrit de n'en point parler. Vos Majestés savent que nous nous sommes opposés à ces deux demandes et, si elles étaient informées de tout ce qu'il nous en a coûté de peine pour les empêcher de rompre, elles connaîtraient combien nous désirons une parfaite union de nous et de nos alliés avec l'Espagne.

Je dois rendre la justice aux Anglais que jusqu'au moment présent, ils ne nous ont rien caché et qu'ils ont marché de concert avec nous et même avec une grande déférence pour nous; mais je ne dois point cacher à Vos Majestés que ce qui cause aujourd'hui leur inquiétude et qui les met à la veille de nous échapper est le discours que leur ont tenu depuis un mois MM. de Santa Cruz et Barrenechea.

Ils leur ont dit, aussi bien qu'à nous, qu'ils savaient, à n'en pouvoir douter, que le Conseil d'Angleterre avait consenti à

tous les articles du projet envoyé par M. de La Paz, et ils nous ont assuré qu'il n'y avait qu'à tenir bon et que les Anglais seraient forcés à faire ce que Vos Majestés désirent. » Or, affirmait le Cardinal, les ordres du roi Georges étaient tout contraires. « Ils ont ajouté aux Anglais qu'il fallait conclure dès à cette heure un traité offensif pour l'équilibre et déclarer la guerre à l'Empereur avant qu'il nous en ait donné sujet, et ils y ont joint un projet verbal tout dressé sur le partage de l'Italie et des Pays-Bas.

Tous ces discours ont effarouché les Anglais; et ils voient avec la plus grande inquiétude que la négociation n'est pas prête à finir, que l'ouverture du Parlement approche et que sûrement toute la nation s'élèvera contre eux de s'être laissés tromper et amuser. Il n'ira pas moins que de leur tête et la cabale opposée triomphera.

C'est ce qui a déterminé le roi d'Angleterre à envoyer M. Stanhope à Madrid et jusqu'ici ils ne nous en avaient parlé qu'en passant, mais avant hier ils nous communiquèrent qu'il partait demain ou après-demain. Si par malheur la négociation traînait, Vos Majestés peuvent être assurées que deux jours après ils s'accommoderont avec l'Empereur et, quoiqu'ils ne me l'aient pas dit, je le sais avec certitude. J'ai eu l'honneur de mander à Vos Majestés qu'il ne leur en coûterait que de garantir l'ordre de succession dont ils ne se soucient guère.....

Par là tous nos projets seraient renversés, et le premier effet de cette union serait la perte de la Toscane et de Parme pour l'Infant don Carlos. La Princesse palatine est sûrement d'intelligence avec l'Empereur et tout serait bouleversé (1). »

La conclusion naturelle de cette lettre était qu'il fallait se contenter pour le présent des engagements tels quels pris par les alliés de Hanovre et se hâter de les signer.

Français et Anglais mettaient d'ailleurs leurs actes d'accord avec leurs paroles; leur bonne foi n'était pas douteuse. Lorsque,

(1) A. É. Esp., t. 366, f° 299. Fleury à la reine d'Espagne, 19 septembre 1729.

dans les derniers jours de septembre, les plénipotentiaires de l'Empereur revinrent une fois encore leur demander positivement de convenir « de l'exécution de la Quadruple Alliance comme une condition *sine qua non*, » les ministres des puissances alliées leur adressèrent une réponse commune où ils affirmaient que, pour leur part, ils avaient intégralement observé ce traité (1).

## III.

Les fêtes magnifiques qu'avaient ordonnées le roi d'Espagne pour célébrer la naissance du Dauphin, à l'égal de celle d'un Prince des Asturies, s'achevaient à peine (2), lorsqu'on reçut à Séville (3) le projet de traité envoyé le 11 septembre de la part des rois de France et d'Angleterre. Le marquis de Brancas le communiqua le 30 au secrétaire d'État; Philippe V demanda quelques jours pour l'examiner à loisir. « Je ne crois pas, écrivait le 4 octobre notre ambassadeur, qu'on puisse craindre désormais que la reine d'Espagne se laisse encore leurrer et amuser par quelque offre ni proposition que lui pût faire l'Empereur dont elle connaît à présent la mauvaise foi et pénètre les vues. Cette cour est si bien désunie aujourd'hui de l'Empereur et si piquée contre lui qu'on ne respire que la guerre, et toute la crainte du roi d'Espagne à présent est que l'Empereur ne fasse point de résistance à l'introduction des garnisons espagnoles (4). »

L'annonce de la venue de Stanhope causa une grande émotion à Leurs Majestés Catholiques. Elles ne pouvaient se persuader qu'il fît ce voyage uniquement « pour enlever à Keene l'honneur si bien mérité de signer le traité. » Elles aimaient à croire qu'il apportait, avec ses pleins pouvoirs, le droit de se relâcher sur quelques articles. Aussi avaient-elles résolu,

(1) Simancas, Est., l. 7530. Les plénipotentiaires à La Paz, 21 septembre 1729.
(2) A. E., Esp., t. 364, f° 373. Brancas à Chauvelin, 22 septembre 1729.
(3) Le 28 septembre 1729.
(4) A. E. France, t. 496, f° 452.

après avoir demandé plusieurs changements de peu d'importance au traité (1), de tenir tout en suspens jusqu'à ce qu'elles se fussent entretenues avec l'envoyé de Georges II (2).

Depuis longtemps déjà, Kœnigsegg n'obtenait plus d'audience; il affectait de croire que les affaires n'étaient pas aussi avancées qu'on le disait, et, pour semer la défiance, il affirmait que Fleury avait donné sa parole à l'Empereur de ne rien faire que de concert avec lui (3). Le 20 octobre cependant, à force d'insistance, il parvint à se faire recevoir; ce fut pour livrer un dernier assaut à la Reine. N'eût-on en vue que l'établissement de don Carlos, rien, disait-il, ne pouvait valoir l'alliance de l'Empereur; il y avait les plus grands inconvénients à changer quoi que ce fût au traité de la Quadruple Alliance; le fond même de ce traité avait été l'exclusion du roi d'Espagne de la péninsule italienne, comme celle de l'Empereur de la péninsule ibérique. L'Empereur ne pourrait admettre des garnisons espagnoles en Italie sans se rendre odieux dans tout l'Empire; que Philippe se contentât de garnisons suisses et Charles VI lui donnerait toutes les garanties compatibles avec la Quadruple Alliance (4). A Paris, le comte Kinsky tenait exactement le même langage aux plénipotentiaires espagnols (5).

Ces représentations n'arrêtèrent pas Leurs Majestés Catholiques. Dès que Stanhope fut arrivé à Séville, — il avait marché fort lentement, — elles s'entendirent avec lui. Brancas et lui-même avaient ordre d'accorder les modifications de forme que

(1) Il y en avait cependant deux ou trois assez captieux demandés par Patiño.

(2) A. É. Esp., t. 365, f° 26, 30 et 55. Brancas à Chauvelin. 5, 6 et 13 octobre 1729.

(3) Dès le 1er juin 1729, Eugène avait écrit à Kœnigsegg : « Du génie dont la Reine est, il n'y a aucun doute qu'elle ne soit en négociation secrète avec la France et l'Angleterre pour faire son traité particulier à l'exclusion et au préjudice de S. M. I., » Arneth, *Prinz Eugen*, t. III, p. 564.

(4) A. É. Esp., t. 365. Brancas à Chauvelin, 20 et 21 octobre 1729.

(5) Simancas, Est., l. 7554. Santa Cruz à La Paz, 8 novembre 1729. « Dice qe el Conde Kinski le dijó en tono de confianza que nra corte debia continuar à la suya los subsidios, contentarse con guarniciones suizas en Toscana y no apretar al Empor sobre otras cosas sino esperar de su buena fé que con el tiempo concederia à España las ventajas posibles : qe el Marques no quisó en detallo sobre este discurso, y solo respondió que las dependencias estavan ya fuera de Paris, y qe en la conducta de V. M. jamas huvó inconsecuencia; qe los Impies han quedado poco satisfechos de la respuesta qe les han dado Franceses, Ingleses y Holandeses etc. »

souhaiterait le roi d'Espagne, mais rien qui touchât au fond (1). Le jour de la Toussaint de 1729, à l'heure où le Garde des Sceaux écrivait de Versailles : « Voilà donc le moment ou jamais pour Leurs Majestés Catholiques de former une alliance solide avec nous (2); » le marquis de Brancas, Stanhope, Keene, La Paz et Patiño, tenaient à Séville une dernière conférence; ils se mettaient d'accord sans grande difficulté et rédigeaient le texte des articles contestés; le soir, il ne restait plus qu'à faire les copies et à échanger les signatures (3).

Cet acte solennel eut lieu le 9 novembre. Pleins de joie, Philippe et Élisabeth écrivirent sur le champ de leur propre main au cardinal de Fleury pour lui faire part de l'heureuse nouvelle (4).

Philippe V avait voulu que Patiño signât le traité. La faveur de ce ministre grandissait (5) chaque jour et le marquis de La Paz n'était plus qu'un simple agent d'exécution (6). N'était-ce pas chose juste après tout, au moment où l'œuvre du traité de Vienne, cette œuvre à laquelle il devait son titre de marquis de La Paix, achevait de disparaître?

Le traité de Séville portait le titre de « traité de paix, d'union,

(1) A. É. Esp., t. 365, f° 60 et 108. Chauvelin à Brancas, 25 octobre et 1er novembre 1729.

(2) *Ibid.*, Chauvelin à Brancas, 1er novembre 1729.

(3) *Ibid.*, t. 365, f° 133. Brancas à Chauvelin, 3 novembre 1728.

(4) *Ibid.*, t. 366, f° 357, 9 novembre 1729.

(5) En récompense de la part qu'il avait prise à la négociation du traité de Séville, Patiño fut nommé *conseiller d'État* et le décret fut rédigé en termes particulièrement flatteurs : « A. D. Josef Patiño he hecho merced de plaza de Consejero de Estado, en consideracion al señalado celo, amor y desinteres de sus particulares largos servicios, ejecutados con plena satisfaccion mia en diferentes empleos, y ultimamente en los de gobernador del Consejo de Hacienda, superintendente de Rentas generales, mi secretario de Estado y del Despacho en las negociaciones de Marina, Indias y Hacienda, en las cuales ha de continuar etc. » (30 novembre 1729).

Rodriguez Villa, *Patiño y Campillo*, p. 74-75.

(6) A. É. Esp., t. 365, f° 186. Brancas à Chauvelin, 10 novembre 1729. Il ajoute : « Il serait à souhaiter que M. de la Paix eût la capacité et l'esprit de M. Patiño ou M. Patiño la probité et la bonne foi de M. de la Paix. » La Paz reçut une pension de 12 mille écus. A propos de la signature de Stanhope, il dit : « Je crois que M. Stanhope a eu deux vues dans son voyage : la première de faire valoir à l'Espagne sa complaisance et d'en faire un mérite à l'Angleterre indépendamment de la France. La seconde est une vue personnelle. Il sait combien sa nation désirait la paix avec l'Espagne pour le rétablissement de son commerce. Il veut être à l'ouverture du Parlement pour se donner l'honneur et la gloire d'avoir fait la paix. » Stanhope fut à cette occasion créé pair d'Angleterre avec le titre de Baron d'Harrington.

d'amitié et de défense mutuelle entre les couronnes de la Grande-Bretagne, de France et d'Espagne. » Il se composait de quatorze articles et de plusieurs articles séparés.

Les puissances contractantes se promettaient l'oubli du passé et confirmaient tous les traités antérieurs conclus entre elles, en tant qu'il n'y était pas dérogé par le présent acte. Elles se garantissaient mutuellement tous leurs territoires, en quelque partie du monde que ce fût, ainsi que tous leurs droits et privilèges commerciaux. Si l'une d'elles était lésée, elles se promettaient d'abord leurs bons offices, à la première réquisition, puis les secours suivants : chacune huit mille hommes d'infanterie et quatre mille de cavalerie; ou bien, au choix de la partie attaquée, des vaisseaux ou de l'argent, suivant une évaluation déterminée.

S. M. C. déclarait « qu'elle n'avait jamais entendu accorder et qu'elle ne laisserait subsister, en vertu des traités de Vienne de 1725, aucun privilège contraire aux traités ci-dessus confirmés. »

Elle rétablissait le commerce de la France et de l'Angleterre, en Europe et en Amérique, sur le pied où il était antérieurement à 1725. Elle promettait de faire réparer tous les dommages résultant des actes d'hostilité qui s'étaient commis depuis la signature des préliminaires de 1727; « Leurs Majestés Britannique et Très Chrétienne promettant de leur part, s'il y avait des cas pareils, de faire réparer ce qui aurait été ainsi fait, et de donner de pareils ordres pour la conservation de la paix, tranquillité et bonne intelligence. »

Des commissaires anglais et espagnols devaient se réunir, dans un délai maximum de quatre mois, à la cour d'Espagne, pour examiner et décider, touchant les vaisseaux et effets pris en mer, notamment dans l'année 1718, les abus vrais ou supposés du commerce, tant aux Indes qu'en Europe, et les prétentions respectives de l'Angleterre et de l'Espagne en Amérique (1).

(1) L'article 6e portait le mot de *limites*. Les ministres espagnols l'avaient inséré adroitement par rapport aux limites de Saint-Domingue. Le ministère français vit avec peine que le marquis de Brancas l'eût laissé passer. (Note de TERCIER. A. E. France, t. 469, fig. 63).

Les rois d'Angleterre et d'Espagne s'engageaient à faire exécuter dans un délai de six mois ce qui aurait été tranché par les commissaires. Même mesure était prise pour le règlement des griefs analogues entre la France et l'Espagne. Les commissaires avaient trois ans, au plus, pour achever leur œuvre.

Les articles IX, X, XI, XII et XIII, résolvaient de la façon suivante les questions de Toscane, de Parme et de Plaisance.

On effectuerait *dès à présent* l'introduction des garnisons dans les places de Livourne, Porto-Ferrajo et Plaisance au nombre de six mille hommes des *troupes de S. M. C.* et *à sa solde*. Les puissances contractantes feraient *dès à présent* toutes les diligences qu'elles croiraient convenables à la dignité et au repos des princes possesseurs, afin que ces garnisons fussent reçues avec la plus grande tranquillité. Ces garnisons prêteraient aux princes possesseurs le serment de défendre leurs personnes, souveraineté, biens, États et sujets, en tout ce qui ne serait point contraire au droit de succession réservé à l'Infant don Carlos; elles leur rendraient tous les honneurs dus aux souverains et ne s'immisceraient d'aucune manière dans le gouvernement de leurs États. S. M. C. s'engageait à retirer ces troupes dès que don Carlos ou ses ayants-droits seraient en possession tranquille de la Toscane, de Parme et de Plaisance, et en sûreté contre toute invasion.

Les puissances contractantes promettaient de défendre don Carlos ou celui à qui passeraient ses droits contre toute attaque, « se déclarant par ce traité garantes à perpétuité du droit, possession, tranquillité et repos du sérénissime Infant et de ses successeurs aux dits États. »

Le roi d'Espagne règlerait avec le Grand-Duc de Toscane et avec le duc de Parme les autres détails concernant les garnisons; la France et l'Angleterre s'engageaient d'avance à ratifier et à garantir ce qui aurait été convenu.

Enfin les États-Généraux des Provinces-Unies seraient invités à entrer dans le présent traité. Telles autres puissances, dont on conviendrait, pourraient également y être admises.

Les ratifications s'échangeraient dans les six semaines.

Les articles séparés portaient : 1° « que les parties contractantes promettaient de requérir dans l'espace de quatre mois les présents possesseurs de consentir à l'introduction de ces garnisons et de se servir de toutes les voies de persuasion, sommation et autres termes les plus propres à surmonter la résistance des dits possesseurs »; 2° que le roi de France et le roi d'Angleterre se joindraient pour obtenir que les troupes de Toscane et de Parme fussent toujours de deux tiers moindres que les troupes espagnoles dans les places où elles seraient ensemble; 3° que l'on notifierait à l'Empereur la résolution invariable prise par les puissances contractantes; 4° que l'introduction aurait lieu dans les six mois accomplis du jour du traité; 5° qu'en supposant l'acquiescement de l'Empereur et des possesseurs, S. M. C. fournirait 18 vaisseaux de guerre; S. M. T. C. tiendrait dans le port de Toulon six vaisseaux, six galères et trois mille hommes de débarquement pour se joindre à la flotte espagnole lorsqu'elle passerait devant le port; le roi d'Angleterre enverrait à Cadix quand le roi d'Espagne le souhaiterait, six vaisseaux de guerre et deux bataillons; 6° que s'il s'élevait quelque obstacle à l'exécution de ces arrangements de la part de l'Empereur ou des possesseurs, les parties contractantes feraient la guerre et ne quitteraient pas les armes avant que toutes ces conditions ne fussent exécutées et conviendraient incessamment entre elles d'un traité tel que d'autres puissances pussent y entrer, non seulement pour vaincre les obstacles qui s'opposeraient à l'exécution de ce qui aurait été stipulé, mais pour régler les points propres à établir un juste équilibre; 7° que le port de Livourne étant déclaré port franc, on prendrait les mesures nécessaires afin qu'en cas de guerre les magasins fussent épargnés; et que les États-Généraux seraient invités à accéder à ces articles.

Par un article spécial, on stipulai qu'en cas que l'Empire attaquât la France ou l'Espagne, le roi d'Angleterre quoique n'étant pas obligé à fournir son contingent, puisque ce ne

serait point une guerre défensive, cependant le donnerait et que l'on n'exercerait aucune hostilité contre ses États; les rois de France et d'Espagne l'assisteraient si on prenait dans l'Empire des résolutions contre lui.

Trois autres articles séparés contenaient, l'un, une déclaration expresse confirmant les privilèges commerciaux concédés aux Anglais par les traités de 1667, 1713, 1716; l'autre la promesse de restituer immédiatement le *Prince Frédéric* « et tous vaisseaux, marchandises et effets qui n'auraient pas été pris ou saisis pour cause de commerce illicite et qui seraient prouvés dès à présent avoir été détenus, saisis et confisqués dans les ports espagnols »; le troisième disait que « si, en haine des secours que S. M. T. C. et S. M. C. donneraient à S. M. B. pour la garantie du trouble qu'elle pourrait souffrir dans ses États, l'Empire déclarait la guerre à S. M. T. C. et à S. M. C., le roi d'Angleterre ne fournirait pas son contingent, quand même il ne serait pas nommé dans la déclaration de guerre, et il agirait de concert avec LL. M. T. C. et C. pour le rétablissement de la paix troublée à cette occasion. »

On joignit à ce traité une déclaration par laquelle on renouvela l'engagement pris par le traité de Madrid, du 13 juin 1721, de travailler à procurer à la maison Farnèse satisfaction sur Castro et Ronciglione (1).

Philippe V enfin exprimait le désir qu'un manifeste fait en commun par les nouveaux alliés fît connaître à l'Europe l'important changement qui venait de se produire dans la politique internationale (2).

## IV.

Les deux courriers, annonçant la signature du traité de Séville, arrivèrent à Paris le 22 novembre; ils avaient subi en

(1) Dumont, *Corps diplomatique*, t. VIII, 2e partie, p. 158; pour les articles séparés: A. E. France, t. 469, f° 64. Accession des États-Généraux, 21 novembre, Dumont, *ibid.*, p. 160.

(2) A. E. Esp., t. 365, f° 183. Brancas à Chauvelin, 10 novembre 1729.

route de nombreuses mésaventures et ils s'étaient même fait voler. Mais, par bonheur, on leur avait laissé leurs dépêches. Le matin du 23, Chauvelin fit tenir aux plénipotentiaires les plis qui les concernaient, et reçut bientôt après leur visite. Tous trois se congratulèrent; le Garde des Sceaux promit de ne rien négliger pour exécuter au plus tôt le traité. Les ministres de Hollande manifestèrent eux aussi une grande joie et déclarèrent qu'ils allaient hâter l'adhésion des États-Généraux. Les uns et les autres se communiquèrent les preuves des efforts faits par les Impériaux pour prévenir ou pour détruire leur union. Le lendemain matin, on se rendit à Issy afin d'y voir le Cardinal. Fleury embrassa les plénipotentiaires et parla d'envoyer sur-le-champ un courrier à Leurs Majestés Catholiques : ne fallait-il pas, sans plus tarder, régler avec Elles les détails de l'Instruction destinée aux résidents de Florence, la façon dont il convenait de notifier à l'Empereur le nouveau traité, enfin les bases de l'accord avec le roi de Sardaigne, préliminaires indispensables du traité d'équilibre (1)?

Ainsi, de part et d'autre la joie était grande, la confiance paraissait entière. Et cependant il y avait, dans l'esprit des uns bien des réticences, dans le cœur des autres, bien des inquiétudes. Fleury n'irait jamais de parti pris jusqu'à la guerre, il le savait et ses interlocuteurs s'en doutaient; de telle sorte que cet acte, en apparence décisif, n'allait marquer qu'une étape de plus dans le chemin des atermoiements; cette alliance politique, comme la réconciliation privée de 1727, devait être, pour les Bourbons d'Espagne, féconde en désillusions.

Dès le 28 novembre, le Garde des Sceaux soumettait au Conseil d'État un important mémoire où se développaient avec une extrême clarté les intentions du gouvernement français (2) : « La signature du dernier traité avec l'Espagne, y disait-il, loin de mettre plus de calme dans les affaires va au contraire

(1) Simancas, Est., l. 7524. Les plénipotentiaires à La Paz, 28 novembre 1729 et A. É. Esp., t. 365, f° 211. Chauvelin à Brancas, 29 novembre 1729.

(2) A. É., Esp., t. 365, f° 193. Plan général..... conséquence du traité de Séville, 28 novembre 1729.

leur donner un nouveau degré de vivacité. Tel est l'effet ordinaire des engagements forcés que la nécessité, bien plus que les intérêts naturels, fait contracter. Plus la reine d'Espagne est persuadée qu'elle nous fait un sacrifice et que nous ne faisons que suivre nos obligations en promettant d'établir des garnisons espagnoles en Italie, plus elle sera pressante sur l'exécution. » Et Chauvelin ajoutait cette phrase qui contenait en germe tous les déboires de la cour de Séville : « La France veut agir *avec ménagement*, sans manquer *à la précision*, aux articles du traité. Le ministre de France en Espagne devra tâcher d'insinuer habilement à la Reine ce que nous croirons de ses véritables intérêts. »

Aussi le Garde des Sceaux souhaitait-il qu'on eût au plus tôt à la cour de France un ambassadeur espagnol avec qui l'on pût s'entendre, ne fût-ce que pour se débarrasser de Santa Cruz et de Barrenechea dont les grands projets paraissaient fort incommodes. Il n'y avait plus d'ailleurs à faire fond sur le congrès de Soissons dont l'Empereur allait probablement provoquer la rupture (1).

Cependant le gouvernement français gardait deux espérances d'une solution tout à la fois pacifique et favorable aux désirs de l'Espagne : la première était que l'Empereur, se laissant persuader que la décision des alliés de Hanovre était irrévocable, céderait par peur de la guerre; aussi convenait-il de faire immédiatement et ostensiblement les préparatifs nécessaires pour l'armement des six vaisseaux de ligne et des six galères (2);

(1) « La France et l'Angleterre sont maintenant par rapport à l'Empereur dans la situation où celui-ci se trouva au congrès de Cambrai avec l'Espagne lors du traité de Vienne. Les Allemands croiront sans doute qu'il est de leur dignité de rompre le congrès de Soissons comme nous rompîmes le congrès de Cambrai. »

(2) « Un point extrêmement essentiel, mais auquel on ne sait si on porterait les Anglais et moins encore les Hollandais, serait de déclarer aux Allemands, en même temps qu'on leur ferait la notification que nous sommes résolus à l'exécution, que le terme court dont on est convenu avec l'Espagne ne permet pas que le consentement que l'on demande à l'Empereur soit dépendant d'aucune nouvelle négociation et que c'est dans cet esprit et sur ce principe que doivent être dirigées les réponses que l'on attendra de la cour de Vienne. Cependant il faut, tant pour l'exécution que pour mieux persuader encore la cour de Vienne que c'est un parti fixe et déterminé, faire tous les préparatifs nécessaires pour l'armement de six vaisseaux de ligne et de six galères. »

la seconde reposait sur la bonne volonté du Grand-Duc de Toscane; ne pouvait-on, par une habile négociation, lui faire agréer les garnisons espagnoles? Son consentement enlèverait le meilleur prétexte à l'intervention de l'Empereur (1).

Dans tout cela, on le voit, nulle mesure de réelle vigueur n'était sérieusement envisagée.

Les plénipotentiaires espagnols en avaient l'intuition si nette, que, le jour même où Chauvelin lisait son mémoire au Conseil d'État, ils en adressaient un, eux aussi, à leur gouvernement; à côté des chimériques espérances dont ils ne savaient point se défaire, on y rencontrait de prophétiques appréhensions : le Cardinal emploierait tout l'hiver à négocier avec l'Empereur et avec le Grand-Duc; il imaginerait tous les partis propres à reculer, de jour en jour, une exécution violente; il retarderait de même, surtout par le prétexte d'une entente nécessaire avec le roi de Sardaigne, la formation d'un traité d'équilibre, tout en se donnant l'air de le désirer; peut-être irait-il, malgré des paroles cent fois réitérées, jusqu'à garantir à l'Empereur, moyennant la cession de la Lorraine à la France, l'intégrité de ses États et les prétentions de Marie-Thérèse; l'Espagne se verrait frustrée de ses droits à la succession d'Autriche et finalement devrait se contenter de ce qu'il plairait au roi de France et à l'Empereur de lui laisser en Italie (2). Le marquis de La Paz se pénétra de ces réflexions, que depuis longtemps d'ailleurs il se faisait à lui-même, et, mélancoliquement, il traça ces mots sur la dépêche qui les contenait : *la ley al Rey, la loi au Roi* (3).

Tout cela était vrai; tout cela devait se vérifier presque à la lettre; et cependant le traité de Séville, qui paraît n'être

(1) « Il n'y a rien que nous ne devions faire pour faire agréer au Grand-Duc l'introduction des troupes espagnoles et, pendant que nous travaillerons en Espagne pour engager LL. M. C. à donner des facilités, il faut s'employer en Toscane pour obtenir du Grand-Duc le consentement pour les garnisons espagnoles. C'est peut-être le seul moyen d'empêcher que l'Empereur ne puisse réduire nos alliés à opter entre la guerre ou la garantie de son ordre de succession. »

(2) Simancas, Est., l. 7554. Les plénipotentiaires à La Paz, 13 et 28 novembre 1729.

(3) C'est la lettre du 13 novembre 1729 qui porte cette mention de la main de La Paz.

qu'un incident dans la série fastidieuse des négociations poursuivies depuis 1715, marque bien réellement, surtout si on le rapproche de la naissance du Dauphin, advenue deux mois plus tôt, les débuts d'une phase nouvelle dans les relations de la branche française et de la branche espagnole des Bourbons. Si les derniers mois de 1729 virent les deux rameaux issus de Louis XIV se séparer pour un siècle et demi, ils inaugurèrent aussi cette union politique et cette action commune dont le résultat fut d'établir en Italie les arrière-petits-fils de celui qui, en 1700, avait accepté l'héritage de Charles II. C'est ainsi que, d'un acte signé à contre-cœur et mal exécuté, sortirent par un enchaînement de conséquences, ce que l'on a appelé d'un nom barbare, mais expressif, le *Bourbonisme*, la politique fameuse du *Pacte de famille*, qu'il serait injuste de condamner sur les maigres effets qu'elle a produits. Sans les tragiques événements de la fin du siècle, que ne pouvaient prévoir ni les Fleury, ni les Chauvelin, ni même les Choiseul, l'alliance étroite des princes de la maison de Bourbon, en face des progrès inquiétants de l'Angleterre, de la Prusse et de la Russie, eût fondé sur une base solide le système politique des nations néo-latines d'Occident; elle eût été pour la France, un gage assuré de puissance et de grandeur.

# APPENDICE

## I

### L'AFFAIRE DITE DES CHARBONS.

A. É. Esp., t. 334, f° 361, etc.

Tessé à Morville, 22 mai 1724. « Comme il est certain que S. A. S. vous fera part des choses qui sont chiffrées dans la lettre que je vous supplie de lui rendre; je vous répéterai seulement qu'il y a des matières sur lesquelles il faut passer comme chat sur braise, et je dis que vous et lui me traitez sur ces matières comme le maître qui ordonnait à son esclave de manier des charbons ardents sans se brûler et sans vouloir donner ni promettre d'onguent pour la brûlure. J'essaierai suivant les conjonctures de suivre vos instructions et celles de ce Prince. » Morville répond, le 6 juin (f° 370) « qu'il pouvait compter sur l'onguent en cas de besoin ». Dans le volume des *Mémoires et Documents* (t. 206), la note suivante accompagne ces deux lettres : « On voit par plusieurs lettres du maréchal de Tessé qu'il était chargé par M. le Duc d'une négociation très secrète qu'ils appelaient entre eux *les charbons ardents*, mais qu'il était convenu avec ce prince que *leurs* lettres seraient brûlées de part et d'autre. » — A. É. Esp., t. 335, f° 16. Tessé à Morville, 5 juin 1724. « Suivant les conjonctures, dans ce voyage j'essaierai de manier *les charbons* dont je ne parlerai ni à Monseigneur le Duc, ni à vous, que quand la matière sera, je ne dis pas disposée, parce que quand les charbons seront dans la fournaise, il faut essayer que le produit rende ce que l'on en peut tirer et casser le pôt. Il y a des matières que l'on ne peut pas souvent remettre en mouvement; ainsi n'en parlons point jusqu'à ce que notre objet de chimie soit fini. » *Ibid.*, t. 337, f° 38. Le duc de Bourbon à Tessé, 6 juin 1724. « Le trait que vous avez marqué, Monsieur, dans votre dernière lettre à M. le comte de Morville dans le même sens que vous vous expliquez avec moi sur la difficulté de quelques commissions dont je vous ai chargé m'engage à vous répéter *que le comte de Morville ni qui que ce soit, excepté le serviteur qui chiffre mes lettres, n'a connaissance de ce que je vous ai mandé*

*par celle du 23 avril et par le post-scriptum du 3 mai.* Ainsi je vous prie d'éviter, quoi que vous mettiez dans vos lettres au Roi et à M. de Morville, de parler d'aucune chose qui puisse donner la moindre idée de ce que je vous ai confié à cet égard ni même faire soupçonner quelque chose de particulier et d'avoir attention de mettre dans des lettres séparées ce que vous aurez à me dire sur ce sujet afin que tout ce qui regardera cette matière puisse être distingué de ce que nous vous écrivons d'ailleurs. » A. É. France. *Mém. et Doc.*, t. 490, f° 196. Bourbon à Tessé, 6 juin 1724 : « Quelque difficulté que vous prévoyiez à ce que je vous ai marqué par ma lettre du 23 avril et par le P. S. du 3 mai, j'ai si bonne opinion de vous que je ne doute point que vous ne vous en acquittiez parfaitement bien, et que vous profitiez des moments favorables d'en faire le meilleur usage qu'il vous sera possible. » *Ibid.*, f° 239. Dans une lettre du 28 juillet, Tessé répond à la lettre de Bourbon du 16, et lui dit qu'il répond par une grande lettre chiffrée à ce que contenait celle du 23 avril et le P. S. du 3 mai. « N'épargnez pas les courriers et tout ce que contient ma grande lettre chiffrée ne laisse pas de contenir des matières assez difficiles à manier et à décider. » f° 298, 12 septembre 1724, Bourbon écrit à Tessé qu'il a brûlé sa grande lettre chiffrée du 28 juillet, f° 317, Bourbon à Tessé, 5 octobre 1724. « J'espère que par le retour de Bannière vous m'instruirez du progrès que vous croirez avoir fait sur la grande affaire que vous nommez les charbons. »

## II.

### PREUVES DE L'INDÉCISION DE PHILIPPE V.

[A. É. Esp., t. 335, f° 240. Tessé à Morville, 24 juillet 1724.

« Quant à moi personnellement, écrivait Tessé à M. de Morville, je ne saurais assez vous exprimer la confiance et l'ouverture avec laquelle Leurs Majestés m'ont parlé, mais cette maudite et naturelle indécision des scrupules dans les moindres choses de ne pouvoir prendre confiance dans qui que ce soit, une défiance de ceux qui leur sont le plus attachés et en qui ils témoignent le plus en avoir, une paresse à penser et à agir, tout cela fait un pot pourri qu'il faut jeter dans l'abîme de l'abdication du roi Philippe, abdication dont il ne se repent pas, et pourtant une curiosité d'être informé de tout ce qui ne convient point à la réalité de ladite abdication. Par exemple, le Roi et la Reine m'ont dit être bien informés que le Président de Castille avait dit au roi Louis que le roi Philippe n'était plus que son premier vassal et qu'il devait gouverner indépendamment de son père. C'est le jeune Roi qui leur a dit lui-même. En voilà assez avec mille autres intentions connues pour se défaire d'un homme. Point du tout, puisque la résolution en est prise. Le Père Bermudez vient qui dit : Mais, Sire, vous déshonorez

un homme; votre conscience ne vous le permet pas. En voilà assez pour que cette décision soit remise à un mois. Le Roi et la Reine m'ont dit que le plus grand fripon et le plus contraire à leurs intérêts et à la France était le Père Ramos. Il vient un Père Bermudez qui dit : Mais il est Jésuite et son exil, ou mortification, en serait une pour la Compagnie. Laissons donc le Père Ramos en repos. Et une fois, Monsieur, pour n'en plus reparler de crainte que vous et moi ne soyons mis à l'inquisition, votre catéchisme vous a appris qu'il n'y avait que trois personnes dans la Trinité; le catéchisme du feu Père Daubenton était qu'il y avait une quatrième personne de la Trinité, et que cette quatrième personne est la Compagnie des Jésuites. Le marquis de Grimaldo, que la Reine m'a dit ne plus pouvoir souffrir, est totalement tombé de crédit et de confiance; cependant ils s'en servent et s'en serviront. Voici seulement la mortification de tous les jours. C'est que quand le courrier arrive tous les matins de Madrid, le papier peu important des choses ordinaires est adressé au marquis de Grimaldo par Orendayn, mais ledit Orendayn a ordre du Roi et de la Reine, aussi bien que du roi Louis, de mettre sous l'enveloppe de don Domingo Guerra, confesseur de la Reine, ce qu'il y a de secret, de sorte qu'il arrive tous les jours que le petit Grimaldo voit passer ce paquet avec grande palpitation de cœur et que souvent quand ledit Grimaldo monte chez le Roi pour lui rendre compte de ce qui arrive de Madrid, il a le poignard dans le cœur de voir qu'à son arrivée le Roi et la Reine, qui sont d'ordinaire dans ce temps-là au lit, cachent sous leur chevet et dans leurs draps les papiers qu'ils lisaient dont ils ne lui rendent aucun compte, et qui de leurs mains passent dans une cassette ou entre les mains de Laura, sans que ledit Grimaldo en ait aucune connaissance. Comment diable voulez-vous qu'on serve des maîtres pétris de cette nature, ni qu'on les décide à rien? »

## III.

### LETTRE DE LAULÈS A PHILIPPE V, DU 14 JUILLET 1724.

(Alcala, Est., l. 2733.)

Sire, quoique Votre Majesté m'ordonna il y a trois ans sur l'animosité qu'il y eut en ce tems là entre feu M. le Duc d'Orléans et M. le Duc de Bourbon, de laisser aller les choses leur train sans m'en mêler il s'en présente à cette heure de si capitales pour Votre Majesté et pour la Reyne de France sa fille, que je croirois manquer à mon devoir et au service de Votre Majesté, si je ne luy en rendois compte directement sans me servir d'aucune autre voye pour ce qui regarde les intérêts particuliers de Votre Majesté *à l'égard de sa succession à la couronne de France en cas d'événement.*

Il y a un party formé icy depuis longtemps pour aliéner le Roy de France de la jeune Reyne sa future épouse et de le marier à quelque autre Princesse qui puisse luy donner une succession plus prompte que celle qu'il peut attendre d'elle.

M. le Duc de Bourbon s'est tellement offensé des bruits que ce party avoit répandu que l'on songeoit sérieusement à marier le Roy de France et à renvoyer la jeune Reyne qu'ils ont cessé pendant quelque temps ; mais ils recommencent de nouveau avec plus de malice qu'auparavant depuis le départ de la Cour pour Chantilly. M. le Duc, de son côté, est résolu, à ce qu'on m'assure, de s'opposer à ces menées pernicieuses de toutes ses forces, et pour ôter aux mal intentionnés tout lieu d'espérer que leurs mauvais desseins puissent réussir, et donner en même temps à Votre Majesté des preuves évidentes de son attachement, et de ses bonnes intentions pour la jeune Reyne, m'a donné à entendre, et m'a fait insinuer sous main qu'il seroit fort aise que Madame la duchesse sa mère fût nommée surintendante de l'éducation de la jeune Reyne, et Madame la Princesse de Conti, sa sœur, survivante de Madame la Duchesse sa mère avec exercice pour la soulager, s'il croyoit que cela seroit agréable à Votre Majesté, et en ce cas, on croit qu'il conviendroit que cette proposition vienne de la part de Votre Majesté afin de l'autoriser davantage et de contenir les cabalistes ici dans le devoir et dans la crainte par l'union qu'ils verront établie entre V. M. et M. le Duc, et que ce projet est la marque la plus sensible qu'il puisse donner à V. M. de son inviolable attachement pour elle. Le succès proposé assurera, dit-on, V. M. du désir très-sincère que M. le Duc et toute sa maison ont que la Reyne votre fille parvienne à être Reyne de France, si Dieu conserve le Roy très-chrétien et elle, jusqu'à ce qu'elle ait atteint l'âge convenable pour être mariée dans les formes.

L'exécution de ce projet et la haine mutuelle et irréconciliable qu'il y a entre M. le Duc d'Orléans et M. le Duc de Bourbon, qui n'est ignorée de personne icy, paroît être aussi un garant assuré que M. le Duc pour sa propre sureté tournera toutes ses vues, *et emploiera tout son crédit et son sçavoir faire pour que V. M. en cas d'évènement, soit appelée à la couronne de France.* Il est évident qu'il est d'une conséquence la plus essentielle pour M. le Duc et pour toute sa maison, de se concilier avec V. M. sur ce point. Il n'est pas moins essentiel pour le maintien de la religion dans sa pureté et pour le salut général de tout le royaume de France, que V. M. en cas d'évènement rentre dans ses droits légitimes et naturels plutôt que de soutenir le party d'une renonciation violente imposée par nos ennemis en faveur de la Maison d'Orléans.

D'ailleurs on ne peut ignorer les traités secrets que feu M. le Duc d'Orléans avoit faits avec le gouvernement présent d'Angleterre, et le Roy de Prusse et par leur moyen avec tous les Protestants de l'Europe pour se soutenir, et l'on est persuadé que M. le Duc d'Orléans son fils a renouvelé ces mêmes engagements.

L'on ne doute pas pareillement que son party ne songe très sérieusement

à faire tout ce qu'ils pourront pour marier le Roy de France avec une des Princesses de Lorraine cousines germaines de M. le Duc d'Orléans, afin d'avoir par ce moyen le Roy entre leurs mains, et en écarter M. le Duc de Bourbon. Tous les partisans de ce dernier prince en sont convaincus quoyque sans en avoir des preuves évidentes. Ils se fondent sur des menées secrètes qui se font entre les maisons d'Orléans et de Lorraine, et sur ce que les divers partis de celle d'Orléans ont un intérêt capital que le mariage du Roy très-chrétien avec une princesse de Lorraine se fasse au préjudice de la Reine votre fille, parce que cela romproit toute liaison entre V. M. et la France, et qu'il importe infiniment à M. le Duc d'Orléans que le Roy se marie avec une princesse de Lorraine préférablement à toute autre princesse nubile. Par ce moyen il auroit l'Empereur dans ses intérêts avec tous les princes protestants ci-dessus mentionnés et si M. le duc d'Orléans parvenoit à régner en France, non seulement l'Espagne se trouveroit dans des embarras et des dangers extrêmes, mais le duc de Bourbon qui lui a ôté tout pouvoir et maniement depuis la mort de son père et qui est son ennemi déclaré seroit ruiné de fond en comble aussi bien que toute la maison de Condé, et M. le Duc coucheroit peut-être ce jour-là à La Bastille. Ses amis qui veulent prévenir un pareil évènement ne songent qu'à l'engager à s'unir étroitement et secrètement avec V. M. et il me paroît qu'il y est entièrement disposé luy-même.

Quant à la proposition de nommer Madame la Duchesse surintendante de l'éducation de la Reyne et Madame la Princesse de Conti sa fille en survivance avec exercice, il paroit que c'est une preuve évidente que M. le Duc et ces Princesses sont entièrement dévoués à V. M. et fort opposés aux menées que l'on pourroit faire pour porter le Roy de France à épouser une autre qu'elle. Il n'y auroit en cela que Madame la Duchesse de Ventadour à vaincre qui repugneroit peut-être d'avoir des supérieures : mais en ce cas l'on croit qu'il suffiroit que V. M. et la Reyne luy marquassent que vous avez des raisons essentielles pour la prier de ne pas trouver mauvais que ces princesses, qui ne l'incommoderont en rien, ayent la surintendance de l'éducation de la Reyne de France, et luy faire accorder, en même temps, la survivance de sa charge de gouvernante, que Madame de Soubise avoit, pour la Duchesse de Tallard, ou celle de la Meilleraye ses petites filles, à son choix.

Et pour ce qui regarde la seconde proposition que l'on suppose que M. le Duc fera à V. M. *de prendre avec elle des mesures sûres et secrètes pour l'appeler à la succession de la couronne de France*, en cas d'événement, je supplie très-humblement V. M. de m'instruire de ses intentions à cet égard afin que je me règle entièrement sur sa volonté en cas que M. le Duc, qui paroît avoir de la confiance en moy, m'en parle, ce qu'il n'a pas encore fait directement. Je n'ay de mon côté fait qu'écouter ce qu'un de ses confidents les plus affidés m'a dit, sans donner aucune prise sur moy, ni commettre V. M. en aucune façon et me suis contenté de luy répondre que je luy étois obligé des ouvertures qu'il me faisoit. Je suivray cette méthode jusqu'à ce

que je sois instruit des intentions de V. M. sur les choses dont j'ay l'honneur de luy rendre compte.

Comme je ne connois personne auprès de V. M. que le marquis de Valouze, à qui je puisse confier une lettre de cette conséquence pour la présenter secrètement à V. M., je prends le party de la luy adresser et de le prier de la luy mettre entre les mains sans que qui que ce soit en sache rien. Si V. M. veut m'honorer de ses ordres au sujet de son contenu, je la supplie de charger M. de Valouze de me les adresser sous un envelope écrit de sa main.

J'ay l'honneur d'être avec un profond respect, etc.

## IV.

### MISSION DU SIEUR VAN BELLE A MADRID

(A. É. Esp., t. 343).

Van Belle écrit à Morville, le 20 septembre 1725 (f° 248) pour le faire souvenir, sur le conseil d'Ozembray, d'un projet dont il lui a parlé la veille du départ pour Fontainebleau « projet qui me paraît utile et qui ne sera jamais connu de personne dans le monde. » f° 288. Le même au même, 15 décembre 1725. « Sur ce que V. Exc. me fit l'honneur de me dire hier au matin, je prends la liberté de lui représenter très-humblement combien je serais à plaindre si je dusse à présent être déchu de l'espérance que j'ai depuis le 21 juin dernier, jour que M. d'Ozembray eut la bonté de mettre entre les mains de V. E. mon mémoire *de me sacrifier* dans une commission secrète pour le service du Roi et pour les intérêts de S. A. S. » Sur les assurances qu'il a reçues, Van Belle a demandé son congé, vendu tous ses meubles etc., ne peut plus rentrer au service de l'Électeur de Bavière, y perd cinq mille livres par an, est perdu si Morville l'abandonne. De sa lettre du 23 février 1726 (f° 296), il résulte qu'il a enfin obtenu *de se sacrifier,* car il indique à quel banquier de l'Électeur de Bavière, on pourrait adresser les lettres. — En mars 1726, il reçoit ses *instructions avec une recette pour faire l'encre blanche et la manière de s'en servir* (f° 310). Il doit écrire entre les lignes ostensibles et sur les enveloppes, toujours chiffrées, sous le plus petit volume possible, sans date ni signature, en style de gazette. La date sera la ligne du milieu de la première page en chiffres par lettres ou syllabes. On lui indique une série d'adresses; on ne lui écrira pas souvent; on timbrera de Munich les lettres qu'on lui adressera, datées de douze jours avant leur départ de Paris. Le chiffre devra être copié de sa main; il ne devra pas garder de minute de ce qu'il écrira; il écrira tous les ordinaires. Il doit partir tout de suite; donner partout de son

voyage telles raisons qu'il voudra pourvu que qui que ce soit au monde ne puisse soupçonner même qu'il soit connu des ministres du Roi. On lui donne un passeport comme au plus simple particulier. Il doit examiner tout ce qu'il pourra de l'état de la frontière, troupes, fortifications, etc. On lui *défend* de penser à aucune négociation avec qui que ce soit. Il ne doit que s'informer de l'état de la cour, des finances et des troupes, du crédit de Ripperda, de Kœnigsegg, de la Reine, de l'opinion publique. S. A. S. lui prescrit par dessus tout de donner des avis vrais, quand même ils seraient peu flatteurs pour Elle. Il aura 7500 livres par an dont 3875 lui sont remises sur le champ. Ne pas envoyer d'avis hasardés et prendre le temps de connaître les choses. Van Belle part de Paris le 2 avril 1726, arrive à Madrid le 27; sa première lettre de Madrid est du 29 (f° 329). Il envoie régulièrement des nouvelles par chaque ordinaire. Morville lui répond, sous le nom de Barnabé, comme à un simple particulier. Il est rappelé d'Espagne par Morville le 7 octobre 1726 (f° 489) et rentre à Paris le 23 novembre.

## V.

### REMARQUES DE L'AMBASSADEUR DE L'EMPEREUR SUR LA DERNIÈRE RÉPONSE DU R. P. CONFESSEUR DE SA MAJESTÉ CATHOLIQUE A LA LETTRE DE M^gr^ L'ANCIEN ÉVÊQUE DE FRÉJUS. 16 AOUT 1726.

(Alcala, Est., l. 3402)

La lettre du R. P. confesseur repond parfaittement bien à celle de M^r^ l'ancien Euéque de Frejus quant à l'affaire principale de l'accomodement mais quant aux circonstances des menaces et de cette pompeuse declaration que le S^r^ Eueque etale des liaisons que la France a contracté auec des puissances Protestantes; il me semble qu'on auroit pu sonder un peu plus positiuement le mal qui semble etre caché sous les frases douteuses de M^r^ de Frejus : et cela par des questions si precises qu'on n'y puisse repondre equivoquement. Le R. P. Confesseur affirme auec verité que S. M. C. n'a jamais eu dessein, n'y n'en auoit encore d'attaquer la France, n'y aucune autre puissance, et il auroit pu ajoutter, qu'elle étoit positivement assurée que l'Empereur avec le quel elle etoit si etroitement unie, auoit toujours eté, et étoit encore dans ces mêmes sentiments; puis que ces deux grands Monarques ayant conclú leurs paix par le seul motif genereux de faire cesser une fois pour touttes cette cruelle efusion de sang, que leurs longs debats ont fait couler dans les plus belles prouinces de l'Europe; on ne pouuoit presumer de leur Religion et pieté si connues qu'ils voulussent ralumer des guerres mais bien au contraire que leur véritable dessein est de maintenir la paix, et la tranqui-

lité de l'Europe : bien resolus pourtant de deffendre par leurs forces reunies et inseparables leur dignité, et leurs interets contre quiconque oseroit les insulter ou attaquer.

Que sur ce principe si certain il falloit que lui P. confesseur auant que de pouuoir trauailler a cette reunion que Mr de Frejus auoit tant paru souhaitter fut veritablement instruit des deseins de la France, et jusqu'ou pouuoient aller ses engagements declarés auec des puissances protestantes ; puisque si ils etoient si forts et si illimités que de obliger a seconder aueuglement la hautteur, et les mauuais desseins dont le Ministere anglois se cache si peu, ce seroit en vain que de parler d'une reconciliation qui ne le seroit que de nom, et qui ne pourroit subsister parmi les justes soupçons, et les defiances que l'Angletterre continue a donner par des envois de flottes qui sont si considerables qu'on ne peut etre assez duppe pour se laisser persuader qu'elles n'ayent pour objet que la simple deffensiue.

Que si au contraire la France n'auroit d'autres intentions que de concourrir auec ses forces a une pacification sincere, et durable de l'Europe comme on le deuroit supposer de la Religion du Roy de France, et de celle de Mr de Frejus, il falloit s'en expliquer clairment, et pouuoir assurer positiuement S. M. C. aussi bien que l'Empereur qu'au cas que l'Angletterre executat quelqu'insulte ou entreprise contre les Etats ou contre les sujects, de l'un ou de l'autre tant par terre que par mer et tant en Europe qu'aux Indes ou ailleurs, la France non seulement n'y prendroit point fait et cause d'aliée, mais se joindroit bien au contraire à leurs Majestes Impe et Cathole et prendroit auec elles des mesures communes et convenables pour faire cesser les insultes et entreprises, et pour faire reparer les domages qui en seroient resultés.

Que si la France se trouuoit encore dans une situation asses libre pour embrasser les mesures susdittes, qu'alors non seulement une reconciliation deuiendroit effectiue et sincere mais que méme la France pourroit partager auec l'Empereur et le Roy Catholique la gloire et l'auantage de maintenir la paix et le repos de l'Europe malgré ceux qui donnent des marques si euidentes de l'envie qu'ils ont de la troubler, sans autre motif reel ny aparent, que de leurs ambition, et interet de parti et cela d'autant plus facilement que les deux grands monarques sont toujours prets a conuenir amiablement sur les affaires qu'on fait seruir de pretexte a touts les grands mouuements que plussieurs puissances se donnent depuis quelque temps.

L'ambassadeur de l'Empereur est du tres respectueux sentimens que sur le motif de l'arriuée de l'Escadre angloise sur les cotes d'Espagne, il ne seroit pas hors de propos, que le R. P. Confesseur prenant cette occasion écriroit comme de lui méme a Mr l'ancien Eueque de Frejus dans les termes, et les sentiments cy dessus exprimés lui faisant pourtant auec cela a la fin bien comprendre que l'union étoit si etroitte et si solide entre l'Empereur et le Roy catholique que l'un ne vouloit ny ne pouuoit entrer dans

negotiation, ni affaire sans l'autre, et que de commun accord, et consentement, car comme on voit par les tant et differentes maneuures de la France et de l'Angleterre que leur grand but est toujours de rompre, ou du moins d'afoiblir cette union si salutaire, si necessaire, et si respectable, on ne doit passer aucune occasion pour les detromper sur cette esperance, et pour leurs faire connoître qu'il n'y a rien qui la puisse alterer n'y ralentir.

## VI.

### LETTRE DU DUC DE BOURBON AU ROI D'ESPAGNE, CHANTILLY, LE 22 FÉVRIER 1727.

(Simancas, Est., l. 8107).

Sire,

De quels termes me seruiray je pour exprimer a Votre Majesté l'excès de la joie que m'a causé la nouvelle que m'a apporté Monsieur l'abbé de Montgon que V. M. ne trouveroit pas mauvais que j'eusse l'honneur de l'assurer par écrit de mon respect, et de mon attachement pour sa personne, de mon zèle pour son seruice et de ma fidélité en toutes occasions, de mon desespoir d'avoir encouru sa disgrace et du violent desir que j'ai toujours eu et aurai tant que je vivrai de me rendre digne de ses bontez sur les quelles Mr l'abbé de Montgon m'a dit de la part de V. M. que je pouvois compter à une condition sur laquelle je m'engage envers V. M. d'autant plus volontiers que je n'ai jamais varié de sentiments sur cet article depuis que je suis au monde et que en pensant ainsy je conte ne faire que ce que mon honneur ma conscience et mon devoir exigent de moy. Joignez y Sire ma reconnaissance infinie de ce que V. M. veut bien me rendre ses bonnes graces dont la perte me faisoit mourir de douleur, et le desir sans pareil que j'ai de prouver a V. M. que j'ai toujours conservé ces sentiments même dans les temps ou j'ai été asses malheureux pour luy deplaire et V. M. trouvera que ce sont de seürs garants qu'il n'y a personne dans l'univers sur la fidélité de qui elle puisse, et doive plus compter dans toutes les conjonctures entre autres si nous avions le malheur de perdre le Roy, malheur que je suis seür que V. M. craint autant que moy, mais sur lequel mon attachement pour V. M. m'oblige de luy dire que la prudence exige que V. M. prenne des mesures de loin d'abord qu'elle est résolüe a remonter si le cas y echoit sur le throne de ses ancêtres. A la maladie que le Roy eut apres la mort de Monsieur le Duc d'Orléans j'avois chargé Mrs. de Monteleon et de Laules d'en representer de ma part la necesite a V. M.: j'ignore s'ils s'en sont acquittés.

La principale raison qui m'avoit determiné a proposer au Roy le Mal de Tessé pour l'envoier aupres de V. M. étoit qu'il étoit presque le seul

a qui je me pusse ouvrir sur cet article et la principale comission que je luy eusse donné étoit de sçavoir les intentions de V. M. et de la presser de prendre les mesures nécessaires. C'est dans ce temps que les malheureuses circonstances m'ont fait encourir la disgrace de V. M. qu'elle veut bien faire finir aujourdhuy a ce que m'assure Monsieur l'abbé de Montgon, et que j'ose luy protester qu'elle auroit fait finir plustost si elle avoit pu lire ce qui se passoit dans mon cœur. Depuis ce malheureux moment, Sire, je n'ai cherché que les moyens de faire parvenir a V. M. ce que je pensois, j'ai trouvé toutes les portes fermées jusqu'à l'arrivée de Monsieur l'abbé de Montgon qui m'a causé une d'autant plus vive joie qu'il m'apprenoit la chose du monde que je desirois le plus, et que j'esperois le moins; je suis donc, Sire, au comble de mes vöeux, et il ne me reste a desirer que de pouvoir prouver par mes actions a V. M. ce dont je ne puis l'assurer aujordhuy que par écrit. Rendez moy donc, Sire, la justice d'etre persuadé que V. M. n'aura jamais de serviteur qui luy soit plus sincerement ny plus fidelement attaché, qu'il ne se presentera jamais d'occasions de luy prouver que je n'en profitte ardemment, j'espere et souhaitte de tout mon cœur que ce ne soit jamais dans l'occasion en question, et je suis persuadé que V. M. auroit mauvaise opinion de moy si je pensois diferemment; ainssy je ne crains point de le luy dire mais si le ciel en ordonnoit ainssy V. M. trouvera beaucoup de personnes plus capables que moy d'executer ses ordres, mais elle n'en trouvera jamais qui les exécutte avec plus de zele, plus d'exactitude et plus de desinteressement. Monsieur l'abbé de Montgon m'ayant dit que V. M. desiroit qu'il ne passast rien par d'autre canal que luy pour mieux conserver le secret, je luy ai dit que j'avois chargé Me la Duchesse de mettre tout en usage pour faire parvenir mes sentimens à V. M. n'osant m'y addresser moy mesme, il a craint quelle ne fist quelque demarche qui divulgât le secret, et pour eviter cet inconvenient, il m'a conseillé de le luy dire m'assurant que V. M. le trouveroit bon et je puis assurer V. M. qu'il n'y a nul inconvenient Me la Duchesse ayant un attachement, un respect et un devoüement pour V. M. égaux aux miens, plus je ne puis dire à V. M.: je le luy ai donc dit et elle a l'honneur d'ecrire a V. M. une lettre que je joins a celle cy dans laquelle elle marque elle mesme a V. M. ses sentiments. Comme Mr l'abbé de Montgon m'a parlé sur les mesures qu'il falloit que V. M. prist et sur les personnes sur qui elle pouvoit compter j'aurai l'honneur de dire à V. M. que tous les peuples sont pour elle, quant aux seigneurs de la cour, et aux grands officiers, cela est plus difficille a penetrer la matierre étant délicatte, et y ayant fort peu de gens à qui on ose se fier et de plus j'avouerai à V. M. que je ne doutois pas qu'elle n'eust chargé quelqu'autre de ses comissions, et de ses ordres et de la je concluois que ce que je ferois ne serviroit qu'a me faire des affaires auprès du Roy, auprès duquel depuis longtemps plusieurs personnes cherchent a me noircir, ainssy je me taisois, attendant a m'expliquer et a embrasser les interets de V. M. des que ses intentions me seroient connües soit par elle soit par ceux qui auroient été chargés de ses ordres, mais maintenant, Sire, Me la Duchesse,

et moy allons tout mettre en usage pour decouvrir sans compromettre le secret ce que pensent ceux dont V. M. peut avoir besoin. L'exil dans lequel je suis et l'attention extreme qu'on apporte pour examiner tous mes pas, et tous mes discours me rendent la chose bien plus dificile, mais V. M. peut compter que je n'y obmettray rien de ce qui dependra de moy. Quant aux mesures que V. M. doit prendre nous allons les rechercher le plus viste que nous pourrons y ayant beaucoup de choses de formalités qu'il y a fort peu de gens qui sçachent et dont on ne peut s'informer que d'une maniere qui ne leur donne rien a penser les uns étant Orleanistes d'autres étant du party contraire a moy, et la pluspart n'étant pas seürs ce qui comme en peut juger V. M. rend la chose dificile mais nôtre zele pour son service nous fera surmonter ces dificultés; il faudra peut être seulement un peu plus de temps, sur tout mon eloignement de Paris étant cause que j'ai bien moins d'occasion de voir les personnes de qui je pourrois tirer ces connoissances et que mes moindres demarches sont éclairées de fort près ce qui m'oblige à apporter beaucoup plus de menagement et d'attention y ayant beaucoup de seigneurs de ce pais dont la maxime est d'être pour le plus fort, et qui par consequent observent un grand silence pour voir comment les choses tourneroient avant de se declarer et d'autres s'imaginant qu'ils tireroient de Mr le Duc d'Orleans des avantages qu'ils ne pourroient esperer de V. M. dont les grandes qualites sont trop connües pour n'être pas redoutées par les fripons, mais je m'apperçois, Sire, que je m'etends trop dans la première lettre que V. M. me permet d'avoir l'honneur de luy écrire et qui ne devoit contenir que des actions de graces de sa bonté et des protestations de mon respect, et de mon attachement, ce sont ces mêmes sentiments qui m'ont induit insensiblement a m'etendre d'avantage, ainssy j'espere que V. M. en excusera le motif et je rentre dans mon devoir en finissant par renouveler a V. M. mes tres humbles remerciements de m'avoir rendu la vie en me rendant ses bonnes graces et en luy protestant du meilleur de mon cœur que personne ne sera jamais avec plus de reconnaissance, plus de respect, plus de fidelité, ny plus d'envie de mériter ses bontés que moy.

Sire

De Votre Majesté le très humble et très obéissant serviteur

## VII

### LETTRE DU MARQUIS DE POMPADOUR AU ROI D'ESPAGNE (1727).

(Simancas, Est., l. 8107.)

Sire

Les asseurances que jay receu par Monsieur l'abbé de Mongon que voste Maiesté me fesoit l'honneur de se souuenir encor de moy et de me

regarder touiours comme un de ses plus de zellés seruiteurs, m'a donné toute la joye que j'estois capable de ressentir et en mesme temps la confiance que je pouuois lui représenter auec liberté les idées qui me sont venues sur tout ce qui peut regarder ses intérêts qui me seront toute ma vie plus chers que les miens propres et je le fais auec d'autant plus de franchise qu'il m'a paru que ces idées estoient conformes à la manière de penser de touts ceux que je connois en ce pays cy, qui sont dans les mesmes sentiments que moy par rapport à vostre maiesté.

Je commenceray, Sire, par ce qui me paroist le plus important pour le présent et pour touts les cas qui pouroient ariuer dans les suites et je suplieray d'abord vostre maiesté de faire réflexion sur la différence des temps et de se ressouuenir que cet estat icy a esté gouuerné depuis onze ans par deux princes dont le premier de notoriété publique auoit un principal intérest directement opposé a celuy de lestat et encor plus à ceux de V. M. que cet intérest a esté l'unique mobile de tout son gouvernement et d'une politique pernicieuse qui a commencé a mettre toute l'Europe dans l'estat violent où elle se trouue encor aujordhuy je ne chercheray point a deueloper les motifs de la conduite du second. V. M. les connoist presentement mieux que moy, je me souuiens que lors quil fut déclaré premier ministre et quil enuoya le mareschal de Tesse en Espagne j'enuoyay par le prince de Challais un mémoire a V. M. par le quel je luy indiquois autant que mes foibles lumières le pouuoient cômporter les moyens par ou elle pouuoit bientost connoistre si M. le duc de Bourbon auoit intention dagir dun bon pied auec elle je ne sçay si V. M. le leut et y fist quelque attention, quoy quil en soit les temps sont changés.

Celuy qui tient présentement le timon des affaires de ce royaume est un homme reconnu pour auoir de la religion, de la droiture et beaucoup de desinterressement on ne peut le soubçonner dauoir dautres veües que le bien de lestat, celuy de son maistre et celuy de la religion, on ne luy voit aucune liaison particulière auec ceux qu'on regarde dans des intérets opposés a ceux de V. M.

V. M. connoist sans doute mieux que moy combien en tout temps l'union intime et sincère des deux couronnes leur est utille à l'une et à lautre et je prendray la liberte de luy rapeller deux exemples opposés qui me parroissent dignes de ses réflexions, le premier est l'auentage que la maison d'Autriche a tiré si long temps de la liaison estroite qui a touiours subsisté entre les deux branches de cette maison dont l'une régnoit en Espagne et l'autre en Allemagne, le second tout différent est tiré de sa propre maison cest la diuision de la branche de Bourgogne auec la branche aisnée qui a esté bien prez d'arracher la couronne de dessus la teste de vos ancestres, en un mot, Sire, je croy pouuoir auancer à V. M. que la politique ne concourt pas moins que les liaisons du sang à former une union indissoluble entre la France et l'Espagne.

Il ny a point d'homme sensé qui puisse disconuenir que V. M. n'aye un trop juste sujet de se plaindre du procédé de la France à son esgard mais

ozerois je luy demander a qui l'impute t'elle? est ce au roy son neueu? l'aage quil auoit allors le justifie assez. Est-ce a la nation? V. M. nignore pas que plus des trois quarts de cette nation a esté quasy plus sensible à l'iniure qu'elle a receue qu'elle mesme; ce ne peut estre a celuy qui a presentement la principalle part aux affaires puisque tout le monde sçait qu'il s'en faut beaucoup qu'il y aye contribué par ses conseils.

Cella supposé, Sire, j'oze dire que quand l'eminente piété de V. M. et celle de la reyne ne les esloigneroient pas autant qu'elles font des sentiments de vengeance je ne voy rien qui puisse les empecher d'examiner de sang froid ce qu'exigent auiourdhuy leurs véritables interets qui ne veulent asseurement pas qu'elle regarde les François comme les ennemis ny quelle en soit regardée sur ce pied-là j'auanceray icy une proposition que V. M. regardera peut estre dabord comme un paradoxe mais que je croy pourtant tres véritable, cest que malgre touts les embaras où V. M. peut se trouuer presentement je la croy dans la scituation du monde dont elle peut tirer les plus grands auentages et pour cela j'exposeray icy naturellement et ingénuement mes pensées, si elles paroissent fausses à V. M. je me flatte qu'elle voudra bien les atribuer au peu de connoïssance que ma scituation presente me donne du fonds des affaires et les excuser en faueur de mon zelle qui peut fort bien estre excessif pour son seruice.

Je croy donc que la plus essentielle desmarche que V. M. ayt à faire est de se reunir intimement et cordialement auec le roy son neueu, j'ay toutes les raisons du monde de croire que nostre principal ministre ne souhaite rien tant que cette reunion tel que je viens de le despeindre à V. M. on ne peut le soubçonner d'aucune liaison suspecte et pour sa propre gloire, il ne peut se proposer deux obiets plus capables de rendre son ministère glorieux a la posterité que destre paruenu a la paix de l'eglise a laquelle il trauaille actuellement de toutes ses forces et à réunir la France et l'Espagne et réparer par là les plus funestes coups que leur peussent porter à l'une et à l'autre ceux qui ont causé leur désunion, si la politique et les engagements ou l'on se trouue de part et d'autre ne permetent pas de rendre si tost ce raccommodement publiq je croy du moins qu'il ny a pas un moment à perdre pour le faire secrètement, puisque les deux puissances agissant de concert trouueront auec bien moins de peine les moyens de procurer à l'Europe un calme qui luy est absolument nécessaire pour rentrer dans son estat naturel dont elle est sortie depuis longtemps. La maniere qui me paroistroit la plus conuenable pour y paruenir seroit lasemblee d'un congrès que je croirois d'autant plus utille qu'on y pouroit establir une paix plus durable en travaillant de concert a oster les semences de diuisions eternelles dans la maison royalle de France que les Anglois ont jetté auec tant d'art dans le traité d'Utrect et dans les autres traittés posterieurs s'ils veulent sincerement la paix et l'amitié des deux couronnes, ils ne soutiendront pas auec opiniatreté un ouvrage dont le but a esté si pernitieux ou si ils s'y opiniastroient leur mauuaise volonté seroit desmasquée, et metroit les deux puissances dans la necesité de

prendre des mesures ensemble et auec leurs amis pour se mettre à couvert de la haine de ces ennemis cachés si dangereux, heureusement il y a plus de puissances dans l'Europe a qui les renontiations ne conuiennent point que de celles qui les voudroient soutenir ainsy on ne manqueroit pas d'amis, d'autant plus quil seroit facille de trouuer d'autres arangements qui supléeroient pour maintenir l'équilibre dans l'Europe unique pretexte dont les Anglois se soient seruy jusques icy pour authoriser un systeme nouueau si contraire à l'équité, aux bonnes meurs et aux loix fondamentales de l'estat, des que V.M. agira de concert auec le roy son neueu quoyque secrettement il leur sera tres facille dy faire consentir les autres puissances, le temps y est très propre je croy pouuoir asseurer V. M. que le gros de la nation pense comme elle doit par rapport a ses droits, son cœur est porté naturellement pour la justice et par consequent pour elle, mais elle ne doit pas ignorer aussy que comme dans touts les pays du monde et surtout dans les cours il y a beaucoup de gens qui ne sont determines que par leur interest et suiuent le chemin quils s'imaginent qui les conduira le plus droit au but que leur ambition leur fait enuisager ainsy elle croyra facillement qu'on ne s'endort pas icy et qu'on trauaille a se faire des amis pour les occasions qui pouroient se présenter que les amis soufflent autant quils peuuent le feu de la diuision esperant par la faire tomber sur V. M. et sur son animosité contre la France, tout le mécontentement d'une guerre qu'on déteste icy ils se flatent auec quelque raison d'esloigner par cette guerre le cœur des François, et les acoutumer insensiblement a porter les armes contre elle ce qu'ils ne peuuent jusques icy enuisager sans horreur.

V. M. comprendra facilement que le moyen le plus seur et le plus prompt de couper court a toutes les caballes est une bonne reunion entre l'oncle et le neueu, et que l'on pouroit dans un congres paruenir a un traitté qui establiroit une paix solide en esloignant par de sages precautions touts les troubles et les difficultés que des malheurs qu'on ne sçauroit imaginer sans trembler pouroient produire un iour je ne puis m'empêcher de faire encor obseruer combien la paix est necessaire a V. M. pour quelle puisse auoir quelquun en ce pays cy capable de soutenir ses interets en toutes sorte d'occasions.

Je n'aiousteray point plusieurs petites choses dont il n'est pas inutille que V. M. soit informée mais dont le detail ne sçauroit estre contenu dans une lettre qui ne paroistra peut estre desia que trop longue je me contenteray d'en faire part a monsieur Labbé de Mongon puis qu'il est honoré de sa confience pour qu'il puisse en rendre conte de bouche en temps et lieu à V. M.

Je me restrains donc a dire encor une fois que l'unique obstacle que touts les veritables seruiteurs de V. M. enuisagent pour l'execution de touts les desseins quelle peut auoir est la diuision presente, et je finiray en asseurant V. M. de mon respectueux attachement et d'un zelle constant et inuiolable dont je chercheray a luy donner des marques tant que je viuray.

et que la triste scituation de mes affaires particulières me permetra de rester dans les lieux ou je croiray pouuoir luy estre utille a quelque chose.

Je suis auec le plus profond respect.

Sire

de vostre maieste le tres humble tres obeissant et tres soumis seruiteur

## VIII.

### LE DUC DE BOURBON A LA REINE D'ESPAGNE.

(Alcala, Est., l. 4823.)

23 juin 1727.

Madame,

Je suplie Votre Majesté de me permettre d'avoir l'honneur de luy temoigner l'inquietude que m'a causé la maladie du Roy d'Espagne, et la joie que j'ai d'apprendre sa convalescence, je ne doutte pas que Monsieur l'abbé de Montgon ne rende compte a Vos Majestés de ma conduitte sur ce qui concerne leur service, je serois trop heureux qu'elles en fussent satiffaittes, et je suis bien mortifié que mon eloignement de Paris, et de la cour me bornent a leur en donner de si legeres preuves. Je suplie Vostre Majesté d'etre bien persuadée que dans quelque situation que je me trouve, je n'obmettrai jamais rien de ce que je croirai pouvoir être util, ou agreable a Votre Majesté mais je luy demande la permission de luy dire que dans les vües qu'ont Vos Majestés il faut qu'elles nous aident, et qu'elles prennent leurs mesures de loin pour que si le cas, ce que a Dieu ne plaise, arrivoit, nous soyons en état de les servir avec succès, ce qui ne se peut qu'en se conduisant avec un peu plus de suitte, et de diligence dans les affaires que par le passé; car autrement on promettra tout a Vos Majestés, on ne leur tiendra rien, et leurs serviteurs se trouveront dans la dure necessité d'avoir à choisir entre le party d'agir pour leur service sans espoir de reussitte, et certitude de se perdre, ou celuy de renfermer en eux-mêmes leur zèle sans oser le faire paroitre, je demande mil pardons a Votre Majesté de la liberté que je prends mais avec les bontés dont elle m'honore je croy de mon devoir de luy dire, ce que d'autres n'oseroient peut etre luy dire, et que je croy util a son service, ainsy j'espere que le motif qui me fait agir trouvera grace deuant Votre Majesté. Il ne me reste qu'a faire des vœux pour le prompt rétablissement de la santé du Roy d'Espagne, et a assurer Vostre Majesté que tant que ie vivrai personne ne sera avec tant de respect ny d'attachement que moy.

Madame,

De Votre Majesté, Le très humble, et très obéissant serviteur.

## IX

### MINUTE AUTOGRAPHE D'UNE LETTRE D'ÉLISABETH FARNÈSE A L'ABBÉ DE MONTGON, 6 JANVIER 1727.

(Alcala, Est., l. 2460. — Copie aux Aff. étr. Esp., t. 350, f° 2).

Le Roi n'ayant pas le temps d'écrire lui-même ce matin ce qu'il veut que vous disiez de sa part au C^al^ de Fleuri au sujet de la lettre qu'il lui a écrit il m'a ordonné de le faire. Vous lui direz donc qu'il a vu avec beaucoup de plaisir les sentiments qu'il avait pour sa personne, qu'il ne doute pas qu'il continue de les avoir en tous temps, qu'il a aussi toute l'amitié qu'il doit au Roi son neveu, et bien qu'on l'accuse du contraire les faits l'ont assez fait connaître puis qu'après les occasions aussi fortes de mécontentement qu'il a eu de sa part et du ministère, il n'a pas donné aucune occasion de se plaindre de lui avec justice, et il a bien pensé que ce qui était arrivé à l'occasion du renvoi de sa fille qu'il attribuait cela plutôt à la légèreté et au peu d'âge du Roi son neveu qui ne lui permettaient pas de faire les réflexions qu'il aurait pû faire là dessus s'il avait eu plus de maturité. L'offense était trop publique et trop éclatante pour qu'il pût la passer sous silence; on aura vu aussi qu'il avait demandé beaucoup de satisfactions mais il n'est jamais venu à attaquer la France, que s'il en avait eu envie il l'aurait pu faire très aisément, quand ses places étaient dépourvues, qu'ils n'avaient point de troupes, ni d'alliés. Ainsi s'il n'a pas attaqué la France, ce n'est pas qu'il n'ait pas pu mais bien qu'il n'a pas voulu, et le Cardinal n'a que faire de lui faire ressouvenir son sang. Il a trop bien gravé dans son cœur ce qu'il doit au feu Roi son grand-père, et monseigneur son père, pour l'oublier jamais et en avoir toute la reconnaissance qu'un grand cœur comme le sien doit avoir, et il n'a eu que trop d'occasions de s'apercevoir de ces deux grandes pertes par le changement qu'il a trouvé dans le ministère de France à son égard. Mais ce sont des choses qu'il vaut mieux passer sous silence. Il lui paraitrait donc bien plus à propos de faire souvenir à la France qu'il est petit fils de Louis XIV qu'ils paraissaient assez avoir oublié pour avoir voulu permettre que les Anglais lui aient fait toutes les insultes qu'ils lui ont faites tant aux Indes (d'où on a eu récemment avis qu'ils poussent tous les vaisseaux espagnols marchands qu'ils peuvent et continuent les infractions et hostilités qu'on sait) comme ici. On voudra passer tout cela pour des traits d'amitié des Anglais et on veut faire passer pour des ruptures de guerre que le Roi se défende. S'il est vrai (comme on le croit) ce que le Cardinal dit et qu'il jure que le traité n'est que défensif avec les Anglais, pourquoi voudront ils prendre fait et cause pour eux quand ce sont eux les premiers qui attaquent, que ne s'unissent-ils avec un prince de leur sang, et avec un

autre prince à qui Louis XIV recommanda son arrière-petit fils quand il mourut, ou bien que ne restent-ils neutres, et que ne nous laissent-ils tirer raison de ces insolents qui veulent être les maîtres de tout le monde, d'autant plus que dans les traités que le Roi de France a avec le Roi, il y est porté expressément qu'il l'aidera à lui faire rendre Gibraltar : ainsi on ne peut redire que ce qu'on a dit tant de fois que si la France n'attaque point le Roi ou l'Empereur il ne l'attaquera jamais mais il est vrai aussi que s'ils le poussent à bout, il se saura soutenir et ses alliés sans avoir besoin de flotte, ni de galions. On doit aussi dire qu'on croit que le Cardinal n'a pas été bien informé au sujet de l'Empereur et des deux nonces car on sait positivement que l'Empereur souhaite d'être bien avec la France. Ce qu'il dit à l'égard de la réconciliation, le Roi dit qu'il le veut bien mais qu'il faut qu'elle soit stable et durable, que pour avoir une réconciliation qui se fasse aujourd'hui et qui se rompe demain, parce qu'il n'est pas d'humeur à souffrir les impertinences des Anglais, il ne sait pas à quoi elle pourrait servir. Mais que s'ils voulaient s'unir avec lui et l'Empereur, il serait même prêt à se désister des satisfactions qu'il prétend justement au sujet du renvoi de sa fille, et cela pour l'amitié qu'il a pour le Roi son neveu, et par le désir qu'il a d'avoir la paix avec son sang. Si le Cardinal le veut, le Roi sait qu'il peut tout sur l'esprit du Roi son neveu ; il ne tient qu'à lui de l'y porter, et avec cela il se rendra agréable à Dieu et aux hommes, et le Roi particulièrement en aura une reconnaissance très grande. Pour ce qui regarde aux autres points de sa lettre, cela serait trop long pour répondre sur chaque article ; il y en a qui expliquent son intention dans le papier de réponse à M. Stanhope. Le Roi gardera le plus rigoureux secret et sa femme aussi, mais le Roi charge le Cardinal de lui garder tout cela sous le secret de la confession, hormis le Roy de France seul auquel le Roi son oncle souhaite qu'il soit informé de la pureté de ses intentions et de l'amitié qu'il a pour lui.

## X.

### LA REINE ÉLISABETH FARNÈSE AU CARDINAL DE FLEURY.
### 25 FÉVRIER 1727.

(Alcala, Est., l. 2460. l. A. É. Esp., t. 350, f° 28.)

Je viens de recevoir par La Roche votre lettre du onzième de ce mois dans laquelle je trouve la réponse du mémoire que je donnai à l'abbé de Montgon à son départ d'ici pour vous en faire part et comme ce mémoire je l'écrivis par l'ordre du Roi, j'espère que vous ne prendrez pas en mauvaise part que je lui aie donné votre lettre à ouvrir, d'autant plus que l'étroite amitié qui nous unit ne me permet pas d'avoir jamais la

moindre chose cachée pour lui. Ainsi je vous réponds par son ordre avec tout le plaisir possible et avec la même ouverture de cœur que vous avez bien voulu avoir pour moi dans votre lettre vous priant en même temps de garder le même secret que vous avez gardé pour l'autre, car c'est de là que dépend le succès de tout, et outre cela si l'on venait à savoir que je vous écris, cela serait d'un très grand préjudice pour nos affaires, et vous n'en tireriez aucune utilité.

Nous avons été charmés le Roi et moi, des belles qualités du Roi de France, et si le Roi ne lui fit pas un compliment dans les formes sur le rétablissement de sa santé, ce ne fut pas faute d'amitié, car il l'aime et l'a toujours aimé tendrement, mais les conjonctures ne lui permettoient point de faire aucun pas qui fut d'éclat, mais il dit à La Roche de vous dire qu'il en était très aise. Nous ne savons pas s'il vous l'a mandé, mais cela était très certain. Pour ce qui regarde la réconciliation (comme je vous ai promis de vous parler à cœur ouvert) je ne vous cacherai pas que le Roi promit à l'Empereur qu'il ne se réconcilierait pas avec la France sans son consentement, mais il nous paroît à cette heure qu'il se présente une occasion la plus favorable du monde pour cela et c'est que le Roi vient de recevoir un courrier de Vienne dans lequel l'Empereur lui communique les offres qu'il avait faites à la France, votre réponse et sa réplique dans laquelle il dit qu'il s'offre à faire tout son possible pour la réunion des deux familles, pourvu que dans ladite réconciliation, il n'y ait rien contre les traités qui sont entre le Roi et l'Empereur. Je vous avoue qu'ayant vu cela, nous avons eu le cœur rempli de la joie la plus véritable et la plus grande, voyant à cette heure que cela ne dépend que de vous en acceptant les conditions que l'Empereur a proposées et acceptées, et à dire le vrai, elles nous paraissent fort raisonnables, et qu'il vient lui-même prier le Roi d'une chose qu'il souhaite infiniment sans qu'il paraisse envers l'Empereur aucune chose qui lui puisse donner de l'ombrage, puisque c'est lui qui le souhaite. Au nom de Dieu, ne laissez pas passer une occasion si favorable puis qu'une fois la réconciliation faite, toutes les choses iront de soi-même, et celui-ci est le meilleur moyen qu'il se puisse jamais présenter. N'y ayant donc entre la France, et l'Angleterre, et les autres alliés qu'une alliance défensive, il paroît au Roi que vu les hostilités que les Anglais ont faites contre lui, que vous ne sauriez avec votre justification nier, et les offres raisonnables de l'Empereur à quoi le Roi consentit avec plaisir, il nous paroît que vous pourriez les accepter quand même les autres n'y entreroient point et que vous seriez dégagé par là de la parole avec eux car s'ils ne l'acceptent pas, ce n'est plus le Roi, ni l'Empereur qui veulent la guerre, puisqu'ils s'accommodent à des propositions si justes, mais eux qui d'une guerre défensive vous veulent sous de beaux prétextes vous tirer à une guerre offensive. Sur cela aussi, je dois vous dire de la part du Roi que le siège de Gibraltar ne vous doit mettre nullement en peine, qu'à l'instant que l'Angleterre donnera une assurance positive de retirer ses escadres, et de cesser toutes sortes d'hostilités et que la France en soit

garante avec l'Empereur, il fera retirer à l'instant ses troupes, bien que la tranchée devait être depuis avant hier, le Roi m'ordonne de vous dire que si d'ici au temps qu'il vint d'Angleterre une promesse positive de ce que j'ai ci-dessus mentionné et qu'on eût déjà pris la place qu'il la gardera jusques à tant qu'il soit décidé dans le congrès à qui elle doit appartenir, mais qu'il espère que la France ayant promis dans le traité de Madrid dans un article séparé d'employer ses bons offices pour qu'elle lui soit rendue qu'elle voudra bien le continuer pour l'accomplissement de sa promesse. Pour ce que vous dites de l'argent de la flotte et des galions, si la paix se fait le Roi n'aura plus d'obligation d'en envoyer à l'Empereur. Vous savez qu'on n'a point d'alliés sans argent (et particulièrement des Allemands), témoin ce qu'a dit le Roi d'Angleterre dans sa harangue au Parlement pour avoir les subsides, bien qu'il accuse le Roi dans un des papiers de Stanhope d'une calomnie atroce de dire qu'il avait donné aussi de l'argent pour s'attirer des partisans. A cette heure on voit qu'il le confesse lui-même, et que ce n'est plus une calomnie, mais bien une vérité. Enfin il nous paraît que si vous disiez aux Anglais que vu les propositions raisonnables de la part du Roi et de l'Empereur qui vont au delà même de ce qu'on pouvait attendre d'eux, ils ne se rendent pas à la raison que vous ne voulez point prendre fait et cause pour eux, croyez-moi qu'ils baisseront l'oreille, et qu'ils accepteront ce que vous voudrez leur imposer, car il est impossible que sans le secours de la France, ils puissent faire la guerre, et ils seront bientost réduits à demander la paix à genoux. La ligue d'Hannover a esté faite pour la tranquillité de l'Europe : sy ils n'acceptent pas les conditions qui est-ce qui la troublera ? Je vous avoue que raisonnablement parlant on ne peut pas faire plus que ce qu'on fait. Je sçais bien qu'il ne m'appartient pas à donner des conseils à une personne aussi éclairée que vous, mais quelquefois aussi on peut trouver quelque estre de raison dans les moins raisonnables, ce que je dis c'est par l'envie que j'ay de voir réunir l'oncle et le neveu, car certainement je n'ay aucune vue là dedans sinon le bien de tout le monde après cela. Je suis fort persuadée que ce n'est pas la crainte de la guerre qui vous fait parler mais le bien des deux couronnes, c'est aussi la mesme chose de mon côté ; ainsy nous sommes à deux de jeu ; car pour de la crainte nous n'en avons point, et je n'en ai jamais vu avoir moins que le Roy n'en a, et on le pourrait appeler avec raison Philippe sans peur mais c'est l'amitié qu'il a pour le Roy son neveu qui le fera passer sur tous les justes motifs de ressentiments qu'il a contre les Anglais. Nous voyons avec tout le plaisir possible l'amour que vous avez pour le sang de Louis XIV et combien vous voulez suivre en tout ses maximes. Suivez-le aussi dans celle qu'il ne voulut pas s'unir à la grande alliance pour faire la guerre à son petit fils : s'il vivoit il ne la luy voudroit pas non plus faire à cette heure.

Pour ce qui regarde l'affaire que vous dites du Baron de Palme, je dois vous dire que nous vous avons rendu la justice de croire que vous auriez été incapable d'entrer dans une cabale aussi noire que celle-là et que si

elle avoit eu quelque ombre de probabilité de réussir avec le temps elle auroit été contre la France même car à vous parler à cœur ouvert les Espagnols ne peuvent pas souffrir les François et le Prince tout de même. Il n'aime autre François que son père et il l'aime tendrement avec un très grand respect, et après cela il est tout à fait enfant encore; ainsi nous avons ri de cette belle nouvelle quand on nous la donna, et n'en avons fait aucun cas.

Pour ce qui regarde la bonne foi de l'Empereur en vérité nous croyons que jusqu'à cette heure elle l'est; celle de ses ministres nous n'en savons rien, mais pour ce que vous dites du Roi de Prusse vous savez bien qu'on tâche de s'acquérir des amis partout où l'on peut, et d'en ôter aux contraires, je n'entre point à justifier sa conduite là dessus, ni celle de l'Empereur Léopold avec le Roy Charles second pour détrôner le Roy Jacques, je sais bien que si le Roy y avoit été dans ce temps là, qu'il ne l'auroit pas fait.

Voilà une bien longue lettre et un très mauvais grifonage et encore plus mal dicté mais quand il se traite d'établir l'amitié entre deux grands Roys et sy proches je crois que vous voudrez bien me le pardonner. Je vous ay écrit avec le cœur ouvert. Si je me suis proposée en quelque chose, je vous assure que c'est l'amitié véritable que nous avons pour le Roy de France auquel nous vous prions de faire bien nos compliments et l'envie que nous avons d'être bien ensemble, et de le prier de garder le même secret du mémoire parce qu'il est de la dernière importance, et je ne sais pas si les Anglois, les Hollandois et même les Allemands n'en ont pas eu quelque lumière bien que confuse : ainsi nous vous prions encore de nouveau du secret et de brûler la lettre que j'écris en mémoire pour la même cause. Enfin nous vous prions d'être bien persuadé de la sincérité de notre amitié pour vous et combien nous nous fions dans votre droiture et dans vos bons sentiments pour nous.

## XI.

### ANALYSE DE L'INSTRUCTION REMISE PAR LE MARQUIS LA PAZ AUX PLÉNIPOTENTIAIRES DE SOISSONS, LE 12 MAI 1728.

(Simancas, Est., l. 7540.)

La première partie de l'instruction 1°) porte sur la nomination des trois plénipotentiaires; 2°) rappelle ce qui a été fait au congrès de Cambrai et montre que par là on n'avait pas abouti à la réconciliation de l'Empereur et de l'Espagne; la négociation particulière avec Vienne en 1725 : « me determiné á fines del citado año 1724 á usar de la providencia de embiar á la Corte de Viena reservada y secretamente una persona que hiciese notorios al Emperador mis buenos deseos, etc. » Le traité de Vienne fut signé.

Mais ce traité s'étant fait sans la médiation de la France et de l'Angleterre pour des circonstances bien connues de tous, ces deux puissances en conçurent un grand ressentiment; d'autant plus qu'elles s'imaginaient qu'il y avait autre chose que le traité public entre l'Empereur et le Roi. D'où le traité de Herrenhausen « conocido por el de Hanover »; ce traité public, les plénipotentiaires l'ont entre les mains; mais on ne peut pas leur donner de lumières plus complètes, encore qu'on soit sûr qu'en même temps que le traité « se concluyeron y firmaron entre la Francia y la Gran Bretaña algunos articulos *separados y secretos* » et il y a lieu de croire, vu les circonstances, qu'ils sont fort peu favorables aux intérêts de l'Espagne et de l'Empereur. *L'un des premiers soins des plénipotentiaires doit être d'arriver à connaître ces articles secrets.*

La conduite de l'Angleterre et ses armements depuis le traité sont connus de tous; trois escadres Baltique, Amérique, Côtes d'Espagne. La première ne regarde pas Philippe V. La Russie a pris soin de l'empêcher de nuire. Pour les deux autres, La Paz renvoie à deux instructions spéciales (4° et 5°).

Pour les représentations faites par la cour d'Espagne et les réclamations échangées jusqu'à ce que les deux ambassadeurs sortissent de Madrid et de Londres, il renvoie au 6°.

*Entreprise du siège de Gibraltar.* — Les armements et les efforts des alliés de Hanovre pour contracter de nouvelles alliances « nos hizó à mi y al Emp^or^ discurrir muy seriamente... y tratar de ponernos en estado de rebatir la fuerza con la fuerza y las Alianzas con las Allianzas (traités, n° 7). »

*Négociation des nonces.* — Voyant la guerre universelle sur le point de se déchainer, le Pape Benoit XIII essaya de l'empêcher par le moyen de ses nonces; il songea à un nouveau congrès; cette idée fut bientôt acceptée par Philippe V et par les autres puissances.

*Articles préliminaires* (copie, n° 8), signés à Paris le 31 mai 1727 et à Vienne le 13 juin 1727. Retard à la réunion du Congrès : Acte postérieur d'explication et de confirmation signé au Pardo le 6 mars 1728. (n° 9).

« Todo nuestro mayor cuidado es oy disponeros para mas facilitar por nuestra parte la proyectada negociacion de una universal y solida Paz, conciliadas primero y satisfechas las diferencias que se agitan entre las Potencias de Europa y señaladamente las que à mi tocan..... conforme se enuncia por los mismos Preliminares y se explica aun mas por el tenor del ultimo Acto, *siendo estos dos instrumentos como la llave maestra que ha de abrir la Puerta a les materias y pretensiones y assi el principal documento que se os entrega para vuestro govierno* ».

Trois classes de questions à débattre. 1°) Exécution de tous traités, conventions et pactes antérieurs à 1725; réparation de toute atteinte portée à ces actes;

2°) Ce qui touche à la navigation et au commerce (art. 3 des mêmes préliminaires);

3°) Intérêts, prétentions et droits de nos alliés.

Sur le premier point, il faut avoir soin d'entendre par convention la lettre du Roi d'Angleterre en 1721 promettant *restitution de Gibraltar*. « Y por aquella clausula : « Si quid vero super iis immutatum etc. » se deve esencial^nte suponer que se trata de la falta de cumplimiento hastà aora de la dicha convencion o promesa, cuya inteligencia apoyaran sin duda de buena fee no solo los Ministros imperiales, sino tambien los Franceses... » Rappelle ce qui a été dit entre ces puissances au moment de la négociation des préliminaires et dit que si on n'a pas exprimé la chose plus haut ç'a été pour ne pas donner prétexte aux Anglais de se retirer. La France y est engagée. Demander l'exécution du traité de 1721.

Suit tout un passage sur les bonnes dispositions du roi de France et un éloge de Fleury (destiné à lui être montré) et l'énumération de toutes les espérances que l'on fonde sur lui.

Autres raisons à faire valoir sur la restitution de Gibraltar. Rappelle toutes les négociations antérieures sur ce sujet. Les avantages commerciaux dont jouissent les Anglais leur ont été donnés en échange de la promesse de restituer Gibraltar. Philippe V a tenu toutes ses promesses et les Anglais aucune.

Vient ensuite le résumé de *la question de Parme et Toscane*, « de modo que es necesario que falte del mundo toda la buena fe, la religion y el honor para que en lo establecido pudiese haver la menor contingencia; y á vista de estas seguridades conprehendereis que mi solicitud en estos temperamentos que a instancia etc. ».

2°) *Navigation et commerce.*

3°) *Les alliés de Philippe V.* « Mi grande Aliado el dia de oy es el S.^mo Emp.^or Carlos sexto y su amistad en mi concepto hacia mi persona la mas inviolable, como su empeño en mis intereses y pretensiones el mas fuerte y el mas sincero. » Toute confiance en l'Empereur. Il ne doute pas que les ministres impériaux ne l'aident fortement au Congrès. Il faut que les ministres espagnols fassent de même à l'égard des ministres impériaux et que la correspondance soit parfaite. Marcher d'accord en tout (et cela est dit avec un grand luxe d'expressions). La cour de Vienne a communiqué à l'ambassadeur espagnol les instructions qu'elle donne à ses plénipotentiaires.

Pour ce qui concerne les princes du Nord, voir l'article 4 des préliminaires.

Succession de Clèves et Juliers.

Alliés de l'Allemagne.

La France et l'Angleterre ont de leur côté convié leurs alliés.

Recommandations faites aux plénipotentiaires sur leur conduite privée et aussi sur le désir sincère qu'ils doivent avoir d'arriver à la paix générale.

## XII.

LETTRE DU DUC DE BOURNONVILLE AU MARQUIS DE LA PAZ; SOISSONS, JUIN 1728.

(Simancas, Est., l. 7544.)

Excelentisimo Señor.

Señor mio. Por mis cartas de oficio, asi particulares como en comun, doy quenta á V. E. de las conferencias que en Compiegnes tuve con el Cardenal de Fleury, y Guarda sellos, ambos juntos, y separadamente con cada uno de los dos, sobre el critico negocio de Gibraltar, y de nuestro comercio de Indias; y en esto confidencial hago á V. E. una relacion difusa, con las repeticiones, y casi en los mismos terminos á que dio lugar el hilo de la conversacion, sino bien tejida, á lo menos verdadera y exacta, de todos mis discursos con el Cardenal, y de sus respuestas en una conferencia de dos horas y media que tuve con Su Eminencia, despues de havernos comunicado, y convenido el Conde de Sinzendorff, é yo de la forma en que deviamos conducirnos uno y otro y hablar á este Purpurado.

Empezé por asegurar al Cardenal de las buenas intenziones del Rey, y Reyna nuestros Amos, á contribuir de su parte á una solida y durable Paz, cuia verdad hallaria Su Eminencia ratificada por las Ordenes que teniamos, y por nuestra conducta en esta negociacion, á que reciprocamente esperaba yó contribuiria por su parte, segun lo havia manifestado; que le aseguraba tambien de los sinceros deseos que tenian Sus Magestades de mostrar en todas ocasiones al christianisimo su sobrino, su tierna amistad, y vivos impulsos de cultivarla, y estrecharla mas y mas, pues nada hera mas importante al bien de la christiandad, y de nuestra Religion, extendiendome sobre todas estas circunstancias, tanto por lo que mira al Imperio, como á la Francia y que hallandose Su Eminencia revestido de una dignidad de las mas eminentes en la Iglesia, estaba muy persuadido, que por su piedad, y deseo de contribuir á una cosa tan justa, haria seria reflexion en lo que yo le representaba : que parecia haverle destinado Dios en el lugar que tan dignamente ocupaba, para acabar, y concluir esta grande obra la mas conveniente, y gloriosa á nuestra santa religion, como tambien para establecer entre nuestras dos cortes una sinzera y verdadera amistad tan correspondiente á los vinculos estrechos de sangre, de principes de una misma casa, como util para las dos naciones, no dudando que por estos mismos motibos el Rey christianisimo entraria en todas nuestras miras, y conveniencias que á la verdad devian ser consideradas por Su Magestad christianisima y por la Francia, como suias propias, por las grandes ventajas que sacarian Franceses de la union que huviese entre nosotros, principalmente quando estas dos coronas no podian tener jamas entre si nin-

guna disputa de consideracion, por lo que mira à la situazion de sus Estados.

Pasé despues à certificarle en que el Emperador ninguna cosa anhelaba con mas ansia, que una buena inteligencia y amistad entre la España, Francia y Su Magestad Imperial, y que en prueba de esta verdad, y de que tenia los mismos sentimientos que nosotros, nada deseaba mas que el que entrasemos, y hiciesemos entre las tres Potencias unos tratados particulares, i secretos : que este hera el modo de establecer para siempre la tranquilidad publica en la Europa : de reprimir el orgullo de las Potencias hereges (deviendo Su Eminencia convenir conmigo que las mas considerables heran henemigos domesticos de la Francia) y de embarazar que la religion protestante se aumentase en el Imperio, y que no teniendo estos Principes otra mira, no podia yo dejar de hacer presente á Su Eminencia que la Francia contribuia indirectamente á ella, por las grandes complacencias que há manifestado por la Inglaterra : que por este medio hacia todos los pasos que se havian visto hasta ahora en el Imperio, y que asegurando á los Principes protestantes, tanto del mismo Imperio, como fuera de el, de la amistad de la Francia, los empeñaba á sus miras, y ideas mal fundadas, y á engrandecerse, lo que patentemente se vehia no poder ser de otra suerte, que ácosta no solamente de la tranquilidad publica, sino tambien de nuestra religion, separando Principados, y Obispados Eclesiasticos, secularizandolos por medio de una guerra, y procurando tal vez que el Imperio recayese en un Principe herege, estrechando al Emperador, viendole quizos metido en una guerra contra los Turcos; y que en una palabra las cosas podian llegar á un tal extremo, que él no estuviese ya en estado de poderlas remediar : que Su Eminencia se hallaba durante su Ministerio en una situazion mas feliz, que la del Reynado de Luis 14, pues todas las Potencias temiendo este gran Monarcha se unian contra él; pero que al presente, estando toda la Europa bien persuadida que la Francia no pensaba á estenderse, y por consiguiente no recelandose de esta Corona, acudia á ella solizitando su amistad por todos medios, y asegurarla, y estrecharla con diferentes convenciones, y tratados, que hera lo mismo que deseabamos nosotros; y que ciertamente Luis 14 se huviera crehido mas glorioso de lo que ha sido, si llegase á radicar una amistad pura, y á entenderse de acuerdo con la España, y el Emperador en los intereses reciprocos de estas tres Potencias; y que respecto de haverle ya manifestado el Conde de Sinzendorff los sentimientos del Emperador en este asunto, que heran los mismos que los del Rey nuestro señor, le suplicaba reflexionase sobre una obra tan gloriosa, y de tal importancia, tanto mas que la conclusion de ella no dependia ya que de Su Eminencia, quien deveria emprenderla con fervor.

Añadé que para el mejor logro de tan grandes veneficios, queria, y hera preciso que Su Eminencia fuese informado y desengañado de dos puntos principales. En el primero que havia de tener á bien le preguntase, si despues de haver hablado con el Conde de Sinzendorff, y enteradose de que

las miras de Su Magestad Imperial no heran de engrandecerse, ni inquietar en nada la Francia, contentandose con lo que actualmente posee, y que la guerra no es de su interes, principalmente en el caso presente de no tener Su Magestad Imperial succesion masculina, pero no exponerse á la contingencia de entrar en otra con los Turcos, no hallaba desvanecidas las falsas sospechas que havian publicado Ingleses? Si por los sacrificios que el Rey nuestro señor havia manifestado para llegar á la abertura de este Congreso, no se conocia patentemente que el Real animo de Su Magestad no ha sido jamas turbar la tranquilidad publica? Como Ingleses y otros havian sujerido, iendo siempre al fin (que en parte havian logrado) de procurar apartar el Rey, y el Emperador de la Francia y de que nunca se entendiesen entre si estas tres Potencias, no pudiendo nadie dudar que esto es su principal interes, y conveniencia, la que disfrutan á costa tambien de la misma Francia, en lo que havia padecido, y padece el comercio de esta Corona : Si me podia tampoco negar Su Eminencia que los enemigos naturales de la Francia heran Ingleses y si jamas estos la permitirian hiciese la menor conquista? pues bien lejos de convenir en que ella se estendiese, van procurando con maña quitarles el comercio, para ponerlos siempre en el peor estado que pudieren, por ser la Francia la unica Potencia que temen no solo Ingleses, sino tambien Holandeses.

Expresé á Su Eminencia que el Emperador sin embargo de no desear, ni haver deseado la guerra, se halla muy en estado de sobretenerla, por las buenas y justas medidas que havia tomado para él forzoso y inevitable caso de rompimiento, que ademas de las providencias tomadas en las fronteras, y Plazas de Ungria, y fortificada considerablemente la de Belgrado, tenia Su Magestad Imperial existentes 150 mil hombres y mas tropas suias sin contar las de los Principes Aliados en el Imperio, las de los circulos del mismo Imperio, y las de Rusia, que no ignoraba Su Eminencia hera un Cuerpo considerable, y que podian entrar en los estados de los Principes del Imperio Aliados de la Francia y de la Inglaterra : de manera que despues de haver guarnecido, como queda dicho las fronteras de Ungria con un grande Cuerpo de tropas, y puesto en Italia quarenta mil hombres, con los que no se podia negar havia bastante para el resguardo de aquellos estados, quedava por la parte mas corta á Su Magestad Imperial un exercito de cien mil hombres, y mas entre los quales 25.000 cavallos, que vajo del mando de un gefe tan respetable como el Principe Eugenio, podia prometerse el señor Emperador, se haria este egercito lugar en qualquiera parte, y que no se hacia dificultad de dar á entender que en caso forzoso de guerra, no hera la mira del Emperador defender la Flandes con muchas tropas, ni de emplear ni gastar su dinero en aquel Pays : que por lo que miraba á nosotros tampoco ignoraba Su Eminencia estabamos muy en estado de oponernos á todo lo que se pudiese ofrecer, y que todas las contingencias de una guerra en España se reducian á tomar ó no una Plaza la qual seguramente se havia de restituir, haciendo la Paz, de que podia inferir Su Eminencia lo costosa e infructuosa que seria la guerra contra nosotros, demas de la perdida de su

comercio, asi en el continente de España, como del considerable que nuestras flotillas, y galeones disfrutaban en Indias: que por la misericordia divina, y por las discretas providencias que se havian tomado, nuestras cosas en las Indias estaban en tan buen estado, que no teniamos el menor motibo de recelar pudiesen Ingleses meter pie en ellas, como se lisongeaban, ó á lo menos le havian dado á entender á Su Eminencia.

Sobre este primer punto me respondió el Cardenal conocia ahora verdaderamente, que el real animo del Rey no havia sido, ni hera el de turbar la tranquilidad de Europa; y que por lo tocante al Señor Emperador le consideraba tambien como un Principe justo, muy amante de nuestra santa religion, y de mucha verdad dandome tambien á entender estaba persuadido que deseaba la paz, y conviniendo al mismo tiempo conmigo que hera su verdadero interes: que el mismo objeto, y sentimientos tenia la Francia, y el, y que en todó contribuiria á este logro, con cuia mira havia deseado tan eficazmente se llegase á la abertura de este Congreso, añadiendo tambien que la Francia no miraba á engrandecerse, y que tampoco le convenia; á que respondi al Cardenal que respecto de que Su Eminencia parecia quedar satisfecho en este primer punto, hera preciso pasar al segundo, de que esperaba yo quedase no menos persuadido.

En el segundo punto dije al Cardenal no ignorabamos lo que Ingleses, y otros Principes (que no siendo las principales Potentias interesadas, fundan y disfrutan siempre sus conveniencias a mas abuelto), han influido y supuesto contra los tratados hechos entre el Rey y el Emperador, ni los pasos que en este asumpto ha dado la Francia: que Su Eminencia havia visto los tratados de Viena, pues se han dado al publico, á que solo podia yo añadirle asegurandolo con toda verdad, que la amistad entre el Rey, y el señor Emperador hera firme y indisoluble; y me respondió Su Eminencia no havia nada que decir contra los tratados que se havian visto impresos; que celebraba mucho la buena union entre el Rey nuestro señor y el señor Emperador tan conveniente á la Christiandad y que no hera tampoco opuesta á sus deseos, ni en contrario harian nada para apartarnos de una amistad tan sincera, y tan justa, pero que ignoraba, y se discurria huviese otros tratados en secreto: repliqué yo aqui al Cardenal que en primer lugar la amistad que hay entre el Rey y el Emperador, no impedia la que se deseaba por ambas partes con Su Magestad Christianisima, con la mira de entrar en una estrecha union y maior confianza, en cuios terminos no dudaba yo se huviese explicado con Su Eminencia el Conde de Sinzendorff en nombre del Emperador, y lo mismo le ofrecia yo en nombre del Rey mi Amo, y que para que se hallase mas bien persuadido de esta verdad, le decia estabamos promptos á entrar, y concluir con el qualquier tratado que se tuviese por conveniente, y á pasar desde luego á la formacion de los Articulos, por los quales conoceria Su Eminencia que en los tratados de Viena, no havia nada stipulado contra la Francia, ni que embarazase una union perfectisima entre estos tres Principes christianisimos los mas poderosos y soberanos de la Europa, por la qual se lograria el veneficio de

asegurar, y estender nuestra religion á pesar de los Principes protestantes, en que no poca gloria adquiriria Su Eminencia; y en haver llegado las cosas al estado de ver estrechamente unidas la Casa de Francia, y de Austria, lo que hasta ahora no se havia conseguido.

Respondiome este Purpurado no podia negarme que se havia en esto el mayor bien á la religion catholica, y que por su parte contribuiria gustosisimo á cultivar la amistad del Rey, y del Emperador, pero que nadie ignoraba los empeños de la Francia contrahidos por el tratado de Hannover, los quales no se havian hecho en tiempo de Su Ministerio, dandome á entender que durante el suio no se huviera entrado en ellos : que savia muy bien yo que toda la Europa se havia quejado siempre, antes, y en tiempo de la menor edad de Su Magestad Christianisima, de la poca fee que la Francia havia tenido en sus tratados; que me confesaba que la real intencion del Rey su Amo ha sido siempre de no faltar á sus empeños, y de mantenerlos con religiosidad, á menos que los con quien se huviesen contrahido, se apartasen en todo, ó en parte de ellos, pues entonces no subsistia ya la obligacion de guardarlos, y me ha dado á entender (como tambien lo egecutó con el Conde de Sinzendorff) que si llegase el caso deseado de efectuarse la paz en este Congreso, cesarian la maior parte de sus empeños, y quedaria entonces mas libre; á que repliqué á Su Eminencia que el tratado de Hannover no me parecia de embarazo al que se podia egecutar entre el Rey nuestro señor, el Christianisimo, y el Emperador, y que por ultimo, creyendo yo que Su Eminencia quedaba desimpresionado por lo que acababa de expresarle en mis dos puntos de las inventadas sujestiones que la malicia havia difundido, contra la integridad, derechura y buenas intenziones del Rey, y de Su Magestad Imperial; concluya con repetirle, que pues el Rey, y el Emperador estaban promptos á entrar cada y quando en esta Alianza, solo dependia de Su Eminencia la egecucion.

En estos precisos terminos dimos fin á nuestra conversacion, y solo se estendió el Cardenal á manifestarme (como lo hizo despues á diferentes sugetos) quan contento y satisfecho estaba de mi conducta y modo de hablar, persuadido de mis buenas, y sanas intenziones, y quanto celebraba se huviesen depositado en mi la confianza y peso de estas dependencias : el mismo cumplimiento me hizo á su tiempo el Guarda-sellos, á quien he conocido algunos años há : le he devido mil finezas, tratandome como amigo y con confianza, y segun hé podido reconocer me parece interesarse en las cosas del Rey y de la nacion. Dios guarde á V. E. muchos años como deseo. Soissons (?) de Junio de 1728.

*Note pour répondre á la lettre précédente.*

Digasele que con mucho gusto ha leydo el Rey esta su carta, enterandose de su contenido con igual satisfaccion. Que Su Magestad ha con estimacion

aprovechado el celo, acierto y puntualidad con que habló al Cardenal, y que espera sean muy correspondientes los efectos que se seguirán á esta conferencia.

## XIII.

### LA QUESTION DE L'INDULT DES GALIONS EN 1728.

(A. É. Esp., t. 353, f^os 144 et 293.)

Chauvelin à Rottembourg, 27 janvier 1728. « L'indult excessif sur les effets des galions a jeté dans la nation une consternation que je ne puis vous exprimer. » Il ajoute que si leurs Majestés Catholiques n'y apportent pas quelque adoucissement, nos marchands aimeront mieux suspendre tout commerce avec Cadix.

*Mémoire pour servir de réponse aux ministres d'Espagne sur l'Indult,* joint à la lettre du Garde des Sceaux à Rottembourg, 2 mars 1728.

Le caractère et le génie du Conseil d'Espagne a toujours été de faire des mémoires et de tâcher par des écrits, en évitant l'objet principal, d'amuser sur des vues ou des minuties qu'ils ont le talent de faire valoir. Dans la conjoncture présente ils sentent fort bien qu'ils ont vexé la France par l'Indult, mais quoiqu'ils n'aiment pas les Français et que la nécessité les met néanmoins à la veille d'en avoir besoin, ils font leurs efforts pour faire oublier à la cour de France cette infraction à la bonne foi et au traité, en lui forgeant mille difficultés chimériques pour la détourner de sa plainte bien fondée.

L'unique remède est de se renfermer sur un seul point.

Le roi de France a grand intérêt à *tolérer* le commerce des Indes en droiture. Il l'a défendu sous les peines les plus sévères pour être agréable au roi d'Espagne qui tire d'immenses revenus de l'obligation de nos sujets de se servir de la voie *de flotte et galions*. Si le roi d'Espagne rend ce commerce trop dur aux Français ou manque aux traités, on fera comme les Anglais et les Hollandais qui ne se sont jamais privés d'un commerce illicite avec les Indes. Tout le monde sait qu'il n'y a jamais eu dans les Indes espagnoles un gouverneur, ni un juge à l'épreuve de l'argent. Les gouverneurs qui reviennent des Indes sans avoir de quoi donner aux conseillers du Conseil des Indes sont jetés en prison sous un prétexte.

Quoique sans espérance de restitution, ne pas abandonner la plainte sur l'Indult pour prévenir d'autres mesures.

A. É. Esp., t. 355, f° 70. *Chauvelin à Brancas, 6 juillet* 1728. — Je vous remets Monsieur les copies d'une lettre que M. Crozat a reçue de Cadiz et d'une qu'il a écrite ici. Elles nous ont appris que la cour d'Espagne veut non seulement prendre sur le chargement du vaisseau de Registre arrivé il y

a quelque temps au Passage tout ce qu'elle a pris sur les effets de la flotte, c'est-à-dire l'Indult de 5 % et 18 3/4 au moyen de l'augmentation d'un réal 1/2 par piastre, mais encore exiger un emprunt de 200 mille piastres sur cette cargaison. Le roi veut qu'au moment que vous recevrez le courrier que je marque à M. Dadoncourt de vous envoyer et que vous direz vous avoir été dépêché pour ce sujet, vous fassiez au roi, à la reine d'Espagne, à M. Patiño et tout autre ministre qui vous paraîtra convenable les plaintes les plus fortes et que vous demandiez formellement au nom de S. M. que conformément à la raison, à la justice, aux espérances données et même aux promesses faites à M. de Rottembourg on s'en tienne pour toutes choses à l'indult de 5 % en donnant aux intéressés la piastre telle qu'elle vient des Indes; c'est sur ce point principalement que doivent tomber vos instances, car quoiqu'elles doivent tendre aussi à empêcher l'emprunt, surtout lorsque celui qui fut fait sur les effets de la flotte arrivée à Vigo en 1702 n'est point encore remboursé, nous ne sommes pas autant autorisés à l'égard de cet article qu'à l'égard de l'autre; mais pour ce qui est de l'augmentation de la piastre vous n'avez de mesures à garder que dans les termes de vos représentations, et vous n'hésiterez pas s'il le faut à déclarer que si cette injustice est faite aux sujets du roi, S. M. regardera cette conduite comme une marque du peu d'égards de S. M. C. pour la France et de son peu de ménagement pour conserver l'amitié du Roi son neveu. En un mot, Monsieur, il faut traiter ceci de couronne à couronne et non plus en ministre de famille.

.....Vous pouvez aussi ajouter mais comme de vous même qu'un pareil procédé à notre égard loin de nous détacher des Anglais ne peut servir qu'à resserrer de plus en plus notre union avec eux.

*Mémoires de Villars*, t. V, p. 143. — « Dans le conseil d'État du 1er août 1728, on lut un mémoire de Patiño, envoyé par le marquis de Brancas, sur l'indult pris sur un vaisseau arrivé depuis peu. Le mémoire était fort court et que le roi d'Espagne était surpris que l'on s'ingéniât de trouver à redire aux impositions qu'il lui plaisait de faire;... Le marquis de Brancas demanda une audience au roi d'Espagne après avoir entretenu la Reine, et, lorsqu'il commença à parler au Roi, qui était toujours dans son lit, la Reine s'éloigna pour s'approcher d'une fenêtre et ne pas entendre. Le marquis de Brancas la supplia de demeurer, mais elle voulut laisser parler le Roi seul qui répondit très sèchement qu'il était le maître chez lui. »

## XIV

### LETTRE DU DUC DE NOAILLES A PHILIPPE V; MARLY, 17 JANVIER 1728.

(Simancas, Est., l. 8107.)

Sire.

Je ne puis assez exprimer à V. M. combien j'ay esté vivement touché d'aprendre par M. l'abbé de Montgon les marques de bonté avec lesquelles elle a daigné aussi bien que la Reyne, recevoir les assurances de mon fidèle et respectueux dévouement. Si quelque chose estoit capable de diminuer la véritable satisfaction que j'en reçois, ce seroit que Vos Mtés pussent regarder ces témoignages comme un renouvellement, et non comme la continuation de cet ancien attachement que j'ay voüé à Votre Mté depuis qu'elle est montée sur le trosne où j'eus l'honneur de l'accompagner et dont j'ay toujours cherché à luy donner des preuves par mes services, foibles à la vérité, si on les mesure par ce que j'ai fait, mais qui n'auroient point eu de bornes s'ils avoient esté proportionnés à mon zèle et à mon inclination.

Ces sentiments, Sire, dont j'ay eu pendant longtemps la consolation de voir V. M. bien persuadée, ont toujours esté les mesmes, et si j'ay esté assez malheureux pour que des ennemys secrets ayent pu me rendre de mauvais offices dans différentes conjonctures, j'ose l'assurer que je ne l'ay jamais mérité, et que jamais je n'ay manqué à ce que je luy dois. Rien ne me seroit plus aisé que de l'en convaincre si j'avois jamais l'honneur de me trouver à ses pieds, et de luy rendre compte de ma conduite aussi bien que des différentes circonstances dans lesquelles je me suis trouvé depuis la mort du feu Roy.

Qu'il me soit permis de le dire à V. M., quoyque nourry et eslevé dans la cour, je n'en ay jamais pris, ni gousté les principes et les maximes, et moins encore, j'ose le dire, pratiqué ny les manèges, ny les intrigues.

Il n'est que trop facile et que trop en usage de nuire à ceux qui ne connoissent que droiture et simplicité.

Mais puisque Vos Majestés veulent bien m'entendre, je ne suis plus en peyne de dissiper jusqu'au moindre nuage qui pourroit leur rester dans l'esprit. Je conjure donc V. M., Sire, de me mettre à portée de le pouvoir faire de manière à ne lui laisser aucun doute; et d'estre bien persuadée que les grâces que j'ai reçues d'Elle sont profondément gravées dans mon cœur, et y ont toujours esté présentes. Que ne ferois-je pas pour pouvoir me flatter que V. Mté n'a pas non plus oublié les marques de bonté que j'ay tant de fois receu d'Elle et dont le souvenir m'est si pré-

cieux. Elle n'a point de plus ancien serviteur, ny qui connoisse mieux ses grandes et estimables qualitez, ny qui luy soit plus véritablement et entièrement dévoüé. Je m'estimerois infiniment heureux, Sire, si la Reyne pouvoit penser comme V. Mté mais Elle ne m'a jamais veu, et Elle n'a peut estre formé d'idée sur mon compte que sur le rapport infidèle de quelques ennemys cachez ou des envieux et des jaloux si communs dans les cours des Roys. Il est donc de la justice, de l'équité et de la bonté naturelles à Votre Majesté de daigner me peindre à ses yeux avec les mêmes couleurs dont elle vouloit bien autrefois me cognoistre dans le temps que j'avois le bonheur de la servir et d'estre auprès d'Elle. C'est à vous, Sire que j'ai recours pour convaincre la Reyne que Vos Mtés n'ont en aucun lieu du monde de serviteur plus zélé ni qui soit avec une plus véritable reconnoissance, un plus parfait attachement et un plus profond respect, Sire, de V. M.

Le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur.

## XV.

### INSTRUCTION DE LA REINE D'ESPAGNE POUR LES PLÉNIPOTENTIAIRES, EN CAS DE MORT DE LOUIS XV; 9 NOVEMBRE 1728.

(Alcala, Est., l. 4823, pièce 2.)

Para los Plenipotenciarios. — En recibiendo este despacho, luego, remitiran en manos propias del señor Cardenal de Fleuri el pliego adjunto y daran cuenta al Rey de lo que pueda ofrecerse que les diga el Cardenal, si otra cosa no pregunta, despues de haber ejecutado esto, entregaran el pliego abierto al Duque de Borbon y pudiendo ofrecerse el caso que en pasando uno de los dos de su confianza, en casa del Duque de Borbon podria dar algunas luces en la situacion presente de la enfermedad del Rey ó algunos motivos, convendrá que hagan remitir por persona segura al Duque de Borbon con un papel, pudiendo ofrecerse el caso que el Duque no se hallase en Fontaineblau ó Paris, pero bien á Chantilli.

Previniendo al Cardenal como al Duque de Borbon que siendo este correo urgente, si hallasen por conveniente en responder se sirvan no escribir pero advirtiendo á su espia que con toda brevedad y sin dilacion lo buelban á despachar el correo.

Va escrito un pliego reservado el cual los espias no habriran que llegando los casos de saber que llegase el que no seguiera del fallecimiento del Rey ó en caso que fuese abandonado por los médicos ó que tambien llegase el caso que con el motivo de la enfermedad del soberano procurase el Duque de Orleans de juntar el Parlamento ó pasar á esta personalmente á este tribunal y hacer algunos pasos con el motivo referido de la enfermedad grave del Rey y en estos casos que tenga el espia, con el escrito y por el se

reconocerá lo que se les previene de orden del Rey; pueden, ofreciendose el caso, asegurar lo hecho que tiene el Rey, al tribunal y á la Nacion; teniendo yo el mayor consuelo de poder asegurar mas que nunca de la buena salud del Rey que gracias á Dios va restableciéndose su segura robustez y que toda la Europa reconocerá.

Haran remitir con toda la seguridad la carta escrita al Duque de Noailles previniendo que acaso quiera responder, y se buelba el correo que despache.

Se remite en derechura al Cardenal de Fleuri el pleno poder y carta para el Parlamento en que se hace ver que son invalidas las renuncias hechas por el Rey sobre este asunto, que á su tiempo y llegado el caso se dará al publico y se guardará con todo secreto é imprimir sus frases en Madrid. Se previene esto en la carta que escribe la Reyna de su proprio signo y diciendole en primer lugar que despues de todo lo que le ha dicho el Duque de Borbon de ello y de todas las buenas intenciones que tenia tanto por el Rey que por Su Magestad la Reyna podia asegurarle que cualesquier motivos de desconfianza que podia haber habido antes por las ocurrencias, estarian enteramente desvanecidos, asegurandole que tendria sus Mag^des^ en adelante una confianza sincera en su fidelidad y buena amistad, que lo manifestaria su Magestad el Rey en las ocasiones que se ofreciere y que obrando en esta intelligencia era el motivo que con todo el secreto se me ha contado, con toda cordialidad los referidos papeles y casos; esperando el Rey y la Reyna que en caso de llegar alguna fatalidad al Rey, esperando que Dios fuese servido ó que no llegase tal desgracia, que fuese servido de tomar este encargo en obrando en nombre del Rey en vista de los papeles y plenos poderes que se le remitan fijando el Rey y la Reyna su entera confianza en la persona de S. Excell^ce^ y Ministro del Rey. Que no siendo bien enterado de unos estilos que se buscan ó serian en semejantes casos como bien lo podia considerar Su Excell^ce^ era el motivo para que se remita al Duque de Borbon la carta para el parlamento del Rey, para que la remitiese á este tribunal por no saber si S. Excell^ce^ pudiese ó hallase motivo por conveniente entregar si mismo la referida carta al Parlamento, remitiendo siempre en todo caso la referida carta á su Excell^ce^ para que de cualquier modo se encaminose á esto ó como lo haga mas conveniente.

Previniendo tambien á S. Excell^ce^ que con el mismo secreto que conviene de observar en lo que se escriba al Duque de Borbon y que se sirba obserbar no se participe nada al Duque de Borbon sino lo que S. Excell^ce^ reconozca por la copia escrita que le remito y advierto, paraque S. Excell^ce^ pueda darse por entendido ó si con el Duque de Borbon segun lo hallase por conveniente, discurriendo que esta supuesta carta para el Parlamento no lo acibarase, pareciéndome á proposito para su inteligencia y para que vea que no se le oculta nada, que es esto reservadisimo y que nadie sea enterado mas que el que sea de su confianza. No puedo tambien dejar de manifestar á S. Excell^ce^ la gratitud del Rey y de mi que tenemos en la

persona del Guarda-sellos, enterado por el Duque de B^lle y de sus buenas intenciones. Dios etc...

## XVI.

### LETTRE DES PLÉNIPOTENTIAIRES SANTA CRUZ ET BARRENECHEA AU MARQUIS DE LA PAZ, 15 AVRIL 1729.

(Simancas, Est., l. 7548.)

Excmo. Sr.

Mui señor mio. Por el último ordinario, dimos á V. E. las breves noticias que permitió la cortedad del tiempo desde nuestra buelta de Versailles, hasta la immediata partencia del correo, mayormente haviendo sido preciso escribir en cifra; y tanto por si dichas cartas se extraviaron, como porque no huvo lugar de estendernos en ellas, bolvemos á tomar desde su principio el asunto.

A la media noche de entre los dias 10 y 11, llegó el correo D^n Manuel Fernandez. La mañana del 11 passamos á Versailles, convenidos en escuchar al Guarda-sellos antes de entregarle los pliegos, y de hablarle sobre las dependéncias contenidas en la carta de V. E. á nosotros, para observar por la variación del tono, gesto, y palabras, el efecto que harian en aquel Ministro dichos pliegos y nuestro discurso.

Conseguímoslo assí; pues nos recibió con un semblante árido, y sin perder tiempo, dixo..... *Messieurs vuestro Ministerio se halla mui engañado en el juicio que haze de que nosotros sufriremos por mas tiempo la inaccion politica, en que nos hallamos : No lo tomeis por amenaza pero en amistad os declaro que ni los intereses ni la honra nos permiten aguantar mas dilaciones y que si, para salir de ellas, fuere menester, haremos la guerra.*

*Después de tantos meses que la falta de respuestas del Emperador sirve de pretexto á vuestro silencio, llegó finalmente á España el último correo que se esperaba de Viena, y haviendo passado mucho tiempo desde su arribo, vuestra Corte no se explica mas que antes : No, Messieurs, no perderemos assi el tiempo; y os digo mas, el partido está tomado.*

Replicamosle (como otras veces) que él mismo y el Sr. Cardenal de Fleury, y aun los Plenipotenciarios de Inglaterra y Holanda, nos havian instado continuamente sobre que propusiessemos al Rey que se exigiesse del Señor Emperador una respuesta clara y positiva tocante á Guarniciones de Toscana, y á otros puntos; y que haviendolo executado nuestra corte con Extraordinarios que tal vez se repitieron para destruir ambigüedades, creiamos estar á la puerta de un final expediente, y que estrañabamos que en semejante ocasion la demasiada priessa de Ingleses y Franceses, los expusiesse á desbaratar la obra de sus proprias ma-

nos. Que en nuestra Corte siempre havian ido consiguientes en decir que aguardaban al correo Zorrilla; y que este havia sido encontrado en Sierra-Morena por D. Manuel Fernandez.

Respondionos, enfadado, que no le hiziessemos tan poca mercéd, como creer que ignorasse los correos que llegaban á nuestra Corte : que Zorrilla estaba en ella semanas antes que partiese Fernandez, y que nos lo iva á demostrar en una carta que nos enseñó del Marqués de Brancás; pero le hizimos ver claro que el corréo, de quien Brancás hablaba, era uno despachado por la corte de Viena al Conde de Kinigsegg : Añadimos que bien sabia el Guarda-sellos que Kinigsegg tardó algunos dias en comunicar al Rey los despachos de aquella expedicion : De aquí sacamos la conseqüencia de que su contexto no debia ser muy favorable á España (pues las noticias gratas no tardan tanto en darse) y que por consiguiente no havia entre las cortes de Viena y Madrid el concierto, que se pensaba, de entretener con artificiosas dilaciones á las Potencias de la Liga de Hannover : Calmose infinito el Guarda-sellos con estas reflexiones, particulármente quando le bolvimos á assegurar, bajo palabra de honor, que era cierto no haver llegado Zorrilla hasta después de la partida de Fernandez.

Passada esta reyerta dimos al Guarda-sellos los pliegos, leyéndole también las clausulas que nos parecieron oportunas de entre las contenidas en la carta con que V. E. nos honró fecha en 29 de Marzo; y nos pareció leer en el semblante de aquel Ministro uno grande y alegre mutación. Dixo que bolviessemos á verle después de comer que havria tenido tiempo de reflectir sobre aquellos Papeles. Entonces passamos al quarto de su Muger hasta la hora de mesa y acabada esta bolvimos á bajar al Gabinete del Guarda-sellos, que nos encargó nos dejassemos ver aun otra vez quando huviessemos hablado al Cardenal. Este nos admitió mui risueño : encargonos mucho el secreto, aplaudiendo el que hemos tenido desde el mes de Agosto, en qué, por la primera vez nos habló del equilibrio. Advirtió que no hiziessemos á Versailles mas viages que los ordinarios, y que sobre todo practicassemos el possible dissimulo con el Barón Fonseca; porque este, en la antecedente semana havia preguntado al mismo Cardenál *que partido tomaria la Francia si llegase el caso de apartarse del Señor Emperador el Rey nuestro Amo? que Su Eminencia se acordaria de haver siempre dicho que no queria mal a S. M. Imperial.*

Refirionos Su Eminencia haverle respondido que el propuesto caso le suponia mui distante, y que assi no parecia del tiempo hablar de esso : que Su Eminencia no queria mal á nadie, y que al Señor Emperador le respectaba y amaba como á un grande, y buen Principe; y que la quietud de la Europa, y el que se hiziesse justicia á todas las Potencias, era el solo objecto de S. M. Christianisima.

Concluyó el Cardenal con decir que pensaria en la forma de entendernos sin hablarnos muchas veces; y que bien pudieramos fenecer en po-

cos dias : Que nosotros éramos honrados Españoles : Que conociamos como Su Eminencia ser uno mismo el interés de las dos Naciones; y que dessearia se nos embiassen poderes para tratar, separadamente de las otras materias, la del equilibrio. Como esta clausula pudiera dejar á V. E. sospecha de alguna ambicion, que no tenemos, no refeririamos tal punto, si no creyessemos de nuestro deber el no ocultar el menor ápice de la conferencia.

A bueltas de esta conversacion no dejamos de instruirle sobre ciertos puntos de comercio de Indias en los quales vimos no estaba informado con la verdad que nos convenia.

De allí bolvimos á estar con el Guardasellos que despues de pensar un rato, dixo que el Sávado 16 del corriente vendria á Paris, y que nos viessemos con el á las siete de la tarde del mismo Sávado para tratar de la reexpedicion del correo Fernandez, y de lo demás que ocurriese. Encargonos tambien el secreto.

Ayer á las 11 y media de la noche recibimos un correo suyo, con la carta, cuya cópia sigue.

A Versailles le 14 Avril 1729.

J'ay l'honneur, Monsieur, d'envoyer à Votre Excellence les réponses de Mr le Cardinal de Fleury et les miennes à ce qui est venu à son Eminence et à moy par le courrier depeché de Lisle de Leon le 29 du mois dernier. Elles consistent en trois paquets pour Mr le duc de Bournonville, Mr le Marquis de la Paix, et Mr le Marquis de Brancas. En voicy un quatrieme que je prie Votre Excellence de faire donner á l'exprez qu'elle renvoye et de luy prescrire de le remettre en passant à Mr D'Adoncourt, commandant pour le Roy à Bayonne, c'est ce dont je seray tres obligé à Votre Excellence que j'honore toujours et respecte Monsieur très parfaitement. Chauvelin.

Postdata. Je vous prie de ne point différer de faire partir ce courrier dont on nous mande que l'on attend la reponse avec impatience.

Réponse à la lettre précédente.

Excmo Sr.

Mui Señor mio, oi á las 11 y media de la noche recibi la carta de V. E. con los quatro pliegos para los señores Marqueses de Brancas, y de la Paz, Duque de Bournonville, y Mr D'adoncourt, pero mi compañero y yo necessitamos de todo el dia de mañana para despachar el correo; y pienso convendria mucho que antes de expedirle, nos viesemos con V. E., á quien suplico me diga si deberemos passar à Versailles, ó esperar que después de mañana, Savado, venga V. E. á Paris.

Aguardo la respuesta de V. E. y en el interin no perderemos tiempo

en escribir lo que se ofrece hasta la entre-vista, que desseamos con V. E. y que buelvo á decir, tengo por indispensable. Quedo á las ordenes de V. E. &ca Paris 14 de Abril de 1729. Excmo. Sr B. L. M. &ca El Marques de Santa Cruz. — Excmo. Sr. Conde de Chauvelin.

Mr Pointz, tercer Plenipotenciario de Inglaterra, embió su Secretario á decirnos que estimaria infinito le avisassemos quando despachariamos un correo que sabia nos llegó de España; porque desseaba escribir con essa ocasion. Respondimos que como el corréo havia venido unicamente con las respuestas pertenecientes á embarcos para Guarniciones de Indias, no le reexpediriamos hasta que las cartas de algún ordinario ú extraordinario, diessen motivo; con que si embiassemos dicho correo antes que llegue el ordinario de mañana, Mr Pointz conoceria el artificio de nuestra respuesta, y que el correo trahia comissiones importantes para negociación entre España y Francia, y a escondidas de la Inglaterra.

Para ver al Guarda-sellos antes del avio de Fernandez, hai la razon de investigar con disimulo qual es la causa de haver mudádose la idea de conferir mañana con nosotros el Guarda-sellos : cuya cautela opuesta á las aberturas, que nos hizo, muestra inconseqüencia en el dictamen, ó que en las respuestas de este Ministro, por escrito, hai alguna insinceridad ó ponderación, que aqui se tema conociessenos nosotros, y que nuestras cartas la desvaneciessen hallandonos á la vista de todo lo que passa, y en bastante conocimiento experimental de como cada uno piensa, y de lo que en promesas ó amenazas puede ser cuerpo ó pura sombra.

Suponemos que el Guarda-sellos responderá á nuestra carta, y de lo que resultare avisaremos á V. E. en otra de mañana, en cuya noche pensamos despachar el correo.

Quedamos como siempre à las órdenes de V. E. y con el desseo de que Dios guarde à V. E. muchos años. Paris en la mañana del dia 15 de Abril de 1729.

Paris, por la tarde del mismo dia 15.

Oi á la una, despues del medio dia, recibimos del Guarda-sellos la carta del tenor que sigue.

A Versailles le 15e Avril 1729.

J'ay rendu compte, Monsieur, á Mr le cardinal de la nouvelle lettre que V. Exce m'écrit. S. Emce vous renouvelle encore la demande de ne point differer un seul moment l'expédition de votre courrier, que Mr le Marquis de la Paix, aura beaucoup d'impatience, á ce qu'il paroit, de recevoir. Cela n'empechera pas que je n'aye l'honneur de voir demain au soir votre Excellence, comme je le luy ay mandé; mais comme l'expedition de votre courrier en est entierement independante, S. Emce compte qu'il sera parti desja. Je vous honore Monsr tres parfaitement. Chauvelin.

A la carta de arriba respondimos lo que sigue.

Excmo. Sr.

Mui Señor mio. Partirá luego el correo; y, hasta la vista, quedamos como siempre, á las ordenes de V. E. cuya Excma Persona guarde Dios &ca. Paris 15 de Abril de 1729. B. L. M. de V. E. &a El Marqués de Santa Cruz. — Don Joachin Ignacio de Barrenechea. Exmo Sr. Conde de Chauvelin.

En la segunda carta del Guardo-sellos, que vino con sobre-escrito á mi Marques de Santa Cruz; hallamos tres irregularidades, que tal vez no son significativas; pero las annotamos por si fueren del caso para que V. E. las combine con alguna de nuestras reflexiones anteriores, y con lo que el mismo Guarda-sellos escribe con este Correo á V. E.

Una de dichas irregularidades consiste en que aquel Ministro dice que recibio la nueva carta de mi Marqués de Santa Cruz, cuya expresion parece supone que ha tenido otra, y no me acuerdo de haverle escrito alguna mas, de seis meses á esta parte.

Dice crée que à la hora que escribo, habrá partido el correo; pues su expedicion es sobre materia independiente de la conferencia que el propio Guarda-sellos debe tener con nosotros mañana : de lo qual nunca nos ha instruido : antes bien, como llevamos expressado en la primera fecha de esta carta, el Guarda-sellos, nos previno que la conferencia seria para tratar del retorno del correo, y de lo demas que se ofreciesse.

Finalmente la ultima carta del Guarda-sellos dicta que me embió á decir á mi Marqués de Santa Cruz que mañana conferiríamos; y yo nunca supe de la conferencia de mañana, sino lo que à ambos nosotros dixo personalmente aquel Ministro el dia 11 del corriente, segun ya tambien referimos en la primera porcion de la presente carta.

Todas estas pequeñas equivocaciones pueden ser causa de la distractión originada por otros quehazeres del Guarda-sellos.

No sabemos si su priessa para la expedición del correo es para detener el embarco de nuestras tropas á Indias; y en caso que sea este el motivo, desseamos que el Guarda-sellos no logre su intento; porque á la primera disputa nuestra con Ingleses, ellos nos ganarán de mano; y à caso entonces no tendremos el Mar libre para poner en obra la prudentissima determinación del Rey sobre guarnecer bien la América, que es el solo parage por donde las Potencias Maritimas nos pueden hacer brecha : ni bastaria que el Cardenal de Fleury dixese que nunca sufrirá conquistas de Ingleses en Indias de España, pues las emprenderian sin el permiso de la Francia, algun dia que mudasen Liga y aun manteniendose en la de Francia, quedaria el peligro de que unos y otros entrasen à partir nuestra capa : V. E. se acordara de las expressiones del Cardenal (que en dos ú tres correos hemos avisado) de que S. Ema garantia nuestras Indias contra Ingleses, con tal que el Rey nuestro Amo no hiziese injusticias; pero que si ellas se executaban Su

Eminencia *no respondia de las conseqüencias :* V. E. bien sabe quantas veces la clara Justicia del Rey tuvo de varias Naciones el titulo de violencia; y quán á menudo procuraron diversos Potentados cohonestar sus violencias contra nosotros con el velo de precaución y de prudencia : assi mas valdrá siempre tomar por nuestra mano seguridades, reforzando las Guarniciones de Indias, que mantenernos expuestos á la decisión que el actual ó successivo Ministerio de Francia se antoje hazer sobre si la conducta del nuestro es ó nó, justa.

Porque Mr Pointz no se apercibiese de la inconseqüencia de la respuesta, referida à continuación de la nuestra á la primera carta de Mr de Chauvelin, le hemos embiado á decir que despachabamos el correo, porque un hombre de negocios, que tenia encargo de imbiar algunos generos para la Reyna nuestra Señora, nos avisaba que estaban prontos, y nos hallabamos con orden para remitirlos por extraordinario sin pérdida de tiempo; y nos respondió passaria esta tarde à nuestras manos un pliego para Mr Keene, y que estimaria le dirigiessemos : si le tenemos antes de cerrar el nuestro para V. E. le incluiremos.

Excmo. Sr. B. L. M. de V. E. sus mas atentos y seguros servidores El Marques de S.ta Cruz. Dn Joachin Ignacio de Barrenechea. Excmo. Sr Marqués de la Paz.

## XVII

### MÉMOIRE DES PLÉNIPOTENTIAIRES ESPAGNOLS AU MARQUIS DE LA PAZ 14 JUIN 1729.

(Simancas, Est., l. 7548.)

Ex.mo S.or

Mui señor mio. Desde el ordinario passado (enque prometimos á V. E. la pronta expedicion de un correo) hasta ayer, no se cessó la negociacion sobre que las Guarniciones de Toscana, Parma, y Plaséncia fuessen de tropas del Rey pagadas por S. M. y tocante á que se introduxessen prebiamente á todo tratado.

En quanto al primer punto han trabajado estos señores Cardenal, y Guarda-sellos, con indecible eficacia, y ayer vencieron dicho punto con Ingleses, y le tenian grandemente adelantado con Holandeses, que no dudamos accedan, y lo cierto lo sabrá V. E. por correo francès que nos parece se despachará mañana.

Acaba de estar con nosotros uno de los Plenipotenciarios de Holanda, de cuyas proposiciones inferimos que él, y sus compañeros, dessean adherir á todo lo que se execute entre España, Francia, é Inglaterra, pero que despacharan correo á Holanda para tener las precisas ordenes.

Nosotros no hemos dejado llevar de la ciega obediencia, y el señor Car-

denal de su anhelo de complacer al Rey, para insistir en que fuesen de tropas de S. M. las Guarniciones, pues en tal intento y execucion hallamos los inconvenientes que siguen.

La negativa del señor Emperador á la admission de tropas de España, no hará entrar á S. M. Imperial (como entraria si rehusasse los Suizos) en injusticia, ó contravencion, que preste honesto motivo de anular el para nosotros gravosissimo tratado de la Quatriple-Alianza; y de passar á la execucion del equilibrio, para la qual, tanto Franceses, como Ingleses, quieren absolutamente esperar que el señor Emperador sea el primero que falte á los tratados anteriores, ó al que ahora se pueda formar con titulo de defensivo; y como una de las grandissimas dificultades, y la mas pronta, seria que S. M. Imperial se privasse con las Guarniciones Suizas de la esperanza de agregar al Estado de Milan, el de Toscana, ó de erigir al ultimo en Republica, para cerrar las puertas de Italia á Españoles, y Franceses, la introduccion de tropas que no sean conformes al articulo 5º del tratado de Quatriple-Alianza, alarga á España, Francia, é Inglaterra el plazo de venir con decente motivo á las medidas convenientes para la efectuacion del equilibrio.

Segun el articulo 4º del ultimo tratado de paz entre España y el Imperio, la introducion de Guarniciones de tropas del Rey, ó de otras descubiertamente al sueldo de S. M. unirá á la repugnáncia del Emperador, la del cuerpo del mismo Imperio, en lugar de que si S. M. Imperial se opone á los Suizos, no tiene que pretender assistencias del referido cuerpo Germanico; antes bien le ofendera tal resistencia.

Aun para los notorios creditos de Justo, que hacen una de las glorias del Rey nuestro Amo, pareceria conveniente aguardar que la corte de Viena rehusse los Suizos; pues con esso no queda á la conciencia, ni al honor el mas ligero escrúpulo en dar por el pié al perjudicial tratado de Quatriple-Alianza, por todo lo que mire á S. M. Imperial.

Para la seguridad de aquellas plazas tanto valen 6000 Suizos, como igual número de varias tropas: si los cantones los subministran, ó si adoptan por suyos à los Regimientos de aquella Nacion, que sirven oy en España, y Francia, y sean absueltos del Juramento de fidelidad à las dos Coronas (sobre la ultima circunstancia nos remitimos al reparo de este señor Guarda-sellos, annotado al margen del primér Articulo del papél adjunto) la misma Potencia Helvética se empeñaria en sostenerlos; y por conseqüencia el Emperador se resolverá mas dificilmente á incomodarlos.

Si se toma el otro expediente de imbiar Suizos de España, y Francia, que el Rey nuestro señor pague bajomano (en lo qual también convienen Franceses é Ingleses) viene S. M. á conseguir que Toscana, Parma y Plasencia se guarnezcan por tropas de España; pues tales deben considerarse las que el Rey pague.

Tocante á guarniciones Suizas, estipularán Inglaterra, y Francia lo contenido en los siete Articulos del citado Papél adjunto, ú su equivalente,

ó todo lo demas que el Rey quiera..... *como sea extensivo, y no directamente opuesto á los anteriores tratados.* Son las precisas palabras de estos Ministros de Francia e Inglaterra, ni podemos pretender otra cosa de ellos, conforme á los tratados del año de 1721.

Sobre la introduccion de las Guarniciones, prébia ó prealable á la firma de todo tratado, se ofrece á estos señores, como invencible, el reparo de que si una vez las Guarniciones se efectuan, queda España con menos precission de la amistád de Inglaterra, y Francia, y que, por consequéncia, los intereses de aquellas dos coronas sean después mas dificiles de ajustar. Añaden la sospecha de que el señor Emperador, viendose entonces en riesgo de perder la Italia (si continuasse á descontentar al Rey) se eche, ó á lo menos con palabras, en brazos de S. M. y logren por ai los Imperiales tener al Rey mas lejos, que nunca, de reunir amistád con Francia, é Ingláterra.

Temen los Ingleses que si el Rey Jorge, erigiendose por uno de los Autores de las prébias Guarniciones, se malquista de todo punto con el Emperador, sin haverse hecho antes para el resguardo de S. M. Britanica no solamente la paz, sino una liga con España, S. M. imperial atacará los Estados de Hannover.

Nosotros (protestando siempre no obligar al Rey á aquiescer á lo sólo que vamos á decir) propussimos que Ingleses, y Franceses diessen de pronto siquiera el passo de intimar á los señores Emperador, y Duques de Toscana y Parma, que se ivan á poner en execucion las Guarniciones. Preguntonos el Guarda-sellos qué pensabamos ganar en esso? y respondimos que se adelantaria haver cumplido con la atencion, para llegar sin mas dilatorias á la práctica, y que la negativa de aquellos Principes quitaria á la delicadéz de honor, y conciencia del Rey nuestro Amo, todo escrúpulo en venir á resoluciones contrárias á los anteriores tratados. Replicó el Guarda-sellos que uno, y otro, se lograba, declarando, como declararian Inglaterra y Francia, que el dia siguiente al de un tratado provissional, ó final, escribirán dichas intimaciones, y que, sin aguardar respuestas, las mismas dos Poténcias, de acuerdo con España, passarian immediamente á poner en obra la introduccion de Guarniciones, y que el anticipar el aviso valdria solo para dar al Emperador mas tiempo de prevenirse en contra.

Nosotros creemos, sinó impossible, mui dificil, sacar de este principio á Ingleses, ni Franceses, qué, según várias veces hemos dicho, y repetimos ahora, son inseparables; y aunque discurrimos que el firme, y conveniente animo de S. M. sea tratar con ellos, hacemos la siguiente recopilacion de lo que en diversas ocasiones hemos escrito, por si aun existe algún vestigio de confianza con Alemanes.

Desde la Paz de Viena observamos en aquella corte gran priessa de tomar nuestro dinero en cámbio de medias palabras, para cuya mayor explicación (si las noticias de todas partes no engañan) buscó siempre el Ministerio imperial, subterfúgios; y de aqui sacamos evidente la conse-

qüencia de que, en viendonos desavenidos con Franceses, é Ingleses, nó convertirá el señor Emperador en obras, las que no quiso aclarar promesas, aun quando conocía imminente el riesgo de una liga nuestra con las otras dos coronas, y con Holanda, y mas Aliados de Hannover.

El conde de Sincendorff, como V. E. sabe, intentó sorprendernos en Fontaineblau con el tratado provisionál, y por el torcido camino de assentar que la Reyna nuestra señora le havia aceptado. Hizosse en Viena semblante de desaprovar tal conducta, pero vemos que aquél Ministro continúa en la íntima confianza de su Amo, no-obstante la oposición de los señores Principe Eugenio, y conde de Gundákaro de Staremberg; conque aun en semejante desaprovación se conoce el artificio de la corte de Viena.

Es tan constante, como publico, que el conde Phelipe Kinsky, en Londres, hizo quanto pudo para llevar la Inglaterra á una Alianza particulár con S. M. Imperial, desde que en Viena se conoció que el Rey nuestro señor instaba sobre realizar las Guarniciones de Toscana, y si bastassen fortissimos indicios, alegariamos bastantes, y aun casi enteras pruebas, de que el mismo Sincendorff, aqui, y su pariente, en Holanda, intentaron arrastrar las dos Potencias á Liga del Emperador, sin España.

El señor Duque de Bournonville se acordará de que el viejo Sincendorff mercandeó en Paris, y en Fontaineblau, el número de las Guarniciones; y yo Marqués de Santa Cruz participé á V. E. en el Otoño passado que se escapó al propio Sincendorff el decir á personas fidedignas, que como solo se tratasse de tres ó quatro mil hombres, para las Guarniciones de Toscana, Parma, y Plaséncia, el Emperadór los arrebataria de la noche á la mañana siempre que los Españoles diessen el menor motivo de sospecha.

Supongamos que ahora el Emperador, por evitar una liga de España con otras Poténcias, dexe, ó haga entrar desde luego en dichas Guarniciones 6000 Suizos, ó sean Españoles, pero sin la assistencia, y menos con la oposìcion de Francia, y de Inglaterra, no se conservarán tales Guarniciones, hallandose los Florentines, como se hallan, deslumbrados con la idea de erigirse en República; y siendo, según es, el interés del Emperador que no exista abierta á los Españoles una entrada para el resto de la Italia. No faltarian al Ministerio Imperial pretextos para deshacer en oportuna coyuntura lo executado en la pura necessidád; y si las observaciones passadas valen para conjeturar lo futuro, no parece debemos adormecernos en confianzas de la gratitud ni de la sinceridad de Alemanes. Brilló poco la primera con los Barceloneses, que en finál, y única paga de sus demandados sacrificios á la corte de Viena, recibieron de ella 13 cartas que yo Marqués de Santa Cruz pusse en mano del señor Mariscal de Barwick, por las quales eran estimulados á la defensa, que no debian hacer, esperanzados del socorro, que no podian recibir, y en fin dirigidos al total precipicio, de donde solamente la clemencia del Rey fué capaz de retirarlos. El establecimiento de la compañia de Ostende sirvió de recompensa á los inconsiderados excesivos gastos de Holandeses, para la grande pas-

sada guerra á favor de los Austriacos. Barcelona defendida por un Theniente-general del señor Emperador, y Mallorca por el Regimiento de Ferrer, y por Destacamentos de varios cuerpos al sueldo de S. M. Imperial, que havia prometido evaquar de buena fe aquellas Plazas, muestran hasta donde se puede fiar de promesas del Ministerio Imperiál.

Pero demos que nos observe la mas puntual fé : viose jamas que el señor Emperador sostuviese los empeños de una Guerra sin extinguir los caudales de sus confederados Caudales que transferidos á un extraño cuerpo Monarchico, aniquì an al natural, donde nunca buelve á circular aquella sustancia.

Por toda recompensa nos quedarian los estrechos Paizes de Toscana, y Parma; en lugar de qué, acercandonos á los medios para el consabido equilibrio, y sin gastar mas que en la paga de nuestras mismas tropas (yà que Inglaterra y Francia costearán las suyas), se añadiria á la adquisicion de aquellos dos Estados la de todo el demas Pais, que perdimos en tantos años de infáusta guerra.

Y, en fin, á qué puede aspirar España para de presente, ni, para de futuro, enemistandose con Francia, y fortificando con nuestro dinero al solo Principe qué possee todos los Paises desmembrados de la corona?

Ya vemos que los efectos de Galeones en nuestras manos, pudieran ser á caso prenda bastante para obligar á la prébia introduccion de las Guarniciones; pero si, tirando mucho la cuerda á Ingleses, y Franceses, viniessemos á una Guerra, al fin de esta havriamos de restituir lo que tal vez fuesse dificil juntar; porque nuestros Exercitos, y los del Emperador, tendrian consumidos todos los fondos.

España mantuvo siempre con un puño de tropas las vastissimas Indias, porque las demas Naciones asseguraban su interés en la buena fe de la nuestra : cessariannos esse buén crédito y ventaja, si ahora faltássemos á la entrega de los caudales; y la Nacion Francessa, tan claramente apassionada al Rey nuestro Amo, y á la España, como lo son los Españoles mismos, bolviendosenos enemiga, privaria para siempre á S. M. y á sus Reales hijos de las otras ventajas que los accidentes dejan en terminos de possibles, y expresamos en cifrada carta de esta misma fecha.

Mientras Inglaterra, y Francia, porfiaban en que aceptasemos el tratado provisional puramente como se nos dió, faltaban á los preliminares, que dejan á la decissión del Congresso, y no á la de Comissarios, los puntos controvertibles; pero ahora que las dos Potencias piden que éstos se ajusten, sea por dicho tratado provisionál, *ó por otro, que se halle conveniente*, ya no tenemos el motivo de la represália, para faltar al entrego de caudales, qué nosotros (si tuviessemos voto en ello) seriamos de parecer se efectuasse desde la firma del tratado provisional, ó final, que se execute, sin esperar á la realizazion de lo que él contenga; pues, á mas de la respectable prenda de lo que en terminos possitivos y claros, firmen S.S. M.M. Christianissima, y Britanica, el interés de la amistad del Rey nuestro Amo, y del comercio de su Pais en Europa, y en América, son buena fianza

del cumplimiento de lo que se nos prometa, ahora que, á Dios gracias, todo el Mundo conoce á la España, y á su Ministerio, insusceptible á las amenazas, engaños, y sobornos; y en fin, señor Ex.mo, si buscamos á Franceses é Ingleses para que nos ayuden á grandes obras, cuya execucion exija algunos años, ahora que vemos á las dos Naciones, y sobre todo, á la Francia, ansiosas de nuestras ventajas, obliguémoslas por una prudente galanteria, ya que tan grandes soberanos jamás quedarán gustosos, ni por consequencia se mantendrian en el systema, donde entrassen puramente forzados.

El conservarnos por mas tiempo indecísos entre Imperiales, Ingleses, y Franceses, muestra evidente el riesgo de que todas tres Poténcias, viendose igualmente desconfiadas, ó descontentas de nosotros, se unan para darnos la ley, á qué dificilmente resistiriamos; y aunque se recurriesse á la esperanza de que en apartandose del Ministerio, por sus muchos años el Cardenal de Fleury, el sucessór accediesse abiertamente á nuestros empeños, y sin contemplación á Ingleses, esto puede tardar largos años, y no ser tan afecto á nosotros como el Cardenal el Ministro que subentre, el qual jamás quissiera comenzar adquiriendo el aborrecimiento de los Franceses, con omitir el punto de la restitucion de efectos de Galeones; y en fin, Ingleses y Holandeses passarian tal vez al Partido del Emperador, y bolveriamos al caso de la passada Guerra, donde nada hemos ganado.

Si, respecto á las antecedentes reflexiones, ó á otras mas numerosas y fuertes, prevalece el dictamen de encaminarnos á una Liga con Francia, é Inglaterra, falta averiguar si es mas oportuno el expediente de un tratado finál, ó el del provissionál, mudando á este el Articulo 7 : sobre cuyas dos partes de tal punto, yo Marqués de Santa Cruz me remito á las cartas particulares que tuve la honra de escribir á V. E. en fechas de 26 de Abril, y 16 de Mayo del pressente año, confirmandome siempre en el dictamen de que el tratado final será mas ventajoso después que, aceptado el Provisionál, se hayan assegurado con las Guarniciones suizas, los Paises de Toscana, Parma, y Plasencia; y yo Dn Joachin de Barrenechea me refiero á los motivos que alegué, en carta assi mismo particular y de 16 de Mayo, para creer que importaria venir desde ahora á un tratado final.

Estos Ministros de Francia, nos encargan pidamos á V. E. no se dé por entendido con el Marqués de Brancas, ni con Mr Keene de lo que los primeros hablaron con nosotros, hasta que los mismos Brancas, y Keene expongan á V. E. lo que les lleve un correo Inglés, ó Francés, que oi, ó mañana, saldrá para essa Corte : Cuya instancia es por que los dos Ministros no sientan que V. E. sepa de nosotros, primero, que por ellos, lo que aqui resolvieron Francia é Inglaterra.

Nuestros plenos-poderes parecen equivocos en quanto á bastar para tratados particulares, que no deriven de lo que enuncian los Preliminares, y convencion del Pardo : Assi en caso que el Rey guste de que aqui se estipule alguna cosa, pedimos á V. E. nos imbie nuevo Pleno-podér, y las instrucciones que S. M. juzgue oportuno añadir á las anteriores. Ya se ve que aun con todo esso nada concluiremos, sin que preceda orden expressa de

S. M. en vista de nuestro aviso cerca del ultimo estado de las dependencias, y precisas palabras de las proposiciones.

Uno de los Plenipotenciarios de Inglaterra nos dixo que el Rey podia, en virtud de la Quatriple-Alianza, pagar à la descubierta 2000 Suizos, que son los correspondientes al mismo gasto de Holanda, si aquella Poténcia huviesse accedido al referido tratado. Ya nosotros haviamos tocado el punto al Guardasellos, que sin dificultad convino.

El mismo Plenipotenciario expressó que en caso de levantar el Rey Suizos en los cantones, aunque podian transitar por Francia á embarcarse en Marsella, seria bueno encaminar un Batallón por tierras del Emperador, porque si S. M. Imperial le detenia, esso bastaba para que Inglaterra, y Francia, entrassen abiertamente en las medidas que el Rey nuestro Amo quisiesse; y añadió que S. M. haria muy bien en depositar en Puerto-Longón un cuerpo de tropas, á fin de socorrer las guarniciones de Toscana en toda pronta ocurrencia.

Concluyó el Ministro inglés la conversación con decir que ni ellos, ni los Franceses ignoravan haver el señor Duque de Bournonville hecho un tratado en Viena para introducir tropas imperiales en las Plazas de Toscana: que no sabian si era para después, ó antes de la muerte del señor Duque, pero que siempre que hiciessemos ver que en el referido tratado el Emperador estableció alguna cosa opuesta al de la Quatriple-Alianza, tambien entrarán desde luego Inglaterra, y Francia en lo que el Rey quissiere contra el mismo tratado de Londres; protestandose el Inglés con grandes aseveraciones que para adoptar los empeños de nuestro Amo á la descubierta, solamente dessean las dos Coronas motivos que salven la buena fe cerca de los tratados anteriores.

Segun carta, que vimos, escrita por el Abate Franquiny al Cardenal, en 29 de Mayo, y respuesta de S. Em.ª en 1º de Iúnio, se quexa el Abate de que, sin su participacion, se trate de realizar las Guarniciones en Toscana, y responde el señor Cardenal dando á entender bastante claro no ser culpa suya que el tratado de la Quatriple-Alianza se haya hecho, ni que el señor Duque no huviesse aprovechado el tiempo para ajustarse amigablemente con el Rey nuestro señor.

No contentandonos de combinar acciones, y palabras de Franceses, é Ingleses, observamos con mas atención que nunca su gesto, y su tono y de todo sacamos un verdadero desseo de su fiél amistád con el Rey, y que el proseguir con ellos las desconfianzas, no es ya del tiempo, ni del interés de nuestros Amos, qué, conociendo la importancia de los Despachos de oi, esperamos no nos culpen sobre excedér las órdenes qué en todo caso menos urgente, observaremos de imbiar solo hasta Irún los correos.

Quedamos para servir à V. E. con la obsequiosa obediencia que debemos, y con el deseo de que Nuestro Señor guarde á V. E. muchos años. Paris 14 de Junio de 1729.

A cette lettre, est joint le document suivant.

1.º

En el Articulo 5º de la Quatriple-Alianza se vé que la intencion de aquel Articulo miró primitiva y directamente á realizar desde luego las Guarniciones de Toscana, Parma, y Plasencia; pues dice el mencionado Articulo que se podrán substituir tropas inglesas, á las de Suizos, para que en las dilaciones de la leva de estos, no se retarde una obra tan saludable.

Mas precisa deve ser ahora la brevedad al fin de tantos años de inexecucion del referido Articulo; y mas connexion hai entre los Suizos que se recluten ahora en los Cantones, y los que se hallan fuera de su Pais, que entre qualesquiera de ellos, y tropas de otra Nación.

Assi las Poténcias aqui contractantes no se apartan de la Quatriple-Alianza en declarar, como declaran, que deverán desde luego entrar 6000 Suizos de Guarnicion en las Plazas, y Fortalezas de Toscana, Parma, y Plasencia, particularmente en Liorna, y Porto Ferrayo, y que si los 6000 Suizos de la nueva leva no estuvieren prontos, podrán en el interin emplearse, hasta en la concurrente cantidad, los Suizos que actualmente se hallan á los servicios de España, y Francia.

NOTA.

Al último punto de este articulo respondió el Guarda-sellos al Marqués de Santa Cruz el dia 9 del presente mes de Junio de 1729, que prometia hacer con los Suizos de Francia todas las dilixencias posibles paraque passasen á Toscana, Parma y Plasencia, interin que España levantaba otros; pero que no podia desde ahora assegurar que los mismos regimientos Suizos de Francia, ó sus cantones, no interpusiessen dificultades para el embarco, ó para la mutacion del juramento de Fidelidad, que tenian hecho á la Francia : Los que se levanten de nuevo en los Cantones, no se puedan passar á Toscana ó, á la costa del mar, sin tocar Paises ó confines del Emperador ó de la casa de Savoya.

2.º

En las Plazas de Toscana, Parma, y Plasencia, donde huviese las guarniciones que estableció la Quatriple-Alianza, no quedaran tropas de los señores Duques de Toscana, y de Parma, ni de otro soverano; pues entre ellas y los Paisanos podrian tal vez poner à los Suizos fuera de estado de responder de las Plazas : Assi los Suizos tendrán las Guardias de todas las Puertas; pero no se entrometeran en cosas de el Govierno, y darán el favor, y ayuda que pidan los Ministros de Justicia, Policia, y Hacienda de los Estados de Toscana, Parma, y Plasencia, como no sea para salir en gran número de laz Plazas ó Hortalezas que dichos Suizos guarnezcan, ó para dar otro passo en que se aventure la conservacion de las mismas Hortalezas, ó Plazas.

NOTA.

Sobre el Art. 2.º

A este articulo dixo el Guardasellos que parecia cosa fuera de los tratados, á lo quál Santa Cruz replicó que por los del año de 1721, debian la Inglaterra y Francia dar la construccion mas favorable, y entrar en los mejoramientos del tratado de la Quatriple-Alianza, que la España pretendiese, como no fuessen *directamente* opuestos á los tratados anteriores : Que aqui no havia oposicion directa, sinó una lexitima explicacion ó ampliacion del articulo 5.º de la Quatriple-alianza, pues el expressado articulo dice que entrarán las Guarniciones Suizas .... *á fin de procurar al Hijo de la Reina de España mayor seguridad contra toda suerte de acaecimientos;* y tal seguridad seria fantástica si los Suizos no fuessen únicos en la Guardia de aquellas Plazas : Parece hizo fuerza la razon al Guarda-sellos, pero solo respondió en terminos generales de la buena disposicion de la Inglaterra y Francia á entrar en quantas expressiones fuesse possible, por que las dos Potencias no querian dejar la seguridad de la Toscana en palabras, sinó en realidades.

3.º

Las Potencias contractantes haran desde luego las intimaciones, comunicaciones, ó diligéncias que hallen convenientes al decoro, y á la quietud, para que las Guarniciones de Toscana, Parma, y Plaséncia, se efectuen con la mayor tranquilidad, prontitud, y reciproca satisfaccion; pero si algún Pueblo, ú soberano se opussiere al tránsito, introduccion, ó conservacion de tales Guarniciones, las mismas Poténcias contractantes, desde luego que la oposicion suceda, emplearán contra ellas sus fuerzas, y en el proprio caso podrá S. M. Catholica servirse de la calidad y número de tropas y Naves suyas, que gustare, para assegurar los Estados de Toscana, Parma y Plasencia, al señor Infante D. Carlos ó á quien subentrare en sus derechos.

4.º

En el mismo caso de armada repugnáncia contra las Guarniciones Suizas, quando estas se hayan introducido, harán el juramento de fidelidad unicamente al señor Infante Dn Carlos (sin por esso desposeer en vida á los Principes reinantes) pués quando en el Articulo 5.º de la Quatriple-Alianza se estipuló que dicho juramento se hiciesse á favór de los últimos, fué en la suposicion de que estos accederian á aquél tratado; lejos de lo qual el señor Duque protestó contra el proprio tratado en Londres, Paris, Viena, y Cambray; y si S. A. persiste, y el señor Duque de Parma entra en la misma repugnáncia, ya se vé quan extraordinario sería seguir el antiguo Plano, donde fué imprevisto el caso de semejante oposicion. Si no la hicieren directa, ú indirectamente aquellos soveranos, en el Juramento de fidelidad

que les dediquen las Guarniciones, se añadiran las clausulas convenientes para que se entienda que immediatamente después de la muerte de los referidos Principes, ó de uno de ellos, sin sucession masculina, aquellas tropas deberán entregar las respectivas Plazas, y Paises al señor Infante Dn Carlos.

5.º

Las Poténcias contractantes entraron en las explicaciones ó declaraciones de los quatro anteriores Articulos, para que en la execución del tratado de la Quatriple-Alianza no se ofrezcan dificultades, que podrian ocasionar inquietudes à la Europa.

Separados, y secretos.

1.º

Pués que la Fráncia, y la Inglaterra se exponen al gasto de los contingentes necessarios para vencer la resisténcia que tal vez se haga al tránsito, introduccción, ó conservación de las Guarniciones, S. M. Catholica se encargará de la paga de estas, si fuere de su agrado, ú bién dicha paga correrá de quenta de Inglaterra, y Francia, si S. M. Catholica no la quissiere tomar á su cargo.

2.º

S.S. M.M. Británica, y Christianissima se eforzaran á solicitar que los señores Estados generales del Pais-bajo accedan á lo que se tratare entre las tres Coronas, con tal que S. M. Catholica tenga pour insubsistente la Compañia de Ostende.

*Note de La Paz.*

La mañana del dia 25 de Junio, ley á la letra toda esta Carta á sus Mgs que bien enterados de su contenido, me mandaron, que por aora avisase à nuestros Plenipotenciarios, de el recivo (respecto de haverse de esperar á lo que dirán los Embaxador de Francia, y Ministro de Inglaterra) y de quedarse en cuydado de no darnos por entendido con estos dos Ministros, de lo que refieren, segun, y como se sirben prebenirmelo. Con este motivo, se há resuelto, se junten á esta carta, y al Proyecto de Articulos que con ella biene todas las antecedentes que miran à la introducion de tropas Españolas en Parma, y Toscana, y demas proyectos de Articulos, pertenecientes á ella, y que con presencia de todo, y de las ultimas reflexiones del Embaxador, Kinigsegg, se forme una Minuta del Articulo que deberá firmarse por las Potencias, acordando, y estableciendo, la introdución efectiva de nuestras Guarniciones, la forma, y circunstancias de ella, y la Garantia, para la introdución, y su conservación, con la seguridad de la subcesion immediata del señor Infante Dn Carlos etc.

## XVIII.

*Lettre des plénipotentiaires Santa Cruz et Barrenechea au marquis de La Paz,* 11 *septembre* 1729.

(Simancas, Est., l. 7550.)

Ex.mo S.or

Mui señor mio. La mañana del dia nueve del corriente nos mostro este señor Guarda-sellos, en presencia de los Plenipotenciarios ingleses Stanhope y Walpole, el projecto que aqui refundieron para los consabidos tratados : El Preámbulo del Guarda-sellos fué, que no intentaba prescribirnos con estas proposiciones una Ley; sino reducir à methodo preciso de tratado, casi lo mismo que el Rey nuestro Amo propuso en vista de las conferéncias que en los dias 25 y 26 de Julio vieron en esa corte V. E. y el S.or D. Joseph Patiño por parte del Rey, y Mrs. Brancas, y Keene por la de Francia é Inglaterra : Hemos pedido cópia de lo que se nos leyó para examinarlo con reflexion; y digeron se nos daria el trassunto quando huviesse partido este extraordinario que lleva el original á los señores Brancás y Keene quienes con el mismo extraordinario recibiran los Plenos-Poderes de los Reyes Christianisimo y Britanico para firmar los tratados, á lo qual indugimos á estos señores con expressarles que nunca podriamos tomar sobre nosotros algunas de sus clausulas, y que por consiguiente en remitir los Plenos-Poderes à Mrs. de Brancas y á Keene, se ganaba el tiempo que ocupariamos en demandas y respuestas de varios corréos : Nuestro príncipal fin en tal instáncia fué arreglarnos á la carta que V. E. escribió à Brancas y à Keene, y cuya cópia acompaño V. E. con la suya á nosotros, fecha en 29 de Julio : Añádese que no nos hallamos informados, como S. M. lo estará, de las negociaciones de essa corte con otras, y que jamas debemos fiar de nuestra capacidád, tanto que no conozcamos infinitamente mas seguro el acierto en lo que allá se execute á la preséncia de los Reyes; conque siempre discurrimos ventajoso que se firmen ai los tratados convenientes, reduciendose nuestro desseo, á que se logre lo que séa del mayor servicio de los Amos y de la Patria.

También nos ha leido el Guarda sellos en preséncia de los Ingleses el borrador, que oi remite à Brancas, de la instruccion que piensa embiar á los Ministros de Francia; y dice añadirá ó quitará lo que el Rey nuestro Amo juzgue á proposito, especialmente en quanto á que el Ministro Francès de Floréncia, obre de acuerdo con el Padre Ascanio : Lo mismo prometen los Ingleses : Assi puede V. E. determinar este punto con los señores Brancas y Keene, y servirse de avisarnos, á fin de que despachemos al padre Ascánio un correo con la carta de V. E. fecha en 6 de Agosto : Bien pudiera

ella bastar para que estos señores entendiesen qual es la voluntad del Rey en el assunto; pero nos parece repugnan dar tal passo hasta que se acepten los tratados que proponen por no malquistarse con el Emperador primero de assegurarse de la Alianza con el Rey.

Los Holandeses prometen acceder á lo que se capitulare entre España, Francia, é Inglaterra, pero los mismos Plenipotenciários de Holanda representaron que para formalisar la accesion, era indispensable comunicar el tratado á los Estados Generales, en cuya muchedumbre de Personas creen Ingleses y Franceses mui aventurado el secreto; y assi resuelven suspender este passo, hasta que las tres coronas estén de acuerdo en el poco tiempo que para reflectir nos dejó la lectura del Proyecto de tratado refundido por Ingleses y Franceses, se nos ofrecieron los reparos siguientes; Quedan á la decisión de comisarios los puntos de restitución de Navios de Sicilia, Isla de la providencia, Fuerte de la Tamoja, Usurpacion de rancherias por Ingleses en Tierrafirme de Indias, y de Terreno por los Franceses en la Isla de Santo Domingo como la pesqueria de Viscaynos en Terranova, el que era Articulo siete del antiguo Tratado provisional sin la adiccion del margen en la qual el dia 26 de Julio convínieron Brancas y Keene y quitandose dicha adiccion, y el et cétera conque ella acava, nos queda totalmente cerrada la Puerta para pretender la restitución de Gibraltar y el remedio de los abusos tocante a religíon en Menorca, no se hable de que en Francia se derogue para con los Españoles la ley (*mot illisible*) y la porcion de tropas Florentinas, y Parmesanas que se pretende queden en las mismas plazas que las Guarniciones del Rey pueden ser de peligro, ó á lo menos servir de motivo á continuas desconfianzas, no obstante que estos señores convienen en que las primeras no haran guardia de Puertas, Murallas, ó Almacenes; entran desde luego los Ingleses en el goce del Asiento de Negros con todas sus ampliaciones, pero lo peor de todo es que el Tratado de Equilibrio se propone solo para en caso de que el señor Emperador repugne las Guarniciones de tropas del Rey en Toscana, Parma, y Plaséncia; a lo qual dicen Ingleses y Franceses que en esos terminos vino propuesto de nuestra Corte, pero en el Projecto de ella se suponia un posterior tratado final que aora pretenden estos Ministros incluir en el que el Rey nuestro Amo con razon quiere sea puramente provisional pues de otro modo es de temer que el Emperador se aquiete á admitir las Guarniciones y que el tratado de equilibrio no se efectue una vez que los Ingleses tengan sus cedulas para el Asiento y los Franceses sus efectos do Galiones, riendas unicas sobre las quales hemos contado para guiar nuestras ventajas esta negociacion, como de muchos meses á esta parte havra observado V. E. en nuestras cartas, y aqui palpamos que despues de la orden para la entrega de los efectos se van entiviando los fervores de estos Ministros, assi nuestro reverente dictamen es que a los tratados en question se deje avierto un camino de anularlos despues de asegurar la Toscana si no se executa el del Equilibrio, o, que este se firme al mismo tiempo que los otros, y si contra lo ultimo alegan Ingleses, y Franceses que es pedirles una novedad,

pues el tiempo del Tratado de Equilibrio no se havia prefinido bien se les puede responder que tambien ellos alteraron las proposiciones del Rey nuestro señor reduciendo a un solo Tratado el provisional y el final; en la citada conferencia nuestra con Ingleses y Guarda-sellos nos pareció ver claro que en sus instrucciones à Brancas y à Keene, darian facultad para que a las apretadas convengan en nuestro favor en mucho mas de lo que contienen los Projectos que nos han mostrado, sobre los quales hemos hecho algunas replicas feneciendo con decir que no saviamos como el Rey los tomaria pero no hemos disputado hasta el termino de alarmar mucho á estos señores, porque no tenemos ya en tiempo no la prenda del dinero de Franceses y porque no es malo que se vaya acercando el Invierno, y la avertura del Parlamento antes que tomen contra nosotros alguna resolucion les Ingleses, y llega el caso de no ajustarnos con ellos y en fin para hablarles mas, o, menos alto, mejor que nosotros elejirá V. E. el tiempo y el tono que si huviere de ser fuerte parece devera ir precedido por la remesa de buenas Tropas y pertrechos á Indias y de prenda mas segura que promesas de la Corte de Viena pues de otro modo, todos ellos se entenderan contra nosotros; el Emperador para quedar en pacifica possession de sus conquistas reglará á su manera la succesion de su casa, y hacer una republica de la Toscana y Franceses, Ingleses y Holandeses, para dividir entre si porcion de nuestras Indias contra las quales no se atreveran a meditar si las ven guarnecidas, todas nuestras noticias de Inglaterra, son que aquel Gavinete, la Reyna, y despues el Rey su Marido aprovaran los Projectos de España tales quales V. E. los embio, y que ordenaron á los Plenipotenciarios Ingleses que procurasen buenamente mejorar alguna cosa, si dichas noticias, son ciertas, como parece por la combinacion de muchisimas cartas, ya se vé que el Rey nuestro Amo ganara terreno, sobre el Projecto que va de estos señores con tal que S. M. se tenga firme hasta un termino correspondiente á lo que los Ingleses y Franceses hagan por nosotros, pues cierto que los Tratados anteriores no los obligan á empeñarse en una guerra por España y esse es el motivo que los Ingleses alegan para quitar la adiccion del margen del capitulo siete del antiguo Projecto provisional, diciendo que quando en Fontaneblau pasaron por dicha adicion en conferencia con el Guarda-sellos y con nosotros un dia de que el Duque de Bournonville se puso en viage á España, no haviamos exigido que las Armas de Inglaterra se obligasen á introducir y sostener en Italia tropas del Rey nuestro Amo y á su sueldo, ni que S. M. Britanica entrase en el Tratado de Equilibrio que naturalmente sera seguido de una sangrienta guerra, en retorno de cuyas condescendencias y de los gastos y peligros que de ella resulten esperan los Ingleses de la generosidad y Justicia del Rey nuestro señor les dé pruebas de su real gratitud, y sostienen que eso mismo redundara en beneficio de la España; pues una vez contentos de ella, los pueblos de Inglaterra subministraran los caudales precisos para la guerra que el Rey Jorge emprehenda por España; no podemos negar que este razonamiento de los Ministros de Inglaterra es veridico y fuerte como tambien el que nos repite el

Guarda sellos de que los Ingleses no pudiendo quedar solos precisamente han de ser por nosotros ó contra nosotros que si aora disgustamos se echaran en el partido de los Imperiales que los buscan, y que entonces no podremos hacer cosa de importancia en Italia, á esto añadimos que el Cardenal en extremo lento tiene un excesivo concepto de la fuerza de Ingleses, y que por consiguiente no sera dable moverle sin la asistencia de estos; su intencion la creemos siempre buena, y nunca desconfiamos sino de su timidez, que acaso pudiera llenarle aunque contra su inclinacion, á unirse à Imperiales y Ingleses para obligarnos a quedar en paz si no nos aprovechamos del credito que tienen con su Eminencia los Ingleses para embarcarle en una guerra y una vez que este mar adentro havra de navegar por fuerza; todo el secreto consiste en que no se nos escape del tratado de equilibrio si el Emperador consiente en las guarniciones de tropas del Rey pagadas de S. M., que sabra como el Emperador piensa y por consequencia podra determinar mejor que nosotros proponer : El dia nueve nos dijo el Conde Quinsqui que aguardava por horas un correo de Viena para Madrid y que pasando por Paris le dejaria pliegos de su corte, es verdad que ha mas de un mes que nos tiene este lenguaje; pero fue mas positivo en la ultima referida visita. Señor Ex.mo ya vemos que nos difundimos sobrado en esta carta, mas la consideramos como la postrera palabra, una vez que, á nuestra instancia ván alla los plenos-poderes : Dios ilumine á nuestros santos Amos, y á V. E. en el actual importantissimo y delicado crysis.

Ayer, dia 10, nos parecio conveniente ver si podiamos conseguir con los señores Cardenal y Guarda-sellos que se mejorase en algo el projecto que remiten á V. E. por mano de Mr. de Brancas : Hemos passado à Versailles ayer tarde, y hallando juntos á los dos Ministros, les mostramos amistosamente el contexto de las adjuntas notas : Respondieron que en cerca de un mes no havian hecho mas que trabajar de continuo para reducir á los Ingleses á no entablar pretensiones, que serian infinitamente mas repugnantes á España : Que no les havia sido possible adelantar mas á nuestro favor la materia, ni reusar á sus Aliados un Correo para llevar el projecto á essa Corte a la qual tocava examinarle, y responder lo conveniente, esta espresion nos parecio significar que los Franceses no quieren malquistarse con Ingleses porfiando sobre nuestras ventajas pero que si ay se replica los Franceses aprovecharan ese motivo para persuadir nuevamente á los Plenipotenciarios de Inglaterra á alguna otra condescendencia. Diciendo nosotros á los señores Cardenál y Chauvelin que teniamos noticia de que en Hannover y Londres se aprovó el Projecto del Puerto de Santa Maria nos asseguraron haver visto cartas originales que mostraban lo contrário; pero esso nada prueba; pues hai cartas ostensibles para dissimular mejor las ocultas.

Ayer escribió el Conde Estevan Kinski á Versailles diciendo acababa de recibir un correo de Viena, y pidiendo hora para hablar *sobre todas las dependéncias que hazen el objecto del congresso.* El Cardenal y Guarda-sellos nos digeron pensavan que la comision de Quinsqui seria otra tentativa

para un tratado particular entre el Emperador y Francia y determino en presencia nuestra que el correo frances saliese oy para España, a lo qual ayudó mucho el Guarda-sellos que sin duda conoce al Cardenal tan amante del reposo que teme que si primero no suelta prenda al Rey nuestro Amo, las proposiciones de Quinzqui emplasten la negociacion y el mismo Guarda-sellos nos dijo al oydo que exforzasemos la prompta salida del correo. Luego que ayer noche bolvimos de Versailles embiamos à preguntar al Conde Kinski si tenia alguna carta para nosotros, y respondió que nó, pero que nos buscaria : Eguiluz nos escribe, ha quatro semanas, que nos embiará un grande pliego con el primer Extraordinario, y no trayendo este alguna carta para nosotros, inferimos que no se dió noticia de su parténcia á Eguiluz, á lo menos en tiempo bastante para que escribiesse.

Esta mañana al amanecer hemos embiado à Versailles à saber si el corréo partiría oi, como se avia projectado ayer, y si la audiéncia á Kinski seria antes ó despues : A las nueve de la mañana tuvimos por respuesta que el corréo partiria oi si los pliegos de Ingleses y Holandeses se hallavan prontos, y que los señores Cardenal y Guarda sellos no verian á Kinski hasta mañana á las nueve; si es assi ya se deja conocer la poca quenta que aqui se haze de escuchar proposiciones de Viena, mientras no falte la esperanza de finalizar la comenzada negociacion de Francia é Inglaterra con España : Ayer, ni el Cardenal ni el Guarda-sellos havian tenido carta de Viena por el Extraordinario de Kinski.

Oi á las 10 de la mañana passamos à ver á los Plenipotenciarios Imperiales : en casa de Mr Kinski, que de ordinario madruga, nos digeron que aun dormía, y en la de Fonseca, quién acostumbra levantarse mui tarde, nos respondieron que havia salido.

El Guarda-sellos nos previno ayer que pusiessemos nuestro pliego en manos del Suizo, para que el corréo le tomasse al passar por la casa que yo Marqués de Santa Cruz tengo sobre el camino de Orleans : si desde ahora, que son las dos de la tarde, hasta que el correo Frances venga por el pliego, se ofreciere novedád, le abriremos para añadirla.

Una persona de distinción, que parece tener bastante confianza con los Imperiales, acaba de decir que el corréo de Viena trae al Conde Kinski orden para instar sobre la precisa observáncia del tratado de la Quatriple-Alianza; respecto de no poder el señor Emperador alterarla sin consenso de la Dieta en quanto á Guarniciones de tropas del Rey, y pagadas por S. M. Dentro de pocos dias sabremos lo cierto, y si huviere matéria que lo exija, despacharemos un Extraordinario.

La voz que oi corre, después de la llegada de un corréo de Hannover, es que el Rey de Prusia nombró al Duque de Saxegot, y el de Inglaterra al de Golfembuthel por árbitros de sus diferéncias.

Olvidávasenos decir que haviendo nosotros reconvenido al Guarda-sellos con el Articulo secreto que se prometio al Duque de Bournonville sobre que la Francia declare que no obstante la Garantia dada á Ingleses por Gibraltar su Mag.d. christianisima revalida lo capitulado con España en mil

setecientos y veinte y uno, respondio el Guarda-sellos que ya Brancas tenia facultad para repetir esta oferta, y encargó mucho el secreto. Quedamos à las ordenes de V. E. como debemos, desseando que guarde Dios à V. E. muchos años. Paris 11 de septiembre de 1729.

# TABLE DES MATIÈRES.

## INTRODUCTION.

Motifs qui ont retardé la publication de ce volume. — Vue générale de ce qu'il contient. — Caractère et principales divisions de la période qui s'étend du commencement de 1724 à la fin de 1729. — L'alliance de la France et de l'Angleterre. — Le rôle de la Maison d'Autriche. — Caractère des principaux personnages mêlés à cette histoire. — Intrigues des cours de France et d'Espagne.

Sources principales de l'histoire de cette période. Archives d'Alcala de Hénarès : Lettres de Louis XV, de Philippe V, d'Élisabeth Farnèse, du duc de Bourbon; — documents relatifs au règne de Louis Ier; — Lettres de Laulès à Philippe V; — Lettres d'Orendayn à Ripperda; — Lettres de Ripperda au roi et à la reine d'Espagne; — Lettres du comte de Marcillac à Philippe V; — Lettres du cardinal de Fleury à la reine d'Espagne; — Documents secrets relatifs aux intrigues de la reine Louise Élisabeth d'Orléans; — Documents secrets relatifs aux prétentions de Philippe V à la couronne de France et à la tentative qu'il fit, en novembre 1728, pour s'assurer la succession de Louis XV.

Archives de Simancas : Lettres du cardinal de Fleury et de divers personnages; — Correspondance de Laulès et d'Orendayn; — Correspondance du marquis de Monteléon; — Dépêches des plénipotentiaires du Congrès de Cambrai; Santisteban et Berreti-Landi; — Dépêches des plénipotentiaires du Congrès de Soissons, Bournonville, Santa Cruz et Barrenechea; — Lettres de don Rafaël Melchor Macanaz; — Instructions et lettres de Grimaldo et de La Paz.

Archives du ministère des Affaires étrangères : Correspondances de Tessé, de Livry, de Rottembourg et de Brancas; — Lettres et instructions de Morville, de Chauvelin, de Fleury; — Mémoires et Documents; les mémoires rédigés par Le Dran.

Mémoires de Saint-Philippe; — Du maréchal de Tessé; — De Villars; — De l'abbé de Montgon.

Principaux ouvrages à consulter.

# LIVRE PREMIER.

## PHILIPPE V, LOUIS Ier ET LE DUC DE BOURBON. — TENTATIVE POUR RESTAURER L'INFLUENCE FRANÇAISE EN ESPAGNE.

## (JANVIER 1724-MARS 1725.)

## CHAPITRE PREMIER.

Pages.

La mission du maréchal de Tessé et le gouvernement espagnol : Philippe V et Louis Ier ..... 17

(Janvier-Août 1724.)

Caractère général des relations de la France et de l'Espagne sous Louis Ier. — I. Caractère de Louis Ier. — Caractère de la reine Louise-Élisabeth d'Orléans. — Médiocrité ou effacement des personnages qui constituent le gouvernement de Louis Ier. — Miraval, président de Castille; — l'archevêque de Tolède; — le grand Inquisiteur; — le marquis de Valero; — don Miguel Guerra; — le comte de Santisteban; — le marquis de Lède. — Part de gouvernement que conserve la cour de Saint-Ildefonse; — rôle du marquis de Grimaldo. — Subordination de Louis Ier. — Conflits probables entre les deux gouvernements. — Situation difficile qui en résulte pour l'ambassadeur français ..... 17

II. Le maréchal de Tessé, ambassadeur de Louis XV. — Ses instructions retouchées après l'abdication de Philippe V. — Première impression que lui produit la cour de Saint-Ildefonse. — Description de cette cour; — l'entourage de Philippe V; — le père Bermudez, confesseur du Roi; — Don Francisco Guerra, confesseur de la Reine; — la nourrice, Laura Piscatori. — L'ambition d'Élisabeth Farnèse dans sa retraite. — Tessé veut que tout le pouvoir appartienne à la vieille cour ..... 23

III. Tessé se rend à Madrid. — Réaction en faveur des anciens usages; — les affaires étrangères partagées entre les membres du Conseil. — Les Français de Madrid : Stalpart, Marcillac, Sartine, les Bretons réfugiés. — Les vraies dispositions du parti *espagnol* à l'égard de la France; il n'est pas autrichien, comme le prétend Tessé, mais seulement *national*. — Influence du père Ramos, confesseur de Miraval; — il entretient une correspondance secrète avec le duc de Bourbon. — Mauvaises dispositions et jugements injustes du maréchal de Tessé à l'égard du *parti espagnol* et du gouvernement de Louis Ier. — Défiances qu'il inspire; — les relations avec la France enlevées à Orendayn et confiées au président de Castille ..... 28

IV. Le gouvernement français approuve la conduite de Tessé tout en l'exhortant à maintenir l'union entre Madrid et Saint-Ildefonse. — Tessé propose une complète réorganisation du gouvernement de Madrid, à l'image du gouvernement français par les Secrétaires d'État; il veut que toutes les décisions prises à Madrid soient confirmées par Grimaldo et Philippe V. — Il propose cette réforme à Saint-Ildefonse. — La Toison d'Or et les Cordons bleus. — Vaines espérances de l'ambassadeur; — son projet est repoussé à Saint-Ildefonse et à Madrid; son mécontentement; — vains efforts de Philippe et d'Élisabeth pour le calmer; — il se répand en injures contre Bermudez et Grimaldo ..... 33

V. Le duc de Bourbon prétend donner à l'Espagne un premier ministre; — il négocie à Rome avec Alberoni; — il n'obtient que la réconciliation personnelle de ce cardinal avec le roi d'Espagne. — Opposition du président de Castille à la nomination d'un premier ministre ..... 42

Pages.

VI. Insuccès total des tentatives de Tessé; — le duc de Bourbon songe à le rappeler. — Affaires secrètes qu'il lui confie; — l'affaire *des charbons;* — les droits de Philippe V à la succession de Louis XV; — la Grandesse de M. de Prie..... 47

VII. Difficultés dans la famille royale; — Louise-Élisabeth prisonnière au Palais-Royal; — intervention du maréchal de Tessé; — il flatte la haine du duc de Bourbon contre les d'Orléans par tout ce qu'il écrit contre la jeune Reine. — Tessé se perd dans les intrigues des deux cours; — anecdotes suspectes auxquelles il ajoute foi; — sa fureur contre les Jésuites; — il veut perdre Bermudez et Ramos, Miraval et Grimaldo; — il échoue et demande son rappel..... 51

## CHAPITRE II.

Le Congrès de Cambrai de l'avènement à la mort de Louis Ier..... 58

(Janvier-Août 1724).

Les instructions données aux plénipotentiaires de Cambrai prouvent la dépendance de la cour de Madrid; — l'affaire de don Carlos (succession de Toscane, de Parme et de Plaisance) reste la principale..... 58

I. L'investiture éventuelle accordée à don Carlos par l'Empereur, 9 décembre 1723; — habile manœuvre pour enlever cette pièce aux Impériaux avant qu'ils ne connaissent l'abdication de Philippe V. — Difficultés à prévoir; — protestation du grand duc de Toscane, Jean-Gaston de Médicis; — à Parme, éventualité du mariage d'Antoine Farnèse; — revendications de l'Empereur et du Saint Père sur une partie des héritages destinés à don Carlos; — sympathies des Italiens pour les Allemands; ils craignent les Espagnols et les Français. — Élisabeth Farnèse compte sur la France et l'Angleterre; — mais ni la France, ni l'Angleterre ne veulent aller jusqu'à la guerre pour soutenir ses prétentions..... 58

II. Titres auxquels prétend l'Empereur dans les pleins-pouvoirs de ses plénipotentiaires. — Conflit entre les Impériaux, les Français et les Anglais; — première suspension des conférences de Cambrai. — Empiétements de l'Empereur en Italie. — Prétention du gouvernement espagnol de faire passer immédiatement don Carlos dans ce pays. — Il cède devant les observations de la France. — Élisabeth Farnèse réclame l'envoi d'un ministre à Florence. — Objections de la France. — L'Angleterre affecte d'appuyer l'Espagne. — Attitude hautaine de Berreti-Landi. — Concessions de l'Empereur et reprise des conférences..... 63

III. Dépôt des demandes des puissances au Congrès. — Les dix-huit réclamations de l'Espagne. — Observations de la France et de l'Angleterre. — Le duc de Parme veut remettre ses demandes au Congrès. — Les prétentions de l'Empereur radicalement opposées à celles du roi d'Espagne. — Ce que la France et l'Angleterre espèrent obtenir des deux adversaires..... 67

IV. Observations des plénipotentiaires espagnols sur les demandes de l'Empereur. — Réponses peu conciliantes et mauvaise volonté des plénipotentiaires impériaux. — Ils refusent d'admettre le dépôt des demandes du duc de Parme et le traitent en vassal de l'Empereur. — Attitude hautaine des Espagnols. — Embarras du ministère français. — Zèle affecté des Anglais..... 71

V. Les Anglais cherchent l'abolition de la compagnie d'Ostende et veulent s'entendre pour cela avec les Espagnols et les Hollandais. — Le comte de Morville craint la guerre; — il essaie d'amener une entente entre l'Empereur et le roi d'Espagne; — les deux princes maintiennent toutes leurs prétentions; — une hautaine réponse de l'Empereur semble rendre impossible la continuation du Congrès..... 75

## CHAPITRE III.

Pages.

La mort de Louis Ier et la reprise du trône par Philippe V. — Rôle prédominant du maréchal de Tessé..... 79

(Août 1724-Février 1725.)

Maladie de Louis Ier. — Son testament. — Sa mort..... 79

I. Ce qui avait été réglé par l'acte d'abdication de Philippe V en cas de mort de Louis Ier. — Conseil de Régence prévu. — Intrigues autour du lit de mort du jeune roi. — Activité de Tessé qui veut la reprise du pouvoir par Philippe V. — Philippe revient à Madrid. — Ses hésitations. — Il Consulte le conseil de Castille. — Incertitudes de ce Conseil et du père Bermudez. — Consultation des théologiens. — Philippe refuse de remonter sur le trône. — Colère de Tessé ; ses efforts désespérés. — Valeur de la consultation des théologiens. — Efforts de la Reine et de la nourrice pour déterminer Philippe. — Intervention du nonce. — Nouvelle consulte du Conseil de Castille. — Philippe V cède aux instances du nonce et du maréchal de Tessé..... 80

II. Émotion causée en France par la maladie et la mort de Louis Ier. — Le gouvernement français désire ardemment la reprise du trône par Philippe V. — Lettres de Louis XV et du duc de Bourbon à ce prince. — Lettre du maréchal de Villars à Philippe V. — Joie causée à la cour de France par la résolution de Philippe V. — Il reçoit à cette occasion de nombreuses lettres..... 94

III. Tessé reste en Espagne pour régler diverses questions. — Hostilité déchaînée contre la reine Louise-Élisabeth d'Orléans. — On ne veut d'abord ni la garder en Espagne, ni la recevoir en France. — Efforts de la maison d'Orléans pour conserver quelque influence à Madrid. — Mission du chevalier de Conflans. — Le retour de la jeune reine en France est décidé. — Réglement de ses revenus et organisation de sa maison. — Mesquins procédés du duc de Bourbon. — Le départ de la Reine n'a lieu qu'après le renvoi de l'Infante. — Elle s'installe à Vincennes, puis au Luxembourg..... 102

IV. Crédit de la Reine, du maréchal de Tessé et de tous ceux qui ont poussé Philippe V à reprendre la couronne. — Tessé trace à la Reine un plan de conduite, destiné à prévenir toute nouvelle abdication et à lui assurer la régence en cas de mort de Philippe V. — Tentative désespérée pour renverser Bermudez et Ramos, Miraval et Grimaldo. — Tessé sans scrupules sur le choix des moyens; il recourt à la calomnie. — Le père Ramos et Miraval sont seuls frappés. — Scène violente faite par Philippe V au père Bermudez. — Orendayn s'élève en face de Grimaldo. — Joie de Tessé qui ne se doute pas qu'Orendayn prépare le rapprochement de l'Espagne et de la maison d'Autriche. — Gâchis gouvernemental..... 109

## CHAPITRE IV.

La fin du Congrès de Cambrai et l'échec de la mission de Monteléon à Paris. — Rapprochement de l'Espagne et de l'Autriche. — Le baron de Ripperda à Vienne..... 117

(Août 1724-Mars 1725.)

Mémoire énergique remis par les médiateurs aux Impériaux au sujet des demandes du duc de Parme. — Protestation des Impériaux. — Le Congrès retombe dans l'inaction..... 117

Pages.

I. La négociation sérieuse transportée à Paris. — Mission confiée au marquis de Monteléon. — Talents de ce diplomate. — Il gagne la confiance d'Élisabeth Farnèse. — Son plan pour assurer à don Carlos les successions de Toscane, de Parme et de Plaisance. — Monteléon doit en assurer l'exécution à Paris, à Londres et en Italie. — Entrevue de Monteléon et du duc de Bourbon. — Confidence que le prince Kourakin fait à Monteléon : réconciliation du tzar avec le roi d'Angleterre et alliance probable de la Russie avec la France et l'Angleterre. — Conversation de Monteléon et de Peterborough. — Conférences de Monteléon et de Morville ; Morville ne se laisse pas persuader ..... 118

II. Important mémoire remis le 1er octobre par Monteléon à Morville. — Il en résulte clairement que l'Espagne ne craint pas de déchaîner la guerre générale. — Le duc de Bourbon et Morville y demeurent fermement opposés. — L'arrogance des Impériaux à Cambrai et en Italie complique la situation. — Philippe V s'efforce d'exciter le duc de Bourbon. — Grave conversation qu'il a avec le maréchal de Tessé. — Mémoire et projet de traité remis le 24 octobre par Monteléon au gouvernement français. — Celui-ci n'accepte que des mesures dilatoires. — Tristesse de Philippe V en recevant cette réponse ; nouvelle et décisive conversation de ce prince avec le maréchal de Tessé. — Désappointement et colère d'Élisabeth Farnèse. — Le roi et la reine d'Espagne se décident à demander directement à l'Empereur ce qu'ils n'ont pu obtenir par la médiation de la France et de l'Angleterre. — Revirement total de la politique espagnole ..... 123

III. Instructions remises au baron de Ripperda. — Projets grandioses qu'imagine Élisabeth Farnèse. — Elle veut faire de don Carlos l'héritier de la maison d'Autriche. — Elle demande l'alliance de l'Empereur et la main des deux archiduchesses aînées pour les infants Carlos et Philippe. — A Carlos elle réserve l'Allemagne, à Philippe l'Italie. — Réversions en faveur de l'Espagne. — Avantages assurés à la Maison d'Autriche. — Philippe V a fait insérer des clauses favorables à l'Espagne et exceptant la France des ennemis de l'Autriche à qui l'Espagne sera forcée de faire la guerre. — Instructions confidentielles d'Élisabeth Farnèse à Ripperda lui ordonnant de tout sacrifier au mariage de don Carlos et de Marie-Thérèse. — Antécédents du baron de Ripperda. — Impudente audace de ce personnage. — Il veut devenir premier ministre d'Espagne ..... 130

IV. Monteléon réduit à se contenter d'une nouvelle garantie du traité de la Quadruple alliance. — Tessé essaie de faire accepter cet acte à Madrid. — Philippe V demande qu'on y formule au moins l'éventualité de la guerre contre l'Empereur. — La France s'y refuse. — Le bruit du rapprochement entre l'Espagne et l'Autriche commence à se répandre à Cambrai ..... 133

V. Ripperda s'est fait connaître à Vienne au lieu de garder l'incognito. — Sa première entrevue avec le chancelier Sinzendorf. — L'Empereur très étonné autorise cependant la négociation. — Mensonges entassés par Ripperda. — Il passe outre à ses Instructions. — La Conférence secrète : le prince Eugène, Sinzendorf et Stahremberg. — Divergences de vues sur les alliances qui conviennent à l'Autriche. — La Conférence se décide à accepter l'alliance de l'Espagne, mais à condition de ne pas la payer du mariage de Marie-Thérèse. — Entente sur les conditions de la paix. — Traité d'alliance défensive. — Les intérêts de l'Espagne sacrifiés par Ripperda dans les traités de Vienne. — Sans le renvoi de l'Infante par le duc de Bourbon, il est douteux que Philippe V eût accepté ces traités ..... 136

# LIVRE SECOND.

## PHILIPPE V ET LE DUC DE BOURBON. — RUPTURE ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE. — LA PAIX GÉNÉRALE MENACÉE.

## (MARS 1725-JUIN 1726.)

## CHAPITRE PREMIER.

Pages.

Le renvoi de l'Infante..... 143

(Mars 1725.)

Le renvoi de l'Infante depuis longtemps envisagé en France et en Espagne. — Inquiétudes qu'inspire au duc de Bourbon la question de la succession de Louis XV... 143

II. L'abdication de Philippe V, le mariage du duc d'Orléans rendent plus précaire la situation de l'Infante. — Premiers bruits qui courent en Europe à ce sujet. — Démenti qui leur est opposé en avril 1724. — Ce qu'il y avait de vrai dans ces bruits. — Mission confiée au comte de La Marck par le duc de Bourbon et mémoires qu'il rédige au sujet du mariage du Roi. — Mission confiée à La Faye, mai 1724. — Le comte de Morville et le premier commis consultés se prononcent pour la rupture du mariage avec l'Infante, juin 1724. — Curieuse lettre de Laulès à Philippe V, 14 juillet 1724. — Idées contradictoires du duc de Bourbon. — Démarche pour assurer au roi d'Espagne la succession de Louis XV. — La cour d'Espagne demande au duc de Bourbon de confier à sa mère la surintendance de l'éducation de l'Infante et de fixer la date des fiançailles au mois de mars 1725. — Le duc de Bourbon accorde ce second point..... 144

II. Conseil secret tenu chez le duc de Bourbon le 29 octobre 1724. — Ce conseil décide la rupture du mariage. — Hésitations de Fleury. — Rapport présenté à Louis XV. — Ce prince consent au renvoi de l'Infante. — Étude des moyens d'exécution. — Le duc de Bourbon cherche à faire épouser au Roi, Mlle de Vermandois; Fleury s'y oppose. — Le duc se décide à demander pour Louis XV la main de la princesse Anne, fille aînée du prince de Galles..... 151

III. Les craintes de l'ambassadeur d'Espagne. — Le duc de Bourbon promet de nouveau les fiançailles pour mars 1725. — Laulès perd toute confiance. — Le maréchal de Tessé rappelé de Madrid. — L'abbé de Livry désigné pour annoncer au roi d'Espagne le renvoi de l'Infante. — Une maladie de Louis XV en février 1725 détermine le duc de Bourbon à agir sans retard. — Lettre de Louis XV au Souverain-Pontife. — Adieux de Tessé à la cour d'Espagne. — Il reçoit la Toison d'Or..... 156

III. Douleur de l'abbé de Livry quand il connaît la mission dont il est chargé. — Audience où il apprend la douloureuse nouvelle au roi et à la reine d'Espagne. — Renvoi de Mlle de Beaujolais. — L'abbé de Livry et les consuls français reçoivent l'ordre de quitter l'Espagne. — Rappel de Laulès et de Montelèon. — Les souverains espagnols refusent de recevoir les lettres de Louis XV et du duc de Bourbon. — Douleur du maréchal de Tessé. — Il ignorait la résolution du gouvernement français. — Arrivée de l'abbé de Livry à Versailles. — Rupture totale des relations diplomatiques entre la France et l'Espagne..... 162

IV. Indignation de Laulès. — Le gouvernement anglais rejette le projet de mariage proposé par le duc de Bourbon. — Humiliation de ce ministre. — Marie Leczinska. — Départ de l'Infante. — Son voyage à travers la France et honneurs qu'on lui rend. — Lettre de la duchesse de Ventadour au roi et à la reine d'Espagne.

Pages.

— Remise de l'Infante aux Espagnols, 17 mai 1725. — Courtoisie des Français. — Remise aux Français de la reine Louise-Élisabeth et de Mlle de Beaujolais, 22 mai 1725. — Conséquences politiques de cet événement..... 167

## CHAPITRE II.

Les traités de Vienne..... 175

(Mars-Avril 1725.)

Orendayn ordonne à Ripperda de conclure à tout prix avec l'Empereur. — Lettres pressantes qu'il lui adresse. — Le silence prolongé de Ripperda inquiète la cour d'Espagne. — Dépêche de Ripperda du 10 février, arrivée le 10 mars..... 175

I. Nouvelles concessions faites par Philippe V à l'Empereur. — Rejet de toute exception en faveur de la France dans l'alliance *contra quoscumque*. — Anxiété de la cour de Madrid. — Dépêche de Ripperda du 26 février arrivée le 30 mars. — Le secrétaire de Ripperda Henri Wispien arrive à Madrid le 31 mars. — Instruction décisive envoyée à Ripperda le 2 avril. — Ordre donné à Ripperda de signer les traités de paix et d'alliance même sans avoir obtenu les mariages. — Ripperda félicité..... 177

II. Joie que cause à Ripperda le renvoi de l'Infante. — Ses conversations avec les ministres de l'Empereur; sa haine contre la France; ses extravagantes ambitions. — Projets grandioses dont il essaie de leurrer la cour de Vienne. — Les vues d'Orendayn beaucoup plus sages. — La Conférence secrète du 18 avril décide de traiter avec l'Espagne; — traité de paix; — traité de commerce; — traité d'alliance. — Ripperda se contente de vagues assurances au sujet du mariage de don Carlos. — Les traités signés le 30 avril. — Médiocres avantages qu'ils assurent à l'Espagne. — La nouvelle de ces traités apportée à Cambrai. — Dissolution de cette assemblée. — La nouvelle des traités apportée à Madrid et à Aranjuez. — Violences contre les Français en Espagne. — Réjouissances ordonnées par Philippe V. — Ripperda créé duc, et Orendayn, marquis de La Paz..... 183

## CHAPITRE III.

Vaines tentatives de réconciliation entre la France et l'Espagne. — La Ligue de Hanovre. — Alliance intime de l'Espagne et de l'Autriche..... 192

(Avril-Novembre 1725.)

Vif désir du roi de France de se réconcilier avec le roi d'Espagne..... 192

I. Louis XV cherche à se servir du Pape et des Jésuites pour procurer sa réconciliation avec Philippe V. — Lettre de Benoît XIII au roi d'Espagne. — Les deux nonces de Paris et de Madrid servent d'intermédiaires entre les deux cours. — Le général des Jésuites ordonne au père Bermudez de travailler à l'union. — Les efforts du comte de Marcillac, officier français au service de Philippe V. — Philippe V se refuse à tout. — Louis XV lui annonce son mariage avec Marie Leczinska. — A la suite d'une entente entre Monteléon et Tessé, le duc de Bourbon essaie de regagner Philippe V par la perspective de la succession de Louis XV..... 192

II. Monteléon est reçu par Leurs Majestés Catholiques et peut exposer les raisons du duc de Bourbon. — Philippe V consent à lire une lettre du duc de Bourbon, mais juge ses offres insuffisantes. — Mort du maréchal de Tessé. — Réaction en Espagne contre les traités de Vienne lorsque la teneur en est connue. — Tristesse de

Pages.

Philippe V. — Nouvelle démarche du gouvernement français par l'intermédiaire de Stanhope. — Tous les partisans de la réconciliation agissent sur Philippe V. — Il demande que le duc de Bourbon vienne en personne apporter ses excuses à Madrid. — Ripperda menace à Vienne de prendre le pas sur le duc de Richelieu. — Le duc de Bourbon se refuse à la démarche demandée. — Extrême tension des rapports entre la France et l'Espagne..... 199

III. Outrecuidance de Ripperda; il compte que la reine d'Espagne le soutiendra envers et contre tous. — Il veut arriver à être premier ministre. — Paroles étranges qu'il met dans la bouche de l'Empereur. — Lettres impudentes qu'il écrit à Philippe V et à Élisabeth. — Fiançailles du prince des Asturies et de la princesse de Portugal, de l'Infante Anne-Marie-Victoire et du prince de Brésil. — Nouvelle tentative de Ripperda au sujet du mariage de Marie-Thérèse. — Alliances conclues par l'Autriche. — Ripperda réclame le droit de conclure et de signer tous les traités qui lui paraîtront utiles. — Récompenses qu'il obtient en promettant les mariages. — Conversations de Ripperda avec l'Empereur et l'Impératrice. — Il prétend que l'Empereur veut qu'il devienne premier ministre en Espagne et que c'est la condition des mariages. — Négociation d'une alliance plus étroite entre l'Espagne et l'Autriche. — Négociation relative au mariage. — Expédient imaginé par Sinzendorf — L'Empereur refuse de s'engager positivement. — Conférence secrète du 3 septembre 1725. — La conclusion de la ligue de Hanovre va déterminer l'Autriche à d'importantes concessions..... 205

IV. Atteinte portée à la prépondérance française par l'alliance de l'Autriche et de l'Espagne. — L'Angleterre lésée dans ses intérêts par la même alliance. — La Hollande également lésée. — Inquiétudes des princes allemands et du roi de Prusse. — Tous les mécontents se rapprochent. — Ligue de Hanovre. — Caractères de cette ligue. — Dangers d'un conflit entre les deux ligues de Vienne et de Hanovre..... 214

V. Élisabeth Farnèse et Ripperda veulent la guerre. — Nouvelles conversations de Ripperda avec l'Empereur et l'Impératrice. — Traités du 5 novembre 1725 entre l'Espagne et l'Autriche. — Convention relative aux mariages. — Convention relative à la guerre éventuelle. — Le démembrement de la France décidé entre Charles VI et Philippe V. — Charles VI s'est réservé un moyen de marier à son gré sa fille aînée. — La guerre nécessaire à Ripperda et à la reine d'Espagne..... 217

## CHAPITRE IV.

Guerre imminente entre la France et l'Espagne. — Ministère et chute du duc de Ripperda. — Agents secrets de la France en Espagne. — Chute du duc de Bourbon..... 225

(Décembre 1725-Juin 1726.)

Hypothèses faites à propos du retour en Espagne du duc de Ripperda..... 225

I. Ripperda devient *ministre universel* et concentre tout le gouvernement de l'Espagne entre ses mains. — Il annulle La Paz, Grimaldo, Castelar et Patiño. — Incapacité et folies de Ripperda. — Ses propos provocants à l'égard de la France. — Préparatifs de guerre. — Tout est arrêté par le défaut de ressources. — Ripperda cherche à diviser les alliés de Hanovre. — Dans chaque pays il négocie avec le gouvernement et l'opposition. — Ses contradictions. — Toutes ses tentatives échouent. — Le roi et la reine d'Espagne veulent la guerre et ordonnent à Ripperda d'en informer l'ambassadeur impérial, Kœnigsegg. — Terreur de Ripperda. — Sa conversation avec Kœnigsegg. — Kœnigsegg commence à le croire fou. — Déclarations pacifiques de la cour de Vienne. — Elle réclame des subsides à l'Espagne. — Cruel embarras de Ripperda. — Il songe à se rapprocher de la France..... 225

Pages.

II. La France sans représentant officiel à Madrid. — Officieux et agents secrets. — Triste sort de Marcillac rentré en France. — Le comte de Lambilly, ami de Ripperda. — Les débuts de l'abbé de Montgon. — Stalpart devient le confident du projet de Ripperda et écrit de sa part au gouvernement français. — Intrigues de Ripperda avec les Jacobites. — Ripperda s'embrouille dans ses mensonges. — Irritation de la France et de l'Angleterre. — Cette puissance envoie trois escadres dans la Méditerranée, dans la Baltique et aux Indes occidentales. — Ripperda acculé à la guerre..... 234

III. Causes de la chute de Ripperda. — Il rend impopulaire en Espagne l'alliance autrichienne. — Il inquiète Kœnigsegg. — Il se perd par ses allures extravagantes. — Il abandonne la direction des finances. — Il donne sa démission de tous ses emplois et Philippe V l'accepte. — Ripperda se réfugie à l'ambassade d'Angleterre. — Il est enfermé à Ségovie. — Tous ses mensonges se découvrent..... 243

IV. Heureux effets de la chute de Ripperda. — Nouvelles tentatives du duc de Bourbon pour se rapprocher de l'Espagne. — Mission secrète de Van Belle. — L'abbé de Montgon devient le principal agent du duc de Bourbon à Madrid. — D'où venait la faveur de ce personnage. — Ses principaux amis à la cour d'Espagne. — Parti qui veut la chute du duc de Bourbon. — Rôle de la duchesse de Saint-Pierre. — Ce parti veut l'avènement au pouvoir de l'évêque de Fréjus. — Louis XV se décide à renvoyer le duc de Bourbon. — La réconciliation avec l'Espagne devient plus facile..... 246

---

# LIVRE TROISIÈME.

## LA RÉCONCILIATION DE LA FRANCE ET DE L'ESPAGNE. — LA PAIX GÉNÉRALE SAUVEGARDÉE.

## (JUIN 1726-MARS 1728.)

## CHAPITRE PREMIER.

Échec des négociations de Fleury avec le père Bermudez et du nonce en France avec le nonce en Espagne. — Renvoi de Bermudez et de Grimaldo. — L'Espagne déclare la guerre à l'Angleterre..... 255

(Juin 1726-Janvier 1727.)

Importants changements dans le ministère français après la chute du duc de Bourbon. — Morville reste provisoirement aux Affaires étrangères. — L'avènement de Fleury fait croire à la prochaine réconciliation de la France et de l'Espagne. — Lettre de Fleury au roi d'Espagne. — Ce prince appuie la promotion de Fleury au cardinalat..... 255

I. Fleury obligé de rassurer les alliés de la France. — Mécontentement que cette conduite cause à la cour de Madrid. — Kœnigsegg en profite. — Nouvelles adhésions à la ligue de Vienne. — Sages conseils de l'Empereur à Philippe V. — Philippe V veut l'accession de la France à la ligue de Vienne. — Fleury ne veut d'abord que la réconciliation personnelle du roi de France et du roi d'Espagne. — Il entre en

Pages.

correspondance avec le père Bermudez. — Kœnigsegg surveille cette correspondance et revoit certaines lettres de Bermudez. — Conditions auxquelles Fleury croit la réconciliation possible. — Comme le duc de Bourbon, il tente Philippe V par la perspective de la succession de Louis XV. — Une lettre secrète de Fleury à Philippe V, confiée au père Bermudez, est l'occasion de la disgrâce de ce dernier. — Cette disgrâce avait été préparée par Kœnigsegg..... 257

II. Mesures prises par Philippe V pour résister aux escadres anglaises. — L'escadre de Jennings sur les côtes d'Espagne. — Énergique réclamation de Philippe V. — Blocus de Porto-Bello par l'amiral Hozier. — Philippe V se confie à Kœnigsegg et menace le roi d'Angleterre. — Quiconque conserve de bons rapports avec les Anglais est mal vu à la cour d'Espagne. — Relations persistantes entre Stanhope et Grimaldo. — Difficultés entre La Paz et Grimaldo. — Grimaldo sacrifié en même temps que le père Bermudez. — Nouveaux efforts de Philippe V pour entraîner la France dans l'alliance de Vienne. — La Russie entre dans cette alliance. — Le roi de Prusse se rapproche de l'Empereur. — Hésitations de Fleury. — Stanhope et Walpole agissent sur lui. — Fleury reste fidèle à l'alliance anglaise. — Il laisse entendre au roi d'Espagne qu'en cas de guerre il soutiendra les Anglais. — Représailles de l'Espagne contre les Anglais. — Sommation aux Anglais d'évacuer les mers d'Amérique. — Les nonces perdent l'espoir de conserver la paix. — L'ambassadeur espagnol Pozzo-Bueno sort d'Angleterre. — L'armée espagnole devant Gibraltar. — Les alliés de l'Espagne et ceux de l'Angleterre semblent sur le point de s'engager dans la guerre. — Au fond Fleury et l'Empereur ne la veulent pas. — Georges Ier, par le discours du trône de janvier 1727, provoque l'Empereur. — La guerre générale semble imminente. — Deux négociations secrètes entre Versailles et Vienne, entre Madrid et Versailles, vont la faire éviter..... 266

## CHAPITRE II.

La mission de l'abbé de Montgon à Paris et les prétentions de Philippe V à la couronne de France..... 276

(Janvier-Août 1727.)

Confiance que l'abbé de Montgon inspire à Leurs Majestés Catholiques..... 276

I. L'archevêque d'Amida fait part à l'abbé de Montgon de l'intention de Leur Majestés de l'envoyer en France pour qu'il y raffermisse leur parti. — Objections de l'abbé de Montgon. — L'abbé de Montgon déclare qu'il faut s'ouvrir au duc de Bourbon et à Fleury. — Instructions remises à l'abbé de Montgon, le 25 décembre 1726. — Lettre de Philippe V au Parlement de Paris pour réclamer ses droits au trône de France en cas de mort de Louis XV. — L'abbé de Montgon chargé par la Reine d'un mémoire pour le cardinal de Fleury..... 276

II. Retour sur les renonciations de Philippe et leur validité. — Lettre de Philippe V au Souverain-Pontife sur ce sujet..... 284

III. Arrivée de l'abbé de Montgon à Versailles. — Les dispositions de la cour et de la France à l'égard des prétentions de Philippe V. — Analyse d'un mémoire anonyme sur ces prétentions et celles de la maison d'Orléans. — Autre mémoire de 1726. — Chances du duc d'Orléans. — Dispositions du cardinal de Fleury. — Hostilité de certains ministres dévoués à la maison d'Orléans. — Dispositions du duc de Bourbon et des autres princes. — Nécessité de la réconciliation des deux couronnes pour que Philippe V puisse faire valoir ses droits le cas échéant..... 288

IV. Premier rendez-vous de Fleury et de Montgon à Issy. — L'abbé de Montgon se laisse arracher son secret et livre ses instructions. — Mystérieux voyage de Montgon à Ecouen chez le duc de Bourbon. — Satisfaction et promesses de ce prince.... 299

V. Sincérité des engagements de Fleury à l'égard de Philippe V. — Les partis op-

Pages.

posés au Cardinal. — Le parti d'Orléans. — Le parti du duc de Noailles. — Le parti militaire. — Gages donnés par Fleury à Philippe V. — Principaux personnages dévoués au parti du roi d'Espagne. — Leurs conversations avec Montgon; leurs lettres à Philippe V. — Lettre du duc de Chaulnes. — Voyage de Montgon en Auvergne. — Fleury commence à le persécuter. — Influence de cette mission sur la réconciliation des deux couronnes..... 304

## CHAPITRE III.

Négociations entre les cours de Versailles, de Vienne et de Madrid. — Correspondance secrète entre le cardinal de Fleury et la reine Élisabeth Farnèse. — Chute du comte de Morville et avènement de Chauvelin. — Réconciliation officielle de la France et de l'Espagne..... 313

(Janvier-Août 1727.)

Rôle de l'abbé de Montgon dans l'affaire de la réconciliation. — Mémoire et lettre qu'il fait voir à Fleury. — Dispositions plus conciliantes d'Élisabeth Farnèse..... 313

I. Le roi d'Espagne espère toujours amener la France à l'alliance autrichienne. — Fleury veut s'entendre avec la maison d'Autriche sans s'allier à elle. — Ouverture qu'il fait faire au nonce de Vienne par le nonce Massei et au chancelier Sinzendorf par le baron de Fonseca. — Il propose des préliminaires de paix comportant la suspension de la compagnie d'Ostende. — De cette façon il compte prévenir toute guerre entre l'Empereur et les puissances maritimes et isoler l'Espagne. — Charles VI fait d'importantes réserves mais accepte le principe des négociations. — Il avertit Philippe V. — Douleur d'Élisabeth Farnèse. — C'est ce qui la détermine à se montrer plus conciliante avec Fleury. — Étonnement du Cardinal en lisant le mémoire apporté par Montgon. — Il se plaint vivement que la reine d'Espagne ait rendu la guerre presque inévitable. — Il consent à écrire à Élisabeth Farnèse et lui expose tous les griefs de la France et des puissances maritimes..... 314

II. Mémoire adressé de Vienne à la cour de Madrid par le duc de Bournonville. — Attitude équivoque de la cour de Vienne et surtout de l'ambassadeur Kœnigsegg. — Commencement du siège de Gibraltar. — Charles VI fait savoir qu'il accepte la réunion d'un Congrès. — Philippe V conforme sa politique à celle de l'Empereur. — Réponse ouverte et cordiale de la reine d'Espagne au cardinal de Fleury. — Le Gouvernement anglais, prend ombrage de la négociation poursuivie par la France à Vienne. — Horace Walpole fait rejeter par Fleury les articles proposés par le nonce Grimaldi le 31 décembre 1726. — La reine d'Espagne lui propose les mêmes conditions. — Réponse que lui fait le Cardinal le 10 mars 1727. — Fleury accepte quoique avec peine l'intervention de l'Empereur dans l'affaire de la réconciliation entre Philippe V et Louis XV..... 319

III. La situation générale reste menaçante. — Le ministre impérial chassé de Londres et le ministre anglais de Vienne, mars 1727. — Fleury essaie d'accommoder la situation et écrit à la reine d'Espagne. — Les six articles proposés à l'Empereur par les alliés de Hanovre. — Contre-projet dressé par la cour de Vienne. — La France, l'Angleterre, la Hollande persuadées que l'Empereur veut gagner du temps. — Énergique langage tenu par Fleury au baron de Fonseca. — Préparatifs de guerre..... 324

IV. Au fond, Fleury ne croit pas à la guerre. — Il ménage l'Espagne et n'obtient d'elle aucune concession. — Lettre de l'abbé de Montgon à l'archevêque d'Amida. — Mauvaise tournure que prend le siège de Gibraltar. — En France, animation des partis contre le cardinal Fleury. — Impression produite par la lettre de Montgon. — Tous les correspondants français de Philippe V lui écrivent dans le même sens. — Philippe V fait savoir qu'il consentira désormais à répondre aux lettres de Louis XV, mai 1727..... 328

Pages.

V. Contre-projet ou second ultimatum adressé à l'Empereur; les huit propositions des puissances maritimes. — Fleury en fait part à l'Espagne. — L'œuvre de la réconciliation personnelle des deux familles royales se fait peu à peu, mais, dans l'ordre politique, l'Espagne ne cède pas. — Espoir que Fleury met en l'Empereur. — Énergie et prudence du duc de Richelieu à Vienne. — L'Empereur cède sur le fond des choses et propose un troisième projet pour la conservation de la paix générale. — Préliminaires en douze articles signés le 31 mai à Paris et à Vienne le 13 juin. — Difficultés faites par le duc de Bournonville..... 331

VI. Maladie de Philippe V. — Le gouvernement confié à la Reine. — Douleur que lui cause l'acceptation des préliminaires par l'Empereur. — Elle pressent que l'Empereur reviendra à l'alliance des puissances maritimes. — Elle cède en apparence et accepte les préliminaires. — Ordre de suspendre les opérations devant Gibraltar. — Influence grandissante de Patiño. — Kœnigsegg tente de le renverser; Élisabeth Farnèse le soutient quand même. — Efforts fait pour déterminer la réconciliation officielle de Louis XV et de Philippe V : lettres de Fleury, du duc de Bourbon, de l'abbé de Montgon, du comte de Marcillac. — Fleury promet le renvoi du comte de Morville. — Le Président Chauvelin désigné pour lui succéder. — La France refuse finalement toute médiation étrangère dans cette affaire. — Naissance de l'Infant don Louis. — Lettre de réconciliation remise par le nonce Aldobrandini aux souverains espagnols et déclaration publique de cette réconciliation, 13 août 1727. — Circulaire adressée par le roi d'Espagne à tous ses représentants à l'étranger..... 338

## CHAPITRE IV.

Difficultés relatives à l'exécution des préliminaires de Paris. — Les intrigues de la cour de Madrid et celles de la reine Louise-Élisabeth à Paris. — Tension des rapports entre l'Espagne et l'Angleterre. — Ambassade du comte de Rottembourg. 345

(Septembre-Décembre 1727.)

Candidats au poste d'ambassadeur de France à Madrid. — Le marquis de Brancas désigné. — Ambassade extraordinaire confiée au comte de Rottembourg. — Graves difficultés que fait le gouvernement espagnol au sujet de l'interprétation des préliminaires. — Fleury tente de justifier les Anglais. — Sentiments belliqueux du nouveau roi d'Angleterre Georges II et démonstrations menaçantes des escadres anglaises contre l'Espagne..... 345

I. Instructions du comte de Rottembourg. — Elles sont communiquées aux Anglais. — Instructions secrètes du même. — Absolue fidélité de Fleury à l'alliance anglaise. — Nouvel incident provoqué par les Anglais qui envoient des renforts à l'escadre bloquant Porto-Bello. — Dispositions peu conciliantes d'Élisabeth Farnèse. — Grand embarras de Fleury. — Conversation entre le comte de Rottembourg et le plénipotentiaire Barrenechea. — Agitations des Français de Madrid avant l'arrivée de Rottembourg. — Petite cour de la duchesse de St-Pierre. — Demi-effacement de l'abbé de Montgon. — Retour de Marcillac. — Hostilité de Montgon contre Rottembourg. — Jugement sur ce personnage. — Première audience de Rottembourg à St Ildefonse. — Vivacité de la Reine. — Violente irritation de Leurs Majestés Catholiques contre les Anglais. — Nouvelle conversation de Rottembourg avec Leurs Majestés; la question de Gibraltar et la lettre de Georges 1er. — Fleury avertit Rottembourg qu'il est suspecté de partialité pour les Anglais. — Propositions qu'il le charge de communiquer à la Reine..... 348

II. La cour d'Espagne ne donne aucune réponse. — Aggravation de la maladie du Roi; sa folie reparaît. — Précautions prises par la Reine contre une nouvelle abdication. — Chaque ministre traite les affaires directement avec elle. — Patiño seul conserve quelque indépendance. — Le prince des Asturies; intrigues qui s'agitent

Pages.

autour de lui. — Hostilité cachée de la Reine et du Prince. — Passion de la Reine pour obtenir le mariage de don Carlos et de Marie-Thérèse. — Rottembourg essaie de lui persuader que l'Empereur n'y consentira jamais. — Il découvre une partie des intrigues relatives aux prétentions de Philippe V sur le trône de France. — Beaucoup de grands seigneurs sollicitent son appui pour obtenir l'ambassade de France..... 363

III. La réconciliation publique de Philippe V et du duc de Bourbon. — Stupéfaction qu'elle cause. — Mécontentement de Fleury; il en rend responsable l'abbé de Montgon. — Animation de la cour de Madrid contre la maison d'Orléans. — Les divisions de la cour de Louise-Elisabeth d'Orléans au Luxembourg. — Le roi d'Espagne donne raison au parti du prince de Robecq et de la princesse de Berghes contre celui du duc du Nevers et de la duchesse de Sforce. — Colère de la jeune Reine et de sa mère la duchesse d'Orléans. — La cabale des cinq Jésuites et le dîner de la maison de Montlouis. — Rapports adressés à Fleury et à Philippe V. — Mesures d'autorité prises par le roi d'Espagne. — Révolte de la jeune Reine. — Louis XV et Fleury essaient de la déterminer à obéir. — D'accord avec la duchesse et avec le duc d'Orléans, elle se sauve aux Carmélites. — Le Gouvernement français négocie avec la duchesse d'Orléans. — La jeune Reine considérée comme prisonnière aux Carmélites. — Conduite étrange qu'elle y mène. — Le gouvernement espagnol cesse de lui payer ses revenus; elle accumule les dettes. — Simulacre de soumission de la jeune Reine en 1729. — Elle ne se soumet réellement qu'en 1730..... 368

IV. Ces difficultés augmentent la mauvaise humeur de la cour d'Espagne. — Réclamations des ambassadeurs de Hollande et d'Angleterre au sujet des lenteurs de cette cour à s'expliquer sur les préliminaires. — Georges II manifeste ses intentions au comte de Broglie. — Concessions faites par Rottembourg, au sujet de l'affaire du *Prince Frédéric*. — Conférence entre Rottembourg, Keene, Van der Meer et La Paz, 1er décembre 1727. — Formule substituée par La Paz au texte convenu. — Elle est acceptée par Rottembourg. — Conférence de Fleury avec Horace Walpole, 2 janvier 1728. — Fleury obligé de désavouer Rottembourg et de rejeter la formule qu'il a acceptée. — La guerre semble encore une fois inévitable..... 378

## CHAPITRE V.

Concessions de l'Espagne. — Premiers symptômes de désunion entre cette puissance et l'Autriche. — La maladie de Philippe V, les inquiétudes et les projets d'Élisabeth Farnèse. — Signature de la convention du Pardo. — Fin de l'ambassade du comte de Rottembourg..... 385

(Janvier-Mars 1728.)

Ce qui détermine Élisabeth Farnèse à céder aux exigences de la France et de l'Angleterre..... 385

I. L'Empereur n'a pas perdu l'espoir de fermer l'Italie à la maison de Bourbon. — Il favorise le mariage d'Antoine Farnèse avec Henriette de Modène. — Le Grand Duc de Toscane poursuit diverses négociations. — Mission de Monteléon en Italie. — La cour de Vienne songe à se rapprocher des puissances maritimes. — Position difficile de Kœnigsegg à Madrid. — Rapprochement de Charles VI et de Fleury. — Patiño et le prince des Asturies opposés à la politique allemande de la Reine. — Élisabeth Farnèse commence à douter de la sincérité de l'Empereur. — Cependant, tandis que la France espère l'amener à la ligue de Hanovre, elle veut toujours attirer la France dans celle de Vienne..... 385

II. Besoin qu'Élisabeth Farnèse avait de la France en cas de mort de Philippe V. — Ses inquiétudes pour l'avenir. — État très grave de la santé du Roi pendant l'hiver de 1728. — Le prince des Asturies devient un personnage; il siège au Conseil à l'insu

Pages.

du Roi. — Rapprochement entre ce prince et la Reine. — Bruits de partage de la monarchie espagnole entre le prince des Asturies et don Carlos. — Émotion que ce bruit cause à la cour de France. — Entrevue de Fleury et de Pendtenriedter à ce sujet. — Trouble des plénipotentiaires espagnols. — Rôle de don Rafaël Melchor Macanaz dans cette affaire. — Les plénipotentiaires espagnols écrivent à La Paz. — La Paz interroge la Reine elle-même. — Dénégations de la Reine qui montre aux ministres le testament du Roi. — Explication des plénipotentiaires espagnols avec Fleury et Pendtenriedter ..... 391

III. Énergie d'Élisabeth Farnèse au milieu de toutes ces difficultés. — Rottembourg inquiet sur les suites de ses concessions. — Il obtient de La Paz le rétablissement du texte de la déclaration tel que l'avait voulu Georges II. — Satisfaction de Fleury. — Il fait deux concessions importantes à l'Espagne. — Les Impériaux d'accord avec Fleury. — Georges II approuve les dernières propositions de la cour d'Espagne. — Conférences et convention du Pardo, mars 1728. — Rappel du comte de Rottembourg ..... 399

---

# LIVRE QUATRIÈME.

## RÉTABLISSEMENT DE L'ALLIANCE POLITIQUE ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE. — LE CONGRÈS DE SOISSONS ET LE TRAITÉ DE SÉVILLE.

## (AVRIL 1728-NOVEMBRE 1729.)

## CHAPITRE PREMIER.

La politique française et les dispositions des puissances à la veille du Congrès de Soissons. — État de la cour d'Espagne pendant la maladie de Philippe V. — L'idée d'un rapprochement entre la France et l'Autriche. — Le projet de mariage entre Don Carlos et Marie-Thérèse. — Débuts de l'ambassade du marquis de Brancas ..... 407

(Avril-Juin 1728.)

Ce qu'avait déjà fait Fleury. — Il avait toujours voulu l'alliance politique de l'Espagne, mais en faisant entrer cette puissance dans le système anglo-français. — Le moment venu de réaliser cette partie de son plan. — Examen qu'il fait de cette politique à l'occasion du Congrès de Soissons ..... 407

I. Trois politiques possibles pour la France en 1728 : rester liée uniquement à la Hollande et à l'Angleterre; — se rapprocher de l'Autriche et de l'Espagne; — faire entrer l'Espagne dans son alliance avec l'Angleterre et la Hollande. — Avantages de chacun de ces plans. — Pourquoi Fleury s'arrête au troisième et renonce à l'idée d'une alliance avec la maison d'Autriche. — Difficultés d'exécution du plan adopté par Fleury. — Les graves difficultés pendantes entre l'Angleterre et l'Espagne. — La France, bien qu'elle poursuive une politique désintéressée, risque d'être suspecte à toutes les puissances. — Fleury veut réellement la paix générale. — Rôle qu'il assigne à la France dans les négociations de Soissons. — Solution particulière qu'il prétend donner à chacune des questions posées devant le Congrès; Gibraltar, le com-

Pages

merce des Indes, les prises, etc. — L'affaire de la succession de Toscane. — La succession d'Autriche. — Fleury se réserve de conduire lui-même les négociations. — Instructions données au marquis de Brancas, ambassadeur à Madrid..... 408

II. Triste état de la cour de Madrid, au moment de l'arrivée de Brancas. — Confidence de la Reine sur l'état mental du Roi. — Tentative d'abdication. — Philippe V gardé dans son appartement. — Le public instruit de la folie du Roi. — La Reine veut obtenir du gouvernement français qu'il s'oppose à toute abdication de Philippe V. — Fleury n'y consent pas. — Antipathie croissante entre ce ministre et la reine d'Espagne. — Sévérité avec laquelle il traite la Reine dans ses lettres et reproches qu'il ne craint pas de lui adresser. — Il ménage le prince des Asturies. — Manifestations en faveur de ce prince. — Grave conversation entre la Reine et lui. — Il ne veut pas de l'abdication de son père. — Kœnigsegg entretient des rapports fréquents avec le prince des Asturies. — Dépit de la Reine et de La Paz. — Griefs du marquis de La Paz contre Kœnigsegg et contre l'Empereur. — La cour de Vienne l'accuse de timidité. — Cependant La Paz demeure fidèle à l'alliance autrichienne et veut toujours y amener la France..... 414

III. Instructions peu conciliantes données aux plénipotentiaires espagnols. — Macanaz chargé de négocier le rapprochement de la France et de la Maison d'Autriche. — Chauvelin ne prend pas cette idée au sérieux. — Elle séduit davantage Fleury qui y voit au moins un moyen d'attirer l'Empereur à sa politique pacifique. — La question du mariage de don Carlos et de Marie-Thérèse. — Nouveau délai demandé par l'Empereur qui veut rejeter sur la France la responsabilité du refus. — Fleury voit clair dans le jeu de l'Empereur et veut le forcer à s'expliquer lui-même avec Élisabeth Farnèse. — Les principales questions se trouvent soustraites au Congrès de Soissons qui est condamné d'avance à l'impuissance..... 423

## CHAPITRE II.

Les débuts du Congrès de Soissons. — Négociations pour l'alliance des deux branches de la Maison de Bourbon et de la Masion d'Autriche. — L'affaire du mariage de don Carlos. — Échec de tous les projets. — Les vues de Chauvelin sur l'Italie. — Rejet d'un traité suspensif et négociation directe entre la France et l'Empereur. — Suite de l'ambassade du marquis de Brancas à Madrid..... 429

(Juin-Novembre 1728.)

Plénipotentiaires choisis par les diverses puissances. — Premières séances du Congrès. Il tombe bientôt dans l'inactivité. — Mort de Pendtenriedter..... 429

I. Dangers que prévoit Fleury si les demandes réciproques et surtout la question de Gibraltar sont soumises au Congrès. — Déclaration au sujet de Gibraltar demandée à la France. — L'Espagne et l'Angleterre également intransigeantes au sujet de Gibraltar. — Mémoires déposés au commencement d'août. — La question de l'alliance autrichienne. — Importante conversation sur ce sujet entre le duc de Bournonville et Fleury. — Fleury reste inébranlablement fidèle à l'alliance anglaise. — Très habile réponse du Cardinal au sujet du mariage de don Carlos..... 430

II. L'Espagne demande à l'Empereur l'admission de garnisons espagnoles en Toscane et à Parme. — L'Empereur renvoie la question au Congrès, espérant que la France et l'Angleterre rejetteront la demande de l'Espagne. — Tout au contraire, la France et l'Angleterre font preuve de bonne volonté. — Grand projet d'équilibre des puissances et de partage en Italie soumis par Fleury aux plénipotentiaires espagnols. — Le Pays-Bas, Naples, la Sicile, la Toscane, Parme et Plaisance reviendraient à l'Espagne ou à sa maison royale. — Brancas a eu la même inspiration pour dissuader Elisabeth Farnèse du mariage autrichien. — Fleury confirme par une dépêche sa

Pages.

proposition. — Dédain vrai ou affecté de La Paz et de la Reine. — Le gouvernement espagnol attend la venue du duc de Bournonville. — Celui-ci part pour Madrid avec un plan grandiose pour l'avenir, très modeste dans le présent..... 435

III. Craintes de guerre au mois d'août 1728. — Les préparatifs de Patiño. — Conférences secrètes entre Sinzendorf et Fleury. — L'idée d'un traité suspensif ou provisionnel. — Le projet de traité ne parle point de la restitution de Gibraltar. — Brancas présente ce projet au Roi et à la Reine d'Espagne. — Kœnigsegg appuie cette proposition. — Le gouvernement espagnol la répousse presque entièrement. — Nouveaux armements..... 440

IV. Fleury essaie de s'entendre directement avec l'Empereur et d'isoler l'Espagne. — Sinzendorf et Walpole se prêtent à ce plan. — Nouveau projet de traité suspensif. — Discussion entre la reine d'Espagne et Kœnigsegg. — Élisabeth accepte le traité moyennant certaines additions concertées avec l'ambassadeur impérial. — Sinzendorf les propose à Fleury qui les rejette. — La reine d'Espagne ne cherche encore qu'à obtenir le mariage de don Carlos..... 446

V. Les plénipotentiaires espagnols éventent la négociation directe de Fleury et de l'Empereur. — Efforts du duc de Bournonville pour en arracher l'aveu à Fleury. — Propositions que Fleury charge Bournonville de présenter à Leurs Majestés Catholiques. — Bournonville arrive à Madrid le 5 novembre et trouve la cour bouleversée par la nouvelle d'une grave maladie de Louis XV..... 451

## CHAPITRE III.

Maladie de Louis XV et tentative de Philippe V pour s'assurer sa succession.... 455

(Novembre 1728.)

L'affaire de la succession de Louis XV passée au second plan depuis le retour de l'abbé de Montgon. — Cet abbé n'est pas récompensé par Leurs Majestés Catholiques. — Cependant il continue à entretenir des relations avec d'importants personnages en France. — Lettre du duc de Noailles à Philippe V. — Pièces et pouvoirs réclamés par le duc de Bourbon. — Le Traité de la succession à la couronne par l'abbé Legrand. 455

I. La maladie de Louis XV. — Courrier envoyé par Barrenechea à Madrid. — Philippe V se résout sur le champ à faire valoir ses droits. — Pièces confiées le 6 novembre au courrier Zorrilla. — Lettres de la Reine et du Roi à Fleury, au duc de Bourbon, aux plénipotentiaires, au duc de Noailles. — Anxiété de l'ambassadeur de France qui demeure sans nouvelles. — Conversation de l'abbé de Montgon avec l'archevêque d'Amida et la reine d'Espagne. — Pièces confiées le 9 novembre au courrier Campero. — Pleins-pouvoirs donnés à Fleury ou, à son défaut, au duc de Bourbon pour gouverner la France. — Acte annulant les renonciations. — Lettre au duc de Noailles. — Instruction aux plénipotentiaires. — Lettre au Parlement de Paris. — Philippe V guéri par la perspective du trône de France. — Il se prépare à passer dans ce royaume. — Le marquis de Brancas secrètement informé des résolutions de Philippe V. — Arrivée du courrier de France à Madrid. — La maladie de Louis XV a été courte et bénigne..... 457

II. Ce qu'avait fait Barrenechea. — Renseignements qu'il transmet sur ce qui s'était passé à la cour de France pendant la maladie de Louis XV : le duc d'Orléans, le duc de Bourbon, Fleury. — Arrivée des courriers d'Espagne le 5 et le 17 novembre. — Les lettres remises. — Réponses de Fleury et du duc de Bourbon. — L'attention des puissances éveillée. — Fleury recommande la prudence. — Les ambassadeurs espagnols surveillent de près la santé de Louis XV..... 470

## CHAPITRE IV.

Pages.

Refus par la reine d'Espagne de s'expliquer sur les propositions apportées par le duc de Bournonville. — Ses efforts pour obtenir le mariage de don Carlos et de Marie-Thérèse et pour l'alliance avec la cour de Vienne. — Le mariage refusé par l'Empereur. — Revirement de la politique espagnole..... 479

(Novembre 1728-Avril 1729.)

Fleury attend avec impatience les réponses de l'Empereur au projet du 29 septembre et de l'Espagne aux propositions portées par le duc de Bournonville..... 479

I. A Vienne, la Conférence secrète rejette le projet accepté par Sinzendorf comme trop peu avantageux. — L'Empereur livre à l'Espagne le secret de la négociation avec la France. — Les ministres anglais craignent le Parlement. — Ils veulent à tout prix empêcher qu'on ne parle de la restitution de Gibraltar. — Sommation qu'ils veulent adresser à l'Espagne. — Fleury craint qu'un nouveau ministère anglais ne se rapproche de l'Espagne et de l'Empereur, en garantissant la Pragmatique, et en promettant son appui pour le mariage de don Carlos. — Fleury ne voit d'autre issue que l'acceptation du traité provisionnel. — Conversations d'Élisabeth Farnèse avec le duc de Bournonville. — Elle ne donne aucune réponse au marquis de Brancas. — Indult excessif sur les galions. — Mauvaise humeur de Fleury contre la Reine. 479

II. La cour d'Espagne toujours inquiète au sujet des dispositions de l'Empereur. — Sinzendorf quitte Paris; il est bien reçu par l'Empereur. — Démarche décisive tentée par Élisabeth Farnèse au sujet du mariage de don Carlos; elle écrit à l'Impératrice et fait écrire par La Paz au Prince Eugène. — Le voyage de Portugal et les mariages portugais. — Le voyage d'Andalousie. — Aucune affaire ne se traite. — La cour à Séville. — Arrivée des galions..... 485

III. Les puissances maritimes lasses des procédés de l'Espagne. — Discours du trône de Georges II en février 1729; langage menaçant. — Mémoire des alliés de Hanovre au gouvernement espagnol. — Inquiétudes des plénipotentiaires espagnols. — Ils sont séduits par l'idée du partage de l'Italie et voudraient la rupture avec l'Empereur. — A Séville, on attend la réponse de Vienne. — Important mémoire rédigé par Macanaz; il prétend que l'Espagne peut dicter sa volonté à l'Europe. — Il n'entrevoit pas la possibilité de la reconstitution de la quadruple alliance de 1718 contre l'Espagne..... 490

IV. La France a peine à contenir les Anglais. — Fleury avertit la reine d'Espagne que l'Angleterre est décidée à la guerre. — Hautaine réponse de Philippe V au mémoire des alliés de Hanovre. — Situation violente. — Fleury ne voit plus de ressource que dans l'Empereur. — Il écrit à Sinzendorf, avril 1729..... 495

V. La Conférence de Vienne confirme ses résolutions antérieures relativement au mariage de Marie-Thérèse. — Élisabeth exaspérée se retourne vers la France. — La question des successions italiennes redevient la principale. — Lettre de La Paz au cardinal Fleury. — Entrevue des plénipotentiaires espagnols avec Chauvelin, puis avec Fleury. — La lettre du marquis de La Paz produit sur le gouvernement français un effet tout opposé à celui que les plénipotentiaires avaient espéré. — Cependant elle amorce une nouvelle négociation qui aboutira..... 499

## CHAPITRE V.

Les dernières hésitations d'Élisabeth Farnèse entre l'alliance franco-anglaise et l'alliance autrichienne. — La rupture entre Vienne et Madrid..... 505

(Avril-Août 1729.)

Mauvais auspices sous lesquels s'ouvre la négociation. — Récriminations de Fleury

Pages.

contre la reine d'Espagne et les plénipotentiaires espagnols. — Le fond même des propositions de La Paz l'inquiète. — Vif mécontentement que ces plaintes produisent à Séville. — Scènes violentes que la Reine fait au marquis de Brancas. — L'indult des galions ..... 505

I. Secret désir d'entente. — Élisabeth veut se venger de l'Empereur. — Mémoires qu'adressent au marquis de La Paz les plénipotentiaires espagnols en faveur de l'entente avec la France. — Conseils qu'ils donnent à ce sujet. — La question des garnisons espagnoles en Toscane, à Parme et à Plaisance, devient la principale. — Pourquoi Fleury veut d'abord s'en tenir aux garnisons neutres. — Raisons qu'il a d'espérer une solution heureuse des difficultés pendantes ..... 508

II. Conférences de Fleury avec Stanhope, Walpole et Pointz. — Ses conversations avec les plénipotentiaires espagnols. — Instructions et mémoires que, d'accord avec les Anglais, il fait passer au marquis de Brancas. — Nouveau mémoire adressé à La Paz par les plénipotentiaires espagnols en faveur de l'union avec la France. — Ils demeurent persuadés que la plus grande partie de l'Italie reviendra aux Bourbons d'Espagne. — Fleury entretient cette illusion. — La Paz ne la partage pas. — Brancas fait savoir que, si on ne cède sur la question des garnisons espagnoles, la paix ne se fera pas ..... 512

III. Fleury était déjà déterminé à céder sur ce point. — Il obtient en juin le consentement des Anglais. — Articles du 14 juin proposés au roi d'Espagne. — Long réquisitoire contre la politique impériale dressé par les plénipotentiaires et envoyé par eux à La Paz. — Élisabeth Farnèse savait à quoi s'en tenir sur la politique de l'Empereur; elle connaissait ses négociations avec l'Angleterre. — Elle veut cependant tenter près de lui une dernière démarche. — Les propositions françaises du 14 juin sont reçues avec froideur. — Impression pénible produit par cet accueil sur le gouvernement français; séances du Conseil d'État. — Promesses faites le 9 juillet par le gouvernement espagnol. — Fleury écrit à la reine d'Espagne. — Les réponses défavorables de l'Empereur la déterminent enfin à écouter les propositions de la France ..... 518

## CHAPITRE VI.

L'alliance politique de la France et de l'Espagne. — Conclusion du traité de Séville ..... 526

(Août-Novembre 1729.)

Inquiétude de Kœnigsegg. — Ordre donné par Philippe V de délivrer l'argent des galions. — Propositions et projet de traité qu'il fait parvenir au gouvernement français. — Lettre du marquis de Brancas à Chauvelin ..... 526

I. Conférences de Fleury avec les plénipotentiaires Anglais sur le projet de traité. — Santa-Cruz et Barrenechea craignent de se compromettre. — La question de Gibraltar, pierre d'achoppement. — Les Impériaux s'agitent pour que rien ne soit changé aux termes de la Quadruple alliance. — Fleury cherche par ses lettres à faire prendre patience à la reine d'Espagne. — Naissance du Dauphin, 4 septembre 1729. — Le commerce français et l'Indult des galions. — Conférence du 9 septembre entre Français, Anglais et Espagnols. — Nouvelle rédaction du projet de traité. — Pleins-pouvoirs expédiés à Brancas et à Keene. — L'accession de la Hollande assurée. — Le traité d'équilibre et de partage de l'Italie remis à plus tard. — Douleur que ce délai cause aux plénipotentiaires espagnols. — Santa-Cruz et Barrenechea demandent quelques modifications que Fleury refuse à cause des Anglais. — Instances des ambassadeurs impériaux pour qu'on s'en tienne au traité de la Quadruple al-

Pages.

liance. — On se hâte d'expédier à Séville le projet de traité. — Fleury entretient habilement les espérances du gouvernement espagnol sur l'Italie..... 529

II. Grandes inquiétudes à la cour de Madrid. — La question de Gibraltar capitale aux yeux de Philippe V. — Brancas craint toujours que la Reine ne se laisse de nouveau séduire par l'Empereur. — Influence grandissante de Patiño ; sa fierté. — Le gouvernement français fait valoir les concessions qu'il a obtenues des Anglais. — Propos provocants des plénipotentiaires espagnols. — Ils croient les Anglais disposés à de nouvelles concessions; ils veulent la guerre avec l'Empereur pour assurer le traité d'équilibre et de partage. — Importante lettre du cardinal Fleury à la reine d'Espagne sur toutes ces matières. — Il lui démontre qu'il faut se hâter de signer le traité. — Français et Anglais repoussent les demandes des plénipotentiaires impériaux.. 535

III. La cour d'Espagne examine le projet de traité envoyé de France. — L'annonce de l'arrivée de Stanhope suspend son acceptation. — Kœnigsegg tenu à l'écart. — Il obtient cependant une audience de la Reine le 20 octobre. — Élisabeth Farnèse demeure inébranlable. — Philippe V demande seulement quelques modifications de forme au traité ; elles sont accordées sur place. — Signature du traité de Séville le 9 novembre 1729. — Analyse de ce traité..... 540

IV. La nouvelle de la signature du traité arrive à Paris. — Joie et confiance apparentes. — Les vraies intentions du gouvernement français exposées au Conseil d'État le 28 novembre; il ne veut pas faire la guerre pour assurer contre l'Empereur l'exécution du traité de Séville. — Sombres pronostics des plénipotentiaires espagnols. — Le traité de Séville paraît n'être qu'un incident dans l'histoire diplomatique du dix-huitième siècle. — Son importance véritable. — Il inaugure l'action commune de la France et de l'Espagne en Italie et prépare le Pacte de famille..... 546

## APPENDICE.

I. L'affaire dite des charbons..... 551
II. Preuves de l'indécision de Philippe V..... 552
III. Lettre de Laulès à Philippe V du 14 juillet 1724..... 553
IV Mission du Sieur Van Belle à Madrid en 1726..... 556
V. Remarques de Kœnigsegg sur une lettre de Bermudez à Fleury, 16 août 1726.. 557
VI. Lettre du duc de Bourbon au roi d'Espagne, 22 février 1727..... 559
VII. Lettre du marquis de Pompadour à Philippe V, 1727..... 561
VIII. Lettre du duc de Bourbon à la reine d'Espagne; 23 juin 1727..... 565
IX. Lettre de la reine d'Espagne à l'abbé de Montgon, 6 janvier 1727..... 566
X. Lettre de la reine d'Espagne au cardinal de Fleury, 25 février 1727..... 567
XI. Analyse de l'Instruction remise par le Mis de La Paz aux plénipotentiaires de Soissons, le 12 mai 1728..... 570
XII. Lettre du duc de Bournonville au Mis de La Paz, juin 1728..... 573
XIII. La question de l'Indult des galions en 1728..... 578
XIV. Lettre du duc de Noailles à Philippe V, 17 janvier 1728..... 580
XV. Instruction de la reine d'Espagne pour les plénipotentiaires lors de la maladie de Louis XV, novembre 1728..... 581
XVI. Lettre des plénipotentiaires espagnols au Mis de La Paz, 5 avril 1729..... 583
XVII. Mémoire des plénipotentiaires au Mis de La Paz, 14 juin 1729..... 588
XVIII. Lettre des mêmes au même, 11 septembre 1729..... 598

HSp
B3425ph
Baudrillart, Alfred, Cardinal
Philippe V et la cour de France. v.3
636364

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

HAND BOUND
BY
UNIVERSITY
OF TORONTO
PRESS